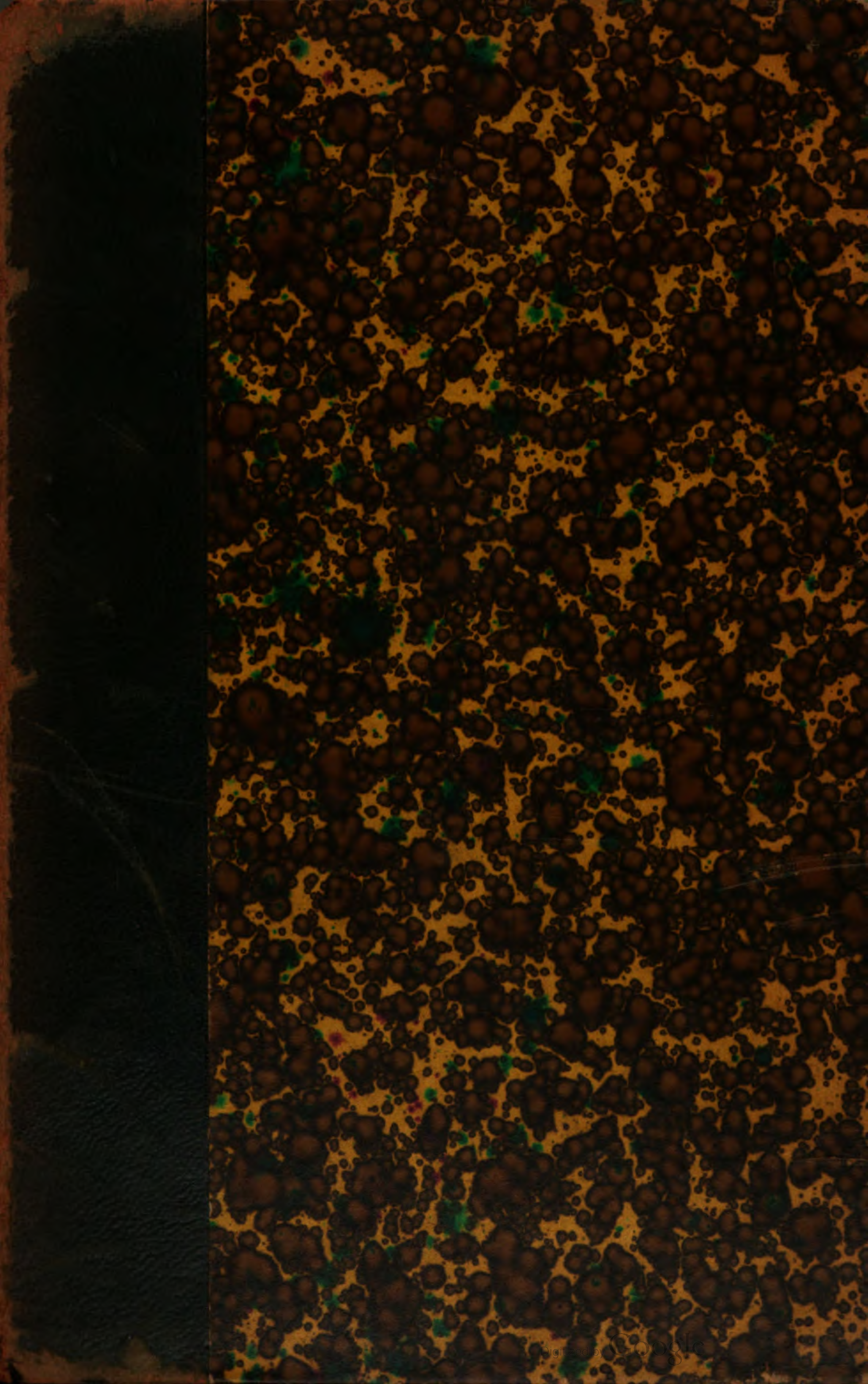
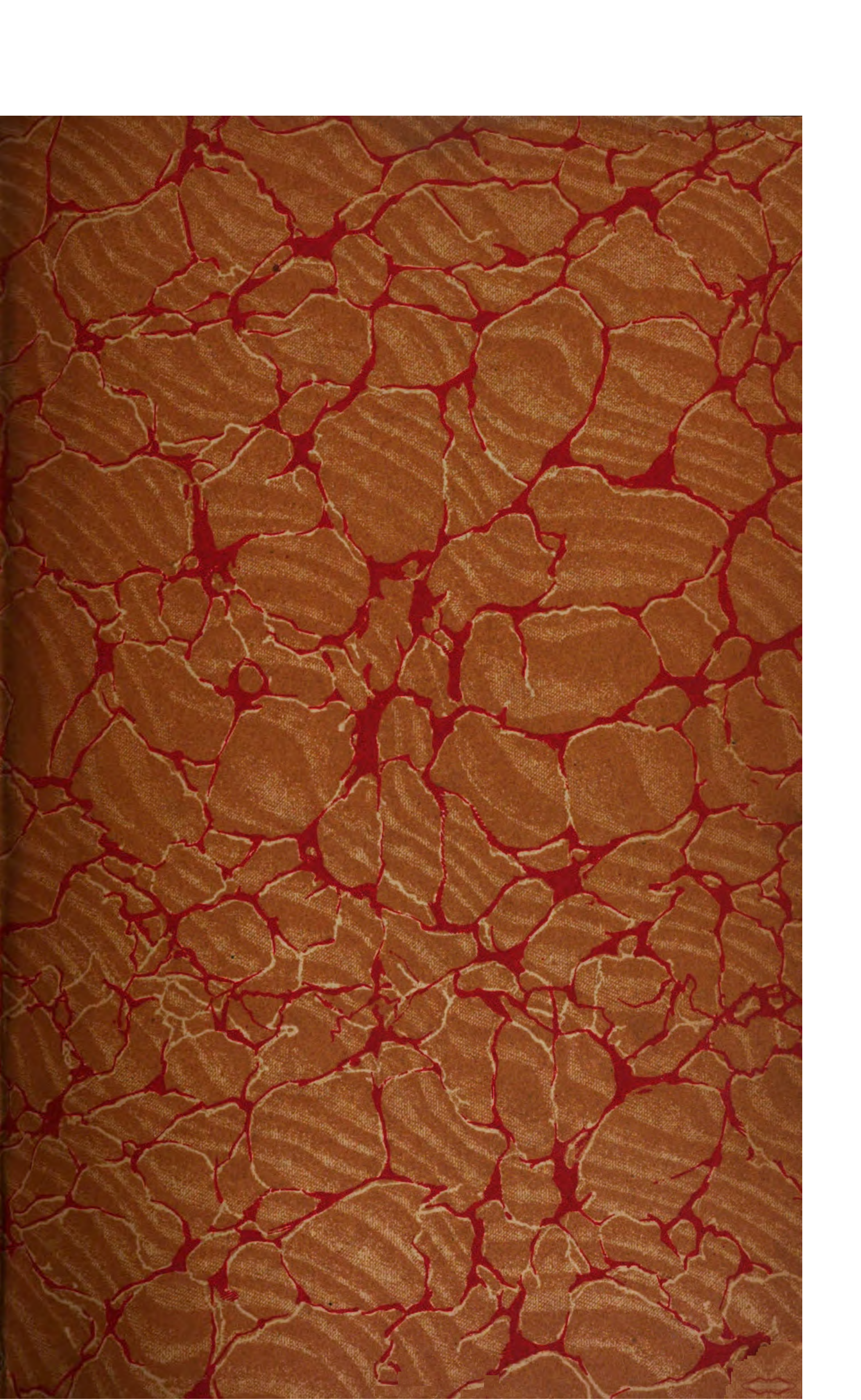




Fr 19 8
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1879

—

AMIENS. — IMP. DELATTRE-LENOEL, RUE DES RABUISSONS, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE

1879

Tome L



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire,
Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire,
Quai des Augustins, 13.

COMPOSITION DU BUREAU

PENDANT L'ANNÉE 1879

Président . . . . . . M. J.-C. Barbier, O. ❋ ❋, conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

Président honoraire. . . M. le baron Taylor, G. O. ❋, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68.

Vice-président. . . . . Mgr Tolra de Bordas, ✠, Prélat de la Maison de S.S., Docteur en droit civil, en droit canon et en théologie.

Secrétaire-général . . . M. Gabriel Joret-Desclosières, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Thénard, 4 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint. M. Gustave Duvert, publiciste, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur . . . . M. le comte de Bussy, rue Gay-Lussac, 40.

45e Année. Janvier-Février 1879. N° 1.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

ETUDE SUR BERNARD PALISSY

Les Lettres et les Arts avaient trouvé dans le pape Léon X un protecteur éclairé ; sa cour était habitée par tout ce que l'Italie possédait de littérateurs, de poëtes, d'artistes distingués ; il rendait la liberté à Machiavel ; il accueillait Michel Ange, et encourageait les talents d'André del Sarto, et de Léonard de Vinci. Digne enfant des Médicis, et suivant les traces de son père, Laurent le Magnifique, il honorait les grands hommes de son amitié et de ses bienfaits, et méritait ainsi de donner son nom à cette époque glorieuse où l'Italie comptait des écrivains tels que l'Arioste et Guichardin, et des artistes comme Raphaël, Jules Romain, Le Titien, Le Corrège.

François Ier voulut que la France participât à cette renaissance des Lettres et des Arts ; il enleva à l'Ecole florentine Léonard de Vinci, qui mourut en 1519 dans les bras du roi ; Benvenuto Cellini fut chargé de l'exécution de plusieurs grands travaux ; Le Primatice, deux fois appelé d'Italie, continua le château de Fontainebleau, commencé par Le Rosso ; il traçait en même temps le plan du château de Chambord ; André del Sarto quittait également Rome et faisait en France le portrait du Dauphin, alors que le Titien faisait celui du Roi. Près de ces noms illustres, brillaient aussi d'éminents artistes français : Pierre Lescot commençait le vieux Louvre en 1541 ; puis il bâtissait la fontaine des Innocents dont les sculptures étaient confiées à Jean Goujon ; la Sainte Chapelle était ornée des statues de Germain Pilon ; Philibert Delorme construisait la partie la plus ancienne des Tuileries, et Jean



Cousin se faisait admirer à la fois comme peintre et comme sculpteur.

C'est au milieu de cette société d'élite, au moment de la renaissance du goût et du beau, que naquit sur la terre de France, Bernard Palissy, le créateur des émaux, l'artiste éminent qui devait, au prix des plus généreux sacrifices, et malgré les difficultés et les obstacles de tout genre, augmenter le nombre des illustrations de son pays et devenir une de ses gloires les plus pures.

Ouvrier en terre, et *inventeur des rustiques figulines du Roy*, ainsi s'intitulait celui que Lacroix du Maine, son contemporain, admirait comme un philosophe naturel, et un homme d'un esprit merveilleusement prompt et aigu ; celui que plus tard Fontenelle proclamait le plus grand physicien que la nature eût formé ; celui enfin dont Lamartine a dit : « Il est impossible, après avoir lu ses écrits, de ne pas proclamer le pauvre ouvrier d'argile comme un des plus grands écrivains de la langue française ; Montaigne ne le dépasse pas en liberté ; J. J. Rousseau, en sève ; La Fontaine, en grâce ; Bossuet en énergie lyrique. »

M. Villemain exprime la même admiration dans son cours de littérature française : « La France, dit-il, eut dès lors la gloire de produire des observateurs de la nature qui voyaient et pensaient par eux-mêmes, tels que Belon, le savant voyageur, un des écrivains les plus expressifs de notre vieille langue descriptive ; et Bernard de Palissy, ce pauvre potier, sans éducation et sans lettres, qui par ses essais opiniâtres parvint à fabriquer le plus bel émail, conçut les premières théories sur l'état antérieur du globe, et écrivit avec génie l'histoire de ses souffrances et de ses découvertes. »

La ville de Saintes revendique l'honneur d'avoir donné le jour à Bernard de Palissy, vers l'année 1505 : c'est l'opinion de M. Hervé, dans ses nouvelles géologiques ; de Lesson, dans ses fastes historiques, et de Lallemand, dans son dictionnaire géographique.

Nous ne pensons pas que la Saintonge ait vu naître le grand artiste ; il a certainement vécu de longues années dans cette belle province, ainsi que nous le verrons, et ses écrits sont remplis de détails sur la ville et le pays de *Xaintes* ; mais aucun passage de ses livres ne peut laisser supposer qu'il y soit né.

Nous nous rangeons à l'avis des historiens qui placent le berceau de

Bernard Palissy à la Capelle Biron, village de l'Agènais (Lot-et-Garonne). Son père était tuilier et potier ; il eut pour maîtres dans la lecture, l'écriture, le dessin et la géométrie, les religieux Bernardins de Montpazier, petite ville de la Dordogne, distante de 6 kilomètres du four de son père ; vers l'âge de 15 à 16 ans il travailla d'abord avec celui-ci ; puis il entra comme *apprenti verrier*, chez ses voisins, MM. de Latour, dont les descendants furent annoblis plus tard par Henri IV, sous le nom de *gentilshommes verriers*, pour les progrès qu'ils avaient fait faire à leur industrie. — Il résulte des recherches faites par l'honorable curé de la Capelle Biron, M. Léopold Bordes, qui a bien voulu nous en faire bénéficier, que le dernier des descendants de la famille des Latour est mort en 1871, à l'âge de 96 ans ; ce vieillard vénérable avait perpétué dans le pays le souvenir de Palissy, souvenir qu'il devait, disait-il, aux traditions de ses ancêtres.

D'après ces traditions, Palissy aurait travaillé pendant un an seulement à la verrerie Latour, et serait revenu près de son père continuer l'état de potier. On voit encore au lieu dit la tuilerie de Béraille le four de Palissy, et l'ouverture de la voûte apparait au milieu des ronces ; à côté de ce four on trouve également une grande quantité d'argile figuline, ce qui le mettait à même d'exercer facilement son art.

Il parait constant que Palissy aurait obtenu dans le four des Latour ses premiers résultats pour l'émail, n'ayant pu réussir dans le sien ; qu'ensuite il aurait transporté les pièces ainsi obtenues au village de St Marcermin, près Biron, où il leur donna les premières empreintes de ses expérimentations. Il s'y serait construit un four semblable à celui des verriers chez lesquels il avait réussi ; mais ce four trop fortement chauffé creva, détruisant les essais de l'artiste qui, ruiné par ce désastre, quitta Biron, se rendit à Agen, où il travailla comme potier, et plus on ne le revit dans le pays. C'est alors qu'il commença les voyages d'études et d'observations dont nous aurons à parler.

Toutes les investigations tendant à retrouver quelque document relatif à la naissance de Palissy ont été inutiles ; mais une circonstance précieuse à noter est la présence à la Capelle, dans plusieurs maisons et notamment au château du Maréchal de Biron, d'un grand nombre de pièces faites à Béraille et qui sont considérées comme les premières ébauches du potier. — Ajoutons enfin que d'après M. de Saint-Amans

(Mémoires de la Société des Antiquaires) il existait encore en 1820, aux environs de Biron, une famille de Palissy.

Nous sommes entrés dans ces détails, au sujet desquels nous tenons à remercier tout particulièrement M. l'abbé Bordes, parce que, suivant nous, ils sont de nature à dissiper les derniers nuages qui entouraient le berceau du célèbre artiste. Il n'est enfant, ni de la Saintonge, ni du Périgord, mais de l'Agénais.

Il ne resta pas longtemps, ainsi que nous l'avons vu, au lieu de sa naissance. Il consacra plusieurs années de sa jeunesse à faire son tour de France, usage alors universellement suivi par les Artisans. Cet esprit curieux d'apprendre devait plus qu'aucun autre, demander aux voyages, à l'observation des faits, à l'étude de la nature, les éléments de la science dont le besoin le dévorait. Il a dit qu'il n'avait *point eu d'autre liure que le ciel et la terre, lequel est conneu de tous, et est donné à tous de connoistre et lire ce beau liure.* »

C'est vers le Midi qu'il dirigea d'abord ses pas, et nous trouvons dans les traités qu'il nous a laissés, sinon son itinéraire exact, du moins la mention des lieux qui ont particulièrement fixé son attention ; La Guienne, le Languedoc, la Provence furent par lui visités. — Les bords du Tarn et du Lot, l'Armagnac l'arrêtèrent assez longtemps. — Il séjourna à Tarbes; *Je me suis tenu*, dit-il, *quelques années à Tarbes, principale ville de Bigorre, et j'ai vu plusieurs malades aller ausdits bains, qui sont revenus autant malades qu'ils estoyent auparavant.* »

Nous le retrouvons à Bigorre : Je n'ai jamais veu venir estranger au pays de Bigorre, ajoute-t-il, pour y habiter, que bien tost aprés n'ayt pris les fièures ; l'on voit audit pays grand nombre d'hommes et femmes qui ont la gorge grosse comme les deux poings. » — Et ce fait que l'on peut encore constater aujourd'hui, il l'explique par la froidure des eaux, ou par les minéraux sur lesquels elles ont passé.

Cauterets, Bagnères, et les principales stations des Pyrénées, furent également visitées par Palissy, et la vertu médicale de leurs eaux attira son attention ; nous venons de voir en quels termes il raillait les eaux de Bigorre ; sa verve se donnera de nouveau carrière quand il dira son avis sur les sources de Spa.

Quittant les Pyrénées, il remonte à Narbonne, à Avignon, à Nîmes; il n'a garde d'oublier le pont du Gard : « ledit pont est une œuvre

admirable ; car pour venir depuis le bas des montaignes iusques à la sommité d'icelles, il a fallu édifier trois rangs d'arcades, l'une sur l'autre, et sont lesdites arcades d'une hauteur extraordinaire ; et construites en pierre de merveilleuse grandeur » (discours admirables p. 145).

Après le Languedoc, Palissy parcourt la Provence, la Savoie, la Bourgogne : « Les Bourgongnons, dit-il, s'ils eussent conneu que le sel fût ennemi de nature humaine, n'eûssent ordonné de mettre du sel dans la bouche des petits enfants quand on les baptise, et on ne les appellerait pas *Bourgongnons salez*, comme l'on fait. » (discours, p. 247).

Les eaux de Spa étaient déjà en honneur ! « Il n'est pas jusqu'aux femmes stériles qu'elles n'y aillent, afin de concevoir. Mais, ajoute-t-il, si les eaux de Spa pouvaient causer une conception aux femmes, elles feroient de beaux miracles. Je scay bien que plusieurs y sont allées boire de ladite eau qui eûssent eu plus de proufit de boire du vin. »

L'intrépide explorateur parcourt encore les provinces rhénanes, les Pays Bas, la Flandre, puis l'Anjou, la Touraine, la Bretagne et le Poitou.

Ces voyages, qui paraissent avoir duré 5 années, de 1525 à 1530, et pendant lesquels il tirait parti de tout ce qui frappait ses regards, étudiant la minéralogie et la géologie dans les montagnes, méditant, scrutant, comparant toutes choses dans les villes, dans les champs, sur le bord des rivières, pénétrant dans les cabinets des savants, dans les laboratoires des chimistes, ces voyages, disons nous, ornèrent son esprit attentif et observateur, de ces connaissances variées qui sont un des caractères particuliers de son génie.

Vers 1535 nous le trouvons fixé à Saintes, où il demeura jusqu'en 1566, et c'est là, dans cette patrie d'adoption, qu'eurent lieu les patients essais, les merveilleuses recherches qui amenèrent Palissy à la création de l'émail.

Jusqu'alors il avait vécu de ses trois professions de géométre, imagier et vitrier. Et il en vivait péniblement. « Je n'avais pas beaucoup de biens, mais j'auois des moyens que tu n'as pas, dit-il à son interlocuteur *Théorique* dans son *Art de Terre* (p. 309), car j'auois la pourtraiture. L'on pensoit en nostre pays que je fusse plus sçavant en

l'art de peinture que je n'estois qui causoit que iestois souvent appelé pour faire des figures pour les procès. Or, quand iestois en telles commissions, iestois très bien payé ; aussi ai-je entretenu long temps la vitrerie, jusques à ce que j'aye été asseuré pouuoir uiure de l'art de terre. »

Mais la vitrerie n'était pas au XVI[e] siècle ce qu'elle est au XIX[e] ; les vitriers d'alors, Palissy nous le dit lui-même, faysoient des figures ès vitreaux des temples, et peygnoient les dittes figures.

Il se maria à Saintes, et y fonda une nombreuse famille ; il raconte qu'il y perdit six enfants, et qu'il avait toujours deux enfants aux nourrices : J'étois chargé de femme et d'enfants. »

Sa situation était alors extrêmement précaire, plus voisine de la misère que de l'aisance, et cette pauvreté ne fut pas un des moindres obstacles qui se dressèrent devant lui, quand il entreprit ses essais d'émail. Il nous a laissé dans un style d'une inimitable naïveté et d'une grâce charmante, le récit de tous les déboires, de toutes les difficultés qui l'assaillirent à ce moment. Mais avant même ces glorieuses tentatives qui augmentèrent sa gêne par les dépenses qu'elles lui imposèrent, et sans sortir de la période de sa vie que nous étudions maintenant, les charges de sa famille, et sans doute aussi les caprices de sa nature d'artiste remplissaient sa modeste demeure de privations et d'angoisses : J'ay apprins, nous dit-il, l'alchimie avec les dents ; ailleurs il déclare qu'il ne faut point trouver estrange qu'il n'ait pas joint à son livre « la recepte véritable » le pourtrait du jardin qu'il y décrit, ni aussi de la Ville de forteresse qu'il a si originalement imaginée : « Mon indigence et l'occupation de mon art ne l'a voulu permettre. »

Sa pauvreté, il l'avait gravée sur son cachet, et il gémissait des obstacles qu'elle amoncelait sous ses pas ! *Poureté empesche les bons espritz de parvenir*, devise à laquelle il a donné lui-même un si éclatant démenti !

Palissy était dépourvu d'instruction première ; ce point qui a été contesté par certains biographes, ne peut être douteux. Il nous l'atteste à chaque page de ses ouvrages : « Je ne suis ne grec, ne hebrieu, ne poëte, ne rhétoricien, ains un simple artisan, bien pauurement instruit aux lettres (recepte véritable, p. 5). — « N'aye point esgard, dit-il à

son lecteur, à la petitesse et abjecte condition de l'autheur, ni aussi à son langage rustique et mal orné. » « Je scay bien, écrit-il au sire de Ponts, en lui dédiant ses discours admirables de la nature des Eaux et fontaines, qu'aucuns se moqueront, en disant qu'il est impossible qu'un homme destitué de la langue latine puisse avoir intelligence des choses naturelles. »

Mais il savait lire et écrire, et il lisait; il nous parle de ses lectures de Plutarque, de Pline, des livres des historiens ; l'étude de la mythologie lui suggère des pensées philosophiques pleines de naïveté et d'intérêt : Cerès s'aduisa de semer et cultiver le bled, et a été appelée déesse ; Bacchus homme de bien (non point yurongne, comme les peintres le font), fut exalté, parce qu'il s'aduisa de planter et cultiver la vigne ; mais Bacchus avait bien trouvé du raisin sauvage, Cerès avait bien trouvé du bled sauvage ; mais cela ne suffisait pas pour les nourrir suavement, comme quand les choses furent transplantées ; nous connaissons par là que Dieu veut que l'on travaille, pour aider à nature. »

Deux pièces extraites des Archives de l'Echevinage de Saintes ont permis d'établir que la demeure et l'atelier de Palissy étaient situés sur le quai des Recollets de cette ville ; nous reproduisons ces documents intéressants tels qu'ils ont été publiés dans le recueil des délibérations de la Société archéologique de Saintes, séance du 10 février 1843, par les soins de M. Dangibaud :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SAINTES.

Séance du 10 février 1843.

Mémoire de M. Dangibaud, Juge, sur la maison et l'atelier de Palissy.

.... Suivant M. Dangibaud, cette maison que l'on croyait avoir existé

au faubourg des Roches, doit être cherchée en aval du pont, et sur la ligne des anciennes fortifications, comme il résulte de deux pièces extraites des Archives de l'Echevinage sous la rubrique du .... mars 1576 et 31 décembre 1575.

Au mois de mars 1576, un sieur de Launay rédigeait la supplique suivante :

« A nos Seigneurs les Maires et Echevins de la ville de Saintes :
» Bastien de Launay vous remonstre que par cy devant vous auriez
» donné et arrenté audict de Launay une place et tour *sise près la*
» *maison de Maître Bernard Pallicy*, pour le prix et somme de cinq
» souls de rente que ledict suppliant a toujours payé depuis ledict
» arrentement jusqu'à présent à la recepte de ladicte Maison Com-
» mune, fors depuis quelque temps en ça qu'il aurait cessé de payer
» ladicte rente, *au moyen de ce que ledit Maistre Bernard a occupé*
» *ledict place et tour pour l'estendue* de son œuvre, comme ung chais-
» cungt sçayt .... et cependant et devant laquelle occupation par ledit
» Maistre Bernard faicte comme dict est, Monseigneur le Sénéchal,
» par provision et jusqu'à ce que ledict œuvre fust enlevé de ladicte
» Ville et bien occupé, aurait baillé à icelui suppliant une autre tour
» appelée vulgairement la tour du Bourreau pour l'exercice et vacation
» de l'art dudict suppliant, laquelle tour il aurait ce néanmoings ra-
» coustrer à ses propres coustz et dépens, d'aultant que durant les
» troubles elle était tombée en ruyne, et *d'aultant qu'à présent ladicte*
» *œuvre dudict Maistre Bernard est parachevée* .... et que ladicte place
» demeure inutile et de laquelle aulcung n'en payerayt rente ; ce
» considéré, il vous plaise de vos grâces et que le reveuu de ladicte
» ville ne soit diminué, continuer ledict suppliant à payer ladicte
» rente, et ce faisant, le rétablir dans ladicte tour et place. »

Le 31 décembre 1575, M. de la Chapelle, lieutenant pour le roi au pays de Saintonge, réglait par une ordonnance le service pour la garde de la Ville entre les habitants et les soldats de la garnison, et il disait :

« Les 3 capitaines des soldats pouseront leurs gardes tous les soirs,
» savoir est : Ung à la porte Esguierre qui attendra les sentinelles,
» et les mettra depuis la tour de l'Espingelle jusqu'à la tour qui est

» entre le corps de garde et la Cresche *appelée la tour de Maistre* » *Bernard* . . . .

C'est dans cette maison qu'ont eu lieu ces patientes tentatives, ces recherches persévérantes du célèbre potier, qu'il nous a racontées lui-même dans son livre de l'*Art de terre*. Et nous ne résistons pas au désir de reproduire ces pages admirables dans lesquelles le grand artiste expose avec une simplicité et un charme inimitables ses tâtonnements, ses angoisses et ses désespoirs :

« Sçaches qu'il y a vingt et cinq ans passés qu'il ne me fut montré une coupe de terre, tournée et esmaillée d'une telle beauté que dès lors j'entray en dispute avec ma propre pensée, en me rememorant plusieurs propos, qu'aucuns m'auoyent tenus en se mocquant de moy, lorsque je peindois les images. Or voyant que l'on commençoit à les délaisser au pays de mon habitation, aussi que la vitrerie n'auoit pas grande requeste, je vay penser que si j'auois trouué l'inuention de faire des esmaux je pourrois faire des vaisseaux de terre et autre chose de belle ordonnance, parceque Dieu m'auoit donné d'entendre quelque chose de la pourtraiture ; et des lors, sans auoir esgard que je n'auois nulle connoissance des terres argileuses, je me mis à chercher les esmaux, comme un homme qui taste en tenesbres. Sans avoir entendu de quelles matières se faisoyent lesdits esmaux, je pilois en ces jours-là de toutes les matières que je pouuois penser qui pourroyent faire quelque chose, et les ayant pilées et broyées, j'achetois une quantité de pots de terre, et après les auoir mis en pièces, je mettois des matières que j'auois broyées dessus icelles, et les ayant marquées, je mettois en escrit à part les drogues que j'avois mis sus chacune d'icelles, pour mémoire ; puis ayant faict un fourneau à ma fantasie, je mettois cuire lesdites pièces pour voir si mes drogues pourroyent faire quelques couleurs de blanc ; car je ne cherchois d'autre esmail que le blanc ; parceque j'auois ouy dire que le blanc estoit le fondement de tous les autres esmaux. Or par ce que je n'auois jamais veu cuire terre, ni ne sçavois à quel degré de feu ledit esmail se deuoit fondre, il m'estait impossible de pouuoir rien faire par ce moyen, ores que mes drogues eussent été bonnes, parcequ'aucune fois la chose auoit trop chaufé et autrefois trop peu, et quand lesdites matières estoyent trop peu cuites ou bruslées, je ne

pouuois rien juger de la cause pourquoy je ne faisois rien de bon, mais en donnois le blasme aux matières, combien que quelquefois la chose se fust peut estre trouvé bonne, et pour le moins j'eusse trouué quelque indice pour parvenir à mon intention, si j'eusse peu faire le feu selon que les matières le requeroyent: mais encores en ce faisant je commettois une faute plus lourde que la susdite: car en mettant les pièces de mes espreuves dedans le fourneau, je les arrangeois sans considération ; de sorte que les matières eussent esté les meilleures du monde et le feu le mieux à propos, il étoit impossible de rien faire de bon. Or m'étant ainsi abuzé plusieurs fois, avec grand frais et labeurs, j'étois tous les jours à piler et broyer nouvelles matières et construire nouveaux fourneaux, avec grande despense d'argent et consommations de bois et de temps.

« Quand j'eus bastelé plusieurs années ainsi imprudemment, avec tristesse et soupirs, à cause que je ne pouuois parvenir à rien de mon intention, et me souuenant de la despense perdue, je m'auisay pour obvier à si grande despence d'enuoyer les drogues que je voulois approuuer à quelque fourneau de potier; et ayant conclud en mon esprit telle chose, j'achetay de rechef plusieurs vaisseaux de terre, et les ayant rompus en pièces, comme de coustume, j'en couvray trois ou quatre cent pieces d'esmail, et les envoyay en une poterie distante d'vne lieue et demie de ma demeurance, avec requeste envers les potiers qu'il leur pleust permettre cuire les dittes espreuves dedans aucuns de leurs vaisseaux. Ce qu'ils faisoyent volontiers: mais quand ils auoyent cuit leur fournée et qu'ils venoyent à tirer mes espreuves, je n'en receuois que honte et perte, parce qu'il ne se trouuait rien de bon, à cause qne le feu desdits potiers n'estoit assez chaut, aussi que mes espreuves n'estoyent enfournées au devoir requis selon la science; et parce que je n'auois connoissance de la cause pourquoy mes espreuves ne s'estoyent bien trouuées, je mettois (comme j'ai dit cy dessus) le blasme sur les matières : de rechef je faisois nombre de compositions nouvelles, et les enuoyay aux mêmes potiers, pour en vser comme dessus: Ainsi fis-je par plusieurs fois, tousiours avec grands frais, perte de temps, confusion et tristesse. »

Quelle était cette coupe de terre *esmaillée*, cette coupe merveilleuse, cause inconsciente des travaux du grand potier, et à laquelle nous

sommes un peu redevables des chefs-d'œuvre qu'il a créés? D'où venait-elle? Cette question a préoccupé l'esprit des biographes et des chroniqueurs; leur sagacité s'est exercée à en rechercher l'origine.

L'Email, ce vernis coloré par des acides métalliques, fixé par un mélange d'étain, l'émail est fort ancien : Les Hébreux, les Phéniciens l'ont connu ; des vases trouvés à Ninive, à Babylone, en Perse et en Arabie, nous le montrent employé dès les temps les plus reculés ; Rome et la Gaule en ont fait usage. Au commencement du XVIe siècle, Lucca Della Robia faisait de la céramique artistique ; *Faenza* notamment avait ses ateliers de poterie; de là viendrait même, selon certains critiques, le mot *faïence*.

Cette coupe, qui a fixé l'attention de Palissy, venait-elle d'Italie? Etait-elle allemande, comme quelques uns l'ont pensé? L'aurait-il admirée à Agen, chez Antoine de la Rovère, évêque de cette ville, qui avait pendant longtemps habité la Toscane? Se serait-elle trouvée renfermée dans le navire capturé en 1542 par des corsaires Rochelais, dans lequel on a découvert plusieurs coupes de Venise, dont la beauté fut si remarquée par François Ier qu'il en retint une grande partie pour lui? cette dernière hypothèse est peu admissible, puisqu'il parait démontré que le vase émaillé dont parle Palissy était sous ses yeux dès l'année 1540. On peut supposer que ce vase était romain, qu'il avait été trouvé dans le sol saintongeais, qui a livré à ses explorateurs un grand nombre d'objets précieux remontant à la domination du peuple Roi.

Enfin, le sentiment de M. Louis Audiat, dans sa remarquable étude sur Bernard Palissy, sa vie et ses travaux, est que cette coupe brillante venait d'Italie d'où elle avait été envoyée au sire de Pons qui s'était marié à Ferrare en 1533, Anthoine de Pons, l'un des protecteurs de Palissy, à qui fut dédié le traité des Eaux et fontaines.

C'est ici que se place la mission donnée à Palissy de dresser le plan des marais salants de la Saintonge.

L'impôt sur le sel, ou gabelle, qui remontait déjà à plus de trois siècles, puisqu'on le voit mentionné dans une ordonnance de Louis IX de 1246, soulevait de la part des populations les protestations les plus vives.

Le droit de Gabelle ne pesait pas alors sur le Poitou, la Saintonge,

le gouvernement de la Rochelle, les îles de Ré et de Marans, où le Roi prenait seulement le *quart-denier* de la vente, qui était cinq sous par livre ; ce quart-denier avait été récemment augmenté de deux sous six deniers par livre, et s'appelait alors le droit de *quart et demi* ; et un vieux chroniqueur, Jean Bouchet, nous apprend dans ses annales d'Aquitaine que les deniers procédant de la crue desdits droits de sel étaient employés au paiement des Présidents, Conseillers et officiers des Cours de Parlement du Royaume.

Cependant François Ier était à Châtellerault, au milieu des fêtes somptueuses célébrées à l'occasion du mariage du duc de Clèves et de la Princesse de Navarre. — C'est là qu'il publia son édit fameux sur les salines des pays maritimes de l'Ouest, aux termes duquel ils devaient subir et payer, comme toutes les autres villes du Royaume, le lourd impôt de la gabelle.

Mais lorsque le Roi voulut « faire prendre, saisir, et mettre en sa main tout le sel estant ès salines, par certains commissaires à ce députés, pour établir un bon ordre, statut, ordonnance et déclaration de son vouloir sur ce », une explosion universelle de menaces et d'imprécations éclata sur tout le littoral de l'océan contre la nouvelle mesure fiscale qui venait frapper la plus importante et presque l'unique industrie de ces pays maritimes. « Ceux de Poitou, Saintonge, gouvernement de la Rochelle et des îles y adjacentes furent mal contens, voire contredisans d'obéir auxdites ordonnances, disant que le sel leur coûtait presque deux fois autant qu'il avait accoutumé. » (Bouchet, loc. cit.)

Les troupes envoyées à La Rochelle ne purent apaiser la sédition ; et François Ier, qui était alors à Montpellier, se transporta lui-même dans la ville révoltée, et lui fit grâce. « Je pense disait-il au moment de se séparer du Corps de ville, avoir gaigné vos cœurs ; et foi de gentilhomme, je vous assure que vous avez gaigné le mien » (hist. de Saintonge, par Massiou, t. 3) —

Les commissaires envoyés en Saintonge pour l'établissement de la gabelle trouvèrent Palissy au milieu du découragement qui avait suivi ses premiers essais ; n'ayant pu découvrir le secret de l'émail, il avait repris son métier d'arpenteur. Il fut chargé de dresser le plan des marais salants du pays. Les voyages qu'il dut faire de Saintes à la mer

pour remplir sa mission, et son séjour sur les bords de l'océan furent pour lui l'occasion de nouvelles observations et de curieuses études dont il nous a donné le résumé dans ses *discours admirables*.

Son travail terminé, Palissy retourna à son atelier de potier et se remit à la recherche de l'émail ; écoutons le récit de ses nouveaux efforts, (page 313) —

« Je rompi environ trois douzaines de pots de terre tout neufs, et ayant broyé grande quantité de diverses matières, je couvrais tous les lopins desdits pots desdites drogues couchées avec le pinceau ; mais il te faut entendre que de deux ou trois cents pièces, il n'y en avait que trois de chacune composition : Ayant ce fait, je prins toutes ces pièces et les portay à une verrerie, afin de voir si mes matières et compositions se pourroyent trouver bonnes au four desdites verreries. Or, d'autant que leurs fourneaux sont plus chauds que ceux des potiers, ayant mis toutes mes espreuves dans lesdits fourneaux, le lendemain que je les fis tirer, j'aperceus partie de mes compositions qui avoyent commencé à fondre, qui fut cause que je fus encore davantage encouragé de chercher l'esmail blanc, pour lequel j'avois tant trauaillé. »

Ces nouvelles épreuves durèrent deux années entières pendant lesquelles ce persévérant artiste portait ses essais aux fours des verriers, « tendant aux fins de parvenir à son intention. » Le courage allait l'abandonner, lorsqu'enfin un jour il trouva « une espreuve blanche et polie ; de sorte qu'elle lui causa une joye telle qu'il pensoit être reveuu nouvelle créature ; il pensoit dès lors auoir une perfection entière de l'esmail blanc. »

Mais cette joie fut de courte durée ; « l'espreuve était malheureuse en ce qu'elle n'estoit pas en doze ou mesure requise. » Ce succè ; partiel redoubla cependant le courage du patient et infatigable potiers il voulut avoir un four semblable à celui des verriers ; mais avec quel indicible labeur il le construisit, sans aide, sans ressources ! « Il fallait dit-il, que je maçonnâsse tout seul, que je destrempâsse mon mortier, que je tirâsse l'eau pour la destrempe d'iceluy ; aussi me fallait moy même aller quérir la brique sur mon dos, à cause que je n'auois nul moyen d'entretenir un seul homme pour m'ayder en cest affaire. »

Ce n'était pas tout que de faire le métier de maçon et de voiturier:

il fallait préparer et broyer les matières, en couvrir ses vaisseaux, mettre le feu à ses fourneaux, et surveiller la cuisson; c'est ce qu'il fit, restant pendant six jours et six nuits devant son four, sans cesser de brusler bois par les deux gueules d'iceluy, comme il l'avait vu faire aux verriers. Vains efforts ! Son émail ne fondit pas ! Il était comme un homme désespéré.

Toutefois, il ne suspend pas son œuvre ; mais cherchant la cause de son insuccès, et croyant la trouver dans ce que son émail ne contenait qu'une trop faible partie de la matière qui devait faire fondre les autres, il brise ces vases inutiles, en achète d'autres, compose un mélange nonveau, le pile, le broie, en couvre sa nouvelle acquisition et la confie à son four, dont il a eu soin de toujours continuer le feu en sa grandeur.

Mais l'argent lui faisait faute ; il n'avait nul crédit; le bois lui manquait, son fourneau allait s'éteindre, et c'en était fait de tous ses efforts ! Que faire ? Ecoutons le courageux artiste :

« Sur cela il me survint un nouveau malheur, lequel me donna grande fascherie, qui est que le bois m'ayant failli, je fus contraint bruler les estapes (étais) qui soutenoient les tailles de mon jardin, lesquelles estant bruslées, je fus contraint brusler les tables et plancher de la maison.... J'estois tout tari et deseché à cause du labeur et de la chaleur du fourneau ; il y auoit plus d'un mois que ma chemise n'auoit seché sur mon dos ; encores pour me consoler, on se moquoit de moy, et mesme ceux qui me devoyent secourir, alloient crier par la ville que je faisois brusler le plancher ; et par tel moyen l'on me faisait perdre mon crédit, et m'estimoit-on estre fol. »

D'autres disaient qu'il faisait de la fausse monnaie ! Il n'osait sortir en ville, et traversait les rues tout baissé comme un homme honteux ! Ses dettes s'accumulaient ! Il avait habituellement deux enfants aux nourrices, dont il ne pouvait payer les salaires. Personne pour le secourir ; — chacun se moquait de lui, disant qu'il méritait son misérable sort, puisqu'il avait délaissé son métier. —

« Cependant mes dernières espreuves s'estoyent assez bien portées, et quand je me fus reposé un peu de temps avec regrets de ce que nul n'auoit pitié de moy, je dis à mon âme : Qu'est-ce qui te triste, puisque tu as trouvé ce que tu cherchois ? Travaille à présent et tu

rendras honteux tes détracteurs. Mais mon esprit disoit d'autrepart, tu n'as rien de quoy poursuyvre ton affaire ; comment pourras-tu nourrir ta famille et acheter les choses requises pour passer le temps de quatre ou cinq mois qu'il faut auparauant que tu puisses jouir de ton labeur ? »

Dans cette lutte sublime entre son âme qui le relève et l'encourage, et son esprit qui lui conseille l'abandon de son œuvre, la victoire ne pouvait rester douteuse ; Palissy écouta les conseils de son âme, l'espérance ranima son courage, et sans s'émouvoir des critiques et des railleries de la foule, il se remit au travail. Pour gagner du temps, il s'adjoignit un potier connu et lui fit exécuter des vaisseaux selon son ordonnance. N'ayant nul moyen en sa maison, il le nourrissait en une taverne à crédit.

Six mois furent consacrés à la fabrication des vases. Le moment de la cuisson était arrivé. C'est alors que ne pouvant plus conserver la charge de ce potier, Palissy le congédia, et, faute d'argent, il lui donna quelques uns de ses vêtements pour son salaire. Resté seul, il avait à bâtir un nouveau four. Il ne lui manquait que les matériaux pour l'ériger ! Il démolit celui qui lui avait servi d'abord, « affin de se servir des estoffes de la dépouille d'iceluy. » Le feu avait liquéfié et vitrifié le mortier et la brique de ce fourneau, et « en le desmaçonnant, le maçon inexpérimenté eut les doigts coupez et incisez en tant d'endroits qu'il fut contrainlt de manger son potage, ayant les doigts enveloppez de drapeau. » Ce qui ne l'arrêta pas ! ses matériaux trouvés, sans aide, sans repos, il construisit son nouveau four, allant, comme déjà il l'avait fait, chercher son eau, son mortier et sa pierre.

Il espérait retirer de cette fournée quatre cents livres. — Hélas ! une déception d'un nouveau genre lui était réservée : « Le mortier de quoy j'avois massonné mon four estoit plain de cailloux, lesquels sentant la vehemence du feu se creverent en plusieurs pieces, faisans plusieurs pets et tonnerres dans ledit four. Or, ainsi que les esclats desdit cailloux sautoient contre ma besogne, l'esmail qui estoit desjà liquefié et rendu en matière glueuse, print lesdit cailloux et se les attacha par toutes les parties de mes vaisseaux et mesdailles, qui sans cela se fussent trouvez beaux ..... Je fus si marri que je ne te sçaurois dire, et non sans cause, car ma fournée me coutoit plus de six vingt

écus. J'avois emprunté le bois et les estoffes, et si auois emprunté partie de ma nourriture en faisant laditte besongne. J'avois tenu en espérance mes créditeurs qu'ils seroyent payes de l'argent qui proviendroit des pièces de laditte fournée, qui fut cause que plusieurs accoururent dès le matin quand je commençois à desenfourner. Dont par ce moyen furent redoublées mes tristesses. »

Il parait que ces poteries émaillées, malgré l'accident qui en altérait la beauté, avaient conservé le cachet du grand artiste, car beaucoup de ses voisins voulaient les acheter; mais ils exploitaient sa misère, en même temps que les défauts que ces pièces présentaient, on les demandait à vil prix. Palissy ne se laissa pas tenter : c'eut été, dit-il, un descriement et rabaissement de mon honneur; je mis en pièces entièrement le total de laditte fournée, et me couchay de mélancolie, non sans cause, car je n'auois plus le moyen de subuenir à ma famille. je n'auois en ma maison que reproches, au lieu de me consoler l'on me donnait des maledictions. »

Palissy resta quelque temps au lit, abattu, meurtri, mais le regard fermement fixé sur le but, qui se rapprochait. Il se remit à la peinture sur verre, afin de se procurer quelques ressources, puis il retourna à son fourneau. Au milieu de ses tâtonnements, il rencontrait chaque jour quelque difficulté imprévue, quelque accident nouveau. Une fournée fut détruite par une pluie de cendres qui vint ternir l'éclat des émaux ; il lui fallut inventer des lanternes de terre dans lesquelles il enfermait ses vaisseaux pour les protéger ; et cette invention qu'il trouva bonne, et dont il continua à faire usage, elle est encore appréciée de nos jours : les lanternes du potier agénais servent toujours sous le nom de *cazettes* ou de *manchons*.

« Bref, j'ay ainsi bastelé l'espace de quinze ou seize ans ; quand j'auois appris à me donner garde d'un danger, il m'en survenait un autre, lequel je n'eusse jamais pensé. »

Quinze ou seize années de recherches, de tentatives, sans ressources, sans appui, sans soutien ni au dehors, ni dans sa demeure !

Au nombre des belles créations de Palissy, il faut compter ce qu'il appelle ses *pièces* ou *bassins rustiques*, ouvrages sur lesquels il plaçait des reptiles, des coquillages, des poissons en relief, avec leurs couleurs naturelles. Ces vases lui donnaient plus de peines et d'ennui que ses

premières œuvres : les émaux variés qui recouvraient chacun des animaux n'étaient pas fusibles au même degré, de sorte que le vert des lézards était brulé avant que la nuance des serpents fût fondue ; et l'émail des serpents, des écrevisses, des tortues était en fusion, alors que le blanc n'avait reçu aucune beauté. Nouveau et difficile sujet d'études et de recherches.

« Toutes ces fautes, dit-il, m'ont causé un tel labeur et tristesse d'esprit, qu'auparavant que j'aye eu rendu mes esmaux fusibles à un même degré de feu, j'ay cuidé entrer jusques à la porte du sépulchre. Aussi en me trauaillant à tels affaires je me suis trouué l'espace de plus de dix ans si fort escoulé en ma personne, qu'il n'y avait aucune forme ni apparence de bosse aux bras ni aux jambes ; ains estoyent mes dittes jambes toutes d'une venue ; de sorte que les liens de quoy j'attachois mes bas de chausses estoyent, soudain que je cheminois, sur les talons avec le résidu de mes chausses.

Je m'allois souvent pourmener dans la prairie de Xaintes en considérant mes misères et ennuys .... toutes fois l'espérance que j'auois me faisoit procéder en mon affaire si virilement que plusieurs fois pour entretenir les personnes qui me venoyent voir, je faisais mes efforts de rire, combien que intérieurement je fusse bien triste. »

On s'est demandé si Palissy fut heureux ! Les extraits que nous venons de donner de son *Art de Terre* répondent à cette question ! Qu'on lise également, pour ne plus douter à cet égard, le tableau qui suit, récit de sa vie rempli de naïveté, de grandeur et d'éloquence, et l'un des plus précieux morceaux qui nous reste de la langue française au XVI[e] siècle :

« Je poursuivis mon affaire de telle sorte que je recevois beaucoup d'argent d'une partie de ma besongne ; mais il me survint une autre affliction conquétanée avec les susdites, qui est que la chaleur, la gelée, les vents, pluyes et goutières me gastoyent la plus grande part de mon œuvre, auparavant qu'elle fut cuitte : tellement qu'il me fallut emprunter charpenterie, lattes, tuiles et cloux, pour m'accommoder. Or, bien souvent n'ayant point de quoy bastir, j'estois contraint m'accommoder de liarres (lierres) et autres verdures. Or ainsi que ma puissance s'augmentoit, je défaisois ce que j'avois fait, et le batissois un peu mieux : qui faisoit qu'aucuns artisans, comme chaussetiers, cordon-

niers, sergens et notaires, un tas de vieilles, tous ceux cy sans avoir esgard que mon art ne se pouvoit exercer sans grand logis, disoyent que je ne faisois que faire et desfaire, et me blasmoyent de ce qui les devoit inciter à pitié, attendu que j'estois contraint d'employer les choses nécessaires à ma nourriture, pour ériger les commodités requises à mon art. Et qui pis est, le motif desdites mocqueries et persecutions sortoit de ceux de ma maison, lesquels estoyent si esloingnés de raison, qu'ils vouloient que je fisse la besongne sans outis, chose plus que déraisonnable, Or d'autant plus que la chose estoit déraisonnable, de tant plus l'affliction m'estoit extrême. J'ay esté plusieurs années que n'ayant rien dequoy faire couurir mes fourneaux, j'estois toutes les nuits à la mercy des pluyes et vents, sans avoir aucun secours aide ni consolation, sinon des chatshuants qui chantoyent d'un costé, et les chiens qui hurloient de l'autre ; parfois il se levoit des vents et des tempestes qui soufflovent de telle sorte le dessuz et le dessouz de mes fourneaux, que j'estois contraint de quitter là tout, avec perte de mon labeur; et me suis trouué plusieurs fois qu'ayant tout quitté, n'ayant rien de sec sur moy, à cause des pluyes qui estoyent tombées, je m'en allois coucher à la minuit ou au point du jour, accoustré de telle sorte comme un homme que l'on aurait trainé partous les bourbiers de la ville ; et en m'en allant ainsi retirer, j'allais bricollant sans chandelle, et tombant d'un costé et d'autre, comme un homme qui seroit yure de vin, rempli de grandes tristesses : d'autant qu'après auoir longuement trauaillé, je voyois mon labeur perdu. Or en me retirant ainsi souillé et trempé je trouuais en ma chambre une seconde persécution pire que la première, qui me fait à présent esmerveiller que je ne suis consonmé de tristesse. »

(A suivre).

O. MURAY.

BERTRAND DE BORN

SON ROLE POLITIQUE.

I

Bertrand de Born est le plus célèbre des poëtes du midi. Bien que ses écrits aient un cachet tout particulier, ce n'est pas à son talent littéraire qu'il doit sa renommée, c'est à l'étrangeté du rôle que lui a prêté son premier biographe, Hugues de Saint-Cyr, c'est surtout aux interprétations plus ou moins hazardées qui en sont résultées. Bertrand a été dans l'histoire comme une énigme derrière laquelle on soupçonnait un secret important.

Hugues de Saint-Cyr, tout en parlant de lui sur un ton presque sympathique, nous le montre sans cesse occupé à envenimer les querelles des princes et des barons voisins, à pousser les fils contre les pères, les frères contre les frères, les vassaux contre les suzerains et à mettre aux prises les suzerains entre eux. Le Dante, en lisant ce portrait, y a vu l'image d'un grand criminel, d'une âme en proie aux furies ; en conséquence il a placé le pauvre Bertrand au fond de son enfer, à la tête des semeurs de discorde.

Les critiques modernes, Millot, Fauriel, Villemain, répugnant à attribuer à la perversité seule les actes de toute une vie, ont cherché un mobile à la conduite de Bertrand de Born ; ils ont cru le trouver dans l'amour des combats. Ce qui les confirmait dans cette pensée c'était le curieux sirvente dans lequel le poëte-chevalier décrit l'ivresse du champ de bataille, la volupté de la guerre : « J'aime, dit-il, le » printemps qui ramène les feuilles et les fleurs, et les chants » d'oiseau dans le bocage ; mais ce que j'aime surtout du printemps » se sont les cavaliers armés marchant en troupe serrée etc. » Cette

pièce, traduite par Villemain, obtint un grand succès. Pour certains auteurs il y a là comme un écho des chants de guerre scandinaves, une inspiration sauvage et titanique. Mais il est bien difficile de s'associer à cette manière de voir quand on rencontre partout dans les poëtes du midi l'éloge de la guerre devenu un lieu commun, un exorde obligé, aussi bien que les louanges du printemps : Bertrand de Born a tiré un heureux parti de la réunion de deux thèmes aussi contradictoires. Mais cette habileté, qui a fait la fortune de sa pièce, révèle le raffinement du « trouveur » bien plus que la féroce humeur des rois de mer. Ce n'est pas là le rugissement de la bête fauve. Si l'instinct guerrier de la noblesse française s'y fait sentir, il y a aussi là dedans du poëte visant à l'effet.

Ensuite sont venus les historiens à qui l'amour de la guerre n'a pas semblé un motif suffisammeut humain et vraisemblable. M. Henri Martin, cherchant une autre cause aux fureurs de Bertrand de Born, a fait de lui un patriote aquitain, l'âme de la ligue contre les Plantagenets. Mais il se trouve que notre poëte figure plus souvent dans le parti des Plantagenets que dans les rangs opposés : M. Augustin Thierry l'avait peut-être remarqué, et voici comment il l'expliquait :

« Cet homme extraordinaire, dit-il en parlant de Bertrand, semble » avoir eu la conviction profonde que sa patrie, voisine des états des » rois de France et d'Angleterre, ne pouvait échapper aux dangers » qui la menaçaient toujours d'un côté ou d'un autre que par la » guerre entre les deux ennemis. Telle, en effet, paraît avoir été la » pensée qui présida pendant toute la vie de Bertrand à ses actions » et à sa conduite » (1).

Malgré tout le respect dû a une telle autorité, on remarquera qu'en cas de querelle entre les deux rois, l'Aquitaine était nécessairement l'un des théâtres de la guerre. Que l'on songe aux effets désastreux qu'aurait pour un pays un système consistant à le faire servir perpétuellement de champ de bataille ! il y a là quelque chose qui choque la raison.

---

(1) *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, 9e éd. t. III, p. 220.

Les faits semblent donc repousser toutes ces appréciations ; mais, si je ne me trompe, l'examen des poésies de Bertrand de Born explique parfaitement toute sa vie, et l'on voit son caractère s'y développer avec une unité parfaite au milieu de toutes les contradictions apparentes.

II

Avant de commencer cet examen, il est nécessaire de rappeler comment se forma la ligue aquitaine.

Le sentiment national se manifeste en France dès le neuvième siècle et éclate avec force au onzième, comme on le voit dans la chanson de Roland, par exemple.

Mais à cette époque, l'idée de l'unité française était encore voilée et confuse : on s'arrangeait fort bien de rester séparés par des frontières et d'appartenir à des suzeraincetés distinctes, quoique de part et d'autre on conservât pieusement l'amour, le culte de la « Douce France. » Au XIIe siècle, l'aspiration vers l'union de tous les français se fait jour, et vient donner au patriotisme son complément nécessaire. Le mouvement unitaire est surtout très marqué dans les pays plus particulièrement gaulois, c'est-à-dire dans le centre, l'ouest et le midi. L'ambition effrénée de Plantagenet et sa qualité de roi d'Angleterre effarouchent les habitants de ces contrées. Ils ont une tendance instinctive à se grouper autour du représentant officiel de leur race, du chef de la nation française. La France occidentale trouvait d'autant plus lourde l'autorité des Plantagenets que cette autorité prenait de plus en plus le caractère d'une domination étrangère. Henri II gouvernait ce pays du fond de ses palais de Londres ou de Rouen par l'intermédiare d'un fonctionnaire révocable contrairement aux principes féodaux ; il le gouvernait d'après les maximes autoritaires qui prévalaient alors Outre-Manche. Les citoyens des villes, inquiets pour leurs franchises municipales, les barons émus des atteintes portées à leurs droits seigneuriaux, avaient déjà essayé de secouer le joug en 1168, et n'attendaient qu'une occasion de recommençer. Elle leur fut fournie en 1173 par la fille de leurs anciens ducs, la reine Aliénor. Son mari l'avait outragée : pour se

venger elle poussa à la révolte ses trois fils ainés, Henri, associé par son père à la couronne, Geoffroi, duc de Bretagne, et Richard, gonverneur d'Aquitaine. Les deux derniers appelèrent aux armes leurs administrés. Aquitains et Bretons répondirent avec empressement à cet appel : les Mançeaux eux-mêmes adhérèrent à la ligue : tous les coalisés se tournèrent vers le roi de France et réclamèrent son appui. Louis VII le leur donna, mais avec mollesse. Après quelques échecs, il déposa les armes, et les princes angevins se réconcilièrent avec leur père. Henri le jeune obtint une forte pension et quelques châteaux en Anjou ; Richard reçut une investiture définitive du comté de Poitiers et du duché d'Aquitaine ; et dans la famille royale d'Angleterre, on crut tout terminé.

Aussi Richard fut-il très étonné de voir ses vassaux garder une attitude hostile : il était satisfait, il lui semblait que tout le monde devait l'être. Mais les Aquitains auraient voulu des garanties contre l'ingérence d'Henri II dans leurs affaires et contre les procédés autocratiques d'importation anglaise. Aymar V, vicomte de Limoges et de Ségur, se maintenait en armes et s'efforçait de grouper autour de lui les Barons et les villes du Limousin et du Périgord, contrées montagneuses qui avaient souvent servi de refuge à l'indépendance.

Les princes entrèrent en négociation avec leurs anciens alliés et s'efforcèrent de les ramener. Ils réussirent auprès d'un certain nombre d'entre eux. Parmi ceux qui furent l'objet de ces tentatives se trouva Bertrand, frère de Constantin de Born, seigneur d'Hautefort en Périgord. Constantin avait associé son frère à la seigneurie de ce fief important qui lui venait de sa femme et qui pouvait fournir un contingent de mille hommes ; Bertrand était donc un personnage d'un rang élevé ; en outre Henri II l'avait choisi pour diriger l'instruction militaire de son fils ainé ; il était resté lié avec le jeune roi, avec Geoffroi de Bretagne, qu'il désigne parfois sous le sobriquet de *Rassa*, et avec Richard, qu'il appelle familièrement *Oui-et-Non*. Il est probable que ce qui l'avait fait rechercher par ces jeunes gens, c'était sa verve gasconne, hardie et intempérante, son libertinage d'esprit, qui fait tache dans la littérature provençale, enfin ses rudes flatteries, affectant une grossièreté soldatesque. Henri le jeune l'avait entraîné dans l'insurrection : Geoffroi et Richard, réconciliés avec leur

père, entreprirent de l'arracher au parti des rebelles. Bertrand, qui désirait se faire rendre ses terres confisquées, se laissa facilement aller à traiter, comme beaucoup d'autres avaient déjà fait; mais, soucieux de l'opinion de ses voisins, il affecta la plus grande tristesse de l'extrémité où il était réduit : il se représenta comme entrainé par le torrent des fuyards et désespéré de la lâcheté de ses compatriotes. Pour mieux marquer son attitude, il eut recours à l'art des vers, dans lequel il était fort expert, et composa un sirvente, que son jongleur Papiol alla chanter dans les réunions aristocratiques de la province. L'accent en est tantôt indigné, tantôt méprisant, tantôt mélancolique, en tout cas peu d'accord avec la conduite actuelle de l'auteur ; la pièce est adressée au prince Geoffroy (1175).

« Rassa, les seigneurs, les vassaux et les barons de la contrée se » sont mis à traiter de la paix : ils ont passé à vous, et moi comment » ai-je tant démérité que ma terre ne me soit pas rendue? » — Toujours ils me laissent en arrière après m'avoir jeté dans la » mêlée, les braves comme les lâches ; et quand leur paix est conclue » je reste avec ma terre dévastée. »

Bertrand espérait sans doute que son frère imiterait sa défection, mais Constantin, fermement attaché à la cause nationale, agit tout différemment : il saisit la première occasion pour expulser le traître et le dépouiller de sa part de la baronnie.

III

Bertrand resta fort penaud. Le roi Henri II était hors d'état de lui faire rendre ses droits ; il eût fallu pour cela une expédition formidable et un siège en règle. Le poëte-chevalier se remit à petit bruit en relation avec son frère et les barons Limousins, sans toutefois rompre les relations qu'il venait de renouer avec les princes. Il dit lui-même en parlant de son attitude à cette époque. (1).

« Entre Don Aymar et Don Richard, longtemps on m'a tenu en » suspens » (2).

(1) ibid. t. IV. p. 142.

(2) Entre N'Azemars é N. Richart lonetems m'an tengut en regart.

On voit ici Aymar figurer comme la personnification du parti aquitain. Il en était en effet le chef reconnu, et en 1177 il signala son réveil par un coup hardi, l'attaque contre la garnison brabançonne de Malemort. Ce fait d'armes, où Henri II perdit 2,500 de ses braves mercenaires, fut suivi d'autres succès de détail qui relevèrent la cause nationale. Ce fut alors que Bertrand de Born se décida enfin à revenir au parti aquitain. Il est probable que la restitution de sa part d'Hautefort fut le prix de ce retour, car le biographe nous dit qu'il s'en remit en possession par un traité avec son frère.

D'après ce qu'on connaît déjà de lui on ne s'étonnera pas trop de voir qu'à sa rentrée dans la coalition son premier soin soit de gourmander les tièdes et de morigéner les retardataires. Il répare le temps perdu ; le voilà à l'œuvre : quel mal il se donne pour la bonne cause (1179) !

« Toujours je repétris et retaille ces barons et m'efforce de les
» refondre, espérant leur mettre au cœur la hardiesse. Je suis bien sot
» de l'entreprendre. Ils sont plus difficiles à travailler que le fer de
» S. Léonard. Il faut être fou pour se donner cette peine. — Talleyrand
» au lieu de galopper et de trotter, ne bouge de son arsenal ; là il ne
» craint lance ni dard, et vit comme un Lombard. Quand tout le monde
» part, lui s'étend et baille. — A Périgueux, assez près des murs
» pour y pouvoir lancer le mail, j'irai armé, montant Bayard ; et si j'y
» trouve quelque poitevin piffard (1), il saura comme mon épée
» taille ; je lui ferai dans le crâne une bouillie de cervelle et de
» maille. » (2).

On remarquera au milieu de ces fanfaronnades l'insolence avec laquelle Bertrand parle du comte de Périgord son seigneur. Certes, la guerre avait pu rompre entièrement les liens de subordination des barons à l'égard des comtes, liens qui avaient toujours été fort relâchés dans le midi ; mais il restait des formes généralement repectées, et il fallait que Bertrand ne fût pas habituellement pris au sérieux pour pouvoir se permettre de pareilles incartades

Après avoir admonesté le comte de Périgord, Bertrand essaie de

(1) Il appelle ainsi les partisans de Richard.

(2) *Raynouard*, t. IV. p. 142.

piquer le jeune roi Henri, son ancien élève. Il conseille au prince, alors en résidence à Matheflon en Anjou, de ne pas regarder du côté de Châtelleraut où, sur ses terres à lui Henri, son frère Richard ose bâtir une forteresse destinée à les tenir en bride : cependant le château resplendit tellement dans sa blancheur nouvelle qu'il est à craindre que le prince ne le voie malgré lui, du haut des tours de Matheflon (1179).

Ces coups d'épingle étant restés infructueux, le poëte en vient aux injures (1181).

« Il faut que je dise ce que j'ai sur le cœur. J'ai de nouvelles et » grandes raisons de parler : le jeune roi a renoncé à ses réclamations » contre son frère Richart (1) ; on fait de lui ce qu'on veut. Puisque » Don Henri n'a ni terres ni vassaux, qu'il soit le roi des lâches. — » Car lâche est celui qui vit aux rentes d'autrui recevant sa nourriture » et comptant de clerc à maître. Roi couronné qui se met à la » pension ressemble mal à Arnaud, marquis de Bellande (2), ni au » preux Guilhem, qui conquit Miranda, le glorieux ! Don Henri a » menti aux Poitevins et les a trahis. Il n'en sera plus tant aimé. — » Plût à Dieu que le comte Geoffroi, à qui appartient Brésiliande, (3) » fût le premier né et eût à ses ordres royaumes et duchés ; car il » est vrai chevalier » (4).

Il paraît, d'après ces derniers mots, que Geoffroi se rapprochait des Aquitains, sans doute à la suggestion de ses barons de Bretagne, vieux ennemis de Plantagenet.

Le jeune Henri lui-même faisait parvenir aux coalisés des paroles d'encouragement. Mais ils auraient eu besoin d'un concours plus effectif.

IV

Enfin, en 1182, de précieuses adhésions leur arrivèrent : d'abord ils contractèrent une alliance offensive avec Raimond V, comte de

---

(1) Il avait réclamé l'Aquitaine à titre d'apanage.

(2) Personnage de Roman, ainsi que le suivant.

(3) La forêt de Broceliande en Bretagne.

(4) *Raynouard*, choix. t. IV, p. 148.

Toulouse, contre les rois d'Angleterre et d'Aragon. Ce dernier était l'objet d'une haine profonde de la part de tous les bons Français : il avait empêché la réunion de la Provence à la France en s'opposant de vive force au mariage de l'héritière de ce comté avec le fils de Raimond ; il avait fourni au féroce Roger d'Albi, des meurtriers pour le massacre de Béziers ; il venait de dénationaliser la Catalogne ; ce pays qui parlait la langue de la France méridionale, qui était régi par les mêmes lois, qui avait été conquis par elle sur les Arabes, protégé par elle contre les retours offensifs de l'islamisme, ce pays, partie intégrante du royaume de France depuis quatre siècles, avait été, en 1180, réuni à l'Aragon, annexion à laquelle il n'est pas encore de nos jours complètement résigné. Cet acte avait eu pour principal instigateur le roi Alphonse II ; et, maintenant, ce prince marchait contre Toulouse accompagné des vassaux maritimes de Raimond V soulevés contre leur seigneur.

Le comte, en entrant en campagne, fit demander à Bertrand de Born un sirvente « par la vertu duquel les heaumes et les hauberts fussent » faussés et rompus, les cottes d'armes et les pourpoints déchirés » (1). On ne trouve dans les chants de Bertrand aucune suite, aucune unité ; la composition en est des plus faibles, la versification négligée ; mais de temps en temps un trait brutal plutôt qu'incisif vient donner du mordant à cette poésie décousue ; telle qu'elle était, elle avait, paraît-il, une certaine puissance sur l'opinion. Bertrand s'exécuta aussitôt et envoya à Raimond V ce chant de guerre :

« A Toulouse, de l'autre côté de Montagu, le comte plantera son » gonfanon sur le pré comtal, près du château. Quand sa tente sera » dressée nous nous logerons à l'entour.... Dès que nous serons » arrivés, la mêlée commençera dans la plaine. Les Catalans et les » Aragonais tomberont en foule ; leurs arçons ne les garantiront pas, » tant nous frapperons de grands coups. Les tronçons voleront en l'air ; » la soie, le brocard, le velours seront mis en pièces, les cordes et » les pieux rompus, les tentes et les pavillons détruits, sans que rien » puisse l'empêcher. Là seront avec nous nos princes, nos barons

(1) *Raynouard*, choix, t. IV, p. 149.

» tous nos honorés compagnons, l'élite de la terre. Tous viendront » aider le comte à son appel, soit pour la solde, sont pour l'honneur. » Le roi qui a perdu Tarascon (1), le seigneur de Montalbi Roger (2), » le fils de Bernard Aton (3), le comte Don Pierre (4), seront du » côté opposé avec le comte de Foix et Don Sanche, frère du roi » vaincu. Qu'ils aient soin de se bien munir, car ils seront attendus. » Je veux que les grands barons soient toujours en querelle » (5).

Bertrand suivit sans doute de près son sirvente, car il est probable que les Aquitains se rendirent au secours de Toulouse où Alphonse arrivait accompagné de ses alliés et entre autres de la Vicomtesse de Narbonne, à cheval à la tête de son contingent. La rencontre eut lieu près de la ville, du côté de la Gascogne. Le roi d'Aragon fut battu, et forcé de se réfugier à Bordeaux auprès de son allié Henri II qui venait d'accorder une charte à cette ville pour la maintenir dans son parti, et qui, de là, surveillait l'insurrection aquitaine. Henri II proposa au roi fugitif de le prendre à sa solde avec les débris de ses troupes ; Alphonse accepta et figura désormais dans l'armée angevine au même titre que le capitaine Mercadier, avec ses « soldats de louage, » comme les appelle Bertrand de Born.

Les Aquitains, de retour chez eux, furent, de leur côté, soutenus par Raimond V ; puis Henri le jeune se déclara enfin et fit son apparition à Limoges, suivi bientôt du duc de Bourgogne et annonçant des secours français. Son frère de Bretagne vint l'y rejoindre. Tous les coalisés se jurèrent réciproquement fidélité devant l'autel de l'église Saint-Martial ; Bertrand se trouvait à cette cérémonie. Prêt à marcher contre son père et son frère Richard, le jeune roi recourut, lui aussi, aux talents du poëte; celui-ci composa aussitôt le sirvente réclamé. Mais prévoyant toutes les éventualités, il jugea prudent d'insérer dans cette pièce un paragraphe dont il pût se prévaloir plus tard, s'il se trouvait de nouveau forcé de faire appel à la clémence d'Henri II (1183).

---

(1) Cette place s'était sans doute déclarée contre Alphonse.
(2) Roger Trencauel, vicomte d'Albi.
(3) Bernard Aton IV vicomte de Nimes.
(4) Peut-être Pierre de Lara, héritier de Narbonne.
(5) *Raynouard*, choix, t. IV p. 141.

« Au sujet de Monseigneur le vieux roi, je reconnais que ses fils ont » péché. Ils l'ont retenu deux ans éloigné d'Angleterre. Je le tiens » pour trahi par eux tous, sauf Jean-Sans-Terre. On s'est partagé sa » dépouille et révolté contre lui, comme firent ceux de Lombardie. » (1)

Rentrant ensuite dans son rôle, le poëte continue sur un ton plus approprié à la situation :

« Le jeu est commencé en Limousin, mais il se propagera là bas, » entre la France et la Normandie. Vers Gisors et vers Neufmarché je » veux qu'on entende crier : Haro ! Montjoie ! Dieu aide !.....

« Je tiens pour mal conseillé et plus mal avisé le roi de France, » car je vois qu'il éteint sa jeunesse au lieu de la faire éclater; s'il ne » vient pas en aide à son beau-frère, il n'a, je le crains, ni bon sens » ni honneur. Français, vous êtes les plus vaillants de tous, et les » plus glorieux : qu'il y paraisse ! que pas un ne manque à l'appel du » jeune roi : car vous ne serez jamais honorés si vous ne vous trouvez » à cette affaire..... Seigneur Don Rassa, que ce comté (Poitiers) le » jeune roi vous le donne en sus de la Bretagne » (2).

La guerre commença brillamment pour les rebelles, et les succès qu'ils obtinrent forçèrent le roi d'Angleterre à leur accorder une trêve. Elle fut négociée du côté d'Henri II par quelqu'un que l'on ne s'attendait pas à trouver sitôt dans le camp angevin, par Geoffroi de Bretagne qui s'était tout à coup retiré du parti des rebelles. Un sirvente de Bertrand, revenant sur les éloges accordés naguère à ce prince, lui reproche son attitude nouvelle.

« Rassa, par votre faute restent en détresse ici les gens du Querci » et là bas ceux de Montsoreau. Pour vous tirer d'affaire vous avez » causé leur perte. C'est l'opinion de Don Aymar, du seigneur de » Martel, (3) de Don Foulque, de Don Geoffroi et de tous ceux qui » s'étaient engagés avec vous. La paix dont ils jouissent maintenant, » ils ne la doivent pas à vous mais au preux comte Raimond. Sachent » bien tous, Normands, Bretons, Angevins, Manceaux, Poitevins, que » d'Ostavals à Montferrand et de Roziers à Mirabel il n'y aura pas un

---

(1) Allusion à la ligue Lombarde.

(2) Ibid. p. 157.

(3) Le vicomte de Turenne.

» château qui ne voie en armes le brave comte. Il réclamera la terre » de Saint-Aymon (1), jusqu'à ce que le Saint-Chrême soit posé sur » son front » (2).

L'espoir des Aquitains s'évanouit vite : à la reprise des hostilités l'armée coalisée fut battue aux environs de Limoges, et la mort du jeune roi survenue sur ces entrefaites amena un désarroi complet. Henri II ne trouva plus d'obstacles ; bientôt ses bannières victorieuses firent leur apparition sous les murs d'Hautefort ; son allié, le roi d'Aragon, vint l'y rejoindre. Ici le biographe de Bertrand se joue avec audace de notre crédulité : dans son étrange récit, on voit Alphonse, dépourvu de vivres, en demander à qui ? à l'assiégé lui-même ; celui-ci s'empresse de lui envoyer tout ce qu'il peut désirer ; mais en retour de ce rare service, Bertrand demande à l'Aragonais de vouloir bien amener Henri, sous un prétexte ou sous un autre, à déplacer une machine dont le tir trop bien dirigé compromet la solidité d'une des tours. L'ingrat Alphonse s'empresse de faire connaître à Plantagenet le point faible du château : la machine redouble ses efforts, et Bertrand se voit forcé de se rendre. Arrivé devant son vainqueur, il l'attendrit en rappelant le souvenir du jeune roi et de leur amitié ; il obtient ainsi qu'on lui rende sa baronnie.

Les seuls faits certains sont que Bertrand rendit la place après un siége plus ou moins long, et que, grâce à ses promesses de rester fidèle désormais, il fut autorisé a faire hommage au comte de Poitiers et fut reçu de nouveau au nombre de ses vassaux.

V

En rendant cet hommage, le poëte-chevalier s'engageait non-seulement à quitter le parti des rebelles mais à s'associer aux mesures qu'on allait prendre contre eux. Il accepta résolument cette nécessité et comme il supposait que son frère ne s'y résignerait pas aussi

(1) Le Quercy, qu'en effet Raimond V, revendiqua jusqu'à sa mort.

(2) *Raynouard*, choix, t. IV p. 179.

aisément (que Constantin eût ou non feint de se soumettre), il se détermina à ne pas s'exposer une seconde fois aux effets de ses scrupules patriotiques ; par une ruse bien combinée il l'expulsa du château, comme Constantin l'en avait expulsé lui-même. Le frère irrité s'en alla trouver les rebelles, que commandait toujours l'indomptable Aymar de Limoges, et avec leur aide essaya de se venger.

Ce n'était pas seulement de leurs entreprises militaires que Bertrand avait à se défendre : c'était aussi de leurs reproches sanglants. Il lança à cet effet dans le courant de 1184 et 1185 deux ou trois sirventes justificatifs.

On devine que le point sur lequel il insiste dans ces pièces c'est l'abandon dans lequel il a été laissé de la part de ses alliés :

« Envers moi se sont parjurés trois palatins, et les quatres vicomtes
» limousins, et les deux *penchenats* périgourdins, et les trois sots
» comtes d'Angoulême, et Don Centulle et Gaston et tous les autres
» barons qui m'avaient prêté serment, et le comte de Dijon et
» Raimond d'Avignon, et le comte breton etc » (1).

Il veut s'en venger et désormais les coalisés n'auront pas de pire ennemi que lui. C'est le langage ordinaire de ceux qui changent de parti. Le seigneur d'Hautefort ne respire plus que la guerre. Elle sera désormais sa seule occupation. Il est possédé du démon des combats. Il professe un mépris absolu pour les conventions comprises sous le nom de trêve de Dieu, qui constituaient tout le droit des gens de ce temps, et que la chevalerie de France se piquait de respecter. Ce langage outré n'a pas seulement pour but de faire diversion aux reproches de trahison : Bertrand est bien aise aussi de se mettre à l'unisson des routiers brabançons d'Henri II; car dans le camp de Plantagenet, tout rempli de mercenaires, il était de mode de rire de la trêve de Dieu, dont ces misérables finirent par amener la ruine.

« Je ne céderai pas un pouce d'Hautefort ; me guerroie qui voudra.
» Quand la paix est faite de toutes parts, il reste toujours un bout de
» guerre pour moi : pustule en son œil ait celui qui l'apaisera : la
» paix m'importune, la guerre est mon fait ; je ne me fie ni ne crois

(1) Ibid. p. 154.

» en aucune autre loi ; et en guerre je n'ai égard ni aux lundis ni
» aux dimanches, ni aux semaines ni aux mois. Ni avril ni mars ne
» m'empêchent de faire du mal à ceux qui m'en font. »

L'accent qui règne dans cette pièce n'est pas précisément celui d'une conscience tranquille : on y sent ce parti pris d'audace et d'arrogance des gens qui ont, après mure réflexion, passé au camp ennemi ; on y sent surtout le désir du poëte de se faire bien venir de Mercadier et de ses grossiers compagnons. Ce furent sans doute les mêmes sentiments qui lui inspirèrent son sirvente contre les roturiers, ennemis jurés des brabançons et leurs victimes ordinaires. Peut-être Bertrand ressentait-il contre les bourgeois une haine réelle causée par quelque raillerie venue de Périgueux ou de Limoges à l'adresse de l'inconstant poëte. La pièce est d'un mouvement vif et naturel qui semble inspiré par une passion sincère. Elle n'en est que plus révoltante, surtout si l'on songe qu'en Gascogne et en Périgord, où les Francs ne s'étaient pas fixés, où les Goths n'étaient point restés, la noblesse était incontestablement de même race que le peuple (1184) :

« J'aime quand je vois en peine la vile engeance enrichie
» qui s'attaque à la noblesse : il me plaît d'en voir détruire
» vingt ou trente dans un jour, de les trouver dépouillés, nus,
» mendiant leur pain. Si je mens, que mon amie me mente ! — Le
» roturier est comme la truie qui s'ennuie de vivre honnêtement : que
» la fortune le favorise, l'argent le rend comme fou. C'est pourquoi
» on doit le tenir en tout temps la huche vide, et lui faire dépenser
» son bien, essuyer le vent et la pluie. »

Il semble qu'après de telles déclarations Aymar et ses amis n'avaient qu'à se bien tenir. Cependant, après avoir brandi son épée d'une si terrible façon, Bertrand la remet tranquillement au fourreau, et pendant dix ans ne semble occupé qu'à se maintenir en paix en caressant habilement l'un et l'autre parti. Ce n'est pas la phase la moins curieuse de sa vie.

VI

S'il faut en croire le poëte, c'est par considération pour Aymar de Limoges qu'il renonça à se joindre aux ennemis de l'Aquitaine. Dans

une pièce où il rejette encore une fois sur Aymar la responsabilité de sa défection, il déclare cependant que par amour pour lui il s'abstiendra de prendre part à la guerre :

Per amor d'En Aymar
Mi lais de guerreiar (1)

Il tourne alors sa colère contre le roi d'Aragon. Alphonse était l'allié d'Henri, mais il n'était pas le suzerain de Bertrand, qui pouvait l'attaquer en toute liberté pour la part que ce prince avait prise au siège d'Hautefort. Il s'en donna à cœur joie se faisant l'écho de toutes les accusations qui couraient contre Alphonse. La dernière de ces satires se termine par un trait qui ne manque pas de vérité :

« Je lui pardonne s'il m'a fait faire du mal par ses catalans et ses » Laras ; car le seigneur du Poitou le lui a ordonné et il n'a osé » désobéir ; un roi qui se met aux gages d'autrui est bien forcé de » faire son service. Après tout, il est venu ici pour gagner plus que » pour autre chose » (2).

L'embarras de Bertrand fut très grand lorsque la guerre éclata entre les rois de France et d'Angleterre, en 1187. C'était pour Aymar et ses amis une belle occasion de reprendre les armes et ils s'y préparaient quand une trêve conclue à Châteauroux vint les surprendre désagréablement. Bertrand se montra plus animé qu'aucun d'eux. Il se plaint amèrement de la lâcheté des deux rois, mais en ayant soin de ménager Henri II. Sans doute il reproche à ce prince la cession d'Issoudun, qui avait été la condition de la trêve ; mais il est bien plus âpre contre Philippe Auguste, auquel il impute d'avoir accepté une somme ronde que le roi d'Angleterre lui avait fait parvenir en secret. « L'armée qui « a vaincu la gent champenoise (les Français), n'était pas, dit-il, « composée de Manceaux ni d'Angevins, mais d'Esterlins. » (3).

En 1188, les deux rois reprirent les hostilités, et l'Aquitaine se souleva de nouveau. Cette fois Bertrand s'attacha à dire des choses agréables à chacun des deux adversaires ; à Philippe il déclara que le

(1) Ibid p. 157
(2) Ibid. p. 169.
(3) Ibid. p. 171.

bon droit était de son côté ; à Richard il adressa des louanges qu'il savait lui aller au cœur, lui disant entre autres choses : « Tandis que » le roi Philippe aime la paix comme un bon homme de Carentrais,(1) » le seigneur Oui-et-Non aime la guerre plus que ne l'aima jamais » aucun des Alguays » (2). C'étaient des brigands fameux en ce temps là.

La mort d'Henri II vint fort à propos dispenser Bertrand de prendre définitivement parti dans cette querelle. Mais un autre danger menaçait son repos. On se croisait en foule pour marcher à la délivrance de Jérusalem. Voici de quelle manière cynique le poëte, bien résolu à rester chez lui, parle de cette expédition ; il s'adresse à Conrad de Montferrat, alors assiégé dans Tyr par les Sarrazins :

« Seigneur Conrad, je vous recommande à Jésus. Je serais allé là » bas avec vous, je vous assure, mais je m'en suis abstenu à cause des » retards qu'ont mis au départ des croisés les rois, les comtes, » les princes et les ducs ; et puis j'ai vu ma dame si belle que mon » cœur est allé s'amollisant ; ah ! sans cela, je serais là bas depuis » plus d'un an » (3).

Richard, lui, partit, comme l'on sait, et Aymar en profita pour renouer la ligue aquitaine. Le seigneur d'Hautefort, cette fois, se joint à ses voisins. Richard n'étant plus là pour arrêter les rebelles il y aurait plus de danger à leur refuser son adhésion qu'il n'y en a à la leur accorder : le poëte se décide donc à hurler avec les loups : dans un sirvente de 1191 il annonce avec enthousiasme une expédition contre les partisans de Richard en Poitou. Toutefois, soit par pudeur, soit par prudence, il ne peut s'empêcher de lancer en passant un lardon aux Français, alliés de la ligue, qui ne peuvent rien contre Richard tant que lui, Bertrand est à ses côtés :

« Quan son ensems En Richard e N' Bertrand » (4).

Evidemment ce n'est là qu'une bouffonnerie, mais elle est significative et présage de nouvelles volte-faces.

---

(1) Quelque couvent, sans doute.
(2) *Raynouard*, choix t. IV. p. 174.
(3) Ibid. p. 95.
(4) Ibid. p. 175.

En effet lorsque Bertrand de Born sut Richard de retour en Angleterre et près d'arriver en Guyenne, on l'entendit chanter d'un autre ton. Il fait alors éclater ses vrais sentiments et menace ouvertement ceux de ses voisins qui adhèrent encore au parti d'Aymar (1193).

« Voici la belle saison : nos vaisseaux vont arriver. Alors paraîtra » le roi Richard, plus gaillard et plus preux qu'il ne fut jamais. Nous » verrons ruisseler l'or, tendre et détendre les pierriers, effondrer les » murs, abattre et renverser les tours, enchaîner les prisonniers. — » Je n'aime pas la conduite de nos barons. Ils ont fait je ne sais » quels serments dont ils seront honteux, comme le loup pris au piège, » lorsque le roi sera enfin parmi nous. Aucun n'osera l'affronter. Ils » diront tous : on ne peut m'accuser d'aucun complot. Je me soumets » entièrement. — Vous savez que l'usage du lion est de ne pas faire » de mal à ceux qui sont à terre, mais de se montrer superbe quand » il a affaire aux superbes : les barons du roi ne sont pas ainsi faits ; » au contraire, quand ils le voient mal dans ses affaires, chacun » s'ingénie comment il pourrait lui nuire. — Ne croyez pas que ma » plume soit vénale ; mais on doit toujours lutter pour un si noble » seigneur » (1).

L'accusation de vénalité, que Bertrand combat si faiblement, n'était que trop justifiée. Lui-même dans une autre pièce annonce l'intention de se mettre au service du roi d'Angleterre et de se faire bien payer. Parlant de l'arrivée de Richard (1195) :

« Alors, dit-il, on nous fera de beaux sourires et l'on nous donnera » des barbarins, (2) si l'on veut nous avoir. Car ce n'est pas simple- » ment en criant : « à Paris ! » sans faire d'autre dépense, que l'on » conquerra la terre étrangère. »

A cette pièce était joint un envoi que le poëte avait cru devoir y ajouter pour mieux faire éclater son zèle. On sait que Richard, à son retour de la croisade, avait été arrêté et mis à rançon par Henri V, empereur d'Allemagne. Avec les cent mille marcs ainsi extorqués, le

(1) *Raynouard*, *Lexique roman*, p. 339.
(2) Monnaie du levant.

fils de Frédéric Barberousse avait fait une campagne fructueuse au-delà des monts : il s'était mis en possession du royaume de Naples et avait fait reconnaître son autorité dans l'Italie centrale. Bertrand fait allusion à ces événements dans l'envoi en question, adressé à son jongleur Papiol :

« Papiol, jamais Don Frédéric ne se serait abaissé au gain qu'a fait » son fils Don Henri, quand il a mis la main sur des pélerins portant » le bourdon avec l'argent desquels il a conquis la Pouille et la » Romagne. »

Tout ce morceau, dans lequel Bertrand traite la France de terre étrangère, se joint aux Anglais qui crient « à Paris » et menace de ses vengeances le parti français, achève de nous faire connaître le prétendu Tyrtée aquitain. Cette nature grossière avait achevé de se dégrader au contact des routiers brabançons. En 1175, Bertrand se vantait encore d'avoir combattu sans solde ; maintenant il parle le front haut du prix auquel il vend ses services. Rien de plus significatif à ce sujet que son dernier sirvente, composé en 1197 au moment où il part à la suite du roi d'Angleterre pour une campagne contre la France :

« Je recevrai des coups sur ma targe, et mon gonfanon blanc » deviendra vermeil ; il faut bien que je m'y résigne ; Don Oui-et-Non » me plombera mon dé, car ce n'est pas à moi de donner le signal ni » de payer rançon : je ne pourrais guerroyer longtemps sans argent ; » mais je puis venir en aide à mes amis, l'écu au cou et le casque en » tête. — Si le roi Philippe, au lieu de brûler une barque devant Gi- » sors ou de creuser un étang, fût entré de force au Parc de Rouen » ou l'eût assiégé en règle, par la montagne et par la plaine,.. alors, » oui, on aurait revu en lui Charles, son plus illustre ancêtre, qui » conquit la Pouille et la Saxe. — Mais la guerre tourne à déshonneur » à qui n'est pas franc du collier. C'est pourquoi je veux que mon » Oui-et-Non ne cède point Cahors ni Cajarc. » (1).

On remarquera la manière affectueuse dont le poëte parle du roi

(1) Le Quercy, l'un des sujets de la querelle entre les deux rois. *Raynouard*, choix, t. IV, p. 178.

Richard. Deux ans après, ce prince ayant péri dans une attaque contre Aymar, Bertrand de Born, accablé par cette perte, se retira à l'abbaye de Dalon où il passa ses derniers jours.

VII

Ce n'est pas là la vie d'un grand et profond scélérat tel que le Dante nous représente Bertrand. On n'y reconnait pas non plus l'homme enivré d'une fureur guerrière que nous peignent certains écrivains. Le seigneur d'Hautefort ne recherchait pas tant que cela les combats, bien qu'il s'y comportât, le cas échéant, tout aussi bien qu'un autre. Il n'eût pas mieux demandé que de se ménager entre les deux partis, et il y réussit souvent, à force de dextérité. Il est impossible, après examen, de voir en lui le chef des Aquitains révoltés contre Plantagenet, le patriote indomptable que nous montre M. Henri Martin. Bertrand est encore moins le Machiavel qu'a rêvé Augustin Thierry, exerçant une influence souterraine sur les destins de l'Europe par ses savantes combinaisons : les plus profonds desseins de l'auteur des sirventes n'avaient pour but que de recouvrir Hautefort ou d'en expulser son frère. Toute sa politique parait avoir tourné sur ce pivot.

En somme je ne puis voir dans Bertrand de Born qu'un hobereau grossier, insolent, complètement dépourvu de dignité dans sa conduite comme dans son langage, mais ne manquant pas d'esprit : capable d'affection pour le maître qu'il s'est choisi et lui restant fidèle tant que ses intérêts ne sont pas trop fortement compromis ; ne se faisant pas une idée bien nette de l'indépendance provinciale pour laquelle combattent ses voisins, et n'ayant absolument aucune notion de la patrie française, mais aimant les braves guerriers, les princes chevaleureux les Barbarins et les Esterlins ; aimant le bruit surtout, en amour aussi bien qu'en guerre, comme ne le prouverait que trop l'examen de ses poésies érotiques.

Le trait le plus fâcheux de son caractère, c'est sa haine contre ses compatriotes roturiers. Il apparaît comme la première ébauche, l'embryon encore imparfait du soudard gascon qui plus tard jouera dans notre histoire un rôle si grand et ordinairement si funeste :

dévastant la France au XIVe siècle sous le drapeau anglais; au XVe, sous celui des princes d'Orléans; et toujours, qu'il se nomme Badefol ou Bernard d'Armagnac, toujours méritant l'odieux surnom d'écorcheur, toujours maltraitant sans pitié le paysan et le bourgeois, qu'il croit d'une race inférieure, et dont il semble avoir juré la perte.

Non seulement Bertrand de Born jouit d'une renommée politique et militaire qu'il ne mérite pas; mais il en jouit au détriment d'un autre: pendant que les historiens le placent à la tête de l'insurrection aquitaine, Aymar de Limoges est à peine nommé par eux, comme un soldat obscur. C'est une injustice que les œuvres de Bertrand elles mêmes aident à réparer. On y voit Aymar V prendre, au milieu du désarroi général de 1174, la direction du grand mouvement national dont le but est de jeter les Plantagenets à la mer et de donner l'Aquitaine au roi de France, sans toutefois livrer les droits de la noblesse et les libertés des villes; on le voit relever les courages abattus, châtier les traîtres, lutter avec vigueur durant trente années, et user tour à tour la patience cauteleuse d'Henri II, la fougue redoutable de Richard Cœur-de-Lion: lorsqu'enfin l'Aquitaine devient française, ce résultat est en grande partie son œuvre, bien qu'il ne soit plus là pour en jouir.

En même temps qu'il est le grand meneur de l'opposition nobiliaire, Aymar est aussi un chef populaire, et c'est à la tête des bourgeois et des paysans qu'il extermine les routiers brabançons à Malemort. De même, il est tout ensemble le champion de l'indépendance provinciale et celui de l'unité française, le représentant de l'Aquitaine et l'un des héros nationaux de la France: comme tous les grands cœurs, il sait aimer la patrie sous toutes les formes et à tous les dégrés.

MEUNIER.

LE SIÈGE

ET

LA BATAILLE DE PAVIE (1525)

D'APRÈS UN CHRONIQUEUR ITALIEN.

La *Société des Études historiques* a reçu récemment un beau volume du docteur Charles DELL'ACQUA, bibliothécaire de l'Université de Pavie, déjà connu par d'importants travaux sur cette antique ville des Insubres, ses monuments et son territoire. Ce livre, dont l'exécution typographique fait honneur aux presses des imprimeurs FRATELLI de Pavie, a pour sujet principal une étude topographique, historique et statistique sur la petite ville, fort ancienne aussi, de CORPI-SANTI, limitrophe de Pavie (1). Il est divisé en deux parties à peu près égales ; car, sur les 260 pages qui le composent, les six chapitres qui en forment la partie descriptive proprement dite, ne comprennent que 126 pages ; tout le reste du volume forme un *Appendice* comprenant neuf pièces historiques de diverses époques, relatives à l'histoire de cette contrée, et spécialement un document plus susceptible de nous intéresser, puisqu'il se rapporte à l'histoire de France.

Cette pièce était à peu près inédite, puisqu'elle avait été publiée pour la première fois en 1857, à Milan, d'après le manuscrit de la

(1) *Il comune dei* CORPI-SANTI DI PAVIA, etc., Profili storico-descrittivi e Memorie edite ed inedite, etc., pel dottore CARLO DELL'ACQUA, bibliotecario della R. Università di Pavia, etc., etc... *Pavia*, 1877. — L'ouvrage est dédié au commandeur ADRIANI, qui en a fait l'envoi à la *Société des Etudes historiques*.

Bibliothèque de Pavie, par le professeur Müller, dans sa *Raccolta di Cronisti e documenti storici Lombardi inediti*, collection tirée à un assez petit nombre d'exemplaires. C'est une relation des faits survenus, de 1524 à 1528, à Pavie et dans les environs, d'après MARTIN VERRI, témoin oculaire des événements de ces années (1). Nous ne sachions pas que ce document ait été connu et mis à profit par nos historiens ; il ne sera donc pas hors de propos d'en présenter une analyse.

Dans le courant de 1524, l'armée impériale se trouvait non loin de Marseille, lorsque Milan et les autres villes du Milanais furent atteintes de la peste, au point, disent les *Chroniques* du temps, que ce fléau, pendant le mois d'août, enleva la moitié des habitants de ces contrées. Dans ces conjonctures, les barons et chevaliers du roi François Ier émirent l'avis de laisser là l'armée impériale et de marcher sur Milan, qui, épouvanté et presque abandonné, n'était guère en état de résister longtemps. Le roi goûta ce conseil, et s'avança vers le Milanais avec 80,000 hommes de troupes. Mais le duc de Bourbon et le marquis de Pescaire, qui étaient avec l'Empereur, ayant pénétré l'intention de François, levèrent le camp des environs de Marseille et se portèrent rapidement, de leur côté, vers le Milanais, de telle sorte que, le jour même où l'armée française passait le Tessin à Abbiagrasso (2), l'armée impériale, sous les ordres de ces deux capitaines, franchissait la même rivière au port de la Stella, à trois milles au dessous de Pavie. Milán ayant ouvert ses portes au roi de France, les forces impériales se divisèrent : la partie principale de l'armée occupa la ville de Pavie ; le reste se replia sur Lodi et sur Crémone.

François Ier ayant résolu de venir établir son camp sous les murs de Pavie, un des officiers de l'armée impériale, D. Antonio de Leva, voulant se hâter de déjouer ses desseins, fit fortifier les points les plus faibles ou les plus menacés. Tous les habitants en état de porter les armes, ayant à leur tête Jean-Matthieu de Beccaria, vinrent se mettre

---

(1) Ce récit complète celui qui avait été publié, des 1525, par le chevalier FRANÇOIS TEGIO, sur le siége de Pavie et la captivité de François Ier, sous ce titre : *Candida et vera narratio diræ ac chronicæ obsidionis Papiæ*. Une traduction italienne en fut publiée en 1655, la seule qu'on peut encore trouver dans le commerce.

(2) Au sud-est de Novare. La plupart des Atlas écrivent ABBIATEGRASSO.

à la disposition de Don Antonio, se déclarant prêts à mourir pour la défense de leur ville. Celle-ci fut bientôt investie par les Français, particulièrement du côté du faubourg du Tessin, qui dut être abandonné par la troupe de défense, obligée de rentrer dans la ville après avoir fait lever le pont-levis qui la mettait en communication avec le faubourg. Trois ou quatre jours après, les Français du dit faubourg apprirent de personnes bien renseignées que, tout auprès d'un ancien fortin, servant alors de demeure au gardien de l'entrée du pont-levis, se trouvait un endroit par où il serait assez facile de tomber sur le pont du Tessin, qui était en amont de ce même pont-levis. Les Français, heureux de ces indications, qui semblaient leur promettre la prochaine occupation de la ville, ne tardèrent pas à tenter cette aventure ; et une nuit, ils purent ainsi faire irruption, en assez grand nombre, sur le pont du Tessin, où ils se trouvèrent bientôt en face d'une poignée d'Allemands préposés à la garde de l'autre pont. Les habitants entendirent les cris des assaillants, répétant : « France ! France ! » et bientôt, une immense population se trouva rassemblée et armée sur la *Strada nuova* (1), avant même que Don Antonio de Leva s'y fût rendu avec ses hommes d'armes et eût refoulé les Français ; après quoi, il fit rompre le pont. Le chroniqueur déclare que la ville aurait fort bien pu être prise, sans le secours prêté par les habitants; et il ajoute que, à partir de ce jour, ceux-ci et les soldats de l'armée impériale fraternisèrent et se prêtèrent main-forte dans toute circonstance d'attaque ou de défense contre les assiégeants. Il parait que les femmes même rivalisèrent de courage avec les guerriers, ainsi que cela résulte encore du récit de l'historiographe Taegi, qui rapporte aux premiers jours de novembre 1524 la date de l'épisode que nous venons de rappeler. — Chose digne de remarque : les Pavesans employaient au travail tout le temps que leur laissait la garde et le service militaire, ce qui leur permettait de gagner de quoi se nourrir et soutenir leurs forces pour aider les troupes régulières à la défense de leur Patrie....

Le roi de France dut dès-lors se résoudre à réduire la ville en faisant le siège. Il leva donc son camp, où la mort avait fait d'assez

---

(1) *Grand'Rue,* appelée aujourd'hui *Cours Victor-Emmanuel.*

nombreuses victimes, et investit la cité. — Il y avait deux mois que durait le siège (c'était en janvier 1525), lorsque, la troupe allemande enfermée dans la ville ayant adressé des plaintes à D. Antonio de Leva sur le manque de ressources, les habitants s'offrirent à contribuer au paiement de la solde et à apaiser ainsi, pendant quelques jours, le mécontentement de ces troupes. Mais celles-ci étant peu après revenues à la charge, et D. Antonio ne pouvant les satisfaire, les habitants riches de Pavie fournirent généreusement du vin et des denrées alimentaires, pour subvenir aux besoins de l'armée.... Une troisième fois, les réclamations des troupes s'étant fait entendre, particulièrement au sujet de la rigueur de la saison et du manque de vêtements, tous les draps et autres étoffes furent mis en réquisition chez les marchands de la ville, avec la promesse que l'empereur Charles-Quint indemniserait plus tard tous ceux qui auraient fait une fourniture ou éprouvé un dommage : ce qui n'eût jamais son effet....

Cependant, le siège traînant en longueur depuis plus de trois mois, Don Antonio de Leva entreprit de déloger Paul de La Sylvie, un des français campés à Saint-Sauveur. Dans ce but, il prend quelques compagnies d'Allemands et un certain nombre d'habitants éprouvés, sort avec eux de la ville sans aucun bruit, et surprend les gens de La Sylvie, qui furent mis en fuite, laissant du butin et de nombreux bagages. Ainsi fut dégagée toute la partie comprise entre le Borgoratto et Saint-Sauveur, et même jusqu'à Saint-Lanfranc. Quinze jours se passèrent sans de nouvelles tentatives ; après quoi D. Antonio de Leva conçut le projet de donner un assaut à la troupe commandée par Jean de Médicis, descendant de Laurent et surnommé le *Grand Diable* ou *Jean des bandes noires* : cette troupe était au-dessous de Pavie, à un mille de la rivière, à l'endroit appelé *Campese*, occupé aujourd'hui par la *Villa Campeggi*. La sortie eut lieu par la *Porta nuova*, avec dix petites pièces d'artillerie. Martin Verri, l'auteur du récit que nous analysons, faisait partie de cette expédition. Les assiégeants durent encore abandonner la position, ce qui eut pour effet de dégager cette autre partie de la ligne de siège, du petit port jusqu'à Saint-Lanfranc. Cette nouvelle escarmouche valut encore un grand butin aux Impériaux. Dès lors, la détresse des assiégés diminua sensiblement, puisqu'ils reprenaient possession des champs et jardins

compris dans ce segment de circonvallation. Cependant, Jean de Médicis, peu satisfait de ce succès obtenu par les assiégés, songea à surprendre ceux-ci quand ils viendraient dans cette partie de la banlieue, et à leur couper toute communication pour les empêcher d'y rentrer. Ce projet ne réussit qu'en partie ; encore Jean faillit-il y perdre la vie : parmi ceux qui furent ainsi isolés de la ville sans pouvoir se sauver, se trouvèrent deux jeunes gens qui, acculés et blottis au milieu des broussailles, et voyant que Jean de Médicis allait leur donner la mort, se mirent en défense, et l'un d'eux lui asséna un violent coup d'arquebuse à la cuisse, pendant que ses cavaliers se voyaient contraints d'abandonner la position, après avoir tourné la chaussée. Jean ayant été transporté dans sa tente, le roi François Ier vint lui rendre visite, et lui dit : « Comment se fait-il, seigneur Jean, » que, lorsque vous étiez dans les rangs des Impériaux, mes troupes » vous redoutaient plus que tout autre capitaine, tandis que vous » vous êtes laissé si facilement surprendre et déloger ? » — « Quand » j'étais avec les Impériaux, répondit le *Grand Diable*, j'avais » à combattre des moutons ; aujourd'hui, je lutte contre des » hommes. » Quatre jours après, le blessé se fit transporter à Parme où il fut bientôt guéri : s'il était resté sous les murs de Pavie jusqu'à la fin du siège, il aurait été tué ou fait prisonnier comme les autres.

Sur ces entrefaites, le duc de Bourbon et le marquis de Pescaire firent enrôler 8,000 Allemands, qu'ils établirent sur les bords de l'Adda, avec les forces Espagnoles et Italiennes laissées à Crémone et Lodi, ce qui portait les forces impériales à 22,000 hommes, sans la la cavalerie. Ces troupes vinrent de nuit se poster sous les murs de Pavie, du côté de *Santo Angelo,* ou plus exactement sous l'armée française, si bien que, sur certains points, les sentinelles des deux camps, uniquement séparées par la tranchée, pouvaient s'entendre et se parler. Sur un autre point, les deux camps étaient séparés par le donjon du parc (près *Saint-Alexis*), à environ deux ou trois milles de Pavie. A partir de ce jour, les Allemands ne cessèrent d'inquiéter même de nuit les Français, et cela dura vingt jours entiers. Mais Bourbon et Pescaire, se voyant dans l'imposibilité de payer les soldats, résolurent de donner la bataille, croyant éviter ainsi tous ces embarras. Ce dernier, en homme prévoyant et rusé, fit prendre les armes aux Français pendant

huit nuits consécutives, et cela trois ou quatre fois chaque nuit, à grand bruit de tambours et de trompettes : pendant ce temps et à la faveur de ce fracas, il faisait habilement démolir les fondements du donjon sur une longueur de vingt pas.

Il put en donner avis à D. Antonio de Leva dans la ville (vers le 16 février), lui faisant connaître en même temps qu'il était résolu à livrer la bataille le jour de Saint-Mathias (24 février). Celui-ci régla tout en conséquence, et s'assura de la jeunesse pavesane, heureuse et fière d'accepter la charge de la défense de la ville, Don Antonio se proposant d'en sortir, deux heures avant le jour, pour effrayer l'ennemi d'un côté, pendant que, de l'autre, celui-ci serait attaqué par les troupes de Bourbon et de Pescaire. Ces deux derniers, durant la nuit, avaient, à plusieurs reprises, donné de fausses alertes aux assiégeants, afin que plus tard ils ne prissent pas au sérieux la véritable attaque quand elle serait donnée. C'est ce qui eut lieu. Quand, deux heures avant le jour, deux pièces d'artillerie ayant pénétré par la brèche faite au mur du donjon, le marquis de Pescaire vint à la suite avec l'infanterie espagnole et italienne, les Français se trouvèrent surpris, et les premiers attaqués avaient beau crier : *Aux armes !* les autres, soupçonnant encore une fausse alerte, ne se pressaient pas de leur prêter main-forte, ce qui donna le temps aux Impériaux d'en tuer un assez grand nombre. Ce n'est pas tout : le duc de Bourbon, alors, avec sa cavalerie, vint envelopper les Français, du côté de Mirabello, où se trouvait le cantonnement du roi de France, qui commençait à peine à s'ébranler avec ses barons et chevaliers pour aller délivrer le côté de ses troupes si terriblement attaqué par Pescaire ; mais le malheureux roi se trouva cerné entre la cavalerie de Bourbon et l'infanterie de Pescaire, et force fut d'accepter la bataille. Loin de perdre courage, le roi combattit avec une grande valeur ; mais le plus grand désavantage fut que la cavalerie française ne pouvait rendre aux fantassins impériaux le dommage que ceux-ci lui causaient en se plaçant en embuscade dans un bois où ils avaient pris position : ce que voyant le Roi, il jugea utile de faire une évolution pour porter secours à l'autre aile de ses troupes ; mais il se trouva jeté en présence de Bourbon, et la cavalerie de celui-ci mit complètement en déroute celle de François Ier. Tout ce qui ne périt

pas fut mis en fuite ou fait prisonnier. Le roi demeura seul, enveloppé entre la cavalerie et l'infanterie impériales, et conséquemment obligé de se rendre ; mais, comme il eut préféré se faire tuer plutôt que de remettre son épée au traître Bourbon, il se rendit au marquis de Pescaire (1), demandant à celui-ci de lui assigner une autre résidence que le château de la ville (2), ce à quoi consentit le marquis, qui l'accompagna lui-même avec de grandes marques de déférence au couvent de Saint-Paul, où le monarque entra, dit-on, au moment où les religieux chantaient au chœur ce verset du Psaume CXVIII : « *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas...* » Le même jour, il recevait la visite et les hommages du grand chancelier de François Storza, Jérôme Morone, qui avait tant contribué à la ruine du monarque français. — C'est de Saint-Paul que François Ier écrivit à sa mère Louise de Savoie la lettre célèbre commençant par ces mots : « Madame, pour vous avertir comme je » porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne m'est » que l'honneur et la vie sauve (3)... »

Le roi, après trois jours passés dans ce monastère, fut transféré dans le château de la petite ville de Pizzighettone. Nous attendons impatiemment, sur la captivité du monarque dans cette dernière résidence, une dissertation historique, depuis longtemps annoncée, par M. Damiano Muoni, notre savant collègue de Milan.

Après la sanglante bataille de Pavie, on fit faire le relevé des morts du côté des Français, et l'on trouva qu'ils s'élevaient à dix ou onze mille. Les plus distingués parmi eux furent ensevelis avec honneur dans l'église de Saint-Augustin, à part ceux dont les corps étaient réclamés par leurs familles de France.

---

(1) D'après le récit de *Sébastien Moreau* référendaire général du duché de Milan), qui complète à certains égards celui que nous analysons, François Ier se serait rendu à Minguebal, vice-roi de Naples (natif de Valenciennes en Hainaut).

(2) Henry d'Albret, roi de Navarre, qui avait suivi François Ier en Italie, fut enfermé dans ce château, d'où il ne tarda pas à s'échapper avec le secours d'un gentilhomme béarnais (Voyez, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1877, un article de M. Auguste Laugel, intitulé : *La mère de Henry IV*).

(3) On sait que cette lettre existe dans les *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss ; 1841.

Un décret de l'empereur Charles-Quint décida que le 24 février serait désormais un jour férié.

Après le siége, les troupes allemandes demandèrent le paiement de l'arriéré de leur solde, et, en attendant, restèrent à Pavie, à la charge des habitants. Cela durait depuis deux mois, lorsque, le jour du Vendredi-Saint, elles résolurent de mettre la ville au pillage pour se venger de tous les retards qu'elles subissaient encore. Ce fut à grand'peine que les officiers parvinrent à calmer les mutins, leur promettant que tout serait réglé dans quinze jours : ce qui eut lieu, en effet, pour l'octave de Pâques, après quoi les troupes quittèrent Pavie.

Depuis cette époque jusqu'au mois de mars 1527, la ville eut deux ans de calme. Alors, de nouvelles épreuves vinrent la tourmenter, à la suite de la désignation de deux compagnies d'Espagnols, préposés à la garde de cette ville, et qui levaient sur les habitants des contributions exorbitantes. Cet état de choses se prolongea pendant quatre mois (jusqu'au mois d'août). A cette dernière époque, Antonio de Leva, ayant appris par ses émissaires que Lautrec, qui avait fait alliance avec François Sforza, s'avançait vers le Milanais avec une armée considérable, dans le but de le replacer dans la pleine possession de ses droits et de son autorité, pour conquérir ensuite Naples au profit du roi de France, se porta à Milan avec les deux compagnies espagnoles qui défendaient Pavie, et les remplaça par une compagnie italienne de mille hommes confiée au commandement du comte Balbiano.

Lautrec passa donc le Tessin à Abiagrasso, et vint camper sous Pavie, impatient de venger l'affront que les armes françaises avaient éprouvé devant ses murs (1). Avec sa puissante artillerie, il attaqua d'abord le château, qui s'élevait dans la partie la plus forte de la ville, espérant réduire ensuite plus facilement la ville elle-même. Le comte Balbiano, craignant que sa troupe ne fût beaucoup trop faible pour défendre la ville, fit un appel aux habitants en état de porter les armes,

(1) Il est bon de rappeler ici que la bataille du 24 février 1525 avait été engagée contre les conseils de Lautrec, et à l'instigation de Bonnivet, le vaincu de Rebecco.



qui tous accoururent, résolus de résister aux assiégeants comme ils l'avaient fait en 1525 : grâce à eux, trois assauts successifs des Français furent repoussés, et plusieurs drapeaux leur furent enlevés. Antonio de Leva, sur le rapport de Balbiano, envoya toutes ses félicitations à celui-ci, lui donnant en même temps le conseil un peu étrange de conserver sa troupe et d'abandonner Pavie à l'ambition des Français, qui, enrichis de butin, ne songeraient qu'à se disperser avec ce qu'ils auraient pris, ajoutant que ces actes de déprédations jetteraient la déconsidération sur les Français, dont nul désormais ne voudrait devenir l'auxiliaire ou l'allié, et qu'ainsi Lautrec se verrait dans la nécessité de renoncer à la conquête de Naples, qui eût été bien plus désastreuse que la perte de Pavie.

Balbiano se mit en devoir d'exécuter les instructions de Leva ; et, dans ce dessein, après avoir obtenu du général français un sauf-conduit autorisant la sortie d'un certain nombre de gentilshommes avec leurs femmes, il fit publier qu'il était défendu de s'approcher des murs de la ville avec des armes offensives jusqu'à son retour du camp des Français avec lesquels il devait aller parlementer ; après quoi, il fit ouvrir la *Porte Neuve* de Milan, qui était murée, et lever le pont-levis. Des gentilshommes milanais vinrent au-devant de lui ; et, au lieu d'avoir avec eux une conférence, le comte Balbiano endossa un habit de velours noir parsemé de croix blanches, et fut constitué prisonnier. Aussitôt, de tous côtés et par toutes les portes, les Français s'élancèrent dans la ville, cavalerie et infanterie, et mirent tout au pillage pendant treize jours consécutifs, sans épargner les monastères. Ils firent prisonniers tous les habitants renfermés dans la ville, qui, après avoir vu leurs habitations saccagées, durent encore recourir à leurs parents ou amis des villes voisines pour pouvoir payer leur rançon et obtenir ainsi la liberté. Plusieurs, qui ne purent racheter leur liberté, furent amenés jusqu'au royaume de Naples, et y moururent des suites de ces traitemeuts.

Lautrec se dirigea vers Naples avec son armée, par Plaisance, Parme, Rezo et Bologne. Mais ses troupes furent bientôt presque anéanties, moins par la guerre que par la peste, sans parler de l'eau des puits, que les habitants avaient eu soin d'empoisonner. — Ici, les chroniques italiennes ne manquent pas de rappeler cette

antique légende qui veut que la ville de Pavie ait été primitivement bâtie en un lieu où avait été vue une colombe tenant dans son bec l'inscription suivante : ***Hic est nidus nidorum ; Veh, Veh debellantibus eam*** (sic) !

Nous arrêterons là notre résumé, sans parler de la nouvelle expédition faite au mois d'août de l'année suivante (1528) par les Français et les Vénitiens contre Pavie, qui n'était pas encore relevée de ses ruines, et qui rentra bientôt sous la domination du duc François Sforza, mais sans voir de longtemps reparaître sa prospérité.

J. TOLRA DE BORDAS,

Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII,
Vice-Président de la *Société des Études historiques.*

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

---

1. **La Science du Rhythme,** d'après les belles traditions de l'École italienne, par M. David SUTTER. — 2. **Rapport sur deux Opuscules** de M. Bernard BENEZET. — 3. **Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon,** 3e s. t. IV. Année 1877.

---

1. — La Science du Rhythme d'après les belles traditions de l'École italienne, par M. David SUTTER.

MESSIEURS,

L'ouvrage de notre savant confrère, M. David Sutter, dont vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte, sort un peu du cadre habituel des travaux de notre Société. C'est un traité d'esthétique et non un ouvrage d'histoire. Mais il n'en est pas moins intéressant à étudier, et, si je ne craignais d'abuser de vos instants, je me donnerais la satisfaction d'analyser tout au long cet opuscule qui, sous une forme concise, renferme la matière d'un gros volume.

La musique est, de tous les arts, celui qui produit en nous la sensation la plus vive, la plus intime. Elle s'adresse à la fois aux sens et à l'esprit. Elle est pour nous la source de jouissances infinies en même temps qu'elle exprime et excite dans notre âme, avec une force sans égale, les sentiments les plus divers.

Mais tout art repose sur une science qu'il doit dissimuler et dont, cependant, l'influence est indispensable. Cette science permet à l'artiste de s'exprimer avec plus de sûreté ; elle dirige son goût, lui sert de guide et de modérateur ; elle ne réglemente pas le beau, mais elle contribue à le rendre sensible. Elle donne une forme à l'idée.

En musique plus que partout ailleurs cette nécessité de la science se fait impérieusement sentir : sans elle il n'est que confusion, désordre, barbarie ; la connaissance de ses différentes parties est indispensable à tout musicien. Aussi est-ce bien mériter de l'art que de produire des ouvrages qui enseignent avec méthode et clarté les règles sans lesquelles il n'est pas de bonne composition musicale.

L'ouvrage de M. David Sutter a pour but de nous montrer en quelques pages les divisions du *rhythme*, élément essentiel du style, car, dit excellemment l'auteur : *toute faute de style est une faute contre le rhythme.*

M. David Sutter s'attache tout d'abord à faire ressortir la différence qui existe entre le rhythme et la mesure : *les bâtons de mesure*, écrit-il, *n'ont pas d'autre fonction qne de faciliter la lecture correcte et rapide du rhythme.* De fait, la mesure ne saurait, en aucun cas, déterminer le caractère d'un morceau. Une simple modification de mouvement permet d'exécuter le même passage avec des mesures dissemblables sans que l'auditeur y sente la moindre différence.

Du rhythme, au contraire, dépend entièrement le caractère esthétique de toute phrase musicale. Il doit toujours se dégager clairement et tous les maîtres de la musique s'y sont attachés ; car la pureté du style est inhérente à l'égalité, à l'harmonie du rhythme.

C'est par la disposition des *temps forts* et des *temps faibles* que M. David Sutter distingue les trois rhythmes qu'il admet.

1° Le *rhythme carré*, déterminé par l'interposition de deux temps faibles à deux temps forts dont le premier prend le nom de temps fort *principal* et le second celui de temps fort *secondaire*, qualifications qui ne sont pas justifiées seulement par la position de ces temps, mais aussi par une différence appréciable dans la valeur du son.

2° Le rhythme *ternaire*, qui se reconnaît à la dégradation des trois temps : temps fort *principal*, temps fort *secondaire*, temps faible.

3° Enfin, le rhythme de *sixtine* ou *sextolet*, qui est une résultante du rhythme carré et du rhythme ternaire. Il est formé par l'interposition de trois temps faibles à trois temps forts.

Ces principes sont exposés avec une méthode, une précision qu'on ne rencontre malheureusement pas toujours dans les ouvrages didactiques. Ils sont accompagnés d'exemples que l'auteur a eu le soin de

rendre encore plus clairs par l'emploi de signes très-simples, destinés à l'indication des temps. Puis, M. Sutter enseigne les moyens d'étudier le rhythme et de le reconnaître facilement.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que M. Sutter soit un de ces théoriciens absolus qui font de la science la maîtresse de l'imagination lorsqu'elle n'en doit être que l'auxiliaire. Loin de là. Il fait la part de l'accent passionnel, et il la fait même très-large :

« Le forte et le piano, nous dit-il, sont les deux extrêmes entre lesquels sont renfermées toutes les nuances de la passion ; *mais il n'y a pas de règles pour tout ce qui touche au sentiment.* On peut dire qu'en général une note longue est plus sonore qu'une note brève, parce qu'on gagne de la force en perdant de la vitesse, d'où le caractère moral des sons et leur expression dramatique. Le reste est affaire de goût et de sentiment. Donc l'artiste est libre de créer les effets comme il l'entend ; il n'est tenu qu'à légitimer son choix par l'harmonie de ses effets avec le caractère du sujet. »

Mais il ajoute aussitôt : « *La signification intellectuelle du son dépend uniquement de la pureté du rhythme.* »

Et, pour donner à son affirmation une plus grande force, M. Sutter emploie le reste de son ouvrage à citer et analyser, pour ainsi dire mesure par mesure, quelques passages des plus grands musiciens : Rossini, Bellini, Beethoven, Mozart. Il termine enfin en nous montrant des gammes dans les trois rhythmes.

En résumé, l'ouvrage de M. Sutter fait ressortir les principes suivants :

1° Le rhythme est une partie nécessaire, indispensable de la musique, et toute faute de style est une faute contre le rhythme.

2° Il est différent de la mesure.

3° Il y a trois rhythmes, caractérisés par la position des temps forts et des temps faibles : le rhythme carré, le ternaire et la sixtine.

4° La pureté du rhythme dépend de la bonne position des temps forts et des temps faibles.

5° Il n'y a pas de règles pour le sentiment.

Quand on pense, Messieurs, que tous ces principes sont exposés et expliqués en une quinzaine de pages, dont une large part est réservée aux exemples, on se rend facilement compte de l'extrême concision

avec laquelle M. Sutter a dû traiter un sujet qui paraissait exiger de plus grands développements. Cette concision, cependant, n'exclut pas la clarté et l'ouvrage de M. Sutter, tout savant qu'il soit, s'adresse non seulement aux musiciens de profession, mais aussi aux gens du monde, à tous ceux qui désirent approfondir un peu leurs connaissances musicales.

En appliquant les principes qu'il expose, on arrive à se rendre compte facilement du caractère esthétique des œuvres des maîtres, et l'étude en devient à la fois plus agréable et plus sérieuse.

Les ouvrages de cette nature rendent donc de véritables services, et l'on doit des remerciements à M. David Sutter pour avoir fait ce traité qu'il faudrait voir entre les mains de tous ceux qui ont le goût de la belle musique.

Raphaël PINSET,
Membre de la 4e classe.

---

2. — Rapport sur deux Opuscules de M. Bernard Benezet,
Membre de la *Société des Etudes historiques*.

I. — Les Comtes de Toulouse aux Croisades.

Dès l'abord, on sent que M. Bernard Benezet combat *pro aris et focis :* ce qu'il veut montrer, et ce dont il est fier, c'est que Toulouse a eu l'honneur de fournir au tombeau du Christ ses premiers défenseurs. S'appuyant de l'autorité du moine anglais Guillaume de Malmesbury, il va jusqu'à faire remonter à Raymond de Saint-Gilles l'initiative de la première croisade. Il nous montre ensuite ce même Raymond digne de servir de chef à l'armée chrétienne relevant le courage des Croisés et leur donnant l'exemple de la bravoure et du courage le plus intrépide.

Grâce au récit rapide et coloré du narrateur, nous assistons à cette lutte de l'Occident contre l'Orient et nous voyons enfin le vaillant comte de Toulouse apparaître au sommet de la tour de David, le saint étendard à la main. Cet exploit clôt l'immortel poëme de la *Jérusalem délivrée.*

On offre à Raymond la couronne du nouveau royaume Latin, il la refuse : il préfère rester soldat, il trouve que la royauté est trop lourde à porter si près du calvaire. Enfin, après une lutte vive et glorieuse, Raymond meurt sur cette terre bénie où il était venu mêler son sang à celui du Christ répandu pour le salut des hommes.

Mais que Toulouse ne pleure pas, au poste d'honneur qu'occupait le père le fils va monter. *Uno avulso non deficit alter.*

Bertrand, fils aîné de Raymond, suivi de 4,000 chevaliers s'en va rejoindre les anciens compagnons de son père et devient l'appui le plus solide de Beaudoin Ier. C'est grâce à sa valeureuse épée que celui-ci doit de rester sur son trône et de mettre à néant les projets de Tancrède son ennemi.

A Bertrand succède pour digne rejeton de ces deux grands hommes, « l'émule de la gloire de ses ancêtres » comme le proclame Guillaume de Malmesbury.

Mais à la grandeur et à la prospérité dont avait joui le royaume de Jérusalem allaient succéder des jours de honte et de désastre : cette royauté qui ne datait que d'hier allait sombrer et disparaitre pour jamais, quand la parole de Saint-Bernard vint réveiller l'Occident et le précipiter de nouveau dans les plaines de l'Orient. Toulouse, cette fois encore, ne fait pas défaut à la défense du Christ; « un des plus grands souverains de son siècle » c'était Alphonse Jourdain, l'orgueil de la Provence et l'espoir de la chrétienté. Le noble comte se dirigea vers la ville Sainte, heureux d'humilier son front devant le tombeau du Christ avant de prendre le commandement de ses milices. Mais à peine arrivait-il à la première étape de son pélérinage qu'il tomba comme foudroyé. Il avait été empoisonné par la reine Mélisande.

Ainsi se déroule sous la plume facile et animée de notre savant collègue ce grand et magnifique drame des croisades : on croit entendre et lire un écrivain de profession qui traite de son art en vrai maestro, et cela n'étonne pas le lecteur quand il sait qu'il est en présence d'un grand peintre et d'un grand artiste qui puise dans son imagination et son immense talent ce langage magique et entraînant des grands écrivains et des grands orateurs.

II. — Etude sur la renaissance des Lettres, des Sciences et des arts a Toulouse.

Ici, plus que tout à l'heure encore, il nous faudrait la plume et le pinceau magique de notre artiste pour rendre avec fidélité les pages brillantes et entraînantes de ce nouveau discours.

Nous trouvons ici un autre ordre d'idées, un autre enthousiasme : ce n'est plus l'Occident qui se jette en armes sur l'Orient, c'est la science avide du monde nouveau qui vient s'abreuver aux sources si abondantes de l'ancien ; c'est encore la fureur qui anime les peuples ; mais cette fois, c'est une fureur plus humaine, *humaniores litteræ.*

Or dans ce magnifique combat où après l'assaut des armes on espère arriver au pillage, Toulouse est la première encore à ravir à l'ancienne civilisation ses chefs-d'œuvre et ses monuments; la première elle va transporter dans ses murs ces trésors de l'antiquité et mériter le nom de *ville savante* ou du *Gai-Savoir.*

C'est *Clémence Isaure* qui devient la muse du midi ; c'est *Cujas*, le grand propagateur des idées de justice et de droit ; c'est *Jean de Pins* dont les travaux littéraires portent les traces du génie de Sadolet ; c'est *Pibrac*, qui transporta dans la langue française quelque chose de l'élégance harmonieuse de l'idiome roman ; et enfin *Goudelin* le pittoresque et populaire poëte Toulousain.

Tous ces personnages défilent éblouissants de charmes et de poésie sous la plume de notre éminent collègue, et l'on se demande, à voir son style si étincelant, s'il ne vient pas à l'aide de sa plume et de sa palette enluminer ces grands noms d'une auréole plus grande encore et plus majestueuse.

Nous renonçons à décrire les tons et les couleurs de ce magnifique tableau, à en faire admirer l'éclat et l'harmonie ; nous craindrions d'en affaiblir l'effet et d'en faire disparaître les magnificences. Nous dirons plutôt aux vrais amateurs : allez, approchez de ce tableau, examinez-le, admirez le jeu de ses couleurs, et mieux que nous vous pourrez en goûter tout le prix.

Eugène MENU.



3. — Mémoire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 3ᵉ série t. IV, année 1877.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de rendre compte à la Société d'un volume des *Mémoires de l'Académie de Dijon* formant le 4ᵉ tome de la 3ᵉ série (1877). La seule partie de ce volume qui touche à l'histoire est remplie par les lettres du maréchal Gaspard de Saulx Tavannes et de ses fils, qu'a recueillies M. Pingaud. Une partie de ces lettres seulement était inédite : mais M. Pingaud a corrigé, sur l'original, certaines lettres déjà publiées ; d'autres paraissent pour la première fois : leur réunion, enfin, en fait comme un fonds où l'histoire peut puiser, comme le savant éditeur le fait remarquer, avec plus de sécurité que dans des mémoires, arrangés souvent, après les évènements, en vue du jugement de la postérité.

204 lettres sont du maréchal Gaspard : elles comprennent un espace de vingt et un ans, de 1522 à 1573. 26, de Guillaume, son fils aîné. 12 de Jean, son second fils, qui a d'ailleurs recueilli et fait imprimer secrètement des Mémoires sur son père, contenant les souvenirs de ses conversations avec le maréchal, mêlés à des copies de notes rédigées par celui-ci, et à des digressions tirées de son propre fonds.

Ces lettres donnent de précieuses indications sur le caractère de Gaspard de Tavannes et le rôle qu'il joua depuis le siège de Metz jusqu'à la Saint-Barthélemy. Sous les formes recherchées de la politesse du temps, on sent très-bien une grande hauteur de caractère, et une certaine indépendance d'appréciation des plus grands de son temps. Il a commencé par être le lieutenant de Guise ; il était gouverneur de Verdun tandis que Guise se préparait à défendre Metz : puis, il suivit en Italie ce grand homme de guerre ; mais on sent ensuite, quand se préparent les guerres de religion et que les Guises commencent à dessiner leur rôle de chefs de parti, que Tavannes se retire d'eux pour se donner tout au service du Roi. Sa déférence, vis-à-vis de Guise, surtout après la mort du grand François, en 1563, prend un

air de contrainte et de réserve : elle est plus franche vis-à-vis du connétable. Avec Catherine de Médicis, avec les rois François II et Charles IX, avec le duc d'Anjou qui sera Henri III, c'est vraiment un serviteur, rude souvent, faisant entendre sans cesse des représentations et des plaintes ; au demeurant obéissant et dévoué.

Lors de la première guerre de religion (mars 1562 — mars 1563), sa situation ne semble pas encore très-assurée à la Cour. Le 29 mai 1562, il se plaint à Catherine de Médicis d'être calomnié près d'elle. Sa lettre du 16 juin suivant, écrite du camp devant Mâcon, mériterait d'être citée toute entière. « Je suis bien marry que les affaires du Roi et les vôtres ne portent que je vous puisse servir sans endommager de toutes parts vos sujets, d'autant qu'il faudra que j'emprunte des uns, ou, par manière de dire, que je les *pille* pour faire la guerre aux autres... Si est ce que je serais bien fortuné de, avec moins d'honneur, vous pouvoir faire service sans faire mal à votre peuple, ou je prévois une infinité d'oppression : car je crains, au lieu de lever des gens de guerre, pour être mal payés, je lève des brigands. »

La note est d'un honnête homme et ce n'est point là le Tavannes de l'histoire et du mot qu'elle lui prête à la Saint-Barthélemy. Ceux de Mâcon, du reste, qu'il assiégeait alors, alléguaient des ordres du roi et niaient les pouvoirs de Tavannes. Lui-même manque de soldats et d'argent quoiqu'il ait été autorisé à prendre l'argenterie des églises et qu'il ait engagé sa propre fortune. Aussi comprend-on qu'il cherche des moyens de pacification. J'ai noté dans une lettre du 18 juin 1562 au connétable, la proposition de faire nommer les maires par le peuple entre trois candidats désignés par les lieutenants du roi.

C'est à titre de lieutenant du duc d'Aumale dans le gouvernement de Bourgogne qu'agit et écrit Tavannes dans la plus grande partie de cette correspondance, ce qui explique qu'elle ait été centralisée et publiée par les soins de l'académie de Dijon. Il est dans une province très agitée par les dissidences religieuses : mais c'est aussi une province frontière et il se préoccupe sans cesse de la défense contre l'ennemi extérieur. La Franche-Comté, à laquelle confine son gouvernement de Bourgogne, est presque indépendante et assez française sous ses gouverneurs espagnols. Tavannes, beaucoup plus libre d'allures, grâce à la lenteur des communications, que ne le serait un

commandant des temps modernes, passe des traités de neutralité et d'extradition avec le gouverneur de la Comté, veille à la marche des troupes auxiliaires, s'entend, pour leur faire traverser la Comté, avec M. de Vergy, le gouverneur pour l'Espagne; prend l'initiative de mesures énergiques quand l'esprit protestant agite la province et soulève les villes. Pourtant il s'attache fidèlement à suivre les instructions de la cour, surtout après la seconde guerre religieuse (1567-1568) tolérant et soucieux des souffrances du peuple comme le doit être un fidèle serviteur de l'Etat.

« L'on est contraint d'en endurer beaucoup, écrit-il au roi Charles IX, le 8 août 1568, encore que vos édits soient violés à vu d'œil, et même par les plus grands, de peur de recommencer les troubles, et, si cela dure à la longue, il ne faudra plus parler de justice ni de régner. »

On voit que le ton est volontiers un peu bourru : mais l'état des choses est exposé avec franchise et les édits loyalement observés par le gouverneur.

Ses lettres aux autorités locales sont toujours d'accord avec les compte-rendus au gouvernement. Le 8 avril 1565, par exemple, on trouve une lettre du protestant Privey, remerciant Tavannes de sa tolérance : « c'est à vous, dit-il, que nous devons le libre exercice de notre religion. » Et Tavannes répond : « Il n'y a celui qui ne sache que ce n'est point de mal faict de chanter des psaumes, mais de scandaliser en public, cela est défendu pour être quelquefois cause desdites séditions ». Intervenir sans relâche entre les deux partis animés de toutes les passions religieuses : deviner et prévenir les plans de guerre civile : gourmander les uns, contenir les autres, agir quelquefois : choses horriblement difficiles pour ce lieutenant de Catherine de Médicis, peu fait pour suivre la reine-mère dans tous les détours de sa politique. Ajoutez qu'il se déclare le très-humble serviteur du prince de Condé et ne lutte contre lui qu'avec les infinis ménagements qu'explique l'état politique de cette société très-aristocratique. C'est là, d'ailleurs l'enseignement principal à tirer, pour l'histoire, du dépouillement de cette correspondance. Tavannes est très-naturellement imbu du sentiment de la supériorité d'un seigneur comme lui sur les sujets qu'il gouverne : il leur parle de haut, et on

le sent, non pas tyrannique, mais impérieux. Il est déférent vis-à-vis d'un prince, le trouvât-il dans les rangs ennemis : il traite avec un noble, d'égal à égal. Vis-à-vis de ses supérieurs hiérarchiques, ces différences de ton sont beaucoup moins sensibles. Il est toujours prêt à donner des avis sérieux et un concours dévoué. Il est tolérant sous le règne des édits de tolérance : il sera passionné quand la persécution sera à l'ordre du jour. Il est ambitieux, d'ailleurs, et désire ardemment le bâton de maréchal. Dans ces temps si troublés, chercher la satisfaction de son ambition dans l'accomplissement du devoir est un genre de mérite assez rare « faisant pour moi, écrit-il à la Reine le 7 avril 1567, vous ne fistes jamais pour homme moins ingrat, ni de qui vous tegniez la vie plus à votre commandement. » Il ne réussit pas encore à cette époque. Le bâton du maréchal de Bourdillon était, lui répondit-on, promis à Gonnor, l'ancien gouverneur de Metz, en 1552.

Le 10 juillet 1568, il écrit à Condé qui se plaint de complots contre les protestants « je serais le premier à lui courir sus, sachant très-bien de quelle façon sa Majesté doit être obéie, et combien les entreprises secrètes à l'encontre de ses sujets seraient contraires à sa grandeur... »

Et le 20 août suivant, au roi « je me tiendrai toujours bien honoré de faire chose qui soit agréable à M. le Prince, moyennant qu'il n'y aille rien du vôtre, et du fait de la charge qu'il vous a plu me commettre. »

Tout l'homme est là, ne connaissant qu'un devoir : servir fidèlement le Souverain. Son fils Guillaume, dont la part essentielle est un rapport très intéressant sur l'état de la Bourgogne après la mort de son père, en mars 1574, semble avoir suivi le même principe. — Il n'en est pas de même de Jean, son second fils, qui, après avoir hésité entre la royauté et la ligue, de façon à se rendre suspect des deux parts, se donne tout à Mayenne et reste encore de son parti en 1594, un an après l'abjuration d'Henri IV.

Soit pour l'histoire des luttes religieuses et le détail infini des troubles moraux et matériels qui précédèrent et accompagnèrent les guerres de religion.

En résumé, ces lettres des Tavannes sont précieuses à consulter, soit pour l'histoire des luttes religieuses et le détail infini des troubles

moraux et matériels qui précédèrent et accompagneront les guerres de religion; soit pour l'histoire de l'administration française. Dans cette seconde moitié du XVI[e] siècle, les pouvoirs sont, en grande partie, confondus et réunis dans une seule main. Tavannes pourvoit à l'administration, à la police intérieure, aux relations étrangères, au commandement et à l'administration militaires, à la justice même, bien qu'il tienne compte des résistances des magistrats : il s'accorde pour l'extradition des malfaiteurs avec M. de Vergy, le gouverneur espagnol de la Franche-Comté. Les finances enfin, toujours insuffisantes d'ailleurs, sont, plus que tout autre chose, dans la main jalouse du gouvernement central. Ces lettres renseignent éalement bien sur l'état social de la France à cette époque, et notamment sur l'importance de la noblesse, à laquelle on reconnaît un droit d'initiative qu'elle perdit plus tard. Tavannes parle des gentilshommes comme de gens qui lui doivent leur concours : tandis que « là où le soldat trouve à gagner, il n'est plus question de religion. »

Colonel FABRE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 8 ET 17 JANVIER ET 5 FÉVRIER 1879.

SÉANCE DU 8 JANVIER. — *Présidence de* M. J. C. BARBIER. — M. DUVERT, secrétaire général-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la Séance du 20 décembre 1878, qui est adopté.

M. L'ADMINISTRATEUR communique une lettre de M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES qui s'excuse de ne pouvoir assister à la Séance de ce soir.

M. DESCLOSIÈRES appuie la candidature de M. Eugène TALLON, avocat général à Lyon, et rappelle les titres de l'honorable candidat aux suffrages de la Société. M. BARBIER, président, se joint à M. DESCLOSIÈRES comme présentateur de M. Eugène TALLON.

Cette candidature est renvoyée à l'examen d'une Commission composée de MM. NIGON DE BERTY, DAVID et FLACH.

M. le comte DE BUSSY donne lecture de la liste des ouvrages reçus depuis un mois, et en indique plusieurs comme pouvant être l'objet de rapports ; savoir :

1° *Les Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville* ; M. LOUIS-LUCAS est nommé rapporteur.

2° *Abbeville à table ; Etudes gourmandes et morales*, par M. Ernest PRAROND, notre savant confrère ; rapporteur M. Jules DAVID.

3° Une livraison (octobre-décembre 1878) de la *Revue de l'Art Chrétien*. L'examen des livraisons de cette *Revue*, publiées en 1878, est confié à M. l'abbé BOUQUET.

M. DE BUSSY signale encore un article de la *Rivista Europea*, rendant compte du travail de notre président, M. BARBIER, sur *Albéroni et le Régent*.

M. Eugène D'AURIAC offre à la Société un exemplaire de son ouvrage

Le Théâtre de la Foire, précédé d'un *Essai historique sur les Spectacles forains*. M. Jules David est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Eugène d'Auriac continue la lecture de son travail sur *la Corporation des Ménétriers et le Roi des Violons*. M. d'Auriac reçoit les félicitations de ses collègues et son étude est renvoyée au Comité du Journal.

M. l'Administrateur annonce qu'il a reçu deux Mémoires sur le sujet mis au Concours pour le prix Raymond de 1879 : *Histoire des Provinces danubiennes*, depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar Skelessi.

Le premier inscrit de ces Mémoires porte pour épigraphe : *Ego sum romanus* (*Eù sûm rumânù*) et le second : *L'Araignée a filé sa toile dans le palais des Césars ; la Chouette a fait retentir la voûte d'Efrasiah de son chant nocturne*.

La nomination de la Commission d'examen est renvoyée à la prochaine Séance.

M. Georges Dufour commence la lecture de son travail sur le *Mouvement artistique au Salon et à l'Exposition universelle de* 1878. Cette étude mérite à son auteur de vifs témoignages de satisfaction. La lecture en sera continuée à la prochaine Séance.

M. le colonel Fabre communique son rapport fort intéressant sur une *Chronique de la Campagne de Provence* et du *Siége de Toulon, en* 1707, d'après des documents contemporains inédits, par M. de Ravisy, publiée dans le tome XXI des Annales de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire*. — Renvoi au Comité du Journal.

SÉANCE DU 17 JANVIER. —*Présidence de* Mgr Tolra de Bordas, *vice-président*. — M. Raphaël Pinset, secrétaire de la 4e classe, donne lecture du procès-verbal de la dernière Séance. M. le comte de Bussy rappelle, à propos de l'ouvrage de M. Eugène d'Auriac, sur *les Ménétriers*, avoir signalé ce fait que Talma est né le 15 janvier 1763, dans la rue des Ménétriers, qui a disparu dans la rue Rambuteau.

Le procès-verbal est adopté sous réserve de cette modification.

M. l'Administrateur donne communication d'une lettre de M. Barbier, notre Président, qui témoigne ses regrets de ne pouvoir assister à la Séance de ce soir.

M. le Président communique des lettres de MM. Raunié et Louis-Lucas, s'excusant aussi de ne pouvoir assister à la Séance.

M. de Bussy donne le titre d'un ouvrage dont il a parlé à la dernière Séance à propos de l'étude de M. d'Auriac sur *les Ménétriers*. Cet ouvrage

a paru l'an dernier ; il est intitulé : *La Chapelle Saint-Julien des Ménestriers et les Ménestrels à Paris*, par Antoine Vidal, membre de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, avec six planches gravées à l'eau forte, par F. Hillemacher, in-4°. — Paris, Quantin. Prix : 10 francs.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL communique une lettre de M. STEPHEN-LIÉGEARD, annonçant un concours littéraire organisé par la ville de Cannes à l'occasion des fêtes du centenaire de lord Brougham ; et un article du journal *le Pays,* donnant les conditions de ce concours.

M. Eugène D'AURIAC donne lecture de son rapport sur la candidature de M. Ernest DELAMONT. Conformément aux conclusions du rapport, M. Ernest DELAMONT est élu à l'unanimité membre titulaire correspondant de la première classe.

M. NIGON DE BERTY présente son rapport sur la candidature de M. Eugène TALLON, avocat général à Lyon. Ce rapport conclut à l'admission. Par un vote unanime M. Eugène TALLON est admis comme membre titulaire correspondant de la troisième classe.

La Société procède ensuite au choix de la Commission d'examen pour le *Concours Raymond* de 1879.

Les Membres de droit sont : MM. LE PRÉSIDENT et LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Sont élus Membres de la Commission :

MM. Louis WIESENER et le colonel FABRE, membres de la première classe ; BOUGEAULT et DAVID, membres de la deuxième classe; Eugène D'AURIAC, membre de la quatrième classe.

M. DE BUSSY communique un extrait du catalogue des autographes composant la collection de feu M. Laurent WEYDT. Parmi ces autographes se trouve une lettre du comte d'Egmont, relative aux négociations du mariage de Philippe II avec la reine d'Angleterre, que M. DE BUSSY signale à l'attention de M. Louis WIESENER, notre savant confrère, auteur d'ouvrages si justement estimés sur l'histoire d'Angleterre (1).

---

(1) Voici la mention du catalogue :

EGMONT (Lamoral, comte D'). illustre patriote flamand, n. 1522, décapité à Bruxelles, le 4 juin 1568.

L. A. S. (Lettre autographe signée), en français, à M. le prince (Philippe II) ; Londres, 7 janvier (1554), 2 p. pl. in-fol., trace de cachet.

Précieuse pièce historique, sur les négociations du mariage de Philippe II avec la reine

M. le colonel Fabre est chargé de l'examen d'un ouvrage que M. Babelon a offert à la Société : *Les derniers Carolingiens*, d'après le moine Richer et d'autres sources originales.

M. Georges Dufour continue la lecture de son travail sur le *Mouvement artistique au Salon et à l'Exposition universelle de* 1878, par l'étude des écoles italienne et espagnole.

M. J. David donne la suite de son rapport sur l'*Histoire des Littératures étrangères* par M. A. Bougeault. Il s'occupe cette fois de la partie de l'œuvre de notre collègue traitant des littératures italienne et espagnole.

Les lectures de MM. G. Dufour et J. David sont entendues avec un vif intérêt.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER. — *Présidence de* M. J. C. Barbier. — Le procès-verbal de la Séance précédente rédigé par M. Raphaël Pinset, secrétaire de la 4e classe, est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général dépose sur le bureau deux brochures adressées par notre honorable collègue M. Eugène Louis, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon. Ces publications renvoyées à l'examen de M. Desclosières sont intitulées : *Le Bas-Poitou en* 1788 et *Biographies Vendéennes ; l'Académie ambulante de Noirmoutiers*.

M. Gustave Duvert offre à la Société au nom de M. Jacques Flach, avocat à la Cour d'Appel, professeur à l'Ecole des sciences politiques et à l'Ecole spéciale d'architecture, une publication intitulée : *La table de bronze d'Aljustrel*, étude sur l'administration des mines au premier siècle de notre ère. M. l'abbé Bouquet est chargé d'en rendre compte.

M. le comte de Bussy propose de renvoyer à l'examen de M. le colonel Fabre un volume de l'Académie royale de Bavière contenant une corres-

---

d'Angleterre. Egmont avertit son maître que le traité sera passé dans deux jours. La noblesse de ce pays leur montre bon visage. « Quant au peuple, s'est choze incertaine ; nous consailerons à la Reine qu'elle face quelques gens de guerre pour empecher que quelque mouvement ne se fasse au réaulme, comme c'et choze bien ordinaire, car le peuple et assés léger. » Il engage Philippe II à hâter son voyage en Angleterre, et lui mande que les Français arment fort sur les côtes de Bretagne et de Normandie, sans doute pour empêcher son passage. Il mentionne les bruits de paix entre l'Empereur et le roi de France. « Je vous supplie très-humblement considérer combien comme la venue tôt de votre Altesse et requise pour beaucoup de raisons que j'ay espoir dire de bouche. Davantage votre Altesse sache l'Empereur ne nous at point donnez ung soul pour faire présent là où quy seroit requis; toute fois l'on peult beaucoup faire en ce païs par argent et plus qu'en païs du monde. »

pondance en français de Charles VII avec le comte de Seinsheim, de 1738 à 1743. C'est pendant cette période, dit M. de Bussy, que l'Électeur de Bavière, soutenu par la France, affirma ses prétentions à la succession d'Autriche, après la mort de Charles VI (1740) et se fit proclamer Empereur (1742). La correspondance publiée par l'Académie royale de Munich doit certainement offrir de l'intérêt pour notre histoire.

Conformément à cette proposition M. le colonel Fabre est nomme rapporteur.

MM. l'abbé Bouquet et Nigon de Berty signalent à la Société le décès d'un de ses membres anciens, M. le chanoine Denis. M. le baron Carra de Vaux, qui doit présenter un rapport sur une publication de ce regretté collègue, sera prié de rédiger en même temps, une note nécrologique.

Mgr Tolra de Bordas signale également, comme l'ayant lu dans des journaux italiens, le décès de M. Citadella, de Ferrare (Italie). Il craint qu'il ne s'agisse de notre collègue, conservateur des Archives municipales de cette ville, et membre titulaire correspondant de notre quatrième classe depuis très-longtemps. M. l'Administrateur n'a reçu aucune information de ce décès, et prendra des renseignements.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission des Comptes.

Cette Commission ayant désigné M. Lucas pour rapporteur, propose à l'Assemblée générale d'adopter les conclusions du travail rédigé par notre collègue sur les comptes de l'année 1878 et le projet de budget de l'année 1879. M. le président Barbier invite M. Louis-Lucas à donner lecture de son rapport qui, analysant tous les détails de l'Administration, rend un juste hommage au zèle et au dévouement de M. l'Administrateur comte de Bussy. M. Louis-Lucas, en signalant plusieurs améliorations qui pourront être introduites pour assurer un plus ample développement de la Société, insiste notamment sur l'intérêt qu'il y aurait à accroître le nombre des membres, augmentation permettant une publication plus ample de notre journal, qui maintenant est en possession de deux fois plus de manuscrits qu'il n'en peut publier.

Les conclusions du rapport adoptées par la Commission et proposées à l'adoption de l'Assemblée générale sont les suivantes :

1° Vote de remerciements à M. l'Administrateur ;

2° Approbation des comptes de l'année 1878 et décharge ;

3° Approbation du projet de budget pour l'année 1879 ;

4° Renouvellement du traité passé avec M. Delattre-Lenoel, pour l'impression du journal ;

5° Proposition de mettre à la charge du *Prix Raymond* les dépenses et faux frais nécessités par sa délivrance et notamment les frais spéciaux à la Séance publique ;

6° Omission du nom d'un membre titulaire résidant sur les listes pour motif de non paiement de cotisations.

7° Maintien sur les listes du nom d'un membre titulaire correspondant qui appartient à la Société depuis plus de vingt ans, et qui a suspendu le paiement de sa cotisation ; mais suppression de l'envoi du journal jusqu'à ce qu'il ait satisfait à cette charge sociale.

Ces propositions successivement mises aux voix sont adoptées.

M. l'abbé Bouquet présente un compte-rendu sur la *Revue de l'Art chrétien*, éditée sous la direction du savant abbé Corblet. Ce rapport qui nous fait connaître les richesses archéologiques et artistiques étudiées par M. Corblet et ses collaborateurs est renvoyé au Comité du Journal.

L'ordre du jour appelle la suite de l'étude de M. Dufour sur le Salon de peinture à l'Exposition universelle. Notre collègue dans la communication faite à la Séance de ce jour traite particulièrement des expositions russes et scandinaves. L'assemblée retrouve et applaudit avec une vive sympathie dans ces nouvelles pages du brillant compte-rendu de M. Dufour les qualités de style et de jugement si fort appréciées dans les premières journées de sa visite au Salon. M. Bougeault, si compétent lorsqu'il s'agit de l'histoire littéraire et artistique de la Russie, signale à M. Dufour le peintre de marine Aïvazowski.

M. Jules David termine la lecture de son rapport sur le tome III de l'*Histoire des Littératures étrangères* par M. Bougeault.

L'œuvre de M. Bougeault est certainement une des publications les plus attrayantes et les plus utiles pour la connaissance des lettres étrangères qui aient été publiées de nos jours. Le compte-rendu de M. David qui est presqu'un livre sur un livre, honore et l'auteur apprécié et le rapporteur qui apprécie, l'un et l'autre sont applaudis par leurs collègues heureux de constater fréquemment les mérites de deux collaborateurs si distingués. Le rapport de M. David est renvoyé au Comité du Journal.

L'Administrateur, COMTE DE BUSSY.

Le Secrétaire général, GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typ. Delattre-Lenoel, rue des Rabuissons, 32.

45e Année. Mars-Avril 1879. N° 2.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

ETUDE SUR BERNARD PALISSY

(*Suite et fin* [1]).

Les quinze ou seize années dont parle Palissy, qu'il a si courageusement employées aux recherches et à l'étude de son art, s'étendent de 1540 à 1555. C'est dans cette période que se placent les troubles suscités par l'établissement de l'impôt de la gabelle, à raison desquels François Ier fit le voyage de la Rochelle dont nous avons fait connaître le résultat heureux.

Mais si cette tentative de révolte avait été facilement comprimée, il en fut autrement des séditions que provoquèrent les exactions des traitants et des sous-traitants. En 1548, la Saintonge, la Guyenne et le Poitou étaient en pleine insurrection. Les paysans se soulèvent sous le nom de *Pitoux* (piteux, gens de rien) ; et, commandés par le sire de Puymoreau, ils se dirigent au nombre de 16,000, vers la ville de Saintes, massacrant les collecteurs, et répandant autour d'eux, au cri de *Mort aux Gabeloux*, la dévastation, l'incendie et le pillage. Saintes ne crut pouvoir résister à une si grande multitude de gens, et ouvrit ses portes. L'hôtel du lieutenant général de la gabelle et les maisons des agents de l'impôt furent mis à sac, et leurs habitants mis à mort, sans respect pour le sexe ni pour l'âge. La ville de Cognac, qui voulut refuser de recevoir cette horde effrénée, fut également pillée.

(1) Voyez page 1.

L'armée de Puymoreau, à ce moment composée de plus de 50,000 rebelles, se dirigea sur Bordeaux, dont les portes lui furent ouvertes par la multitude révoltée ; pendant plusieurs jours, cette grande cité fut livrée au plus affreux carnage.

Henri II était à Turin, lorsqu'il apprit ces désordres. Le jeune Roi, voulant éviter l'emploi de la force, et malgré les conseils du vieux Connétable Anne de Montmorency, dépêcha en Guyenne le Sieur de Sainte-Foy porteur de lettres engageant les insurgés à rentrer dans le devoir, promettant le redressement des griefs, et menaçant de sévères châtiments ceux qui persisteraient dans leur rébellion. Ces lettres, publiées à Bordeaux, à Saintes, à Angoulême, produisirent l'effet que Henri II en attendait, et l'effervescence des paysans se calma.

Cependant le Connétable de Montmorency tira une vengeance éclatante des actes séditieux qui avaient ensanglanté la Guienne et la Saintonge : trouvant l'action de la justice trop douce et trop peu rapide, il fit couvrir de gibets et de potences la ville de Bordeaux, et y sema l'épouvante par l'appareil des plus affreux supplices. Après avoir jeté le deuil dans toute la Guienne, le cruel Connétable, assisté de Maître Jehan Baron, son grand Prévôt, et suivi de ses lansquenets allemands, dirigea ses troupes vers le Périgord, l'Angoumois et la Saintonge, châtiant sans pitié ni merci les cités qui avaient pris part à la sédition, condamnant en masse et sans jugement un grand nombre d'habitants, qui furent massacrés au milieu des plus horribles supplices.

Les chefs subalternes de la révolte furent coiffés de couronnes de fer rougies au feu, en témoignage de la royauté qu'ils s'étaient attribuée, puis rompus sur la roue, nouveau genre d'exécution employé en France.

Puymoreau, vu son titre de gentilhomme, fut décapité. — Quant aux villes qui avaient pris part à cette levée d'armes, leurs chartes furent brulées, leurs hôtels de ville détruits, leurs cloches brisées, leurs privilèges, franchises, conseils, justices et juridiction à jamais supprimés.

La paisible et riante cité où Bernard Palissy se livrait avec énergie à ses recherches sur l'émail était plongée dans la plus vive inquiétude ; elle avait fourni un contingent important aux bandes révoltées. Plus de six à sept mille hommes avaient quitté ses murs et étaient allés allumer le grand feu de sédition à Bordeaux : c'étaient des prêtres,

des chantres, des clercs du palais ou bazochiens, des marchands et artisans.

Au bruit des exécutions et des châtiments ordonnés par le duc de Montmorency, la consternation fut générale dans la capitale de la Saintonge. Les appréhensions devinrent plus grandes encore lorsqu'on apprit, en novembre 1548, l'approche de la compagnie des Lansquenets du maréchal de Saint André, commandés par le sieur de Vieilleville.

Était-il le ministre des vengeances du farouche Connétable ? Venait-il pour rechercher et frapper les complices de la révolte ? L'effroi fut tel qu'un grand nombre d'habitants de Saintes, bourgeois, manants, gens d'épée, gens de robe, se portèrent en masse à la rencontre des troupes royales, jusqu'à une demi-lieue de la ville, dans la pensée de calmer l'irritation et la colère de leur chef.

L'attitude respectueuse et les humbles prévenances des premiers Ordres de la ville promettant entière soumission aux injonctions du Commandant, les éloges qu'ils surent habilement lui faire agréer sur ses vertus civiles et militaires, gagnèrent ses bonnes grâces. Il les accueillit avec grande bonté, et les tranquillisa sur le but de la mission qui lui était confiée. Le sieur de Vieilleville tenait en haute estime Charles de Bourbon, Cardinal de Vendôme, alors Évêque de Saintes, celui-là même qui fut porté au trône de France sous le nom de Charles X, après la mort de Henri III. En considération de M. de Saintes, le Sieur de Vieilleville avait demandé de tenir garnison dans cette ville.

La foule, rassurée, passa de la frayeur à l'allégresse, et conduisit en triomphe jusqu'à la ville le capitaine et ceux qu'il commandait. L'entrée des troupes dans la cité Santone eut lieu au milieu des acclamations de la multitude. On était heureux aussi de recevoir en garnison les lansquenets, presque tous gentilshommes ou cadets de famille qui passaient la mauvaise saison dans leurs terres ; tandis que les fantassins, en général gens de roture, restaient constamment chez les habitants qu'ils pressuraient.

Le Connétable de Montmorency, sur les instances de M. de Vieilleville, fit savoir qu'il oublierait la révolte de Saintes, et demanderait au Roi la grâce de la ville rebelle.

M. de Vieilleville demeura plusieurs semaines à Saintes, au milieu

des « bonnes chères et des plus joyeux passe-temps ». Son hôtel devint le rendez-vous des seigneurs de la Province qui arrivèrent entourés d'un nombreux cortège de gentilshommes ; des fêtes brillantes furent données ; il y eut dans une semaine onze courses de bagues, dont les prix étaient décernés par les plus belles dames et demoiselles du pays, et le héros de ces joutes galantes, M. de Vieilleville, gagna, à lui seul, quatre bagues et quitta la cité, emportant le plus gai, le plus aimable souvenir de l'hospitalité qu'il y avait reçue.

Cet épisode de plaisir, de joie et de galanterie nous a paru mériter d'être rappelé, par le contraste qu'il offre avec les scènes de deuil et de sang qui l'avaient précédé, et aussi par le jour qu'il jette sur les mœurs douces et accueillantes de la ville de Saintes au milieu du XVIe siècle.

C'est dans ces circonstances, et grâce au caractère particulier que prit la visite du commandant de Vieilleville, que Palissy eut l'heureuse fortune de connaître le Connétable de Montmorency lors de son passage à Saintes.

Le Connétable sut apprécier le génie du potier, et lui fit la commande d'une de ces *grottes rustiques* dont la description se trouve dans la *Recepte véritable*, et de plusieurs ouvrages d'art pour son château d'Ecouen, à l'ornementation duquel travaillaient déjà Jean Goujon, Dullant et Paul Ponce. Indépendamment de ces commandes, le duc de Montmorency fit construire à Saintes un atelier pour Palissy.

Cependant, et dès l'année 1545, la Réforme avait gagné la Saintonge. Au commencement du XVIe siècle et à la suite des abus qui s'étaient glissés dans l'Eglise, ce mot de réforme avait été prononcé. Il l'avait été par l'Eglise elle-même au concile de Constance. Et les premiers prédicants, respectant le dogme, ne déclarant pas la guerre au catholicisme, s'en prenaient seulement aux vices des hommes, aux scandales qui désolaient cette époque. Mais les réclamations perdirent bientôt ce caractère légitime, et le mot terrible prononcé par St-Paul au début du christianisme « *oportet hœreses esse* » devait de nouveau recevoir une triste application. Les abus et les scandales continuant et se développant, il devint nécessaire que cette contradiction éclatante à la vérité, qui s'appelle l'hérésie, apparût et prît un corps sous le nom de protestantisme, afin que s'attaquant aux points vulnérables des institutions religieuses, et les mettant à nu, elle contraignît

l'Eglise à se dégager des ombres qui pouvaient ternir son éclat divin, c'est-à-dire des abus. L'Eglise en effet n'a pas succombé ; elle a rejeté la fausse réforme que lui offrait Luther et Calvin; elle a pansé et guéri elle-même ses blessures et ses plaies.

Sous François I[er] l'hérésie commençait à peine en Saintonge ; elle s'y développa rapidement sous Henri II, favorisée par les mécontentements et les révoltes occasionnés par l'impôt du sel. Et elle s'y présenta sous les dehors les plus modestes, attaquant les bénéfices, les prébendes, les dimes et les charges qui grevaient les paysans, et ne prenant aucun air révolutionnaire. C'est à ce piège trompeur que fut pris Bernard Palissy. Son esprit honnête crut entendre la voix de la vérité, en écoutant ceux qui, en apparence et tout d'abord ne demandaient que le redressement de réels abus. — Puis, la naïve simplicité de son âme d'artiste lui fit prêter une oreille bienveillante aux enseignements des novateurs. Esprit curieux et chercheur, peu enclin à suivre les sentiers battus, et les règles admises, mécontent de Dieu et des hommes, de Dieu qui tardait à lui dévoiler ses secrets, des hommes qui raillaient ses efforts et condamnaient ses ruineux essais ; éloigné depuis longues années du foyer de ses pères et des enseignements de la famille; pauvre et malheureux dans son intérieur, il suivit volontiers ces hommes nouveaux qui prêchaient la concorde et la paix, et chez lesquels il trouvait comme chez lui-même le mystère, la pauvreté et les persécutions. Peu instruit d'ailleurs, il ne pouvait reconnaître le vide et l'inanité de la prétendue réforme, ni pressentir les divisions sans nombre qui se cachaient sous les doctrines de ces nouveaux apôtres qui prêchaient l'unité et le retour aux vieilles et primitives vertus du christianisme.

Calvin lui-même apporta en Saintonge l'enseignement nouveau, et dès 1546 Palissy était huguenot. Il nous donne dans sa *recepte véritable* d'intéressants détails sur la marche du protestantisme dans ces contrées, sur les difficultés que rencontraient les prédicants, sur les ruses qu'ils mettaient en usage, « quelques uns d'eux se faisant colporteurs de petits affiquets pour les dames, caschans au fond de leurs balles ces petits livres dont ils faisaient présent aux filles, mais c'estoit à la derrobée, comme d'une chose qu'ils tenaient bien rare, pour en donner le goust meilleur. »

Devenus les plus nombreux et les plus forts, les Huguenots se laissèrent aller, en Saintonge, à toutes sortes d'excès et de violences ; ils entrèrent à Saintes par trahison, pillèrent et dévastèrent ses vieilles basiliques et les convertirent en temples réformés. Mais les Catholiques s'organisèrent à leur tour et songèrent à la résistance : « La fureur des Huguenots, dit Henri Martin, fournit à leurs ennemis de cruelles armes, la soif du sang et de la vengeance dévorait les populations catholiques à l'aspect et au récit de tant de sacrilèges ; l'indignation gagnait les hommes les plus étrangers aux superstitions, les plus disposés naguères à seconder les novateurs contre les abus de l'Église ; une partie des gens du peuple qui avaient participé aux profanations par entraînement et par esprit de désastre, eurent bientôt horreur de leur ouvrage. La masse catholique, d'abord étourdie et surprise, commençait de s'organiser à son tour. »

Les Saintais firent comme on faisait partout : ils chassèrent les nouveaux apôtres qui prêchaient la paix et l'union par l'incendie et le massacre.

Au cours de ces représailles on se souvint que l'atelier du potier avait servi de lieu de réunion aux assemblées des réformés ; l'artiste fut oublié pour ne laisser en vue que l'ardent huguenot; des menaces se firent entendre et, pour le mettre à l'abri, le duc de Montpensier, gouverneur général de l'Aquitaine, lui accorda une sauvegarde et déclara son atelier lieu de franchise.

Un édit d'Henri II avait recommandé aux Cours de Justice de déployer la plus grande sévérité contre les protestants ; ces lettres patentes avaient été un peu oubliées ; les excès les firent remettre en mémoire, et le parlement de Bordeaux venait d'en ordonner la rigoureuse exécution dans toute l'étendue de son ressort ; le Présidial de Saintes dut se conformer à ces injonctions et, d'après ses ordres et malgré la sauvegarde du duc de Montpensier, malgré la protection du duc de Montmorency, Palissy fut appréhendé et mis en prison. De nombreuses et puissantes sollicitations intervinrent pour obtenir sa mise en liberté ; ce fut en vain, son arrestation fut maintenue. Cependant et peut-être pour tenir compte dans la mesure du possible de ces hautes recommandations, le prisonnier fut, sans bruit et au milieu de la nuit, transféré de Saintes à Bordeaux. C'est là que la protection du

duc de Montmorency se réservait de l'aller chercher. Il obtint de Catherine de Médicis pour Palissy le brevet d'*inventeur des rustiques figulines du roi*. Faisant dès lors partie de la maison royale, il échappait à la juridiction du Parlement de Bordeaux. — Son génie lui avait rendu la liberté. Il retourna à son atelier de Saintes, et nous l'y retrouvons entouré d'amis d'élite.

C'est alors qu'il songea à publier ses idées, et qu'il commença la composition des traités qu'il nous a laissés. Le premier parut en 1563. Il fut écrit à Saintes, et imprimé à La Rochelle ; son titre ne manque ni d'originalité, ni de longueur : *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs thrésors. Item, ceux qui n'ont jamais eu cognoissance des lettres pourront apprendre une philosophie nécessaire à tous les habitants de la terre. Item, en ce livre est contenu le dessein d'un jardin autant délectable et d'utile invention qu'il en fut onques veu. Item, le dessein et l'ordonnance d'une ville de forteresse, la plus imprenable qu'homme ouyt jamais parler ; composé par Maistre Bernard Palissy, ouvrier de terre, et inventeur des rustiques figulines du Roi, et de Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de Franee ; demeurant en la ville de Xaintes. — La Rochelle — de l'imprimerie de Barthélemy Berton, 1563.*

On chercherait vainement dans cet ouvrage de l'ouvrier de terre un plan parfaitement arrêté ; c'est plutôt une causerie scientifique sur l'agriculture, sur quelques problèmes de chimie et de physique théorique et pratique, sur un jardin fameux dont la description détaillée fait l'objet principal de ce traité ; sur l'histoire de la religion réformée à Saintes, et enfin sur le plan de la ville de forteresse. — L'ouvrage est en forme de dialogue ; le style est remarquable de finesse, de naturel et d'énergie.

Les agronomes de nos jours ne peuvent tirer qu'un parti excellent des conseils de l'écrivain du XVI[e] siècle sur les engrais, sur la manière de les conserver en utilisant leurs principes fertilisants, et M. Chevreul dit à ce sujet : « Bernard Palissy est tout à fait au dessus de son siècle par ses observations sur l'agriculture et la physique du globe. Leur variété prouve la fécondité de son esprit ; en même temps que la manière dont il envisage certains sujets, montre en lui la faculté d'ap-

profondir la connaissance des choses. Enfin la nouveauté de la plupart de ses observations témoigne de l'originalité de sa pensée. »

Puis vient la description du jardin délectable, traduction vivante du beau psaume de David : Benedic, anima mea, domino ; Domine, deus meus, magnificatus es vehementer .... « Je veux, dit Palissy, ériger mon jardin sur le psaume 104, là où le prophète descrit les œuvres excellentes et merveilleuses de Dieu, et en les contemplant, il s'humilie devant luy, et commande à son âme de louer le Seigneur en toutes ses merveilles. Je veux aussi édifier ce iardin admirable, afin de donner aux hommes occasion de se rendre amateurs du cultivement de la terre, et de laisser toutes occupations ou délices vicieux, et mauvais trafics, pour s'amuser au cultivement de la terre. »

Et pendant que sa plume se complait à la description de son jardin délectable, son âme s'élève et se transporte à la pensée des merveilles de la création, et de la toute puissance du vivant des vivants : « J'aperceu, dit-il, certains arbres fruitiers, qu'ils semblaient qu'ils eûssent quelque cognoissance ; car ils estoyent soigneux de garder leurs fruits, comme la mère son petit enfant, et entre les autres j'aperceu la vigne, les concombres et ponpons qui s'estoient fait certaines feuilles, desquelles ils couvroyent leurs fruits, craignant que le chaud ne les endommageast .... lesquelles choses me donnaient occasion de tomber sur ma face, et adorer le vivans des vivans, qui a fait telle chose pour l'utilité et service de l'homme. Je sortois du iardin pour m'aller pourmener à la prée, qui estoit du côté du sud ; je uoyois iouër, gambader et penader certains agneaux, moutons, brebis, cheures et cheureaux, en ruant et sautelant, en faisant plusieurs gestes et mines estranges, et mesmement me sembloit que ie prenois grand plaisir à voir certaines brebis vieilles et morueuses, lesquelles sentent le temps nouveau, et ayant laissé leurs vielles robes, elles faysoient mille sauts et gambades en ladite prée. »

Son esprit satirique et mordant ne l'abandonne point au milieu de cette gracieuse pastorale ; il se donne, en passant, carrière contre certains abus de son temps ; il flagelle impitoyablement un limousin peu délicat qui, voyant que les pauvres n'étaient en rien prisés et voulant ne pas être pauvre, quoi qu'il pût advenir, achetait à La Rochelle de bon poivre à 35 sous la livre, pour le revendre 17 sous à la foire de

Niort, et faisoit ainsi par des mélanges plus habiles qu'honnêtes, un commerce fort avantageux!

Il n'a garde de laisser dans l'ombre le luxe des belles Saintongeaises, leur amour pour les brilantes toilettes, et prenant à partie la femme d'un sénéchal de longue robe, il la réprimande vertement « d'avoir prins une verdugale pour dilater ses robes en telles sortes que peu s'en faust qu'elle ne montrât ses honteuses parties. »

Après la satire, la médecine : il étudie les folies des hommes, et il promet pour les guérir une recette qui n'a pas produit les effets heureux qu'il en espérait : » Si ie cognois ce mien second liure être approuué par gens à ce cognoissans, ie mettray en lumière ce troisième liure que ie feray cy après, lequel traitera du palais et plate-forme de refuge, des diverses espèces de terres, tant des argileuses que des autres ; aussi sera parlé de la merle (marne) qui sert à fumer les autres terres .... Item, sera parlé de la mesure de vaisseaux antiques, aussi des esmails, des feux, des accidents qui surviennent par le feu, de la manière de calciner et sublimer par divers moyens, dont les fourneaux seront figurés audit liure. Après que j'aurai érigé mes fourneaux alchimistals, ie prendray la ceruelle de plusieurs qualitez de personnes, pour examiner et sçavoir la cause d'un si grand nombre de folies qu'ils ont en la teste, afin de faire un troisième liure, auquel seront contenus les remèdes et receptes pour guérir leurs pernicieuses folies. »

C'est ici que se place un événement important dans la vie de Palissy, la présence du roi Charles IX et de Catherine de Médicis dans la ville de Saintes, en l'année 1565. La Cour, venant de Bordeaux, se rendait à La Rochelle pour y calmer l'irritation causée par les réclamations des calvinistes. Le duc de Montmorency présenta le célèbre potier à la Reine qui put admirer à loisir les belles créations qui ornaient alors l'atelier de Palissy.

L'année suivante, Catherine, qui songeait au palais des Tuileries, son œuvre favorite, se souvint du grand artiste et le manda à Paris.

C'est à la fin de 1566 que Palissy quitta, pour n'y plus revenir, la ville de Saintes, cette patrie d'adoption où il avait tant et si longtemps souffert et qu'il a illustrée de son génie. Sa statue s'élève sur l'une des places de la Cité, hommage rendu à sa glorieuse mémoire, et en-

seignement donné aux générations nouvelles, qui apprennent ainsi quel est le prix du travail !

Charles IX venait de poser la première pierre du château des Tuileries, dont l'exécution était confiée à Philibert Delorme assisté de Jean Bullant. Le potier reçut la mission d'établir dans le jardin une grotte merveilleuse, dont il ne demeure malheuresement aucun vestige aujourd'hui, et que l'on suppose avoir été établie au commencement de la terrasse actuelle des Feuillants. Et dans les états de dépense de la reine Catherine de Médicis pour l'année 1570, on voit figurer le paiement de 400 livres tournois fait à Bernard et à ses fils, qui travaillaient sous ses ordres: « Autre dépense faicte par cedit présent comptable à cause de la grotte émaillée. Paiement fait à cause de ladite grotte en vertu des ordonnances particulières de la dame du Péron : à Bernard, Nicolas et Mathurin Palissis, sculpteurs en terre, la somme de 400 livres tournois à eux ordonnée par ladite dame du Péron en son ordonnance signée de sa main, le 22 janvier 1570, sur et tant moins, de la somme de 2,500 livres tournois, pour tous les ouvrages de terre cuite émaillée qui restaient à faire pour parfaire et parachever les quatre pons au pourtour de dedans la grotte encommencée pour la royne en son palais, à Paris, suivant le marché fait avec eux, selon et ainsi qu'il est plus au long contenu et éclairé en ladite ordonnance, par vertu de laquelle paiement a été fait comptant au dessus dicts, ainsi qu'il appert par leur quittance pardevant lesdits Vassarts et Yvert, notaires, le 22 février audist an 1570, escripte au bas de ladicte ordonnance cy rendue, etc. » D'autres mémoires, de la même année, constatent de nouveaux paiements faits à Palissy pour cette grotte.

On a dit que Palissy avait habité les Tuileries avant les Souverains de la France ! Ce qui parait certain, c'est qu'il s'est établi, au moins provisoirement, près de sa grotte et des fours qu'il y avait fait installer; c'est aussi qu'il est connu sous le nom de *Bernard des Tuilleries*, et qu'un de ses contemporains le qualifie de *gouverneur des Tuileries*; il voulait dire le directeur des travaux artistiques qui s'y exécutaient. Plus tard, Palissy aurait fixé sa demeure dans la petite rue Taranne, qui porte aujourd'hui son nom.

Cependant, l'horrible nuit du 24 août 1572 a sonné! Charles IX a signé l'ordre du massacre des huguenots ! Troublé par les fantômes et

les terreurs que l'on a agités devant lui, il s'est décidé à ce carnage odieux et inutile ! L'amiral de Coligny vient d'être égorgé, et avec lui une foule de protestants. Cette action exécrable, suivant l'expression de Peréfixe, évêque de Rodez, ce crime *italien*, ainsi que le qualifie Mezeray, vient d'être commis ! Ce crime dont le roi et sa mère ont pour une grande partie la responsabilité, mais dont le véritable auteur fut le fanatisme du peuple, qui demandait la mort des réformés, comme la populace de Rome demandait le sang des chrétiens.

Mais, pour l'honneur de la France, un grand nombre de gouverneurs et de généraux ont refusé d'obéir : « Sire, écrivait au roi le vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses habitants et gens de guerre de la garnison ; je n'ai trouvé que de bons citoyens et de fermes soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi supplions très humblement Votre Majesté de vouloir employer en chose possible, quelque hasardeuse qu'elle soit, nos bras et nos vies. »

On vit des Evêques, dit Filon dans son histoire de l'Europe au XVIe siècle, apôtres de charité, faire de leur palais épiscopal un lieu de refuge pour les réformés.

Palissy à échappé au poignard ; comme Jean Goujon, sans doute, il a été prévenu par Catherine de Médicis de ne pas quitter sa demeure. Mais le séjour de Paris ne lui inspire pas de confiance ; il quitte ses émaux, pour aller se réfugier chez le Prince de Sedan, Henri Robert de la Mark, duc de Bouillon, qui avait épousé la fille du duc de Montpensier, l'un des protecteurs du grand céramiste.

En 1575, nous retrouvons Palissy à Paris. — Des affiches, placardées dans les carrefours, annoncent au public que « Maistre Bernard Palissy, l'inventeur des rustiques figulines du roi et de la reine, sa mère, expliquerait tout ce qu'il savait des fontaines, métaux et autres natures. » Le prix d'entrée était d'un écu ; et il était dit que si ses paroles étaient trouvées fausses en quelque endroit, il rendrait le quadruple de ce prix. — Parole de désintéressement et de confiance en soi !

Les eaux et fontaines formèrent le sujet de la première conférence : Un auditoire d'élite se pressait au pied de la chaire du savant ; tous les médecins distingués du temps s'y étaient donné rendez-vous, et à leur tête Ambroise Paré. Palissy établit dans cette première leçon la

supériorité des eaux des fontaines sur toutes les autres; à l'appui de son enseignement il put montrer au public qui l'entourait une riche collection de minéralogie et d'histoire naturelle, fruit de ses longs voyages et de ses patientes recherches.

Ces cours se continuèrent pendant près de 10 ans, jusqu'en 1584 ou 1585: Le professeur était alors âgé de près de 80 ans. — Il traita successivement de la nature et de l'origine des métaux, ce qui lui permit de s'expliquer sur l'alchimie et sur l'or potable; des glaces et de leur formation; des sels, des pierres, des pétrifications, de l'argile et de la marne.

C'est au milieu de ces leçons, en 1580, que Palissy fit imprimer à Paris le seond de ses ouvrages, dédié au Sire de Ponts, l'un de ses protecteurs; il a pour titre: « Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux; avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles. Plus, un traité de la marne, fort utile et nécessaire à ceux qui se mellent de l'Agriculture. Le tout dressé par dialogues, èsquels sont introduits la Théorique et la Pratique. Par Mr Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Royne, sa mère. Un volume in-8o, à Paris, chez Martin le Jeune, à l'enseigne du Serpent, devant le collége de Cambrai. 1580.

Onze points sont étudiés dans cet ouvrage; tous du domaine de la physique et de la chimie; ce sont ceux qui faisaient l'objet de ses cours publics; le dixième est intitulé de l'art de terre, de son utilité; des émaux et du feu; c'est à ce traité que nous avons emprunté les détails pleins d'intérêt que Palissy nous a laissés sur ses mémorables essais.

Son esprit observateur a découvert et mis en lumière dans ce livre plusieurs lois de la nature jusqu'alors inconnues; il a eu l'idée première des puits artésiens: « En plusieurs lieux, dit-il, les pierres sont fort tendres et singulièrement quand elles sont encore en la terre; parquoy me semble quand une tarière torcière les perceroit aisément, et après la torcière on pourroit mettre l'autre tarière, et par tel moyen on pourroit trouver des terres de marne, voire des eaux pour faire puits, laquelle bien souvent pourroit monter plus haut que le lieu où la pointe de la tarière les aura trouvées. »

Ailleurs, il constate la force de la vapeur : Veux-tu que je te dise le livre des philosophes où j'ay appris ces beaux secrets ? Ce n'a esté qu'un chauderon à demy plein d'eau, lequel en bouillant quand l'eau estoit un peu aprement poussée par la chaleur du cul du chauderon, elle se souslevoit jusques pardessus ledit chaudron ; et cela ne se pouvoit faire qu'il n'y eust quelque vent engendré dedans l'eau par la vertu du feu ; d'autant que le chauderon n'estoit qu'à demy plein d'eau quand elle estoit froide, et estoit plein quand elle estoit chaude. » .... Et plus loin : « Quand un vaisseau de terre, ou quelque métail que ce soit serait aussi espois qu'une montagne, et qu'il y ait quelque matière spirituelle ou exalative au dedans dudit vaisseau, il faut nécessairement que ledit vaisseau crève s'il est touché par le feu, sçavoir est si ledit vaisseau a quelque trou pour servir de fuite à la matière spirituelle ou exalative qui sera dedans. »

Ses idées sur la naissance et la formation des métaux sont remarquables ; il les considère tous comme tenus originairement en dissolution dans l'eau ; dans cet état, ils sont soumis à l'action d'une force qui vient les arracher à l'oisiveté de la matière : « Et estant entremeslées parmi les eaux, il y a quelque matière supresme qui attire les autres qui sont de sa nature pour se former. »

Cependant Henri III, par le traité de 1576, avait octroyé aux protestestants le libre exercice de leur religion dans toute la France, sauf à Paris. Il leur avait donné une chambre mi-partie dans chaque parlement, et plusieurs villes de sûreté : Saumur, Mézières, Angoulême, Niort, La Charité et Bourges.

De ce traité sortit en 1577 l'*Union ou Sainte Ligue*, dont le but était de défendre la religion catholique, de remettre les provinces aux mêmes droits, franchises et libertés, qu'elles avaient au temps de Clovis, de procéder contre ceux qui persécuteraient l'Union, sans acception de personne, enfin de rendre prompte obéissance et fidèle service au chef qui serait nommé. Quiconque refuserait ou différerait d'entrer dans l'association serait réputé ennemi de Dieu, déserteur de sa foi, rebelle au roi, traître à la patrie, et comme tel abandonné de tous, et poursuivi les armes à la main.

La ligue se répandit rapidement dans toutes les villes, et quiconque

était soupçonné, non-seulement d'hostilité, mais même d'indifférence pour le salut de la foi, était molesté, poursuivi, appréhendé.

Palissy fut arrêté. C'était en 1587 ; son procès traina en longueur, et ce n'est qu'en 1589 ou 1590 qu'il mourut à la Bastille. « En ce même an 1590, dit Pierre de l'Estoile, mourust aux cachots de la Bastille de Bussi Maistre Bernard Palissy, prisonnier pour la religion, agé de 80 ans, et mourut de misère, nécessité et mauvais traitements, et avec lui trois autres personnes détenues prisonnières pour la même cause de religion, que la faim et la vermine estranglèrent. Ce bon homme en mourant me laissa une pierre qu'il appeloit la pierre philosophale, qu'il assuroit estre une teste de mort, que la longueur du temps avoit convertie en pierre, avec une autre qui lui servait à travailler en ces ouvrages ; lesquelles deux pierres sont en mon cabinet, que j'aime et garde soigneusement en mémoire de ce bon vieillard que j'ai aimé et soulagé en sa nécessité, non comme j'eusse bien voulu, mais comme j'ai pu. La tante de ce bon homme qui m'apporta lesdites pierres, y estant retournée le lendemain voir comme il se portoit, trouva qu'il estoit mort ; et lui dit Bussi que si elle le voulait voir, elle le trouverait avec ses chiens sur le rempart, où il l'avoit fait traisner comme un chien qu'il estoit. »

D'Aubigné, dans la Confession de Sancy, entre dans plus de détails sur les derniers jours du prisonnier : « Il y avoit alors, dit-il, quelques prisonniers pour le fait de la religion, desquels on voulut que le duc de Mayenne sollicitast la mort, comme avoit fait lors des barricades le duc de Guise, son frère, en la personne des deux filles de Sureau, mais il refusa cet office tant selon son naturel que pour avoir veu la réputation de son frère en avoir été tachée en un siècle désacoustumé aux bruslements, pour marque de quoi il estoit advenu à la mort de ces deux que le peuple les trouvant belles, et un vieillard aïant monté sur une boutique pour s'escrier : elles vont devant Dieu ! le peuple au lieu de sauter au colet de cet homme, répondit par quelques gémissements. Launai, autrefois ministre, et maintenant un des Seize, sollicitoit qu'on menast au spectacle public le vieux Bernard, premier inventeur de poteries excellentes, mais le duc fit prolonger son procès, et l'âge de 90 ans qu'il avoit en fit l'office à la Bastille. Encor ne puis-je laisser aller ce personnage sans vous dire comment le roi dernier mort lui

ayant dit : « Mon bonhomme si vous ne vous accomodez pour le fait de la religion, je suis contraint de vous laisser entre les mains de mes ennemis, » la réponse fut : « Sire, j'estois bien tant prest de donner ma vie pour la gloire de Dieu ; si c'eust été avec quelque regret, certes il seroit esteint en aïant ouï prononcer à mon grand roi : Je suis contraint. C'est que vous et ceux qui vous contraignent ne pourrez jamais sur moi, parce que je sais mourir. »

Ainsi s'éteignit dans un cachot, à l'âge de 90 ans, l'homme illustre dont la vie avait été si laborieuse et si tourmentée. Aucun ami ne put sauver le grand artiste ; sa gloire si pure, si chèrement acquise, ne lui servit de rien au milieu des discordes de la patrie, Il mourut comme il avait vécu, dans la misère et la persécution ; il mourut dans l'obscurité et presque inconnu à côté de ces créations merveilleuses que la postérité devait admirer, et il a fallu de longues années pour que la justice due à son mérite lui fût rendue.

Son œuvre doit être envisagée sous deux aspects différents, celui de l'art et celui de l'économie domestique. Sous le premier rapport, cet ouvrier de génie, avec qui Dieu avait partagé sa puissance créatrice, nous a laissé des chefs-d'œuvre de céramique : ils se distinguent par leur émail éclatant et dur, formé des couleurs les plus variées et les plus vives, depuis le bleu, le vert émeraude, le jaune d'ocre, jusqu'à cet inimitable violet dont le secret n'a pu être retrouvé. La forme de ses ouvrages, de ses groupes, de ses statuettes, de ses médaillons, de ses plaques d'applique, de ses animaux, de ses socles, de ses aiguières, de ses brocs, de ses flambeaux, de ses écritoires, de ses saucières, de ses salières, de ses corbeilles, de ses grands plats circulaires ou ovales, dits de rustiques figulines, de ses soucoupes, la forme de tous ces ouvrages est aussi remarquable que leur coloris ; elle atteste la fécondité du génie et la pureté du goût. Les motifs de décoration surtout témoignent de l'originalité du talent de l'auteur, de la richesse de son imagination. Ici ce sont des sujets empruntés à l'histoire, à la mythologie ; là ce sont des surmoulages d'objets naturels, de serpents d'eau, de poissons, de sauriens dormant dans le lit d'un ruisseau ou sur un fond de feuillages ou d'algues marines, le tout entouré des feuilles les plus délicates, les mieux imitées, et d'une extrême variété. Les feuilles du fraisier, du chêne, de la fougère, de la mâche,

de la chicorée sauvage, du houx, du rosier, du groseiller, s'y reconnaissent à côté de celles du cerisier, du pourpier, du lierre, du laurier, de la vigne, et mille autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. Au milieu de ces feuillages si finement, si gracieusement moulés, se jouent des lézards, des coléoptères, des libellules, des taons, des grenouilles, des écrevisses, des scarabées aux nuances les plus vives, des coquillages de toute forme, des fleurs, des nids et des oiseaux. Du reste, ces merveilles de bon goût ne sauraient se décrire ; il faut voir par soi-même et admirer l'harmonieux ensemble de ces délicieuses compositions, le charme et la vérité des détails, la beauté, la variété, l'art exquis des nuances et le brillant des couleurs. Chefs-d'œuvre rares aujourd'hui, que les musées et les riches collections se disputent à prix d'or! Le Musée du Louvre qui en 1825 avait à peine une collection de terres émaillées françaises, possède en ce moment environ deux cents objets sortis des ateliers de Palissy, et une très grande partie de ces pièces, et des plus remarquables à tous égards, provient de l'acquisition faite en 1856 de la riche collection Sauvageot.

Tel est le côté artistique de l'héritage de Bernard Palissy. Il est grand et permet de dire que ce beau génie est une des gloires les plus pures de notre XVIe siècle.

Mais l'œuvre de Bernard Palissy n'est pas seulement dans ses créations artistiques ; elle est plus étendue, plus féconde ; elle n'a pas seulement brillé du plus vif éclat dans le domaine de l'art et du beau ; elle est entrée dans celui de l'utile. L'économie domestique salue en lui l'inventeur de l'émail et de la faïence. Avant lui, la France n'avait pas d'autres ressources de vaisselle que le métal ou la poterie commune et grossière. Cette poterie, cette brique, revêtue d'une couche d'émail, est devenue plus élégante et moins perméable aux liquides de toute sorte. L'humanité s'est ainsi enrichie d'un produit nouveau, qui, depuis le jour où la faïence a pu être émaillée à bon marché, a rendu les plus grands services.

O. MURAY,

Président du Tribunal civil de Loudun,
Membre titulaire correspondant de la 3e classe.

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

PAR ALFRED BOUGEAULT.

(Tome III°).

RACE LATINE

Italie — Espagne — Portugal.

Qu'est-ce qu'on recherche en littérature? Les profits et les plaisirs du cœur et de l'esprit. La littérature nous offre tour à tour les élévations de l'âme vers les cieux, les problèmes de la plus haute philosophie, les leçons de la morale la plus pure, la science des hommes dans l'histoire, la critique de la société dans le théâtre, les charmes de la pensée et l'harmonie des sons en poésie, les fruits de l'expérience, les fleurs de l'imagination, et partout l'étude du cœur humain. Aussi, plus vous aurez touché à ces choses secrètes qui se trouvent en nous et que vous y découvrez, plus vous aurez attendri nos cœurs et surpris notre intelligence, plus vous aurez pénétré au fond de tout individu ou de toute nation, plus alors vous aurez produit une littérature brillante et utile, lumineuse et féconde.

Ce succès général appartient surtout au caractère de la race qui produit son œuvre spéciale ; or ce qui fait la valeur d'une race, c'est sa durée ; ce qui fait sa puissance, c'est l'universalité de sa langue : le nombre des ancêtres augmente les idées, le nombre des auditeurs centuple les moyens d'action. Si la race latine l'emporte sur les races germaine et saxonne, c'est qu'elle compte vingt siècles de plus, et le double d'esprits qui la comprennent. Tel est l'avantage manifeste de

la race latine sur les deux autres. Il suffit d'entrer dans le détail pour le prouver incontestablement.

Outre ces raisons, toutes matérielles en apparence, de la supériorité de la race la plus ancienne sur les plus modernes, il faut ajouter la tradition exacte et respectée de l'esprit chrétien. Ne l'oublions pas, au v[e] siècle, les barbares étaient infectés d'arianisme ; leur intelligence était si bornée qu'ils ne comprenaient rien aux mystères de la Trinité et d'un Dieu fait homme. Indolents d'esprit, quoique violents dans leurs actes, ils devenaient les instruments inconscients des schismatiques les plus ambitieux et les plus énergiques. Il fallut toute la sagesse et toute l'autorité de grands évêques pour convertir de pareilles natures. Ce fut par leurs éloquentes exhortations qu'ils conquirent ces cœurs sauvages ; ce fut par la tendre et douce poésie de leurs hymnes qu'ils adoucirent ces tempéraments féroces. Quel plus étrange et plus souverain contraste avec la grossièreté et la fureur des fils des Lombards, aussi insatiables que cruels, que cet âme angélique de Saint-François d'Assise, prêtre pour bénir et non pour condamner, dont la douceur innée avait en même temps la vigueur de la vertu inébranlable et la force de la confiance divine ! Il prêchait, et, comme une atmosphère céleste, sa parole pénétrait tous les cœurs en les attendrissant ; il chantait, et sa poésie adorable modulait dans une langue encore indécise des accents d'une pureté séraphique. Et tout en amollissant tant de natures barbares, tout en soutenant tant de natures chancelantes, tout en réconfortant les faibles et consolant les affligés, il écrivait avec une telle perfection, d'une façon si simple et si vraie, que ces vers mystiques l'emportaient en pureté et en charme sur ceux du Florentin Guido Cavalcante, l'ami de Dante, parce qu'ils rappelaient davantage l'élégance d'Horace et la tendresse de Virgile. C'était l'antiquité dans sa forme enchanteresse ; c'était le souffle des ancêtres qui passait, épuré et attendri, par la chaste bouche de ce moine inspiré qui, comme un Hésiode chrétien, s'identifiait par Dieu avec la nature entière, et traitait l'eau de sœur, le feu de frère et la terre de mère de l'humanité. La continuation, avec d'autres idées, de la forme antique si pure, si naïve, si grandiose, tel est le mérite particulier de la Renaissance italienne ; telle sera, sur ses rivales, la prépotence littéraire de la race latine.

Deux courants primordiaux nous ont abreuvés de leurs flots poétiques, le courant sémite et le courant hellène, la Bible et Homère. Nous connaissons les origines de notre inspiration, et nous en pouvons suivre les développements dans les âges. Quelles plus belles légendes que celles de ces grands pasteurs, en quête de la sagesse, sous la direction de Dieu ! que ces migrations d'un peuple entier à l'appel de l'un des leurs, devenu ministre d'un puissant empire ! que cette fuite, plus tard, devant les haines et les persécutions ! que cette mer qui s'ouvre pour les innocents et se ferme sur les coupables ! que cette interminable traversée du désert, cirque immense où tournèrent plusieurs générations ! que cette parole céleste qui perce à travers l'ardeur des buissons ! que ce premier des législateurs qui meurt consumé par la vérité, dont il est l'interprète ! que ce grand poëte, qui faisait pénitence à force de chants sublimes ! que ce grand roi qui dut atteindre à toutes les splendeurs terrestres pour en mieux dénoncer la vanité ! Quelle supériorité entre ces récits dictés par Jéhovah, et ces drames de carnage et de sang, cauchemars des Germains abrutis ! Entre ces cantiques de délivrance à la louange du Très-Haut, et ces imprécations de colère qui faisaient bouillir le sang des Saxons !

Et même, sans invoquer cette poésie divine qui s'exhale de la Bible comme un encens, ne suffit-il pas de rappeler les héros d'Homère, barbares à leurs manière, mais nobles, fiers, généreux, dévoués, ces luttes de prépotence glorieuse, et non d'ambition cupide, ces femmes admirables, types de l'épouse, de la mère, ou même de l'amour fatal, mais sublime de décence et de grâce, ce grave patriarche Ionien dont la mort disperse la famille et finit le règne lamentable, en un mot ce poëme de la gloire qu'on appelle l'Iliade, et ce poëme de la patrie qu'on appelle l'Odyssée ; enfin cette mythologie si riche, si variée, si poétique, dont Homère n'a jamais chanté que la grâce et la beauté. Cela ne vaut-il pas mieux, comme dirait notre grand poëte Molière, que ces cris de bêtes féroces qui hurlent dans les forêts de la Germanie, que ces chants de vengeance et de rage, que ces femmes qui se déchirent, que ces rivaux qui se massacrent, que ces orgies où le sang coule encore plus abondamment que l'hydromel !

Dites-moi vos origines, et je vous dirai votre tache indélébile, cette

cause de la barbarie des uns et de la férocité des autres, pourquoi Rochester égorge des enfants, et pourquoi Werther fuit son amour dans le suicide. Tasse imite l'Iliade, Camoëns imite l'Enéïde, Pétrarque est un aède de l'école de Sapho et d'Anacréon, Dante lui-même prend Virgile pour guide. Shakespeare et Gœthe, au contraire, mènent tous deux leurs héros chez les sorcières, Milton les pousse en enfer, et Bürger au néant. Partout le moyen-âge a été sombre, mais sa danse macabre et ses vampires n'ont inspiré que les poëtes du brouillard et non du soleil.

Voyez, comme contraste, cette belle Italie, en pleine renaissance dès le XIVe siècle, resplendissante sous son ciel pur, peignant dans la mort la résurrection, cueillant des fleurs dans ses jardins, des baisers sur les mains de ses patriciennes, des canzoni sur les lèvres de ses poëtes. Son génie aimable et ailé se répand parmi toutes les populations qui lui sont sympathiques, et gagne les cœurs comme une électricité de l'âme. Elle inspire les troubadours, étonne et charme les trouvères, enflamme le midi, galvanise le nord, et hâte partout les renaissances. Certes l'Europe, avant l'inspiration italienne, n'avait pas été complètement abandonnée par la Muse ; elle possédait des chants de guerre et d'amour, mais rien encore d'intime et de populaire, et la première alouette poétique, qui annonce l'aurore des jours nouveaux, s'élève en France septentrionale, et chante le Christ et sa sainte *Imitation*. Or ce n'est déjà plus le *de profundis* de l'esclavage et de la douleur; ce ne sont plus les angoisses sans fin et les larmes sans espoir ; ce n'est plus la contrainte de l'esprit, c'est son élan vers Dieu, sa consolation par l'exemple, l'espérance radieuse et le triomphe final. Attendons un siècle à peine et l'ère si ardemment poursuivie, l'ère du retour à l'indépendance et à la pensée, éclatera partout comme le météore de la délivrance. Et encore, où les renaissances vont-elles puiser leurs inspirations ? Dans le trésor de leur double souvenir, dans l'antiquité grecque et hébraïque. Les peintres, les sculpteurs, les poëtes se hâtent à l'envi de reconquérir ses traditions saintes et immortelles ; ce sont leurs ancêtres qu'ils évoquent pour renaître dans la poésie et dans la liberté.

Avant d'entrer en pleine lumière, M. Bougeault nous fait traverser avec son habileté et sa dextérité ordinaires les temps d'éclipses

partielles, de coufusions locales, de ténèbres uuiverselles où, après sept irruptions de Barbares, l'Italie n'a que le temps et le pouvoir de sauver les restes de la langue de Cicéron, tandis qu'en Provence on se hâte de faire un idiome avec ses débris. Aussi les troubadours ont ils l'honneur de précéder Pétrarque, et d'avoir inspiré les premiers *canzoni* de Dante. Mais bientôt Dante, ce génie aussi profond qu'original, rejeta, comme des bégayements d'enfance, ces mièvreries, ces douceurs, ces tendresses quintessenciées de la muse provençale, et, pour la gloire de sa propre muse, il se créa une langue spéciale, source de l'Italien moderne.

Le chapitre de M. Bougeault sur Dante est peut-être l'un des meilleurs de ses trois volumes. Impossible de résumer plus clairement le sujet du poème, d'analyser plus exactement ses trois parties, de donner une idée plus nette de cette poésie violente de *l'Enfer*, où le poète, tout en étant pris de vertige devant tant d'angoisses renaissantes, tout en s'évanouissant à certains spectacles, tout en prenant une part active à ce drame éternel des douleurs, n'en peint pas moins avec une plume de feu des supplices que varie une inspiration délirante. Quant au *Purgatoire*, ce qu'on y admire le plus, c'est la fécondité du poète qui doit reproduire, en en diminuant l'intensité, des punitions identiques aux vices, dont l'excès seul mérite *l'Enfer*. La nature humaine, dans sa partie coupable et mauvaise, présente une monotonie peu favorable aux fictions de la poésie; c'est presque aux sept péchés capitaux que se borne le règne du mal, et, une fois qu'on les a décrits et classés, ce n'est guère que par des épisodes particuliers qu'on en peut diversifier le caractère. Et encore ces sept péchés capitaux n'ont pas tous la même perversité, et surtout ne produisent pas les mêmes ravages : *la gourmandise* ne serait rien, si elle ne contenait l'ivresse; *l'avarice* est une rareté odieuse; la *paresse* est une prostration du corps autant que de l'esprit; la *luxure* est encore plus ignoble que coupable ; mais *l'orgueil*, ce vice des grands, *l'envie*, ce crime des petits, et la *colère*, la grande ravageuse du monde, qui enfante à la fois la guerre et l'assassinat, voilà les fléaux de l'humanité les plus terribles et les plus funestes, ceux qui se rencontrent à des degrés différents en *Enfer* et en *Purgatoire*, et auxquels Dante prête toutes les flammes de son style et toutes les terreurs de son imagination.

Que le même génie qui a pu traverser, sans s'y épuiser, les spirales enflammées et les steppes de glace, les ténèbres suffocantes et les ouragans éternels, qui a vu s'évanouir dans un rumb les ombres douloureuses de Françoise et de Paolo, qui n'a interrompu qu'un instant Ugolin dévorant sans repos le crâne de son persécuteur, que ce poëte de la haine et de la vengeance, la face encore brulée par l'ardeur des tisons infernaux, ait pu se dégager peu à peu, s'assainir, s'idéaliser, se purifier jusqu'à suivre Béatrix dans les cieux, quand Virgile vient de le quittler sur la terre, voilà le comble de la poésie, de la force de conception, et de la volonté.

M. Bougeault a voulu constater par siècles les mouvements littéraires qu'il décrit et juge avec tant de distinction. Cette méthode possède l'avantage de faire plus exactement l'histoire de l'esprit, en précisant ses éclairs comme ses défaillances, en montrant que sa marche est plutôt circulaire que directe, comme l'a établi l'ingénieux et savant italien Vico. Simple critique, nous n'avons qu'à suivre la trace de notre auteur, et telle qu'il l'a tenue. Ainsi donc, après Dante qui remplit et honore le XIIIe siècle tout entier, Pétrarque et Boccace suffisent à la gloire du XIVe.

Étrange caprice de la postérité ! Un homme érudit, amoureux des anciens, commentateur de leurs œuvres, traducteur de Cicéron et de Virgile, auteur de poésies latines et d'une épopée romaine intitulée *Africa,* laquelle lui valut le triomphe au capitole, un écrivain aussi fécond que varié n'est connu que par trois cent dix-sept sonnets, œuvre de sa jeunesse où il chante l'amour platonique dans un idiome à peine fermé. C'est que ces sonnets, quoique d'un goût douteux et d'une monotonie sensible, sont écrits avec une pureté, une grâce et une délicatesse incontestables, et ont servi au perfectionnement de la langue italienne ; ne sont-ils pas, d'ailleurs, le seul ouvrage de Pétrarque à la portée de tous ? Le savant est oublié, le poëte seul est resté. Laure est devenue le type de l'amour terrestre, mais épuré, comme Béatrix de l'amour angélique ; et si Dante, sculpte dans le granit, Pétrarque cisèle dans l'or.

Dante et Pétrarque ont créé la poésie en idiome italien. Villani et Boccace ont créé la prose. Ce grave historien, Villani, observateur aussi patient qu'il est juge désintéressé, a donné à sa manière d'écrire

les qualités sérieuses qui caractérisaient sa personne ; il est ponctuel, précis, ingénieux, mais sans être ni spirituel, ni élégant ; il brille par le bon sens, sinon par la verve et le goût, c'est un maître dans l'exposition des faits, dans l'étude des circonstances, dans la critique des intentions, dans tout ce qui tient à l'exactitude et à la justesse, et il parle avec une netteté qui est devenue de la prose sévère, le langage des affaires d'État. Boccace, au contraire, quoique aussi lettré, mais doué d'une imagination sans frein sinon sans éclat, a écrit du style le plus clair, le plus vif, le plus entraînant, un volume de contes licencieux, où la langue seule est respectée, et où elle acquit dès le XIVe siècle cette grâce, cette finesse, cette élégance harmonieuse, qui nous ravissent dans ses meilleurs écrivains. On a beaucoup critiqué, et avec raison, la plupart des sujets de Boccace, empruntés aux fabliaux les plus éhontés et aux mœurs les plus légères ; mais quand il évite la crudité des scènes et la licence des pensées, il est naturel, caustique, aimable et charmant ; il dialogue à merveille, il montre autant d'esprit que de verve, il écrit aussi purement que spirituellement, et il fonde en badinant une langue immortelle.

Le XVe siècle en Italie est le siècle des érudits. La langue vulgaire est négligée pour les langues mortes. Afin de mieux se pénétrer du suc des anciens, on écrit dans leur idiome ; de là une vaste érudition et peu de littérature indigène. Pourtant de cette ardeur, déplacée sans doute au point de vue de la nationalité italienne, mais utile à la science générale, est résultée une recherche précieuse de manuscrits grecs et latins, des conquêtes fructueuses dans l'érudition qui ont profité à la masse et qui ont étendu en arrière les domaines de l'intelligence.

Tous s'y employèrent à l'envi, princes et écrivains ; et les noms des Cosme et des Laurent de Médicis, des François Sforza, des Nicolas V et des Gonzague de Mantoue, comme ceux des Chrysoloras et de son élève le Pogge, des Bembo, des Pic de la Mirandole et des Politien resteront comme ceux de propagateurs bien méritants (ben meriti) des lettres classiques. Enfin parurent à cette époque deux précurseurs vraiment originaux, le Pulci dont le poème satirique, le *Géant Morgant*, inspira sans doute l'immortel *Don Quichotte*, et le Comte Boïardo dont le *Roland amoureux* devait être l'ancêtre littéraire du *Roland furieux* de l'Arioste.

Le XVIe siècle est le grand siècle de l'Italie comme pour nous le XVIIe. M. Bougeault lui consacre quatre chapitres qui résument avec autant d'ordre que de précision les chefs-d'œuvre si éclatants en histoire, littérature et poésie des génies les plus variés : Machiavel, Guichardin, Vasari, Berni, Sannasar, l'Arioste et le Tasse. Machiavel fut un grand esprit et un mauvais homme. Il n'observe que pour critiquer, il n'écrit que pour conseiller l'astuce et la tyrannie, afin de dompter les âmes viles qu'il voit seules, sans discerner la vertu, rare mais consolante lumière, et qui sera toujours, et malgré lui, le phare social dans les tempêtes humaines. Egoïste par mépris pour les autres, démocrate par haine des grands, courtisan par occasion, il n'aime que la force et n'adore que le succès. Qu'importe qu'il soit un écrivain remarquable, c'est un déplorable moraliste ! Son talent ne sert que le mal ; son exemple n'est suivi que par ces ambitieux de bas étage, pour qui le monde n'est qu'un butin que se disputent les plus audacieux. Machiavel a consacré, par son habileté à la traiter, la politique la plus honteuse, celle de la mauvaise foi ; il a trouvé des excuses aux perfidies les plus noires, il a fait du mensonge une arme internationale, et de la tromperie un moyen de triomphe. Il faut des hommes comme Machiavel pour nous convaincre que, malgré les qualités les plus abondantes, l'esprit le plus haut, le style le plus ferme, les écrivains ne valent réellement que par la justice, la sagesse, la soumission aux lois morales et divines. La preuve la plus désastreuse de la nature mauvaise de Machiavel, malgré les qualités sérieuses de son *histoire de Florence*, c'est d'avoir répandu, comme un venin, l'influence délétère de son *Prince* sur les politiques et les écrivains de son époque. Il n'a tenu qu'à lui qu'une diplomatie de sauvages et un gouvernement de barbares ne fussent glorifiés en paroles d'or et chantés en strophes magnifiques.

D'après ce système de violente oppression, Louis XI devenait un roi modèle, César Borgia un grand prince, Ludovic le More un féal et les *Dix* de Venise des justiciers. Heureusement que les disciples de Machiavel n'osèrent pas complétement suivre ses traces. François Vettore fut plus timide, Gianotti moins absolu, Nardi moins tranchant; mais il déteignit sur tous, et notre excellent Montaigne, dans sa franchise toute gauloise, s'étonne que Guichardini lui-même,

modéré par nature, observateur impartial, esprit intègre et grand historien, n'accorde en gouvernement qu'une importance secondaire à la vertu et à la conscience. Est-ce donc que le temps où l'on vit vous domine à tel point, qu'on en adopte fatalement les vices et les erreurs ? alors Tacite est un phénomène sous les Césars, ou bien un calomniateur indigne, comme certains sectaires du despotisme ont tenté parfois de l'insinuer machiavéliquement.

Sauvons nous de cette *mal-aria* politique du XVI[e] siècle, au sein des poètes, toujours inspirés par les muses, qu'elles soient folâtres ou sévères, rieuses ou héroïques. Qu'y a-t-il de plus charmant, de plus gracieux, de plus intéressant, de plus gai, de plus original, de plus verveux que ce poëme sans but et sans plan, qu'on nomme *Orlàndo furioso !* Son auteur était une de ces natures généreuses et aimables :

> Prenant tout doucement les hommes comme ils sont,
> Accoutumant son âme à souffrir ce qu'ils font.

Ayant, tout jeune, perdu son père, il devient à vingt ans le soutien de ses frères et de ses sœurs, marie les unes, place les autres, et n'oublie que soi. Aussi ce qui lui demeure de fortune ne suffisant pas à ses besoins, il reste toute sa vie dans cet esclavage doré qu'offrait alors aux poètes la clientèle des grands. Peu d'indépendance, de rares loisirs, voilà sa vie ! Pauvre poète soumis aux caprices et aux humeurs d'un cardinal peu lettré, qui ne trouve rien autre chose à lui dire, à l'apparition de son *Roland furieux*, que ces mots cruels : *Où donc avez vous pris tant de sottises ?* Voyez avec quelle irrévérence parle de la poésie, ce maraud ! Il repousse à la fois ces héros si intrépides et ces héroïnes si tendres, ces amours si contrariés, ces surprises si inattendues, tant d'inagination dans les faits, tant d'originalité dans les caractères, un intérêt qui se disperse sans s'alanguir, une fantasmagorie digne des Orientaux, des créations accumulées, de la verve, de l'esprit, de la gaieté, et surtout un style si pur, si élégant qu'il fixa la langue italienne et lui conquit un avenir indiscutable. Aucun poëte, dans aucun temps, chez aucune nation, n'a surpassé l'Arioste en son genre. Ni les fantaisistes Anglais, ni les bouffons Espagnols, ni les grotesques Français ne l'ont fait oublier. Swift n'a pas son imagination, Quévedo n'a pas son naturel,

Scarron n'a pas sa grâce. Il reste l'un de ces inimitables, comme notre Lafontaine, et son style brille d'une originalité aussi délicate que celle du prince des fabulistes.

Si l'existence de l'Arioste fut humiliée et pénible, celle du Tasse fut douloureuse et persécutée. Que le caractère du Tasse fût parfois hautain et dédaigneux, que son humeur fût inégale, que la visée de ses amours fut trop haute, qu'importe ! Quand on a fait l'*Aminta* à vingt-cinq ans, et la *Jérusalem délivrée* à trente, on devrait passer le reste de sa vie dans l'indépendance, la fortune et les honneurs. Il est vrai que les comtemporains apprécient rarement un chef d'œuvre ; on ne s'accoutume que bien difficilement à reconnaître la supériorité imaginative ; elle semble injurieuse à la somme des esprits ordinaires, elle blesse ceux qui ont des limites naturelles à leur développement, elle éveille l'envie, elle excite la controverse, elle incommode les uns et fatigue les autres. S'il faut à la hiérarchie sociale l'appareil de la puissance pour se faire admettre sinon aimer, que reste-t-il à la hiérarchie intellectuelle qui n'a ni or, ni velours, ni escorte, ni courtisans ? Le Tasse fut enfermé parmi les fous, et le succès de son poëme fut contesté. Il y eut des théologiens pour accuser d'hérésie la plus admirable apologie du christianisme. Il se rencontra des critiques pour nier la grandeur d'une conception épique qui rappelle l'*Iliade*, pour condamner au nom de l'histoire la couleur locale, comme si, lorsqu'on crée un monde tout entier, il n'avait pas sa couleur propre, qui se dégage des êtres et des faits. D'autres plus moroses refusaient la noblesse à des caractères si vrais qu'ils sont devenus des types : Renaud, la vaillance ; Tancrède, la générosité ; Godefroy, la prudence ; Soliman, la grandeur ; Argant, la brutalité. Et ces femmes adorables : Armide, l'enchanteresse ; Herminie, l'amoureuse ; Clorinde, l'héroïne !

Il suffit de nos jours de nommer ces personnages, pour les voir, pour les suivre, pour les aimer. Ils ont été si bien peints par le poëte, que l'art n'a eu qu'à les copier pour les rendre palpables et familiers aux esprits les plus illettrés. Ils sont ainsi entrés, malgré les injustices de contemporains jaloux, malgré la haine de quelques rivaux infimes, dans les domaines illimités de la mémoire humaine. Le pédantisme de l'Académie de la *Crusca* n'a pas plus prévalu sur eux que celui de

l'Académie française sur le *Cid*. La *Jérusalem délivrée*, du Tasse, comme la tragédie de Corneille, sont restées le charme de notre jeunesse et l'admiration de notre âge mûr. Aussi sommes-nous de l'avis, si bien justifié, de M. Bougeault, qui préfère la *Jérusalem délivrée* au *Paradis perdu* et aux *Lusiades*.

Ce qui prouve, d'ailleurs, l'influence du Tasse même sur son temps, c'est le nombre de ses imitateurs. Comme l'Arioste avait inspiré le Dolce et le Berni, on peut dire que le Tasse engendra un cycle de poëmes héroïques, dont les moins oubliés sont le *Fido amante* de de Curzia Gonzaga, la *Maltéïde* de Fratta, le *Bohémond* de Semproni, la *Conquète de Grenade* de Graziani, et tant autres ignorés. Tous chantaient la chevalerie dans son honneur, dans sa bravoure, dans ses dévouements, dans ses luttes grandioses, dans son inspiration chrétienne. Tous annoblissaient la guerre par le sacrifice et la générosité ; tous offraient à la femme le culte le plus épuré ; tous relevaient l'amour par l'idéal et les passions par la chasteté ; tandis que le nord ne célébrait alors, dans ses orgies poétiques, que la cruauté et la débauche, que la violence et les tortures, que le sang et les larmes. Voilà ce qui fait la gloire de l'Italie au XVI[e] siècle. Pardonnons lui donc l'excès de sa douceur, c'est-à-dire ses *bucoliques* de Sannazar, et son *Pastor fido* de Guarini.

Ce n'est pas que l'Italie n'ait été infectée, elle aussi, du vice général du XVI[e] siècle : relâchement des mœurs, licence du langage, matérialisme payen dans l'art et la poésie. A qui voudrait le nier, un nom seul répondrait déplorablement, celui de l'Arétin. Mais quelle que fût la célébrité dégradante et perverse de cet ignoble écrivain, elle n'ôte rien dans la postérité à la gloire du Tasse et à l'esprit chevaleresque que répandit son génie. Il n'en fut pas de même de Marini, dont le ridicule succès arrêta au XVII[e] siècle le développement intellectuel de son pays, affadit les sentiments, énerva l'inspiration, ridiculisa la langue. Aussi rien n'est-il digne d'être conservé dans cette trop longue période de défaillance de 1600 à 1780 : la tragédie ne vit que d'emprunts, la comédie que de lazzis ; les vers sont contournés, les idées alambiquées, le *Concetto* règne en maître. C'est que le peuple est opprimé ; il devient pusillanime et famélique ; la patrie tombe en lambeaux, et les nationalités se divisent, se combattent

et meurent. La misère intellectuelle et morale, conséquence forcée de la tyrannie, plane comme une atmosphère sinistre sur ces populations allanguies par les fièvres paludéennes de l'esclavage, courbées sous l'oppression de la pensée, comme sous une gigantesque machine pneumatique. Qui peut, seule, en briser le couvercle ? La liberté !

Pendant près de deux siècles l'Italie, comprimée plutôt qu'épuisée, ne produisit plus que des poètes imitateurs soit de l'antiquité, soit des grandes époques nationales. A l'Académie de la Crusca, morte sous un ridicule semblable à celui de notre hôtel de Rambouillet, succéda l'Académie des Arcades, plus sensée, moins maniérée, mais sans vigueur et sans originalité. Les Arcadiens, dominés par leur propre nom, ne se distinguèrent que dans l'idylle, le sonnet, l'ode anacréontique, l'élégie : genre secondaire, auteurs obscurs, dont M. Bougeault a pourtant eu le courage de rechercher les titres et de grouper les personnalités. Une seule corde restait à la lyre italienne, la corde légère, ironique, gracieuse et gaie, que Pulci et Berni avaient jadis fait vibrer avec tant de verve et d'entrain. Forteguerra osa continuer le *Roland furieux*, moins le style de l'Arioste ; Casti poussa la satire des mœurs et des gouvernements jusqu'à la licence dans ses *Animaux parlants ;* Parini railla avec sincérité et esprit la fatuité et la sottise des jeunes nobles de son temps, dans son *Giorno*, journée futile et désœuvrée des oisifs de cour ; enfin Meli, dans le dialecte sicilien, chanta la *Fée galante*, se moqua avec finesse, en sa qualité de chimiste, dans son *Origine du monde*, des systèmes philosophiques les plus hypothétiques, et imita Théorite dans des pastorales si naïves, qu'elles méritèrent l'approbation du grand rhétoricien des Arcades, poète aussi abondant qu'inconnu, véritable Pic de la Mirandole du Parnasse, traitant en vers *de omni re scibili*, l'illustrissimo signor Frugoni di Genova.

Le théâtre n'a jamais eu d'importance en Italie. Il semble que ce peuple si jovial, si pétulant, si caustique, si spirituel, mais si impatient, ne saurait faire effort pour écouter, prêter attention pour comprendre. Il n'aime que l'improvisation dans le dialogue, que le mouvement sur la scène, que les lazzis qu'on échange, que les farces qu'on fait, que les coups qu'on donne et qu'on rend, que le brio, que le sel, que le

bruit. De là la *Comedia dell'arte*, qui n'est qu'un scénario tracé à la hâte et abandonné à l'inspiration de ses interprètes. Mais quels charmants personnages ! Arlequin au masque noir, au corps souple, à l'esprit éveillé, à la batte flexible, aux gestes harmonieux ; Scaramouche, habillé de rose ; Mezzetin, demi-blanc et bleu ; Scapin, rayé comme un tigre, mais peureux comme un lièvre ; tous serviteurs aussi empressés que fripons ; Pulchinello, ce coquin à deux bosses ; Cassandre, toujours bafoué ; Pasquin, toujours travesti ; Léandre, toujours amoureux, et la délicieuse Colombine, plus chatte que femme, qui dorlotte les vieux et griffe les jeunes. Certes, il y a là une première invention, pleine de grâce et de verve ; mais l'art en était absent, et quand Goldoni l'y voulut mettre, il n'y réussit point, et Gozzi dut y revenir, tant le populaire est acharné dans ses volontés. Aussi aucune étude du cœur humain, aucune critique de mœurs, aucun caractère tracé ; le rire provoqué, jamais la réflexion.

Tel est le théâtre comique en Italie. Quant au théâtre tragique, ce ne sont que des imitations grecques sans génie, œuvres de pédagogues plutôt que de poètes ; et il fallut attendre Maffei pour rencontrer un beau sujet, faiblement traité, *Mérope*, et Alfieri pour assister à une résurrection tardive. La tragédie d'Alfieri sent l'effort, le travail, le parti pris. Pour fuir la redondance, il devient sec et aride ; pour s'écarter du lieu commun, il tombe dans la roideur et le guindé. Venu le dernier parmi les tragiques, il veut éviter la déclamation grecque, la trivialité saxonne, la tension espagnole, la pompe française, et il n'y oppose qu'une concision fatigante. S'il n'a pas les défauts de ses prédecesseurs, il n'en montra que rarement les beautés. Son absence de confidents rend obscures ses expositions ; sa recherche du terrible ensanglante ses dénouements. Il précipite ses péripéties, et c'est plutôt l'effroi que l'émotion qu'il provoque. Aussi malgré quelques belles scènes et quelques caractères énergiques, son théâtre n'eut-il qu'un succès d'estime, et non d'enthousiasme ; et les Italiens insouciants revinrent bientôt à leurs bouffonneries tapageuses, ou à leurs harmonieux opéras, véritables et charmants produits du terroir, ceux-là qui commencent à Métastase et Pergolèse, pour finir à Rossini et à ses librettistes inconnus.

Tout change à l'approche de XIXe siècle en Italie ; de grands esprits

se révèlent : Muratori, l'intelligent érudit ; Vico, le hardi philosophe ; Beccaria, le jurisconsulte libéral ; Filangieri, l'utopiste sincère. Un soufle d'indépendance et de liberté inspire les poètes : Monti, malgré l'inconsistance de son caractère, ouvre la carrière aux Manzoni, aux Leopardi, aux Guisti, aux Prati, aux Grossi ; des publicistes courageux sacrifient leur repos à leur devoir : Silvio-Pellico, Ugo-Foscolo, Coletta. Tous concourent à la délivrance de la patrie.

Pourtant, nous ne suivrons pas M. A. Bougeault dans son jugement des auteurs vivants ; mais nous ne pouvons que prédire d'illustres destinées à la littérature italienne, qui compte aujourd'hui des historiens comme Cantù et Amari ; des philosophes comme Rosmini et Gioberti ; des critiques comme Ranalli et de Sanctis ; des fantaisistes comme Ferrari et Gherardi del Testa ; des poètes comme Regaldi et Frullani, des dramaturges comme Giacometti et Marenco, successeurs du fécond Niccolini. Que la paix favorise la brillante péninsule, que la concorde y règne, que l'unité y fructifie, et son avenir redeviendra glorieux.

Il nous tarde d'arriver à l'Espagne, cet autre fleuron de la couronne latine, cette contrée des fortes actions et des nobles pensées, des grands coups d'épée et des dévouements sublimes, des luttes formidables et des conquêtes merveilleuses ; nation lente à se faire, et prompte à se défaire ; perdant l'empire du monde aussi vite qu'elle l'a gagné, mais invincible entre ses monts et ses mers. Quelle belle origine, ces fiers Ibères, claquemurés dans leurs Pyrénées, comme des aigles dans leurs aires, peuple primordial qui attend les Celtes, non pour les combattre, mais pour se les incorporer ; qui laisse les Grecs s'établir sur ses rivages méridionaux pour les fructifier, les Carthaginois traverser ses plaines pour aller combattre leurs rivaux, et qui ne cède aux Romains après tant de luttes acharnées que parce que leur courage leur plaît, que leur langue les sert et que leur civilisation leur est utile. Quel noyau de nationalité solide et immuable ! Que viennent, après une période de prospérité et de progrès, les Vandales pour égorger, les Suèves pour piller, les Visigoths pour régner, qu'importe aux primitifs Ibères, il en restera toujours assez pour former les Espagnols, et pour vaincre les Mores. C'est cette dernière lutte de huit siècles qui a formé ce peuple, qui ne naissait que pour combattre,

fidèle à sa religion, à ses lois, à ses mœurs ; doué de toutes les vertus militaires, la vaillance, la sobriété, le dédain de la mort, le mépris des richesses, l'horreur du repos, et qui ne chantait ses exploits qu'entre deux batailles. De là ces romances sur les plus braves, qui, par le besoin d'unité, essentiel à cette race de fer et de marbre, se résumèrent en un seul poème, le *romancero*, en un seul héros, le *Cid*. Telle est l'origine de la poésie espagnole qui s'allume à l'éclair des épées, et qui gardera longtemps la fulgurence et la solidité de l'acier.

Cependant les Arabes, ces voisins sans cesse belligérants, s'ils n'ont aucun accès au cœur des Espagnols, étendent sur leur esprit une indéniable influence. Sur la langue d'abord, moins par les mots que par les tournures originales et par la richesse des métaphores, sur l'imagination qu'ils rendent comme la leur, vive, conteuse, caustique et parfois désordonnée, sur le goût des sciences, et particulièrement de l'astronomie, sur l'habitude de la réflexion qui condense la pensée en maximes et la morale en proverbes, sur le bon sens enfin qui doit demeurer toujours maître de l'intelligence, quelque rêve qu'elle fasse, quelque écart qu'elle se permette. Le poème d'Antar précède le poème du Cid : Antar est un nomade valeureux, qui combat pour l'indépendance de sa tribu, comme le Cid pour la délivrance de son pays ; Antar est un justicier qui exécute lui-même ses sentences, comme le Cid ; Antar venge son oncle insulté, comme le Cid son père ; Antar se dévoue à son émir, comme le Cid à son roi ; et ce qui est plus significatif encore, Antar, mourant, se fait attacher sur son cheval pour arrêter quelque temps l'ennemi, et le cadavre du Cid produit la même fascination sur ses adversaires : parité d'invention, parité de sentiments, parité de dévouement et de grandeur !

Au XIIIe siècle l'*Alexandre le Grand* d'Alonzo Segura n'est-il pas conçu à la manière de l'*Isx Kender* arabe, c'est à dire en paladin plutôt qu'en conquérant ? Alphonse de Castille n'a-t-il pas emprunté son amour de l'astrologie aux Mores de l'Andalousie, et son poème de la *Chrysopaya* à leur recherche infatigable du grand-œuvre. M. Bougeault ne conteste point, qu'au XIVe siècle le *Comte Lucanor* par Jean Manuel ne soit ingénieusement imité de ces longs récits, mêlés de vérités et de fables, d'allégories et de réalités, d'apophtegmes et de préceptes, à la manière d'Hamadani. Et, les

séances de Hariri, où un fourbe, plein de malice et de verve, se déguise de cent façons pour railler l'une après l'autre chaque classe de la société, n'ont-elles pas inspiré la satire mondaine de l'archiprêtre Jean Ruiz, dont le sujet burlesque oppose *dom Càresme* à *dom Càrnaval*? Enfin il n'y a pas jusqu'à la façon de comprendre l'histoire, qui alors reproduit comme un miroir inconscient le bien et le mal, la cruauté et la clémence, la rigueur et l'*aman*, qui, à l'occasion des annales d'une simple province, remonte jusqu'à la création du monde, il n'y pas jusqu'au caractère calme et froid de l'écrivain qui ne se ressemble, entre Pedro Lopez de Ayala et Ebn Khaldoun de Séville.

Toujours et partout ce parfum oriental a donné à la littérature espagnole une saveur particulière, et en a fait le trait d'union entre l'Orient et l'Occident, entre les deux esprits, entre les deux traditions. Et dans le caractère national quelle ressemblance entre les deux peuples, qui leur fait honneur à l'un comme à l'autre : l'Espagnol comme l'Arabe est fier, dédaigneux, superbe. L'Espagnol se drape dans son manteau troué, comme l'Arabe dans son bournous en lambeaux, c'est qu'ils ont tous deux le sentiment de la dignité humaine ; l'Espagnol ne baisse la tête que devant Dieu et son roi, comme l'Arabe devant Allah et son Khalife ; tout Espagnol se croit noble, l'Arabe professe l'égalité dans la noblesse ; ils se combattent avec acharnement mais avec estime, témoins les Amadis espagnols plus généreux que ceux du Nord. Comme en Andalousie les émirs, les nobles d'Espagne cultivent la poésie et écrivent l'histoire, témoins le marquis de Villena, Lopez de Mendoza, marquis de Santillane, et Manrique, descendant des Lara. Puis, lorsque la science italienne ramène les études de l'antiquité classique, les Espagnols s'y adonnent comme leurs voisins, tout en conservant cette originalité résistante, qui profite des sources nouvelles sans s'y confondre et s'y absorber. Ils y cherchent, au contraire, tout ce qui peut s'appliquer à la gloire des leurs. Perez de Guzman et Fernand del Pulgar demandent à Plutarque des traits et des couleurs pour peindre les grands hommes de l'Espagne.

Au XVIe siècle les Mores se sont évanouis. Il ne reste d'eux sur le sol de la péninsule ibérique, que de magnifiques mosquées, de poétiques minarets et d'admirables canaux dirrigation. C'est alors que la grande nation catholique, désormais à l'abri d'attaques intestines et

arrogantes, va pouvoir par ses héros dominer l'Europe, et par ses poètes créer le théâtre moderne.

En tête de la phalange serrée et intrépide qui va conquérir de nouveaux domaines à la pensée, s'avancent les poètes, véritables éclaireurs dans ces luttes pacifiques, mais hardies. Les uns, disciples de Pétrarque et des troubadours, dont la muse languissante et amoureuse soupire plutôt qu'elle ne chante, Boscan Almogaver et Garcilaso de la Véga sont bientôt surpassés par les accents plus fermes et tout personnels de Ponce de Léon et de Ferdinand de Herrera : ce dernier célébra même avec une verve entraînante et un succès tout patriotique la fameuse *victoire de Lépante*. Après ces poètes académiques, pour ainsi dire, surgissent deux natures essentiellement espagnoles, quoique aussi divergentes que possible, une sainte et un soldat, Ste Thérèse et Mendoza.

Ste Thérèse, si ardente dans son amour céleste, relève et purifie le ton passionné de ses *méditations* et de ses *cantiques* par une humilité toute chrétienne ; elle n'écrit qu'à la demande de ses supérieures, et, malgré elle son amour de Dieu déborde en expressions enflammées en exaltations sublimes, avec quelque chose d'âpre et de doux à la fois. Que voulez-vous ! Elle ne connaît rien du monde, et ne saurait comparer sa langue divine avec la langue profane ; elle est sincère, et ne cache rien de ce qu'elle sent ; elle est fougueuse, et ne modère point ses élans mystiques ; elle aime, et son amour pour le créateur nous semble emprunter plutôt pour organe la trompette des archanges que la harpe des filles de Sion.

Mendoza, au contraire, sait ce qu'il fait et ce qu'il dit : brave jusqu'à la témérité, indépendant jusqu'à l'insolence, despote jusqu'à la cruauté, il est aussi aussi courageux à l'étude qu'à la guerre, Il apprend l'arabe et l'hébreux, le grec et le latin, le droit et la philosophie, la diplomatie et la stratégie, se fait distinguer par Charles-Quint, en accepte des ambassades difficiles, des missions terribles, brille en tout, agit sans scrupule et parle sans contrainte, semant les vers comme les coups d'épée ; mais ayant trop de fierté pour devenir courtisan, il perd sous Philippe II la confiance royale, et se retire de la cour avec autant de résolution qu'il y est entré. Alors il pense, il réfléchit, il juge, et produit deux ouvrages où il peint la société et la vie telles qu'il les conçoit : les classes élevées dans son histoire de *la Guerre de Grenade*, les basses classes dans son

roman picoresque *de Lazarille de Tormès.* Dans son histoire, c'est la noblesse castillane avec son arrogance, sa rigueur, son despotisme, son dédain pour les populations, ces comparses obscurs du drame qu'elle joue; dans son roman, c'est la populace qui grouille, qui fraude, qui vole au besoin; son héros est un orphelin qui veut vivre aux dépens d'autrui, que la faim harcèle, que l'envie pousse, que la convoitise excite, dont les vices sont bien de son temps et de sa classe, et qui à force de volonté et d'audace, trouve des dupes pour le nourrir, et une femme pour l'engraisser. N'a-t-il pas un sang d'Ibère mélangé d'arabe, l'auteur de ce roman d'aventures et de cette histoire semi-épique ? caractère farouche, talent d'instinct.

Il y a au XVIe siècle, dans la nation espagnole, deux éléments qui la caractérisent d'une façon toute particulière : l'élément indigène, l'élément européen. L'un lui conserve l'originalité, l'autre la fait participer aux avantages de la tradition latine. Si le premier lui souffle parfois des inspirations sauvages et rudes, l'autre l'adoucit jusqu'à l'engager dans l'imitation des pastorales italiennes, jusqu'à l'entraîner à son tour dans cette Arcadie idéale, où l'amour se quintessencie, où les cœurs s'amollissent, où les sentiments prennent l'allure pastorale, où règnent une paix et une douceur éternelles. Monte Mayor dans sa *Diane*, lutte de succès avec l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, seulement avec plus de fermeté dans le style et avec un mélange de poésie lyrique, qui relève le roman et accentue la passion. Dans un genre tout différent, dans cet esprit de domination et d'ardeur violente, qui est le propre de l'Espagne, Ercilla a tenté une épopée, écrite combat par combat, danger par danger, souffrance par souffrance, sous le ciel ardent des terres chaudes du Chili, ou dans les neiges des Andes; aussi, malgré les défectuosités de son plan, la monotomie de ses batailles, l'absence d'un héros principal, à l'instar d'Achille, d'Ulysse ou d'Enée, ce fut par l'énergie du sentiment, la vérité de l'action, l'exactitude des paysages, l'éclat accidentel de l'inspiration qu'Ercilla a conquis une place glorieuse, et que son *Araucana* compte parmi les poèmes épiques.

Mais le grand mérite de l'Espagne, sa renommée littéraire, son essence supérieure lui viennent de son théâtre. Les deux chapitres de M. Bougeault sur ce sujet capital sont des meilleurs de son livre. On ne peut pas plus judicieusement, quoique plus succinctement esquisser

la physionomie des auteurs, analyser leurs pièces principales, distribuer l'éloge ou le blâme, dessiner à grands traits la nature propre de ces chefs-d'œuvres, bruts et brillants à la fois, que ne l'a fait M. Bougeault.

Fécondité, originalité, puissance, couleur toute nationale, peinture exclusive des mœurs du pays, grandeur madrilène, honneur castillan, pétulance andalouse, lourdeur biscaienne, l'humanité calquée sur place, sans demander à l'histoire ou au monde un seul personnage ou un seul site différent, tel est le caractère réel du théâtre espagnol. Si son origine appartient aux *mystères*, comme partout ailleurs au moyen-âge, il s'émancipe bientôt, tout en conservant dans ses *autos sacramentales*, cette confiance dans la foi qui dramatise l'Evangile aussi bien que l'ancien testament. C'est que la religion fait corps avec l'Espagnol ; elle n'est pas seulement un culte chez lui, elle est la vie. Le pauvre comme le riche, l'étudiant comme le soldat, l'hidalgo comme l'ouvrier s'agenouillent côte à côte dans les églises, qu'aucun siège n'embarrasse, ni chaises ni bancs. A chaque carrefour sa croix, à chaque rue son Saint, à chaque maison son image pieuse. Dieu est sans cesse parmi la foule, et comme on sait qu'il voit tout, on ne lui cache rien. Le torrero fait bénir sa spada, le matamore sa dague, le mendiant sa sébille, la manola son éventail, le maïo ses castagnettes. Les comédiens hantent les couvents ; les auteurs se font prêtres, témoins Lope de Véga, Calderon, Antonio de Solis, Tirso de Molina, Moreto y Cabana, c'est-à-dire *tout ce que l'Espagne a produit de vaillants,* à l'armée comme au théâtre,

Nous parlions plus haut de fécondité. En est-il de comparable à celle de Lope de Véga? Que sont les deux cent mille distiques de Mahabarratha de Vyasa, les cinq cents Khaçidèhs (odes) de Djami, et même le volume par mois du bienheureux Scudery, auprès des dix-huit cents drames, auprès des quatre cents *autos sacramentales* formant les cinq millions trois cent mille vers du dramaturge espagnol? Toutes ces pièces ne sont certes pas des chefs-d'œuvre : la comédie y grinche parfois auprès de la tragédie qui beugle, les caractères y manquent de particularité, les passions de développement, les péripéties d'imprévu, le dialogue de nouveauté ; mais le feu sacré brûle partout, anime chaque personnage, précipite l'action et sauve

le poëme. Qu'il s'agisse seulement de point d'honneur chez le héros, de jalousie chez l'héroïne, de vengeance ou de gloire pour tous, et des scènes magnifiques surgiront tout à coup, et la poésie éclatera en cris de douleur ou en fanfares de triomphe.

Sans être aussi fécond que Lope de Véga, Calderon de la Barca n'en a pas moins écrit cent onze comédies, soixante dix actes sacramentaux et bien d'autres poésies diverses, ce qui faisait dire spirituellement, dans une conférence, à M. Edouard Fournier, qu'auprès de pareils auteurs M. Scribe aurait passé pour *un vulgaire fainéant*. Cependant cette modération relative de Caldéron explique ses plans mieux conçus, ses intrigues plus étudiées, ses caractères plus soutenus. Aussi ses pièces intitulées *le médecin de son honneur*, et *à secrète offense vengeance secrète*, sont elles restées au théâtre, comme peignant du plus vif coloris et avec la plus brillante vérité les nobles côtés de l'honneur castillan. Mais le génie théatral des Espagnols est loin de se borner à ces deux grands poètes, et la France ne peut jamais oublier que Rotrou doit son *Venceslas* à Francisco de Rojas, que Corneille doit le *Cid* à Guilhem de Castro, le *menteur* à Alarcon, qui nomme sa comédie avec une nuance plus délicate : *verdad sospechosa*, la *vérité douteuse*, que Molière enfin doit son *festin de pierre* au Don Jean de Tirso de Molina.

Malheureusement chez les Espagnols la comédie proprement dite confine trop souvent à la charge. Pas d'études de mœurs, pas de développements de caractères, quelques silhouettes de types populaires, enlevés avec verve et entrain, des étudiants de Salamanque, des Matamores de Valence, des Bartholos, des Rosines, des Almavivas, des Basiles, des Figaros, moins tendus et moins prétentieux que ceux de Beaumarchais, aussi spirituels et plus naturels. Lopé de Rueda excelle dans ce genre bouffon, et Cervantès y déversa le trop plein de son génie. Il y a, du reste, des hommes chanceux en littérature comme en politique. Tout les aide à la fois : les circonstances de la vie des nations, les variétés du goût, l'état des esprits, l'épuisement partiel d'une mine d'inspirations. Dès qu'ils écrivent ils sont prédestinés à la renommée; ils viennent à point, le succès les attend. Tel est parmi les plus illustres Cervantès de Saavedra. Et pourtant, ô honte pour ses contemporains et ses compatriotes, il fut de son temps méconnu, abandonné,

misérable. Il ne rencontra dans sa vie entière, ni protecteur contre ses dénuements, ni appréciateur de ses mérites. C'est en vain que comme soldat il se précipita au plus fort de la bataille de Lépante, il n'y gagna que des blessures ; c'est en vain qu'esclave en Alger il invoqua la pitié des grands d'Espagne, ce fut un religieux francais qui le racheta ; c'est en vain qu'il écrivit un immortel ouvrage, que des admirateurs trop absolus traitent du seul livre que l'Espagne ait produit, on lui contesta l'originalité des deux types les plus vrais qu'ait peut être produits l'intelligence humaine. La gloire ne lui vint que par la mort et à l'étranger. On traduisit son *Don Quichotte* dans toutes les langues de l'Europe, on le lut et le relut, on l'expliqua et on le commenta. Les uns y virent non seulement la critique des romans à la façon des Amadis, mais encore celle de la chevalerie qui avait fait son temps ; les autres y trouvèrent le contraste éternel entre la poésie et la prose, entre l'âme et le corps, entre l'idéal et le positif, entre l'imagination et la raison. Les plus naïfs applaudirent à la fois *Don Quichotte* et *Sancho*, leurs aventures si variées, leurs conversations si substantielles, leurs oppositions si curieuses, leurs exagérations réciproques, car Sancho est aussi excessif dans son genre que Don Quichotte dans le sien. Aujourd'hui tout le monde admire la générosité du chevalier et la bonhomie de l'écuyer, le dévouement insensé du maître et l'égoïsme inoffensif du serviteur, l'esprit contemplatif de celui-là et le gros bon sens de celui-ci, l'homme chez tous deux, l'homme *ondoyant et divers* de Montaigne, en action. C'est parce que ce chef-d'œuvre ne fut pas apprécié tout d'abord en Espagne, qu'elle put s'engouer du cultisme, de son mauvais goût, de ses idées prétentieuses, de ses phrases maniérées, de ses expressions alambiquées, de ses métaphores obscures, de son absence complète de naturel. Tout le commencement du XVII[e] siècle en fut empoisonné ; Voiture en France, Marini en Italie, Lilly en Angleterre répondirent au chef d'école Gongora ; chaque pays eut son hôtel de Rambouillet, et *les beaux esprits* pullulèrent à la cour comme à la ville. Il ne fallut pas moins que Molière et Boileau en deçà, et au delà des Pyrénées Lope de Véga et Quevedo de Villégas pour mettre un terme à ces non-sens, et à ces billevésées.

Quevedo est en littérature le dernier Espagnol de la vieille roche, Ibère pur sang : tempérament à l'épreuve de la guerre et de la prison,

volonté de fer, intelligence universelle, morgue castillane, ironie sévillienne, esprit, verve, science, toutes les capacités de terroir, ambition, rancune, violence, tous les défauts de race, en un mot conscience confuse mais foi catholique, tel est cet homme énergique qui agit comme il écrit, qui suit tour à tour les fortunes les plus diverses, celles de Marie d'Autriche, du duc d'Osüna et d'Olivarez, qui tue en duel ses adversaires quand il ne les convainc pas, et qui passe avec autant d'insouciance du cachot le plus obscur à la cour la plus brillante. Ses œuvres sont tout aussi contrastantes que ses actes : il a ridiculisé le gongorisme dans des satires virulentes ; il a sacrifié aux neuf Muses en leur dédiant un *Parnasse*; il a tracé des scènes dignes du Dante dans ses *visions infernales*; il a écrit l'un des romans picaresques les plus verveux dans son *don Pablo de Ségovie*; il a enfin composé une *vie de S*t *Paul*, et un traité religieux de gouvernement, intitulé : *la politique de Dieu.*

Après Quévédo c'en est fait de la fougue, de la verve, de l'originalité nationales. Seuls, les historiens conservent encore la fierté, la hauteur d'idée, de style et de jugement de ce peuple si bien doué. Nommons avec tout l'honneur qui leur revient : Moralès, historiographe de Philippe II, qui continua brillamment la *chronique générale de l'Espagne*, entreprise depuis le déluge par Ocampo, historiographe de Charles-Quint ; Gomara, qui esquissa l'histoire des Indes, Garcilaso de la Véga, celle du *Pérou* et de *la Floride*; le jésuite Jean de Mariana, qui, malgré certaines de ses théories aussi hardies que dangereuses, a mérité le titre de Tite-Live espagnol ; Manuel de Melo, et sa chronique sur la *révolte de Catalogne*, Sandoval et sa *Vie de Charles-Quint*, et surtout Antonio Pérez, qui eut le courage dans ses *Relaciones* de dénoncer un tyran, Philippe II, et de le clouer vivant au piloris de l'histoire. Mais ce ne sont là que les derniers reflets du XVIe siècle qui s'étendent jusqu'au XVIIe, ne laissant un dernier éclat que sur le front de quelques romanciers audacieux et spirituels : Mateo Aleman auteur de *Guzman d'Alfarache*, et Vicente Espinel, qui a composé avec autant de goût que de talent le fameux *Dom Marcos de Obregon*, inspirateur de Gil Blas ; enfin un reflet d'estime reste encore sur deux érudits qui ont passé quarante ans à compiler et à apprécier tous les travaux des autres, les savants bénédictins Jérôme Feyhoo et Martin Sarmiento. Au XVIIIe siècle

tout est consommé : l'Espagne s'endort, comme la belle au bois dormant, pour ne se réveiller que de nos jours, où Donoso Cortez et Jaïme Balmès dans la philosophie, La Fuente et Pidal dans l'histoire, le duc de Rivaz et Zorila dans l'épopée, Martinez de la Rosa et Gil y Zarate dans le drame, Rodrigues Rubi et Lopez de Ayala dans la comédie, presque tous hommes d'Etat autant qu'écrivains, lui ont ouvert de nouvelles et brillantes voies. Dieu seul peut réaliser ce rêve patriotique, mais tout bon Espagnol doit le faire.

Le Portugal est le frère puiné de l'Espagne, mais en cadet de bonne maison, il a su se faire une destinée brillante, et sa descendance a gagné des palmes glorieuses dans tout ce qui honore l'humanité. Ce petit pays borné mais fertile, occupé d'abord par le surplus des Celtes méridionaux, envahi plus tard par les Barbares, plus tard encore par les Mores, n'en a pas moins sauvé sa nationalité, et exposé aux tempêtes il a su les braver et les vaincre. Il compte des princes illustres : Alphonse *le conquérant* qui arracha plusieurs de ces provinces à la domination musulmane, Denis le *laboureur*, qui fonda l'université de Coïmbre, et institua l'ordre des chevaliers du Christ ; de grands capitaines, Alméïda et Albuquerque ; de grands navigateurs, Diaz et Vasco de Gama ; et pour les chanter, un grand poète, Camoëns. Il a eu aussi l'insigne honneur d'avoir créé le théâtre : c'est à Gil-Vicenté qu'on doit, bien avant Lope de Véga et Caldéron, les premières pièces qui échappèrent au goût rudimentaire et général des *mystères*. Gil-Vicente n'a pas seulement composé des *autos*, mais des drames et des comédies, et comme le fait remarquer si heureusement M. Bougeault, Erasme apprit exprès le portugais pour lire dans l'original les œuvres du premier dramaturge de l'Europe.

Chose singulière ! De même que la langue portugaise corrigea la rudesse et l'âpreté de la langue espagnole, en se rapprochant davantage des origines latines, et en repoussant toute intrusion des mots et des racines arabes, de même l'esprit lusitanien, moins sauvage et moins personnel que l'esprit ibérien, adopta et imita de bonne heure la pastorale italienne. Les premiers poètes du Portugal brillèrent presque exclusivement dans ce genre calme et doux : le chevalier Macias, Ribeyro de Forrao et Christoval Falcam. Ce nétaient que rêveries mélancoliques, langueurs amoureuses, adorations quasi

mystiques, la religion identifiée à la passion ; toute âme habitait ce monde vague et monotone qui n'a guère de champêtre que le nom. Il fallut deux poètes classiques, Miranda et Ferreira, pour sortir la poésie lusitanienne de son ornière fleurie. Ils en revinrent à l'étude des anciens, imitèrent de préférence Horace et Virgile, Pétrarque et Bembo, et surent conserver le caractère propre de leur langue et de leur pays, tout en remontant aux sources saines et abondantes de toute littérature : l'antiquité. Ils composèrent des églogues, des épitres et même des drames, et c'est à Ferreira qu'on doit le beau sujet d'*Inez de Castro*, cette morte couronnée.

Mais voici venir un grand poète qui suffirait tout seul à la gloire littéraire d'une nation, et qui a mérité une place immortelle à côté des plus sublimes auteurs épiques, d'Homère à Milton. Chanter la valeur individuelle d'une race, exprimer en beaux vers ce qui la distingue entre toutes, retracer ses plus grands faits, prôner ses plus grands hommes, rappeler au monde le plus insigne service qu'elle ait rendu à l'humanité, honorer la navigation chez un peuple de marins, rattacher l'illustration de sa patrie aux découvertes de Vasco de Gama, c'était là pour Camoëns le but le plus élevé que pût se proposer sa muse, et qu'elle a atteint aux applaudissements universels. Hélas ! il fallait aussi que Camoëns ressemblât à Dante et à Tasse par le malheur et la persécution. Qu'il fût méconnu par ses compatriotes, passe ! c'était son droit d'homme de génie ; mais qu'il ne trouvât pas un esprit assez ouvert pour le comprendre, pas une âme assez charitable pour le secourir ; qu'il fût réduit plus tard à vivre d'aumônes et à mourir à l'hôpital, c'est trop ressembler à Homère, sans l'avoir atteint comme poète.

Après de fortes études à Coïmbre, où il se rencontra avec Ferreira, sans qu'aucune affinité se manifestât entre le futur critique et celui qui déjà dévoilait par des sonnets son talent précoce pour les vers, Luiz de Camoëns retourna à Lisbonne et s'éprit d'une dame de la cour. Quelle insolence ! abuser de la poésie pour se rendre aimable ! Exilez bien vite cet audacieux, gens obscurs qui courtisez les rois. Camoëns fut sensible à ce premier chagrin, et ne pouvant être poète, il se fit soldat.

J'aurais été soldat, si je n'étais poète, a dit Victor Hugo dans ses

odes et ballades : l'armée, c'est le refuge des désespérés, aussi bien que la carrière des braves. Il y a toujours de la poésie à se dévouer à la patrie, et Camoëns le prouva mieux que tout autre. Mais ce fut en vain qu'il se distingua en Afrique au siége de Ceüta, et qu'une balle lui creva l'œil droit. On ne fit pas attention à lui, on le laissa sans récompense, et dès lors il quitta le sol de l'ingratitude, pour celui des aventures, se résolvant d'aller sur le terrain même où s'étaient immortalisés ses héros. De nouveaux déboires l'y attendaient. Le vice-roi des Indes pour le Portugal, blessé par son franc-parler, l'exila à Macao. Ce fut là, au fond de l'extrême Orient, dans une grotte rocailleuse, en face des flots écumants, que furent conçues et écrites les *Lusiades*. Les combats, les dangers maritimes, les mécomptes et les souffrances de l'auteur servirent ses inspirations ; aussi nul poète peut-être n'a décrit avec plus de vérité les paysages de ces contrées inconnues jusque là, avec plus d'enthousiasme les hauts faits qui s'y succédèrent, avec plus de sympathie les héros qui s'y produisirent. Son expérience militaire enflammait son génie, son amour pour sa patrie le soutenait, et cet amour était si pur, si désintéressé, si fervent, qu'il adorait quand même celle qui l'abandonnait, et devait le laisser mourir sur un grabat. Heureux les poètes qui sont à la fois une mine de grandes pensées et un exemple de nobles dévouements !

Camoëns fut le contemporain de deux célèbres historiens : Jean de Barros l'auteur de *l'Asie Portugaise*, et Diégo do Conto, son continuateur. Le grand mouvement d'expansion de la petite nation européenne, qui étendit sa puissance en Orient, et qui dut sa célébrité à ses colonisations autant qu'à ses découvertes, devait inspirer à la fois la poésie, et sa sœur, l'histoire. Pourtant, après cet éclat dans les lettres comme dans les armes, le Portugal ne fut pas longtemps à tomber du faîte où il s'était élevé, et la domination éphémère, mais toute puissante de l'Espagne l'entraîna dans l'orbite de ce soleil. Dès lors plus d'originalité, plus de créations personnelles. Les auteurs les mieux doués écrivent tout aussi bien dans une langue que dans l'autre. Cette époque fut si funeste au Portugal, que les soixante ans de l'incorporation, commencée en 1580, furent appelés la *captivité*. Qu'importe que, pour réagir et pour protester contre cette absorption intellectuelle et matérielle, des poètes nombreux aient tenté des épopées, sorte de

lamentations semblables à celles des exilés hébraïques sur les bords de l'Euphrate ; qu'importe que de grandes idées et de beaux vers se rencontrent dans la *victoire de Lépante* de Corte-Réal, dans l'*Alphonse Africain* de Mazinho Quebedo, dans l'*Ulysse* de Pereira de Castro, dans la *conquête de Malacca* de Sà è Menèzes ; ces chants venaient trop tard et ce n'étaient plus les échos de la patrie qui en répétaient les beautés. Le mauvais goût, d'ailleurs, en détournait l'attention publique, et le gongorisme triomphant, cette maladie séculaire et générale de l'esprit, atteignit le Portugais Lobo qui ne composa plus que d'éternelles et fades pastorales.

Ce n'est jamais le nombre des poètes qui fait l'illustration d'un pays, mais bien la qualité de la poésie. Lorsqu'une langue est parvenue à son apogée, qu'elle s'est clarifiée, étendue, simplifiée, quand elle est riche et logique à la fois, devenant plus facile à apprendre et à connaître, elle tombe fatalement à la portée des esprits ordinaires. Chacun l'aborde sans crainte, et en use sans effort. De là ces myriades d'auteurs ; de là l'abondance des mots dans l'indigence des idées. Cette crise de fécondité maladive ne manqua pas en Portugal, et l'on y vit dès la fin de XVIIe siècle un certain moine du nom de Macedo, en 85 ans d'existence et de travail, laisser à son décès 48 poëmes épiques, 2600 poëmes héroïques, 3000 satires, et un nombre incalculable d'odes, d'épîtres, de lettres versifiées, sans compter 109 ouvrages divers, 32 oraisons funèbres, 35 panégyriques et 60 discours latins. Cette prodigieuse exubérance d'œuvres de toute sorte eut des imitateurs, dont le plus hardi fut le senor Souza de Macedo, élève bien digne de porter le même nom que son maître, et qui fit à la fois de l'histoire, de la philosophie, du droit et de la poésie. Enfin au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle on rencontre toujours, en Portugal, la même abondance d'ouvrages et d'écrivains, efforts infructueux de la médiocrité ; et il ne fallait rien moins qu'une ère de calamités et de révolutions pour rendre à la réflexion son pouvoir, à la pensée sa gravité, au style sa concision. Aussi est-ce à l'époque actuelle que se manifeste brillamment le retour aux idées saines et profondes, aux conceptions sages et élevées, à la langue pure et ferme de Camoëns. M. Bougeault cite à à l'appui de cette réforme le poète Almeide Garett, qui s'inspira à la fois de Byron et de Lamartine dans ses poésies lyriques ; de Walter

Scott dans ses romans en vers et du théâtre moderne dans ses drames. Il cite encore l'excellente *histoire du Portugal* d'Herculano, les pièces à succès mérité de Mendez Léal, qui fut ministre comme Garett, sans renoncer à la littérature ; et les nombreux romans de Castillo Branco. Le XIX[e] siècle semble donc être pour le Portugal une nouvelle et glorieuse renaissance des lettres.

Après cette revue rapide des grandeurs de chaque peuple nous hésitons à conclure. Pourquoi nourrir des antipathies, pourquoi maintenir des antagonismes, pourquoi se disputer entre races la couronne du génie et de la gloire ? y a-t-il sur la terre un beau absolu ? y a-t-il des lois littéraires, applicables indistinctement à toute intelligence ? que signifie cette unité despotique des esprits, des idées, des tendances, du goût, de l'imagination, qu'on prétendrait imposer au nom d'une prépotence contestée ou plutôt incomprise ? ni les traditions ni les langues ne sont les mêmes, et ce n'est qu'à un point de vue tout individuel qu'on peut établir des différences, sinon prononcer des arrêts. Sur quelle base s'appuierait-on ? il n'existe là ni ce consentement unanime des masses qui équivaut à une légitimité, ni cette durée égale des productions supérieures qui détermine un progrès continu. Des hommes de génie comme Dante, Shakespeare, Corneille dans les lettres, ne se succèdent point d'un siècle à l'autre, pas plus que des hommes de guerre comme Alexandre, César, Napoléon. Les coups d'aile des premiers conquèrent dans l'idéal une région de plus, comme l'épée des seconds crée ou détruit des nations. Ces conquérants des deux parts n'apparaissent que par époques, pour étendre le domaine de la pensée, ou pour renouveler la face de la terre. Il faut du temps pour les produire. Ils sont fils de leurs œuvres encore plus que de leur pays ; ils sont l'honneur de l'humanité encore plus que d'une race. Contentons-nous de les admirer, sans les opposer les uns aux autres. Il semble plus raisonnable d'en pénétrer l'esprit que d'en critiquer l'essence.

En effet, quand on se trouve en face des grandes œuvres de l'esprit humain, on est forcé de les classer pour les comprendre. C'est tout d'abord une sorte de confusion, d'éblouissement. Les dissemblances et les similitudes vous frappent à la fois : il y a dans l'homme égalité de sentiments et parité de passions ; sous toutes les latitudes il existe des idées-mères, qui proviennent de la même origine ; et celui qui

chante, parle ou écrit se rattache à l'espèce par les éléments même de son intelligence. Tout d'abord l'être chétif, qui prétendra plus tard au gouvernement du monde, regarde la nature, s'observe avec curiosité, compare, juge et reconnaît sa faiblesse. Il cherche alors la force créatrice et puissante, avoue Dieu et s'adresse à lui comme à un protecteur et à un soutien. De là l'hymne primordiale, le véda indien, l'ode hébraïque, le chant des Bardes, les Eddas scandinaves; puis viennent ces théogonies, ces théodicées, ces explications confuses des premières vérités et des premières erreurs : dès que l'homme a discerné un mystère, il s'efforce de le pénétrer, de s'en plaindre ou de s'en réjouir, depuis Job jusqu'à Pascal. Il faut qu'il sache ; et c'est ce besoin inné de la science qui a développé son génie, et qui a produit ce trésor, que les siècles augmentent, et qui forme les civilisations.

Ces civilisations sont diverses. De là cette variété de la pensée générale qui apparaît plutôt dans la différence des mœurs, dans la divergence des races, que dans les nuances du cœur humain. Les poésies se ressemblent dans leurs inspirations, les philosophies dans leurs hypothèses, le raisonnement dans sa marche, la logique dans son autorité. Le génie seul, par ses tableaux véridiques et éclatants, par ses vues profondes, par ses aperçus hardis, par les conséquences qu'il tire de l'étude de soi-même et de ce qui l'entoure, soulève un instant le voile de la création, et nous apprend à nous la cause de nos actes. C'est là son mérite, sa supériorité. Il reste parce qu'il a appris, parce qu'il a fait un pas de plus dans cette carrière sans bornes pour l'esprit, si non pour le corps ; car la pensée est immortelle, et sa perpétuelle transmission assure la gloire à ceux qui en ont émis un simple fragment.

Comment donc honorer ces pères de l'intelligence, ces précurseurs dans les domaines de la pensée et de l'art, sinon en conservant leurs écrits, en les relisant et en leur rendant à chacun l'hommage qu'ils méritent des générations successives. Si les œuvres de quelques uns d'entre eux ne sont plus pour nous que des objets de curiosité et non d'instruction, leurs travaux n'en sont pas moins dignes de louanges. Le plus bas échelon d'une échelle est aussi utile que le plus élevé. Voilà pourquoi l'œuvre de M. Bougeault est si méritante. Il a étudié pour les temps modernes les couches diverses qui forment notre sol intellec-

tuel, il en a montré les différences de pays en pays, l'exhaussement de siècle en siècle. Aussi n'avons nous plus qu'à le remercier de nous avoir offert l'occasion de le suivre dans des études si intéressantes. Nous ne pouvions pas avoir un meilleur guide dans ce voyage littéraire à travers les âges.

Que trouve-t-on d'ailleurs dans ces trois volumes d'histoire des littératures étrangères ? Une vaste érudition dissimulée sous le charme d'un récit attrayant, des esquisses excellentes, des portraits achevés, des croquis pleins de verve, des médaillons d'une parfaite ressemblance; un style pur, qui jamais ne vise à l'effet, et qui ne l'atteint que par la force ou la justesse de la pensée; une modestie d'auteur qui se dérobe sous la grandeur de son sujet, et surtout une haute moralité qui ne pardonne à aucun vice, quelle que soit sa grâce naturelle ou empruntée. La recherche sincère de la vérité, l'impartialité du juge et et la conscience de l'historien, tels sont les mérites réels et sérieux de M. Bougeault. Son livre restera donc comme le manuel indispensable de tous les lettrés, comme une encyclopédie littéraire, toujours utile à consulter, et toujours agréable à lire. De pareils ouvrages n'obtiennent peut-être pas de ces succès bruyants et rapides, comme on les poursuit aujourd'hui; mais ils se font apprécier à la longue, ils obtiennent leur renommée lecteur par lecteur, ils se goûtent, ils s'imposent, et s'ils font leur chemin avec lenteur, ils le font avec sûreté : *qui va piano, va sano, qui va sano, va lontano.*

JULES DAVID.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

1. Esquisse du travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace de 1710 à 1714, par M. le Mis Constantin DE NETTANCOURT. — 2. Prefazione agli Statuti del comune di Vercelli, per G. ADRIANI.

1. Esquisse du travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace, de 1710 à 1714, au moyen des papiers et documents provenant de Jacques Bazin de Besons, maréchal de France, collègue et compagnon d'armes des maréchaux d'Harcourt et de Villars, par M. le Mis Constantin DE NETTANCOURT.

Notre collègue, M. Constantin de Nettancourt, admis comme membre correspondant de la première classe en 1867, et qui nous a déjà fait parvenir plusieurs communications intéressantes sur l'Angon, arme des Francs, et sur la priorité qu'un français, Martin de la Bastide, pouvait réclamer à l'idée de la création d'un canal à travers l'Amérique centrale, M. de Nettancourt, disons-nous, a fait hommage à la *Société des Etudes historiques* de plusieurs exemplaires d'un mémoire in-4° renfermant 43 pages et publié sous le titre que nous avons rappelé en tête de ce rapport.

Ce travail offre un intérêt historique et pratique très-réel; il constate les conditions dans lesquelles Louis XIV conserva l'Alsace à la France après les désastres de 1704-1706 et 1709 subis par ses armes à Hochstædt, Ramillies et Malplaquet.

Le maréchal de Besons (1) prit part à cette défense avec les maréchaux d'Harcourt et de Villars. Il a laissé de nombreux documents qui ont été conservés par sa famille, et dont M. de Nettancourt son arrière petit-fils (2) nous donne la nomenclature, après avoir, dans un aperçu historique, expliqué les conditions politiques et militaires au milieu desquelles s'engageait la campagne de 1710. Il n'est pas sans intérêt, à propos de ce mémoire, de rappeler quelques détails biographiques sur le maréchal de Besons.

Jacques Bazin, seigneur de Besons, était le second fils de Claude Bazin de Besons, avocat général au grand conseil, intendant de la province du Languedoc et successeur du chancelier Séguier à l'académie française. Le frère aîné du maréchal, Armand Bazin de Besons fut archevêque de Bordeaux, puis de Rouen, et admis dans le conseil de régence à la mort de Louis XIV.

Jacques Bazin de Besons naquit le 14 novembre 1646. Il entra dans l'armée à l'âge de seize ans et fit sa première campagne en Portugal, en 1667. L'année suivante il pénétrait en Catalogne avec l'armée du duc de la Feuillade et méritait par sa bonne conduite militaire d'être compris dans le corps expéditionnaire dirigé sur Candie en 1669. Le 25 juin de cette même année, il prenait part à l'attaque des retranchements turcs devant cette île.

Aide de camp du général Le Bret, Besons l'accompagna dans la mission qu'il reçut de pacifier le Vivarais en 1670.

Nommé capitaine de cuirassiers en 1671, Jacques de Besons servit en cette qualité, sous les ordres de Turenne, en 1672; il prit part à la guerre de Hollande, assista au passage du Rhin et à presque toutes les actions jusqu'à la bataille de Senef. Dans cette dernière journée il combattit aux côtés du grand Condé, et fut grièvement blessé ainsi que Catinat

(1) On écrivait alors Bezons, mais il signait Besons.

(2) Ces papiers avaient été apportés à la mort du maréchal de Besons par son fils Louis Gabriel de Besons, maréchal de camp, au château de Maisons près Bayeux habité jusqu'en 1878 par la famile de M. de Nettancourt. La transmission de ces papiers aux mains de M. de Nettancourt s'établit par l'ordre suivant de succession : Le Maréchal décédé 1733. — Louis, Gabriel de Besons, maréchal de camp. — Jacques, Gabriel de Besons, lieutenant-général. — Jacques, Alexandre de Besons. — Coraly de Besons épouse du marquis de Nettancourt. — Constantin de Nettancourt.

qui commandait l'infanterie; preuve que les officiers supérieurs ne s'étaient pas ménagés. Elevé au grade de colonel de cavalerie, Besons prit part à la guerre de Flandre, devint brigadier en 1688, assiégea Philipsbourg, combattit à Steinkerque, 1692; maréchal de camp, il assista à la bataille de Nerwinden et fut, peu après, nommé gouverneur de la place de Gravelines.

Nommé lieutenant général en 1702, il reçut un commandement à l'armée d'Espagne pendant la guerre de succession, prit part aux opérations de la campagne d'Italie, et reçut en 1707, le commandement du corps d'observation du Rhône.

Après la levée du siège de Toulon, le lieutenant général de Besons fut dirigé sur l'Espagne où il s'empara de Tortose.

Quarante-deux ans de bons services, signalés par plusieurs brillants faits d'armes, méritèrent à Jacques de Besons, en 1709, le bâton de maréchal de France.

L'année suivante, il reçut le commandement de l'armée du Rhin, (1710), prit Landau en 1713, et devint en 1715, membre du conseil de régence.

Mazas dans son histoire des chevaliers de Saint-Louis dit de Besons : « Sa prodigieuse activité ne lui permit pas rester un instant inactif. Dans les courts intervalles dont jouit la France, il alla servir l'Allemagne contre les Ottomans. Jamais officier général n'eut une vie mieux remplie de faits d'armes éclatants; il fut grand croix de Saint-Louis. »

Le maréchal de Besons mourut en 1733 à l'âge de 88 ans.

Notre collègue, M. Constantin de Nettancourt dans le mémoire imprimé qu'il nous a communiqué, donne la nomenclature des pièces, correspondances, ordres de service laissés par le maréchal de Besons, et qui se trouvaient conservés dans la Bibliothèque du château de Maisons près Bayeux (Calvados). Ces pièces contenues dans trois volumineux portefeuilles fleurdelisés sont au nombre de 991, classées par les soins du Maréchal lui-même. En parcourant cette nomenclature, on peut se convaincre que les succès militaires des lieutenants de Condé et de Turenne n'étaient pas le pur effet du hasard. On a coutume de parler des chances heureuses de la guerre, du sort des armes! Sans doute, un évènement imprévu peut compromettre une

journée et momentanément déconcerter le plan d'un général en chef ; mais une armée bien pourvue, bien commandée, manœuvrant sur un terrain étudié à l'avance, maintenue à portée de ses magasins d'approvisionnement et de ses réserves, se reforme promptement et peu reprendre l'avantage sur un ennemi affaibli par sa victoire même. Cette vérité est manifestement démontrée par l'Esquisse du travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace de 1710 à 1714. On y voit que cette campagne qui succédait à des désastres militaires avait été soigneusement préparée, que la prévoyance, qualité maîtresse de l'homme de guerre, avait joué son rôle décisif. — Le Maréchal de Besons après avoir consacré les années 1710, 1711, 1712 à ravitailler les places de l'Alsace, à les fortifier, à créer un camp retranché dans les lignes de Wissembourg et de la Lauter, à constituer une armée solide douée de qualités vraiement militaires, se trouva prêt à reprendre l'offensive contre les Allemands, et lorsque Villars, vainqueur à Denain, ramena son armée en Alsace, il y trouva une base d'opérations excellente qui lui permit de s'avancer au Nord-Est de la ligne du Rhin, pendant que Besons prenait Landau, remontait brusquement vers le midi et s'emparait de Fribourg. L'attaque de cette ville, qui fut très meurtrière, avait été protégée par une marche de l'armée de Besons observant les lisières de la Forêt-Noire et empêchant le prince Eugène de se porter au secours de la ville assiégée. Ces succès militaires furent couronnés par la glorieuse paix de Rastadt qui conserva intactes à la France les provinces de Flandre et d'Alsace.

Le travail de M. de Nettancourt donne donc les éléments d'un chapitre extrêmement intéressant de l'histoire de France et nous rappelle que le proverbe : « Si tu veux la paix prépare la guerre, » peut être complété par celui-ci : *Si tu prévois la guerre, prépare dans tous ses détails le succès de la guerre.*

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Prefazione agli statuti del Comune di Vercelli, per Giovambatista ADRIANI. 1 vol. in-8° de 160 pages. *Torino*, 1877. — **Statuti del Comune di Vercelli**, aggiuntivi altri monumenti storici, dal 1241 al 1335, ora per la prima volta editi e annotati a cura del Prof. Commendatore Giovambatista ADRIANI, etc., etc. 1 vol. in-8° de 900 pages. *Torino*, 1877 (1).

M. le Commandeur Adriani, connu depuis plus de trente ans par de savants travaux historiques qui témoignent de ses profondes connaissances sur la diplomatique et la paléographie du moyen-âge, a fouillé, en dernier lieu, dans les archives de Verceil (Vercelli), dont il essaie de reconstituer l'histoire en quelque sorte officielle et documentale. Verceil est une ville des Etats-Sardes, d'environ 20,000 habitants, chef-lieu de petite intendance et évêché, à 70 kilomètres N.-E. de Turin. Cette ville fut le centre d'une petite République qui subsista notamment pendant les XIII° et XIV° siècles : c'est la période certainement la plus curieuse et la moins connue de son histoire, et celle que le commandeur Adriani s'est surtout proposé d'étudier, sans dédaigner de nous raconter les origines romaines de l'antique *Vercellæ*, que des traditions assez autorisées font remonter à l'époque de Tarquin-l'ancien (600 ans avant J.-C.).

L'auteur a donc entrepris de publier les coutumes, lois et institutions de cette ville. Il faut se reporter à la paix de Constance (1183), qui, conclue entre Frédéric 1er, le Pape Lucius III et les villes Lombardes, assurait la liberté de ces dernières. C'est de cette époque que date l'introduction des libertés communales, et par conséquent des coutumes ou institutions municipales dans plusieurs villes d'Italie. Verceil portait déjà le nom de République, bien que cette ville reconnût la suprématie de l'empereur Frédéric Barberousse ; mais les lois et coutumes municipales (*Statuti*) ne reçurent une sanction et ne furent promulguées qu'en l'année 1241 ; et c'est là aussi que commence le recueil du commandeur Adriani. A partir de cette époque, les *Consuls*,

---

Introduction aux lois et coutumes de la ville de Verceil, par J.-B. ADRIANI, etc., 1 vol. in. 8° de 160 pages. *Turin*, 1877. — *Lois et coutumes de la ville de Verceil*, accompagnées de divers documents historiques, depuis 1241 à 1335, publiées pour la première fois et annotées par les soins de M. le professeur Comm. J.-B. ADRIANI, etc., etc.... Un fort vol. gr. in-8° de 900 pages. TURIN, 1877.



en entrant en charge, juraient d'observer et de respecter ces lois et coutumes municipales. Diverses modifications ou révisions furent successivement introduites, notamment celles de 1229 et 1234, et enfin celle de 1341, qui donna un ordre plus méthodique à ce corps de lois.

Il faut bien en convenir, ce recueil conserve encore des traces de la longue domination semi-barbare des Lombards, quant à certains usages consacrés par les mœurs ou tolérés et même réglementés par les lois. Mais le droit Romain y avait apporté un riche contingent de dispositions, particulièrement relatives aux successions et à quelques autres matières. — Lois et procédure civiles ; lois et procédure pénales ; législation et police des villes ; code rural ; lois administratives et dispositions générales : tel est, à peu près, l'ordre des divers documents contenus dans le volume des *Statuti*.

Le manuscrit gothique entièrement inédit sur lequel le commandeur Adriani a transcrit les anciennes coutumes municipales de Verceil, se trouve déposé dans les curieuses archives de cette ville, et l'auteur en a très-scrupuleusement reproduit l'orthographe, si bien que son texte peut être considéré comme ayant été calqué sur l'original. Ajoutons que les six *Appendices* contiennent des pièces tout aussi importantes que celles qui composent le corps même de l'ouvrage, et d'excellents *Indici sommarii* facilitent très-utilement les recherches, au triple point de vue chronologique, analytique et alphabétique.

Ce n'est pas seulement le *Municipe (municipio)* de Verceil, à qui l'auteur a dédié sa consciencieuse collection des *Lois et Coutumes municipales* de cette ville, qui lui sera reconnaissant de son beau travail, mais encore tous les vrais amateurs de l'histoire du moyen-âge, à qui l'importance de semblables publications ne saurait échapper, pour l'intelligence des institutions de l'Italie, et particulièrement aussi au point de vue des législations comparées. On ne saurait vraiment avoir le vrai sens des réformes considérées comme utiles ou nécessaires dans le présent et dans l'avenir, qu'à la condition de remonter aux origines et de connaître les monuments primitifs. Ce qui est bien certain, c'est que, pour avoir une exacte connaissance de la constitution des anciennes *cités libres* de l'Italie, il est indispensable d'étudier leurs lois et leurs privilèges (les Espagnols diraient leurs *fueros*), et

c'est bien ce que déclarait Muratori dans une de ses savantes dissertations : « *Nihil autem luculentius*, dit-il, *faciem ac regimen » Liberarum in Italia Civitatum exprimere potest, quam veterum » eorumdem* Statutorum *conspectus. Nempe illic et Magistratus recen- » sentur, et forma regiminis explicatur, atque innumera alia occurrunt, » quibus manu ducimur ad apte dignoscendum, qua auctoritate » fruerentur, et qua sese methodo regerent temporibus iis omnes ferme* » LOMBARDIÆ, TUSCIÆ, ALIARUMQUE ITALIÆ PARTIUM CIVITATES(1). » Il nous semble que ce passage de Muratori pourrait servir d'épigraphe à la publication du commandeur Adriani, qui a si bien répondu à cet appel.

Tout le monde comprend que cette partie documentale du travail de notre savant collègue est de beaucoup la plus importante de sa récente publication. Ce recueil des *Statuti* forme, en effet, un volume grand in-8° de 900 pages, édité à Turin, et embrasse les documents d'environ cent ans (1241-1335). Mais, à côté de cette vaste compilation historique, l'auteur a compris qu'il y avait place pour un récit synthéthique, qui aurait pour base les documents recueillis, éclairant et justifiant la marche des faits et des évènements. C'est ce qu'à eu l'heureuse idée de faire le commandeur Adriani, sous forme de *Préface ;* mais cette Préface de 160 pages est déjà un volume, renfermant une étude historique dont nous devons dire quelques mots.

Nous ne suivrons pas l'historien dans l'exposé, toujours net et lumineux, des vicissitudes qui agitèrent la ville de Verceil pendant cette période d'un siècle dans laquelle l'auteur s'est plus particulièrement renfermé. Au milieu du XIIIe siècle, Verceil avait déjà jeté un certain éclat dans le monde des lettres, des sciences et des arts ; dans le siècle précédent, cette ville avait compté parmi ses vassaux les puissants comtes de Biandrate, et avait vu son domaine agrandi par diverses cessions des marquis de Monferrat. Biella, Valenza, Casal, Trino, Valperga, s'étaient successivement soumises à sa domination, qui s'étendait de plus en plus ; et l'église de Verceil, illustrée par saint Eusèbe, voyait ses évêques investis, en qualité de *comtes*, d'une plus grande puissance

---

(1) *Antiquitates italicæ medii ævi*, tom. IV, dissert. 50^a.

que ses consuls, puisque, en outre de leur pouvoir spirituel, ils exerçaient la juridiction temporelle sur la plus grande partie de leur vaste diocèse. Mais vint un moment où, la population de Verceil ayant pris un grand accroissement, la ville, fortement travaillée par le parti Gibelin, voulut s'affranchir de la domination du comte-évêque de Verceil. Ces discordes intestines se prolongèrent longtemps, et la liberté de cette ville, jadis si fière, fut surtout gravement atteinte quand elle accepta Guillaume de Montferrat pour son capitaine-général, après que déjà il eut ajouté à ses possessions les villes d'Alexandrie, Pavie, Milan, Turin, Ivrée, et quelques autres. Pendant ce temps, l'évêque, chassé de Verceil, avait dû chercher un refuge à Biella, restée fidèles aux Guelfes, qui, dans ces luttes, furent quelquefois victorieux, mais plus souvent vaincus par la faction gibeline. L'empereur Henry VII de Luxembourg, se rendant à Rome pour se faire sacrer (décembre 1310), tenta un rapprochement entre les deux partis; et, à son passage à Verceil, il fit jurer aux *Avogadri* (chefs des Guelfes) et aux *Tizzoni* (chefs des Gibelins) de mettre fin à leurs querelles, exigeant même qu'ils se donnassent en sa présence le baiser de paix, *pacis intervenientibus osculis*. Mais ce baiser-Lamourette fut loin d'amener une réconciliation : les dissensions recommencèrent bientôt; et les deux factions de Verceil, loin de désarmer, combattirent jusques dans les rues même de la ville pendant quarante-neuf jours (juin-juillet 1312); les Guelfes, ayant à leur tête le prince Philippe d'Achaïe, eurent le dessous, et furent défaits par les Gibelins. Cependant quelques années plus tard, en 1320, la ville était au pouvoir des Guelfes, lorsque les deux fils de Matthieu (ou Matéas) Visconti, ennemis de la famille Avogadri, vinrent mettre le siège devant Verceil, avec une armée de 2,000 cavaliers et 15,000 fantassins. L'évêque Hubert de Valdengo et ses partisans, qui étaient restés dans la ville, considérant la difficulté de résister tout ensemble aux factions du dedans et à l'ennemi du dehors, demandèrent secours et protection aux villes guelfes et au pape Jean XXII, leur exposant le péril de leur situation. *Pro Deo et per Deum occurrite, occurrite et in brevi*, s'écriait l'évêque Hubert en finissant sa supplique. Hélas! le pape temporisa, et les alliés qui vinrent au secours des assiégés, furent arrêtés avant d'arriver sous les murs de de la ville; plusieurs furent tués sans merci, leurs armes

et munitions interceptées (avril 1321). Les assiégés, dont la dernière espérance venait de s'évanouir, furent contraints de se rendre ; les chefs furent faits prisonniers et conduits à Milan. La ville fut mise à feu et à sang, et tout ce qui se rattachait aux Guelfes fut détruit, à commencer par l'église et le palais des Avogadri. Ce fut à grand'peine que l'évêque put sortir furtivement de son palais et se réfugier à Biella. L'année suivante, Matthieu Visconti mourut, et les prisonniers de Milan furent remis en liberté (novembre 1322) par un catalan, le comte de Cardone, qui, peu aprés (1324) assiégea Verceil, redevenue gibeline : il échoua d'abord, et ne put y entrer qu'en 1325 ; mais Galéas Visconti (le fils aîné de Matthieu) s'en empara bientôt à la tête de ses Gibelins. Quatre ans après, Verceil changea encore de bannière ; mais ce fut pour bien peu de temps. En 1330, après un redoublement de luttes acharnées, les Avogadri et leurs partisans durent s'expatrier, le séjour de cette ville leur offrant trop de danger. Enfin, en 1334, cette malheureuse cité, si longtemps déchirée par les factions tomba sous le pouvoir absolu d'Azon, fils unique de Galéas Visconti et déjà seigneur de Milan.

L'acte par lequel ce prince fut investi du gouvernement de la ville et de la contrée (*distretto*) de Verceil est du 26 septembre 1335 ; et c'est à cette date que s'arrêtent, pour le moment, les investigations du commandeur Adriani, et aussi son introduction historique, envoyée par son auteur à la *Société des Etudes historiques*, heureuse de lui en exprimer toute sa reconnaissance. A partir de cette époque, Verceil fit partie des domaines des Visconti ; et c'est ainsi que cette ville, une des plus anciennes et des plus puissantes de la Lombardie, perdit son indépendance et son autonomie, et, fatiguée de guerres intestines, se jeta dans les bras d'un seigneur voisin puissant et heureux. Y gagna-t-elle la paix ? Il paraît bien que les deux partis firent, au moins pendant quelque temps, trêve à leurs anciennes querelles, et ce fut là le profit, chèrement acheté, que Verceil retira du gouvernement, d'ailleurs despotique et cruel, des Visconti.

J. TOLRA DE BORDAS,

Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII,
Vice-Président de la *Société des Etudes historiques*.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

L'ABBÉ DENYS

CHANOINE DE PARIS

ANCIEN MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PREMIER CURÉ DE L'ÉGLISE SAINT-ÉLOI.

Le 1er février dernier le bourdon de Notre-Dame de Paris tintait le glas funèbre d'un de ses chanoines titulaires, l'abbé Denys, un des membres les plus anciens de notre Société, que la maladie seule dans ces derniers temps, jointe au scrupule de distraire quelque chose de ses économies, employées à secourir les pauvres, avait tenu éloigné de nous.

L'abbé Denys, était né près Gallardon (1), en 1803, au sein d'une famille vertueuse, à l'époque où les relations avec le Saint-Siége venaient d'être rétablies et où l'abbé Liautard, dont nous parlerons plus d'une fois parceque l'abbé Denys fut son élève, son confident et son ami dévoué, fondait à Paris, estimant que dans un pays chrétien l'éducation doit être chrétienne, cette maison célèbre, devenue bientôt une pépinière de fonctionnaires qui, avec la culture des sciences et le talent de la parole surent allier le sentiment religieux à celui de la liberté, sous le régime constitutionnel de la Restauration. Placé dans l'institution Auger, rue d'Assas, l'abbé Denys obtint de suivre commme externe les cours du collége Liautard et y termina ses humanités; de là il passa au grand séminaire de Saint-Sulpice et reçut, en 1826, l'ordination des

(1) Eure-et-Loir.

mains de l'archevêque de Paris, Mgr Quélen. L'abbé Liautard, après avoir rempli sa mission providentielle pour l'enseignement chétien, était rentré dans les fonctions sacerdotales et avait été nommé curé de Fontainebleau; il appela près de lui son ancien élève l'abbé Denys, comme vicaire, et à sa mort il lui légua par son testament ses notes et mémoires à rédiger.

On offrit alors à l'abbé Denys la cure de La Ferté-sous-Jouarre; il refusa, et revint à Paris en qualité de simple vicaire au Gros-Cailloux; mais bientôt il fut nommé aumônier de l'hospice de la Charité, ce qui convenait mieux à ses goûts d'étude. Sa première préoccupation, stimulée par un sentiment de reconnaissance et de piété filiale, fut de publier les mémoires de son maître et bienfaiteur; mémoires qui ne manquent pas d'intérêt en raison des combats pacifiques que l'abbé Liautard avait eu à soutenir sous l'empire pour maintenir la liberté souvent menacée de son collége, et de la part qu'il avait prise plus tard à l'avènement du ministère de Villèle. L'abbé Denys était encore à la Charité lorsque son caractère plein de douceur et son dévouement bien connu et sympathique à toutes les souffrances le fit appeler aux lits des blessés qui en 1848 occupèrent les salles dévastées du Palais des Tuileries. Il publia un récit émouvant des scènes dont il fut témoin, et du retour à Dieu de plus d'un révolutionnaire attendri par les accents pieux de sa voix angélique.

De l'hospice de la Charité l'abbé Denys passa en la même qualité d'aumônier à Saint-Louis; là il trouva, au milieu d'une population plus nombreuse que celle de beaucoup de petites villes de province, une humble chapelle que l'on prendrait pour une église de village, un presbytère dans un massif de verdure, des jardins maraichers, de vastes enclos, des allées solitaires, qui dans l'enceinte de Paris lui rappelaient l'air vif et les frais ombrages de Fontainebleau; ce n'était pas là ce qu'il cherchait, mais l'apaisement des souffrances morales et la conversion des âmes égarées qui lui étaient passagèrement confiées, et cependant ce ministère uniforme et tranquille qui semblait si bien convenir à son esprit pacifique ne pouvait suffire à l'activité de son zèle, il le regardait comme une retraite anticipée.

En parcourant le faubourg Saint-Antoine l'abbé Denys avait remarqué, dans les environs des rues de Reuilly et de Charonne, un

quartier commençant à se couvrir de constructions, où affluait, chaque jour plus nombreuse, une population ouvrière, laborieuse, mais peu fortunée et privée de secours religieux ; s'inspirant d'un désir, manifesté par son archevêque, Mgr Sibour, il conçut et prit la résolution d'y créer une paroisse ; or ce n'est pas une entreprise minime et facile, même dans les temps les plus favorables, que de créer une paroisse, y bâtir une Église, un presbytère, des salles de catéchisme, fonder des écoles, y appeler des frères pour y faire la classe et donner un asile aux sœurs pour soigner les malades et visiter les pauvres ; l'abbé Denys, efficacement secondé grâce à la sympathie que lui conciliaient son zèle et sa douceur, fit tout cela ; il y dépensa son temps, sa santé, son modeste patrimoine, et couronna son œuvre en écrivant une vie courte mais très édifiante de Saint-Éloi le patron de sa nouvelle Église.

Il est rare que les âmes pieuses, dont Dieu bénit les travaux, recueillent dans ce monde le fruit de leurs meilleures actions, souvent Dieu les prépare par de nouvelles épreuves à une plus grande récompense dans la vie future, l'abbé Denys eut la mal chance de voir, à mesure que la population de Saint-Éloi, augmentait dépassant déjà trente mille âmes, son église, si jeune, si bien ornée, mais trop légèrement et trop rapidement construite, exiger des travaux de consolidation et de réfection que ses ressources épuisées ne lui permettaient pas d'entreprendre.

Ce fut malgré ces pénibles soucis qu'il suivit avec quelques collaborateurs érudits, sa plus importante publication, celle qui, après les mémoires de l'abbé Liautard, lui tenait le plus au cœur, l'*Armorial du clergé*, lequel est en réalité, l'ouvrage valant mieux que son titre, un recueil de biographies des prélats contemporains les plus distingués de l'Église de France.

Tant de travaux, d'épreuves et de dévouement n'épargnèrent pas à l'abbé Denys en 1870, ou plutôt lui-méritèrent d'être arraché de son presbytère comme trop digne successeur des apôtres, mais grâce à la revendication de paroissiens courageux et énergiques, l'arrestation ne fut pas maintenue. Bientôt les années s'accumulant sur sa tête, un travail lent et continu de paralysie mina ses forces physiques ; l'activité de son esprit toujours appliqué luttait en vain contre cette étreinte, il fallut se soumettre, renoncer à mourir au milieu de cette

famille des paroissiens de Saint-Éloi, qu'il s'était créée, qu'il avait aimée et dont il était si dur de se séparer. Il dut accepter un canonicat et, disons-le, il fut dédommagé de la séparation, autant qu'il pouvait l'être, par l'accueil affectueux des membres si considérés et si unis du chapitre de Notre-Dame de Paris.

L'abbé Denys était en outre chanoine honoraire de Montpellier et d'Autun, et officier d'Académie, lorsqu'il mourut le 30 janvier 1879, dans sa 77e année, pauvre et sans dettes comme il convient à un prêtre. Sa dépouille mortelle fut rapportée à Gallardon pour y être inhumée dans la terre natale ; son souvenir s'y conservera, ainsi que dans la paroisse de Saint-Éloi dont il a été le premier pasteur ; il se conservera de même au sein de notre Société, dans nos annales, qu'il a enrichies de quelques traits de sa plume facile et élégante.

Bon CARRA DE VAUX.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 21 FÉVRIER, 5 ET 21 MARS 1879.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER. — *Présidence de* M. J. C. BARBIER. — M. L'ADMINISTRATEUR communique une lettre de M. JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. PINSET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

M. LOUIS-LUCAS, rapporteur de la Commission des Comptes, demande qu'il soit bien établi que les frais nécessités par la délivrance du prix Raymond, et en particulier ceux afférents à la séance publique annuelle sont à la charge de la rente Raymond. Après un échange d'observations entre M. LE PRÉSIDENT, MM. BOUGEAULT, DUVERT et LOUIS-LUCAS, l'assemblée émet un vote dans le sens indiqué par l'honorable rapporteur.

Le procès-verbal est adopté.

M. l'Administrateur communique une lettre de M. GAETAN MANTOVANI, qui annonce l'envoi d'un travail relatif à un tombeau romain découvert dans les environs de Bergame, et prochainement celui d'une monographie sur le *Vicus Sermius* qu'il aurait déjà terminée, dit-il, depuis trois ans qu'il s'en occupe, n'étaient les occupations de son enseignement. M. l'ADMINISTRATEUR dépose sur le bureau la notice annoncée qui a pour titre : *Il sepolcreto romano di Molagno.* L'examen en est confié à Mgr TOLRA DE BORDAS.

M. L'ADMINISTRATEUR communique ensuite 1° Une lettre de M. DU SEIN qui remercie la Société de l'accueil fait à son étude sur *Christophe Colomb*, et, en réponse à la question qui lui a été posée au sujet de son opinion sur le lieu de naissance du grand navigateur, il dit ne pouvoir se prononcer, Calvi et d'autres localités en Italie disputant à Gênes l'honneur de lui avoir donné le jour.

2° Une lettre de M. Doneaud du Plan qui envoie la première partie de son *Etude sur la formation de la Prusse moderne*.

L'Assemblée décide ensuite, sur la proposition de M. L'Administrateur, de mettre à l'ordre du jour de la séance du 21 Mars la fixation de la date de la séance publique et le choix d'un sujet pour le prix Raymond en 1881.

M. Menu, présente à la Société, au nom de M. Xavier Roux, leur auteur, deux ouvrages nouveaux :

1° *L'Autriche-Hongrie*, in-12. Victor Palmé.

2° *Une enquête en* 1789 *dans le Valgodemard et le Champsaur*, d'après des documents inédits, brochure in-4°. Jules Le Clère.

Ces deux ouvrages de notre collègue sont renvoyés à l'examen de M. Alfred Bougeault.

M. le Président donne la parole à M. Meunier, pour la lecture de son travail sur le *Trouvère Raimbaud de Vaqueyras*. Cette communication, dans laquelle se trouve la traduction en vers d'une des plus belles pièces du trouvère provençal, est accueillie avec un vif intérêt. M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Meunier, et son étude est renvoyée au Comité du Journal.

La parole est donnée à M. Georges Dufour pour la suite de son *Etude sur le Mouvement artistique au Salon et à l'Exposition universelle de* 1878. L'auteur rend hommage aux courageux artistes qui se livrent à la tâche ingrate, de nos jours, de la peinture religieuse. Il montre, dans sa critique un véritable sentiment du beau, en même temps qu'un esprit indépendant et ferme.

M. Raphaël Pinset communique son rapport sur l'*Histoire de Cannes et de son canton*, par Mgr Guigou, membre de la *Société des Sciences naturelles et historiques* de Cannes.

Renvoi au Comité du Journal.

Mgr Tolra de Bordas rend compte de l'ouvrage de MM. Gæpp et Ducoudray sur le *Patriotisme en France*. Il s'attache à faire remarquer l'excellent esprit dont ce livre est animé, et qui lui mérite une place dans toutes les bibliothèques L'assemblée s'associe aux conclusions de l'honorable rapporteur.

Mgr de Bordas lit ensuite un rapport sur l'excellent ouvrage de M. Edmond Soyez, de la *Société des Antiquaires de Picardie*, portant ce titre : *Notice sur les Evêques d'Amiens*. Le livre de M. Soyez, dit en terminant le très honorable rapporteur, est une monographie des plus utiles à consulter pour l'histoire de l'Eglise en France.

Mgr Tolra de Bordas donne ensuite le résumé d'un Mémoire de M. de Nettancourt, sur un manuscrit qu'on croit être du XIVe ou du XVe siècle, d'après l'avis de M. Léopold Delisle, si compétent dans ces matières.

Ce manuscrit dont un *fac simile* est offert à la Société, contient des exorcismes contre l'orage. Mgr Tolra de Bordas, entre, à ce propos, dans quelques détails sur la superstition, qui, encore dans certaines parties de la France, attribue aux membres du clergé le pouvoir de commander aux éléments.

M. le Président remercie le rapporteur.

M. le colonel Fabre présente son rapport sur l'ouvrage de M. Babelon, *les derniers Carolingiens, d'après le moine Richer.*

En réponse à une question de M. le Président, qui demande si l'auteur a donné quelques détails sur la découverte du manuscrit du moine Richer, M. Raunié explique que ces détails doivent se trouver dans les *Scriptores historiæ Germanicæ,* de M. de Pertz.

Tous ces divers rapports sont renvoyés au Comité du Journal.

SÉANCE DU 5 MARS. — *Présidence de* M. J. C. Barbier. — M. Raphaël Pinset, secrétaire de la 4e classe, donne lecture du procès-verbal de la dernière Séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. l'Administrateur communique plusieurs lettres de M. Joret-Desclosières, de M. le Bon Carra de Vaux, et de M. Daussy, absents de Paris, qui expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la Séance.

M. de Bussy annonce que M. Quesnel se propose de lire à la Société un travail sur *Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV*. Cette lecture sera portée à l'ordre du jour de la prochaine Séance.

M. l'Administrateur donne ensuite communication de la liste des Ouvrages offerts à la Société depuis un mois.

M. le Président lit une lettre de M. Ernest Delamont qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses Membres.

M. Louis-Lucas présente les excuses de M. David qui ne peut assister à la Séance.

M. Georges Dufour lit la suite du *Mouvement artistique au Salon et à l'Exposition universelle.* Cette lecture est entendue avec un véritable plaisir.

La parole est donnée à M. le Cte de Bussy qui présente un rapport sur les *Bulletins de la Société historique et archéologique du Périgord.* Ce rap-

port fait connaître d'intéressants détails sur la fondation, l'organisation et les travaux de cette Société. Le renvoi au Comité du Journal est prononcé.

M. Barbier communique un mémoire de M. Doneaud du Plan sur la *Formation de la Prusse actuelle*, au double point de vue géographique et historique.

M. Quesnel fait observer que c'est le 15 et non le 18 janvier 1701 qu'eut lieu le couronnement du premier roi de Prusse à Koënigsberg. Il ajoute que la maison de Hohenzollern qui ne possédait originairement que le Brandebourg, y a ajouté, au commencement du XVIIe siècle, à l'est la Prusse ducale (1618) et à l'ouest une partie de la succession de Clèves et de Juliers. De là, trois groupes de domaines séparés les uns des autres, et les efforts des électeurs de Brandebourg, puis des rois de Prusse, pour les réunir.

Il rappelle diverses acquisitions dont l'auteur ne parle pas, telles que celle de Magdebourg et de Minden au traité de Westphalie en 1648 ; — celle du cercle de Mecklembourg sous Frédéric Ier ; celle de la Gueldre sur le Rhin, sous le règne de Frédéric-Guillaume Ier, au traité d'Utrecht.

M. Quesnel pense qu'il peut y avoir encore d'autres observations à faire ; mais qu'il est préférable d'attendre la lecture de la suite du travail de notre honorable correspondant pour se prononcer.

M. de Bussy communiquera ces observations à l'auteur.

M. le colonel Fabre présente un rapport sur une *Correspondance en français de l'électeur de Bavière,* devenu empereur sous le nom de Charles VII, *avec le comte de Seinsheim ;* 1738-1743.

M. Bougeault lit un rapport sur un ouvrage de M. Xavier Roux intitulé : *Autriche-Hongrie.*

Les deux rapports qui viennent d'être entendus sont renvoyés au Comité du Journal.

Après quelques observations échangées entre M. le Président, M. de Bussy, M. Louis-Lucas et M. Duvert, il est décidé que le deuxième Concours de 1881 appartiendra à la 4e classe, et que le sujet du Concours sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

SÉANCE DU 21 MARS. — *Présidence de* M. J. C. Barbier. — M. le Secrétaire Général donne lecture du procès-verbal de la dernière Séance, rédigé par M. Duvert. Le procès-verbal est adopté.

M. le Cte de Bussy fait observer que le sujet du concours Raymond pour 1881 ne devant être publié qu'après la Séance publique annuelle, l'Assemblée peut remettre à une séance ultérieure le choix de ce sujet.

M. L'ADMINISTRATEUR communique : 1° Une lettre de M. DELAMONT, qui remercie la Société de son admission, et lui promet son concours, autant qu'il lui sera possible ;

2° Une lettre de M. le Bon CARRA DE VAUX qui, retenu par une indisposition, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la Séance. Il prie M. DE BUSSY de lire sa notice biographique sur M. l'abbé Denys ; ces sortes de travaux, dit-il, ayant dans leur opportunité leur plus grand mérite.

3° Une lettre d'invitation adressée par la famille de M. THÉRY aux membres de la Société, pour assister à un service du bout de l'an, célébré le 13 mars pour le repos de l'âme de notre ancien et vénéré président. M. DE BUSSY en a fait part en temps utile à plusieurs de nos collègues.

M. le colonel FABRE s'excuse d'avance de ne pouvoir assister à quelques-unes des prochaines séances.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Alfred BOUGEAULT, qui, gravement indisposé, ne peut assister à la Séance, ni même se charger du rapport sur le *Concours Raymond* de cette année.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique une lettre de M. GOYETCHE, qui donne sa démission de Membre de la Société. Cette démission est acceptée.

M. DUVERT propose à l'Assemblée : 1° de fixer la Séance publique à un autre jour que le dimanche ; 2° d'ajouter aux lectures habituelles, l'audition de quelques morceaux de musique ancienne.

Sur le premier point, M. DUVERT explique que le public se porterait plus volontiers à une séance donnée un soir de la semaine.

M. LE PRÉSIDENT et M. NIGON DE BERTY estiment qu'il est préférable de s'en tenir aux traditions de la Société.

Après quelques observations présentées par MM. BARBIER, DAVID et DE BUSSY, la première partie de la proposition de M. DUVERT est mise aux voix et n'est pas adoptée.

Sur le second point, M. DAVID, tout en acceptant, en principe, l'idée émise par M. DUVERT, insiste sur le caractère historique que la Société doit donner à ces auditions musicales. Il émet l'avis que cette audition doit être précédée d'une conférence sur la musique et particulièrement sur les morceaux qui seraient ensuite exécutés.

Consulté sur les moyens pratiques d'arriver à la solution du but qu'il veut atteindre, M. DUVERT propose à l'Assemblée la nomination d'une Commission de trois membres, chargée de s'entendre avec les artistes et de préparer un programme pour être soumis à l'approbation de la Société.

M. Sutter croit qu'en effet il serait utile et facile d'ajouter aux lectures l'audition de pièces musicales.

La proposition de M. Duvert est mise aux voix et adoptée en principe.

Une commission de trois membres est nommée pour aviser aux voies et moyens d'arriver à une solution pratique. Cette commission se compose de MM. Jules David, Duvert et Sutter.

La Séance publique annuelle est ensuite fixée pour cette année au *Dimanche 4 mai.*

M. le Cte de Bussy demande à l'Assemblée, de nommer une Commission chargée de rechercher et de proposer à la Société le sujet à mettre au Concours pour 1881. Ce sujet doit rentrer dans la spécialité de la 4e classe.

La proposition de M. le Cte de Bussy ayant été adoptée, il est nommé une Commission de quatre membres pris dans la quatrième classe à laquelle appartient ce prix; elle se compose de MM. Sutter, E. d'Auriac, Dufour et Pinset. Différents sujets lui sont indiqués par les membres présents.

M. Quesnel donne lecture du commencement de son étude sur *Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.* Cette lecture remplie de détails piquants et instructifs est accueillie avec intérêt.

M. le Président communique ensuite la Notice nécrologique sur *M. l'abbé Denys*, membre de la Société, par M. le Bon Carra de Vaux.

Cette notice rappelle les travaux de M. l'abbé Denys, et paye un juste tribut d'éloges à la mémoire de notre regretté confrère.

Il est décidé qu'elle paraîtra dans une des prochaines livraisons de l'*Investigateur.*

M. Georges Dufour continue la lecture de son travail sur le *Mouvement artistique au Salon et à l'Exposition universelle de* 1878. Ce travail continue à exciter un grand intérêt ; quelques passages, notamment celui qui concerne le tableau de *filles de Milton* par M. Munckaszy, soulèvent d'unanimes applaudissements.

M. le Président, avant de lever la Séance, prie ceux des membres de la Société qui auraient des travaux à présenter pour la Séance publique de vouloir bien les achever au plus tôt ; ces travaux devant être communiqués préalablement à la Société en séance ordinaire.

L'Administrateur, Comte de BUSSY.

Le Secrétaire général, Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue des Rabuissons, 32.

45e Année. Mai-Juin 1879. N° 3.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

L'ART CONTEMPORAIN

LE CHAMP DE MARS — LE PALAIS DE L'INDUSTRIE LE TROCADÉRO

Il y a quelques mois à peine, les merveilles du monde entier s'étalaient encore aux regards avides du public dans l'enceinte de cette exposition dont les portes viennent de se fermer. Au milieu des produits de l'activité universelle de l'intelligence et du progrès humain, les beaux-arts occupaient incontestablement la première place. Jamais peut-être le génie du XIXe siècle, personnifié dans les noms les plus illustres et représenté par les œuvres les plus remarquables, n'a brillé d'un aussi vif éclat. L'année 1878, d'ailleurs, était particulièrement favorable aux manifestations de l'art sous ses formes variées. Le palais de l'Industrie, le Champ de Mars, le Trocadéro se partageaient le présent et le passé. Tandis qu'à l'Exposition universelle se trouvait le patrimoine consacré de nos richesses artistiques, au Salon au contraire, apparaissaient, à côté des maîtres, les productions nouvelles d'une jeunesse destinée à continuer les saines traditions de ses devanciers. D'un côté comme de l'autre la critique avait une ample moisson à faire, et pendant plus de six mois tous les organes de la publicité se sont efforcés à l'envi d'alimenter l'enthousiasme, d'exciter les ardeurs poétiques, de tenir les imaginations en éveil.

Aujourd'hui, le courant des idées a bien changé. La Critique, en fille vertueuse, ne fait plus parler d'elle; la pensée, cette fleur délicate dont les pétales s'ouvraient si complaisamment au contact amoureux du soleil des arts, s'est repliée sur elle-même et soudain desséchée. Tout

ce qu'inspirait naguère le goût du beau, la connaissance de l'esthétique, la passion du dillettantisme le plus raffiné, s'est éclipsé comme par enchantement ; tout a disparu : Tableaux, statues, dessins ont pris, chacun, la route qui leur était destinée : les uns, réintégrant le domicile d'origine, les autres s'en allant orner quelque riche demeure ou compléter les collections des Musées nationaux.

On oublie vite en France. L'histoire d'hier, c'est de l'histoire ancienne, et de toutes les productions ravissantes qui remplissaient la section des beaux-arts, il ne restera plus demain qu'un souvenir agréable mais trop tôt effacé.

Et cependant s'il est quelque chose de durable, de digne à la fois d'admiration spontanée et d'observation réfléchie, n'est-ce point l'œuvre impérissable de l'artiste ?

N'était-il pas à craindre d'ailleurs que le tourbillon un peu désordonné de l'Exposition, les bourdonnements inévitables du dehors n'entraînassent les inconvénients d'un jugement rapide et précipité ? Pour mieux pénétrer le sens du mouvement de l'art contemporain et en saisir plus nettement la portée, nous avons voulu profiter des bienfaits que devait nécessairement amener avec elle l'heure du recueillement. Avons-nous eu raison ? C'est au lecteur de répondre.

LE CHAMP DE MARS

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Des trois rendez-vous que l'art s'était donnés, le plus important est assurément le Champ de Mars, qui par une heureuse fortune est devenu pendant six mois le champ de Mercure et d'Apollon. Au Trocadéro et au Salon, la France n'était guère qu'en présence d'elle-même. Dans la section des beaux-arts au Champ de Mars, la lutte pacifique des nations ajoutait à la variété des œuvres exposées les attraits d'une étude comparative entre les écoles des différents pays. Dans ce grand concours international des artistes contemporains, la France, il faut le proclamer bien haut, a eu l'insigne honneur d'occuper le premier rang. Ce n'a été un doute pour personne que malgré des œuvres remarquables dues au pinceau ou à l'ébauchoir d'artistes des écoles

étrangères, l'école française les a surpassées toutes. De même qu'aux jours glorieux de la Renaissance, l'Italie était, en matière de beaux-arts, à la tête de la civilisation, on peut dire qu'aujourd'hui la France dirige le mouvement artistique contemporain, et que les autres nations rayonnent autour d'elle, comme les satellites autour de Jupiter.

Nous connaissons tous les chefs-d'œuvre qui ont valu à la France l'admiration et les suffrages du monde entier. Nous les avions déjà contemplés à loisir dans les différents Salons qui se sont ouverts chaque année, à Paris, depuis l'Exposition universelle de 1867.

Qui de nous aurait pu oublier, par exemple, des tableaux comme *la Vierge* de Humbert, *la Madeleine dans le Désert* de Henner, *la Charité* de Bouguereau, *le Sarpédon* d'Henri Lévy, *la Séléné* de Machard, *l'Eminence grise* de Gérôme, *la Vestale Tuccia* de Leroux, *la Falaise* et *la Fête de la Saint-Jean* de Jules Breton, *la Chloé* de Lefebvre, *le Marceau* de Jean-Paul Laurens, *la Galatée* de Parrot, *Hercule et l'hydre de Lerne* de Moreau? Qui donc n'avait déjà ressenti les atteintes de l'émotion artistique en présence de paysages comme *les Chaumes* de Ségé, *le Champ de coquelicots* de Daubigny, *le Clair de Lune* et *le Souvenir d'Arleux*, du Nord, de Corot? Et ces remarquables portraits de M. Thiers par Bonnat, de M. de Girardin par Carolus Duran, de la duchesse de Luynes et de ses enfants par Cabanel, de M. Legouvé par Delaunay, celui qui les a vus une fois s'en souvient toujours. Tous ces chefs-d'œuvre et bien d'autres ornaient à nouveau la section des beaux-arts, et préludaient par le rappel d'anciennes jouissances esthétiques au double attrait de la comparaison et de la nouveauté.

En quittant la région française toute remplie d'anciennes connaissances, pour passer dans les autres sections, on éprouvait un grand sentiment de curiosité. Qu'avaient produit en effet pendant une période de dix années les écoles étrangères? Nous avions suivi pas à pas la France dans son développement artistique, et nous avions été témoins tour à tour de ses faiblesses et de ses relèvements. Mais l'Angleterre, mais l'Allemagne, mais l'Italie, mais l'Espagne, toutes les nations enfin qui sacrifient au culte de l'Art, quels trésors inconnus tenaient-elles en réserve? de temps en temps quelque célèbre artiste étranger nous envoyait bien sa carte de visite sous forme de tableaux ou de statues. Mais ce n'était là qu'une note individuelle, et nous ne

pouvions pas plus pénétrer le génie contemporain de l'Angleterre par les œuvres seules de M. Alma-Tadéma, que le génie de l'Italie par celles de M. de Nittis. L'exposition universelle répondait donc à un besoin naturel de la critique, et permettait, en offrant un choix plus varié d'éléments de comparaison, de dégager quelques idées générales sur le mouvement artistique chez les différents peuples qui ont pris part à cette lutte pacifique et moralisatrice des beaux arts.

ANGLETERRE

Rien de plus curieux à ce point de vue que les manifestations de l'école anglaise, particulièrement en peinture. Il n'est guère possible d'avoir un penchant plus marqué et souvent même plus heureux pour l'étude sincère du naturalisme. Le tempérament correct et positif de l'Anglais se retrouve dans les moindres tableaux. Parfois même, lorsqu'il s'agit de peinture de genre, ce caractère personnel, ce cachet d'analyse nuit singulièrement à l'effet, et compromet l'harmonie générale, sous le prétexte d'un certain respect de la vérité qui n'est que la servitude du réalisme. Mais il faut le reconnaître, en matière de paysage, ce souci constant du modèle, cette sorte d'approfondissement de la chose visible, sensible, palpable, engendre des œuvres d'une énergie, d'une beauté incomparable. Voir la nature telle qu'elle est, c'est la voir comme tout le monde ne la voit pas, c'est pénétrer jusque dans ses plus infimes détails, c'est atteindre au beau de l'invisible par l'expression scrupuleuse de l'œuvre intacte du créateur. Dans leurs tableaux à l'huile, dans leurs aquarelles, les Anglais nous ont montré qu'ils savaient mieux que personne comprendre la nature, qu'ils l'aimaient de toute la puissance de leur génie, et que la fidélité de leur traduction n'était qu'un hommage rendu à la perfection du texte primitif.

Les œuvres de M. Millais en sont une preuve évidente. Son paysage: *le froid Octobre* est remarquable d'émotion sentie et rendue. Les feuilles tombent une à une. La tourmente fait aux arbres une guerre acharnée, les jours tristes vont venir, et cependant le soleil luit encore sur les mousses et les rochers. C'est la suprême parure de l'au-



tomne du peintre avant les neiges de l'hiver. Mais la nuit est proche ; à travers les ombres naissantes de la forêt, les strates rougeâtres du ciel jettent cà et là des lueurs fulgurantes. « Le matin, disait notre illustre paysagiste Rousseau, j'emploie de la laque pour mon ciel, c'est la fraîche couleur de la jeunesse ; à midi je prends du brun rouge, c'est la coloration forte et solide de l'âge mûr ; le soir, du vermillon, c'est le dernier éclat de la vie. » Ici le vermillon s'assombrit par un mélange de bitume et de sienne brûlée. Il fallait exprimer à la fois la fin du jour et la fin de l'automne, et prendre garde de tomber dans la sécheresse, en voulant trop caractériser les tristesses langoureuses de la nature à son déclin, M. Millais a compris l'écueil, et il a eu le courage de l'éviter, en dégageant des fantaisies trompeuses de l'imagination la sincérité de son rôle d'interprète,

Quelle richesse d'observation dans son autre paysage : une vue tirée des montagnes d'Ecosse ! Et comme le plus simple des motifs suffit au véritable artiste pour en tirer une œuvre pleine de charme et d'effet ! Au milieu de montagnes revêtues de sombres bruyères, un large marécage étend au loin sa nappe d'eau recouverte de mousses et d'ajoncs. Voilà tout le sujet. On n'y découvre aucun de ces contrastes habilement préparés qui font valoir un paysage, et semblent solliciter le pinceau du maître. La nature y est triste et médiocrement éclairée. Et cependant nulle monotonie, nulle défaillance. La poésie du Nord est là tout entière avec ses austérités mélancoliques, ses sublimes langueurs. Mais il fallait d'abord la découvrir et parvenir ensuite à l'exprimer. M. Millais, dédaignant les formules usées, les procédés d'atelier, a attaqué bravement son modèle ; et, sans y rien ajouter ni retrancher, à force d'énergie dans la touche, de franchise dans l'exécution, il a fait un tableau de premier ordre, avec les seuls herbages d'un marais et quelques bruyères mêlées au gravier de la montagne ;

Quamvis lapis omnĭa nudus
Limosoque palus obducat pascua junco.

« Soyez sincère, soyez naïf » disait Corot. On invente un tableau de genre, on copie un paysage ou une marine. M. Hemy semble s'être inspiré de ces pensées. Son *port de Shields* est plein d'animation et

de vie. Les navires que balance la marée montante ont l'air de cathédrales à la dérive. Sur le quai, des masses d'hommes et de femmes s'agitent. Les cargaisons qu'on décharge, les provisions qu'on embarque, tout concourt à donner la représentation pittoresque du travail et de l'activité d'un port de commerce.

Les Chantiers sur la Tamise du même auteur, sont peints dans une gamme vaporeuse, qui simule assez bien les brouillards de Londres. Des ouvriers sont en train de radouber un bateau ; d'autres vont et viennent. On sent que cela doit être ainsi, et que l'artiste, en suivant pas à pas la nature, en a respecté toutes les harmonies.

D'ailleurs ces qualités d'exactitude scrupuleuse, de vérité absolue qui sont d'un si précieux exemple pour les peintres paysagistes, poussent parfois au contraire, dans la peinture de genre, à la sécheresse et à la minutie.

Certes les trois envois de M. Lewis justifient la grande réputation dont jouit cet artiste en Angleterre. Mais je voudrais plus de largeur dans le style, plus de proportion dans l'échelle des valeurs, un éparpillement moins général des forces, une concentration plus énergique de l'effet, en un mot la vue d'ensemble par le sacrifice des détails.

Sous le bénéfice de ces observations, *la Cour d'une Maison cophte* est une très-agréable étude d'ethnographie orientale. De l'eau, du feuillage, quelques chrétiens d'Egypte accroupis dans des poses que n'eût pas désavouées Decamps, tel est le tableau. En traitant les différents morceaux avec un soin égal, M. Lewis ne s'est pas suffisamment préoccupé du principe de l'unité. L'attention est par trop divisée, on est touché çà et là par de jolis riens, pleins de séduction, mais on ne peut porter un jugement général sur une œuvre qui manque absolument d'ordre et de méthode.

On en pourrait dire presque autant du *Scribe arabe*. Il semble que toute l'attention doive se porter principalement sur le scribe assis par terre et copiant les versets du Coran. Mais ce sont à droite de mignonnes hirondelles qui s'abattent sur une assiette de pain, à gauche des chats qui se pelotonnent pour dormir, et l'on a bien vite oublié le scribe et ses religieuses occupations, pour ne regarder que les intéressants compagnons de sa solitude. Cet intérieur n'a du reste rien que de très-élégant. Partout ce sont des fleurs, des vases d'un grand

prix, et le soleil glissant sur tous ces objets y dessine de fort curieuses arabesques.

Le dernier tableau de M. Lewis, *le Repas de midi*, est encore une scène empruntée aux mœurs orientales. A demi-étendus sur des couches de soie, les disciples de Mahomet dégustent silencieusement le jus de la fève d'Arabie, tandis qu'un esclave noir écarte de leur front bruni comme un bronze de Florence les insectes malfaisants. Des coupes surchargées de fruits, des aiguières d'or remplies du vin de Chio ou de Samos, rien ne manque à ce festin copieux, et M. Lewis y a d'ailleurs épuisé toutes les ressources de ce genre descriptif dont les Anglais sont aussi prodigues dans leur littérature que dans leurs œuvres d'art.

Des cinq tableaux envoyés à l'Exposition par M. Leslie, deux seuls sont encore présents à notre souvenir : *le Désœuvrement* et *la Visite à la Pension.*

Sur les gazons fleuris que baigne un cours d'eau, des jeunes filles s'amusent à effeuiller des roses, tandis que d'autres, dans des attitudes diverses et maniérées, se plaisent à les regarder. C'est un assemblage de jolies toilettes, d'élégants minois qui ne signifie pas grand'chose, et dénote peut-être encore plus de désœuvrement chez le peintre que parmi les jeunes filles écloses sous son pinceau.

Il n'y a guère plus d'inspiration dans *la Visite à la Pension*. On y découvre bien quelques figures agréables, quelques têtes jeunes et intelligentes. Mais la pauvreté de la composition saute aux yeux tout d'abord, et les qualités de coloris, de facture disparaissent devant l'absence d'idée générale.

Caliban écoutant la musique de M. Noël Paton nous représente le monstre que décrit Shakespeare avec sa tête de chien, avec sa peau roussie, grenue, croustillante. De ses oreilles attentives s'échappent les farfadets, les apparitions symboliques qui servent de cortége à Ariel, le bon génie de Prospero. Tout ce petit monde diaphane semble formé de vapeurs, que dissiperait le premier souffle du vent. C'est Iris, la messagère aux multiples couleurs, c'est la bienfaisante Cérès, prodigue en dons de toute nature, c'est Junon, la plus haute des reines, c'est enfin la troupe impalpable des nymphes que Prospero a évoquées pour la mascarade. La peinture de M. Noël Paton s'adapte parfaite-

ment au sujet qu'il a traité. Sa couleur a le vague et la transparence qui convient à tous ces génies de l'air qu'a créés la puissante imagination de l'auteur de *la Tempête.* Nous sommes dans le royaume de la rêverie, et la brillante fantaisie shakespirienne trouve ici sa fidèle expression picturale.

Pouvons-nous ne point parler encore de M. Millais, dont la peinture de genre ne saurait cependant nous faire oublier ses fortes études de la nature ? Déjà nous avons sans réserve admiré ses paysages ; en dirons-nous autant de son *Wisth à trois* ou du *Garde royal ?* Pour tout ce qui ne demande qu'une grande délicatesse d'expression, qu'une sincérité scrupuleuse, M. Millais est sans rival. Mais il reste inférieur pour la mise en scène, pour la combinaison des effets. Portraitiste de talent, il atteint facilement la ressemblance, mais ne peut se défendre de donner à ses personnages une certaine gaucherie d'attitude, que d'aucuns appellent de la raideur britannique.

Cette raideur apparaît surtout dans son *Garde royal.* Ce vieux débris d'un âge écoulé est assis de profil sur une chaise aux allures gothiques. La figure est magnifique de sentiment, d'expression, de fini. C'est étudié, c'est fouillé à fond. Impossible de mettre dans une physionomie plus de mouvement, plus de vie. Voyez cet œil creusé sous l'orbite, et qui semble regarder au dedans, comme si, chez le vieillard, les dernières étincelles de la vie n'avaient plus d'autre mission que d'éclairer le passé. Cette tête est assurément fort belle, et l'auteur aurait dû s'en tenir là, au lieu de la compléter par un corps de mannequin habillé de rouge. On chercherait en vain la moindre ligne courbe, indiquant les fatigues de l'âge, ou symbolisant le caractère humain du sujet. Les verticales et les horizontales se succèdent sans interruption. C'est une débauche de formes géométriques, où l'angle droit domine. Singulier contraste d'une figure expressive avec un corps inerte ! Et comme ce tableau résume bien en lui les qualités et les défauts de l'Ecole anglaise !

Il est un artiste qui résiste par la puissance de son génie personnel à des appréciations générales, et dont le remarquable tableau : *la dernière Assemblée* veut qu'on le classe à part et bien haut dans l'opinion des critiques et des connaisseurs. L'œuvre de M. Herkomer est peut-être avec *le Milton* de M. Munckaczy, dans la section hongroise, ce que

nous avons rencontré de plus profondément inspiré, de plus réellement beau dans l'Exposition de la peinture étrangère au Champ de Mars.

Ils sont là une réunion d'anciens braves, aujourd'hui invalides, assistant au service divin dans l'hôpital militaire de Chelsea, à Londres. Aucun visage ne se ressemble. Chaque physionomie est bien individuelle, bien vraie. Habilement groupés, ils se font valoir l'un, l'autre. Chacun d'eux est à sa place, dans une attitude excellente de naturel, d'un caractère très-net, très-sincère. On n'en voit point qui jouent le rôle ingrat du remplissage, et dont la mission consiste à boucher des trous. Point d'inutilités. C'est une œuvre complète à tous les points de vue, très-riche d'accent, et dont l'exécution pittoresque s'ajoute encore à la délicatesse et à la profondeur du sentiment.

Malgré les tentatives heureuses, mais isolées de Decamps, de Johannot, d'Horace Vernet, de Bellangé, de Delaroche et de Charlet, l'aquarelle reste encore aujourd'hui l'apanage presque exclusif des Anglais. Depuis Turner, Bonington et Harding, tout le monde fait de l'aquarelle de l'autre côté de la Manche. C'est devenu en quelque sorte le genre anglais par excellence. Ce qui chez nous n'est que l'heureuse distraction d'un artiste qui a des loisirs, joue chez nos voisins un rôle important dans le monde des arts. La peinture à l'eau le dispute à la peinture à l'huile, et la section britannique aurait manqué de son principal attrait, si l'aquarelle n'y eût occupé une place conforme à sa valeur et à ses progrès.

Ici encore, au premier rang, nous trouvons M. Herkomer. Son étude intitulée, *Bucherons*, réalise toutes les qualités qui distinguent l'aquarelle : une grande vivacité d'impression, beaucoup de finesse de ton, la transparence des couleurs, enfin la mise à l'effet, c'est-à-dire cette façon de faire surgir dans la grande mélodie qui enveloppe le tableau, la note capitale, avec tout son charme et toute sa puissance. Nous sommes en pleine forêt; tout-à-coup les rayons du soleil, perçant à travers les ombres du dernier plan, illuminent une clairière où travaillent des bûcherons. Cette masse brune d'arbres épais opposée aux vibrations de la lumière, et se laissant çà et là pénétrer par elle, c'est, pour le clair-obscur, un vrai Claude Lorrain.

La mort du Braconnier du même auteur nous rapproche par le re-

lief, par l'abondance des détails, par l'habileté des retouches, de la peinture à l'huile. Il y a plus de recherche que dans la précédente étude, mais il y a aussi moins de fraîcheur et de naïveté.

On ne peut demeurer insensible en présence de *la Forêt d'Epping*, de M. Warren. Ces grands arbres aux troncs vigoureux, surchargés de feuillage, aux ramures puissantes, qui s'enlacent et forment berceau au-dessus d'un étroit sentier, donnent bien l'idée de ces sombres et impénétrables forêts du Nord, dont les profondeurs, pleines de mystères et de légendes, vous font éprouver ce sentiment indéfinissable que les Anciens appelaient : l'horreur des bois sacrés.

Les grandes perspectives sont toujours difficiles à rendre, mais plus encore peut-être au moyen de l'aquarelle qu'avec la peinture à l'huile. La nécessité de poser immédiatement le ton juste, sans avoir la ressource d'y retoucher ensuite pour l'adoucir ou le fondre, exige de la part de l'artiste une sûreté de main peu commune. M. Hunt se plaît à ces difficultés, et les deux vues : *Le lac d'Ulswater* et *l'Ile de Skye* avec leurs lointains de montagnes, leur immensité rayonnante ou glacée sont une preuve évidente qu'il n'est point d'obstacles pour un pinceau habile.

La mort a enlevé, il y a trois ans, à l'Angleterre, le plus illustre peut-être de ses aquarellistes, avec M. Herkomer, celui dont la fécondité n'avait d'égale que la douceur et le charme de ses œuvres, M. Walker. Parmi les nombreuses peintures que contient de lui la section anglaise, et qui sont toutes dignes d'éloges, nous n'en voulons retenir que deux, d'un caractère plus tranché, d'un sentiment plus communicatif : *L'entrée du village de Marlow* et *le Dernier asile*.

« Sur les flots endormis de la large Tamise » une barque glisse sans bruit, et semble conduire vers un village coquettement assis sur la rive un couple d'amoureux. Nul souci n'a encore ridé leur beau front ; la joie est dans leurs yeux. Bientôt ils auront abordé à ce riant cottage, qui est pour eux le port du bonheur. Le printemps est leur complice, la nature est en fête, et les doigts de rose du matin de la vie sèment autour d'eux la jeunesse et les fleurs.

Quel contraste dans *le Dernier asile !* Une vieille femme se dirige à pas lents vers une modeste construction qui dessine dans le lointain la silhouette froide et triste d'un hospice de vieillards. Une jeune fille

soutient sa marche chancelante. C'est la dernière étape de l'existence. Que veut donc cette pauvre femme? Se reposer avant de mourir.

Si loin que puisse aller l'aquarelle dans la représentation des spectacles de la nature, il nous paraît bien audacieux de vouloir transporter sur une surface de quelques centimètres carrés, l'aspect majestueux des plus hautes montagnes du globe. Plusieurs aquarellistes anglais ont eu cette hardiesse, et M. Smith, entre autres, s'est imaginé que *le Mont Pilate* qu'il expose avait quelque ressemblance avec le Géant du lac des quatre Cantons. C'est une erreur de croire que le domaine de la peinture n'ait pas de limites. Il en a, au contraire, que le paysagiste ne doit point dépasser, et quelque science, quelque habileté qu'il y mette, il n'arrivera jamais à remplacer la galerie de peinture du bon Dieu.

Les Anglais n'ont négligé aucune branche de l'art, et leur exposition de sculpture témoigne de leurs efforts et de leurs succès. Il s'en dégage d'ailleurs un parfum de confortable et de distinction tout britannique. Au milieu de ces bustes, de ces statues, on se sent comme au sein d'une société de gens bien élevés. De belles manières, des attitudes nobles, voir même une certaine raideur aristocratique, il y a de tout cela dans leurs œuvres.

Ce cachet particulier, qui distingue, entre tous, les fils d'Albion, nous le retrouvons ici dans les transformations de la pierre ou du marbre.

Il n'y a point jusqu'à cette sorte d'honnêteté dans les mœurs, dans la famille, dont les romans anglais nous donnent déjà une fidèle image, qui ne semble avoir agi sur l'inspiration de l'artiste, et ne se soit reflétée dans son œuvre.

Le nu l'effraye, il n'y touche qu'avec une extrême réserve. L'expression de la volupté sensuelle, qui fit sa première apparition avec la Vénus de Cnide et de Paphos, n'a rien qui séduise le sculpteur anglais. Il ne la comprend pas, et, s'il lui prenait fantaisie par hasard d'en essayer la traduction, il tomberait bien vite sans doute dans la trivialité, et ne saurait pas racheter le sensualisme de l'idée par les élégances raffinées de la forme.

Cela nous explique qu'il y ait fort peu de figures nues dans l'exposition anglaise, et encore les deux ou trois nymphes isolées au milieu

des nombreux personnages drapés qui semblent leur reprocher leur absence de costume, sont-elles d'une pureté de lignes, d'une candeur d'attitude qui détache l'esprit de toute pensée charnelle, pour ne laisser entrevoir qu'un ensemble harmonieux de discrets contours.

Il y a beaucoup de sentiment et de délicatesse dans le groupe de M. Fontana : *Cupidon fait prisonnier par Vénus*. Ici la nudité était obligatoire, mais elle est traitée avec beaucoup de modestie et de sobriété. Vénus Astarté sort de l'onde amère, elle tient dans son filet l'Amour, dont le regard plein de tendresse semble la remercier d'une aussi douce captivité. Du reste l'Amour est désarmé. Vénus est en possession de son carquois, et le volage enfant est fixé pour jamais. Le sourire fin de la déesse, les deux colombes qui roucoulent à ses pieds, l'attitude plaisamment suppliante du gentil prisonnier, tout révèle une imagination heureuse servie par une grande souplesse du toucher.

La Nymphe des bois de M. Birch représente une jeune fille accroupie, tenant dans ses bras un chevreau qui frissonne sous les tendres caresses de sa maîtresse. Œuvre pleine de goût, bien nuancée comme modelé et d'un galbe très-fin. Nous ne ferons qu'une seule observation, et elle porte uniquement sur le choix de la matière première. Le marbre dont s'est servi M. Birch, est mal veiné et produit par places des taches regrettables. Ainsi, la nymphe paraît avoir le mollet contusionné, et c'est une veine du marbre, dont la teinte bleutée lui procure cette meurtrissure factice.

« Le geste est le langage de la statuaire » disait David. Rien de plus exact, de plus vrai. Le sculpteur n'a pas, comme le peintre, à son service les mille ressources de la palette. Il n'a rien à attendre du prestige, de la magie de la couleur. Les effets pittoresques lui sont complétement interdits. Ce que le peintre fait voir, il faut que le sculpteur le fasse toucher, et qu'il tire de la matière inerte, immobile, grossière, deux choses : la forme et l'idée, simplement, sans trop de développements, de détails, avec élégance et sobriété.

La forme, il la trouvera dans l'ensemble des lignes, dans la connaissance approfondie du corps humain et dans la généralisation des espèces pour représenter des types. Il acquerra ainsi le style : ce cachet particulier qui apparaît comme la synthèse des forces individuelles et comme la marque de fabrique des chefs-d'œuvre.

L'idée, il demandera au mouvement de l'exprimer, et s'efforcera de trouver dans l'exactitude du geste le langage qui convient le mieux à sa statue.

M. Joy, dans son image en marbre de *la Femme abandonnée*, a-t-il bien pénétré la distance qui sépare le sculpteur du peintre, et n'a-t-il point dépassé les limites que la nature des choses impose à la statuaire ? Nous n'oserions l'affirmer.

Pour figurer l'abandon, il est allé jusqu'à la rage. Au lieu de représenter l'anéantissement langoureux, le désespoir contenu, l'affaissement de la nature qui s'épuise en vains et silencieux regrets, il a donné à sa statue l'attitude outrée de la haine, qui mord le cœur de la belle abandonnée.

Debout, la tête rejetée en arrière, la jeune femme tord ses bras qui se contractent. L'expression douloureuse est trop cherchée, trop détaillée. On sent l'effort de l'artiste qui lutte contre le marbre pour en obtenir plus qu'il ne peut accorder. De là une certaine exagération dans le mouvement qui dépasse le principe qu'enseignait David : « Le geste est le langage de la statuaire. »

Une tension musculaire poussée trop loin risque de fatiguer le regard du spectateur. Qu'on se reporte aux antiques ! quel calme, quelle noblesse ! Quelle mesure dans l'harmonie des lignes, dans le choix des attitudes ! Encore était-il permis à l'artiste, pour un groupe de plusieurs personnages de se dégager du caractère permanent qui place au premier rang les statues des divinités grecques, et de chercher par une imitation plus réaliste de la nature, à fixer les mouvements fugitifs de l'action personnelle. Le groupement des attitudes, l'enchevêtrement habile des gestes pouvait composer un tout harmonieux, et permettait de découvrir, au milieu des détails individuels, la pensée générale qui avait présidé à la conception de l'œuvre.

Tel était le *Laocoon*, si puissant d'énergie, si terrible en ses contorsions, dont l'exagération marmoréenne disparaît dans l'idée d'ensemble qui se dégage du groupe : grande image de la souffrance qui plane sur l'horrible supplice de ce fils de Priam et d'Hécube, étouffé avec ses deux enfants par d'énormes serpents. Mais c'était là une combinaison de lignes tourmentées, dont la concordance supprimait l'exagération; et l'effet général produit excusait, justifiait même de telles hardiesses.

Rien de pareil au contraire ne se rencontre dans les figures isolées des maîtres de l'antiquité, et puisqu'aucune école n'a eu jusqu'à ce jour la prétention de faire oublier les merveilles de la statuaire antique, il nous est bien permis de prémunir M. Joy contre une tendance, encore indécise, mais dont l'accentuation l'éloignerait pour toujours de la véritable beauté, de cette beauté idéale de la sculpture, qui n'est que l'union de la force et de la simplicité.

Si nous insistons tant sur le danger que court, à nos yeux, la sculpture par cette persécution pour ainsi dire de la pierre, qu'on fatigue de vœux irréalisables, c'est que nous retrouverons bientôt ce fâcheux symptôme dans la plupart des ouvrages de l'école italienne actuelle. Nous y verrons même, passé à l'état d'habitude consacrée, ce qui n'est encore dans la section anglaise qu'une heureuse exception.

Toutes réserves faites, *l'Abandonnée* de M. Joy se recommande par de réelles qualités d'élégance, de souplesse. C'est le dernier adieu de l'Amour qui jette ses plaintes au vent, et dont les tourments s'avivent du souvenir des joies envolées. Le sein se gonfle, les larmes du dépit coulent brûlantes sur la joue glacée. L'abandonnée se lamente et l'écho répète au loin sa plainte infortunée.

M. Joy a-t-il voulu dire tout cela ? Nous l'ignorons ; mais il ne se plaindra pas en tous cas, comme sa belle abandonnée, que nous ayons pu le supposer d'y avoir songé.

Eros, de M. Simonds, représente l'Amour adolescent. C'est un grâcieux jeune homme, à la taille svelte, à la poitrine large, élégamment évasée. La carnation est ferme et nourrie. C'est l'Amour anglais bien portant, plein de santé, nullement tourmenté de rêveries énervantes. Mais que fait ce bras presque plaqué le long du corps ? Sans doute il est correctement attaché à l'épaule. Mais n'eût-il pas été possible de l'avancer ou de le reculer un peu ? Tel qu'il est, ce bras projette une ombre malencontreuse, qui diminue, amincit désagréablement la hanche du jeune Eros, sans égard pour sa divinité. Il y a dans le secret des reflets du marbre ou de la pierre, dans la combinaison des ombres projetées toute une science qu'un sculpteur habile ne doit pas négliger.

Très-joli, ce groupe de jeunes filles qui jouent aux osselets, de M. Calder-Marshall. Elles portent sur leur figure un air de famille qui

les fait prendre aisément pour les deux sœurs. Accroupies dans des postures heureusement variées, elles ont la partie inférieure du corps drapée comme la Vénus de Milo et la plupart des statues antiques. L'une d'elles tient des osselets tout prêts à bondir, tandis que l'autre attend impatiemment le résultat désiré. Qui gagnera ? qui amènera les quatre points différents qui forment le coup de Vénus ? Qui évitera les quatre as ou le coup redouté du chien ?

Le jeu des *Tali*, pour parler selon le catalogue, était en effet, chez les Romains, une variété du jeu de dés plutôt qu'un jeu d'adresse. Les osselets, au nombre de quatre, étaient marqués sur chaque place, et tout l'amusement consistait dans le hasard des combinaisons de points, et les présages qu'on en faisait résulter. Aujourd'hui les jeunes filles demandent aux fleurs, à la marguerite en particulier, le secret de leur avenir. Le fond du cœur humain reste le même, la forme seule de ses manifestations a changé.

M. Calder-Marshall est membre de l'Académie royale de Londres, et l'on sent à sa touche l'artiste qui sait manier délicatement l'ébauchoir et le ciseau. Ses jeunes filles n'ont pas la florissante splendeur des beautés flamandes, mais elles ont, comme les nymphes de l'Attique, la poitrine délicate et petite. M. Marshall a su comprendre et traduire le caractère virginal d'un cœur à peine éclos, et il s'est souvenu que les femmes de la Grèce, si expertes en beauté, se servaient d'une pierre de Naxos, réduite en poudre, pour empêcher l'accroissement immodéré de la gorge.

Ces jeunes filles de l'arbre de vie respirent dans toute leur personne l'innocence de la jeunesse, et l'on a plaisir à épier l'aube de leurs joies enfantines. « O bonheur du premier âge, disait Byron, qui ne voudrait redevenir enfant ? »

Miss Grant a envoyé à l'Exposition universelle *Sainte Marguerite et le Démon*. Peut-être la pose de la sainte n'est-elle pas suffisamment exempte de toute affectation. Néanmoins l'éclair divin qui anime la figure de Marguerite imprime à toute sa personne un réel accent d'inspiration religieuse.

Le buste de sir Francis Grant, président de l'Académie royale des beaux-arts de Londres, du même auteur, nous montre bien sous l'enveloppe extérieure, sous les traits du visage, l'individualité intellec-

tuelle et morale. L'expression, qui est comme le rajeunissement de la sculpture contemporaine, apparaît ici nettement indiquée.

Miss Grant appartient à cette école de sculpteurs qui, non contents de concevoir l'œuvre que la matière devra représenter, en veulent être pour ainsi dire imprégnés, touchés, et, grandissant la pensée de toute l'émotion du cœur, mettent une portion de leur âme dans le produit de leur main.

Sous ce titre : *Au bain*, M. Stephens nous offre un joli groupe figurant une mère et son enfant. Sans doute il s'agit de faire entrer dans l'eau le *bambino* tout nu, et c'est chose moins que facile. Le pauvre petit hésite. L'eau, comme aux jeunes chats, lui inspire une horreur profonde. Mais la mère est là, qui a charge d'âme. Elle exhorte, elle soutient le courage chancelant. « Encore un pas, lisons-nous en anglais au bas de la statue, et nous y sommes. » C'est une aimable pensée revêtue d'une forme charmante. L'œil se repose agréablement sur cette image, toute pleine de fraîcheur enfantine et de tendresse maternelle.

M. Watts est plutôt peintre que sculpteur. Sa « *Clytie* » suffirait à le prouver. Elle est trop mouvementée. La tête se jette de côté avec une exagération qui frise le torticolis. On sent dans la recherche de l'effet par l'abus des raccourcis, des cambrures outrées, le défaut d'un artiste qui manie plus souvent le pinceau que l'ébauchoir, la brosse que le ciseau. Dessinée, *la Clytie* de M. Watts serait sans doute très-expressive d'aspect ; sculptée, elle satisfait moins. Nous lui trouvons des excentricités de formes qui ne répondent en aucune façon à l'idée que nous nous faisons de l'art du sculpteur. Au lieu de dire comme Donatello et les Florentins : « L'art statuaire tout entier est contenu dans ce mot : dessiner, » nous penserions plutôt, avec Ghiberti, que l'art de modeler est le dessin même du statuaire.

Quand on veut parler correctement une langue étrangère, on ne commence pas par traduire mentalement ce que l'on se propose d'exprimer. On pense immédiatement dans la langue du pays dont on prétend se servir. Il en est de même pour la sculpture. Loin de s'inspirer de la méthode des artistes du siècle de Louis XIV dont la plupart des œuvres ne sont que d'habiles traductions des motifs de la peinture, le statuaire, tel que nous le comprenons, doit directement, sans interme-

diaire, chercher dans cette argile qu'il pétrit l'harmonie et la pureté de ses lignes sculpturales.

Miss Florence Hamilton de M. d'Epinay est le buste coquet d'une charmante jeune fille. Une grâce souveraine arrondit tous les angles. Le nez un peu capricieux sépare deux yeux étincelants d'esprit. La bouche est légèrement sensuelle, l'oreille fine, et sur des cheveux adorablement bouclés s'enlève, plus que ne se pose, un large chapeau retroussé sur les bords. Les détails de la toilette, les sculptures fouillées du corsage, tout concourt à donner à miss Hamilton un aspect irritant de minauderies et de façons particulières. Nous aurions bien envie de critiquer ce buste au point de vue des règles sévères de l'art, qui semblent ici passablement négligées. Mais tout cela est si spirituel, si galant, que nous n'osons qu'admirer et nous taire.

Avec *l'Athlète luttant contre un python* de M. Leighton, nous entrons dans un ordre d'idées différent. Ici l'énergie des forces masculines apparaît dans toute son ampleur. La musculature est puissante et nerveuse. Les contractions et les raideurs des membres révèlent une science complète de l'anatomie. Il faut louer sans réserve la précision savante, la franchise de l'exécution, et admirer, dans l'œuvre de M. Leighton, avec cette exubérance de vie qui anime sa statue, le soin qu'il a pris d'éviter toute exagération de geste que désavouerait le silence du bronze.

De tous les ouvrages de la sculpture exposés dans la section anglaise, ce sont les deux statues d'Edmond Burke et d'Olivier Goldsmith qui nous ont paru le plus digne d'attirer l'attention des connaisseurs. Ces deux grands génies, qui ont illustré l'Angleterre, ont trouvé dans M. Foley un interprète à la hauteur de ses modèles.

Edmond Burke est représenté debout, la main appuyée sur la hanche, la tête et le corps penchés en arrière. Le visage est plein de noblesse, et le front très-dégagé semble avec raison le siège des plus hautes inspirations de l'éloquence.

C'est bien là l'image, telle que nous nous la représentons, du célèbre orateur, de celui dont la voix majestueuse et puissante savait inspirer le respect, même à ses adversaires les plus acharnés. Burke est prêt à parler. Défendra-t-il les droits méconnus de l'Amérique anglaise, et se fera-t-il l'éloquent écho de ses réclamations ? Ou bien

lancera-t-il son fameux réquisitoire contre les abus du pouvoir d'Hastings, le gouverneur des Indes orientales ?

L'artiste n'a point voulu, et il a sagement fait, prendre Edmond Burke à l'instant où il prononce un de ses discours. Il a craint, s'il essayait de traduire sur la pierre l'action elle-même, au lieu de s'arrêter au moment qui la précède, que l'altération nécessaire des formes ne lui fît sacrifier la beauté sobre des contours à la réalité de l'expression. En cela, M. Foley ne s'est point trompé, et en conservant à sa statue l'attitude simple, calme, du tribun qui se recueille avant de parler, et mesure de toute la hauteur de son regard l'étendue des convictions à vaincre, des préjugés à ébranler, le sculpteur a choisi en quelque sorte le vrai moment psychologique, qui seul convienne à la statuaire. Il a laissé au spectateur le soin de compléter sa pensée, et s'est abstenu de tomber dans l'écueil d'une exécution toute de détails et de sécheresse, qui n'eût offert à l'esprit qu'un champ trop limité de méditations et de rêveries.

Le gracieux auteur du *Vicaire de Wackefield*, Olivier Goldsmith forme le pendant de la statue d'Edmond Burke. La pose est ici celle du penseur qui fouille au fond de l'âme pour en découvrir les secrets. Nous étions tout-à-l'heure devant l'orateur qui séduit et transporte au souffle de sa parole inspirée. Nous sommes maintenant devant le romancier-philosophe qui pénètre plus lentement, mais plus sûrement peut-être, dans les profondeurs du cœur humain, et creuse doucement le sillon où germeront les idées nouvelles. Comme Burke, Goldsmith est debout. D'une main il tient un cahier de papier, de l'autre, le crayon qui doit fixer sa pensée. Il y a dans les traits de son visage une certaine contraction maladive qui frappe et impressionne vivement. Ah ! qu'il se hâte donc de composer ses chefs-d'œuvre, celui dont les jours sont comptés ! Goldsmith était marqué pour une fin prochaine. La mort l'a enlevé à vingt-huit ans, aux belles-lettres, dont il était un des plus délicats et des plus purs ornements.

Le vicaire de Wakefield était plus qu'une promesse de l'avenir ; c'était, dans le présent, la prise de possession de l'immortalité. Il avait sans doute assez fait pour sa gloire, ce jeune homme, dont la mélancolie profonde se reflète dans la plupart de ses ouvrages.

Il semble que M. Foley, en modelant dans la pierre son Goldsmith,

ait précisément voulu montrer par les traits adoucis de cette figure imberbe, par la tristesse langoureuse de ce regard rêveur, les amertumes du lendemain. La mort est là qui rôde dans le voisinage, et qui va faire bon marché de toutes les joies de ce monde.

Honneurs, célébrité, jeunesse,
La mort ravit tout sans pudeur !

Plusieurs autres statuettes de moindre importance complètent l'envoi de M. Foley. Une seule peut-être, *Caractacus* mériterait encore de retenir quelques instants le regard, avant de continuer chez les autres nations notre voyage autour du monde artistique. Caractacus, le roi des Silures, est représenté avec toute sa fierté sauvage, et il y a, jusque dans les moindres détails, une vigueur qui séduit tout d'abord, et rappelle bien ces nobles héros de l'indépendance saxonne luttant contre l'invasion romaine pour la défense de leurs foyers et l'intégrité du sol national.

ITALIE

Toutes les licences ont été permises à la géographie du Champ de Mars. Ainsi l'Angleterre s'y était donné comme frontières au Sud l'Italie. Mais où est la terre classique des arts ? L'Italie a un passé qui l'écrase. Que sont devenus les Raphaël, les Michel-Ange, les Titien ? Par un excès sans doute de délicatesse et de respect pieux, leurs descendants n'ont point encore essayé jusqu'à ce jour de faire oublier ces grandes mémoires. Quand nous aurons cité MM. de Nittis et Pasini, nous aurons épuisé la liste trop courte hélas ! des peintres italiens, dignes d'être mentionnés. Encore ces deux artistes ne sont-ils italiens que de naissance, et par leur tempérament original, ils échappent à toute classification.

M. de Nittis est le peintre des rues et des boulevards. Paris et Londres avec leurs mille aspects variés suffisent à la fécondité de son génie. La physionomie pittoresque de la cité anglaise lui est surtout familière. *Westminster*, *Trafalgar square*, *Piccadilly* composent une série d'études très fines et très réussies. Nul mieux que lui ne sait

rendre cet assemblage de briques, de fumée, de navires, cette forêt de mâts, ces innombrables clochers élevant leur tête altière au-dessus d'un brouillard de houille, ces sombres nuages qui pèsent sur la ville comme un joug, tout jusqu'à ces vapeurs épaisses qu'exhale la chaudière ardente de Londres, et qui, symboles du travail et de la richesse, si elles nuisent à la pureté de l'air, laissent au moins respirer aux fils d'Albion l'atmosphère de l'indépendance et de la liberté.

Pendant que M. de Nittis affectionne les lueurs pâles et le temps gris, M. Pasini s'énivre des clartés étincelantes de la lumière. Il ne comprend rien aux brumes du Nord ; ses yeux ne connaissent que les chaudes colorations de l'Orient. Veut-il représenter Constantinople avec ses maisons peintes de toutes couleurs, ses habitants aux costumes bigarrés, les trésors de la palette n'ont pas de secrets pour lui. Il arrive aux nuances les plus éblouissantes et les plus délicates, mariant ensemble les teintes les plus opposées, par une connaissance approfondie des combinaisons du coloris, et une science complète des transitions et des effets. A travers les ciselures et les découpures d'une mosquée, il jette des tons de nacre de perle, des veines d'agate et d'aventurine, mêlées aux transparences du rubis, aux reflets de l'opale, enveloppant toute cette joaillerie féérique des Mille et une Nuits dans le lapislazuli d'un ciel oriental.

La promenade dans le jardin du harem, pour ne citer qu'une des perles de ce ravissant écrin. dont l'Italie a raison de se parer, est une œuvre d'un bouquet charmant. Ce petit coin plein de mystère et de fleurs, qui rappelle les jardins d'Alcinoüs ou l'île Fernandez dans les Incas, est jonché de parterres de roses, dont la floraison envahissante affole le regard. Des bosquets d'orangers et de jasmin estompent de leur ombre les murs du harem. Rien ne manque à ce délicieux séjour, et les enfants du prophète semblent avoir épuisé toutes les ressources de leur imagination pour dissimuler sous les formes les plus séduisantes, sous les apparences les plus coquettes et les plus poétiques, les longs ennuis de la servitude et de la captivité.

M. Pasini est ce qu'on appelle en style d'atelier un *finisseur*. Il n'est pas une de ses toiles une fois exposées, qui ait besoin de la moindre retouche, et on ne saurait imaginer une exécution poussée plus loin. Interprète minutieux des merveilles qu'il décrit, il conserve cependant

une certaine largeur de dessin, et à force d'art et d'ingéniosité parvient à dissimuler le travail et l'effort.

Quand on a parlé des rues et des carrefours peints par M. de Nittis, ainsi que des fantaisies miroitantes, des petits régals de couleur de M. Pasini, on a tout dit sur la peinture italienne actuelle, et la pensée a besoin de se reporter vers les richesses artistiques du passé pour se consoler de la pauvreté du présent.

La sculpture italienne a plus de sève et plus de fécondité que la peinture, et sollicite à ce titre la critique et l'étude. Son plus grand mérite, c'est d'être elle-même, de ne procéder de personne, de tout tirer de son propre fonds.

Si nous sommes loin d'admirer sa manière tourmentée et recherchée à l'excès, nous ne pouvons lui refuser cependant une originalité qui la classe à part parmi les écoles actuelles de sculpture. On ne saurait lui reprocher en effet de faire du pastiche et de suivre par trop les errements du passé. La servilité n'est pas son défaut. Elle pécherait plutôt par un abus de l'indépendance, qui lui fait oublier les règles immuables du grand art. Ses erreurs comme ses qualités sont bien à elle, et affirment d'une manière éclatante sa personnalité.

« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre » a dit le poëte. — Voilà la vraie formule de la sculpture italienne.

Mais il ne suffit pas de se distinguer par un grand cachet d'individualité. Encore faudrait-il que cette individualité fût de bon aloi. Or nous craignons, qu'à part certaines œuvres, qui émergent du milieu général, la sculpture italienne ne se laisse glisser sur une pente extrêmement fâcheuse.

Il y a pour nous quelque chose qui domine complètement l'art de la statuaire, c'est le sentiment de la beauté physique. Nous ne comprenons pas que le besoin de l'expression morale, si élevé, si légitime qu'il soit, puisse faire négliger le culte de la forme. Sculptez un beau corps d'homme ou de femme, d'un dessin très sévère et très pur, mettez ensuite sur la physionomie l'étincelle de la pensée : votre œuvre sera parfaite. Mais si, préoccupé avant tout de traduire une idée fugitive, vous voulez absolument plier le marbre ou la pierre à votre fantaisie imaginative, et le torturer en quelque sorte par un abus de lignes grimaçantes, de contours disgracieux, vous arriverez peut-être



à un degré d'expression très réaliste, mais vous n'atteindrez jamais les hauts sommets de la sculpture idéale.

Il faut bien s'en convaincre : il ne saurait y avoir dans la statuaire ce qu'on appelle de belles laideurs. La peinture les admet, et c'est affaire à l'artiste de relever par la couleur les défaillances de la forme.

Mais le sculpteur doit énergiquement les rejeter et résister à toute la séduction qu'apporte avec elle le désir de vaincre une difficulté. Il n'y a en vérité pour lui qu'un but à poursuivre : la découverte et la représentation de la beauté humaine, qui est, après tout, d'essence divine, puisque Dieu a fait l'homme à son image.

Qu'il pénètre donc cette harmonie des lignes, cette relation pour ainsi dire symphonique des creux et des pleins, ce langage merveilleux de la plastique, alors il comprendra vraiment les splendeurs de la forme, et plein d'amour pour l'œuvre sublime du Créateur, il créera à son tour une œuvre vraiment spiritualiste, parce qu'elle sera l'image de la beauté parfaite et comme un reflet de l'exemplaire divin.

Au lieu de cela, qu'ont fait la plupart des sculpteurs italiens ? Ils se sont jetés dans l'expression des situations violentes et des crises convulsives où la beauté s'évanouit. Ils se sont dit : « Faisons palpiter la pierre, cherchons avant tout la vie, » et pour arriver à représenter quand même la réalité des plus fugitives émotions, ils ont perdu les saines traditions de l'antique, sans grand profit pour cette puissance de la vitalité, à laquelle ils ont tout sacrifié.

Est-il rien de plus regrettable à cet égard que le groupe en plâtre intitulé : *les Parasites* de M. d'Orsi ? Quelle passion violente de réalisme brutal il a fallu à l'artiste pour ne pas craindre d'exciter le dégoût par un tel spectacle ! Oh! assurément ce n'est point là l'ouvrage d'une main malhabile, et M. d'Orsi s'entend fort bien à travailler la matière. Mais encore une fois peut-on admettre que l'accent de la vérité excuse toutes les tentatives ? Et s'il est très exact, en effet, que *les Parasites* rendent bien l'idée de deux êtres gorgés de vin, et donnent, par leur grossière attitude, l'image fort précise d'une honteuse ivresse, n'en est-il pas moins profondément fâcheux de voir l'art descendre à la représentation de pareils motifs, et chercher dans l'excentricité même du sujet un appât malsain pour la curiosité publique ?

Mais, dira-t-on, l'excuse, et plus encore, le mérite d'un tel groupe

est justement dans ce sentiment de la vie qu'il exprime à un si haut degré. Eh bien, nous le déclarons hautement, la vie n'est pas pour nous la fin exclusive de l'art du statuaire. S'il ne s'agissait en effet que de donner à la pierre le souffle de la vitalité, on ne comprendrait pas l'utilité, le rôle de la sculpture. Quoique puisse faire l'artiste, son œuvre ne sera jamais qu'une froide copie, qu'une pâle imitation du modèle véritable. Il n'existe à proprement parler de vivant que les ouvrages de la nature, et c'est folie de la part du sculpteur d'oser engager une lutte aussi inégale.

La plus grande habileté, l'illusion la plus complète ne parviendront pas à supprimer ce terme redoutable de la comparaison, et toujours, à ce point de vue, l'original écrasera l'image.

La nature et l'art suivent chacun une voie différente, et l'un n'est pas la doublure de l'autre. La sculpture a d'ailleurs un domaine assez vaste pour n'être point tentée d'en sortir. Chercher la beauté idéale de la forme, et s'en approcher le plus possible, n'est-ce donc pas suffisant pour la gloire de l'artiste ?

La perfection des lignes n'existe pas dans le monde des réalités. Les variétés de l'espèce humaine en contiennent seulement des fragments disséminés çà et là. L'idée de la beauté est donc purement intellectuelle. Mais il appartient au statuaire de procéder à une sorte de sélection mentale, et avec les éléments de perfection qu'il rencontre isolés autour de lui, d'essayer de reconstituer l'ensemble, et de corriger les individualités incorrectes de la nature, en s'élevant, autant que le lui permettent ses forces, vers le type absolu de toute beauté.

L'œuvre alors resplendira dans sa puissance, et la sobriété même de l'expression vitale lui donnera quelque chose de cette permanence qui n'est qu'une émanation de l'infini.

Les Italiens avaient dans leur passé artistique deux influences entre lesquelles leur choix n'eût point dû hésiter : d'une part le sentiment exquis de la forme venant doubler l'énergie morale ; de l'autre le goût douteux de l'improvisation, de l'esquisse, des attitudes maniérées, tourmentées à force de vouloir être vivantes. Il y avait à la fois une trace lumineuse à poursuivre, un écueil dangereux à éviter. La fausse idée qu'ils se sont faite du rôle de la sculpture les a trompés. L'exposition de 1878 donne la mesure de leur erreur. Tout en constatant

l'originalité de leurs œuvres, on est forcé de reconnaître le vice général de leur inspiration. Ils ont oublié Michel-Ange, pour ne se souvenir que du Bernin.

— Il y a plus de dix-neuf cents ans, régnait en Égypte une femme au type admirable, belle entre les plus belles, dont un seul regard perçait les cœurs comme les flèches d'or d'Eros lui-même. Son amour fit perdre la moitié du monde. Tête adorée et divine, Marc-Antoine la préféra à la pourpre romaine, trop heureux d'abandonner l'empire à Octave pour un sourire de la reine égyptienne.

Muse prends ton luth, et chante Cléopâtre ! Peintre, prends ton pinceau ! prends ton ébauchoir, sculpteur.

Cléopâtre est cette femme étrange, dont l'amour brûlait comme le poison : image de la passion dévorante que les songeurs trouvent toujours au bout de leurs rêves.

Les Italiens sans doute n'aiment pas la sœur de Ptolémée, et ils ne lui ont pas encore pardonné d'avoir séduit par ses charmes le lieutenant de César. Pour venger les faiblesses de Marc-Antoine, ils se sont rejetés sur son amante, et en ont voulu amoindrir la beauté. On peut expliquer ainsi l'infériorité des deux Cléopâtres qui faisaient partie de l'exposition de la sculpture italienne.

L'une est due au ciseau de M. Papini. L'auteur a, paraît-il, voulu nous la figurer vêtue en Vénus ou en Isis, et allant à la rencontre d'Antoine, consul romain, pour se justifier auprès de lui et le captiver par ses larmes. Mais admirez la bizarrerie de sa démarche, Cléopâtre est couchée, ses yeux éteints semblent chercher le sommeil, et ses lèvres maussades ébauchent un bâillement. Pour une femme qui veut exercer la puissance de ses charmes, elle a l'air passablement allanguie. Je m'imagine l'entendre dire à son esclave favorite : « Phormion, je m'ennuie. » Et si elle ne faisait encore que s'ennuyer elle-même, cela passerait à la rigueur. Mais son ennui déteint sur le spectateur. Ah ! qu'elle est bien en marbre cette femme sur son lit qu'on prendrait pour un catafalque, et quelle folie a donc pu traverser le cerveau du triumvir, pour qu'il ait tant sacrifié aux pieds de cette froide statue !

La seconde *Cléopâtre* est de M. Braga. Debout, le visage dédaigneux, elle s'appuie sur l'épaule d'une de ses femmes, accroupie dans une

attitude moins qu'heureuse. Sans doute les chercheurs d'inutilités artistiques s'imagineront que l'esclave a reçu pour mission de caresser les chevilles de sa maîtresse, mais elle a plutôt l'air, j'en ai bien peur, d'essayer à Cléopâtre une paire de brodequins. O le réalisme moderne, que les sculpteurs s'en défient ! Il se glisse par toutes les portes laissées entr'ouvertes.

Puisque nous parlons d'esclaves, citons encore l'*Emancipation de l'esclavage* par M. Ginotti. Sainte liberté, que de fautes on commet en ton nom ! M. Ginotti nous en donne la triste preuve. Son esclave émancipée est une erreur de statuaire. Il eût fallu sculpter une belle fille rompant ses liens avec vigueur, mais conservant toujours dans le geste et dans l'expression de la figure, cette grâce sans laquelle le marbre ne vaut rien. Nous assistons ici à une étude de seins qui s'entrechoquent et s'écrasent. C'est une grossière injure aux délicieuses harmonies de la nature. La bouche, absolument tournée de côté, imprime à la figure une expression de rage impuissante, qui détruit l'heureux effet d'un ovale agréable. Oui les yeux sont fort beaux, mais la bouche est vraiment trop laide. Pourquoi vouloir affranchir cette esclave ? La philanthropie seule, non l'amour, peut expliquer cette action honorable.

Et la *Sira* de M. Rondoni. Voilà encore une jeune personne qui justifie toutes nos critiques de la sculpture italienne. Sira vient d'être piquée par un insecte, et, elle se livre, sous ce prétexte, à une gymnastique tout à fait regrettable. Elle serait assurément fort gentille, si la douleur qu'elle ressent dérangeait moins désagréablement les lignes de son visage. Pleurez, pleurez, ma belle, pleurez toujours, mais, pour l'amour de la statuaire, ne faites point surtout la grimace. La simplicité est une grande vertu. Les douleurs marmoréennes n'ont pas le droit d'oublier ce lieu commun.

Par exemple il faut louer sans réserve le groupe du commandeur Monteverde, intitulé : *Edouard Jenner inoculant le vaccin à son fils*. Cet artiste plane comme une étoile de première grandeur au sein de la nébuleuse formée par ses contemporains. Il échappe aux défauts de l'école italienne, mais reste malheureusement un maître sans disciples.

Avec une pantomime extrêmement mesurée, une grande sobriété

de gestes, une rectitude de lignes parfaite, M. Monteverde a su tirer du marbre des accents d'une remarquable éloquence.

Quel plus beau sujet pour une œuvre de sculpture que le spectacle de cet homme essayant sur son propre enfant les effets encore incertains du précieux préservatif. C'est l'amour de l'humanité qui guide Jenner. Il est là, tenant sur ses genoux le petit être chéri. Animé de la foi du savant, il lui fait au bras la piqûre du vaccin. Et cependant s'il s'était trompé, si malgré les énergiques convictions de son esprit, il allait tuer son enfant ! Le regard suit avec une certaine inquiétude la lancette qui pénètre dans les chairs. Derrière l'homme de la science le père apparaît. La raison a beau le soutenir et lui montrer le grand bienfait dont il doit doter ses semblables, son cœur tremble à la pensée du sacrifice qu'il va peut-être offrir à l'humanité.

M. Monteverde a fait de la vraie sculpture spiritualiste, sans cependant tomber dans l'écueil si redoutable d'une expression exagérée. Il s'est inspiré ici d'une situation profondément pathétique, et il est parvenu à traduire d'une façon touchante, sans faillir aux lois sévères de la plastique, une des plus nobles émotions qui puissent agiter le cœur humain.

L'école italienne a raison de s'enorgueillir d'un tel maître, mais elle devrait bien profiter un peu plus de ses leçons et de ses exemples.

ESPAGNE

L'exposition de la peinture espagnole a été pour tout le monde une surprise. Depuis longtemps l'Espagne ne comptait plus au nombre des nations artistiques, et l'on s'était habitué à n'en parler que pour rappeler ses vaillants et antiques champions du réalisme : les Ribeira, les Goya, les Zurbaran et les Murillo. Après plusieurs siècles de silence, elle vient de s'affirmer à nouveau. Le vieux génie espagnol renaît, plus puissant et plus vigoureux que jamais, dans les œuvres si énergiques et si vraies de MM. de Madrazo, Fortuny, Martin Rico, Pradilla.

Leurs ancêtres avaient conquis une place au soleil en rompant violemment en visière avec toutes les données reçues, toutes les méthodes suivies et usées. Ils avaient eu le courage et la force de terrasser la

déesse routine. Ennemis de toute convention, et avec une brutalité, qu'excusaient les quelques gouttes du sang de Sarrazin qui coulaient dans leurs veines, ils s'étaient tracé une route nouvelle, et avaient jeté sur l'Espagne des clartés jusqu'alors inconnues. Mais l'ombre s'épaissit après eux, et nul rayon de soleil n'en dissipa les obscurités.

Aujourd'hui enfin le réveil a lieu, et l'art espagnol ressuscite avec une autonomie, une originalité qui lui est propre. Il n'a plus, il est vrai, les accents dramatiques et terribles, nés du spectacle des sombres jours de l'Inquisition. Mais, dans le milieu plus adouci des idées modernes, il éclate encore avec une impétuosité, une fougue à laquelle on pardonne volontiers ses emportements de mauvais goût, par égard pour les étincelles du génie qui jaillissent de ces sublimes entraînements.

Veut-on se faire une idée de la sève débordante que révèle l'école espagnole actuelle, que l'on se reporte en particulier devant les œuvres de M. de Madrazo, et l'on admirera l'inépuisable fécondité de cet artiste qui touche avec un égal succès au portrait, à la peinture de genre, au paysage.

Ses trois portraits de petites filles sont trois études bien différentes. Laquelle préférer ? Le choix serait difficile à faire.

L'une est blonde avec de beaux cheveux bouclés caressant de leurs frisures élégantes un front d'une adorable douceur. Ces traits naïfs, ces grands yeux fixes, cette physionomie ouverte et séduisante expriment bien

> ...... Cet étonnement tendre que toute chose
> Donne, au premier contact, à l'âme à peine éclose.

Une autre, plus âgée, prend un petit air boudeur, qui la rend cent fois plus jolie. Le dessin de la figure commence déjà à s'accuser davantage. Nous sommes à la limite qui sépare l'enfant de la jeune fille, à cette période de l'existence que certains moralistes ont appelé l'âge ingrat. Mais l'enfance domine, et la tête ronde et rose de la fillette ressemble à ces cerises encore fermes qui attendent du soleil un complément de maturité.

La troisième se détache d'un milieu étourdissant de couleurs. Le pourpre, l'écarlate, l'incarnat, le rose se croisent et se mélangent,

sans qu'il en résulte rien de choquant pour le regard. Dans ce concert de teintes sonores, dans cette exaltation de couleurs ardentes, la délicieuse mignonne rêve tout à l'aise. Une certaine mélancolie aristocratique s'abrite sous sa paupière. On la dirait prête à pleurer, et sa tristesse est d'autant plus poignante qu'autour d'elle éclatent, comme des fanfares, toutes les notes bruyantes de la gamme des rouges.

Le plus extraordinaire de ces trois portraits est assurément le dernier, à cause des difficultés vaincues. Mais tous brillent par un entrain, par un cachet de vigoureuse réalité qui fait le plus grand honneur à leur auteur.

La supériorité de l'artiste se manifeste encore dans la peinture de genre. Sa *sortie de bal masqué* révèle une verve étonnante. Le tempérament humoristique de M. de Madrazo a trouvé dans ce sujet ample matière à se développer. Il excèle d'ailleurs dans les motifs compliqués, et sait toujours y répandre l'ordre et la clarté. Sur l'escalier qui descend dans la cour de l'hôtel où le bal a eu lieu, s'échelonnent les costumes les plus bizarres, les plus variés. Des pierrots courtisent des marquises, des polichinelles pérorent avec des arlequins. Ecossais et japonaises s'en vont bras dessus, bras dessous. Professions, époques, nationalités ; tout se confond. C'est la fraternité du masque : la seule encore à laquelle nous soyons véritablement parvenus. Une file de voitures attend ceux qui sortent. Un incroyable offre son bras à une soubrette, et un roi quelconque se fait le chevalier d'une bergère. Pendant ce temps un bas-breton soutient les pas chancelants d'un pêcheur napolitain, et un Méphistophélès, que le froid a saisi, essaye en vain de se tenir en équilibre sur ses deux jambes. Il serait difficile d'imaginer une œuvre mieux conçue, plus savamment disposée et en même temps d'une allure aussi vive, et d'un aspect plus attachant. M. de Madrazo est, à la fois, un praticien de premier ordre et un chercheur qui ne s'en tient pas aux surfaces. Il creuse, il approfondit ses moindres sujets, et l'esprit, aussi bien que les yeux, a toujours en sa compagnie quelque chose à gagner.

Peu de peintres ont été plus discutés, plus critiqués, et aussi plus imités que Fortuny. On l'a tour à tour loué avec excès et blâmé sans raison. Personne n'a su, pour l'apprécier à sa véritable valeur, se maintenir dans ce juste milieu dont parle Aristote, et qu'il est si dif-

ficile d'atteindre. En matière de beaux-arts, comme en politique, les esprits modérés sont en petit nombre, et c'est tant pis pour la sûreté des jugements de la critique, comme pour la bonne direction des affaires de l'Etat.

Quoiqu'il en soit des dissidences de l'Opinion à son égard, Fortuny a créé un genre tout-à-fait nouveau, mais que nous serions les derniers à recommander comme exemple à suivre. Il a pu, lui, le peintre ingénieux et charmant, mettre de la grandeur dans les infiniments petits, et unir, sous les formes les plus réduites, la largeur du dessin aux puissances et à la richesse de la coloration. Mais qu'ont fait et que feront les imitateurs privés des pétillements de son pinceau magique? Des œuvres étroites, mesquines, dans lesquelles on ne retrouvera que les défauts des qualités du maître, et où le papillotage des couleurs aura remplacé les magnificences de la palette.

Fortuny constitue donc une personnalité artistique à part, spéciale, dont les manifestations brillantes veulent être sincèrement appréciées, et la dangereuse influence sévèrement combattue. Espagnol de naissance, il appartient au génie de sa nation par son tempérament de coloriste et la vivacité de ses impressions, mais il le dépasse bien vite par la finesse de sa touche et la précision de son dessin.

La section espagnole contenait une trentaine d'ouvrages de Fortuny. Une galerie aussi complète avait tout l'attrait d'une révélation, et c'était une bonne fortune pour l'amateur de pouvoir parcourir ainsi presque toutes les étapes de sa vie d'artiste. Quel chemin curieux à suivre depuis le jour où son individualité s'affirme, jusqu'à l'époque glorieuse de son apogée, manifestée par des toiles comme le *Jardin des Arcadiens*, la *plage de Portici* et le *tribunal de l'Alhambra !*

Le *Jardin des Arcadiens* n'est autre que le jardin Farnèse où se réunissaient les hommes et femmes voués au culte des Muses. Des groupes de personnages vêtus des plus riches ornements sont semés çà et là dans une mer de feuillage et de fleurs. Toutes les plantes du midi se sont donné rendez-vous dans ce paradis de la poésie et du rêve, et, jaillissant en gerbes multicolores, elles s'épanouissent en masse abondante comme le bouquet d'un feu d'artifice végétal. C'est fou, c'est insensé, c'est inouï, mais c'est étourdissant de fraîcheur, d'éclat, d'expression.

Il y a plus de vérité et moins de fantaisie dans la *plage de Portici*. La mer éclairée par les rayons incandescents du soleil de midi, déroule ses longues nappes de saphir et d'or au pied du vieux château. Des enfants jouent au milieu des lauriers, des jasmins et des myrthes qui tapissent le rivage. Toutes les teintes du prisme se réfléchissent dans la verdure, et les fleurs aux mille nuances forment comme une vaste féerie qui danse au souffle de la brise. La *plage de Portici* est une des dernières toiles de Fortuny, une de ces œuvres de prédilection, où l'artiste a concentré toutes les vigueurs de son inépuisable génie, quelque chose enfin comme le sanctuaire des éternelles poésies de la nature, réalisant le gracieux mot de Fénélon, « fait à souhait pour le plaisir des yeux. »

L'Espagne, quelque peu sacrifiée au profit de l'Italie, reprend ses droits avec le *Tribunal de l'Alhambra*. Sur une sorte de divan oriental se trouvent rassemblés les rois mores de Grenade : vêtus de leurs burnous blancs, la figure olivâtre, la prunelle étincelante et noire. Les corps des Abencerrages sont étendus devant eux, garrotés, et le bourreau attend impatiemment le signal de l'exécution. Au fond, on entrevoit la célèbre cour des Lions avec ses 128 colonnes de marbre blanc, sa vasque transparente que supportent douze animaux fantastiques qui ont la prétention de ressembler à des lions. La lumière habilement distribuée réveille les ornements bizarres, et couvrant de sa pluie d'or les tons d'ocre et de pourpre, jette çà et là des reflets et des magnificences de pierre précieuse, qui contrastent singulièrement avec les effets lugubres de l'aspect général.

Que de choses il y aurait encore à dire sur la collection des tableaux de Fortuny, si on laissait aller la plume au courant de la pensée. Mais il faut savoir se restreindre : *Est modus in rebus*.

De tous les peintres espagnols, M. Martin Rico est peut-être celui qui donne le mieux la note du naturalisme. Ses *Vues de Venise* en particulier nous éloignent sensiblement de cette fastidieuse imagerie, faite de convention par des enlumineurs n'ayant jamais visité la cité des doges, et ne la connaissant que par les chants des poètes ou les récits des voyageurs. Après Ziem, le précieux luminariste, M. Rico est un des rares artistes qui travaillent sur place, et non dans le silence étouffant de l'atelier. Il a encore cet autre avantage sur ses devanciers, c'est

qu'il s'est empressé de sortir des sentiers battus, et n'a eu garde de grossir à son tour le nombre croissant des variations sur des thèmes connus. Loin de se cantonner exclusivement sur la place Saint-Marc et le quai des Esclavons, et pour ne point recommencer éternellement la même romance, il a fouillé Venise, il a parcouru ses canaux, il s'est égaré dans ses ruelles étroites, et il a offert au spectateur, rassasié de tant de redites, des aspects nouveaux et vivement sentis. Quoi de plus intéressant à ce point de vue que ce délicieux quartier de Saint-Sébastien, où Paul Véronèse, poursuivi par la colère du doge, resta caché pendant plus de dix ans. C'est un véritable bijou de clarté, d'exactitude, de précision. Il n'y avait peut-être, en dehors du jardin public, qu'un seul coin dans Venise, paré de verdure et de feuillage, M. Rico l'a découvert. Nous avons cru y reconnaître l'auberge du *Bon poisson*, qui disparaît sous les entrelacements des pampres de la vigne, balançant leur verte chevelure au-dessus du canal endormi. La classique gondole, au col de cygne noir, qu'on prendrait pour une barque transportant un cercueil, est amarrée près de l'auberge, dont les murs tachetés de mousse baignent dans la lagune. — Ailleurs c'est un *Départ de Pêcheurs pour la haute mer*. A voir cet assemblage d'embarcations qui déploient leurs voiles blanches sur le grand canal, on dirait une troupe de gigantesques albatros s'abattant sur les flots. La mer et le ciel rivalisent en beauté ; le temps est calme, et la pêche promet d'être bonne.

Venise n'est pas l'unique objet des sollicitudes de M. Rico, l'Espagne et les environs de Paris lui ont également fourni quelques pages excellentes. Si du reste toutes ses œuvres se recommandent par une prestesse d'exécution qui exclut les inconvénients du style apprêté et précieux, c'est qu'il est demeuré avant tout naturel, et il n'est demeuré naturel que parce qu'il était sincère.

Le sens et l'impression d'une situation dramatique, nul ne les a mieux saisis que M. Pradilla, l'auteur de la toile ayant pour titre : *Jeanne la Folle*. La veuve de Philippe-le-Beau accompagne le corps de son mari jusqu'à Grenade, lieu de la sépulture. Ses yeux obscurcis, égarés roulent dans leur orbite, sa lèvre est glacée, ses cheveux en désordre, son teint d'une pâleur livide : tout dans sa personne révèle les premières atteintes de la folie. Cette scène de deuil apparait bien

avec ses lugubres aspects, et la nuit ajoute encore aux terreurs qu'elle inspire. L'influence de l'ancienne école espagnole est manifeste sur l'esprit de M. Pradilla. La vue des œuvres de Goya, de Ribeira ne l'a point laissé insensible; mais il a rajeuni la manière des premiers maîtres, en matérialisant un peu moins les effets de l'horrible.

Ici se termine l'exposition des beaux-arts espagnols. Le reste se compose de tableaux d'apprentis qui ne deviendront jamais des maîtres. Quant à la sculpture, elle est représentée par quelques rares statues, fort peu dignes d'ailleurs d'appartenir à la patrie d'Alonzo Cano.

BELGIQUE

Peu de nations sont douées d'une sève artistique aussi abondante que la Belgique. Chaque année la voit participer à nos salons par des envois d'une réelle valeur, et remporter souvent de grandes et légitimes victoires avec le seul pinceau, cette épée des batailles pacifiques. Les échos de la renommée ont souvent retenti en effet des noms de MM. Stevens, de Wine, Wauters, de Knyff et Clays, et la critique s'attendait bien à les revoir dans la section du Champ-de-Mars réservée à la peinture flamande.

Parmi les successeurs de Van Dick et de Rubens, il en est un, M. Alfred Stevens, qui a fait de la parisienne son culte exclusif. Il trouve moyen de la glisser dans tous ses sujets, et il a fini, à force de la peindre sous ses différents aspects, dans ses habitudes mondaines de chaque jour, par acquérir une spécialité qui défie toute concurrence. La Parisienne est bien à lui et à lui seul. Il en a fait sa chose, le type constant qui sert de modèle à ses nombreux tableaux. On peut parcourir toutes ses toiles : sa *désespérée* comme son *horrible incertitude*, son *retour au nid* ou son *masque japonais* ; on y retrouvera toujours quelques jolies femmes habillées à la dernière mode, parées des toilettes les plus élégantes, et qui réjouissent les yeux comme un bouquet. Il est facile de la reconnaître, la parisienne, avec son visage un peu pâlie par les longues veilles du plaisir, son regard d'une adorable finesse, ses mains parfumées, roses, chargées de bagues, sa démarche souple, féline, cette grâce souveraine enfin répandue sur

toute sa personne. Mais où elle semble plus particulièrement prise sur le vif, c'est dans le tableau *les Visiteuses*. On la voit là dans l'exercice de sa plus haute fonction : rendre visite ! Occasion charmante d'utiliser une politesse en essayant les effets d'une toilette nouvelle qu'on revêt pour la première fois. Car ne nous y trompons pas, la toilette est la grande affaire de la Parisienne telle que nous la dépeint M. Stevens. Aussi quel souci des moindres ornements ! Le dessin compliqué des broderies, les reflets, les luisants, les cassures de la soie, tout est touché de main de maître. Et comme ses personnages sont bien en scène, comme ses jeunes femmes savent donner à leur plus petit bout de rôle ce cachet de sensibilité nerveuse, d'exaltation cérébrale qui les guide pour les moindres actes de leur vie et dont M. Stevens a eu l'extrême habileté de fixer sur la toile les manifestations délicates. Dans le cercle un peu restreint de ses conceptions artistiques, le peintre belge est demeuré inimitable.

C'est en se livrant à un autre genre de peinture que M. de Winne a conquis la célébrité. Portraitiste d'un grand talent, il s'est imprégné de la manière de Van Dick, et s'est heureusement tenu à une juste distance de deux écoles également dangereuses par leurs exagérations : l'école des abstractions et des entités ; l'école du réalisme et de l'imitation servile de la nature. Dans l'une, la simplification excessive des formes et le dédain absolu des signes extérieurs favorise la métaphysique au détriment de l'art. On arrive avec cette doctrine à supprimer toute représentation de l'humanité, pour ne produire que des œuvres dépourvues de sentiment, et qu'une recherche abusive de la généralisation a fini par priver de ce caractère expressif qui est une des plus importantes nécessités de la peinture. Les adeptes du réalisme, au contraire, semblent ne pas placer leur gloire en dehors de l'habileté du copiste. L'absence de subordination des traits dans une figure quelconque les éloigne d'autant de la vérité idéale. Ils savent modeler dans la perfection, mais ils ne comprennent pas, ou ne veulent pas comprendre que la forme, les mouvements, la couleur ne sont que des symboles, destinés à reproduire les phénomènes intérieurs. Ce double écueil de l'altération des signes naturels ou de leur imitation servile, M. de Winne a réussi à l'éviter. Ses portraits, véritables chefs-d'œuvre de délicatesse et d'expression, nous montrent l'artiste

sous son vrai jour. Nous le voyons, scrupuleux des détails typiques, des notes dominantes du modèle, ne pas se contenter d'une banale ressemblance que chacun peut atteindre, mais s'efforcer de tirer d'une physionomie tout ce qu'elle contient. La figure humaine, on l'a dit, n'est pas seulement un mot, c'est une phrase complète, c'est un discours. Toute la question est d'en saisir le sens et de le bien exprimer. M. de Winne possède au plus haut point cette précieuse qualité, et les portraits de MM. Emile Breton et Laurent suffiraient à en établir la preuve.

L'histoire anecdotique trouve en M. Wauters un peintre d'une imagination vive et profonde. Le tableau que la section belge possédait de lui : *la Folie de Hugues Van der Goes* avait déjà figuré au Salon de 1875, et avait valu, dès cette époque, une médaille à son auteur. Aujourd'hui le même tableau obtient la médaille d'honneur du Jury de l'Exposition universelle. C'est peut-être beaucoup pour une œuvre intéressante à coup sûr, mais isolée, alors que bien d'autres artistes également méritants attendent encore de plus modestes récompenses. Mais, le Jury cherchait sans doute un peintre d'histoire, et il n'a découvert que celui-là, qui fût digne de ses faveurs.

Le paysage est en honneur dans l'école belge ; si M. César de Cock a manqué au rendez-vous international, M. de Knyff y a fait au contraire fort bonne figure. *Le souvenir de Mortefontaine, le bois de Stolen, la Prairie avant l'orage* sont des pages délicieuses arrachées au grand livre de la nature. L'artiste les a peintes, dans la première émotion de son cœur, avec une nuance de rêverie romantique qui ajoute l'accent personnel aux réalités sévèrement reproduites du modèle.

Plus exclusif, plus spécial est le talent du peintre de marine. Les aspects sans cesse renouvelés de la mer et des flots exigent une étude absorbante et de tous les instants. Un bon mariniste doit être à l'affût des effets presque insaisissables, et vivre, pour la bien connaître, en communion constante avec cette mer, souvent capricieuse comme une jolie femme, mais toujours grande, majestueuse, idéale. Ces qualités de pénétration, d'intuition rapide, nul ne les possède à un plus haut degré que M. Clays, le célèbre peintre de marine dont s'enorgueillit à bon droit la Belgique. Le Champ de Mars contenait quelques-unes de

ses meilleures toiles. La rade d'Anvers, entre autres, est une œuvre de prédilection. L'artiste y a concentré tout ce qu'il a de verve, d'éloquence pittoresque et magistrale. — Deux gros bateaux ventrus, s'avancent majestueusement, leurs ailes blanches déployées, et fendent en cadence les ondulations verdâtres de l'Escaut. Les quais se montrent dans le lointain, et le ciel glacé d'argent vient mourir vers l'horizon que découpent élégamment les fins clochers des églises flamandes. Ici le peintre a rendu la physionomie calme et mélancolique d'un temps gris. Mais ailleurs, la vague a bondi, les nuages chargés d'orage reflètent leur ombre sinistre sur la crête des vagues ou dans le vallonnement des flots. Les tons moins rompus éclatent en vigueurs audacieuses. Les mâts, que secoue la bourrasque, tremblent comme des roseaux. C'est le réveil du lion. Malheur aux imprudents nautonniers qui espèrent défier les éléments au combat! Nous sommes dans la rade de Dordrecht, et parmi tous ces navires qui descendent hardiment le Rhin, plusieurs hélas ! ne reviendront plus.

S. M. Clays s'essaye parfois dans les effets tourmentés, toujours il revient avec bonheur aux aspects plus calmes, plus sereins. Ses autres tableaux, avec des variantes, nous montrent la douceur des eaux, que rident à peine les caresses de la brise, et les magies de la lumière se reflétant, en broderie délicate, sur les bords de la Tamise ou de l'Escaut.

PAYS-BAS

Ne point constater qu'il existe sur la terre humide des Bataves beaucoup de paysagistes et de peintres de marine, ce serait faire injure à la patrie des Hobbéma et des Ruysdaël. Mais parmi cette pléiade d'artistes demandant aux polders et aux canaux de la froide Hollande le secret de leur avenir, nous ne trouvons guère à retenir que le nom de M. Mesdag. Encore les toiles que ce peintre avait envoyées à la section des Pays-Bas ne donnent-elles qu'une idée incomplète de son goût très-vif pour les scènes réalistes de la nature. Ces toiles sont au nombre de trois, et le port de Scheveningue en fait tous les frais. Dans la première, M. Mesdag nous montre un bateau qui lève l'ancre ; dans la seconde, le même bateau prend la pleine mer ; dans la troisième, il

rentre au port. Pour peu que l'artiste se fût senti en disposition de continuer longtemps ce genre d'exercices, nous aurions été dégoûtés à jamais de la monotomie des marines, et, désireux de redescendre sur la terre ferme, nous nous serions écriés, comme Philoxène à Denys le Tyran : « Qu'on nous ramène aux carrières ! » Heureusement M. Mesdag a dans son passé de quoi faire oublier les faiblesses relatives du présent, et il nous a un peu traités, au Champ de Mars, comme la Chananéenne de l'Ecriture, ne nous laissant ramasser que quelques miettes de son large et riche talent.

Que dire maintenant de tous les peintres hollandais qui se sont renfermés dans l'étude de ces intérieurs bourgeois qu'affectionnaient les maîtres du genre ? Les lauriers de Rembrandt, de Berghem, de Van Ostade les ont empêchés de dormir, mais ils sont encore loin d'avoir détrôné la royauté de leurs ancêtres. — Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe !

RUSSIE

L'art réchauffe les peuples les plus glacés. En remontant toujours vers le nord, et pénétrant jusqu'en Russie, on est assez étonné d'y rencontrer une école encore fruste, sauvage, mais déjà vaillante, originale et féconde. Dégagé des entraves du style byzantin, le peuple slave veut créer à son tour, et dans le champ sans limites de ses revendications, il a placé comme moyen d'expression en première ligne le culte d'un art nouveau. Mais un souffle d'amertume a passé sur les œuvres de la sculpture et de la peinture russes, et la mélancolie profonde qui germe sur les bords de l'Oural et du Volga s'efforce de parler le langage éloquent et muet du marbre ou de la couleur.

Tout le monde a remarqué dans la section russe ce voile de tristesse qui recouvre les œuvres des peintres Siemiradski, Jacoby, Bogoluboff, et du sculpteur Antokolski.

Les Torches vivantes de Néron par M. Siemiradski nous rappellent une des distractions barbares du César sanguinaire. Les martyrs attachés à des poteaux sont enduits de résine. Déjà les sarments enflammés commencent à les atteindre, et les langues de feu, que le vent ali-

mente, éclairent de leurs sinistres lueurs cette scène atroce de cruauté. Néron, entouré de ses affranchis, contemple ce spectacle avec un sourire hébété, et la lâcheté des courtisans éclate autour de lui en joyeux vivats. La composition très-émouvante est par places d'une tonalité lugubre, et le dessin parfois mal affermi indique que le pinceau du peintre a dû trembler dans sa main.

C'est encore le souvenir des plus honteux raffinements de la cruauté qui a inspiré M. Jacoby. *Le Palais de glace* rappelle cette fantaisie terrible de la Tzarine Anne Ivanowna, la nièce de Pierre-le-Grand, qui fit mourir de froid, la nuit de leurs noces, en les enfermant dans un palais de glace, construit exprès sur la Newa, un de ses favoris, dont elle voulait se venger, et sa femme, une pauvre fille contrefaite et bossue, qu'elle lui avait imposée comme épouse, le matin même.

Il faut avoir vu la toile qui reproduit cette horrible bouffonnerie, ce divertissement odieux pour sentir à quel point la peinture énergique et pittoresque de M. Jacoby vous serre le cœur ! Pour moi, je renonce à la décrire.

M. Bogoluboff est surtout l'amant de la nature. Il a compris les poésies du Nord, il en a imprégné son tempérament d'artiste, et il nous communique ses impressions. *La nuit d'Eté de Saint-Pétersbourg* a quelque chose de cette mélancolie qui enveloppe toutes les vues, tous les paysages russes.

Sous les rayons d'argent de la lune, la Newa déroule ses anneaux blafards. La ville se perd au loin dans une brume vaporeuse, qui laisse errer le regard et l'esprit. Théophile Gauthier y eût reconnu un de ces effets d'immensité sereine, un peu triste, qui fait penser à l'infini de la mer, un de ses horizons vraiment russes, comme il eut le loisir d'en contempler à Saint-Pétersbourg et à Nijni-Novgorod.

La section contenait encore plusieurs marines du célèbre peintre Aïvazovski, dans lesquelles on se plaît à retrouver la manière large et franche de cet artiste que l'on a surnommé, à juste titre, *le Gudin russe*. Il y a longtemps du reste qu'il est connu et apprécié parmi nous. Depuis 1843, nos expositions annuelles ont reçu plusieurs de ses tableaux, et l'on peut se rappeler entre autres l'effet produit, en 1857, par sa *Tempête au pied du mont Athos*.

Il n'est pas d'ailleurs de palais ou de musée en Russie qui ne pos-

sède quelqu'une de ses vues maritimes ou de ses scènes navales, si riches de couleur, de mouvement et de transparence.

L'artiste qui résume le mieux en lui les aspirations naissantes de la sculpture russe, c'est le statuaire Antokolski. Son style a quelque chose de l'âpreté et de la sauvagerie moscovite.

On découvre même parfois une sorte de brutalité dans la conception de ses œuvres. Sa main encore fruste et sauvage répugne aux délicatesses d'un art plus cultivé. Pour figurer par exemple *la mort de Socrate*, tout autre se fût volontairement astreint au respect scrupuleux des idées de noblesse, de grandeur, de sérénité dont la tradition a poétisé la fin du Sage de la Grèce. Soucieux de la légende hellénique, il se fût rappelé les derniers instants du philosophe s'entretenant à l'heure suprême avec ses disciples et laissant s'épancher goutte à goutte les flots d'harmonie de sa belle âme, jusqu'à ce que l'action progressive et fatale du poison eût brisé à jamais les liens de sa captivité corporelle. Conserver dans la mort de Socrate comme un reflet de la majesté de sa vie, telle eût été sans doute la préoccupation dominante de l'artiste quelconque, chargé de traiter un aussi grave sujet.

Bien différente a été la pensée qui a déterminé M. Antokolski. Il n'a pas vu la mort à travers le prisme brillant des évocations spiritualistes, mais il l'a saisie, sous son aspect immédiat, triviale et vulgaire, dégagée de tout le cortège des fictions poétiques. Il l'a décrite sur la pierre dans sa vérité rebutante. Socrate est représenté ici foudroyé par la ciguë. Comme on retrouve bien d'abord la laideur si populaire du grand philosophe, ces yeux bouffis, ce nez camus, ces lèvres épaisses, cette bouche énorme, ce front chauve, ce masque enfin des Silènes, auxquels Alcibiade le comparait d'ailleurs dans le *Banquet de Platon*. Il est là, les bras pendants, les jambes raidies et écartées, la tête lourdement affaissée sur la poitrine. C'est ainsi, qu'en dépit des auteurs, Socrate a dû mourir. M. Antokolski ne l'imagine pas autrement. On croyait jusqu'alors à une fin calme, sereine, presque idéale, digne, en un mot, du Sage des Sages. De son instinct énergique, le sculpteur chasse le rêve, et au lieu d'une mort grandie par l'apothéose des aspirations philosophiques, il nous offre, avec une puissance d'accent peu commune, la mort dans sa terrible et sinistre réalité, la mort sans commentaire.

Le Christ devant le peuple du même artiste, révèle encore les vigueurs mal contenues d'un tempérament qui s'affirme. On devine aisément la multitude ameutée contre le Sauveur, qui refoule au fond de l'âme son immense douleur. Il faut que les Ecritures s'accomplissent. Le Messie est venu pour sauver son peuple, et son peuple l'enchaîne, et bientôt le crucifiera. Mais la mansuétude de Dieu est sans bornes, et de la coupe des amertumes s'échappera la rosée bienfaisante qui doit régénérer le monde. Les yeux levés vers le ciel, Jésus implore plutôt la justice que la clémence du Père éternel. L'artiste a négligé les célestes beautés de la grâce pour ne comprendre et ne traduire que les implacables austérités du droit. Sa statue est imprégnée d'une teinte plus dramatique que religieuse. Le pathétique chez lui l'emporte sur le sentiment divin, et son ciseau, encore rude, ne connaît pas les sublimes douceurs qui jettent sur une œuvre comme un reflet de l'infini. Le Christ de l'Evangile souffre et pardonne. Le Christ de M. Antokolski souffre et ne pardonne pas.

Æternum servans sub pectore vulnus.

ÉTATS SCANDINAVES

Dans la région scandinave la sève est moins riche, moins puissante qu'en Russie. La vie y est austère et simple, patriarchale et familière. Peu de passions, partant peu d'inspiration artistique. Les mille facettes de ce pur diamant, le cœur humain, n'y brillent que d'un calme et silencieux éclat. Point de manifestations extérieures. Les mœurs sont intimes et recueillies. Seule la nature réclame des interprètes, et l'artiste suédois ou norwégien n'a qu'à glaner parmi les nombreux aspects de ces contrées pittoresques, pour en faire jaillir des œuvres d'un réel mérite.

C'est tantôt un paysage d'hiver, muet et triste, tout rempli de l'ombre des héros d'Ossian, des lacs couverts de glaces, de grandes plaines chargées de neige, un ciel de plomb sur un sol glacé. Tantôt la ceinture noire des sapins enveloppe l'horizon comme d'un voile de deuil.

Puis bientôt s'efface jusqu'au souvenir des sombres journées d'hiver. La campagne redevient rose et fraîche. La prairie se pare de

fleurs. Le soleil, ce bien-aimé de la nature entière, peut revenir. Sa fiancée l'attend, prête à le recevoir. Les collines ondulantes, les rameaux verts, les riantes et mystérieuses vallées, tout chante l'hymne de la jeunesse et du renouveau. C'est le cantique des fleurs, des prés et des bois.

Qu'on ne s'étonne donc pas si d'aussi touchants spectacles ont laissé dans l'âme des artistes scandinaves une impression profonde et durable. Pour quelques-uns d'entre eux cependant l'éloignement du sol natal faisait craindre de voir se flétrir la virginité des impressions premières. Il n'en a rien été fort heureusement. Les Wahlberg, les Gegerfelt, les Munthe, les Muller sont restés à la fois naïfs et vigoureux. L'influence des milieux n'a ni gâté, ni vulgarisé leur originalité native. Ils ont pu s'établir et travailler à Paris ou à Dusseldorf, leur talent n'a point perdu pour cela de sa saveur primitive. C'est bien toujours la Suède avec ses côtes dentelées, la Norwège avec ses vastes forêts qui passe et repasse devant leurs yeux éblouis. Nous les retrouvons dans ces effets printaniers, dans la pureté de ces nuits septentrionales, dans la verdeur de ces bois ensoleillés auxquels se plaît particulièrement l'imagination féconde de M. Wahlberg, aussi bien que dans les froidures de l'hiver, les mornes beautés d'une plage aride, dont les difficultés d'expression se résolvent si aisément sous le pinceau de M. Munthe.

L'exposition scandinave était presque entièrement empreinte, pour ainsi dire, de ce cachet de ressouvenance indigène, et sous le peintre on découvrait le patriote.

AUTRICHE-HONGRIE

Il serait difficile, sinon impossible, de caractériser par des traits généraux la production artistique de l'Autriche-Hongrie. Chaque artiste a sa manière propre qui ne ressemble en rien à celle du voisin. Ce peuple austro-hongrois, composé de l'agglomération d'éléments si divers, ne pouvait, on le comprend de reste, donner naissance à un art homogène. Chacun a suivi la voie de son tempérament, de son instinct, et réussi plus ou moins, selon la puissance de ses facultés personnelles.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, d'école austro-hongroise, comme il y a une école russe, une école scandinave. Mais si l'on tient néanmoins à conserver le nom, malgré l'absence de la chose, on peut dire que c'est ici l'Ecole de l'Individualisme par excellence.

Comment essaierait-on, en effet, de classer M. Munkacsy? Hongrois de naissance, il est devenu parisien d'habitude, à tel point que le livret de l'exposition des sections étrangères ne le mentionne pas plus que s'il s'agissait d'un déserteur ou d'un transfuge. Or M. Munkacsy n'est, en réalité, ni parisien, ni hongrois, il est Munkacsy, et c'est assez pour sa gloire. Il ne se rattache à aucune influence. Il s'est fait lui-même ce qu'il est. Toujours intéressant dans ses moindres travaux, il vient, d'un seul bond, de s'élever au premier rang par son tableau de *Milton dictant le Paradis perdu à ses filles.*

Je n'imagine pas une œuvre plus grandement conçue, plus heureusement exécutée. Le point de vue esthétique y est complètement satisfait. Pour celui que ne tourmente pas la recherche scrupuleuse de la vérité historique, l'impression immédiate est toute pénétrée de charme et de douceur. Quel spectacle plus touchant, en effet, que celui de ce vieillard aveugle et désabusé, dans cet intérieur un peu triste, comme il convient au génie mélancolique et austère du Chantre d'Adam, au milieu de ses filles, fleurs gracieuses de ce sexe si bien fait pour comprendre le dévouement et l'esprit de sacrifice que réclame une grande infortune.

Milton est vêtu de noir. Assis dans un large fauteuil Renaissance, il se recueille, avant de laisser échapper de ses lèvres cette musique de l'âme qu'on nomme la poésie. Ses yeux sont à jamais fermés à la lumière du jour, et pourtant il revoit encore les belles visions de sa jeunesse. Il évoque les Muses qui avaient souri à son enfance, et les Muses accourent, fidèles à son foyer. L'aînée de ses filles est là, tenant à la main la plume fiévreuse ; elle guette l'inspiration paternelle. Quelle sollicitude attendrie dans son regard ! Le corps penché en avant, le cou tendu, elle cherche presque à surprendre les plus intimes pensées de son père, avant qu'elles n'aient revêtu la formule qui doit en dévoiler le précieux secret. Milton va parler, et ses accents, puisés aux sources sublimes de la Bible et d'Homère, vont chanter la jeunesse du monde et les joies innocentes de l'Eden. Moment d'attente délicieux

que celui qui précède l'expression de la pensée, alors que l'âme n'a pas encore déchiré en quelque sorte, par le matérialisme de la forme, le voile qui recouvre les profondeurs intraduisibles de sa divine rêverie !

Une autre des filles du poëte, la plus jeune sans doute, Deborah, celle qui lui ressemblait le plus, se tient au second plan, tout près de son père, et travaille à quelque ouvrage de broderie. La seconde, Marie, le fidèle portrait de la mère, parait avoir pour mission de vaquer plus particulièrement aux soins du ménage. Elle va et vient dans la chambre discrètement, sans bruit. Mais elle s'est arrêtée tout à coup, comme fascinée par le désir d'entendre, elle aussi, le poème sublime des deux premiers époux : Adam, le meilleur de tous les hommes qui furent sa postérité, Ève la plus belle de toutes les femmes entre celles qui naquirent ses filles. La tête tournée du côté de Milton, elle s'apprête à écouter, à son tour, les échos de la lyre paternelle, et à s'imprégner du parfum sacré de la Genèse uni aux fleurs les plus délicates du génie attique.

Toute cette scène respire une émotion douce, consolante, pénétrante. C'est l'image gracieuse des tendresses filiales, animant de leurs aimables manifestations la grave et austère mélancolie du poète. Oh, comme ces jeunes filles semblent bien comprendre les idéales beautés de l'inspitation paternelle ! Comme la fraîcheur du poème, qui se déroule devant elles, remue profondément les fibres les plus intimes de leur âme ! Une commune pensée plane sur tout le tableau, et en révèle le grand caractère d'unité, C'est l'invisible reliant entre eux les éléments divers qui composent le sujet. L'idée abstraite du Paradis perdu, elle est partout : elle est dans l'attitude recueillie du poète, qui sent les flots de son cœur prêts à bondir sous le souffle puissant de la Muse ; elle est dans cette attente sympathique des jeunes filles, encore sous le charme des premiers vers du récit de Milton, véritable révélateur de ce jour père des jours. Voilà bien ce qu'a voulu dire l'artiste, et ce qu'il a dit en termes excellents, avec une sensibilité de cœur et une simplicité d'expression qui l'élèvent aux sommités de l'art contemporain.

Mais pourquoi faut-il que la vérité historique vienne détruire tout cet échafaudage d'attendrissement et de poésie ? Pourquoi faut-il que la sombre réalité ait raison contre l'imagination du peintre ? Non, Milton n'a goûté aucune de ces douceurs consolantes qui auraient dû

éclairer de leurs dernières clartés la fin d'une existence souvent troublée. Non, il n'a point eu dans ses filles, les compagnes respectueuses de sa vieillesse. Son intérieur était triste. Ses filles ne l'aimaient point. Celui qui chantait le bonheur du Paradis, ressentait au milieu des siens les amertumes poignantes du plus douloureux isolement. Oserais-je l'avouer? Ses enfants, qui ne l'ont jamais compris, ses enfants, pleins de dureté pour ce vieillard aveugle, souhaitaient sa mort comme une délivrance. Il y a loin des persécutions filiales que la tradition rapporte au tableau de M. Munkacsy. Mais qui pourrait en vouloir à l'artiste de n'avoir point montré dans la conception et l'exécution de son œuvre les scrupules si honorables de l'historien? S'il a vu les filles de Milton meilleures qu'elles n'étaient, qui s'en plaindra? Le peintre n'avait pas pour mission de nous raconter quelque scène de la biographie de Milton, il ne cherchait sans doute qu'à nous frapper par le caractère esthétique de son tableau. Qui pourrait dire qu'il n'y a point réussi? Aussi, ayant à choisir entre la vérité de l'histoire et l'erreur de l'art, je n'hésite pas, et je donne tort à l'histoire. Que m'importe après tout que M. Munkacsy se soit trompé au point de vue de la certitude des faits! Ce n'est point l'historien que nous avons à juger, c'est l'artiste; et l'artiste a eu raison de croire que tout lui était permis, tout, hormis le scepticisme dans l'art, c'est-à-dire l'absence de la foi dans l'idéal, dans le beau.

Au rebours de M. Munkacsy, son compatriote, M. Hans-Mackart reproduit fidèlement un épisode authentique de l'histoire des Flandres au XVIe siècle. Son tableau, *l'Entrée de Charles-Quint à Anvers*, a de sérieuses prétentions archéologiques. Les bizarreries, qu'à première vue on y croit rencontrer, sont autant de détails authentiques dont le peintre s'est inspiré. Telles sont, par exemple, ces jeunes filles presque nues qui tiennent les rênes du cheval de l'Empereur. La sobriété de leur costume peut paraître assurément étrange sous le ciel rigoureux des Pays-Bas. Mais l'historien a parlé, et il convient de s'incliner. Or ici l'historien est Albert Durer, qui raconte les magnificences de l'entrée de Charles-Quint, dans un langage émaillé d'un luxe de descriptions en rapport avec les goûts pittoresques et décoratifs du milieu où il se trouvait. Il parle de quatre cents arcs de triomphe ayant la hauteur de deux étages, et mesurant quarante pieds en longueur. Partout,

sur le passage de Charles-Quint, on donnait des représentations allégoriques. Les figurantes étaient des jeunes filles de la première bourgeoisie, vêtues seulement d'une gaze légère ; « presque nues, — dit l'honnête artiste allemand, — j'en ai vu rarement d'aussi belles ; je les ai regardées fort attentivement et même brutalement, puisque je suis peintre. » Albert Durer s'octroyait ainsi, de la meilleure foi du monde, des immunités artistiques.

Quoi qu'il en soit, il faut le reconnaître, le tableau de M. Mackart est donc vrai jusque dans ses exagérations supposées. L'artiste a peint une de ces entrées de villes triomphales, une de ces chevauchées fastueuses, de ces fêtes voluptueuses et bizarres dont étaient si friands les plantureux et riches flamands, et il a mis dans sa peinture une certaine pompe nécessaire pour la couleur locale, dont il faut lui savoir gré. Mais si toutes ces étoffes, tous ces brocarts d'or ont la coupe et la tournure de l'époque, si les chaperons couturés de feuillage, les robes couvertes de rubis et de saphir, les voiles historiés sont d'une authenticité suffisante, les personnages qui les portent, ne dissimulent point assez leur cachet conpromettant de modernité.

Il se dégage de ce tableau comme une odeur de mascarade qui lui enlève une bonne partie de son effet. Il n'y a de vrai que le costume, mais ni les figures, ni les têtes ne sont dans l'esprit du temps. Malgré les airs de souverain victorieux qu'essaye de se donner le jeune homme plein de bonne volonté qui joue le rôle de Charles-Quint, malgré le flot de peuple qui se presse dans tous les angles de cette composition gigantesque avec le louable dessein d'en remplir les moindres vides, l'immense machine de M. Mackart rappelle un peu trop les défilés en honneur sur notre grande scène lyrique. C'est la même incompatibilité d'humeurs, le même désaccord entre le dessus et le dessous, l'expression des physionomies et le sens des costumes. On ne découvre même pas dans la toile de l'artiste hongrois cette sorte de furie sauvage, d'emportement éloquent des œuvres de Jordaens, le peintre fougueux des exploits et des somptuosités de la Renaissance flamande. C'est un assemblage de notes justes, mais la mélodie fait défaut.

Que dirons-nous de la couleur ? Elle aussi manque de cette fermeté, de cet aspect pour ainsi dire de force, de santé, si remarquable chez les maîtres de l'Ecole flamande, chez Rubens en particulier. Elle reste

dans les tonalités sourdes, effacées, et au lieu d'indiquer une étude sérieuse de la nature populaire, elle incline vers ce genre plein de mollesse et de fastidieuse élégance, qui est si goûté de nos peintres de salon.

Il n'est point jusqu'aux règles immuables de la perspective aérienne ou linéaire qui n'aient été çà et là insuffisamment observées. Il y a, en beaucoup d'endroits, des audaces de proportion que rien ne justifie.

Malgré tout, une œuvre de cette dimension colossale demandait à son auteur une puissance de volonté peu commune. Elle exigeait une suite de travail soutenu et régulier, une persistance du souffle créateur qui n'est plus beaucoup dans nos mœurs artistiques actuelles, avides de monnaie courante et de triomphes faciles. Elle révélait enfin un de ces tempéraments hardis, osant, après tant de maîtres illustres, s'attaquer aux vastes mises en scène, et négligeant avec un dédain superbe le profit immédiat, pour se consacrer en entier et sans regret au culte tout platonique de la grande peinture.

A ce titre, la noblesse du but fait excuser bien des défaillances.

Après les deux toiles de MM. Munkacsy et Mackart, l'exposition austro hongroise n'avait plus guère de surprise à nous offrir. *L'union de Lublin* de M. Matejko, que le Salon de 1870 avait eu la bonne fortune de contenir, réveillait seulement l'attention sur une personnalité curieuse à étudier au point de vue des influences françaises à l'étranger. M. Matejko procède en effet de Delaroche ; il conçoit de la même façon que lui la représentation picturale de l'histoire, mais avec une recherche peut-être plus accentuée de la précision des détails et par contre avec moins de largeur dans le dessin général et l'aspect des ensembles.

Il y a bien aussi M. Van Hier, le peintre fécond de marines, dont tous les marchands de tableaux se disputent les moindres œuvres, si appréciés du public. Mais c'est beaucoup plus aux étalages de ces marchands que dans la section austro-hongroise qu'il fallait regarder, pour se rendre compte de la vogue que ce peintre a rencontrée chez nous, depuis quelques années. Seule, en effet, *la Plage de Schéveningue* signalait sa présence à l'Exposition universelle, et encore était-ce, de ses nombreuses toiles, une de celles qui rappelle le moins bien la manière si caractérisée de leur auteur. Elle ne se distinguait pas par cette

sorte de langueur voulue, ces traînées de brume légère estompant de leur ombre diaphane les rivages et la mer, et communiquant à tout le tableau un véritable cachet de suavité élégiaque. Ce n'est point sans raison qu'on a pu dire de M. Van Hier qu'il était aux marines ce que Corot était au paysage ; mais la plage de Schéveningue, à elle seule, n'eût point suffi pour établir ce rapprochement.

Saluons, avant de terminer cette revue rétrospective des tableaux de la section austro-hongroise, les œuvres du regretté Cermak, mort peu de temps avant l'ouverture de l'Exposition. C'était le peintre de l'Herzégovine et du Monténégro, de leurs aspects pittoresques et de leurs physionomies locales. Ces contrées, encore peu connues, ont perdu en lui un interprète dramatique et passionné.

ALLEMAGNE

Pendant la période décennale, qui a séparé nos deux dernières Expositions universelles, une transformation ou plutôt une tentative de transformation absolue s'est opérée dans l'école de la peinture allemande. Les maîtres de Dusseldorf, de Nuremberg et de Munich sont encore sous l'influence des incertitudes de la transition. Mais déjà on peut prévoir l'époque où il ne restera plus rien de l'ancien esprit allemand. Le temps des peintres philosophes et psychologues est bien près d'être passé. Les Knaus, les Kaulbach ont dépouillé le vieil homme pour revêtir la livrée du jour. Ils ont suivi le mouvement général, et embrassé, à leur tour, la cause triomphante du naturalisme. Bientôt la révolution sera complète, et la royauté d'Holbein, d'Albert Dürer définitivement détrônée. Il serait à souhaiter cependant que la réforme de l'Ecole allemande s'en tînt à peu près au point où elle est arrivée. Dégagée de l'obsession constante des pures idées, elle a tenu un peu plus de compte des nécessités de l'œil, et rendu plus sensible, par une meilleure entente du rôle des couleurs, la manifestation extérieure des vérités morales ou sociales qu'elle voulait exprimer. C'est une précieuse étape que viennent de franchir, dans leur marche progressive, les adeptes de la peinture allemande. Mais ils feront bien d'y dresser leur tente, de s'y installer à demeure, de

peur d'être tourmentés du désir de rechercher trop avant dans la voie nouvelle, où ils se sont depuis peu engagés, des satisfactions dont leur fanatisme de néophytes détruirait les avantages, sans aucun profit pour les qualités de méditation, de conception réfléchie, qui fleurissent sur les bords de la Sprée.

L'heure est donc particulièrement bien choisie pour apprécier l'intéressante floraison de la peinture allemande, dont le nouveau domaine est assez riche pour suffire aux plus larges et aux plus exigeantes aspirations.

Les héros de 1867 ont encore été, malgré les transformations accomplies, les héros de 1878. Knaus est toujours le profond penseur, dont les œuvres avaient déjà produit une si vive impression sur le public de la précédente exposition. Mais à ses facultés pour ainsi dire morales, il a joint une entente plus complète des procédés d'exécution. Il sait toujours admirablement ce qu'il veut dire. Mais il le dit d'une façon plus colorée, plus pittoresque, et par suite plus pénétrante, plus impressive. Il parvient plus sûrement à l'intelligence du spectateur, en négligeant moins le chemin des sensations optiques. Il s'adresse mieux à l'œil, et c'est l'âme qui lui répond.

Que de pensées douloureuses et tristes envahissent le cœur à la vue de son tableau intitulé : l'*Enterrement?* Un enfant vient de mourir, jeune pousse arrachée à l'arbre de vie. La bière toute petite, portée par quatre hommes, sort de la maison paternelle. Le père est là, qui suit machinalement, à bout de forces, presque endormi par l'excès de la douleur. Autour de lui s'est fait un grand silence. Chacun comprend qu'il ne faut point troubler cette inconsolable angoisse, l'arrachement de l'éternelle séparation ! Cependant une bande d'enfants, les camarades du pauvre petit être qui s'en va, sont rangés dans la cour sous l'œil du maître d'école, qui maintient en bon ordre cette troupe indisciplinée. L'étonnement, la surprise contracte toutes ces jeunes têtes. Pourquoi cette contrainte qu'on leur impose ? Que se passe t-il donc? Les gamins immobiles regardent sans comprendre. Que signifie ce cortége qui se forme, ces larmes qui coulent ? L'insouciance enfantine n'a pas encore le sens de la vie. La gravité de ces écoliers manque d'épaisseur. Il ne faudrait pas gratter longtemps pour découvrir le vrai fond de pensées qui agitent leurs jeunes cervelles : le regret des

jeux de la veille, et la préoccupation impatiente des plaisirs du lendemain. Le rire a été consigné. Mais c'est un réfractaire tout prêt à rompre ses liens, et il ne faudrait pas grand'chose pour qu'on l'entendît faire quelque bruyante réapparition. Ce tableau, riche d'émotions et de contrastes, offre mille beautés d'expression morale, et sert d'aliment à de nombreuses pensées.

Les autres toiles de M. Kuaus : *une bonne affaire*, *la fête d'enfants*, *un élève plein d'avenir*, fournissent également un inépuisable sujet de méditation et d'étude. Les idées abondent dans ses œuvres, et le trait les souligne d'une heureuse façon. Mais la couleur reste encore bien maigre, et l'artiste l'économise trop.

L'émule de Kuaus, et peut-être son maître, Kaulbach s'est signalé par des portraits d'une touche très-vigoureuse et d'une vérité d'observation bien délicate et bien fine. Ses têtes de femmes, de jeunes filles et d'enfants ont ce quelque chose de naïf et de tendre qui rappelle la saveur poétique des images chantées dans les *Lieder*, ces échos de la rêverie allemande. La palette de Kaulbach s'est enrichie de teintes nouvelles, et sans repousser brutalement l'influence encore manifeste du courant philosophique, sans vouloir brûler complètement ce qu'il avait adoré, le maître est descendu de ses hauteurs, inaccessibles aux véritables manifestations de l'art, pour se faire plus naturel, plus humain, et vivifier par les virtuosités de la couleur les abstractions un peu froides du pur dessin.

Pour qui s'adonne à la peinture religieuse, la Cène et le Crucifiement sont des sujets classiques par excellence. M. Gebhardt, le peintre le plus répandu de l'autre côté du Rhin, a essayé de les traiter à son tour. Ne trouvant pas en lui-même une foi suffisante pour se confier à son inspiration exclusivement personnelle, il est remonté jusqu'aux primitifs, et a poussé à ses extrêmes l'habileté du pastiche. Le Crucifiement, plus encore que la Cène, est curieuse à étudier sous ce point de vue. C'est une application minutieuse des procédés du xve siècle. On se dirait en présence de quelque vieux tableau restauré de Memling ou de Van Eyck, avec ses défectuosités naïves de couleur, mais aussi avec cette sensibilité dans le trait qui reflète l'enthousiasme et la passion du croyant. M. Gebhardt a puisé à pleines mains dans les œuvres des maîtres de Bruges, et, pour ne point céder au mouvement

qui entraîne l'Ecole allemande sur la pente du naturalisme, il est allé aussi loin que possible dans les âges écoulés, jusqu'aux sources mêmes de la peinture religieuse, répudiant tout contact avec les procédés actuels, au risque de demeurer seul dans un siècle qui ne le comprendra point.

On ne saurait non plus passer indifférent devant *les Cosaques de l'Ukraine* par M. Brandt. Nous sommes au XVII[e] siècle, et les Cosaques entrent en campagne, montés sur des chevaux tartares, à la crinière hérissée, à la queue flottante, agiles et vigoureux. Leur accoutrement est bizarre. Armés de lances, de piques et de poignards, ils portent encore des mandolines dont ils s'accompagnent en chantant quelques airs belliqueux. La furie guerrière brille dans leurs yeux, et l'hetman qui les commande, le visage calme et intrépide, n'est autre peut-être, dans l'esprit de M. Brandt, que le fameux Mazeppa de Podolie, devenu prince de l'Ukraine de par l'autorité du czar Pierre-le-Grand. Ce tableau plein de fougue et de brio a été un des succès de la section allemande, et c'était justice.

M. Menzel peint l'actualité, le présent. Il n'a que faire des richesses de l'histoire écoulée. Son goût pour le naturalisme s'affirme dans le choix même de ses sujets. Sa toile : *Entre deux Danses* est une étude qui paraît prise sur le vif des habitudes mondaines du jour. C'est le souvenir de quelque bal d'ambassade qui aura hanté son cerveau, et sa main a pris plaisir à peindre l'assemblage varié des costumes couturés de broderies, galonnés d'or, des uniformes de toute nation, des robes de toutes couleurs.

La réalité éclate encore plus dans son *Intérieur d'usine*. Ces ouvriers, qu'éclairent de leurs lueurs rougeâtres les feux brûlants des forges, ont l'air de mauvais génies grouillant dans l'antre de Lucifer. Ils sont là s'agitant fiévreusement, mécaniquement plutôt, au sein de ce monde du fer et de l'acier. Ici la machine écrase l'homme qui s'en fait le serf docile. Une atmosphère lourde et fumeuse étiole les corps, et affadit l'esprit. D'ailleurs tous ces êtres, usés par la monotonie d'un même travail, se meuvent comme poussés par des ressorts. La pensée est éteinte, le cœur ne bat plus. Mais il est une âme qui seule palpite dans l'usine, et plane sur cette misère humaine, c'est l'âme métallique de la gigantesque machine, dont le bruit, assourdissant dans sa régu-

larité, semble le lugubre battement. M. Menzel a rendu avec beaucoup de vérité les détails de cette vie fourmillante et rude de la fabrique, et il a trouvé des tonalités flamboyantes d'éclairs, qui se dégagent bien des épaisseurs de l'ombre, et ajoutent des accents pittoresques à l'œuvre puissamment conçue.

Le plus hardi des artistes de la section allemande, le plus imbu de l'esprit nouveau, et si l'on envisage le passé encore récent de l'école, le moins allemand, en un mot, c'est M. Defregger. La bonne santé morale respire dans les deux toiles qui composaient son envoi à l'Exposition universelle. *La Visite* et le *Benedicite* sont de petites scènes exquises d'ingénu et de naturel. Dans *la Visite* deux paysannes de la Forêt-Noire viennent voir une de leurs amies nouvellement mariée. C'est une de ces peintures de la vie intime où l'artiste excelle. M. Defregger raconte plutôt qu'il n'analyse, et il juge et décrit bien plus en poëte qu'en psychologue. Il arrive d'instinct à la vérité, spontanément, sans effort, et non par le travail lent et ardu de la réflexion. Aussi donne-t-il à ses moindres sujets ce caractère de bonhomie, d'heureuse humeur, qui, se répandant à l'entour, attire et retient le spectateur charmé. La même franchise d'allure apparaît dans *le Benedicite*. Une vieille grand'mère apprend à son petit enfant à faire sa prière. On ne peut imaginer une interprétation plus naïve et plus aimable à la fois. Cela a quelque chose de frais et de séduisant comme un parfum de plante sauvage.

La peinture de paysage a peu d'adeptes en Allemagne. Mais si les artistes qui y ont consacré toutes leurs forces sont en petit nombre, on n'en compte point en revanche de médiocres ni d'insuffisants. Le plus célèbre et le plus estimé d'entre eux figurait au Champ-de-Mars. M. André Achenbach s'y était fait représenter, en effet, par six de ses meilleures toiles. Les côtes de la Belgique et de la Hollande lui ont fourni la plupart de ses vues, et l'ont captivé au point de l'absorber presque exclusivement. Du reste, semblable aux maîtres de l'Ecole néerlandaise, il s'est surtout préoccupé du coloris, négligeant la ligne pour la tache, et trouvant dans la richesse même du modelé la véritable expression des tons harmoniques de la mer, des contrastes et de la mobilité du ciel. Blankenberghe et les bords de l'Escaut, tels sont les sujets qui ont de préférence fixé son pinceau. Mais de l'avis

de tous, son œuvre capitale c'est *Schéveningue au soleil couchant.* La petite ville aux toits rouges apparaît baignée dans les derniers rayons du jour expirant. La nature s'enveloppe pour dormir, et les chaudes lumières du soleil, qui s'éloigne à regret, semblent le baiser suprême que le ciel donne à la terre. Rarement les voluptueuses mélancolies du soir ont atteint un tel degré de suavité, et M. Achenbach, mieux que personne, a chanté, avec les poésies de la couleur, cette heure du recueillement si douce en son calme solennel.

Nous avons épuisé notre revue des richesses artistiques de l'Exposition universelle. N'avons-nous pas en effet successivement parcouru l'Angleterre, si éprises en ses moindres manifestations de confortable et de bon ton, l'Italie trop différente de ce qu'elle fut dans son glorieux passé, l'Espagne pleine de fougue et d'ardeur juvénile, la Belgique fière de ses artistes à la fois soucieux de morale et d'élégance, la Hollande si déchue de son ancienne splendeur, et n'ayant plus guère à nous offrir que M. Mesdag, pour ne point demeurer complètement dans l'oubli, la Russie naissante et vigoureuse, la Suède et la Norwège mélancoliques et familiales, l'Autriche-Hongrie triomphante et populaire, enfin l'Allemagne cherchant à rompre les liens de dépendance qui faisaient de sa peinture la servante trop soumise de l'abstraite philosophie ? N'avons-nous point suffisamment étudié cette longue galerie du Champ de Mars, si féconde en jouissances esthétiques, en intéressants et curieux rapprochements ? Que pourrions-nous dire de plus ? Les autres nations telles que la Suisse, le Danemark, le Portugal, les Etats-Unis ne figuraient dans la section des Beaux-Arts de l'Exposition universelle que pour mémoire. Notre voyage autour du Monde artistique est donc bien achevé, et nous pouvons clore maintenant le récit de nos investigations à l'étranger.

Mais quelles qu'aient été les agréables surprises de notre esprit, les joies très-vives de notre imagination, rien n'a pu amoindrir le sentiment de légitime fierté qu'avait fait naître en nous l'étude des trésors contenus dans nos salons annuels, et dont l'Exposition du Champ de Mars nous offrait le précieux assemblage. Malgré ses termes redoutables, la comparaison a tourné tout entière à l'honneur de notre pays. Peut-être l'Angleterre est-elle plus positive, l'Espagne plus roma-

nesque, l'Allemagne plus philosophe, l'Italie plus coquette, nulle nation n'est plus grande que la France par les Arts, nulle ne rayonne d'un plus pur et d'un plus vif éclat.

Dès le premier jour, la prédominance artistique de la France contemporaine s'est accusée. Qu'on se rappelle la première Exposition universelle de 1855. Rude, David, Delacroix, Ingres, Decamps, Troyon, Horace Vernet, Delaroche, Flandrin, Ary-Schœffer, Deveria, nos maîtres enfin, étaient là dans tout l'éclat de leur génie, dans toute la force de leur talent. C'était le résumé grandiose de l'Ecole romantique, qui, malgré bien des défauts, n'en constituait pas moins un superbe réveil de l'âme humaine.

Puis vint l'Exposition de 1867 qui marque une phrase de transition. On réagit partout en Europe, et le mouvement vient de la France, contre la bizarrerie de certaines conceptions pittoresques. Le respect de la nature devient le credo de l'artiste. Mais nous étions encore au premier rang dans cette évolution nouvelle, qui ne faisait alors que débuter, et dont les développements ont produit la floraison brillante que nous avons vu s'épanouir au Champ de Mars, en 1878.

Est-il besoin de recommencer la description de tant d'œuvres charmantes, belles, imposantes, que nous avons chaque année admirées en détail, et dont personne n'a eu garde sans doute de perdre le souvenir? Ne serait-ce pas faire injure à la mémoire de nos contemporains que de les supposer à ce point oublieux de nos succès et de nos gloires? Notre pays doit nous être connu. Mais avant de quitter définitivement l'Exposition universelle, jetons un suprême regard en arrière, et inclinons-nous, pleins d'une respectueuse émotion devant ce monument, élevé à la mémoire du général de La Moricière, et dont les figures décoratives sont dues au ciseau spiritualiste de M. Paul Dubois. Déjà deux de ces figures, *le Courage militaire* et *la Charité* avaient été le triomphe de la statuaire en 1876. Après l'étude comparative des Beaux-Arts chez les autres peuples, le monument tout entier a apparu, en 1878, comme le plus grand succès artistique de l'Exposition, et comme la meilleure impression à conserver du grand tournoi international où la France a remporté la palme des victoires pacifiques.

LE PALAIS DE L'INDUSTRIE

LE SALON

Le voisinage redoutable de l'Exposition universelle, les rapprochements inévitables qui devaient naître dans l'esprit, après l'étude attentive des chefs-d'œuvre de la Galerie des Beaux-Arts au Champ-de-Mars, nous faisaient craindre de trouver par comparaison le Salon de 1878 inférieur aux précédents. Il n'en a rien été heureusement. Le premier moment de trouble passé, et l'éducation en quelque sorte de l'œil achevée au milieu de ces trois mille peintures qui représentent l'intelligence et l'effort de toute une vaste population d'artistes, nous avons une fois de plus admiré la sève abondante de cette nation française qui, dans la double lutte où ont été conviées les autres nations, a atteint sans conteste les plus hauts sommets.

Le Salon de 1878 était donc particulièrement intéressant, comparé aux œuvres exposées au Champ-de-Mars ou bien étudié en lui-même.

Chaque année, il se produit une ou deux toiles qui défrayent pendant longtemps, à elles seules, toutes les discussions, soient qu'elles marquent une voie nouvelle, tracée dans la région des Arts, soient qu'elles tirent d'une grande actualité historique la meilleure partie de leur succès. Parmi ces dernières il faut placer l'*apothéose de M. Thiers*, par M. Vibert.

C'était certes un sujet extrêmement difficile et délicat. La personne de M. Thiers, en dehors du rôle considérable qu'il a joué dans l'histoire de notre pays, ne se prêtait pas aisément, à la déification qui est le caractère essentiel de toute apothéose. L'individualité si puissante de l'ancien président de la République voulait que la ressemblance fût particulièrement soignée. Or l'apothéose ne demande pas l'exactitude du portrait. Bien au contraire, il est nécessaire de généraliser les accents individuels pour leur donner cette majesté auguste et suprême qui convient à la divinité. Mais une telle transformation de la réalité humaine ne pouvait s'appliquer à M. Thiers. Cette figure si caracté-

risée, si personnelle, est encore trop près de nous. Nous l'exigeons réelle, au risque de la rendre moins divine. D'ailleurs nous ne sommes plus au temps des empereurs romains, et les apothéoses sont singulièrement démodés de nos jours.

Au point de vue exclusivement pictural, il y aurait aussi bien à redire à l'œuvre de M. Vibert. La femme en noir, qui symbolise la France en deuil, placée au pied du lit de bronze où repose la dépouille mortelle de l'ancien Président, est fort mal drapée. Les plis de son voile s'accumulent par places, et forment des tâches disgracieuses. A gauche est le corbillard, orné de couronnes et de fleurs. Dans le lointain, Paris montre ses dômes et ses flèches gothiques, éclairés par les lueurs rougeâtres d'un ciel de feu. A droite, se tord, dans des flots de sang, l'image repoussante de la Commune vaincue : une femme au type bestial, dont la main brandit encore la torche de l'incendie. Il n'y a vraiment dans ce tableau un peu compliqué qu'un beau morceau de peinture ; mais, nous devons le reconnaître, il est complètement réussi. C'est la figure nue, placée sur le premier plan, figurant sans doute le génie de M. Thiers, et s'enlevant vers le ciel d'un vol aérien.

En face de l'apothéose de M. Thiers, dans ce même Salon d'honneur, qui est en quelque sorte la boîte à surprise de l'exposition du palais de l'Industrie, se trouvait l'Aurore de M. Ranvier. Cette toile, destinée à plafonner une des salles du Palais de la Légion d'honneur, n'est que la traduction de ces vers de M. Louis Rambaud dont l'artiste s'est inspiré :

L'aube fraîche se lève, et fuyant ses clartés,
La nuit silencieuse emporte dans ses voiles
L'indolent souvenir des molles voluptés
Et les songes épars dans l'ombre et les étoiles !
— Debout, voici le jour, pur, ardent et joyeux !
La vie en s'éveillant envahit l'air sonore,
Et ses bruits éclatants se mêlent, dans les cieux,
A l'éclat rayonnant et calme de l'aurore.

La composition générale du plafond de M. Ranvier est assez heureuse. Le groupement des personnages forme une espèce de pyramide.

Au sommet, l'Aurore, aux doigts de rose, s'élève au sein des clartés naissantes. A ses côtés et au-dessous s'échelonnent, dans les brumes matinales, les songes voluptueux. Presque en bas, la nuit apparaît sous la forme d'une ravissante femme à l'expression charmeresse. A mesure que le regard s'élève vers le sommet de cette vaste toile, il passe insensiblement des ombres encore épaisses qui enveloppent la nuit aux lueurs incandescentes du jour qui s'éveille. M. Ranvier a su, par une habile gradation des lumières, faire valoir les délicatesses de son dessin, et, grâce à un choix heureux des plus vives couleurs, racheter l'éloignement forcé dans lequel on verra sa peinture.

Il est assez délicat de porter un jugement complet sur le plafond décoratif que M. Carolus Duran avait envoyé au Salon de 1878, et qui était destiné à l'une des salles du Musée du Luxembourg. A côté de ravissants détails se trouvent des fautes irréparables, et ce mélange, où les qualités indéniables de l'artiste sont gâtées par les plus grosses erreurs, ne laisse pas que de rendre très embarrassante la critique générale de l'œuvre.

M. Carolus Duran, cela est connu de tout le monde, est un artiste de haute volée. Depuis de nombreuses années, il figure au premier rang dans toutes les expositions de beaux-arts. Ses portraits surtout méritent une admiration sans réserve, et il y en a même certains, comme le portrait de sa fille, peint en 1874, qui sont de purs chefs-d'œuvre. Mais les plus grands maîtres sont sujets à se tromper, et M. Carolus Duran, moins que tout autre s'est montré infaillible. En voulant aborder le genre décoratif, le célèbre portraitiste a fait complètement fausse route. Son plafond qui représente la gloire de Marie de Médicis est quelque chose comme un solécisme en peinture. Les règles les plus élémentaires de la perspective y sont absolument violées. En considérant ces personnages qui ont perdu tout équilibre, ces édifices qui s'ébranlent sur leurs bases, et prennent des attitudes plus penchées encore que la tour de Pise, on croirait assister à quelque tremblement de terre, à quelque nouvelle explosion de picrate de potasse.

On doit reconnaître, il est vrai, comme circonstance atténuante, que le plafond de M. Carolus Duran était vu dans les conditions défectueuses de la position verticale. Lorsqu'il sera à sa vraie place, on

pourra sans doute se rendre un compte plus exact des bizarreries qui choquent au premier aspect, et rectifier en grande partie l'impression primitive. Mais, en attendant, la peinture, telle qu'elle se présentait à nous, telle que nous avions à la juger, était d'autant plus critiquable qu'elle émanait d'un artiste du plus haut mérite. L'incontestable talent de M. Carolus Duran nous fait d'ailleurs regretter une dépense malheureuse de forces, qu'il eût pu employer plus brillamment dans des sujets mieux en rapport avec la nature de son esprit.

Après les nombreuses apothéoses de Marie de Médicis par Rubens, il n'y avait plus rien à peindre en ce genre, et les plus grandes habiletés contemporaines devaient être impuissantes à faire oublier les éclatantes fantaisies de ce maître de la couleur. Sans doute on ne peut méconnaître dans la grande toile que nous avons eue sous les yeux, de très-beaux morceaux de peintures. Pris isolément, chaque personnage est une étude achevée comme couleur et comme dessin. Ici c'est un seigneur, en costume florentin, qui s'accroche à la frise d'un chapiteau ; là, un guerrier bardé de fer, qui agite un étendard, sur lequel est inscrite la phrase latine : « Gloria Mariæ Medicis. » Plus loin, sous un dais étincelant, appuyée contre un temple à colonnes, se tient, assise dans toute sa splendeur, la reine Marie. En face d'elle, sur un balcon qui occupe tout le côté gauche de la toile, s'agitent de ravissantes têtes de femmes. Partout des fleurs volent dans les airs. On aperçoit, au premier plan, une main gigantesque, qui soulève une immense corbeille remplie de roses variées. Un nègre se penche pour la recevoir.

Il n'y a point d'apothéose sans quelques figures nues. La Justice, la Religion, la Renommée, la Vérité jouent chacune leur rôle, et Marie de Médicis, dans les blancheurs vaporeuses de ses brillants atours, semble contempler avec une sorte d'indifférence majestueuse tout le fracas de mouvements, de lumière, de couleurs qui éclate autour d'elle. Mais veut-on avoir une idée d'ensemble, étudier la composition du tableau et chercher à comprendre l'harmonie des différents groupes, on s'aperçoit alors des défectuosités de l'œuvre. Tout ce monde est placé çà et là, on ne sait trop comment. C'est une débauche de raccourcis, de courbes, qui tourmente le regard, et lui fait sérieusement craindre pour la solidité de tout ce qu'il voit.

Que M. Carolus Duran revienne donc vite à ses portraits ; c'est encore là qu'est le meilleur de son beau talent.

Chaque année le Salon a une spécialité qui le distingue du Salon précédent. Tantôt ce sont les portraits qui dominent, tantôt c'est la peinture religieuse qui a sollicité le pinceau des plus célèbres artistes.

Après la guerre de 1870, les peintres, se faisant en cela l'écho des goûts du public, ne représentaient plus que des épisodes de bataille, des prises d'assaut, des combats d'avant garde, dans les villages, sur les voies ferrées, etc.

Aujourd'hui soit tendance personnelle, soit impulsion donnée par l'administration, le vent des beaux-arts est aux plafonds. Le musée du Luxembourg, le palais de la Légion d'honneur en réclament. MM. Carolus Duran, Ranvier, Giacomotti et d'autres exécutent les plafonds commandés.

Nous venons de parler de Carolus Duran et de Ranvier. Epuisons le sujet des plafonds, en disant quelques mots de celui de M. Giacomotti.

Naturellement, c'est d'une apothéose qu'il s'agit, et cette apothéose figure la gloire de Rubens et de la Peinture. Sur la cîme des nuées, la Peinture tend la main au maître flamand, et l'aide à escalader le ciel. Au dessous, la Renommée souffle dans sa trompette, et une Victoire bardée de fer, un casque sur la tête, transperce l'Envie livide et décharné. Sur le premier plan, un nègre vigoureux s'exerce avec un certain succès au saut périlleux. Voilà la composition, elle est simple et raisonnable. Mais chaque morceau de cette peinture est mal touché. Les personnages sont fades, incolores et ennuyeux. Qu'eût dit ta grande âme, ô Rubens, si, pour ton malheur, tu avais assisté à ce triomphe mesquin, à cette apothéose au rabais! Je doute fort qu'après de semblables tableaux, on peigne jamais, dans l'avenir, la gloire de M. Giacomotti, à moins qu'on ne la traite, comme il a traité l'apothéose de Rubens.

Un autre artiste, qui ne nous semble pas avoir été non plus très heureux cette année, c'est M. Courtat Il a exposé une femme nue qu'il intitule *le Printemps.* Le nu est pour la peinture ce que le contre-point est pour la musique, le fondement de la vraie science. Malheureusement M. Courtat ne paraît pas s'en être douté.

Le printemps ! ce mot éveille dans l'âme des idées de fraîcheur, d'innocence, d'impérissable jeunesse. La plupart des peintres, qui ont voulu donner au printemps une forme allégorique, l'ont représenté tantôt sous les traits d'un jeune homme aux formes élancées, au visage rempli d'une douce candeur ; tantôt sous l'apparence d'une belle jeune fille à l'allure un peu sauvage, au souris moqueur, au regard pétillant d'espérance et d'amour.

Le Printemps de M. Courtat manque de signification. La couleur en est fade, sans caractère, et sur le fond de verdure ne se détache pas suffisamment la nymphe pâlie qui se montre sans voile. Elle est plaquée contre le feuillage. On étouffe dans ce tableau, et bien que le dessin des formes féminines soit d'une élégante pureté, la vie fait absolument défaut. Dieu nous garde jamais d'un printemps aussi incolore !

La grande toile de M. Gustave Doré : *Ecce homo* ne nous apprend rien de nouveau sur le talent de cet artiste, dont la main trop facile trompe souvent l'inspiration. Le Christ descend les marches du Temple, et, à ses pieds, se presse la foule, avide d'entendre la parole du Maître. La tête du Fils de Dieu, qui se présente de face, est assez mal éclairée, et ne reflète pas suffisamment le caractère divin. J'aime mieux ce groupe de gens du peuple qui se précipitent au devant de Jésus. Ce tumulte d'imprécations, de prières, de menaces, de supplications, qui se dégage des ombres du premier plan, n'est pas dépourvu d'une certaine hardiesse. M. Gustave Doré dessine avec vaillance ; mais pourquoi a-t-il l'air de mêler du fusain à toutes ses couleurs?

On ne peut nier que le Christianisme ait été favorable au développement des Arts, et que le Nouveau-Testament ait fourni à lui seul, par les fécondes inspirations qu'y ont puisé les peintres, toute une moisson d'immortels chefs-d'œuvre. Mais il faut reconnaître aussi que la lèpre du scepticisme a singulièrement diminué aujourd'hui le goût des artistes pour la reproduction des grandes scènes religieuses. Les sources évangéliques de l'inspiration du beau semblent près d'être taries, et on ne voit pas trop quel souffle assez puissant de la foi pourrait arrêter cette sécheresse envahissante. — Honneur donc aux rares esprits d'élite qui, malgré la désaffection générale, ne craignent pas de sacrifier encore de temps à autre devant l'autel de la peinture religieuse.

Il leur sera beaucoup pardonné à cause du courage qu'ils ont montré en ne s'inclinant pas servilement devant les fantaisies futiles de la mode.

Il convient de citer, au premier rang de ces artistes audacieux, M. Muller, dont le tableau : *Il nous faut Barabas !* est une protestation contre l'indifférence religieuse du public.

L'intérêt de la toile repose tout entier sur un contraste : Barabas et Jésus. — Pilate avait demandé au peuple : « Voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs ? » et le peuple s'était écrié avec fureur : « Nous ne voulons point celui-ci, mais Barabas ! » Or Barabas était un voleur. Au dernier plan, à travers des vapeurs mystiques, on entrevoit Jésus qu'emmènent brutalement les soldats confiés à sa garde. Les prédictions vont s'accomplir et le Fils de Dieu sera crucifié. Pendant ce temps, au centre du tableau, le triste héros des folies populaires, Barabas s'avance vers toutes ces mains qui se tendent pour acclamer le voleur. Voilà l'homme qu'il lui faut à cette populace stupide : un fripon ! Ici le réalisme éclate ; les types de la bestialité humaine étalent leurs laideurs, tandis qu'au fond de la scène rayonne doucement, délicatement, la gloire si pure du grand Crucifié. La vulgarité des figures du premier plan est voulue. Elle ne fait que mieux ressortir les finesses exquises du fond. Le contraste est fort touchant, et permet de passer sur des imperfections de détail, qui laissent heureusement subsister les effets d'ensemble, très-larges et très-réussis.

Les jurés, frappés sans doute du discrédit de la peinture religieuse, ont voulu récompenser les efforts de ceux qui, bravant l'opinion, se sont essayés dans un genre peu fertile aujourd'hui en bénéfices et en succès. C'est ainsi qu'ils ont accordé une médaille à M. Delance, qui a traité, avec un fort cachet de naturalisme moderne, les trois vertus théologales : *la Foi, l'Espérance et la Charité*. Ce n'est plus ici le style symbolique des maîtres s'efforçant de traduire les mystères du dogme. Dans une sorte de tryptique, à trois compartiments distincts, M. Delance a peint *la Foi* sous les traits d'un enfant, qui, assis sur les genoux de sa mère, lève ses petits bras au ciel, et adresse au Seigneur la prière de l'innocence. Le second panneau contient *l'Espérance*. Une femme de marin, debout sur le rivage, cherche à percer de son regard anxieux les profondeurs de l'immensité. Dans le dernier panneau, on

voit une sœur de charité donnant à manger à un enfant. C'est la troisième vertu théologale.

La plus remarquée et la plus remarquable des trois figures, c'est la paysanne qui représente l'Espérance. Sous sa robe de bure, elle a l'attitude simple, pittoresque, vivante. L'intention morale se montre assez clairement. — La mer est terrible, mais Dieu est bon, et le pauvre pêcheur reviendra sain et sauf à la côte. Il retrouvera sa femme et son enfant. Ce n'est point ici l'Espérance dans son sens large, indéterminé, c'est l'espérance humaine, mise en action, l'espérance dans un cas particulier, s'appliquant à une situation spéciale : le retour du marin impatiemment attendu. Que M. Delance répande un peu plus d'idéal sur sa peinture, et aucun des secrets du style religieux ne lui demeurera étranger.

L'exagération d'une qualité devient facilement un défaut. On admirait chez M. Henner sa façon de rendre les souplesses de la chair, en évitant la crudité du trait, qui dessine brutalement les membres. On sentait dans ses tableaux la vie palpiter sous la peau frémissante, et les lignes du corps humain se modelaient dans l'ombre avec des délicatesses exquises. Mais à force de vouloir se soustraire à la nécessité des moindres délimitations, M. Henner en est arrivé à négliger le plus élémentaire tracé des contours. Tout se réduit pour lui à des empâtements et à des taches qui déchirent maladroitement des ombres exagérées. Ses deux toiles de cette année : *le Christ mort* et *la Magdeleine* sont à peine indiquées. De figures, il n'y en a pas ; ce sont des profils perdus. Quant aux membres, ils sont mangés aux bords, et se perdent en bavures dans un fond de sombre couleur.

Sainte Agnès, martyre, de M. Ferrier, est une œuvre fort intéressante, pleine de réelles qualités. Le sujet, d'ailleurs bien choisi, était fertile en heureux développements, et M. Ferrier en a tiré un parti fort convenable. — Sur l'ordre du consul romain, sainte Agnès est traînée par un soldat dans un lieu de débauche. A peine entrée, levant les yeux au ciel, elle s'écria : « O Dieu ! toi qui jusqu'à ce jour ne m'a pas abandonnée, éloigne ces mains odieuses qui voudraient souiller ta servante ; fais que je reste pure. » En ce moment, deux anges apparaissent, dispersent les soldats et les débauchés, et délivrent la sainte.

Les types sont bien étudiés, et dans cette lutte des anges contre

les soldats et les débauchés, on ne découvre pas un geste qui ne soit de la plus grande élégance et de la plus parfaite correction. On s'expliquera peut-être plus difficilement la nudité absolue de sainte Agnès. M. Ferrier fût resté plus profondément dans la tradition religieuse, s'il ne s'était pas laissé aller à dessiner des rondeurs charnelles ou à peindre des couleurs voluptueuses, qui sont plus près du paganisme que de l'austérité chrétienne et de la pureté angélique.

M. Dubufe fils nous offre, assise sur une chaise Renaissance, *Une sainte Cécile* qui dérange toutes nos convictions. Avec sa physionomie enfantine, ses grands yeux étonnés, ses cheveux en coup de vent, la sainte ressemble surtout à une échappée de couvent. Evidemment elle cherche à manifester l'extase que lui fait ressortir une sorte de jeune Florentin, en train de pincer à ses pieds les cordes d'une mandoline. Mais c'est plus que de l'extase, c'est de la stupéfaction qu'elle éprouve, et que nous éprouvons avec elle, en considérant les étranges accessoires qui complètent ce tableau. Rien de moins harmonieux en effet que ce paysage, qui déroule, derrière le fauteuil Renaissance, des sites rappelant avec trop de fidélité le lac d'Enghien et ses constructions fantaisistes. M. Dubufe sent son parisien d'une lieue, et c'est ce qui l'a perdu. Qu'il renonce donc désormais à sainte Cécile et à toutes les autres saintes, vierges et martyres. Son pinceau est trop mondain pour de pareils sujets. Il lui faut moins de rêveries mystiques, puisqu'il n'y réussit pas, et plus de modernes réalités.

Préférera-t-on le *Ravissement de Sainte Cécile* de M. Machart? Ici encore le souffle religieux fait défaut. La Sainte est représentée en proie à une véritable attaque d'épilepsie, tandis qu'un ange râcle du violon à ses oreilles. La seule conclusion à tirer d'une œuvre aussi défectueuse, c'est que M. Machart nous doit bien une seconde Séléné, comme celle qu'on admirait au Champ-de-Mars, pour racheter la Sainte Cécile actuelle.

Tout le monde connaît ce passage des métamorphoses d'Ovide : — Sur les exhortations de Médée, qui leur avait persuadé qu'elles pourraient rajeunir Pélias leur père, une fois mort, ses filles l'ont frappé d'une main impitoyable. Pélias, à demi mutilé : « Que faites-vous? mes filles, pourquoi vous armer contre votre père? » Elles sentent alors leurs mains et leur cœur défaillir. —

C'est le récit du rajeunissement de Pélias tué par ses filles. Le commun des mortels lit cela, trouve l'idée d'une barbarie assez originale, et passe outre. Mais M. Moreau, de Tours, n'appartient pas au commun des mortels. Il lit à son tour, est surpris, admire et fait un tableau. Artiste travailleur et consciencieux, il veut tirer profit de ses études, et, sous la cadence du vers il découvre un sujet de peinture.

Que vaut maintenant le tableau en lui-même ? C'est un motif à exhibition de jolies silhouettes de femmes élégamment accusées, mais voilà tout. On chercherait vainement un rapport quelconque entre les attitudes académiques des filles de Pélias et l'action qui les détermine. Il y a là un groupement un peu artificiel de cambrures gracieuses, il est vrai, mais où la convenance du but paraît totalement oubliée. M. Moreau, de Tours, a plutôt cherché dans le passage d'Ovide qui sert d'épigraphe à son tableau un prétexte pour l'assemblage de diverses esquisses d'atelier, qu'il n'a voulu s'inspirer réellement de l'épisode anecdotique des métamorphoses et le traduire scrupuleusement sur la toile.

Toutefois en faisant nos réserves au point de vue de la composition, nous nous plaisons à reconnaître de sérieuses études de la chair souffrante, une grande souplesse dans le dessin général des lignes du corps humain. Pélias, ensanglanté, exprime bien la double angoisse morale et physique. Le dessin est ferme, la couleur a du relief, et sous l'épiderme que déchire l'atteinte des poignards, on sent vibrer les muscles qui se tordent et demandent grâce.

La Nymphe surprise par un Faune de M. Lematte peut se ranger parmi les fantaisies brillantes d'un peintre qui est arrivé. Ancien prix de Rome, M. Lematte obtenait en 1876 une médaille de première classe. Aujourd'hui il se repose sur ses lauriers, et il se contente de brosser vivement des œuvres aimables et faciles. Les ondulations virginales de la nymphe se développent avec une amoureuse langueur. Mais la tête ne répond pas aux grâces juvéniles du corps. La figure est sans expression, et certains traits du visage sont même empreints d'une regrettable incorrection. Quand on veut jouer le rôle de nymphe, on doit être plus jolie que cela. Avec une figure aussi peu avenante, c'est moins la nymphe qui a été surprise par le faune, que le faune lui-

même, qui a dû être surpris, à son tour, d'avoir fait une découverte aussi peu récréative.

Combien plus gracieuse, au contraire, est la nymphe de M. Prion dans son tableau : *Les premières misères d'un jeune Satyre !* On a plaisir à contempler ces yeux si doux, qui nagent dans l'azur, ces boucles dorées qui flottent autour d'un front de neige, ces lèvres charmantes, que retrousse délicatement l'ironie.

Le satyre est un jeune garçon aux joues larges et nourries de rose. Des larmes s'échappent de ses paupières. Pourquoi ? La nymphe, perfide comme l'onde, dont elle est la fille, glisse un pied entre les jambes du satyre pour le faire tomber: L'enfant pleure, la nymphe sourit ; le sujet en somme est à peu près inexplicable. Mais la peinture est si fraîche, le dessin si gracieux que les jouissances du regard font oublier le mot de l'énigme.

Devant un gros Hercule à mine patibulaire, toute une population d'hommes et de femmes s'incline. C'est *la Force*, une allégorie sortie tout entière du cerveau de M. Glaise. Cette image décevante, qui montre le droit méconnu, ne se recommande d'ailleurs par aucun caractère d'originalité. Nous sommes en présence d'une peinture froide, monotone, dont nul détail intéressant ne vient réveiller l'attention. C'est sage, honnêtement pensé, honnêtement peint. Mais pas la moindre étincelle qui anime la toile ! Rien de pittoresque, de nerveux. Tout est plat, sans relief. On dirait un tableau exécuté sur commande, sans entrain et sans foi. M. Glaise a mieux fait que cela, et sa signature jure singulièrement au bas de la toile, qu'il a envoyée au Salon de 1878.

Voulez-vous connaître, par exemple une œuvre délicieuse, pleine de finesse, d'émotion ! Admirez sans réserve la Mignon de M. Jules Lefebvre.

Elle est là, appuyée sur un rocher, tenant à la main la mandoline dont elle s'accompagne pour chanter les airs du pays natal. Son regard rêveur s'en va bien loin, au-delà de la mer immense, vers le pays où les fruits d'or reluisent dans le sombre feuillage. Pauvre exilée, elle regrette cette région si douce, où le vent le plus suave traverse le ciel bleu. C'est là-bas que le myrte se cache modestement, tandis que le laurier s'élance fier et majestueux. Quand donc retra-

versera-t-elle la montagne et son sentier dans les brouillards ? Quand franchira-t-elle les profondes cavités qu'habite l'antique race des dragons ? Ne le reverra-t-elle plus ce palais lambrissé d'or qui est resté dans ses rêves d'enfant ? Elle songe à ces hautes colonnes qui soutenaient le toit, à ces salles resplendissantes d'opulence et de lumière. Il lui semble que les statues de marbre la contemplent avec émotion, qu'elles l'appellent dans leur langage compatissant : « Que t'a-t-on fait ma pauvre enfant ? » Reverra-t-elle jamais cette terre chérie, dont elle raconte les douceurs dans ses chants tristes et pénétrants ?

La Mignon de Gœthe vient de trouver dans M. Lefebvre son meilleur interprète. Son premier traducteur, Ary-Scheffer, avait trop accentué l'aspect mélancolique et souffreteux. Par suite d'une inclination naturelle pour les scènes attendrissantes, il cherchait en tout le pathétique larmoyant, et cette disposition exclusive de son tempérament d'artiste le préparait mal à exprimer, comme il convient, les personnages vivants et passionnés du grand poète allemand.

M. Lefebvre, au contraire, a su éviter l'écueil du style langoureux. Il a peint une brune fillette, nerveuse et ardente de ton. La coloration très-heureuse, très-vraie, complète un dessin d'une pureté délicieuse. Seulement, pourquoi avoir placé Mignon au bord de la mer, quand le poétique épisode, inventée par le génie de Gœthe, se passe en Allemagne ? N'est-ce pas de Wilhem-Meister que Mignon était l'amante naïve et tendre ? N'était-ce point lui, son protecteur, comme elle l'appelait, qu'elle eût voulu emmener avec elle, par-delà les montagnes de la Suisse, au pays sans pareil ? M. Lefebvre n'avait pas besoin d'un petit coin d'Océan pour ajouter au charme de sa composition. Mignon se suffit à elle-même, et la mer n'est ici qu'un accessoire inutile.

Les chefs-d'œuvre ne se mesurent pas à la grandeur du tableau. Telle toile énorme de Gustave Doré est à cent pieds au-dessous d'une mignonne *tavola* d'Hector Leroux. Ce devrait être une naïveté de dire qu'on n'aune pas le talent, comme on aune de l'étoffe. Et cependant, bien des gens encore s'imaginent que grande toile et grand art sont synonymes. C'est à ceux-là qu'il convient de signaler les œuvres de dimension restreinte, dont le mérite incontestable revêt des formes modestes, qui ne s'imposent pas d'elles-mêmes aux regards du vulgaire.

La foule aura peut-être passé sans s'émouvoir devant les ravissantes peintures de M. Hector Leroux. Mais les chercheurs s'y seront arrêtés pour les admirer. Cet artiste, plein de qualités si fines, si exquises, continue, cette année-ci, la série de ses poétiques résurrections de l'antiquité grecque. Son tableau : *Minerve Poliade sur l'Acropole d'Athènes*, respire un pénétrant parfum d'atticisme. C'est la poésie des âges héroïques traduite en un langage d'une suavité charmante.

Sur le sommet de la montagne, témoin de tant de gloires, apparaît la Minerve de bronze, se dégageant du nuage qui l'entoure. La déesse aux yeux étincelants est représentée avec le casque sur la tête, la poitrine défendue par l'égide formée de l'écaille d'un reptile monstrueux dont elle délivra la Lybie, le bras armé d'un bouclier argolique, portant la tête affreuse de Méduse. Point d'exagérations, point de couleurs criardes; l'harmonie des teintes est parfaite. L'aspect général a quelque chose de la sérénité divine. Minerve, l'Acropole, le ciel de l'Attique, les lointains mélancoliques, tout concourt à faire de ce tableau un poëme délicieux. M. Hector Leroux est un véritable athénien de la bonne époque, transporté dans notre société vulgaire du XIXe siècle.

Son autre toile : *les Orphelines*, est également empreinte du plus pur cachet hellénique. Ces deux jeunes filles, dans des poses variées, développent les lignes onduleuses de leur corps virginal, avec une élégance et une sobriété de gestes vraiment sculpturales. L'archéologie est satisfaite, sans que la poésie ait à souffrir. C'est là un rare mérite, dont beaucoup d'amants de l'antiquité, M. Alma-Tadéma entr'autres, n'ont pas toujours su faire preuve.

Il y a moins de conviction dans le tableau de M. Feyen-Perrin : *la Mort d'Orphée*. La plus grande dépense de bonne volonté ne suffit point à remplacer le sentiment vrai des beautés antiques. Assurément, le procédé peut beaucoup, mais la foi peut davantage. Or, M. Feyen-Perrin n'a pas cette foi, qui permet d'atteindre les sommets de l'art. Il manque de ces instincts de naïveté qni créent le génie. C'est un contemporain avec toutes ses qualités et tous ses défauts. Incapable de revivre dans le passé, il traite la mythologie à sa façon, et brode sur ce thème, fécond en sujets de peinture, des fantaisies spirituelles mais inexactes.

Il avait lu dans Armand Sylvestre ces vers agréablement cadencés :

Sous le thyrse qui vole et le cuivre qui tonne,
Orphée est étendu ; les Ménades en chœur,
Comme une grappe mûre échappée à la tonne,
Foulent, en bondissant, sous leurs pieds nus, son cœur ;
Et son chef, que brandit leur caprice vainqueur,
Semble un astre sanglant sur l'or d'un ciel d'automne,

Voilà, se dit-il, un programme tout préparé, qui n'attend plus que le pinceau d'un habile artiste, et il fit cette peinture qui ne déparera certainement pas l'ensemble de ses œuvres, mais n'ajoutera rien non plus à sa renommée.

Il est certains tableaux délicats, soignés comme détails, qui ne visent pas à l'immortalité, mais n'ont d'autre prétention que celle de ne point sortir d'une bonne moyenne, et attirent toujours avec plaisir le regard, laissant une impression agréable dans l'esprit de ceux qui les étudient. *Horace à Tibur*, de M. Leloir, est de ce nombre. Cette petite scène de la vie romaine est rendue avec beaucoup de charme. Les personnages sont finement découpés, et tous les accessoires représentés avec une scrupuleuse fidélité. Les reproductions photographiques de cette aimable peinture ne peuvent manquer d'avoir un plein succès.

On a loué beaucoup les deux toiles exposées par M. Maignan; un spécialiste qui s'est adonné particulièrement à la peinture historique. Chaque année, M. Maignan augmente la dimension de ses tableaux. Après avoir commencé par de tous petits bonhommes, comme dans les toiles de genre, le voilà à peu près parvenu maintenant à la taille humaine, et, dans ces différents grossissements du modèle, il a su conserver la même rectitude, le même caractère pittoresque, qui donne un si grand prix à tout ce qu'il fait.

L'amiral Carlo Zeno, un de ses tableaux, représente l'Amiral, aveugle, abandonné de tous, persécuté par la République, qu'il avait tant de fois sauvée, et venant, conduit par sa petite fille, nouvelle Antigone, embrasser le trophée de ses anciennes victoires, élevé dans le vestibule de Saint-Marc.

Quel sujet dramatique ! Quel motif fécond en réflexions de tout

genre ! M. Maignan a-t-il réalisé tout ce qu'une pareille donnée semblait exiger ? Nous ne le croyons pas. Delaroche eût peut-être compris autrement la scène à exprimer. Quoiqu'il en soit, on ne peut refuser à l'artiste une recherche, souvent couronnée de succès, de l'effet dramatique. M. Maignan travaille en vue d'impressionner le public, et il y réussit par beaucoup d'accents pittoresques et de hardiesses de mouvement.

Son second tableau : *Louis IX console un lépreux*, est l'exagération des qualités du premier. Cette fois, M. Maignan a poussé un peu trop loin ses audaces. Le lépreux, par exemple, est d'un réalisme effrayant. L'état de pourriture de ce malheureux soulève le cœur. C'est du Zola en peinture. Mais il faut bien le dire aussi, la figure angélique du roi se détache d'autant mieux dans ce milieu abject. L'auréole divine semble déjà ceindre son front, et la douce image de la charité couronnée adoucit un peu l'horreur de cette exhibition navrante.

Toutes nos félicitations à M. Ulmann. Sa *Loreley* nous a particulièrement séduit. On connaît l'histoire de cette sirène des bords du Rhin. Lorsque les bateliers passaient un peu au-dessus d'Oberwesel, ils voyaient souvent apparaître, au sommet d'un rocher enchanté, une femme d'une beauté extraordinaire. Attirés par ses chants mélodieux, ils se laissaient entraîner à la rive par le courant du fleuve. Leur barque se brisait, et ils périssaient engloutis dans les eaux profondes. On raconte qu'un jeune seigneur palatin, brûlant de contempler la sirène dont tout le monde vantait les charmes étranges, fut à son tour victime de sa témérité, et partagea le sort commun. Le père du jeune homme, un vieux Burgrave, voulut alors venger la mort de son enfant. Il ordonna à ses soldats de lui amener la magicienne morte ou vive. Mais au moment où les soldats allaient la saisir, la sirène invoqua le fleuve d'une voix si pénétrante et si persuasive, que le Rhin souleva ses flots majestueux, et cacha dans son sein la belle suppliante. Depuis ce temps, *Loreley* a cessé de se montrer ; mais on l'entend encore, dans la nuit sombre, appeler de ses chants les malheureux bateliers et se jouer d'eux en imitant le son de leurs voix.

Clément Brentano, Henri Heine et bien d'autres ont chanté les terribles attraits de la magicienne du Rhin. M. Ulmann vient de la représenter. Elle est assise sur un rocher. Son regard fascinateur

semble attirer la victime inconsciente. C'est la Circé tudesque. Malheur aux âmes naïves et confiantes ! Les amants de Loreley servent de pâture aux poissons du fleuve !

Quelle douce et aimable figure a cette jeune fille que M. Jacquet nous montre à genoux, les mains jointes et priant ! Est-ce un portrait ? Nous le croirions volontiers. Le cachet extrêmement personnel de la physionomie, du regard indique autre chose qu'une simple étude de tête. L'original existe, et la copie le fait aimer. Mais quant à voir dans cette jeune fille, comme l'a écrit M. Jacquet : *Jeanne d'Arc priant pour la France*, cela nous est impossible. La cotte de mailles, l'armure, rien n'y fera : La jeune fille existe, mais Jeanne d'Arc est morte. Qui donc ressuscitera jamais la tête quasi-divine de la première libératrice du territoire ?

Je suis assez embarrassé pour dire ce que je pense du tableau de M. Bastien Lepage, intitulé : *les Foins*. Avant d'apprécier l'œuvre, voyons d'abord à quelle source il a puisé son inspiration. Ce sont des vers d'André Theuriet qui lui ont fourni le motif de sa peinture.

Midi !... Les prés fauchés sont baignés de lumière.
Sur un tas d'herbe fraîche ayant fait sa litière
Le faucheur étendu dort en serrant les poings.
Assise auprès de lui, la faneuse hâlée
Rêve, les yeux ouverts, alanguie et grisée
Par l'amoureuse odeur qui s'exhale des foins.

En lisant ce morceau de poésie imprégné d'une certaine beauté vigoureuse, on s'attend bien sans doute à trouver dans l'imitation picturale une égale énergie de vérité. Midi, c'est l'heure la plus difficile pour les peintres. Tout est alors en pleine lumière, et dans les champs surtout, où aucun arbre ne vient projeter sa ligne d'ombre, l'incandescence du soleil efface les contours, et enveloppe dans sa note un peu confuse la nature engourdie. Si je m'en tiens à la réalité de l'expression, je suis certainement fort impressionné par le tableau de M. Bastien-Lepage. Le faucheur assoupi est parfait comme attitude. On peut dire avec raison qu'il dort à poings fermés, et ressent les effets du soleil si lourd de midi, qui s'augmentent encore du travail de la digestion.

Quant à la faneuse, sa femme peut-être, elle n'a d'autre mérite que de vous arrêter brusquement au passage, par son regard hébété, stupide. La vulgarité de sa figure vous saisit par sa franche brutalité. En vérité, « l'amoureuse odeur des foins » n'a pas eu le don de poétiser le regard de la paysanne, comme M. Theuriet se l'imaginait. — La faneuse est bien vivante, peinte de main de maître, sans doute. Mais je ne puis m'empêcher cependant de préférer la version du poète à celle du peintre.

Avec le poète j'avais encore une illusion ; je me construisais une belle fille des champs, l'œil grand'ouvert, bleu et sympathique, je la voyais toute rêveuse, toute charmante de naïveté, je me la faisais robuste d'allure, de forme un peu carrée, de manières agrestes, mais nullement disgracieuse. Avec le peintre, au contraire, cette dernière illusion disparaît, et c'est une complète déception qui la remplace. La faneuse est parfaite au point de vue de l'art, objectera-t-on, parce qu'elle est très-vraie. Soit, mais toute vérité n'est pas meilleure à peindre qu'elle n'est bonne à dire, et c'est ici le cas. Dans cette campagne supérieurement traité, j'en conviens, au milieu de ces foins coupés qui remplissent la plaine ensoleillée, la figure de la faneuse se détache grossièrement, avec une expression trop cherchée de niaiserie. M. Bastien-Lepage ne veut pas croire à la beauté de la paysanne. Il a tort. M. Breton, le vrai peintre des champs, eût donné au même sujet un accent autrement délicat et élevé.

M. Benjamin Constant envoya au Salon de 1878 deux excellents tableaux. Nous l'avions beaucoup critiqué, il y a deux ans, pour son *Entrée de Mahomet II à Constantinople*. Nous le louons aujourd'hui sans réserve.

La Soif nous montre des prisonniers marocains, attachés par des chaînes, et qui, après une longue marche à travers le désert brûlant, se précipitent au bord d'une source pour étancher leur soif dévorante. Ils sont là disposés parallèlement, dans des raccourcis très-heureusement variés, étalant sous des peaux basanées des musculatures énergiques et puissantes. Le dessin est d'une exactitude et d'une pureté remarquables. La couleur est bien celle qui convient aux teintes chaudes du climat africain.

L'autre tableau, du même auteur, *le Harem*, est une scène égale-

ment marocaine. Au premier plan, une négresse, tournant le dos au public, joue de la musique devant une douzaine de femmes, rangées contre la muraille. Le grand effet de cette toile est spécialement dans la lumière, qui, filtrant par les fenêtres entr'ouvertes, vient jeter sa crudité indiscrète dans cet intérieur plein d'ombre et de mystère.

Sous les caresses ardentes d'un soleil torride, étincellent les mille ornements qui couvrent les tuniques des sultanes : fleurs en pierreries, feuillages en émeraudes, roses en rubis, bouquets d'or, guirlandes de perles fines et toutes les splendeurs du luxe oriental. C'est bien là l'image de cette retraite des amours faciles, toute pleine de femmes, d'oiseaux et de parfums, qui s'épanouit comme une fleur merveilleuse des contes arabes, véritable palais de la nonchalance langoureuse, qui se repose le jour de la fatigue d'avoir dormi toute la nuit.

Il y avait une certaine audace à entreprendre de peindre *l'Education d'Achille par le centaure Chiron*, après le célèbre tableau que tout le monde connaît. M. Wagrez a eu cette hardiesse, et bien lui en a pris, car son œuvre n'est pas seulement, comme l'enfer, pavée de bonnes intentions, mais remplie, en réalité, de qualités solides, et dans plusieurs parties mêmes complètement réussie. Les deux personnages sont disposés de face ; Achille d'abord, et le centaure derrière lui. Cette disposition nouvelle rajeunit avantageusement le sujet, et prouve qu'une même idée peut se prêter fort bien à plusieurs traductions, quand elle a le talent ou le génie pour interprète. La toile de M. Wagrez, malgré son mérite réel, comporte quelques erreurs. Nous signalerons celle qui nous a le plus frappé. Achille court devant le centaure, et sa jambe droite, en s'appuyant sur un rocher, assez élevé pour nécessiter un raccourci, forme un écart disgracieux. L'étude des raccourcis a ses dangers, que les plus grands artistes n'ont pas toujours su éviter.

Samson trahi par Dalila, de M. Nonclercq a le défaut de ressembler à une statue de bronze. Pourquoi faut-il que le malheureux juge d'Israël ait été rien moins que cela ? Avec une âme moins sensible aux faiblesses humaines, il ne se serait pas aussi bénévolement exposé à une coupe de cheveux trop féconde en pénibles résultats.

L'institution encore nouvelle d'un prix du Salon pour encourager les efforts des jeunes artistes est-elle une mesure favorable aux beaux-

arts? J'y ai applaudi dès le début. Mais, depuis, il y a tant eu de déceptions, qu'on ne sait vraiment que décider. Aujourd'hui encore nous constatons avec tristesse que M. Sylvestre dont *la Locuste*, il y a deux ans, avait mérité, de l'aveu de tous, le prix du Salon, s'est montré cette fois-ci d'une infériorité décourageante.

Sa toile immense : *Derniers moments de Vitellius-César* est une véritable mascarade. Ni dessin, ni couleur. C'est un affreux pathos tout plein de vulgarités. Les meilleurs peintres ont aussi parfois de ces défaillances dont ils savent se relever plus tard avec éclat. Espérons que M. Sylvestre sera de ceux-là.

De telles chutes rendent la critique fort craintive. Ainsi M. Rouot a fait un tableau : *Les Aumônes de sainte Elisabeth de Hongrie* qu'on a pu classer parmi les meilleures toiles du Salon de 1878, et dont le jury a su reconnaître la réelle valeur, en accordant une première médaille à son auteur. Mais peut-on dès maintenant être sûr de M. Rouot dans l'avenir? La question est délicate. Aussi nous abstiendrons-nous de juger l'artiste quant à présent, nous contentant d'admirer surtout, dans son œuvre, outre l'attitude excellente des moines et leur silhouette pittoresque, le beau mouvement très-simple et très-vrai de l'homme qui tend son écuelle pour recevoir un peu de nourriture. La peinture en pâte ferme, complète très-heureusement un dessin fort expressif.

Le jury a également récompensé un tableau de M. Betselière : *Jésus calmant la Tempête*, œuvre correcte, mais sans beaucoup de relief. Les disciples de Jésus effrayés tendent leurs bras au ciel, et regardent le maître avec anxiété. Le Seigneur, se levant alors, impose les mains, et parle aux flots tumultueux. L'orage cesse, et le calme se rétablit. M. Betselière s'est évidemment inspiré du *Naufrage de la Méduse* de Géricault, pour la distribution de ses personnages. Mais il a évité tout aspect romantique, en cherchant à se rapprocher de la simplicité dans les lignes, et de la sobriété dans les couleurs du style religieux. Est-ce un aussi louable effort que le jury a simplement voulu récompenser?

C'est encore le portrait qui paraît tenir une des premières places dans les préoccupations de nos artistes contemporains, et, il faut bien le dire, c'est dans le genre du portrait que l'Ecole française a remporté, depuis quelques années, ses plus brillants succès.

A cet égard, l'année 1878 n'aura pas été inférieure aux précédentes,

et nous avons retrouvé, avec leur marque de fabrique, leur cachet très-puissant d'individualité, de fort beaux portraits, dus aux pinceaux de MM. Bonnat, Delaunay, Hébert, Carolus Duran, Cot, Chaplin, etc. Chacun de ces artistes a, en plus d'une certaine touche personnelle, qui permet de deviner à première vue la signature inscrite au bas du tableau, une sorte de spécialité, à laquelle il prend soin de ne jamais déroger. Ainsi, Cot fait les blondes, Bonnat, les brunes. Tel artiste a la spécialité des célébrités contemporaines. Mlle Jacquemart, par exemple, a exposé un portrait du duc Decazes. Tel autre triomphe surtout dans les portraits d'enfant. Il y a une petite fillette, peinte en pied, par Carolus Duran, qui est un vrai bijou de grâce et de finesse enfantine. On ne peut rien imaginer de plus exquis, de plus suave que cette délicate petite tête blonde avec sa parure de grands cheveux bouclés.

Mais comment dans tous ces portraits résoudre la question de la ressemblance? La critique ne peut, le plus souvent, que la présumer, à moins qu'il ne s'agisse de quelque personnage connu. Ainsi, tandis que nous sommes dans l'impossibilité de nous prononcer absolument sur le degré de ressemblance de M. X... ou de Mme ***, il nous est bien facile, au contraire, de dire notre opinion à l'égard du portrait du duc Decazes, par Mlle Jacquemart ou de celui de M. Jules Simon par M. Roll.

Il est certains tableaux qu'on peut également ranger dans la classe des portraits, parce qu'ils cachent, sous les apparences d'une œuvre de fantaisie, la représentation exacte d'une physionomie très-personnelle et non la généralité des traits d'une figure de style.

Telle est par exemple la jeune fille que Mlle Dubos a peinte dans le costume pittoresque d'un siècle écoulé et tenant sur son bras un faucon, dont elle achève l'éducation. Mlle Dubos a tout-à-fait la manière de son maître Chaplin. Sa peinture, extrêmement vaporeuse, est empreinte de la même fraîcheur délicieuse.

Le Faucon bien dressé est une œuvre toute de goût, de charme répandu dans les moindres détails. J'aime ces joues mignonnes et veloutées comme le duvet de la pêche, ces grands yeux noirs et profonds, vous lançant une volée de ces rayons qui disent tant de choses. Ravissante jeune fille, qui dressez si bien pour la chasse le faucon docile, ne

vous livrez-vous à cet exercice que pour préluder à un dressage plus intéressant encore? Quel est donc le mari assez audacieux, qui oserait avoir une volonté contraire aux caprices charmants de cette belle créature de Dieu ? S'il est artiste, surtout, il deviendra fatalement esclave. Le plus faible des sexes n'est pas toujours celui qu'on pense.

Dans un cadre plus restreint, sous une forme de moindre dimension, Mlle Dubos a exposé encore le portrait d'une adorable petite fille : *Mademoiselle A... M...* Ce n'est point un de ces tableaux qui s'imposent, qu'on voit de loin, vers lequel tout le monde se sera dirigé, et dont chacun aura discuté les qualités et les défauts. Placé dans un coin, noyé au milieu de toiles énormes, il aura échappé au public inconscient. Mais l'amateur, le chercheur patient aura bien su le découvrir. Plongeur habile, il aura pêché cette perle de grand'prix, et en aura reconnu toutes les exquises délicatesses.

Quand on est un grand artiste, on sait donner une âme aux bêtes, et s'en servir comme le bon La Fontaine, pour interpréter souvent les scènes les plus touchantes de la vie humaine. Les angoisses d'une mère qui pleure son enfant, y a-t-il, dans l'échelle des douleurs, quelque chose de plus saisissant, de plus navrant ? M. Schenck, avec son talent habituel, a représenté cette scène émouvante, en nous transportant dans le monde des brebis et des moutons. Sous ce titre : *Angoisses*, son tableau est une peinture très-dramatique. La neige est partout dans la montagne. La brebis vient de perdre son agneau, et remplit l'air de ses bêlements plaintifs. Autour de la mère affolée, un cercle tout noirâtre s'est formé. Qu'est-ce donc ? C'est la troupe des corbeaux, messagers de malheur, qui guettent avidement leur proie ensanglantée. Jusqu'à présent, nous admirions plus particulièrement en M. Schenck le peintre consommé des animaux. Son pinceau avait pénétré tous les secrets de la gent moutonnière, mais ses moutons n'étaient que des moutons. Aujourd'hui, l'âme semble palpiter sous la laine épaisse. Ce n'est pas une vulgaire brebis qui bêle instinctivement parce qu'elle a perdu son petit, c'est la mère qui se lamente, et appelle du secours pour soustraire la dépouille mortelle de son enfant à l'horrible carnage qui l'attend. Toutes nos félicitations à M. Schench. Son tableau est une œuvre de sentiment et d'émotion, et, pour la plus grande gloire de l'art, le peintre s'est doublé ici d'un moraliste.

Une branche de la peinture que nous avons trouvée singulièrement négligée au Salon de 1878, c'est le paysage. On sent, à présent, toute la profondeur du vide qu'a causé la mort des Corot, des Daubigny.

Une *Vue du lac Némi* par M. Français, un *Souvenir de l'Allier* par M. Harpignies, deux études prises aux environs de Cernay par M. Defaux, voilà à peu près tout le bilan de l'école paysagiste. Çà et là on rencontre bien encore quelques essais d'après nature assez franchement traités, mais le reste ne compte guère. C'est de la peinture d'amateurs, sans caractère, sans portée, œuvre de loisirs, nullement de conviction.

Au dernier Salon, par exemple, la sculpture a eu tous les honneurs. Les trois grandes médailles et le prix du Salon lui ont été attribués, et c'était justice.

Il y a dans notre école de sculpture, une sève, une abondance, une énergie vraiment remarquables. On ne saurait trop louer cette aspiration aux choses élevées qui distingue nos artistes entre tous. Le jury ne s'y est point trompé ; il a compris qu'il fallait encourager et soutenir cette tendance favorable et persévérante vers les plus hauts sommets de la pensée, et découvrant parmi les œuvres de la statuaire les plus nobles manifestations du grand art, il a choisi avec un goût parfait ceux qu'il jugeait dignes des premières récompenses à accorder.

MM. Barrias, Delaplanche et Lemaire ont été, parmi tous les appelés à l'exposition du palais de l'Industrie, du petit nombre des glorieux élus.

J'imagine que le jury n'a dû éprouver aucune hésitation pour décerner une des deux médailles d'honneur à M. Barrias. Son groupe : *Les premières Funérailles* est un chef-d'œuvre de sentiment, de pureté artistique. Rien n'est beau comme la variété des expressions, très-simples et en même temps très-profondes qui se reflètent sur le visage des personnages de ce groupe. D'abord l'artiste a choisi une grande idée large, puissante, qu'il a traduite dans un style excellent. Adam et Eve emportent le corps d'Abel. Quel monde de pensées éveille ce simple titre ! La mort d'Abel, c'est la première douleur de l'humanité. Car l'humanité ne commence qu'après la perte du paradis, alors que l'homme et la femme, séparés de Dieu, sont livrés désormais à toutes les calamités de la vie. Ce père, cette mère qui soutiennent le corps inanimé

de leur enfant, dans quel saisissant contraste ils expriment leur muette douleur !

Adam, sombre et sévère, malgré l'angoisse qui déchire son cœur, regarde pieusement l'être chéri arraché à son amour. L'attitude reste et noble et majestueuse. Qui donc aura, si ce n'est lui, l'énergie d'âme nécessaire pour accomplir le suprême devoir des funérailles? Réprime tes sanglots, ô homme ; dans le divin partage des grandeurs célestes, tu as reçu la force qui fait la puissance. Conserve ta vigueur, et souffre en silence! Eve, au contraire, s'est précipitée sur le corps d'Abel; elle couvre son front de baisers humides de larmes. C'est la *Mater dolorosa* à la naissance du monde. Combien cette attitude affaissée est vraie de sentiment et d'expression! A la voir ainsi penchée sur son fils, le fruit de son amour, on dirait qu'elle espère lui infuser son âme et le rendre à la vie.

Nous ne saurions en vérité trop féliciter M. Barrias de la belle inspiration dont il a fait preuve, d'autant que le sujet qu'il a traité ajoutait à la poésie du sentiment moderne des difficultés dans l'exécution matérielle, très-heureusement vaincues. Ainsi, que l'on considère attentivement le groupe d'Adam et d'Eve soutenant Abel, on verra six mains qui se touchent presque. Assurément, il était à craindre que l'artiste ne sût triompher d'un semblable écueil, et ce sextuor d'un nouveau genre pouvait offrir un ensemble disgracieux. Eh bien, il n'en est rien : M. Barrias a su disposer toutes ces mains avec assez d'habileté, de variété, pour que, même prévenu, on n'y trouvât aucun détail choquant. Voilà donc une œuvre, à tous égards, digne de la grande école française.

L'autre médaille d'honneur a été décernée à M. Delaplanche, qui avait exposé *la Vierge aux Lis* et *la Musique*, deux ravissantes statues, pleines d'élégance et de noblesse.

La Musique, surtout, nous a paru fort originale. C'est une jeune fille à demi-nue qui joue du violon. Une bandelette entoure sa taille, et retient une draperie d'un jet gracieux. Il n'est pas toujours facile de donner une attitude suffisamment agréable à une femme jouant du violon. Cet instrument n'a point par lui-même les élégances de la harpe ou de la lyre, et, en voulant moderniser le sujet de *la Musique*, M. Delaplanche s'exposait à contrarier la pureté des formes féminines.

Ce danger n'a pas nui à l'œuvre de l'artiste. La jeune fille est charmante de tous points. Les bras s'arrondissent très-galamment. La tête est penchée de côté, et les yeux suivent avec une exquise délicatesse les inflexions de l'archet qui fait vibrer la corde.

La Vierge au Lis se fait remarquer par une grande austérité et une mesure dans les mouvements, qui est pour nous comme la marque indélébile de la grande et vraie sculpture.

Le prix du Salon est un encouragement autant qu'une récompense. C'est M. Lemaire qui l'a obtenu avec son groupe en plâtre : *Samson trahi par Dalila*.

Le juge d'Israël est endormi sur les genoux de Dalila, tandis que la perfide coupe la mèche de ces cheveux qui faisaient sa force. Samson a les muscles nerveux et solidement indiqués. Les épaisses phalanges de ses doigts rappellent sa terrible vigueur. Les Philistins en savent quelque chose. Dalila ne se sert du fatal ciseau qu'avec une extrême précaution, elle regarde si sa victime reste toujours plongé dans le sommeil. Pourvu qu'il ne s'éveille pas. Toute son attitude révèle cette préoccupation. Il n'est pas jusqu'à son pied qui ne se pose timidement sur un coussin à peine effleuré. Elle a si peur de faire le moindre mouvement ! Son pouce même se contracte, et se relève d'une façon trop accentuée pour ne pas être l'indice de quelque crampe. Mais cette douloureuse perspective n'enlève rien au mérite de l'œuvre. M. Lemaire vient de conquérir son premier grade. Place aux jeunes ! Le public des arts a les yeux fixés sur lui. Que nous réserve l'avenir du brillant lauréat ?

Une statue de femme, bien jolie, qui méritait mieux que la simple mention honorable dont le Jury l'a gratifiée, c'est *le Réveil* de M. Barré. Assise sur un socle de marbre, elle étend voluptueusement les bras. Ses yeux à demi-clos semblent refléter encore le souvenir de quelque rêve délicieux, et sa bouche souriante nous invite à l'amour. De quelque côté que l'on examine la belle fille nue qu'a sculptée M. Barré, partout on ne découvre qu'une même suavité de contours. Nulle défaillance. A l'harmonie des lignes s'ajoute le charme de l'expression. Quant à son visage, il n'a point, heureusement, cette beauté inerte à laquelle on donne, dans le langage du métier, la qualification d'académique. Mais il a cette vraie beauté qui vit, qui

s'anime, qui réfléchit, miroir fidèle, les pensées de l'âme humaine. Pygmalion s'est épris de sa Galatée, parce qu'il sentait sous la pierre le souffle de la vie. Qu'importe après cela les récompenses d'un Jury? « Ma statue est assez belle, se dit l'artiste amoureux de son œuvre, pour me consoler de tout le reste ! »

L'exposition de M. Oliva se composait de deux bustes : le mari et la femme, deux études qui rentrent dans les œuvres courantes de l'illustre maître. Mais bien qu'il ne s'agisse que de travaux de commande, de portraits sans caractère déterminé, et qui ne tirent leur valeur que de la signature de l'artiste, M. Oliva n'en utilise pas moins toutes ses brillantes qualités. On retrouve ici la sûreté du coup-d'œil, la fermeté de la main. Point d'hésitation ; tout indique l'œuvre faite d'un seul jet, puissant, large, vigoureux. Sobre de détails, comme nos premiers maîtres, M. Oliva en choisit juste ce qu'il faut pour faire valoir son buste. Mais où se porte principalement son effort, c'est sur la physionomie, qu'il rendra typique et générale, s'il s'agit d'une idée à représenter, individuelle et caractéristique, s'il s'agit, comme dans l'espèce, de portraits à exécuter. Quand au talent on joint la conscience, on ne produit jamais d'œuvres inférieures. Les deux bustes de M. et de Mme E. P. sont dignes de la main qui les a sculptés.

Qu'il y a de noblesse, de délicatesse, d'élégance dans l'*Orphée* de M. Guillaume ! L'ancien directeur des Beaux-Arts a le culte de l'art grec, il sait en comprendre et en aimer la grandeur et la majesté. Son *Orphée* rappelle l'antique par la simplicité de la pose, la souplesse du mouvement, mais avec quelque chose de plus dans l'expression de la pensée. L'inspiration enflamme le héros, et, la tête légèrement renversée en arrière, il semble chercher dans le ciel le secret de ces mélodies qui charmaient jusqu'aux arbres et aux animaux. L'union de la forme antique et de l'esprit moderne : voilà ce qui distingue le talent si pur, si fin de M. Guillaume. C'est un Athénien du XIXe siècle.

LE TROCADÉRO

GALERIE DES PORTRAITS HISTORIQUES

Quel plus beau cadre pouvait-on souhaiter au tableau du mouvement artistique contemporain que cette exposition de portraits historiques qui semblait devoir faire pour ainsi dire du passé le témoin impartial du présent ? Une pensée généreuse avait été de concevoir l'installation au Trocadéro d'une sorte de revue rétrospective, où l'Art eût donné la main à l'Histoire, et où il aurait suffi de quelques instants à chacun pour évoquer les siècles écoulés, et vivre en imagination dans la compagnie de tous les personnages illustres dont la grande ombre plane encore sur nous.

Que de figures curieuses on pouvait réunir dans cette galerie ! La fin du XVIe siècle eût apparu avec Henri IV, sous la physionomie du vrai gentilhomme campagnard, d'aspect, d'habitudes et de goût, avec Sully, son ministre austère et froid, avec la trop séduisante Gabrielle d'Estrée, la seule femme qu'il eût vraiment aimée.

Puis on aurait vu Louis XIII, le roi maladif, consumé par l'ennui, et cherchant dans la musique les seules consolations de son âme affadie. On l'aurait retrouvé là, avec sa figure longue, son teint terreux, ses moustaches noires, son aspect général de tristesse incurable, tel enfin que l'a représenté à Fontainebleau Philippe de Champagne.

Et quel contraste saisissant eût produit, à côté de Louis XIII, la haute stature, les traits énergiques et secs du cardinal de Richelieu, ses yeux profonds, nets, fermes et lumineuv, qui ont si bien inspiré le même Philippe de Champagne dans son portrait du Louvre.

La souplesse de Mazarin eût servi de transition entre la faiblesse de Louis XIII et la force de Louis XIV. Alors nous serions entrés en plein XVIIe siècle, et autour du Roi-Soleil, tout imprégné d'une auguste

majesté, aurait brillé la pléïade des grands hommes en tous genres qui ont illustré son règne : l'intrépide Condé, étincelant de fougue et de jeunesse, le vigilant Turenne, au visage un peu fort, bourgeois, mais très ferme de résolution, Molière au regard plein de vie, en même temps que de bonté, de loyauté, d'honneur, Lafontaine, Labruyère, Racine, Fénélon, Bossuet et tous les autres enfin !

Tandis que Mlle de Hautefort, l'Aurore, comme l'appelaient ses compagnes, se fût tenue près de Louis XIII, et eût essayé d'attirer sur ses beaux cheveux dorés et comme illuminés par le reflet des vitraux, l'attention trop souvent distraite du monarque ; Mme de Montespan, la belle poitevine, eût étalé en toute sécurité auprès de Louis XIV, son maître et son esclave, les charmes consacrés de sa plénitude opulente.

Puis toutes les ravissantes femmes du temps, pour lesquelles le grand Roi avait eu quelques bontés, eussent défilé devant nos yeux éblouis dans tout l'éclat de leur luxe et de leurs attraits : Lavallière, si douce, si aimante ; Fontanges, si jolie, un peu sotte, avec son minois triste d'enfant boudeur ; et sur le dernier plan, là-bas en arrière, Mme de Maintenon, la prude coquette, qui dissimule à Versailles sous des dentelles noires ses quarante-sept printemps.

Avec quel plaisir encore n'aurions-nous pas contemplé l'aimable visage de la jeune duchesse de Bourgogne, cette petite princesse de Savoie, qui menait Marly et Versailles par son entrain et sa gaieté !

Après les enfants gâtés de la Cour, seraient venus les enfants gâtés de l'armée, ayant à leur tête le maréchal Villars, avec sa physionomie ouverte, son allure vive, et Vendôme, l'air jovial, le masque bouffi, la carrure épaisse, monté sur son bon gros cheval noir, comme dans le portrait équestre du château d'Eu, vrai type du général bon enfant, qui conduit gaiement ses soldats à la victoire. Tout près, pour accentuer l'opposition, on eût placé Villeroy, le héros des Salons, le charmant, l'élégant, l'irrésistible Villeroy, se consolant par ses succès auprès des dames des échecs nombreux qu'il subissait à la guerre.

Et quand ayant vu s'éloigner les dernières silhouettes du siècle de Louis XIV, on eût abordé les folies de la Régence et le règne efféminé

de Louis XV, quelle abondante moisson il aurait encore été facile de faire parmi les nombreux médaillons de cette époque. Entre Mmes de Sabran et de Parabère on aurait mis le duc d'Orléans.

Laquelle savait mieux lui plaire? a dit le poëte :

> Entre Sabran et Parabère
> Le régent même, après souper,
> Chavirait jusqu'à s'y tromper.

Mme de Prie eût tenu compagnie au duc de Bourbon. La gracieuse Pompadour, ce morceau de roi, la rondelette Dubarry, la triste et résignée Marie Leczinska auraient eu, chacune, à des titres différents, leur place marquée dans ce défilé des femmes célèbres du XVIIIe siècle. Et combien d'autres trésors on eût aisément dérobés à la collection des Boucher, des Wateau, des Van Loo, aux délicieux pastels de La Tour !

Et pendant que d'un côté Louis XV, l'homme le plus ennuyé de France, se serait montré au milieu de ses nombreuses maîtresses, à qui était échue la mission difficile de combler le vide d'un cœur flétri et usé, de l'autre, on eût assisté à la personnification du grand courant d'idées, qui prépara le XIXe siècle, on aurait vu, parmi les littérateurs, Voltaire, parmi les philosophes, Rousseau. Quesnay eût représenté les économistes, Choiseul les diplomates. Les hommes de guerre enfin se seraient groupés autour de Maurice de Saxe, véritable personnage homérique.

Puis, en suivant toujours la chaîne variée des temps, le regard se serait mélancoliquement arrêté sur l'infortuné Louis XVI, sur Marie-Antoinette, l'adorable souveraine dont la physionomie douce et charmante, les grands yeux bleus, dans leur exquise beauté, révélaient la femme sous la reine, la tendresse du cœur sous la majesté du sort : figure éminemment sympathique et touchante par le souvenir plein de douleur d'une triste et lugubre destinée !

Mais à quoi bon citer encore tant d'autres visages aimés qu'on attendait, qu'on espérait, et qu'on n'a point trouvés ? Car, il faut bien le dire, la perspective si agréable, dont on s'était bercé, a fait place à la plus entière déception. On comptait sur une résurrection sérieuse du

passé, et l'on n'a eu qu'une sorte de bazar, composé en grande partie de portraits trouvés chez des marchands de tableaux et dénués de tout caractère d'authenticité. Que sont donc devenues toutes les célèbres collections, où l'on aurait dû si largement puiser ?

L'Exposition des portraits historiques est demeurée un magnifique programme qui a seulement péché par l'exécution.

Comment d'ailleurs pouvait-on décorer d'un nom, si riche en promesses, une galerie dans laquelle on contemplait, non sans surprise, tout à côté de Chateaubriand, la personnalité fantaisiste d'Alexandre Dumas père, en costume de Bédouin ?

Ainsi l'absence complète d'organisation, de méthode, enlevait aux quelques toiles à peu près historiques, perdues dans ce milieu de désordre et d'incohérence toute espèce d'intérêt, de portée. Les exigences de l'histoire et de l'art étaient absolument méconnues. Certes l'intention a été excellente. On voulait former une sorte de trinité artistique avec le Champ de Mars, le Palais de l'Industrie et le Trocadéro. Mais le dernier terme de cette trinité n'a point passé du domaine pur de la conception à l'état de réalité. Il n'a point véritablement comparu devant le tribunal de l'opinion publique. Aussi la critique a-t-elle dû forcément s'en désintéresser et s'abstenir de le juger, plutôt que de lui infliger les incertitudes d'un jugement par défaut.

Laissant donc de côté les joies qu'eût fait naître en nous le réveil d'un passé qui ne fut pas sans grandeur, ni sans charme, contentons-nous des satisfactions très-réelles et très-vives que nous offrent les développements du mouvement artistique contemporain. Pleins d'une sincère admiration pour le présent, nous pouvons envisager avec confiance l'avenir des beaux-arts en Europe et particulièrement en France.

Les expositions succèdent aux expositions. Partout les ateliers fermentent, les œuvres s'achèvent. Ce ne sont que peintures, que statues auxquelles on donne la dernière main, avant de s'en séparer, pour les livrer à l'appréciation du public. A chaque retour de la belle saison, on voit éclore les fleurs les plus exquises, les plus délicates du goût et de l'inspiration de nos chers artistes.

Les esprits les plus difficiles auraient le droit de s'ennorgueillir s'ils pénétraient le mystère de toutes les œuvres qui se préparent. Déjà

nous avons goûté par avance plusieurs des agréables surprises qui éclateront bientôt au grand jour. Mais n'est-ce point ici le cas de nous arrêter prudemment au seuil d'un domaine dont la discrétion nous interdit de dévoiler les précieux secrets, et, mettant fin à la course déjà longue que nous avons fournie, de répéter en terminant, avec le poëte :

Sed nos immensum spatiis confecimus æquor,
Ei jàm tempus equûm fumantia solvere colla.

G. DUFOUR.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Dimanche 4 Mai 1879.

I

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

Présidence de M. J. C. BARBIER,

PRÉSIDENT, CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION.

La *Société des Etudes historiques* a tenu sa Séance publique annuelle le Dimanche 4 mai, à une heure, dans la grande salle de l'Hôtel de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, place Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de son président, M. J. C. BARBIER, conseiller à la cour de Cassation; siégeaient au bureau : MM. BARBIER, président, NIGON DE BERTY, ancien président, Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général, Cte DE BUSSY, administrateur, Gustave DUVERT, secrétaire général adjoint.

M. Léon COGNIET, M. le baron TAYLOR, M. SUTTER s'étaient excusés par lettre de ne pouvoir assister à la Séance.

Une indisposition de M. Jules DAVID a privé le public du plaisir d'entendre la lecture de la poésie de sa composition portée à l'ordre du jour.

On remaquait sur l'estrade, derrière le bureau : MM. WIESENER, D'AURIAC, BOUGEAUD, baron CARRA DE VAUX, BERTHIER (Ferdinand), colonel FABRE, J. FLACH, Raphaël PINSET, QUESNEL, VAVASSEUR, LOUIS-LUCAS, FOULON, RAUNIÉ, DAUSSY, MENU, membres de la *Société des Etudes historiques*.

Dans son discours d'ouverture de la Séance, M. le Président s'est

livré à une étude du caractère des historiens en Grèce et a recherché les causes de l'irritation de Plutarque contre Hérodote.

Quittant le passé, après nous avoir fait ressouvenir par un portrait achevé des deux grands historiens auxquels nous ne saurions trop revenir, M. Barbier a rappelé dans le présent les conditions qui doivent présider à l'existence de toute société vouant ses efforts à la recherche de la vérité historique : Respect des opinions des autres, tolérance réciproque, liberté d'appréciation sous la réserve du droit de contrôle et de critique des jugements et des sources sur lesquelles ils s'appuient. Ce discours plusieurs fois interrompu par des marques d'assentiment a été suivi de chaleureux applaudissements.

M. Gustave Duvert, secrétaire général adjoint, auquel avait été confiée la tâche toujours délicate et difficile d'analyser les travaux de la *Société des Etudes historiques* pendant l'année 1878, s'est acquitté de cet hommage rendu au zèle, aux habitudes laborieuses de nos collègues titulaires résidants et correspondants avec ce soin consciencieux et ce tact que nos collaborateurs ont pu fréquemment apprécier dans ses écrits.

M. Wiesener, professeur honoraire de l'Université (histoire), l'auteur éminent des études sur Marie Stuart et Elisabeth d'Angleterre, a présenté le rapport sur le concours ouvert pour la distribution du *Prix Raymond*. La question proposée était : l'Histoire des Provinces Danubiennes, depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkhiar Skelessi.

La Société a éprouvé le regret de ne pouvoir accorder aux concurrents même une mention honorable.

M. Wiesener a su remplir le rôle sévère de rapporteur avec toute la mesure qu'il comporte. Il a montré aux concurrents futurs pour le *Prix Raymond* qu'ils trouveront dans la *Société des Etudes historiques* des juges bienveillants.

M. Wiesener en signalant les nombreuses lacunes qu'on peut reprocher aux Mémoires présentés, a tracé de main de maître les conditions qu'ils auraient dû remplir pour mériter des récompenses. Le sujet est remis au Concours pour l'année 1882. Grâce aux grandes lignes tracées par M. Wiesener la Société est en droit d'espérer des concurrents qu'elle appelle de nouveau dans la lice des mémoires complets et satisfaisants.

Après ces premiers travaux l'ordre du jour des lectures a été continué de la manière suivante :

Dans une notice sur la vie et les œuvres de M. Théry. M. Nigon de Berty, un de nos doyens, a retracé avec autorité et émotion l'existence si digne de haute estime de M. Théry inspecteur général honoraire de l'Université, décédé président de la *Société des Etudes historiques.* Ce n'est pas en quelques lignes que peut être fixé le portrait de cet homme de bien, laborieux jusqu'à sa dernière heure, serviteur constant et dévoué de l'Université! Nos lecteurs l'ont déjà trouvé, ce portrait fidèle et vivant, dans le discours prononcé par M. Barbier sur la tombe de M. Théry ; ils le retrouveront encore avec les détails achevés que comporte le cadre plus étendue d'une notice biographique dans le très complet article consacré par M. Nigon de Berty à l'ancien élève de l'Ecole normale supérieure, à l'ancien proviseur du lycée de Versailles, à l'ancien recteur de diverses Académies, à l'ancien inspecteur général, toujours et dans toutes ses diverses fonctions fidèle aux sentiments du devoir et à l'austère loi du travail.

M. Eugène d'Auriac, le savant conservateur-adjoint de la Bibliothèque nationale, a vivement intéressé l'auditoire par le piquant récit de *l'Origine et des développements de la corporation des Ménestriers.* Comment comprenaient-ils la musique? De quels instruments jouaient-ils? Quels statuts les régissaient? Comment, petite société, vivaient-ils au milieu de la société générale? Comment les vit-on disparaître? Quels souvenirs et fondations pieuses ont-ils laissés après eux? Questions que M. d'Auriac a traitées avec rapidité, dans un récit élégamment composé, très-bien dit et fort goûté de l'auditoire.

L'histoire de la propriété foncière en Angleterre, par M. Jacques Flach, a révélé les qualités sérieuses d'un de nos nouveaux membres de la Société ; elle fonde sur ses travaux les meilleures espérances. Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, professeur à l'école libre des sciences politiques, auteur d'un récent et remarquable mémoire communiqué à l'Institut sur la table de bronze d'Aljustrel, M. Flach a retracé les conditions de la propriété foncière en Angleterre ; il a comparé son système avec le nôtre et combattu l'opinion des historiens attribuant à la conquête normande une influence qui existait avant elle.

Nos lecteurs connaissent le talent souple, les ingénieux aperçus, le style coloré et brillant de M. Georges DUFOUR. Ses revues des Salons, son étude sur *le grand Art et le petit Art*, son livre sur *les Beaux-Arts dans la politique*, le placent au rang des critiques de la bonne école. Aussi les auditeurs ne s'y sont-ils pas trompés en faisant un chaleureux accueil aux *Fragments de sa galerie des portraits historiques au Trocadéro*, très-heureuse conception que nous publierons dans son ensemble.

La séance du 4 mai était pour plusieurs de nos collègues une séance de début devant le public d'élite qui reste fidèle à nos réunions.

Après MM. D'AURIAC et FLACH on a entendu M. QUESNEL, professeur d'histoire à l'école Monge. Le sujet choisi par notre confrère avait pour titre : « *Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.* »

M. QUESNEL, dans un récit emprunté aux lettres et mémoires du temps, s'est proposé d'établir que l'éducation du duc d'Orléans avait été systématiquement dirigée vers des goûts frivoles, et qu'elle avait été sacrifiée à l'unique préoccupation d'éviter au roi les embarras politiques qui avaient, depuis la mort de Henri IV, assiégé la couronne. On s'est demandé si les détails piquants rappelés par M. QUESNEL étaient puisés à des sources bien authentiques; si, au point de vue historique, ils avaient plus d'autorité qu'il n'en faut attacher aux anecdotes et chroniques de Cour. Notre jeune et savant confrère dans la suite de son étude, qu'il doit communiquer à la Société, trouvera l'occasion toute naturelle de répondre à ces observations et de citer les sources qu'il a consultées.

M. VAVASSEUR, avocat à la Cour d'appel de Paris, auteur bien connu de savants traités sur les Sociétés commerciales, a lu un fragment de son *Histoire des associations ouvrières* qui a dignement terminée une séance déjà si bien remplie.

Les prix proposés pour les années 1880, 1881, 1882, avaient été rappelés par M. le secrétaire-général adjoint Gustave DUVERT, à la suite de son compte-rendu. Les sujets sont ainsi formulés :

CONCOURS DE 1880.

Histoire des origines de la langue française et de son développement jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Un prix de 1,000 francs.

Concours de 1881.

Histoire des institutions de prévoyance en France. — Un premier prix de 1500 francs et un second prix de 500 francs.

Histoire de l'architecture et des constructions privées en France depuis la Renaissance jusqu'en 1830. — Un prix de 1,000 francs.

Concours de 1882.

Histoire des provinces danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkhiar-Skelessi. — Un prix de 1000 francs.

Le soir, suivant un usage confraternel auquel nos collègues s'étaient montrés aussi fidèles que les années précédentes, un banquet a réuni les membres de la Société des Etudes historiques chez Blot, au café Corazza au Palais-Royal.

Des toast ont été portés par M. Barbier à l'union de tous les membres de la Société; par M. Nigon de Berty à notre éminent Président; par M. le Secrétaire-Général à ses collaborateurs dans la rédaction des procès-verbaux : MM. Gustave Duvert, Raphaël Pinset, Dufour, et tout particulièrement au premier des collaborateurs de l'œuvre poursuivie par la *Société des Etudes historiques*, à M. l'administrateur comte de Bussy, dont le dévouement désintéressé ne sera jamais trop reconnu par la profonde estime et l'affection de tous ses collègues; par M. Raphaël Pinset, notre plus jeune collègue, à l'un de nos plus chers doyens, M. Nigon de Berty. Enfin, M. Louis-Lucas a proposé un toast à M. le Secrétaire-Général et à M. Delattre-Lenoel, imprimeur du journal de la *Société des Etudes historiques*, qui a remercié les membres présents dans des vers faciles et bien tournés.

Des lectures ont été ensuite faites et des vers récités par MM. Barbier, d'Auriac, Joret-Desclosières et Raphaël Pinset. M. Ferdinand Berthier a mimé des fables de La Fontaine avec le talent que ses collègues sont toujours heureux d'applaudir. Cette bonne et cordiale réunion s'est terminée, laissant dans le souvenir de tous les meilleures impressions.

II

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PRONONCÉE PAR M. J.-C. BARBIER.

MESDAMES, MESSIEURS,

A l'ouverture de chacune de nos séances publiques annuelles, rien n'est plus facile et plus doux à la fois que d'adresser à un auditoire sympathique une parole de bienvenue et de remercîment. Cette première partie de la mission du Président, je l'accomplis encore aujourd'hui avec une satisfaction véritable et qui me semble nouvelle. Mais, (vous savez qu'il y a toujours un *mais*,) mais où la difficulté commence, c'est lorsqu'il s'agit de captiver pendant quelques instants votre attention, dont la légitime impatience est excitée par les promesses du programme. Rassurez-vous, je ne vous priverai pas longtemps du plaisir d'entendre la parole aimée de nos chers confrères. Assis à une table richement servie, le convive délicat a quelque hâte d'en finir avec ce préliminaire obligé du festin dont vous avez tous le nom sur les lèvres. Telle est à peu près l'allocution présidentielle. Celle-ci sera courte. C'est un genre de mérite auquel on peut toujours prétendre.

Je rêvais, ces jours-ci, à ce que je pourrais vous dire de neuf dans un discours d'ouverture de 45e année, et je dois avouer que je ne trouvais rien, lorsque mes regards rencontrèrent un volume de Plutarque, resté sur mon bureau, et que parfois j'ouvre au hasard, lisant la page qui se présente, pour me distraire de quelque travail aride, comme on boit une gorgée de vin généreux pour se réconforter à la suite d'une fatigue. En ouvrant le volume qui, par parenthèse, est fort respectable en lui-même (car il est sorti des presses de Michel de Vascosan, imprimeur du roy Charles IX en 1574), je tombe, *parmi les œuvres meslées de Plutarque, translatées de grec en françois par Jacques Amyot*, sur un chapitre intitulé : *De la malignité d'Hérodote*. J'allais refermer le livre avec humeur, avec un sentiment analogue à

celui qu'on éprouve lorsqu'on assiste à une querelle entre deux de ses amis. Cependant je ne pus me défendre de lire ces reproches adressés par Plutarque au grand historien de l'antiquité. D'ailleurs, je n'avais plus à chercher mon sujet, et je pensai que vous consentiriez à vous arrêter quelques instants avec moi sur le procès que l'illustre biographe a cru devoir instruire, à une distance de plus de cinq siècles, contre le grand Hérodote, celui qu'on a nommé *le père de l'histoire.*

Dans l'interminable série de reproches accumulés par Plutarque en un chapitre de près de soixante pages, dans l'énumération de ces *griefs vitupères,* pour parler le langage d'Amyot, il y en a de bien futiles. On s'étonne, par exemple, de voir une longue dissertation sur le point de savoir si c'est véritablement pour n'avoir voulu rien entreprendre *avant la pleine lune,* que les Lacédémoniens sont arrivés trop tard à la bataille de Marathon. Hérodote leur avait prêté, à tort peut-être, ce mobile superstitieux. Plutarque se fâche tout rouge et la colère l'emporte jusqu'à cette foudroyante apostrophe à l'adresse du vieil annaliste : « Ainsi doncques ils attendaient la pleine lune ! Mais tu transfères la pleine lune au commencement du mois, estant, lorsqu'ils partirent, le premier quartier ; tu confonds le cours du ciel, l'ordre des jours et toutes choses. Et promettant, par l'inscription de ton histoire, d'escrire les faicts des Grecs, tu employes ton éloquence à magnifier et amplifier les gestes des Barbares ! »

Le réquisitoire se termine ainsi :

« Que fault-il donc penser et dire d'Hérodote ? Que c'est un homme qui paint bien au vif, que son langage est beau et doulx, qu'il y a de la grâce, de l'artifice et de la beauté en ses narrations........... Mais il se fault garder, comme d'une mouche cantharide entre les roses, de sa mesdisance, de sa bassesse de faire grand cas de peu de chose, qui se glissent dessoubs ces bien pollies, lissées et unies façons de parler, à fin que, sans y prendre garde, nous ne mettions en nostre teste de faulses, estranges et absurdes opinions et persuasions des meilleurs et plus nobles hommes et villes de la Grèce. »

J'ai cherché la cause de l'irritation de Plutarque contre Hérodote. Elle ne peut se trouver dans la basse envie qu'un homme de génie excite presque toujours chez des esprits médiocres. Un tel soupçon ne saurait, à aucun égard, atteindre Plutarque. D'ailleurs, ce senti-

ment méprisable éclate d'ordinaire chez les contemporains. Parmi les siens, Hérodote compta, il est vrai, quelques détracteurs ; mais leurs noms ont à peine été sauvés de l'oubli. Quant à Plutarque, il se trouvait à Rome au commencement de notre ère, sous Dioclétien, en même temps que le rhéteur Dion Chrysostôme, et il est à remarquer que ce dernier écrivit, à cette époque, une harangue aux Corinthiens, dans laquelle il déchire Hérodote et l'accuse d'avoir altéré sciemment la vérité historique, dans sa description de la bataille de Salamine. Entre ces reproches et ceux de Plutarque n'y eut-il que la coïncidence du temps, ou bien les efforts des deux ennemis d'Hérodote ont-ils été concertés à l'effet de battre en brèche sa vieille réputation ? Ce qui est certain, c'est que l'édifice en était si solidement établi, qu'il n'a pas même été ébranlé par ces attaques. L'opinion de Dion Chrysostôme n'est que celle d'un rhéteur, et ce n'est pas là une grande garantie de vérité. Quant à Plutarque, il a dû être et il a été certainement égaré par une passion dont le principe a quelque chose d'honnête. Il n'a pas su dissimuler la cause de son antipathie contre Hérodote, et c'est avec un véritable soulagement qu'on le voit trahir le secret de sa colère. Il a cédé à un sentiment d'amour-propre national exagéré et qui l'a rendu injuste. Né à Chéronée, en Béotie, l'illustre biographe n'a pu pardonner à l'historien des récits et des appréciations où il le trouve partial et trop sévère vis-à-vis de ses compatriotes. Le courroux de Plutarque ressemble un peu à celui du plaideur malheureux qui maudit son juge. Econtez le début de sa diatribe :

« Et pour ce qu'il monstre sa malignité principalement alencontre des Bœotiens et des Corinthiens (sans toutefois s'abstenir d'offenser aussi les autres) j'ay pensé qu'il appartenait à mon devoir de défendre en cela l'honneur de nos ancestres avec la vérité, contre cette partie de ses escripts : car qui voudrait poursuivre *les autres bourdes et menteries* qui sont en son histoire, il en faudrait faire plusieurs gros livres. »

N'en déplaise à Plutarque, les bourdes d'Hérodote n'ont pas fait grand tort à sa renommée. Son histoire est un monument achevé, d'une ordonnance parfaite et d'une éblouissante splendeur de détails. Les neuf livres de cette histoire ont eu le glorieux privilége d'être désignés par le nom de chacune des neuf Muses. C'est lui seul qui a fait

connaître, dans son origine et dans ses développements, l'histoire des Assyriens, des Mèdes et des Perses ; celle de Cyrus et de ses successeurs ; la conquête de l'Egypte par Cambyse ; enfin la fameuse guerre des Perses contre les Grecs. Sa description de l'Egypte, contenue dans le second livre, est restée une source pure et abondante de renseignements sur les antiquités de cette contrée fameuse, une source où la science moderne a largement puisé.

Faut-il s'étonner après cela qu'Hérodote, s'il a trouvé dans la postérité quelques critiques, ait été comblé de gloire et d'honneurs par ses contemporains ? Quelle scène imposante que celle qui se déroula sous les yeux des Grecs, lors de la 81[e] Olympiade ! Un immense concours de citoyens de tout âge et de toute condition assistait à cette solennité. Le jeune Thucydide, âgé de 15 ans à peine, y avait été amené par son père. Hérodote donne lecture au peuple assemblé de plusieurs fragments de son histoire, de ceux qui relatent les divers incidents de la lutte des Grecs contre les Perses et le triomphe de l'indépendance nationale. L'enthousiasme ne connaît plus de bornes. Les applaudissements éclatent. Le nom d'Hérodote est dans toutes les bouches : lui-même est entouré, acclamé, et devient l'objet d'une véritable ovation. Il aperçoit dans la foule Thucydide qui verse des larmes d'admiration, d'émulation peut-être, et, posant la main sur cette jeune tête, il prédit au père de l'enfant les destinées de celui qui devint lui-même un grand historien. Quel sujet de tableau, digne de tenter un grand peintre, si l'art ne l'a déjà traité ! Certes, c'est là une des belles pages de l'antiquité.

Laissons maintenant quelques esprits superficiels nous parler de la naïveté et de la crédulité d'Hérodote, et chercher à le trouver en faute sur quelque détail secondaire d'un point de l'histoire. Laissons un mauvais plaisant, tenté par la richesse de la rime plus que par le bon sens, écrire un méchant dystique :

Le bonhomme Hérodote
Dans ses contes radote.

La gloire du père de l'histoire demeure entière et elle a su résister, nous l'avons vu, à de plus rudes épreuves. Pourquoi les vrais savants tiennent-ils Hérodote en si grande estime ? C'est moins encore à cause

de l'incomparable éclat de style qui anime tous ses récits, qu'à raison de la sévère et consciencieuse étude à l'aide de laquelle il en a recueilli les divers éléments. Ce qu'il décrit, il l'a vu. Il a dépensé sa vie à voyager, dans l'intérêt de son histoire : il a visité l'Egypte, la Lybie, la Palestine, l'Assyrie, la Colchide. Le savant président Bouhier, dans ses remarquables *Dissertations sur Hérodote*, publiées à Dijon en 1746, a précisé le caractère et le résultat de ces voyages. Quand Hérodote raconte, il s'appuie sur des preuves dont il a discuté la valeur. C'est un véritable commissaire enquêteur auquel aucun moyen d'instruction ne fait défaut, ni le transport sur les lieux, ni les constatations matérielles, qui font parler les témoins muets, c'est-à-dire ceux qui sont les moins suspects. Quant aux témoignages proprement dits qu'il recueille, il les contrôle avec soin et sait se mettre en garde contre les témoins reprochables. C'est la grande école de l'histoire; c'est la méthode d'investigation qui interroge les sources mêmes ; c'est la méthode, en un mot, à laquelle s'est rattachée toute l'activité moderne et qui, de notre temps, a produit les grands historiens dont chacun de vous prononce tout bas les noms respectés. Mouvement remarquable des esprits vers la recherche de la vérité, mouvement attesté, sous nos yeux, par les efforts de tant de Sociétés savantes dont nos départements nous ont envoyé, il y a quelques jours, les plus dignes représentants.

La Société des Etudes historiques n'a pas été des dernières à prendre part à cette marche en avant. Voilà près d'un demi-siècle qu'elle s'adresse au public savant par la voix de son *Investigateur*. Elle convie toutes les bonnes volontés ; elle respecte dans chacun de ses membres la liberté des vues et des appréciations historiques ; elle pratique la vraie tolérance pour les opinions individuelles, sans prétendre se rendre solidaire et responsable de chacune d'elles ; elle professe que cette tolérance scientifique ne saurait avoir d'autre limite que le respect de la morale et de la loi. Aussi voit-elle chaque jour venir à elle de jeunes et vaillantes recrues. Partout, d'ailleurs, se généralise l'étude des chroniques et des traditions locales, sans lesquelles l'histoire générale n'aurait ni toute son ampleur ni toute sa vérité. Ce goût se propage dans toutes les parties de notre chère France, où ne se refroidira jamais une double et noble passion : l'amour du travail et l'amour de la liberté.

III

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT L'ANNÉE 1878.

Mesdames, Messieurs,

Suivant nos traditions, je viens vous présenter le compte-rendu des travaux de notre Société pendant l'année 1878, c'est-à-dire l'énumération des Mémoires, des Notices et des Rapports publiés dans le quarante-huitième volume de notre journal *l'Investigateur*.

Le rôle modeste et délicat du Rapporteur est de vous guider à travers les ruines accumulées par le temps, dans ce vaste champ de l'histoire que nos fondateurs et nos devanciers nous ont donné la mission de parcourir sans cesse. Chaque jour doit fournir son contingent, *nulla dies sine linea*.

Il ne s'agit pas ici de grandes découvertes historiques; mais d'études consciencieuses qui présentent, le plus souvent sous un nouveau jour, ce qui est déjà connu, et de recherches ayant pour but de déterminer un choix parmi les opinions diverses des historiens.

Si l'histoire, dans son acception générale, est le récit des faits, elle varie d'aspect et de caractère, non-seulement selon la nature de ces faits et de l'opinion du narrateur, mais en raison de l'état des mœurs et des esprits à l'époque où elle est écrite. Les mêmes sujets peuvent être traités à plusieurs points de vue, avec des procédés et des méthodes qui varient.

Les transformations successives de la méthode historique ne suffiraient pas d'ailleurs à expliquer la variété des récits, la diversité des

jugements ; ce sont autant de tableaux qui diffèrent par le dessin et par le coloris.

Le cadre restreint d'un compte-rendu ne me permettra, ni de faire ressortir suffisamment le côté nouveau des Mémoires que je vais énumérer, ni de faire partager à notre public d'élite, le plaisir que j'ai goûté en lisant pour la deuxième fois ces écrits si variés sur l'histoire des hommes et des faits, des langues et des lettres, des sciences et des arts. Dans cette course rapide on se heurte à chaque pas contre les débris du passé qui rappellent des souvenirs, tantôt tristes et douloureux, tantôt doux et pieux, remettant en mémoire l'histoire et la légende du bien et du mal.

Parmi les travaux rentrant dans la spécialité de notre première classe, (Histoire générale et Histoire de France,) je citerai d'abord une étude remarquable de M. Théry, inspecteur-général honoraire de l'instruction publique, qui présidait notre Société lorsque, l'année dernière, nous avons eu la douleur de le perdre. La voix de l'un de nos doyens nous retracera tout-à-l'heure le portrait de l'éminent professeur qui unissait la supériorité du lettré délicat à la modestie de l'homme de bien. C'est lui qui avait composé, pour ses petits-enfants, ce charmant recueil de *Cent fables* dont M. Nigon de Berty nous a fait un éloge si mérité.

Je n'ai à parler ici que de l'étude de M. Théry sur Alcuin ; dans un langage simple et élevé, l'auteur nous montre le principal auxiliaire de Charlemagne, non celui qui, l'épée à la main succombait héroïquement à Roncevaux, mais cet autre lieutenant de l'empereur qui, secondant son vaste génie, comprenait comme lui, il y a plus de mille ans, qu'il fallait étendre l'instruction de ses peuples et leur apprendre à préférer la culture intellectuelle, sanctifiée par la religion, à la satisfaction des appétits grossiers. Sous le titre : *Alcuin, — L'Ecole et l'Académie palatines,* M. Théry prouve que le grand désir, l'ambition du savant saxon, était moins encore de faire avancer que de populariser la science ; son nom, aussi bien que celui de Roland, est inséparable du nom de Charlemagne, qui mit la gloire du législateur au niveau de la renommée du conquérant. C'était, dit l'auteur, comme un éclair de génie entre deux siècles de ténèbres.

C'est dans ces ténèbres que M. le Colonel Fabre nous fait pénétrer;

il les dissipe un instant pour nous montrer *La Lorraine et l'Alsace, — leur annexion, au Xe siècle, au Saint Empire romain.* — Dans une étude aussi intéressante pour l'histoire que pour le droit des gens, notre collègue donne un tableau de la lutte qui s'engagea entre la France et l'Allemagne, se disputant les diverses parties de l'empire de Lothaire ; les dissensions civiles de la France permirent à son ennemie de triompher. C'est tout à la fois une page d'histoire et une leçon de patriotisme.

M. BARBIER, après nous avoir si bien retracé *l'Histoire du Testament de Louis XIV*, après nous avoir aussi rappelé *Les premières années de la Régence*, nous a donné *Alberoni et le Régent*, 1718-1719. Ces études sont d'un puissant intérêt ; elles nous font suivre, à partir de la mort du grand Roi, les évènements et les intrigues des premiers temps du règne de Louis XV. Le travail sur Alberoni met en relief ce fait curieux, non de la rivalité de la France contre l'Espagne, mais de celle du Régent contre le Ministre espagnol. Ce cardinal-ministre, fils d'un jardinier italien, qui aimait tant sa patrie d'adoption, avait lutté contre l'Europe entière, et succombait enfin en 1719. Le Régent triomphait ; mais l'auteur se demande si c'était bien un triomphe pour la France, et si le mal fait par Alberoni n'a pas joué un rôle important sur la politique intérieure de notre pays au XVIIIe siècle. Nous regrettons qu'un sentiment des plus délicats, le désir de céder la place à un collègue, ait empêché notre cher Président de nous donner aujourd'hui le complément de ses études sur la Régence.

Nous devons à M. le Colonel FABRE un excellent rapport sur un ouvrage publié par M. WIESENER : *La jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre.* Le Rapporteur exprime le plaisir qu'il a goûté dans la lecture de cette œuvre de patience et d'érudition de l'ancien professeur d'histoire de l'Université, qui a su peindre l'orgueilleuse Elisabeth et l'intrépide Marie Tudor. Ce n'est pas seulement l'histoire de la jeunesse d'Elisabeth, dit le Rapporteur, c'est aussi l'histoire de l'Angleterre et de l'esprit humain de 1533 à 1559.

Des nombreux rapports appartenant à notre première classe, nous devons citer encore celui de M. le comte DE BUSSY sur la *Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes le 20 février 1600*, de notre savant correspondant M. LOUISE ; trois rapports de M. BOUGEAULT dont

deux sur les ouvrages de M. Aimé Cécyl : *Histoire du royaume de Boisbelle*, — et *Aubigny et ses Seigneurs ;* — le troisième concernant l'étude historique faite par M. de Cardevacque sur le *Collége d'Arras ;* le rapport de Mgr Tolra de Bordas sur les deux premiers volumes de la *Nouvelle Histoire de France illustrée* de notre collègue M. Edmond Py, dont nous regrettons l'éloignement ; — celui de M. Emile Raunié sur *l'Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe, en Savoie*, de M. Claudius Blanchard ; enfin le rapport de M. Joret-Desclosières sur *l'Armorial des Prévôts de Paris*, de M. le comte de Bussy, notre cher Administrateur, qui ajoute, aux soins dévoués qu'il donne à notre Société, d'intéressants travaux littéraires et archéologiques.

Un important mémoire intitulé : *La Bulgarie historique et littéraire*, qui appartient tout à la fois à la première et à la seconde de nos classes, nous a été présenté par M. Bougeault. C'est l'étude savante et consciencieuse d'une partie de la race slave égarée sur les deux versants du Balkan ; c'est un précis de l'histoire, du caractère, des mœurs, de la religion du bulgare, et de son lent développement intellectuel. L'auteur s'abstient de porter un jugement au point de vue politique, ce qui serait contraire à nos traditions ; mais le lecteur ne peut se défendre d'un sentiment douloureux en pensant qu'on a semé la mort dans le fameux *champ des roses*, fauché par la mitraille, arrosé par le sang. « Ce coin du Paradis, célébré par les poëtes, dit M. Bougeault, ressemble à un cercle de l'enfer de Dante. »

Nous placerons au premier rang des travaux de la deuxième classe (Histoire des langues et des littératures) *le Mouvement historique en France pendant l'année 1877*, dû à la plume exercée de Mgr Tolra de Bordas. Les principaux ouvrages, les articles les plus importants des Revues y sont appréciés avec soin et résumés en quelques mots qui en indiquent la valeur. L'auteur constate que loin de donner raison à Joseph de Maistre accusant l'histoire de n'être qu'une vaste conspiration contre la vérité, les écrivains s'efforcent en général de se rapprocher de l'école de Thucydide, ce créateur de la philosophie de l'histoire et de la critique historique, c'est-à-dire l'ami de la vérité. La pensée générale qui se dégage des travaux analysés, et nous pouvons en dire autant de ceux que nous énumérons, c'est le désir d'arriver à une sincère et sérieuse réhabilitation historique.

Pendant que Mgr DE BORDAS passait ainsi en revue les travaux historiques de l'année, notre très-affectionné secrétaire général, M. Gabriel DESCLOSIÈRES, examinait ceux de la Société des Etudes historiques qui ont été publiés dans l'*Investigateur* de 1877. Son compte-rendu a le double mérite d'être complet sans paraître long, et d'être attrayant tout en restant sérieux.

En lisant le rapport présenté par M. Jules DAVID sur l'*Histoire des Littératures étrangères* de M. BOUGEAULT, on ressent un plaisir des plus délicats ; c'est un tableau saisissant et savamment nuancé de la marche de l'esprit humain dans les races européennes. Le rapporteur fait bien ressortir la valeur de cette œuvre d'érudition dont l'auteur avait été lauréat de notre société, avant de devenir notre collègue.

M. DAVID fait remarquer l'importance de ces trois volumes qui brillent par la force et la justesse de la pensée, par la modestie de l'auteur, et surtout par une haute moralité qui ne pardonne à aucun vice quelle que soit sa grâce naturelle ou empruntée. Le rapport donne un vif désir de lire l'œuvre de M. BOUGEAULT. Après avoir tracé la carte du génie littéraire des peuples étrangers, M. DAVID nous ramène dans notre pays, et nous rend compte d'un volume de M. Ernest PRAROND intitulé : *Les Pyrénées, paysages et impressions*. Auteur et rapporteur aiment et savent faire aimer la poésie.

Nous pouvons en dire autant de M. Edmond PY, à qui nous devons un rapport sur un recueil de poésies intimes de notre regretté collègue, M. HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN, ayant pour titre : *Couronne d'amour et de deuil*. M. PY, poëte lui-même, a su nous toucher profondément en rappelant les qualités de l'honorable magistrat qui, en dehors de l'accomplissement de ses devoirs professionnels, partageait sa pensée entre la famille et la poésie. Depuis longues années nous avons été habitués à trouver ces nobles sentiments chez les magistrats que nous avons comptés ou que nous comptons encore dans nos rangs.

M. NIGON DE BERTY, outre la notice si vraie sur la vie et les œuvres de M. THÉRY, nous a présenté un rapport sur les *Progrès dans l'étude des langues* de M. l'abbé GAINET, membre correspondant dont nous avons eu souvent à louer les travaux d'érudition.

Mgr DE BORDAS a successivement examiné la *Figulina iconografica*

ed epigrafica, de M. le comte VIMERCATI-SOZZI notre savant correspondant de Bergame, et un travail sur la poésie latine, communiqué par M. MENU (de Laon), intitulé : *Aurifodina sive Flores illustrium poetarum.*

Rappelons encore *Les Quatrains de Pibrac*, ce charmant manuscrit de Jules JANIN, si bien enchâssé par M. LOUIS-LUCAS, dans une aimable lecture retraçant les mérites si divers du poëte du seizième siècle et du critique du dix-neuvième.

Dans les publications de la troisième classe (Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques) nous trouvons sous ce titre : *Un procès de propriété littéraire*, une communication intéressant au plus haut degré les auteurs d'œuvres d'art et d'écrits littéraires, historiques et dramatiques. Nous devons remercier notre Secrétaire général, M. JORET DESCLOSIÈRES, de nous avoir fait connaître cette discussion juridique sur le droit incorporel mobilier des œuvres de la pensée, tombé dans une communauté entre époux. En faisant triompher la thèse qu'il a soutenue, notre collègue a rendu un véritable service ; il dit, avec raison, qu'on peut respecter les prérogatives de l'écrivain, sans sacrifier les droits de la femme qui a sa part de collaboration dans l'œuvre de son mari, par les soins donnés à la famille, par la liberté d'esprit qu'elle lui procure en prenant à sa charge les soucis de l'intérieur, et permettez-moi d'ajouter, par l'influence qu'exerce souvent la délicatesse du cœur de la femme et la finesse de son esprit.

Tandis que M. SUTTER nous rendait compte des travaux de l'*Institut national genevois*, et M. le colonel FABRE de ceux de la *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes maritimes*, Mgr DE BORDAS nous signalait les études scientifiques, médicales et historiques de *l'Académie Fisio-medico statistique de Milan*, et un savant travail juridique de M. LUIGI GHIRELLI intitulé : *Progresso e regresso del giure penale.* Enfin M. BOUGEAULT nous entretenait des publications de l'*Académie des sciences de Munich.*

La quatrième classe, celle de l'Histoire des Beaux-Arts, a distribué deux médailles, et accordé une mention très-honorable pour le prix Raymond, sur la question mise au concours : *Histoire du Portrait en France.* Les lauréats ont été MM. Raphaël PINSET, Jules d'AURIAC et

MARQUET DE VASSELOT. Le rapport nous a été présenté par M. LOUIS-LUCAS qui nous a fait partager le plaisir qu'il avait goûté lui-même à passer en revue, avec les concurrents, tous les portraitistes français, toutes ces illustrations qui sont une des gloires de notre pays. Les derniers mots du rapporteur s'adressent à notre éminent collègue, M. Léon COGNIET, dont il suffit de prononcer le nom pour que l'éloge vienne à la pensée de chacun. M. Léon COGNIET forme, avec M. Camille DOUCET, M. le baron TAYLOR et M. Ferdinand de LESSEPS, le lien précieux qui nous rattache à l'Institut.

M. David SUTTER, ancien professeur d'esthétique à l'Ecole des Beaux-Arts, nous a beaucoup intéressé en écrivant l'*Histoire de la musique depuis les Grecs jusqu'à nos jours*. Il a retracé les progrès de l'art chez les anciens, au moyen-âge et dans les temps modernes. Ce savant travail a été complété par l'*Origine de la musique en France* et par une *Notice sur les principaux instruments de musique*. Nous devons encore à M. SUTTER un rapport sur les *Légendes de l'Art*, de notre honorable collègue M. Charles DES GRANGES, qui nous apprend la curieuse histoire d'un gentilhomme verrier du XIVe siècle.

Après avoir énuméré les travaux de l'année 1878, trop longuement peut-être pour mon auditoire bienveillant, et d'une façon bien sommaire pour les auteurs, il me reste à parler du prix fondé par notre généreux et regretté collègue M. RAYMOND.

Vous allez entendre le rapport du concours de 1879 sur les mémoires traitant la question choisie par la première classe de la Société: *Histoire des provinces danubiennes*. Le savant rapporteur vous fera connaître le résultat de ce concours et la valeur des mémoires qui nous ont été adressés.

En 1880, il sera décerné par la deuxième classe un prix de mille francs au meilleur mémoire sur l'*Histoire des origines de la langue française et de son développement jusqu'à la fin du XVIe siècle*.

La troisième classe a mis au concours pour l'année 1881 l'*Histoire des institutions de prévoyance en France*. — Deux prix seront décernés, l'un de 1,500 francs, l'autre de 500, aux travaux qui en seront jugés dignes.

Enfin la quatrième classe donnera, également en 1881, un prix de 1,000 francs au meilleur mémoire traitant la question suivante :

Histoire de l'Architecture et des constructions privées en France depuis la Renaissance jusqu'en 1830.

Depuis notre dernière séance publique nous avons eu le plaisir de recevoir de nouveaux collègues ; ce sont :

MM. Eugène D'AURIAC, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ;
Raphaël PINSET, lauréat du concours de 1878 ;
Jules D'AURIAC fils, lauréat du même concours ;
Bernard BÉNEZET, peintre d'histoire, lauréat de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse ;
DU BOIS DE JANCIGNY, membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de l'Académie d'Amiens ;
Ernest DELAMONT, homme de lettres, et Eugène TALLON, avocat-général à Lyon.

Nous avons déjà pu apprécier le zèle et le talent de plusieurs d'entre eux.

L'éloge de notre Secrétaire général et de notre Administrateur n'est plus à faire. MM. JORET-DESCLOSIÈRES et DE BUSSY ont continué à donner à la Société les soins les plus éclairés ; mais nous devons ajouter, cette année, que le secrétariat a trouvé d'utiles collaborateurs chez MM. DUFOUR et PINSET qui se sont mis gracieusement à sa disposition.

Je ne terminerai pas sans vous parler de la perte faite par la quatrième classe de deux correspondants à l'étranger, deux savants distingués qui occupaient une haute situation en Italie : M. le Commandeur Scipion BORGHESI-BICHI, sénateur du royaume, membre de l'Académie royale des Fisio-critici et assesseur du Xe Congrès scientifique des Italiens à Sienne ; et M. CITTADELLA, archéologue éminent, conservateur des Monuments d'Art de Ferrare, membre de la Société des Antiquaires de France et de toutes les principales Académies de Rome, Florence, Venise, Parme, Modène, Bologne, Ravenne et Pérouse.

Ces pertes nous sont sensibles ; mais quelles que soient les douleurs que nous ayons éprouvées chaque année depuis notre fondation nous ne nous sommes jamais laissé abattre ; notre devoir est au contraire de redoubler de courage dans nos travaux, dans nos recherches historiques. N'est-ce pas le meilleur hommage à rendre à la mémoire de nos fondateurs et de nos devanciers, en prouvant l'utilité de leur

œuvre ? Et quels étaient ces hommes qui furent la parure et l'honneur de notre Société ? Ils se nommaient MICHAUD, DE BARANTE et MICHELET ; CHATEAUBRIAND et DE LAMARTINE ; DE PONGERVILLE et PATIN ; AMPÈRE, BROUSSAIS et GEOFFROY-SAINT-HILAIRE ; BOIELDIEU et CHERUBINI ; FOYATIER, INGRES, Eugène DELACROIX ; Hippolyte LEBAS, HITTORFF et BALTARD.

Pour conserver nos traditions et les transmettre à nos successeurs, il ne faut pas laisser s'éclaircir nos rangs, et je dois, en terminant, faire appel, non-seulement aux travailleurs érudits, mais aux amis de l'étude et de l'histoire qui peuvent venir à nous comme associés-libres ; ils trouveront une cordiale confraternité, le respect de l'opinion et de la croyance de chacun, et partageront avec nous cette précieuse bienveillance qui depuis un demi-siècle ne nous a jamais fait défaut, de la part du ministère de l'Instruction publique et de la plus illustre des sociétés savantes qui siége au palais Mazarin.

NOTE

L'*Introduction aux lois et coutumes de Verceil*, PREFAZIONE AGLI STATUTI DEL COMUNE DI VERCELLI, et *les Lois et Coutumes de Verceil,* STATUTA COMMUNIS VERCELLARUM ab anno MCCXLI, dont un compte rendu est publié dans la précédente livraison, (pages 114 et suivantes), font partie de la très-importante collection publiée à Turin sous ce titre : HISTORIÆ PATRIÆ MONUMENTA JUSSU REGIS EDITA, par le Comité royal de l'Histoire nationale d'Italie, auquel appartient notre savant collègue M. le Commandeur Adriani. (Tome XVI.) L'*Introduction* a eu un tirage à part.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 2 ET 18 AVRIL ET 7 MAI 1879.

SÉANCE DU 2 AVRIL. — *Présidences successives de* MM. BARBIER, *Président, et* TOLRA DE BORDAS, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la dernière Séance rédigé par M. Raphaël PINSET, secrétaire de la 4e classe, est lu et adopté.

M. Eugène D'AURIAC indique le titre d'une lecture qu'il destine à la Séance publique : *Histoire de la baronne de Beau-Soleil.*

M. L'ADMINISTRATEUR communique plusieurs lettres de nos honorables correspondants, MM. DONEAUD DU PLAN, DU SEIN, etc.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que notre collègue, M. VAVASSEUR, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient d'être nommé adjoint à M. le Maire du deuxième arrondissement de la ville de Paris.

M. le Cte DE BUSSY signale la nomination de Mgr Pierre SAULINI, membre titulaire correspondant de la 3e classe, en qualité d'évêque titulaire à Alatri, Italie.

M. L'ADMINISTRATEUR communique ensuite la liste des Ouvrages offerts à la Société depuis un mois ; leurs titres seront publiés suivant l'usage.

M. LE PRÉSIDENT invite, d'après l'indication portée à l'ordre du jour, MM. les Membres de la Commission désignée pour faire la proposition d'un sujet à mettre au concours pour le prix de l'année 1881, à donner connaissance du résultat de son étude. MM. les Membres de la Commission n'étant pas en nombre à la Séance de ce jour et aucune résolution définitive n'ayant été prise, cette communication est remise à la Séance du 18 avril.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la date de la Séance publique reste fixée au 4 mai et il prie ses collègues de rechercher, dès à présent, avec lui, quelles lectures pourraient provisoirement être indiquées comme pouvant figurer à l'ordre du jour de cette séance, sauf détermination définitive à la

séance du 18 avril. Le programme paraît pouvoir être, sauf révision, composé de la manière suivante :

Allocution du Président ;

Compte-rendu des travaux de l'année 1878 par M. Gustave Duvert, secrétaire général-adjoint.

Rapport de M. Wiesener sur le Concours de 1878 pour le *Prix Raymond.*

Lectures

1° *Notice sur M. Théry,* par M. Nigon de Berty.

2° *Histoire de la baronne de Beau-Soleil,* par M. Eugène d'Auriac.

3° *Fragments de l'Histoire de la propriété foncière en Angleterre,* par M. Flach.

4° *Le mouvement historique pendant l'année* 1878, par Mgr Tolra de Bordas.

5° *La Fin de la Régence,* par M. J. C. Barbier.

6° *Les corporations ouvrières,* par M. Vavasseur.

7° *Monsieur, frère de Louis XIV,* par M. Quesnel.

8° *Galerie des portraits historiques à l'Exposition universelle. Fragments,* par M. Georges Dufour.

9° *La Reine de Saba,* poésie, par M. Jules David.

L'ordre du jour appelle la lecture du Rapport de M. Louis-Lucas sur le dernier volume des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville.* Ce compte-rendu très-intéressant des travaux d'une Compagnie qui possède parmi ses membres et collaborateurs les plus distingués plusieurs de nos collègues, est renvoyé au Comité du Journal.

M. Georges Dufour termine la lecture de l'élégante description du Salon de peinture rétrospective à l'Exposition universelle.

M. Dufour reçoit l'expression des félicitations et des nouveaux remerciements de ses collègues. Cette étude est renvoyée au Comité du Journal qui, vu l'étendue du manuscrit, se préoccupera, pour les communiquer à la Société, de rechercher les voies et moyens pouvant en permettre une publication entière.

M. Desclosières communique une notice, accompagnée de photographies, sur une Roche énorme et fort curieuse située en avant des falaises de Longues (Calvados). Ce vestige isolé dans la mer atteste la limite que la côte occupait, il y a près d'un siècle, limite reculée de plus de 70 mètres aujourd'hui par le progrès incessant des eaux — Cette notice est renvoyée au Comité du Journal.

Mgr Tolra de Bordas termine la Séance en lisant une *Note sur l'étude d'un tombeau romain* faite par notre correspondant italien, M. le professeur G. Mantovani.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1878. — *Présidence de* M. J.-C. Barbier. — M. le secrétaire-général Joret-Desclosières donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. de Bussy présente les regrets de M. Louis-Lucas qui ne peut assister à la séance.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Muray, présentant, avec M. Joret-Desclosières, la candidature de M. Anatole-Pierre Desrateaux, greffier au Tribunal de Loudun. La commission d'examen est composée de MM. Bougeault, Wiesener et Duvert.

Le tome X de la 7e série des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,* et le tome VI de la 3e série des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie,* contenant une *Histoire du Décanat de Saint-André*, sont renvoyés à l'examen de Mgr Tolra de Bordas, et M. Raunié est chargé de rendre compte du tome Ve de la même série des Mémoires de cette dernière Académie, qui renferme une *Etude historique sur la Révolution et l'Empire, en Savoie.*

MM. Eugène d'Auriac, Dufour et Pinset, membres de la commission chargée de l'étude du sujet à mettre au concours pour 1881 (4e classe), font connaître le résultat des travaux de la commission.

M. Dufour est d'avis d'adopter la proposition de M. le comte de Bussy, relative à l'*Histoire de l'Architecture privée en France depuis la Renaissance.* MM. David et de Berty pensent qu'il n'y a pas là un sujet suffisamment intéressant et artistique.

M. Pinset fait connaître la question présentée par M. Sutter, membre de la commission. Cette proposition, formulée à un point de vue purement esthétique, est écartée.

M. Pinset demande qu'on mette au concours l'*Histoire de la formation des Musées du Louvre*. Quelques membres font observer qu'il faudrait que les concurrents eussent des connaissances très-étendues à cause de la diversité des sujets à traiter.

En réponse à l'observation faite à M. de Bussy, que pour l'histoire de l'architecture privée on trouverait peu de monuments à citer, il fait remarquer que beaucoup d'établissements publics actuels sont d'anciennes cons-

tructions privées des siècles derniers et qu'il reste encore beaucoup d'habitations plus modestes et cependant fort intéressantes et curieuses. Le *Bulletin monumental*, les volumes des *Congrès archéologiques*, et bien d'autres publications en ont reproduit un grand nombre.

M. Pinset dit que la commission a pensée à l'*Histoire de la sculpture française depuis la Renaissance*, l'ouvrage d'Ernest David s'arrêtant à cette époque.

Après un échange d'observations entre MM. Barbier, Fabre, David, de Bussy et Quesnel, M. Duvert fait observer que dans la séance précédente il avait été admis que le sujet devait concerner l'architecture, que la peinture et la sculpture avaient eu leur fête, et que la proposition de M. de Bussy lui paraît réunir de grands avantages.

M. Quesnel dit qu'il s'associe à M. Duvert pour appuyer cette proposition.

Après une courte discussion, M. le Président met aux voix la formule suivante : *Histoire de l'Architecture privée en France depuis la Renaissance jusqu'en* 1830. Elle est adoptée — M. le Président ajoute que la commission pourra rédiger un programme pour mieux faire comprendre la pensée de la Société (1).

M. Wiesener donne lecture du rapport qu'il a fait au nom de la commission du concours pour le Prix Raymond, (*Histoire des Provinces Danubiennes*) ; cette lecture est accueillie par des applaudissements.

Après un échange d'observations, le rapport est adopté, et le concours est reporté à 1882.

M. Eug. d'Auriac lit une étude intitulée : *Histoire de la baronne de Beau-Soleil.* L'auteur reçoit les félicitations de ses collègues. Le renvoi au Comité du Journal est prononcé.

L'ordre du jour appelle la fixation définitive du programme de la séance publique, qui est fixé comme suit après examen et discussion des articles :

Allocution du Président, M. J.-C. Barbier.

Compte-rendu des travaux de la Société des Etudes historiques pendant l'année 1878, par M. Gustave Duvert, secrétaire-général adjoint.

Rapport sur le concours de 1879 *pour le Prix Raymond* (*Histoire des Provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi*), par M. Wiesener, professeur honoraire d'histoire de l'Université.

---

(1) La formule a été ainsi complétée dans une séance suivante : *Histoire de l'Architecture et des Habitations privées en France depuis la Renaissance jusqu'en 1830.*

Lectures

1° *Notice sur la Vie et les Œuvres de M. Théry,* inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, ancien Président de la Société des Etudes historiques, par M. NIGON DE BERTY.

2° *Origine de la corporation des Ménestriers,* par M. E. D'AURIAC.

3° *Histoire de la propriété foncière en Angleterre (fragments),* par M. J. FLACH, professeur à l'Ecole des Sciences politiques.

4° *La Reine de Saba.* Légende orientale. Poésie par M. Jules DAVID.

5° *Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV ;* Etude par M. QUESNEL, professeur d'histoire à l'Ecole Monge.

6° *Des associations ouvrières dans le passé,* par M. G. VAVASSEUR.

7° *La galerie des portraits historiques au Trocadéro (fragments),* par M. G. DUFOUR.

8° *Mouvement historique en France pendant l'année* 1878, par Mgr TOLRA DE BORDAS, vice-président.

SÉANCE DU 7 MAI. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER, *Président.* — M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Gustave DUVERT, secrétaire-général-adjoint. Le procès-verbal est adopté sans observations.

M. Gustave DUVERT s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. M. Raphaël PINSET, secrétaire de la quatrième classe, est chargé de la rédaction du procès-verbal.

M. L'ADMINISTRATEUR communique les lettres par lesquelles MM. SUTTER, PRAROND, DAVID, ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à la Séance publique.

Une lettre de M. l'abbé BOITEL qui annonce pouvoir bientôt présenter à la Société une *Histoire de l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne.*

Une autre, de M. DU SEIN, qui envoie une étude sur *Jeanne d'Arc*, dont la lecture sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance, et aussi plusieurs autres lettres relatives à des questions administratives.

M. le comte DE BUSSY propose à l'Assemblée de prendre une résolution réglementaire fixant le nombre des lectures qui pourront désormais être faites en séance publique et les formalités à remplir pour leur admission. Cette proposition sera soumise à l'examen d'une commission, dont la nomination sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre de M. COMBIER.

qui regrette de ne pouvoir assister à la séance, et qui envoie en même temps son étude sur *les Plumitifs du grand Bailly de Vermandois*. M. Nigon de Berty est chargé de l'examen de ce travail.

M. le Secrétaire-général donne ensuite lecture d'un extrait du *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale,* appréciant l'ouvrage de M. Théry sur *Alcuin*. Il annonce aussi l'envoi, par M. Stéphen Liégeard, d'un numéro du journal *le Pays* rendant compte des fêtes du Centenaire de lord Brougham à Cannes, et constatant le vif succès du concours littéraire organisé sous la présidence d'honneur de notre confrère.

M. Stéphen Liégeard, à cette occasion, a composé une ode qu'il a lue au moment où tombait le voile de la statue, le jour de l'inauguration, et dont la sixième et la septième strophe ont été, par décision de la municipalité, gravées en lettres d'or sur le marbre du piédestal.

« Interrompue presque à chaque strophe par les applaudissements de la foule, ajoute *le Pays*, cette pièce a valu à son auteur d'unanimes et chaleureuses félicitations.

» Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que M. Gazagnaire, maire de Cannes, à la tête d'une députation du Conseil municipal et de la Commission littéraire, s'est rendu dimanche à la villa des Violettes, pour remercier M. Stéphen Liégeard des soins par lui donnés, depuis trois mois, à l'organisation d'un concours qui, selon l'expression du premier magistrat de la cité, « a satisfait les plus difficiles, les plus délicats. » — « Je vous remercie bien sincèrement, Monsieur, a ajouté le Maire ; je vous remercie au nom de la population, au nom des membres de la Commission du Centenaire, de la peine que vous avez prise et du résultat que vous avez obtenu. Pour vous rappeler la ville que vous paraissez tant aimer, nous vous offrons ce souvenir qui, à nos yeux, n'a qu'un mérite de couleur locale, puisque les fleurs en sont le principal ornement. »

« Ce souvenir n'est rien moins qu'un magnifique coffret d'ébène, à pans coupés, revêtu de mosaïques où toutes les fleurs du littoral ont été reproduites, à Florence, avec un art exquis. A l'intérieur se lit cette inscription, gravée sur plaque d'argent :

CENTENAIRE DE LORD BROUGHAM

A M. Stéphen LIÉGEARD,

Président d'honneur du Concours littéraire

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE CANNES
ET DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DU CENTENAIRE.

L'Assemblée accueille avec une très-vive satisfaction le récit de ces témoignages si honorables accordés à un de nos confrères.

M. le Secrétaire-général communique ensuite la liste des journaux qui, à sa connaissance, ont rendu compte de notre séance publique du 7 mai.

Ce sont : La *Gazette des Tribunaux*, le *Globe*, le *Siècle*, le *XIXe Siècle*, la *Civilisation*, le *Journal Officiel*, le *Moniteur universel*, le *National*, le *Petit Journal*.

M. le Président donne lecture du rapport de M. Gustave Duvert sur la candidature de M. Desrateaux, greffier au Tribunal de Loudun. Ce rapport conclut à l'admission de M. Desrateaux comme membre associé libre (3e classe) ; mais le vote définitif est ajourné jusqu'à l'accomplissement complet des formalités exigées par les statuts pour l'admission des Sociétaires.

M. le comte de Bussy communique le travail de M. Combier, intitulé : *Un livre de Raison Laonnois*. Cette étude, très-intéressante au point de vue de l'histoire locale, et à laquelle la naïveté même de quelques détails donne une saveur particulière, est accueillie par des applaudissements.

Après un échange d'observations entre M. le Président, MM. Nigon de Berty, Desclosières, Quesnel et Louis-Lucas, le renvoi au Comité du Journal est prononcé.

M. le Colonel Fabre donne lecture de son travail intitulé : *Une famille française à Saint-Domingue*.

Cette étude, basée sur une correspondance privée, et aussi intéressante au point de vue historique que piquante et curieuse au point de vue littéraire, vaut à son auteur d'unanimes félicitations.

Le renvoi au Comité du Journal est prononcé.

L'Administrateur,
Comte de BUSSY.

Le Secrétaire général,
Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue des Rabuissons, 32.

45e Année. Juillet-Août 1879. N° 4.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1879

POUR LE

PRIX RAYMOND

Lu à la Séance publique annuelle du 4 mai 1879.

HISTOIRE DES PROVINCES DANUBIENNES DEPUIS L'INVASION DES TURCS JUSQU'AU TRAITÉ D'UNKIAR-SKELESSI.

La *Société des Etudes historiques* avait mis au concours pour cette année la question suivante :

Précis de l'histoire des provinces danubiennes, depuis l'invasion turque jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi.

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir ici l'intérêt qu'un tel sujet présente.

L'Europe est encore émue des événements dont la région du Danube vient d'être le théâtre, et dont elle n'est nullement certaine d'avoir atteint le terme. Lutte politique et militaire entre le Turc et le Russe, deux ennemis séculaires ; lutte religieuse plus vieille encore, de chrétien à infidèle ; lutte des nationalités, celles-ci déjà formées et s'efforçant de conquérir leur assiette définitive ; celles-là, hier encore esclaves, surgissant à demi d'un chaos sanglant ; les unes et les autres, tellement étourdies de la violence des événements et de l'énivrement des espérances, que, sur cette scène bouleversée, elles

semblent prêtes à s'entre-choquer, comme les vagues d'une mer démontée par la tempête ; parmi les grandes puissances spectatrices, telles suivant la crise d'un œil inquiet, ou même déjà descendues dans l'arène, sollicitées par leur intérêt ou leur ambition : quoi de plus naturel pour la *Société des Etudes historiques*, que d'appeler l'attention sur les provinces où des problêmes si compliqués et si vastes se débattent, et d'inviter à rechercher ce qu'elles furent autrefois, afin de mieux faire comprendre ce qu'elles sont, ce qu'elles veulent être aujourd'hui.

Deux mémoires lui ont été adressés, tous deux offrant un travail réel et des qualités estimables ; mais, nous croyons devoir le dire tout de suite, ne répondant pas suffisamment au programme de la *Société* et aux vues qui l'avaient guidée dans son choix.

Le n° 1 porte pour devise la fière revendication du vieux citoyen romain : « *Ego sum civis romanus ;* qu'il fait suivre de la traduction en langue roumaine : *Eŭ sum Rûmânŭ,* juste memento de l'origine illustre du peuple roumain. Mais par un excès de patriotisme latin, l'auteur n'a vu entre toutes les provinces danubiennes, que deux seulement, celles qui lui tiennent au cœur, la Valachie et la Moldavie. Patricien du temps jadis, entêté de sa haute noblesse, il n'a pas même un regard pour la plèbe Serbe, Bulgare, Bosniaque qui pullule plus haut sur le fleuve ou bien le long des Balkans. C'est là le défaut essentiel de son travail : la moitié seulement du sujet a été traitée.

Mais cette moitié est comprise. L'auteur s'est efforcé d'adopter un plan raisonné. Il le divise en sept parties, dont nous allons rendre un compte sommaire et qui nous fourniront en même temps la matière de quelques observations, applicables à l'un et à l'autre mémoire.

Le n° 1 débute par la géographie de la région danubienne. C'était en effet la préface obligée de cette histoire. L'auteur l'a traitée avec soin, en lui donnant un certain relief pittoresque.

Il montre la richesse minérale de la montagne, l'inépuisable fécondité de la plaine, grâce aux alluvions du fleuve principal et de ses tributaires. Il explique par l'appât de ces trésors, les innombrables invasions que le pays roumain a subies. Peut-être devrait-il ajouter qu'un si vaste cours d'eau, venant du cœur même de notre continent et se déversant dans la plus orientale des mers qui baignent l'Europe,

offrait à l'invasion slave et asiatique une route toute faite, à travers une région unie, herbeuse et fertile, éminemment favorable aux migrations par grandes masses de cavalerie. Cette disposition de la nature physique rend encore plus extraordinaire la persistance avec laquelle la race roumaine, au milieu du torrent barbare, conserva intactes son individualité et la pureté du sang.

La seconde partie retrace, un peu longuement pour une introduction, le tableau des origines, et de là, s'étend jusqu'au XVIe siècle.

Voici d'abord les Césars, Trajan, le créateur de ce peuple par les colonies romaines qu'il établit dans la Dacie conquise. Puis les siècles agités et obscurs du Moyen-Age. Peu-à-peu, les provinces s'organisent. En 1265, le voïvode Radu, chef de la maison de Bassaraba, fonde le duché de Valachie ; en 1290, Bogdan dit Dragosch, le duché de Bogdanie, qui deviendra le duché de Moldavie.

Avec le XIVe siècle, nous entrons dans le sujet proprement dit. Alors quels combats prodigieux dans ce champ-clos entre les Balkans et les Carpathes du Sud ! Il y a des temps où les Roumains se battent à la fois contre les Polonais, les Hongrois, les Turcs, et même les uns contre les autres.

C'est le héros de la Moldavie, Etienne-le-Grand (1458), qui s'affranchit des Hongrois, règne quarante ans, tient sur pied une armée de quarante mille hommes, remporte quarante victoires et fonde quarante monuments pieux, pour en perpétuer le souvenir. Un jour pourtant, accablé par le nombre, il tourne le dos devant Bajazeth II, et fuit vers la forteresse de Nemeviez, où sa famille est abritée. Mais sa mère paraît aux créneaux : « Eh ! quoi ! mon fils, je te revois, lui dit-elle ; et tu n'es pas vainqueur ! Oublies-tu qu'on te donna le nom de brave ? Veux-tu devoir à une femme la conservation de ta vie ? Retourne mourir, ou reparais victorieux. » A cet accent d'héroïsme indomptable, le guerrier se ranime ; il rallie les débris de son armée, surprend les Turcs dans le désordre de la victoire, et les rejette au-delà du Danube. En Valachie, c'est Vlad V, qui empalait ses prisonniers ; on parle de trente mille en une seule journée. « Ah ! s'écrie un autre barbare, Mahomet II, amené par la victoire dans cette hideuse forêt, il est impossible de chasser de son pays un homme qui a pu y faire de si grandes choses ! » Mieux vaut se tourner vers leurs

vaillants contemporains, Jean Hunyade Corvin, le sauveur de Belgrade en 1456, et son fils Mathias, tous deux chefs de la Hongrie et remparts de l'Europe centrale contre les conquérants de Constantinople. Les auteurs des deux mémoires ont le droit de s'enorgueillir que ces grands hommes soient issus de race Valaque. Mais dans les temps modernes, l'héroïsme ne peut pas suppléer indéfiniment le nombre, les ressources, l'organisation. La puissance turque, plus abondante en hommes et mieux constituée, surmonte ses adversaires, au commencement du XVIe siècle. La Moldavie accepte la suzeraineté de Sélim Ier en 1513 ; la Valachie, celle de Soliman-le-Magnifique en 1526, après la défaite de la Hongrie par ce prince, à Mohacz.

Les sultans furent modérés dans la victoire. Satisfaits du tribut qu'ils imposaient, sans l'exagérer, comme signe de leur autorité, ils laissèrent aux deux principautés leurs lois, leur religion, leur propre gouvernement, et la libre élection de leurs voïvodes.

Nous avons vu avec regret l'auteur du mémoire n° 1 passer trop rapidement sur les hauts faits du XVe siècle ; car, ceux que nous venons d'effleurer, nous les avons tirés plus spécialement du n° 2. Le n° 1 semble avoir cru qu'il suffisait de donner la succession des princes, avec la brève mention de quelques événements, délaissant ainsi l'histoire et ses tableaux pour l'aride chronique. Une autre observation se rapporte à la méthode de l'ensemble. Cette deuxième partie, que nous venons de parcourir, fait double emploi avec la troisième, intitulée *Origine de l'Empire turc* (en Europe). Celle-ci répète précisément, du milieu du XIVe siècle aux premières années du XVIe, les mêmes événements guerriers déjà relatés dans la précédente. Ce n'est qu'une très-brève analyse, soit : mais la rapidité de cette redite en atténue à peine le défaut. Il eût été préférable de fondre ces deux sections en une seule.

L'histoire des deux provinces depuis leur soumission aux Turcs jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, remplit séparément les chapitres IV et V. L'auteur, bien qu'il persiste dans ses trop scrupuleuses nomenclatures, s'échauffe cependant pour dépeindre la situation déplorable où les Roumains tombent peu-à-peu. En effet la main des conquérants, d'assez discrète qu'elle a été d'abord, ne tarde pas à s'appesantir. Elle renverse ou éteint les vieilles dynasties nationales ;

elle usurpe le droit de nommer et de détrôner les hospodars à son caprice. Dilapidations, dissensions intestines, révoltes, invasions, chocs entre les Polonais, les Transilvains, les Turcs, tel est le lot des malheureuses provinces. A la fin de cette période, paraissent deux puissances, vers lesquelles les opprimés apprendront à tourner leurs regards, l'Autriche et la Russie. Pour cette dernière, déjà les Tsars des xv[e] et xvi[e] siècles avaient planté les premiers jalons. Toutefois ce n'est pas avant Pierre-le-Grand qu'ils entrent dans la carrière. Mais le mauvais succès de l'expédition de ce prince sur les bords du Pruth en 1711, rive encore plus étroitement les chaînes des peuples danubiens.

Ici s'ouvre un espace de cent années, de 1716 à 1821, pire que tout ce qu'on a enduré jusque là. « Les Moldo-Valaques qui en ont conservé le souvenir disent que leur histoire doit se voiler de deuil pendant le xviii[e] siècle et le premier quart du xix[e]. » Telles sont les paroles par lesquelles l'auteur commence son sixième chapitre, le *Régime des princes dits Fanariotes*. Les Grecs habitant le quartier du Fanar à Constantinople, s'étaient rendus nécessaires à la Porte par leur adresse dans les affaires d'intrigue et d'argent. Ils s'avisèrent que l'hospodarat des deux provinces serait une mine d'or à exploiter; et ils en achetèrent l'investiture à beaux deniers comptants, près du maître et des vizirs dont ils avaient l'oreille. Cela s'était déjà pratiqué antérieurement, mais seulement par intervalles ; tandis qu'à partir de l'année 1716, les princes indigènes furent écartés systématiquement, les étrangers maintenus en possession du pouvoir, et les Roumains livrés en proie au gouvernement le plus rapace et le plus avilissant. Entre deux misères, mieux vaut pour un peuple être en but à la violence qui entretiendra peut-être les sentiments mâles et généreux en les révoltant, plutôt qu'à la corruption qui énerve et dégrade ; ce récit inspiré d'une indignation communicative, est d'un haut intérêt.

Rien ne pouvait être plus favorable aux desseins et aux aspirations de la Russie.

Pour la première fois, à la paix de Kaïnardji sous Catherine II, en 1774, elle pose les bases de son protectorat sur les habitants de la Bessarabie, de la Moldavie et de la Valachie. Son ambassadeur à

Constantinople sera leur organe près la Sublime-Porte. Il faut dire que ces populations commencent alors à respirer. Avec elles, c'est surtout au nom de la commune religion que la Russie parle. Avec les Serbes et les Bulgares, elle va plus loin : elle évoque l'affinité du sang, la nationalité Slave. Le Tsar est le chef de la commune famille ; qu'ils reviennent se ranger autour du père, ces enfants trop longtemps séparés de lui ; ces tribus slaves dont on secoue le sommeil ; ces Bulgares, dont on voile la filiation ouralienne sous le manteau slave qui les revêtira pour les besoins de la cause. Quelques années encore, et le grec Alexandre Ypsilanti, élevé en Russie, général au service russe, porteur d'un nom d'ailleurs honoré, va répandre les premiers germes de révolte en Grèce au moyen de la vaste association qu'il forme sous le nom d'Hétairie. Dès lors la Russie, sûre de sa force, s'approprie la *Grande idée*, dont l'auteur de ce mémoire revendique la priorité en faveur des Roumains, la *Grande idée*, c'est-à-dire le soulèvement général des chrétiens de l'empire Ottoman, pour rejeter les Turcs en Asie. Tous ces ferments redoutables, notre siècle en verra l'explosion.

Le septième et dernier chapitre ne comprend qu'un espace de douze ans, de 1821 à 1833. Mais les événements sont d'ordre majeur. Le sultan Mahmoud II, mieux inspiré que ses prédécesseurs, supprime le régime des Fanariotes, et s'oblige à choisir les Hospodars parmi sept candidats indigènes que les habitants de chaque province éliront (1821). La paix d'Andrinople (1829), à la suite d'une nouvelle guerre russe, établit l'autonomie des provinces, ne laissant à la Porte d'autre marque de sa suzeraineté que le tribut annuel. Le comte de Kisseleff leur rédige une constitution que sanctionne ultérieurement le traité de Saint-Pétersbourg entre la Russie et la Turquie (1834). A ce moment-là même, ce ne sont plus seulement les principautés, c'est l'empire ottoman qui passe sous le protectorat moscovite. Mahmoud l'a sollicité contre l'ambition de son vassal d'Egypte, Méhémet-Ali, et l'obtient par le traité d'Unkiar-Skélessi, stipulant une alliance offensive et défensive entre les deux puissances (1833). La Russie couvre la Turquie contre le pacha d'Egypte ; et la Turquie couvre la Russie contre les puissances maritimes, en fermant les détroits au profit de la flotte de Sébastopol. Dans une telle situation, la dépendance des

provinces danubiennes par rapport au sultan, que pouvait-elle être désormais, sinon purement nominale ?

Le Mémoire se termine par des indications générales sur la langue, la race, sur les qualités militaires des Roumains, sur la vitalité d'un peuple qui a traversé, non seulement sans périr, mais en se fortifiant, tant de siècles de calamités et de servitude. Chemin faisant, l'auteur a mis en lumière l'aptitude des Roumains à la civilisation, l'heureuse influence qu'ils exercèrent sur la Hongrie ; à ce propos, il ôte à la Hongrie, pour la restituer à la Valachie, la famille paternelle de notre poëte Ronsard. Il sait payer aussi à la France le tribut de gratitude que mérite l'appui efficace et fraternel, prêté par notre patrie depuis trente ans aux latins du Bas-Danube.

Ce Mémoire n° 1 présente donc un effort sérieux de disposition méthodique, des faits, de bonnes parties de géographie et de récit ; le style en est clair et facile, bien qu'on le souhaitât plus soigné et plus correct. Mais, nous l'avons déjà dit, une moitié de la question mise au concours a été laissée de côté, et quant à l'autre moitié, l'écrivain s'est trop souvent réduit à des séries de dates et de noms propres. Serré à ses poteaux chronologiques, il a craint de prendre du champ pour mettre en perspective quelques-uns des personnages si étranges et si curieux de la longue Iliade danubienne. Sa méthode n'est pas non plus assez rigoureuse. Outre l'exemple déjà cité de la 2e et de la 3e partie se confondant l'une avec l'autre, l'histoire de la guerre de Pierre-le-Grand en 1711, répartie entre les chapitres V et VI, est très-bizarrement coupée en deux par le développement sur les vices du régime Fanariote. Le rôle du roi de Suède, Charles XII, aurait besoin d'être revu quant à l'exactitude ; et cela nous rappelle un endroit où Alboin, le fameux roi lombard, est transformé en un roi des Avares. Un tort d'autre sorte, c'est la parcimonie excessive de détails sur les stipulations des traités comme si ce n'était pas dans les traités que s'inscrivent les résultats immédiats des guerres. N'est-ce pas là qu'il faut chercher avant tout les changements apportés à la situation des peuples ? Cet inconvénient est particulièrement sensible dans les derniers chapitres, d'où il arrive que la période la plus grave de cette histoire, la plus rapprochée de notre temps, est justement celle qui est le moins éclairée. Plus médité, le sujet se serait mieux

coordonné. L'idée mère, au lieu de flotter souvent incertaine, se dégagerait avec assez de clarté et de force pour dominer à la fois l'auteur et le lecteur, et nous préparer à ses conséquences logiques et inévitables. Enfin, dernier *desideratum*, l'histoire intellectuelle de la Roumanie est à peine indiquée.

Ainsi, l'on comprendra facilement par quelles raisons la *Société des Etudes historiques*, quoiqu'elle rende justice aux qualités de ce Mémoire, croit devoir s'abstenir de lui décerner dès à présent une récompense.

Le Mémoire n° 2 a choisi pour devise les vers du poëte persan, que redit Mahomet II, en prenant possession du palais délabré des Paléologues : « L'araignée a filé sa toile dans le palais des Césars ; la chouette a fait retentir la voûte d'Efrasiah de son chant nocturne. »

Nous ne savons si l'auteur a songé au précepte d'Horace, qui conseille au poëte d'entraîner d'emblée l'auditeur au cœur du sujet, comme s'il était au courant de ce qui a précédé. Mais ce n'est pas l'histoire que l'*Epître aux Pisons* avait en vue ; et c'est à tort que le Mémoire n° 2 l'a mise en pratique, au moins de la manière suivante :

Après une sorte de préface contenant un aperçu de l'histoire qui va se développer, le récit part brusquement de l'année 1359, lorsque le prince Soliman, fils d'Orkhan, franchit l'Hellespont et s'empare de Gallipoli, la première conquête des Turcs Ottomans en Europe. L'écrivain n'a pas remarqué qu'ayant à traiter l'histoire des Provinces danubiennes, c'était au bord du Danube qu'il convenait de prendre pied, de s'orienter, pour, de là, voir venir l'Ottoman. Il fallait dire quelles étaient ces provinces ; en quel état leur nouvel ennemi allait les trouver ; et à cet effet, remonter dans le passé, surtout en ce qui concerne les Roumains. Car, si dans ce pays d'Orient, il est un peuple dont on ne puisse comprendre ni le caractère, ni le rôle historique, sans s'être rendu compte de ses origines, c'est assurément celui-là ! D'ailleurs l'histoire ne se prête pas à ces sections de vive force. Elle devient obscure et perd beaucoup de son intérêt philosophique, si elle se présente sans liaison avec le passé, semblable à une chaîne rompue. Et puis, l'origine ne domine-t-elle pas les questions de nationalité ? et les conflits qui ont rougi naguère les eaux du Danube, ne sont-ils pas essentiellement du domaine des nationalités ? Il est vrai que la

Société des Etudes historiques, dans le libellé de la question, n'avait pas inséré la mention expresse d'une introduction. Mais cela est toujours sous-entendu de plein droit, si l'on veut suivre une marche scientifique. Il appartient aux concurrents d'approprier l'étendue et l'importance de leur préface à la nature du sujet.

Cela dit, nous reconnaissons volontiers que ce Mémoire est riche sur les héros de ces guerres furieuses — tout-à-l'heure nous lui en avons emprunté quelques traits ; — sur la culture littéraire des Moldaves, qui furent les maîtres des Russes au XVIIe siècle ; sur la renaissance de la littérature roumaine en Valachie, au commencement du XIXe siècle, en même temps que s'éveillait le mouvement d'initiation à la science moderne ; d'autre part, sur l'investiture des Hospodars ; la condition lamentable des Principautés pendant le règne des Fanariotes. Nous y rencontrons ce qui manque dans le n° 1, une analyse très-complète des traités. Mais la méthode fait entièrement défaut. Point de pensée d'ensemble, pas de direction, ni de distribution raisonnée des chapitres. Le récit, chargé jusqu'à la confusion, se meut péniblement au cours des siècles.

Ici, du moins, la Serbie n'a pas été oubliée. Seulement, comme avec les Provinces roumaines, nous nous trouvons jetés en plein XIVe siècle, sans un mot sur les antécédents, sur la race, sur la parenté avec les Russes. Nous sommes conduits de la sorte jusqu'au moment où le cabinet de Saint-Pétersbourg impose à la Porte la reconnaissance de l'autonomie de la Serbie (1826-1830) ; et cependant, l'auteur s'abstient de rattacher ce fait si considérable à la politique qui, avec tant de suite et d'énergie, a su enlacer l'Europe orientale dans les rets de la propagande slave. Ce Mémoire, malgré ses imperfections, aurait néanmoins gagné beaucoup, si l'auteur l'avait relevé par le soin donné à la forme. Malheureusement, loin de s'y appliquer, il pousse la négligence du style, jusqu'à l'extrême incorrection.

En conséquence, la *Société des Etudes historiques* n'a pas cru pouvoir se départir à l'égard du Mémoire n° 2, de la réserve adoptée à l'égard du n° 1.

Mais en prenant cette détermination dans l'intérêt de ses Concours, elle croit servir aussi les intérêts des honorables écrivains qui y ont pris part. Elle proroge le même sujet à l'année 1882, et leur présente

l'occasion de mettre à profit les études qu'ils ont déjà faites et de les compléter. Les ressources ne manquent pas. Outre la classique histoire de Turquie par Hammer, nous avons celle de M. Jouannin dans l'*Univers pittoresque ;* celle de M. Ubicini ; les ouvrages particuliers, tels que ceux de M. Cyprien Robert et de M. Desprès sur les Slaves de Turquie et sur les Provinces danubiennes ; de M. Poujade, *Turcs et chrétiens ;* le *Voyage sur le Danube* par M. Saint-Marc Girardin ; le voyage de M. Thouvenel ; sans préjudice, bien entendu, des écrivains nationaux. La *Société* fait observer aux auteurs des deux mémoires qu'ils ont été très-avares d'indications sur les sources. La méthode qui prévaut aujourd'hui si justement dans les travaux d'histoire, veut au contraire que l'on cite ses autorités : la confiance du lecteur est à ce prix. Cependant, il ne faudrait pas penser non plus que la *Société des Etudes historiques* demandât des mémoires volumineux et vastes comme des encyclopédies. Les concurrents sauront éloigner le détail inutile et, en taillant dans les faits secondaires, se ménager de l'espace et de l'air pour les faits et les personnages les plus marquants, comme pour les heures critiques des nations. Ils y parviendront s'ils se rendent compte avant d'écrire, du génie de ces peuples et de la marche générale que leurs destinées ont suivie vers l'évolution dont nous sommes témoins. Ce drame, ils peuvent le mesurer de l'œil, depuis la scène d'exposition jusqu'au dénouement. Alors, cette fois, ce sera le cas d'étendre du domaine de la poésie à celui de l'histoire le précepte du maître antique : « *semper ad eventum festinat*, » aller droit au fait, droit au but.

Louis WIESENER.

NOTICE

SUR

LA ROCHE DE FONTENAILLES

(FALAISES DU CALVADOS)

La Normandie est la terre par excellence de la conservation des monuments historiques : Eglises, anciens châteaux, ruines d'abbayes ont été et sont l'objet d'une sollicitude que l'éminent antiquaire M. de Caumont, décédé il y a quelques années, avait contribué puissamment à développer par ses écrits et son exemple.

Ce goût, nous pourrions dire cette passion, d'entretenir et de transmettre aux générations à venir les souvenirs qui arrêtent les pas du voyageur à chaque instant dans les villes et villages Normands n'est pas limité aux œuvres de l'homme, elle s'étend même aux curiosités de la nature.

Ainsi, nous avons entendu citer le nom d'un riche propriétaire d'Arromonches-les-Bains, près Bayeux, qui acheta de la commune de Tracy-sur-Mer une fontaine pétrifiante située dans une falaise appartenant à cette commune et qui entoura cette fontaine de précautions de nature à la protéger contre les dégradations que les promeneurs lui faisaient subir en arrachant ou brisant les *stalactites* pour en emporter des fragments.

Tout récemment, une Roche curieuse connue sous la désignation de Demoiselle de Fontenailles, vient d'être l'occasion de mesures de protection qu'il est intéressant de faire connaître.

Au point de vue historique et géographique ce rocher a sa valeur, car il constate le degré d'action progressive de la mer sur la côte. Complétement isolée aujourd'hui et baignée par les eaux à la haute marée, cette roche est située à 70 mètres du parement Nord de la falaise.

La demoiselle de Fontenailles présente aujourd'hui le spectacle d'un état d'équilibre assez remarquable. Très-réduite au col qui réunit sa masse principale à sa base, elle est inclinée vers le sud-est et paraît sur le point de glisser à la mer. Lorsqu'à la marée basse, on peut s'approcher du pied de cette roche, on est surpris de l'énormité de sa masse et aussi de l'équilibre qu'elle conserve encore après les assauts que lui livrent les vagues dans les jours de grande tempête.

Le socle de la roche mesure à lui seul 28 mètres de pourtour et 5 mètres de hauteur. La partie supérieure paraît présenter une hauteur de 20 mètres.

L'action de la vague produit sur le col situé à l'intersection de la base et de la masse principale de la pyramide un mouvement alternatif de sciage qui, diminuant de plus en plus cette ligne d'intersection, doit, dans un temps malheureusement trop rapproché, produire une destruction certaine.

Tel fut le sort de deux autres rochers nommés aussi les *Sœurs* ou *Demoiselles de Fontenailles*. En 1834, de ces trois roches deux existaient encore. Un tableau de Gudin possédé par le Musée de Caen, salle Montaran, n° 23, représente sous le titre : *Fontenailles*, *Falaises du Calvados*, une seule *Demoiselle*, celle qui existe aujourd'hui. Ce tableau n'a pas de date, mais on dit qu'il fut composé en 1838.

D'où vient ce nom de *Sœurs* ou *Demoiselles de Fontenailles*. Des légendes ont été essayées, on a raconté que les filles d'un seigneur de Fontenailles, village sur le littoral duquel se trouve la roche, s'étaient précipitées par désespoir d'amour du haut de la falaise dans la mer et avaient été changées en ces trois roches qu'on voyait s'élever encore côte à côte au commencement de ce siècle.

Ce qu'il y a de vrai géographiquement, c'est que ces trois immenses rochers constituaient la partie la plus ferme et la plus dure d'une haute falaise dont les parties molles ont été dévorées par la mer.

Des témoignages sérieux, recueillis chez d'anciennes familles perpétuées dans les communes de Longues et de Fontenailles, depuis le commencement du XVIII[e] siècle, attestent qu'en 1740, cette section de falaise à laquelle les roches de Fontenailles ont appartenu, faisait encore partie de la terre ferme. Dans l'espace de 138 ans, la mer a rongé, en moyenne, chaque année, 50 à 60 centimètres de falaise, calcul qui correspond à l'éloignement actuel de la *Demoiselle de Fontenailles*. Cette roche est donc devenue en même temps qu'une curiosité pour les promeneurs, un *témoin*, un point de repère, intéressant les géologues.

Depuis 40 ans, elle est devenue plus artistique et plus intéressante ; la mer et la dent du temps ont fait œuvre de statuaire. Dans le tableau de Gudin, ce n'est qu'une falaise isolée offrant l'aspect d'une pyramide quadrangulaire très-large à sa base et à pans fortement inclinés ; aujourd'hui, la roche dégagée de son enveloppe d'argile montre son squelette de pierre aux lignes mouvementées, élégantes et bizarres dessinées par les vents et les vagues.

Plusieurs personnes de Bayeux et des villages d'eaux du littoral, ont pensé qu'il y aurait lieu de tenter de protéger la roche de Fontenailles contre la ruine qui la menace. Un comité a été formé pour examiner les voies et moyens et pour statuer sur l'emploi des fonds d'une souscription (1).

Le vingt-quatre octobre 1878, M. Gouton, ingénieur civil des ponts et chaussées à Bayeux, et M. Lavalley-Duperroux, architecte à Caen, ont, dans une visite destinée à l'étude de moyens de consolidation de la Roche, reconnu qu'elle pouvait avoir dans sa partie supérieure un cube de 545 mètres, soit un poids d'environ mille tonnes. Ils proposent de remplacer la partie mauvaise par une bonne maçonnerie

(1) Ce Comité est composé de MM. Niobey, membre du Conseil général, président de la Commission départementale du Calvados ; comte de Toustain, membre du Conseil général ; Gustave Gosset, membre du Conseil d'arrondissement (canton de Ryes) ; Gabriel Desclosières, maire de Longues ; Georges Villers, secrétaire de la Société d'agriculture, arts et belles-lettres de Bayeux ; Bertot, président de la deuxième section de la même Société ; Royer, secrétaire de cette section ; Gouton, ingénieur des ponts et chaussées ; Lavalley-Duperroux, architecte.



et ils ont dressé les dessins d'un travail fort ingénieux et hardi qui maintiendrait en équilibre cette masse énorme pendant l'opération de la reconstruction du socle.

Le prix du travail s'élèvera à trois mille francs environ, la souscription à peine ouverte a déjà réuni le sixième de cette somme. Il y a tout lieu d'espérer que les promeneurs qui fréquentent dans la saison d'été les stations de bains voisins du village de Fontenailles, que les riches propriétaires du pays couvriront cette dépense à l'aide de leurs souscriptions (1).

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.
Secrétaire général de la Société des Études historiques.

---

(1) Depuis le commencement de cet article, la *Société d'Agriculture, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* a entendu la lecture d'un très-intéressant rapport de son président M. Bertot, rappelant que l'Institut a mis au concours de 1880 un prix de 2500 fr., fondation Gay, qui sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur les phénomènes d'exhaussement et d'abaissement qui se sont produits sur le littoral océanique de la France.

Le programme insiste sur l'intérêt qu'il y a à constater l'existence de repères pouvant servir à contrôler les mouvements d'exhaussement ou d'abaissement.



NOTE

SUR

LES FÉES AU MOYEN-AGE.

MESSIEURS,

Notre savant confrère, M. Carra de Vaux, vous a soumis un travail que je pourrais considérer comme un chapitre détaché d'une histoire de l'ancienne seigneurie d'Enghien, mais qui a pour titre : *Les fées au moyen-âge*. L'auteur y parle, en effet, des fées : il s'attache plus particulièrement à Mélusine, et cite à ce propos divers ouvrages qui se rapportent à cette tradition.

Vous avez bien voulu me confier l'œuvre de M. Carra de Vaux, en me chargeant de vous donner surtout quelques détails bibliographiques sur la fée Mélusine et sur les fées en général. Permettez-moi de vous faire connaître le résultat de mes recherches.

Le premier ouvrage, celui que l'on doit consulter tout d'abord est l'œuvre d'un de nos plus profonds érudits, M. Alfred Maury, membre de l'Institut. Son livre est intitulé : *Les fées du moyen-âge*, et il a été publié en 1843. M. Carra de Vaux vous en a parlé, en même temps qu'il vous signalait un travail du savant Walckenaer, qui parut pour la première fois en 1826, sans nom d'auteur, et dont je copie ici le titre : *Lettres sur les contes de fées attribués à Perrault et sur l'origine de la féerie*. A ce propos je ne crois pas inutile de vous rappeler, en premier lieu, que plusieurs des contes de Perrault sont empruntés à Straparole, célèbre conteur italien du XVIe siècle, et ensuite que Madame d'Aulnoy a également tiré divers contes des *Notti piacevoli* du même auteur.

Je ne saurais vous donner ici les noms de tous les écrivains qui ont composé des contes de fées. Qu'il me suffise de vous dire que le recueil

le plus complet de ces contes est connu sous le titre de *Cabinet des fées*, et se compose de 41 volumes in-12, publiés de 1785 à 1789. Je crois cependant devoir vous signaler un ouvrage en deux volumes dont le titre *Les petits soupers de l'été de l'année 1699*, *ou Aventures galantes*, ne saurait certainement appeler votre attention. Il fut publié en 1702 par Madame Durand, et mérite d'être connu parce qu'il est précédé d'un *Essai sur l'origine des fées*. Toutefois ce travail n'était pas le premier qu'on eût écrit sur ce sujet. Trois ans auparavant en 1699, l'abbé de Villiers avait publié ses *Entretiens sur les contes des fées*, qui ne sont peut-être pas assez connus aujourd'hui.

J'arrive à la fée Mélusine, cet étrange génie qui, paraît-il, allait visiter le château d'Enghien dans le Hainaut, quand un de ses puissants possesseurs était menacé de mort.

Le premier ouvrage qui parle de cette fée est un roman intitulé : *La Mélusine*, il fut composé par Jean d'Arras en 1387, et imprimé pour la première fois à Genève, en 1478. Je ne saurais vous dire dans quelles circonstances ce roman fut écrit ; mais l'auteur lui-même nous apprend qu'il lui fut commandé par le duc de Berry, à la prière de la duchesse de Bar, sœur du duc et du roi Charles V. Jean d'Arras secrétaire du duc, prit pour sujet de son ouvrage, le château de Lusignan, dont son maître s'était emparé quelques années auparavant. La légende racontait sur la fondation de cet édifice des traditions merveilleuses, et le trouvère chroniqua l'histoire de Mélusine, sans trop s'embarrasser de distinguer l'origine des divers récits. Plus ils étaient étranges, plus ils convenaient à son dessein et devaient plaire à ses lecteurs. Il réunit donc dans un seul cadre tous les contes qu'il avait entendus : il les confondit et les amalgama dans une seule histoire.

Ce roman souvent réimprimé et traduit en divers langues, est fidèlement reproduit dans la *collection Elzévirienne*, où il a été publié en 1854 par M. Ch. Brunet. Jean d'Arras est ainsi l'écrivain qui a donné naissance à toutes les Mélusines que nous connaissons, et, grâce à son œuvre, la légende poitevine a pris droit de bourgeoisie en divers lieux, principalement sur les bords du Rhin. Elle nous a été racontée en 1834, par MM. Auffess et Mone dans l'*Indicateur de la littérature allemande du moyen-âge*. Et si M. Carra de Vaux nous a rappelé que Mélusine hantait le château d'Enghien, la première des anciennes

baronnies du Hainaut, nous ne devons pas ignorer non plus que cette fée se montrait également en Allemagne, dans les châteaux de Neuhaus, de Rosemberg, de Staufenberg ou du Stallenberg. Enfin, elle se cachait souvent dans les fameuses grottes de Sassenage en Dauphiné; mais, comme à Lusignan, elle sortait de sa retraite pour annoncer aux seigneurs la mort d'un membre de la famille. Les maisons de Brunswick, de Brandebourg, de Bade et de Pérustein reçevaient aussi de Mélusine des avertissements sur leur destinée future. Vêtue de noir et poussant des cris plaintifs, elle leur annonçait les malheurs à venir. Vêtue de blanc, elle apparaissait avant les mariages, les naissances, et pronostiquait quelque événement heureux.

Ainsi répandue sur tant de points différents, il n'est pas surprenant que la légende de Mélusine ait été longtemps très populaire en France. Mais c'est surtout dans les traditions du Poitou qu'elle a régné et qu'elle règne encore. Il sera bien difficile d'effacer son souvenir de la mémoire du peuple, et on ne pourra peut-être jamais persuader aux Poitevins que Mélusine n'ait pas été le génie de la maison de Lusignan. Bon nombre de gens assurent même encore de nos jours que toutes les fois qu'un membre de cette famille allait mourir, Mélusine se montrait désespérée sur la tour du château qu'elle avait fait bâtir et remplissait les airs de ses cris et de ses gémissements.

Il est souvent difficile de dégager l'histoire de la tradition, de retrouver la vérité au milieu des fables qui l'environnent. Quelques uns l'ont essayé pourtant, à propos de la légende de Mélusine, et ils ont pensé qu'elle reposait sur un véritable fond historique. Ils ont vu dans la fée Mélusine, la veuve d'un roi de Jérusalem, dont parle Guillaume de Tyr: elle se nommait Mélisende, et il n'y a pas loin de Mélisende à Mélusine.

D'autres veulent qu'elle rappelle Eustache Chabot, dame de Vouvant et de Mervant, femme de Geoffroy de Lusignan, qui vivait à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle. D'autres encore trouvent le nom de Melusine ou Melusigne dans l'anagramme du vieux nom de *Lusignan* que l'on écrivait *Leusignem*.

Il en est enfin qui pensent, avec autant de raison peut-être, que Mélusine est tout simplement une corruption de Mère Lucine, la *mater Lucina*, que les femmes romaines invoquaient dans leurs couches, au jour de leur délivrance. L'invocation à Lucine se serait

perpétuée, disent-ils, sous une forme légèrement altérée, longtemps encore après l'abolition du paganisme, et c'est de là que viendrait l'expression : *pousser des cris de Mélusine* ou de *Merlusine*, selon la prononciation populaire.

Quoi qu'il en soit, la fée Mélusine a trouvé une grande place dans la littérature. A peu près vers le temps où Jean d'Arras composait son roman, Couldrette s'emparait du même sujet qu'il mettait en vers. Ce poème relatif à la fée poitevine a été publié pour la première fois en 1854, à Niort, par M. Francisque Michel.

Il y a bientôt deux siècles, en 1698, un sieur François Nodot publiait à son tour une *Histoire de Mélusine*, dans laquelle il prétendait expliquer l'origine de l'ancienne maison de Lusignan. Mais quoique l'auteur déclarât tirer des chroniques du Poitou son *Histoire* dédiée à S. A. R. Mademoiselle (Elisabeth-Charlotte d'Orléans, nièce de Louis XIV), il est facile de reconnaître que son œuvre reproduit presque fidèlement le roman de Jean d'Arras. Mélusine est toujours la fille d'un roi d'Albanie nommé Elinas; elle épouse Raymondin, fils d'un comte du Forez, dont elle a beaucoup d'enfants, et c'est elle qui bâtit le château de Lusignan.

Je terminerai cette trop longue note par la mention d'un dernier ouvrage se rapportant à la légende qui nous occupe. Ce livre est intitulé : *Mélusine — Geoffroy à la grand'dent. Légendes Poitevines* par M. Jérémie Babinet, président du tribunal civil des Sables d'Olonne. Poitiers 1850, in-8°. Au lieu d'expliquer la légende de Mélusine uniquement par les traditions ou par des consonnances étymologiques, M. Babinet pense qu'il faut lui chercher une origine composée de souvenirs historiques puisés dans les croisades et des mythes scandinaves, bizarrement amalgamés et défigurés en se transmettant de génération en génération.

Sans me convaincre, les explications données par M. J. Babinet m'ont paru tout à la fois intéressantes et curieuses. Elles sont l'œuvre d'un chercheur, et je les signale avec plaisir au savant auteur des *Fées au moyen-âge*, ainsi qu'à vous, Messieurs et chers confrères, qui avez écouté avec tant de plaisir ce que M. Carra de Vaux vous a si bien raconté de la légende de la fée Mélusine.

EUGÈNE D'AURIAC.



RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

1. **Deux ouvrages relatifs à la Roumanie : 1° La Valachie jusqu'en 1400,** par B. P. Hasdeu ; 2° **L'Etat roumain et la Paix d'Orient,** par F. Damé. — 2. **Monseigneur de Ladoue, évêque de Nevers,** esquisse biographique, par M. Tolra de Bordas. — 3. **La Bataille de Muret et la Tactique de la cavalerie au XIIIe siècle,** par M. Henri Delpech. — 4. **Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut 1876-1877. Histoire de la ville d'Enghien,** par M. Ernest Mathieu. — 5. **Les plumitifs du grand bailli de Vermandois,** par M. Combier.

1. — Deux ouvrages relatifs à la Roumanie : 1° La Valachie jusqu'en 1400, par B. P. Hasdeu. 2° **L'Etat roumain et la paix d'Orient,** par F. Damé.

Ces deux ouvrages, imprimés à Bucarest, offrent un intérêt d'actualité qu'il nous est impossible de méconnaître. Le premier, traduit du roumain en français par M. F. Damé, est la première partie d'un grand travail entrepris par M. Hasdeu sur l'histoire de la Roumanie, le second est un coup d'œil général sur les destinées du peuple roumain en vue du présent et de l'avenir. Nous dirons quelques mots de ce dernier travail après avoir apprécié l'autre.

Qu'on nous permette de rappeler ici l'esquisse historique et littéraire que nous avons consacrée à la Roumanie dans notre séance publique de 1877, et que l'*Investigateur* a reproduite dans son n° de

Mai-Juin de la même année. Notre but était alors d'appeler l'attention sur un peuple frère, comme nous d'origine latine, et qui a conservé, à travers mille vicissitudes, au milieu de races étrangères, le type primitif de la sienne, avec sa langue et sa nationalité. Notre étude, nécessairement sommaire, était une vue d'ensemble sur l'histoire et la littérature de la Roumanie. Nous nous plaisions à signaler le réveil d'un peuple si digne d'intérêt dans ses aspirations et ses efforts pour établir son existence indépendante ; nous insistions sur le progrès accompli par lui depuis un demi-siècle sous le rapport des institutions, de l'esprit national, du développement intellectuel. Notre Société a bien voulu encourager cet ordre d'idées par son initiative personnelle, en mettant au concours, pour le prix Raymond de 1879, l'*Histoire des Provinces danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au Traité d'Unkiar-Skelessi*. Sans entrer dans le courant politique ni dans les compétitions diverses dont se compliquent sans cesse les affaires d'Orient, nous demandons à l'histoire des enseignements qui ressortent des faits, et qui, à l'aide du passé, puisse servir à éclairer l'avenir.

Les deux ouvrages qui nous sont envoyés de Bucarest (1), du foyer même de la nationalité roumaine, arrivent donc avec un à-propos qui n'est pas pour nous sans prix. Ils nous permettent d'ajouter quelques vues à nos études antérieures. Ce ne sont pas sans doute des traités complets d'histoire ; ce ne sont que des fragments, des pierres isolées de l'édifice à construire ; mais ils ont le mérite de venir de sources originales et de s'appuyer sur la base d'une solide érudition. Tel est surtout le mérite du travail de M. Hasdeu, traduit sous les yeux de l'auteur par M. Damé.

Bogdan Petriceicu Hasdeu appartient à une famille patricienne de la Roumanie, dont plusieurs membres se sont distingués dans les armes et dans la littérature. L'un d'eux, Etienne Petriceicu, fut élu prince de Moldavie en 1672, et combattit contre les Turcs à côté de Jean Sobieski. Le père de notre auteur, Alexandre Hasdeu, fut à la fois un grand patriote, un avocat éminent, un érudit de premier ordre. Outre

(1) Nos dictionnaires et nos traités de géographie écrivent presque partout *Bukarest*, *Bucharest* et *Boukharest*. Nous adoptons l'orthographe qui a cours dans le pays même, *Bucarest*.

les langues classiques, le grec et le latin, il possédait sept langues vivantes. Sa profession d'avocat lui laissait peu de loisirs ; néanmoins il a laissé diverses études littéraires et philosophiques fort remarquables, et son fils, en lui dédiant sa grande histoire de Roumanie, l'a proclamé « son maître dans la science de l'histoire. » Il est mort en 1872.

La famille de Hasdeu habitait la Bessarabie, dans le district de Hotin, qui appartenait à la Russie depuis 1812. Aussi Bogdan Patriceicu Hasdeu fit-il ses études à l'Université de Kharkov. Le traité de Paris (1856), en rendant à la Moldavie une partie de la Bassarabie, lui permit de rentrer dans la patrie de ses ancêtres. Il a été successivement professeur d'histoire et de statistique au Lycée d'Iassy, bibliothécaire de l'Université, membre de la Chambre législative de Bucarest, et enfin Directeur général des Archives de l'Etat. De plus, l'année dernière, une chaire de philologie comparée a été créée pour lui à l'Université de Bucarest. Le savant professeur est polyglotte comme son père : outre les langues anciennes, il sait le français, l'allemand, l'anglais, l'italien, tous les dialectes slaves, et il y joint l'albanais, le sanscrit et le persan.

Les ouvrages de Hasdeu sont nombreux et variés : la plupart se rapportent à la philologie et à l'histoire, mais il s'est aussi essayé dans la poésie, dans le drame, dans la satire, sans compter les écrits politiques destinés aux journaux. Nous citerons particulièrement ses *Archives historiques de la Roumanie*, qui offrent pour l'histoire nationale un précieux répertoire de documents.

Nous arrivons à l'ouvrage capital de Hasdeu, son *Histoire critique des Roumains*, où il a coordonné et mis en œuvre toutes les ressources de sa puissante érudition. Nous ne pouvons malheureusement juger ce grand travail dans son ensemble. Le premier volume qui, seul, nous arrive traduit de Bucarest, n'en est qu'une minime partie, et, pour ainsi dire, un chapitre. On en jugera par l'énoncé des titres, emprunté à l'*Introduction* du traducteur.

« L'œuvre complète de M. Hasdeu comprend six grandes divisions : 1° Le Territoire valaque ; 2° l'Histoire ethnographique de la Valachie ; 3° l'Histoire militaire ; 4° l'Histoire religieuse ; 5° l'Histoire juridique et économique ; 6° l'Histoire littéraire et artistique. »

Sur les cinq volumes promis par le traducteur, et qui forment la première partie des six divisions de l'ouvrage, nous n'avons en mains que le premier, qui a pour titre : l'*Extension territoriale*. Ajoutons que l'ensemble du travail ne conduit l'histoire roumaine que jusqu'en 1400. C'est donc, si l'on veut, une histoire des origines ; elle appelle une continuation ; elle la fait désirer, et le Parlement roumain s'est fait lui-même l'interprête de ce besoin, de ce désir, en votant un prix pour la continuation de l'*Histoire critique des Roumains*.

M. Hasdeu a assumé pour lui la tâche la plus difficile, la plus ingrate, celle de déblayer la route, de réunir les matériaux, de les passer au crible d'une patiente et judicieuse critique. Il a consacré vingt années à ce travail de bénédictin ; il a mis de l'ordre dans le chaos, après avoir puisé à toutes les sources, car, outre les documents que lui ont fournis les archives de Bucarest, il en a tiré des bibliothèques de Paris, de Saint-Pétersbourg, de Vienne, de Lemberg, et de Pesth, etc.

L'ouvrage de M. Hasdeu s'adresse donc spécialement aux érudits, de même qu'il peut servir de répertoire et de base aux futurs historiens de la Roumanie : c'est une mine précieuse qu'ils ne manqueront pas d'exploiter. Si quelque chose peut prouver que la Roumanie se possède enfin elle-même, qu'elle est arrivée à sa maturité nationale, qu'elle est digne de l'indépendance conquise, c'est précisément ce travail rétrospectif sur son passé, sur ses origines et sa formation. L'histoire philosophique et critique est chez un peuple la marque de la maturité ; l'enseignement qui en ressort ne peut que contribuer à consolider le lien social, à éclairer et féconder les institutions, à inspirer le respect et l'amour de la nationalité.

Le traducteur français de l'ouvrage qui précède, M. Frédéric Damé, est lui-même auteur d'un ouvrage spécial intitulé l'*Etat roumain et la Paix d'Orient*.

Ecrit en 1877, au milieu de la crise orientale, alors que la Roumanie rompant les derniers liens qui l'attachaient à la Porte, faisait cause commune avec la Russie, cet ouvrage, tout d'actualité, était une véritable thèse, à la fois historique et politique, ayant pour but de réclamer de l'Europe la neutralisation de la Roumanie. Cette thèse n'était, au fond, que l'écho de l'opinion publique dans ce pays, et

probablement aussi celui des espérances et des visées du gouvernement.

M. Damé ne prend que les sommets de l'histoire roumaine, et n'entre pas dans les détails qui le détourneraient de son but démonstratif. Il veut prouver que, depuis son origine, l'Etat roumain a été un État nécessaire, et qu'il l'est plus que jamais aujourd'hui, comme barrière entre le Nord et le Sud, tant sur les rives du Danube que sur le sommet des Carpathes. Cette nécessité se montre, à l'origine, dans l'établissement des légions romaines opérées par Trajan au IIe siècle après sa victoire sur Décébale ; dans le groupement des populations en ces mêmes lieux lors des invasions barbares. Plus tard, quand les Turcs se jettent sur l'Europe, ces populations appuyées sur leurs montagnes, forment un pivot de résistance qui protège à la fois la Hongrie et la Pologne. Deux traités conclus avec les Turcs en 1391 et en 1511, assuraient l'indépendance et la neutralité des Provinces du Danube. Le premier fut signé entre Mircea Ier, prince de Valachie, et Bajazet Ier ; le second entre Bogdan, prince de Moldavie, et Sélim Ier. Un siècle après, en l'an 1600, Michel le Brave réunit sous son sceptre la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie. L'Islamisme eût trouvé là une barrière infranchissable si la Pologne et la Hongrie ne se fussent liguées pour renverser le héros valaque.

Sa mort fut le signal d'un affaissement national dont la Turquie profita pour exploiter ce pays sous l'administration énervante du Phanar. Le réveil de la Roumanie n'a lieu que de nos jours, grâce à la protection de la Russie, sans doute peu désintéressée, mais néanmoins active et efficace. Emanciper la race roumaine, l'arracher aux griffes de la Porte, c'était de la bonne politique pour le Cabinet de Saint-Pétersbourg. La Roumanie sut en profiter pour compléter son affranchissement, qui fut consacré par le traité de Paris en 1856. La Roumanie échappait ainsi au protectorat de la Porte et de la Russie pour se placer sous celui de l'Europe. La *nécessité* de son existence se trouvait ainsi confirmée et sanctionnée par un concert européen ; de plus elle recouvrait la Bessarabie ; c'était un triomphe, quoiqu'il ne fût pas complet.

En effet la situation restait précaire : la Roumanie était encore tributaire de la Porte et sa neutralité n'avait pas été formellement

déclarée par les puissances. Le danger apparut lorsque éclata la dernière guerre. Que pouvait faire la Roumanie quand les armées formidables de la Russie se ruèrent sur ses frontières pour envahir les provinces turques ? Elle suivit le torrent, brisa le dernier lien qui l'attachait à la Porte, et sauva l'armée Russe devant Plewna.

Qu'a-t-elle obtenue comme récompense ? C'est ici un point douloureux qui fait saigner tous les cœurs dans les Principautés. Le but indiqué dans le plaidoyer de M. Damé n'a pas été atteint. Nous n'avons pas à rechercher pourquoi.

BOUGEAULT.

---

2. — Monseigneur de Ladoue, évêque de Nevers, esquisse biographique, par Mgr Tolra de Bordas, Prélat de la Maison de SS. Léon XIII, Vice-Président de la *Société des Etudes historiques*.

La vie d'un simple honnête homme, pour si humble qu'ait été sa position, renferme un enseignement, quand on sait l'y découvrir. La leçon est bien autre et bien plus saisissante, quand cet homme a occupé un poste élevé et qu'il a combattu, au premier rang, par la parole et par l'action, le long combat de la vie. Nul poste et nulle carrière ne sont plus propres à former de tels athlètes que l'Episcopat catholique. D'après le mot échappé à l'un de nos plus fameux historiens, ce sont les évêques du IVe, du Ve et du VIe siècle, qui ont fait la France. Si, à partir des temps modernes, leur rôle a été moins capital, leur influence plus circonscrite, leur part est large encore dans nos gloires, et leur puissance morale impose toujours du respect, autant à la sincérité seule des gens de bien qu'à la piété filiale des âmes restées croyantes.

Au milieu du vaste chœur de poètes, d'orateurs et d'artistes, dans cet ensemble unique d'hommes éminents qui forment l'illustre cortège de Louis XIV, les Bossuet, les Fléchier, les Massillon, les Fénelon élèvent encore, par dessus tout, leur grande voix, et leur génie et leurs vertus forment le plus beau fleuron de la riche couronne de ce

XVIIe siècle, si brillant entre tous. Le XVIIIe, si léger et si railleur des choses et des personnes saintes, n'a pu s'empêcher néanmoins de nous transmettre avec une auréole de charité, ou sur un piédestal d'honneur, les images de Mgr de Belzunce, de Mgr de Beaumont, de Mgr de Juigné. Et dans le nôtre, ère de troubles entremêlés de repos, jours de graves préoccupations et de sincères recherches, tout aussi bien que d'indifférence morale et de positivisme, que de noms n'y aurait-il pas à citer, dans les rangs serrés de cette légion militante de la Bonne-Nouvelle et du dévouement ! Que de martyrs héroïques ou de confesseurs éloquents ! Monseigneur de Ladoue, évêque de Nevers, n'a occupé que quatre ans à peine son siège épiscopal ; et, en si peu de temps, ses œuvres ont été si abondantes, son court passage si lumineux, qu'il a mérité de prendre place dans l'illustre lignée, et qu'il a déjà trouvé son historien. C'est Mgr Tolra de Bordas, qui, poussé par l'élan de son cœur plus encore que par la spontanéité de son esprit toujours actif, a immédiatement entrepris et réalisé cette dernière tâche. Mais, direz-vous, l'amitié admirative, l'affection filiale n'auront-elles pas changé en panégyrique, la biographie impartiale et froide que l'histoire et l'avenir ont le droit d'attendre ? Tacite n'était-il pas l'ami d'Agricola? n'était-il pas son gendre ? et l'affection qu'il portait au noble Romain, les liens de famille qui l'attachaient au vainqueur des Calédoniens, lui ont-ils défendu de nous transmettre les qualités de l'homme de guerre et les vertus du citoyen ? La tendre émotion qui anime sa plume, frémissante jusque là de honte et d'indignation, n'en retrace qu'avec plus de charme et de perfection des pages immortelles, où l'on sent passer le souffle de la vérité. A l'exemple de ce grand maître, Mgr Tolra de Bordas a bien pu, malgré sa touchante et respectueuse tendresse, essayer de nous rendre, à tous les âges et dans les diverses phases de sa vie, la physionomie toujours douce et ferme, toujours pure et énergique, de Mgr de Ladoue, évêque de Nevers, comme il aurait pu graver, si vous le voulez, pour épigraphe, au frontispice de son livre, cette ligne de l'historien Romain, où un seul mot est
» changé : « *Hic interim liber, honori...* PATRIS MEI *destinatus,*
» *professione pietatis aut laudatus erit, aut excusatus.* (En attendant,
» ce livre destiné à honorer *mon Père*, se recommande à l'éloge ou à
» l'indulgence par le sentiment qui l'a dicté). »

L'ouvrage se divise en neuf chapitres et un appendice. Les chapitres sont :

I. Les premières années. La vocation. (1817-1839).
II. Le professeur et le Vicaire général... (1839-1861).
III. Le travail dans la solitude. L'apôtre et l'écrivain. (1861-1869).
IV. Mgr de Ladoue au Concile. Polémiques... (1869-1873).
V. L'évêque de Nevers... (1873).
VI. Œuvres épiscopales.
VII. Mgr de Ladoue et le Libéralisme. (1874-1876).
VIII. Mgr de Ladoue et le pouvoir civil. (1877).
IX. La récompense. Dernières réflexions.

A la suite vient un *appendice* ou analyse des conférences de Nevers sur le Libéralisme catholique.

Dès le premier chapitre, le lecteur est saisi, et il porte un vif intérêt au jeune Casimir de Ladoue (né à Saint-Sever, le 23 Juillet 1817), à cet enfant si pieux et si grave au sortir du berceau ; l'Ecole royale de marine, alors à Angoulême, n'altère en rien la foi glissée en lui par le lait maternel et alimentée par les exemples du foyer. L'intérêt s'accroit, quand on voit cet adolescent, grandi par le vent de 1830, renoncer tout-à-coup aux aiguillettes d'or de l'aspirant de marine pour revêtir l'humble soutane. Ce n'est plus la tempête des océans qu'il se croit appelé à braver, c'est la tourmente du flot humain. On demeure surpris et tout frappé de trouver une résolution si importante, arrêtée à treize ans avec tant de maturité de pensée. « N'être pas où l'on doit être, se disait-il déjà, c'est le vrai mal, de même que le vrai bien, c'est d'être où Dieu nous veut. »

Ce changement de vocation décidé, le jeune de Ladoue va se soumettre à d'autres études au collége de Juilly, brillamment dirigé alors par MM. de Salinis et de Scorbiac. Puis, il passe à Thieux pour faire sa philosophie sous la direction de l'abbé Gerbet. Sans s'arrêter dans son récit, Mgr Tolra de Bordas nous décrit avec complaisance cette paisible maison de Thieux et le site qui l'entoure, propre à l'étude et à la méditation. On dirait une de ces retraites de la Grèce ou de l'Italie, que les sages antiques aimaient à donner pour cadre à leurs leçons. Casimir de Ladoue fut un des disciples les plus ardents du philosophe chrétien, et le souvenir des conférences dont il y fut

l'auditeur resta tellement vivant dans sa mémoire qu'il se proposait, quand il fut homme, d'en publier l'ensemble sous le titre de *Gerbe de Thieux*.

L'abbé de Ladoue fut ordonné prêtre le 21 septembre 1840, et le chapitre II nous fait assister à la pleine éclosion de cette intelligence vive et solide, comme le précédent nous en a révélé la précocité éclatante. Chez le professeur de philosophie au séminaire de Dax, « on remarquait, nous dit le biographe, sa précision lumineuse de » langage et sa solidité d'argumentation. Il ne souffrait ni détours, » ni écart, ni divagations ; il fallait demeurer dans le cercle de la » question à résoudre, de la vérité à établir. » — Choisi par Mgr de Salinis, l'un de ses anciens directeurs d'études, comme Vicaire général, d'abord à l'Evêché d'Amiens, puis à l'Archevêché d'Auch, il eut avec son protecteur et son ami une telle communauté de pensée et de sentiments qu'on disait, en parlant de l'un et de l'autre, « un Evêque en deux personnes. » Mgr Tolra de Bordas nous signale pourtant une multitude de travaux personnels au grand vicaire, pendant qu'il est toujours à la droite de son chef apostolique ; notamment, la part importante qu'il prend aux conciles provinciaux de Reims, en 1845, et d'Amiens, en 1853 ; il se trouvait encore en 1854 à Rome, pour la définition dogmatique de l'Immaculée Conception.

Dans le chapitre III, le biographe nous retrace la vie modeste de son héros, quand la mort de Mgr de Salinis le condamne à la solitude. Mais cette solitude est laborieuse et productive. Prédications de retraites, et ouvrages de plume de longue haleine : tels en sont les fruits. Dans sa prédication on trouvait la douceur et l'amabilité de saint François-de-Sales. Parmi ses travaux littéraires, la *Vie de Mgr de Salinis* et la publication de ses œuvres ; la *Vie de Mgr Gerbet*, tout en étant, là, un hommage de piété filiale, ici, de piété admirative d'un disciple envers son maître, ont enrichi les archives de l'Eglise de France, de volumes à jamais précieux.

Le chapitre IV nous apprend que M. l'abbé de Ladoue, sans siéger personnellement au dernier grand Concile œcuménique, fut néanmoins un des hommes qui exercèrent une forte et salutaire influence sur les discussions extra-conciliaires « dans lesquelles étaient élaborées les » questions et les matières qui devaient être soumises à la grande

» assemblée.... Le *Traditionalisme mitigé*, en faveur duquel il avait » déjà combattu, en 1853, trouva aussi en lui un défenseur intrépide » et convaincu. » Dans ce même chapitre, l'auteur nous signale en y appuyant avec une juste insistance, la promesse que Mgr de Ladoue avait obtenue de M. Foisset, l'auteur de la *vie du R. Père Lacordaire*. M. Foisset a dans son livre insinué une grave accusation de versatilité politique, d'ambition et de courtisanerie à l'adresse de Mgr de Salinis. Mgr de Ladoue, ému profondément de cette imputation portée contre celui dont il avait apprécié, si longtemps et de près, le caractère et les vertus catholiques, écrivit aussitôt pour demander une rétractation de ce jugement calomnieux. M. Foisset convint de son erreur, et promit de corriger la phrase à l'édition prochaine ; mais sa mort survint peu après, et ses éditeurs n'ont rien changé au texte (1).

Enfin, une page qui serait à citer et à extraire toute entière de ce même chapitre, c'est celle où l'auteur nous expose le rôle que Mgr de Ladoue désirait que le prêtre jouât, aujourd'hui, dans le monde ; rôle, dit-il, que l'abbé Combalot appelait spirituellement l'*Apostolat de salon*. Il ne s'agirait pas, détrompez-vous, de reprendre le petit-manteau, la poudre et le musc des petits abbés du dernier siècle, et d'enseigner au sacerdoce contemporain l'art de plaire, en tournant le madrigal comme *Babé la bouquetière*. Si Mgr de Ladoue désire que le prêtre ait sa part des relations sociales, c'est avec une sérieuse attitude et pour les intérêts les plus graves.

Ce sont les cinq derniers chapitres qui nous peignent l'évêque dans Mgr de Ladoue. Sa préconisation au siége épiscopal de Nevers eut lieu le 25 juillet 1873. Il avait été désigné depuis longtemps par Mgr de Salinis, par les deux diocèses où il avait été grand vicaire, et par l'opinion générale du clergé de France, comme l'un des plus dignes de la mitre et du bâton pastoral. Dans sa foi et son amour, Mgr Tolra de Bordas nous raconte, avec des expressions vivement senties, la cérémonie du sacre dans l'église de Notre-Dame de Lourdes, et le

(1) On peut consulter sur ce point litigieux, très-important pour la mémoire de Mgr de Salinis, et qui confirme la fermeté de caractère et la solidité d'affection de Mgr de Ladoue, les *Annales de philosophie chrétienne* du mois de mars 1875.

pèlerinage immédiat du nouvel évêque auprès du Saint Père, pour se munir des bénédictions du Pasteur des Pasteurs avant de venir se placer avec sa houlette à la tête de son troupeau. Ce tableau dessiné en traits éloquents, le narrateur reprend son ferme stylet, et énumère en les expliquant successivement les œuvres diocésaines accomplies en quatre années d'épiscopat : Le catéchisme rendu plus complet et plus exact ; la préparation d'une sorte de *Corpus juris* du diocèse ; la création de grades théologiques, d'après un programme déterminé ; l'institution d'un titre de maître en arts, pour exciter l'émulation dans les petits séminaires ; l'extention donnée à ses séminaires ; la sollicitude de Mgr de Ladoue pour les frères des écoles chrétiennes, au sujet desquels il disait si justement : « Le peuple qui les aimait » les appela *ignorantins*, non pas qu'ils fussent ignorantins, mais » parce qu'ils poursuivaient l'ignorance. De même que les généraux » les plus illustres les Lamoricière, les Changarnier, les Mac-Mahon, » ont été appelés *africains* pour leurs glorieuses victoires sur nos » ennemis du désert, ainsi vous serez glorieux de votre nom » d'*ignorantins* parce que pour vous, votre grand ennemi c'est » l'ignorance ! »

A tant de projets si bien conçus, et si heureusement tentés pour accroître, pour ainsi dire, la nourriture de l'âme et de l'esprit, s'ajoutait le zèle de l'évêque pour multiplier le pain des pauvres, et son éloquence pour célébrer et bénir les richesses terrestres dans les concours agricoles, ses *mandements* et *lettres pastorales*, pour résoudre les questions les plus palpitantes du jour. Mais le principal objectif de Mgr de Ladoue, sitôt qu'il fut installé sur son siège, ce fut le libéralisme catholique. Il considérait cette façon de voir comme aussi dangereuse pour l'Eglise dans ce siècle, que le fut le Jansénisme dans le dernier. Aussi, dans sa vigilance apostolique, s'empressa-t-il de vouloir que tout son clergé se munît d'arguments victorieux contre lui et se préparât à le désarçonner dans la lice de la discussion. Voilà pourquoi furent créées les conférences dont voici le programme :

1° Du libéralisme considéré dans son principe.

2° Du libéralisme dans ses rapports avec la constitution de l'Eglise.

3° Du libéralisme catholique dans ses rapports avec l'enseignement.

4° Du libéralisme catholique dans ses rapports avec la charité.

5° Du libéralisme considéré relativement à la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Le résumé des réponses faites à ces différentes thèses se trouve imprimé dans l'*appendice* qui clôture le volume que nous analysons. Les statuts de notre *Société* nous interdisant les questions absolument politiques et religieuses, nous nous abstiendrons de vous entretenir de ces questions délicates. Ceux de nos membres à qui elles sont à cœur, comme à nous, seront heureux de les étudier dans le volume de Mgr Tolra de Bordas ; nous n'oserions ici les déflorer.

Le 23 juillet 1877, Mgr de Ladoue s'éteignait sur les marches de l'autel, au moment où, suivant la belle expression de Mgr de Poitiers, il venait de recevoir le baiser eucharistique. En lisant ce dernier chapitre où est racontée la mort de ce ferme prélat, on partage l'émotion qui maîtrise l'historien. C'est là, en effet, que Mgr Tolra de Bordas laisse déborder le flot contenu de sa pieuse affection et de ses immenses regrets. On dirait un faisceau de lumière céleste qui viendrait s'abattre tout à coup sur les vitraux des cathédrales pour y éclairer la figure auréolée d'un confesseur des premiers siècles. Aussi, le livre fermé, sommes-nous resté touché et recueilli....

Tel est, en substance, le résumé de l'ouvrage de Mgr Tolra de Bordas, que vous m'avez fait l'honneur de remettre à mon humble analyse ; et, pour conclure par un dernier mot, il est du nombre de ceux dont la lecture instruit, émeut et fortifie, tant par la peinture du noble caractère qui en est le sujet que par l'émanation incessante de l'esprit élevé, de l'âme croyante et du cœur généreux qui constituent la personnalité de l'écrivain.

EDMOND PY.

---

3. — La bataille de Muret et la tactique de la Cavalerie au XIIIe siècle, par M. Henri DELPECH, de la *Société de Montpellier pour l'étude des langues romanes.*

Le jeudi 12 septembre 1213, le trop fameux Simon de Montfort, général en chef des Croisés qui combattaient les Albigeois, livra contre l'armée Vasco-Aragonaise, assiégeant Muret, une bataille où

périt le roi d'Aragon Pierre II. Avec 900 cavaliers, Montfort défit une armée qu'on ne peut guère évaluer à moins de 43,000 hommes.

Le fait est hors de doute. Il semble tenir du prodige ; et, en effet, certains historiens ont voulu y voir la preuve de la protection miraculeuse dont le Ciel couvrait les soldats de la foi.

L'événement, si extraordinaire qu'il soit, peut trouver son explication dans certaines particularités historiques faciles à mettre en lumière, sans qu'il soit besoin de recourir à des causes surnaturelles. C'est ce que démontre une très intéressante monographie de M. Henri Delpech, membre du conseil de la *Société de Montpellier* pour l'étude des langues Romanes.

L'auteur a bien voulu nous adresser un exemplaire de sa brochure, qui ne contient pas moins de 155 pages, avec plans et pièces à l'appui. Nous avons pensé à en faire l'objet d'une communication à la *Société des Etudes historiques*.

Il est bon de rappeler en peu de mots les faits qui ont préparé et directement amené la bataille de Muret.

Dès 1206, sous les inspirations du pape Innocent III, avait été prêchée une croisade d'une espèce nouvelle, la croisade contre les Albigeois. Il ne s'agissait plus de s'attaquer aux infidèles d'Asie ou d'Afrique, mais à des Français, à des chrétiens, hétérodoxes, il est vrai, et fanatiques, mais coupables seulement d'erreurs en matière de religion. A l'effet d'extirper l'hérésie par les moyens les plus énergiques, le Pape avait désigné trois légats : Pierre de Castelnau et Raoul, tous deux moines de Fontfroide (ou Fontfrède) au diocèse de Narbonne ; et Arnaud, abbé de Citeaux.

Raymond VI, comte de Toulouse, fut considéré comme l'un des fauteurs de l'hérésie et, à ce titre, excommunié. Une armée de *croisés*, que l'on fait monter à près de 500,000 hommes, (chiffre qui nous paraît d'une grande exagération), envahit les possessions du comte, que ne sauva pas une humble soumission faite auprès du Saint Siège.

En 1209, l'armée des croisés se signale par un sanglant exploit, la prise de Béziers.

Cinq grands fiefs, dit l'abbé Velly, dans son *Histoire de France*, relevaient alors du comté de Toulouse : la baronie de Montpellier, le comté de Foix, celui de Quercy auquel était joint Rodez, la vicomté de

Narbonne, et celle de Béziers, à laquelle Raymond Roger, neveu du comte pénitent (Raymond VI), avait réuni les comtés d'Albi et de Carcassonne. Ce prince, plus fier que son oncle, n'avait pu se résoudre à déférer si aveuglément aux ordres de Rome, et continuait de protéger ouvertement les nouvelles opinions. Ce fut aussi le premier attaqué. Béziers, sa capitale, ne put soutenir l'effort d'un nombre énorme de combattants : elle fut emportée du premier assaut. Les vainqueurs ne distinguèrent ni âge, ni sexe, *ni religion* : 60,000 habitants passèrent, dit-on, par le fil de l'épée ; 7,000 furent égorgés dans l'église de la Madeleine où ils s'étaient réfugiés. *Juste punition,* dit l'abbé Pierre des Vaux de Cernay (chapelain du comte de Montfort) des horribles blasphèmes que ces malheureux avaient vomis contre la sainte ! Comme si Dieu voulait la mort du pécheur et non sa conversion.

On dit que les croisés, avant de monter à l'assaut, demandèrent à l'abbé de Citeaux ce qu'ils devaient faire, dans l'impossibilité où l'on était de distinguer les catholiques des hérétiques : *Tuez les tous*, dit le moine, *Dieu connaît ceux qui sont à lui.* Si cette exécrable parole a été alors prononcée, n'a-t-elle pas été rééditée plus tard, notamment lors des massacres de la Saint-Barthélemy ?

Espérons toutefois, pour l'honneur de l'humanité, qu'elle est apocryphe, ce que plusieurs historiens ont soutenu. (Voir notamment une dissertation de M. Tamisey de Larroque, insérée dans la *Revue des questions historiques*, Tome Ier, page 166).

Quoiqu'il en soit, les croisés poursuivirent leur succès. Carcassonne dut se rendre, mais après une vigoureuse résistance dirigée par le vicomte Raymond Roger. Un article de la capitulation portait qu'il demeurerait en otage jusqu'à l'entière exécution du traité. Cependant, la place rendue, Simon de Montfort, au mépris de la foi jurée, le fit enfermer dans une étroite prison où il périt bientôt de mort violente.

A la suite de ces exploits, Montfort fut élu par le suffrage de l'armée, général en chef des croisés, et son zèle contre l'hérésie ne se ralentit pas. Ses partisans fanatiques l'appelaient le *Machabée* de son siècle.

Il est difficile d'apprécier sans passion ce que fut cet homme extraordinaire. On ne peut s'empêcher de reconnaître en lui un grand capitaine : il en eut tous les mérites, l'activité, la prudence, la bravoure et le génie militaire. Mais l'éclat de ces qualités fut terni par

une cruauté dont l'histoire a conservé des preuves nombreuses, et que le fanatisme religieux explique sans pouvoir l'excuser. On est même autorisé à se demander si le zèle pour les intérêts de la foi inspira seul les actes violents et cruels de Montfort, et si une ambition effrénée n'en fut pas le principal mobile. C'est ainsi que le jugeait l'archevêque de Narbonne, quand il dépeignait sous les plus sombres couleurs les menées, *les violences, l'ambition et la malice* du général en chef de la croisade. (Voir Velli et Besse, *Hist. des Ducs de Narbonne*). Des villes entières livrées aux flammes, des masses de vaincus, femmes, enfants, vieillards, égorgés ou brûlés vifs, voilà des griefs que l'inflexible histoire a le droit de relever contre la renommée du comte de Montfort ; et elle ne peut oublier que, sous prétexte d'exterminer l'hérésie, il sut agrandir démesurément ses possessions, en s'attribuant la conquête de villes hérétiques ou catholiques indifféremment attaquées, au mépris des instructions formellement exprimées par le pape Innocent III.

Les années 1211 et 1212 furent remplies par les sanglants exploits de Montfort. Rien de plus hideux que les incidents qui signalèrent la prise de Lavaur. On fit main basse sur tous les habitants, sans distinction d'âge, de sexe, ni même de croyance. La dame de Lavaur, nommée Guiraude, fut précipitée toute vivante dans le fond d'un puits, que l'on combla ensuite de grosses pierres. Aymeri, son frère, expira sur le gibet. Quatre-vingts chevaliers ou gentilshommes prisonniers furent égorgés de sang-froid. Quatre cents hérétiques, désignés alors sous le nom de *parfaits*, furent brûlés vifs, *avec une joie extrême de la part des croisés*. On affirme que pendant ce temps une partie du clergé, qui accompagnait toujours l'armée de Montfort, chantait avec beaucoup de dévotion l'hymne *Veni Creator*.

De telles horreurs avaient jeté dans les populations la terreur la plus profonde. En 1212, Muret, comme bien d'autres villes, avait ouvert ses portes au vainqueur.

Cependant en 1213 une réaction se produisit. Le comte de Toulouse, dépouillé de ses états par l'avidité et la violence de Simon de Montfort, avec la complicité des légats ; le roi d'Aragon, lésé dans ses possessions, comme seigneur de Montpellier, les comtes de Foix et de Comminges unirent leurs efforts contre l'ennemi commun et vinrent

mettre le siège devant Muret, vraie bicoque, dit l'historien Velly, mais dont la garnison incommodait extrêmement Toulouse. C'est ici que va se placer l'action dont M. Henri Delpech s'est fait l'historiographe, la bataille de Muret.

Avant d'aborder l'analyse de son récit, je rappelle comment l'abbé Velly, à qui j'ai déjà fait plusieurs emprunts, résume les circonstances de ce mémorable fait historique.

Aussitôt qu'il vit le comte de Toulouse et ses alliés se préparer à investir Muret, Simon de Montfort accourut au secours de la place et s'y enferma avec 1,000 ou 1,200 cavaliers, tant chevaliers que sergents, et 700 fantassins. Ici, tout devient miraculeux, si l'on en croit une foule d'écrivains qui n'ont été que les échos les uns des autres. Montfort, on vient de le dire, n'avait que 1,000 à 1,200 hommes de cheval ; il les partage *en trois corps*, *en l'honneur de la sainte Trinité*, leur promet qu'ils iront droit au paradis sans passer par le purgatoire, s'ils ont le bonheur de mourir dans cette glorieuse guerre ; fond sur l'armée des princes confédérés, qui était de 100,000 combattants, et la met entièrement en déroute. Le roi d'Aragon, pressé vivement par deux seigneurs français, Alain de Rouci et Florent de Ville, est enfin abattu et renversé mort sur le champ de bataille. Tout prend la fuite. Quinze à vingt mille alliés demeurent sur la place, et le général de l'Eglise (Montfort) selon quelques-uns ne perdit pas un seul homme, selon quelques autres, n'eut qu'un chevalier et huit autres croisés de tués. Mais une partie de ce merveilleux cessera, si l'on fait attention qu'il n'y eut des deux côtés que la cavalerie qui combattit. Simon, comme on l'a dit, commandait à 1,000 ou 1,200 chevaux : le roi d'Aragon n'en amena que 1,000. Les autres princes, dépouillés alors de presque tous leurs domaines, n'avaient pu vraisemblablement en rassembler un plus grand nombre ; ainsi ce n'est plus un combat de cent mais de deux contre un : ce qui affaiblit considérablement le prodige. On lit d'ailleurs dans quelques Espagnols modernes que le monarque Aragonais *ayant battu Montfort*, fut tué à la poursuite des fuyards. Une chose du moins est ici certaine, c'est que la mort de ce prince répandit la consternation parmi les siens, qui ne songèrent plus qu'à se sauver. Les croisés, dans ce désordre, n'eurent d'autre peine que de tuer. L'infanterie, composée des milices bourgeoises des villes,

troupes alors très méprisées et nullement aguerries, ne se mit pas même en devoir de se défendre contre des gens pesamment armés et l'élite de la noblesse : une grande partie fut passée au fil de l'épée : 7,000 furent submergés en voulant regagner les bateaux qui les avaient amenés par la Garonne. Rien en tout cela que de fort ordinaire. Cette victoire, néanmoins, de quelque manière qu'on l'envisage, abattit entièrement le parti du cómte de Toulouse.

Tel est le récit d'un historien qui écrivait au siècle dernier. Sans pouvoir nier l'importance des résultats de la bataille de Muret, il nous semble en avoir amoindri le caractère vraiment prodigieux, dans le sens humain de ce mot.

La relation de M. Delpech restitue à ce fait d'armes historique ses proportions véritables ; et l'auteur jette la lumière la plus vive sur tous les détails de cet événement : ce n'est plus la légende qui parle, c'est l'histoire critique, qui expose, qui discute et qui conclut.

Le travail est divisé en sept chapitres, dont les quatre premiers expliquent tous les incidents de la journée du 12 septembre 1213. Et d'abord, la topographie du champ de bataille, les effectifs des deux armées et leurs positions respectives sont étudiés avec le plus grand soin et rendus clairs et saisissables pour tous par un plan général de la bataille, placé à la fin du volume. Les derniers chapitres sont consacrés à l'examen des causes de la victoire remportée par les croisés, et à des considérations fort intéressantes sur la tactique de la cavalerie au XIIIe siècle.

Expliquer la victoire de Muret par la topographie, éclairer par les manœuvres de Muret l'école de cavalerie au XIIIe siècle, tels sont, dit l'auteur, les deux résultats que nous avons cherchés dans ce travail.

Ces deux résultats, le premier surtout, car pour le second nous avouons humblement notre incompétence, nous semblent avoir été atteints avec un grand bonheur.

Il est vrai que M. Delpech a essayé de se prémunir contre toutes les chances d'erreur qui se rencontrent nécessairement dans la relation d'un des épisodes de la croisade albigeoise. En puisant aux sources historiques, il s'est défié de l'esprit de passion qui animait, de part et d'autre, les annalistes contemporains ; s'il a puisé dans la relation de Pierre des Vaux de Cernay, ce fanatique chapelain, cet ardent ami de

Simon de Montfort, il a contrôlé ses récits à l'aide de ceux de Guillem de Puy-Laurens, attaché, au même titre de chapelain, à la personne du fils de Raymond comte de Toulouse. Ce prince, qui fut Raymond VII, trop jeune en 1213 pour prendre une part active à la bataille de Muret, assista cependant au combat, des hauteurs du camp vasco-aragonais et put en suivre les diverses péripéties, ce qui donne une grande autorité au récit de Guillem de Puy-Laurens. Enfin, la *Relation officielle des Prélats*, les sept évêques et les trois abbés qui accompagnaient l'armée des Croisés, est un document important, qu'il faut toutefois consulter avec précaution, et que M. Delpech a très sérieusement interrogé. Bien d'autres sources encore sont indiquées dans sa préface et nous montrent avec quelle érudition a été entrepris et conduit à bonne fin ce travail historique.

L'effectif des armées en présence est établi avec une sorte de rigueur mathématique. L'exagération des 900 cavaliers arrivant à défaire une armée de 100,000 hommes disparaît pour faire place à une réalité bien extraordinaire encore. Il paraît certain aujourd'hui que l'armée croisée se composait : 1° de 90 *chevaliers* ; 2° de 810 écuyers ou sergents à cheval, accompagnant les chevaliers ; 3° de 700 fantassins. Ces 1600 hommes avaient en face d'eux les forces suivantes : dans la cavalerie espagnole, 500 chevaliers et 1,000 écuyers ou sergents ; pareil nombre d'hommes d'armes à cheval dans la cavalerie gasconne confédérée ; et en outre une infanterie composée de 20,000 hommes de milices bourgeoises, de 20,000 hommes de milices féodales, en tout 40,000 fantassins, ce qui porte l'effectif de l'armée vasco-aragonaise à 43,000 hommes. Mais disons tout de suite qu'au XIIIe siècle les troupes à pied étaient d'une importance à peu près nulle ; autrement le résultat de la bataille de Muret serait inexplicable.

La relation de M. Delpech rend compte d'abord des événements qui se sont accomplis la veille de la bataille, c'est-à-dire le mercredi 11 septembre 1213. Ce jour-là, les Vasco-Aragonais avaient attaqué le faubourg de Muret, dont les défenses étaient insuffisantes, pris l'une de ses portes et forcé la petite garnison à se retirer dans la ville haute et le château. Le château était situé au sommet de l'angle formé par la rencontre de la rivière *la Louge* avec la Garonne, et se trouvait ainsi

adossé, d'une part, à la rive gauche du fleuve, et, d'autre part, à la rive droite de *la Louge*. Montfort accourut précipitamment au secours de Muret, par la route de Fanjaux. A l'arrivée des troupes des croisés, le roi d'Aragon fit suspendre l'attaque de Muret ; il abandonna même la partie conquise du faubourg ; il espérait prendre Montfort et ses hommes comme dans un filet ; il n'inquiéta donc pas leur entrée dans la ville. Toutefois, Montfort, pour ménager sa petite troupe, lui fit faire halte et passer la nuit à Saverdun, en vue de Muret ; et ce n'est que le lendemain, 12 septembre, qu'il pénétra dans la ville, par un pont de bois jeté sur la Garonne, et par la porte de Sales, qu'il gagna en longeant la rive gauche du fleuve. L'ennemi laissa faire les croisés, qu'il pouvait compter au passage du pont, et qu'il croyait tenir dans sa main. L'issue de la bataille ne lui semblait pas douteuse.

C'est cette confiance imprudente, ce mépris d'une force numérique très inférieure qui perdit Pierre II et ses alliés. Montfort comptait, non sans raison, sur l'enthousiasme religieux de ses hommes, excités par les prélats qui assistaient cette petite armée. Chacun des croisés marchait au combat comme au martyre, persuadé, sur la foi de la promesse épiscopale, qu'en mourant il allait droit en paradis, sans passer par le purgatoire. D'ailleurs, ils durent tous combattre avec le courage du désespoir :

Una salus victis nullam sperare salutem.

Quant à Simon de Montfort, l'habile général, il ne désespérait de rien, mais il tirait parti de toutes les fautes de ses adversaires. Avec ses 900 cavaliers, il joua le sort de la journée. Il les partagea, comme on l'a vu, en trois corps de chacun 300 hommes, division qu'il adopta *en l'honneur de la très sainte Trinité*. Puis, les Vasco-Aragonais ayant pris l'offensive et s'étant encombrés, cavalerie et infanterie, dans le faubourg qu'ils avaient pris la veille, Montfort, par une feinte ingénieuse, fit mine d'opérer sa retraite, avec sa cavalerie, par le pont sur la Garonne. Il avait laissé aux abords du château ses 700 hommes d'infanterie en leur commandant de ne point prendre part à l'action. Les Vasco-Aragonais crurent que l'ennemi leur échappait ; mais tout à coup, par un brusque mouvement de demi-tour, les cavaliers composant le premier corps de Montfort fondirent sur eux avec une impé-

tuosité à laquelle ne put résister l'ennemi, surpris et en désordre. Renversant tout devant eux, ces 300 cavaliers, suivis de près par le deuxième et par le troisième corps, parvinrent jusqu'au terrain appelé aujourd'hui *Terrain l'Aragon*, au sud-ouest de la ville, où se trouvait posté le roi Pierre II, entouré de sa *maynade*. Quelques chevaliers croisés avaient juré de tuer le monarque. Ils s'attaquaient d'abord à un seigneur qui avait endossé ses armes; mais l'un d'eux reconnut l'erreur et le cria tout haut. « Vous l'avez dit, exclama Pierre, cet homme n'est pas le roi, mais le voici. » Et sa masse d'armes s'abattit sur l'un des agresseurs; mais les autres unirent leurs efforts et le tuèrent sur la place. Pas un des braves chevaliers qui composaient sa *maynade* ne survécut à ce désastre : leurs cadavres, après la bataille, entouraient celui de leur roi. De ce moment, ce fut une véritable déroute, et il devint vrai de dire que les croisés n'eurent plus que la peine de tuer.

Telle nous paraît être la vérité sur les principaux caractères de cette mémorable journée. La version espagnole rapportée plus haut et suivant laquelle Pierre II, après avoir battu Montfort, aurait été tué par des fuyards, ne supporte pas l'examen. Le fait d'armes de Simon de Montfort est prodigieux par l'audace, par l'habileté et par le succès. Mais les causes de la victoire de cette poignée de chevaliers croisés sont faciles à comprendre. D'un côté, l'imprévoyance et la présomption poussant un chef d'armée à négliger un faible ennemi; de l'autre, toutes les ressources de la tactique mises à profit, à une époque où la tactique était loin d'être une science; et par dessus tout, le courage du désespoir, les excitations d'une foi ardente jusqu'à l'aspiration au martyre, voilà, ce nous semble, les vraies causes qui peuvent expliquer le résultat extraordinaire de la bataille de Muret.

C'est à peu près la conclusion à laquelle arrive également M. Delpech. Son ouvrage se termine, nous l'avons dit, par une appréciation très curieuse des divers mouvements exécutés par Montfort, et qui forment le sujet de son étude sur la tactique de la cavalerie au XIIIe siècle.

J. C. BARBIER,
Membre de la deuxième classe



4. Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, 1876-1877. — Histoire de la ville d'Enghien, par M. Ernest Mathieu.

Comme œuvre scientifique, j'ai à signaler un docte mémoire renfermant l'analyse du traité des sections coniques du mathématicien Le Poivre, imprimé à Mons en 1704 ; ce mémoire a surtout pour objet, en faisant apprécier la valeur de la méthode Le Poivre, de fixer la date antérieure de ses démonstrations, de ses constructions, de ses figures qui auraient été reproduites, sans rappel d'origine, dans le sixième livre d'un traité plus récent des sections coniques par le marquis de l'Hôpital.

Comme œuvre littéraire je citerai une poésie peu colorée mais renfermant quelques beaux vers comme celui-ci :

« Où l'on ouvre une école, on ferme une prison. »

et cet autre, où parlant des hommes qui s'exposent à la mort pour sauver leurs semblables, on dit :

« Triste honneur de tuer ! la gloire est de mourir ! »

Cette poésie a le titre assez prosaïque de *Bourgeois et peuple.*

Le même sujet est traité en prose, sinon d'une manière complète, car le sentiment religieux et son rôle nécessaire dans l'éducation y est à peine accusé, mais du moins d'une manière plus approfondie et fort intéressante dans deux discours d'ouverture de M. de Puyt ; je m'étendrais davantage sur ces dissertations remarquables à certains égards s'il ne m'était pas interdit d'aborder les questions d'économie sociale.

Je ne me laisserai non plus retenir par *Genevra-la-Belle,* bien qu'elle ait obtenu une médaille d'or au Concours de 1875, — avec cette sage prière, « d'adoucir dans quelques passages des expressions d'un réalisme un peu trop accentué. » Cette œuvre littéraire qui tend à faire admirer dans ses plus grands écarts le jeu des passions exaltées, n'est assurément pas la philosophie de l'histoire.

Mais je m'arrêterai avec complaisance à l'histoire d'Enghien par Ernest Mathieu, avocat à Mons, histoire qui occupe à elle seule, dans les deux volumes confiés à mon examen, 495 pages in-8°, — la mesure d'un gros livre, et qui a été si justement couronnée sans restriction dans le vingt-deuxième concours.

Quant à cette œuvre, elle est bien nôtre, tant par son caractère historique que parce qu'elle contient des parties inhérentes à notre propre histoire nationale, aussi devons-nous témoigner à la Société du Hainaut notre gratitude plus spécialement pour un envoi de cette nature.

Enghien, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mons, en Belgique, eut d'abord des seigneurs particuliers de son nom, l'un deux que l'on croit être le second, Hugues fils d'Engelbert, vassal du Duché de Brabant, aurait construit vers 1167, non loin du village appelé depuis Enghien le vieux, un château, autour duquel se groupa une population qui motiva la création de la paroisse et de la ville dite Enghien-le-château.

L'étymologie de ce nom d'Enghien proviendrait d'un radical Teutonique *inghen*, camp, prairie, souvent modifié par divers augments ou qualificatifs.

Lors de la réunion du comté de Brabant au Hainant, Enghien, devenu une position stratégique de premier ordre, acquit une certaine importance.

Louis d'Enghien, comte de Brienne par sa mère, fille unique de Watter de Brienne duc d'Athènes comte de Conversan et de Brienne, n'eut que deux filles, l'aînée Marguerite épousa en premières noces Jacques de Saint-Simon dout elle n'eut pas d'enfants, et en secondes noces Jean de Luxembourg, troisième fils de Guy de Saint-Pol et de Mahaut de Chatillon. Louis d'Enghien, marié à une princesse de Salerne, affectionnait l'Italie; il y mourut en 1390, et la chatellenie d'Enghien passa à la famille de Luxembourg.

Le plus illustre des seigneurs de cette maison dans ces temps reculés fut Louis, né à Enghien, qu'on appela le comte de Saint-Pol, et auquel Louis XI remit le 5 octobre 1465 l'épée de Connétable de France. Voici le récit de son arrestation et de sa mort.

Le comte de Saint-Pol avait poursuivi à travers les plaisirs d'une



vie brillante et dissipée les rêves les plus ambitieux ; il était arrivé à ce résultat que le roi de France et le duc de Bourgogne, qu'il avait tour à tour servis et trahis, se méfiaient de lui et le haïssaient profondément ; Charles le Téméraire avait même, par lettres datées du château de Hesdin le 12 janvier 1472, ordonné à Antoine Rolin, chevalier, seigneur d'Aymeries, grand bailli de Hainaut, de saisir toutes les seigneuries que le comte de Saint-Pol possédait en Hainaut, notamment celle d'Enghien, et d'y nommer des officiers pour en percevoir les revenus et y administrer la justice ; Robert de Montigny en fut le receveur. Le connétable était, selon Commines, homme très-sage qui avait beaucoup vu; le roi de France le trouvait trop sage, — il ne veut sinon vivre en ses dissimulations et entretenir chacun et faire son profit; — aussi, dès qu'il ne le crut plus nécessaire à sa politique, Louis XI chercha à s'en défaire; le comte de Saint-Pol s'en aperçut; ayant à opter entre la vengeance du roi de France et l'hostilité du duc de Bourgogne qui avait fait saisir plusieurs de ses seigneuries, il se souvint de ses anciennes relations avec un prince dont il avait été l'ami et le compagnon d'armes, alors que jeune encore il formait avec lui le projet de chercher un asile à la cour de Charles VII ; réduit à fuir pour sauver sa vie, il était venu se réfugier, semble-t-il, à Binche ou aux environs dans les derniers jours du mois d'août 1475; le prévôt de Binche, ayant reçu l'ordre de l'arrêter, il ne s'y trouva plus en sûreté et partit pour Mons où il espérait rencontrer un défenseur dans le sieur d'Aymeries, grand bailli du Hainaut, son plus fidèle ami. Dès son arrivée le duc de Bourgogne fit exercer sur lui une surveillance sévère, laquelle finit par devenir une véritable réclusion ; le 18 novembre le comte de Chimay informa les échevins de Mons qu'il avait reçu du duc l'ordre d'amener le connétable. Le lendemain à onze heures, lui et le sieur d'Aymeries se firent délivrer le connétable et le condisirent sous bonne escorte à Valenciennes ; de là le prisonnier fut mené à Péronne et livré le 24 novembre aux gens du roi, c'étaient l'amiral de France, les sires de Saint-Pierre, du Bouchage et maître Cérisais; il arriva à Paris le 27. Dès le lendemain commença son procès; le 19 décembre on lui lut sa condamnation à mort et le même jour on le conduisit de la Bastille à la place de Grève où deux cent mille spectateurs, accoutumés à applaudir à sa grâce et à son courage dans les tour-

nois, n'avaient plus d'acclamations que pour saluer l'adresse du bourreau qui lui trancha la tête. Ainsi périt cet homme illustre, exécuté par ordre de son beau-frère Louis XI, abandonné par son neveu le roi d'Angleterre, livré par son ami le duc de Bourgogne. La mort du connétable fut un honteux marché, et si personne ne fut ému de voir tomber cette tête, c'est que le caractère cruel et hautain du comte lui avait aliéné les esprits depuis longtemps.

Vers la fin de l'année 1485, Enghien fut témoin du mariage de l'héritière de cette châtellenie, Françoise de Luxembourg avec Philippe de Clèves; elle était fille unique du seigneur de Ravestin qualifié le dernier héros du moyen-âge en Belgique; ce mariage fit dire à Gœtat : singulière union entre les enfants de nobles meurtriers. Pour mettre le comble à cette singularité, Maximilien promit de doter Philippe de Clèves des biens confisqués sur Jacques comte de Romont, beau-frère de la future, lequel, ayant cédé aux insinuations d'Anne de Beaujeu, avait consenti à conduire la rébellion des Gantois.

Après la mort de Françoise de Luxembourg, Enghien passa à sa sœur, qui, veuve à 18 ans, épousa en secondes noces en septembre 1487 François de Bourbon, comte de Vendôme, qui n'en avait que 17; de ce mariage naquit entre autres Charles de Bourbon aïeul de Henri IV.

En 1607, Henri IV vendit Enghien à la famille d'Aremberg, une des familles les plus nobles et les plus opulentes de Belgique, qui possède encore ce beau domaine. En faisant cette aliénation Henri IV stipula que le nom et le titre de comte d'Enghien serait conservé dans sa maison; mais, comme la flamme qui se communique sans s'éteindre, le château belge d'Enghien et la cité grandie à l'ombre de ses vieux murs donnèrent et retinrent en même temps la dénomination de leur première origine.

Enghien dut à ses nouveaux seigneurs de voir son château transformé en un palais magnifiquement meublé, et sa vaste garenne, enclose de murs dès 1412, convertie, sur les dessins de Charles d'Aremberg aidé du frère Eustache, capucin, au commencement du XVIIe siècle, en un parc, le premier peut-être qui fit en Europe concurrence aux plus splendides jardins. Aussi dit-on que Louis XIV, portant ses armes victorieuses dans les Flandres aimait à se reposer sous ces frais ombrages des fatigues du siége de Ath, et que Le Nôtre y puisa plus d'une inspi-

ration pour la décoration du parc de Versailles. Voltaire, recevant, ainsi que la marquise du Chatelet, l'hospitalité au château d'Enghien, écrivait plein d'admiration à Helvétius le 6 juillet 1739 : « il y a des jardins plus beaux que ceux de Chantilly, on y mène cette vie douce et libre qui fait l'agrément de la campagne. »

Le 6 novembre 1792, la victoire remportée à Jemmapes par Dumouriez valait aux républicains francais la conquête de la Belgique. Le 31 mars suivant, 1793, les habitants d'Enghien étaient réunis en assemblée souveraine pour délibérer, en présence d'un commissaire national français, sur leur sort politique. Ils émirent à l'unanimité le vœu de voir maintenir, comme le général Dumouriez l'avait promis dans un manifeste du mois de novembre précédent, leurs libertés, franchises, constitution et religion traditionnelles. Ce n'était pas ainsi que l'entendait le commissaire français, et cette tentative de résistance eut été bien vaine, sans la bataille de Nerwinde qui ramena les Autrichiens dans les murs d'Enghien; l'empereur François II y fut reçu avec enthousiasme. Cependant deux ans ne s'étaient pas écoulés que la République française avait repris possession de la Belgique. Sans plus consulter cette fois la population d'Enghien, on lui appliqua les lois et décrets des vainqueurs; on abolit ses vieilles libertés communales, on supprima ses couvents, on confisqua les biens de la maison d'Aremberg. L'établissement de la conscription porta le mécontentement à son comble, il y eut même une émeute dans laquelle la populace tenta de brûler les registres de l'état-civil.

Le rétablissement du culte en 1802, la réorganisation des pouvoirs publics par Napoléon, la levée du séquestre mis sur les biens du duc d'Aremberg, et les premières victoires de l'empereur, furent vus avec une certaine faveur; mais son insatiable ambition et ses revers qui causèrent l'appauvrissement, pour ne pas dire l'épuisement des populations agricoles et manufacturières, firent considérer comme une délivrance par les habitants d'Enghien l'entrée dans leur ville, en 1814, du duc de Saxe Weimar qui y établit son quartier-général.

Ils revirent cependant encore les Français, et cette fois avec enthousiasme : ce fut vers la fin de 1832, lorsque l'armée française traversa Enghien, allant assiéger Anvers pour assurer à la Belgique son indépendance vis à vis de la Hollande, et sa durable autonomie si nécessaire à l'équilibre et à la paix de l'Europe.

Je n'ai donné dans ce rapport, même en ce qui nous intéresse personnellement comme Français, qu'un aperçu bien incomplet du remarquable travail de M. Matthieu; j'aurais pu le suivre dans l'exposé de ce qui touche aux juridictions, aux coutumes, à l'industrie d'Enghien, vous parler de ses manufactures de tapisseries, de ses corporations ou métiers de drapiers, brasseurs, boulangers, merciers, de ses Kermès et processions, de ses écoles et chambres de réthorique, de ses refuges, hospices et communautés, mais j'aurais dépassé de beaucoup les limites d'un simple compte-rendu.

Je dois cependant vous faire connaître en peu de mots une institution qui révèle à une époque primitive la pensée de prévenir, au moins au criminel, dans les affaires de minime importance, les lenteurs et les frais de la procédure ordinaire. On désignait à chaque renouvellement de l'échevinage quatre officiers de police nommés *apaiseurs*, chargés d'un office de conciliation analogue sous quelques rapports à celui qu'exercèrent plus tard parmi nous, au civil, les prud'hommes et les juges de paix. Dans les différends, les rixes, les querelles, les apaiseurs appelaient devant eux les contestants et tentaient de les concilier. Les échevins, d'après la rubrique des us et coutumes, avant d'admettre à plaider sur l'injure, étaient eux-même tenus de renvoyer préalablement devant ces officiers les parties, dans le but d'arriver à un arrangement amiable. Si les apaiseurs échouaient, ils adressaient un rapport aux échevins qui pouvaient alors permettre aux parties de comparaître devant leur tribunal. Cette institution parait avoir cessé de fonctionner vers le commencement du XVIIe siècle.

On voit par ce que nous avons extrait de l'histoire de la ville d'Enghien que cette histoire offre un véritable intérêt, non seulement pour la Belgique mais aussi pour la France, ce pourquoi nous devons de nouveau remercier la Société du Hainaut de nous en avoir donné le texte dans ses curieux et très-importants mémoires.

Bon CARRA DE VAUX.

---

8. — Les plumitifs du grand bailli de Vermandois,
par M. Combier, Président du Tribunal civil de Laon.

Avant 1789, le Vermandois était une province de la France, située dans la haute Picardie ; les villes et les communes, dont se formait cette province, notamment Vermand qui lui a donné son nom, Saint-Quentin, Ham, Saint-Simon, le Catelet, sont actuellement réparties entre les départements de l'Aisne et de la Somme. Il y avait un tribunal appelé *Bailliage ;* les juges, qui le composaient, rendaient la justice, soit sous la présidence du bailli, soit au nom du bailli. Ce tribunal était très important par l'étendue du pays soumis à sa juridiction et par le nombre des personnes qui l'habitaient. Dans les premières éditions du dictionnaire de l'Académie francaise on a cité parmi les principaux bailliages de la France le bailliage de Vermandois.

Déjà M. Combier, président du Tribunal civil de Laon, a prouvé l'intérêt vif et persévérant qu'il prend à tout ce qui concerne ce pays, en publiant trois ouvrages intitulés : 1° *Etude sur le bailliage de Vermandois, avec inventaire ;* 2° *Culte réformé dans le Vermandois ;* 3° *Arts et métiers dans le Vermandois.* Il vient d'y ajouter un écrit de 66 pages sur les *plumitifs du grand bailli de Vermandois*, qu'il a offert à la *Société des Etudes historiques* dont il est membre.

Qu'est-ce qu'un plumitif ? Telle est la question que M. Combier a posée lui-même en commençant son travail ; il y répond en ces termes : « un plumitif est un registre du greffe destiné à recueillir, à l'audience, » les sentences du juge, au fur et à mesure de leur prononcé. Cette » définition, propre à tous les plumitifs en général, ne peut cependant » pas s'appliquer textuellement, dit l'auteur, aux plumitifs de l'ancienne » justice ; ils ne contiennent pas absolument de simples notes comme » les plumitifs modernes ; ils renferment, *in extenso*, des sentences et » des règlements. D'où il suit qu'autant l'étude des uns serait aride » et même peu profitable, autant l'étude des autres jette de lumière » sur l'histoire de la justice du passé. »

C'est, en réalité, dans un but historique que M. Combier a voulu examiner deux plumitifs ou vieux registres du bailliage de Vermandois en s'appuyant sur les observations de M. Matton, archiviste du dépar-

tement de l'Aisne, qui les garde dans ses archives. Ces deux registres ne sont pas, malheureusement, dans un bon état matériel ; plusieurs feuillets du commencement et de la fin ont disparu.

Le premier de ces registres, composé de 242 feuillets, contient le sommaire des 172 audiences tenues par le bailli, ou plus souvent, par son lieutenant, depuis le 7 janvier 1450 jusqu'au 17 décembre 1451, dans les affaires urgentes et peu importantes qu'on rangeait sous le nom de *plaids ordinaires* ou *petites assises*. Le civil et le criminel sont mêlés dans ce premier plumitif, mais d'une manière incomplète. Ainsi peu de sentences définitives s'y trouvent ; aucun jugement de grand criminel n'y est mentionné ; on y lit des entérinements de lettres de rémission et d'élargissement.

Le second plumitif, qui comprend 174 feuillets, est principalement destiné à inscrire les affaires jugées, depuis l'année 1461 jusqu'à 1466, aux grandes assises, ou simplement aux assises, à diverses époques, par le grand bailli, et quelquefois par son lieutenant.

Ici M. Combier rapporte les faits et les décisions de plusieurs causes civiles ou criminelles énoncées sur les feuillets de ce second registre.

Il signale spécialement les affaires désignées sous ce singulier titre : *Appeaux volages*. On nommait ainsi autrefois un appel qu'une partie en instance interjetait sans motif, et même avant toute discussion, pour dépouiller le juge inférieur de la connaissance d'une affaire ; on l'appelait *volage* parce qu'il était frivole et sans objet. Postérieurement on a donné le même nom à l'assignation devant le juge supérieur dans certaines matières, afin d'éviter la juridiction inférieure. L'admission de ces sortes d'appels par les baillis royaux a été l'un des moyens dont ils se sont servis pour affaiblir l'autorité des baillis des seigneurs féodaux.

Après avoir analysé avec soin les feuillets, qu'il indique par leurs numéros, des deux registres précités, M. Combier a transcrit dans les notes placées à la fin de sa brochure les textes de plusieurs jugements du bailli de Vermandois, ou de son lieutenant, et de différents édits ou lettres royaux extraits des archives du département de l'Aisne.

Il a terminé son travail en présentant le résumé de ses investigations ; il s'attache particulièrement à préciser les pouvoirs du grand bailli de Vermandois. Toutes les sentences définitives, suivant les

expressions de l'auteur, étaient rendues à part, à une audience fixée par le grand bailli ; c'était lui, ou son lieutenant, qui présidait ; il avait pour conseillers, ou *saiges*, au nombre de quatre, des officiers de justice de son ressort. Le grand bailli connaissait avec eux des appels des justices inférieures, et des *appels volages* qui, pour des raisons fiscales, s'étaient maintenus malgré les défenses réitérées du Roi. Sa compétence embrassait toutes les causes civiles et criminelles de quelque nature qu'elles fussent ; il rendait, non-seulement des sentences, mais des ordonnances sur les choses de justice, et prononçait même des amendes arbitraires ; enfin il édictait des ordonnances concernant la conduite privée et publique des officiers de justice.

Ainsi M. Combier ne s'est pas borné à l'examen des deux plumitifs qu'il a compulsés ; il a exposé, en outre, et spécifié les attributions très étendues du grand bailli de Vermandois. Son écrit est une nouvelle preuve de son érudition et de son zèle pour continuer ses recherches sur l'ancienne organisation judiciaire de la France. C'est avec bonheur qu'en étudiant l'histoire de la magistrature française à tous les degrés de juridiction, on constate qu'elle a exercé dans tous les temps une salutaire influence sur notre pays dont elle est une des gloires.

En parcourant la liste des ouvrages composés par M. Combier, nous avons remarqué avec une douce satisfaction la publication des manuscrits de M. Paringault, l'un des membres les plus regrettés de la *Société des Etudes historiques* ; il contribuera par cette édition posthume à conserver les œuvres littéraires et juridiques de notre excellent confrère dont nous avons tous apprécié le mérite et les aimables qualités.

NIGON DE BERTY,

Membre de la 3e classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 16 MAI, 4 ET 20 JUIN 1879.

SÉANCE DU 16 MAI. — *Présidence de* M. J. BARBIER, *Président.* — Le procès-verbal de la séance du 7 Mai, rédigé et lu par M. Raphaël PINSET, est adopté.

M. DESRATEAUX, licencié en droit, greffier au Tribunal civil de Loudun, ayant rempli les formalités exigées par les Statuts pour l'admission des sociétaires, est admis à l'unanimité comme membre associé-libre de la 3e classe.

M. L'ADMINISTRATEUR donne lecture d'une lettre de M. le comte VIMERCATI-SOZZI, membre correspondant de la 4e classe, qui annonce son intention d'offrir à la Société une dissertation sur une pierre arabe et sur une épitaphe chinoise qu'il possède dans sa collection.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du procès-verbal de la séance publique, rédigé par M. JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire-général.

En l'absence de M. JORET-DESCLOSIÈRES, l'Assemblée ne croyant pas pouvoir apporter à ce travail les quelques modifications qu'il comporte, décide que ce compte-rendu sera soumis de nouveau à M. le Secrétaire-général et adopté dans une prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture d'une courte *Notice sur Jeanne d'Arc* par M. DU SEIN, membre correspondant. La lecture de cette étude, d'une grande simplicité de lignes et d'un style net et facile, est écoutée par l'Assemblée avec une grande attention. Des remerciements seront adressés à M. DU SEIN, qui, bien qu'éloigné de nous, ne cesse, par ses envois, de prendre part à nos travaux.

M. le comte DE BUSSY développe sa proposition relative au règlement de l'ordre du jour des séances publiques. Il expose qu'un certain nombre

d'autres points doivent être réglementés. Les Statuts renvoient dans plusieurs cas à des règlements que tout le monde ne connaît pas et qui ne sont pas codifiés : M. l'Administrateur propose qu'on lui adjoigne M. Joret-Desclosières, Secrétaire général, pour préparer, de concert avec lui, un travail destiné à combler cette lacune.

L'Assemblée, après un échange d'observations, prend en considération la proposition de M. l'Administrateur et décide que le travail préparé par nos deux confrères lui sera soumis dans une séance ultérieure.

SÉANCE DU 4 JUIN. — *Présidence de* M. J.-C. Bardier, *Président.* — Le procès-verbal de la séance précédente rédigé et lu par M. Raphaël Pinset, secrétaire de la 4e classe est adopté.

M. l'Administrateur demande de décider si la lecture de M. Quesnel intitulée *Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV*, sera insérée dans l'*Investigateur*. Il n'y a pas eu de vote renvoyant cette lecture au Comité du Journal, la Société a paru vouloir attendre la communication complète du travail. M. l'Administrateur désire, comme membre du Comité du Journal, être nettement fixé sur la solution de la question qu'il soulève.

Des observations sont développées par MM. Louis-Lucas, d'Auriac, Duvert, Nigon de Berty. Elles sont résumées par M. le Président en ces termes : La première partie du travail de M. Quesnel ayant été acceptée par la Société et lue en séance publique, l'insertion dans le journal de la Société lui est acquise, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas eu de vote spécial à cet égard ; l'adoption au programme de la séance publique pouvant être considérée comme un vote implicite. Cependant pour donner satisfaction à la demande de M. l'Administrateur et pour ne laisser aucune incertitude, la question va être ainsi mise aux voix : « La lecture de M. Quesnel adoptée pour la séance publique doit-elle être considérée comme ayant été renvoyée au Comité du Journal ? L'Assemblée à la majorité décide l'affirmative.

M. le Secrétaire-général donne lecture du compte-rendu de la séance publique; il est adopté.

M. le comte de Bussy propose de compléter ainsi l'énoncé de la question mise au concours : *Histoire de l'Architecture et des habitations privées en France depuis la Renaissance jusqu'en* 1830. Cette modification est adoptée.

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture de M. Quesnel sur *Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.*

M. Jules David présente des observations à l'auteur sur le ton général de

son étude et sur quelques expressions de détail. Sur l'ensemble du travail, il estime que M. QUESNEL se complaît trop dans le récit d'intrigues galantes qui appartiennent aux coulisses de l'histoire et ne sont relevées dans tous les temps et à toutes les époques que par les chroniques scandaleuses; l'historien les cite en y faisant une allusion discrète, mais n'en fait pas l'objet d'une étude spéciale. En ce qui concerne certaines expressions qui disent un peu trop crûment ce que veut rappeler M. QUESNEL, elles devraient, dit en terminant M. David, être remplacées par des termes plus acceptés dans la langue littéraire.

M. QUESNEL répond en s'autorisant de l'exemple de Michelet qui ne s'arrête pas devant l'expression vigoureuse et vraie et qui ne craint pas non plus de dépeindre les vices et les scandales de la Cour.

Le renvoi au Comité du Journal pour ce deuxième chapitre est ajourné jusqu'à la communication complète de M. QUESNEL.

La suite de l'ordre du jour appelle la lecture du compte-rendu de M. Jules DAVID sur le *Spectacle de la Foire*, étude publiée par M. D'AURIAC. Cette lecture est renvoyée au Comité du Journal.

SÉANCE DU 20 JUIN. — *Présidence de* M. le colonel FABRE, *Président de la 1re classe.* — M. Raphaël PINSET donne lecture du procès-verbal de la précédente Séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. BARBIER se fait excuser de ne pouvoir assister à la Séance, étant très occupé par les examens d'agrégation.

M. DE BUSSY lit la suite d'une étude de M. DONEAUD DU PLAN sur la *Formation de la Prusse moderne.*

M. DE BERTY donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. COMBIER, notre honorable correspondant, intitulé : *Les plumitifs du grand bailly de Vermandois.*

M. le colonel FABRE fait d'intéressants rapprochements entre l'organisation des anciens bailliages et celle qui existe en Algérie pour le Caïd et le Cadi.

Le rapport de M. DE BERTY est renvoyé au Comité du Journal.

M. Raphaël PINSET lit le commencement d'une étude ayant pour titre : *Considérations sur la Peinture et les principaux peintres français au XVIIe siècle.* Cette lecture est favorablement accueillie et sera continuée à une prochaine séance.

OUVRAGES OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1879.

I. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES FRANÇAISES.

1° *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Périgord.* 6e liv. 1878, 1re et 2e liv. 1879. — 2° *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France.* 1877. — 3° *Bull. de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.* (p. 193 à 272.) — 4° *Annales de la Soc. des Lettres, Sc. et Arts des Alpes maritimes.* Tome V. — 5° *Ann. de la Soc. d'agr. Sc. Arts et Belles-Lettres du dép. d'Indre-et-Loire.* 2e sem. 1878. — 6° *Bull. de la Soc. Arch. de Tarn-et-Garonne.* 4e trim. 1878 et 1er trim. 1879. — 7° *Précis analytique des travaux de l'Acad. des Sc. Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1877-1878.* — 8° *Congrès arch. de France.* XLIVe session. — 9° *Bull. de la Soc. arch. de Vervins, 1877.* — 10° *Bull. hist. de la Soc. des Antiq. de la Morinie.* (nos 101 à 110). — 11° *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres.* nos 11 et 12. — 12° *Mém. de l'Acad. des Sc. Inscrip. et Belles-Lettres de Toulouse.* 7e série. tome X. — 13° *Mém. de l'Acad des Sc. Belles-Lettres et Arts de Savoie.* 3e série. tome V et VI. — 14° *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie.* 1878 n° 4, et 1879 n° 1. — 15° *Bull. de la Soc. d'agr. Sc. et Arts de l'arrond. de Valenciennes.* 1er trim. 1879. — 16° *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne.* tome IV, 1878. — 17° *Bull. de la Soc. nivernaise des Sc. Lettres et Arts.* 2e série. t. VIII. (p. 241 à 416.)

II. PAR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1° *Bull. de l'Académie royale des Sc. des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.* 2e série. tomes XLI à XLVII. — 2° *Ann. de l'Acad. royale des Sc. des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.* 43e et 44e ann. 1877 et 1878. — 3° *Jornal da Sciencias mathem. physic. e naturaes da Acad. real das Sc. di Lisboa.* — 4° *Sitzungsberichte der philos. philolog. und histor. classe der K. b. Akadem. der Wissenschaften zu München.* 1878. Band II. Heft. I. — 5° *Mem. della regia accadem. di Scienze, Lett. ed arti in Modena.* tome XVIII, 1878. — 6° *Giornale Araldico.* Pisa. — 7° *Mem. et publ. de la Soc. des Sc. Arts et Lettres du Hainaut.* 1878. 4e série. tome III. — 8° *Bull. de l'Acad. imp. de Saint-Pétersbourg.* tome XXV. janvier 1879.

III. PAR LES AUTEURS.

1° *Théâtre de la Foire*, avec un essai sur les spectacles forains, par M. Eug. d'Auriac. 1 vol. in-12. Garnier frères, 1878. — 2° *Cour d'appel de Lyon. Procès-verbal de l'audience solennelle de rentrée, le 4 novembre 1878. — Les anciennes corporations d'arts et métiers à Lyon;* discours de M. Eug. Talon, avocat général. — 3° *Sièges soutenus par la ville d'Argelès en Vallespir*, province de Roussillon, par M. Ernest Delamont. — 4° *Notice historique sur la poste aux lettres dans l'antiquité et en France. — La poste aux pigeons. — L. C. N.* (Le cabinet noir), par Ernest Delamont. — 5° *Le Bas-Poitou en 1788*, par Eug. Louis, prof. 1878. — 6° *Biographies vendéennes*, par Eug. Louis, 1878. — 7° *Lectures choisies d'histoire de France*, par Eug. Louis. 2e partie, 1 vol. in-12. — 8° *Histoire de la ville de Prades en Conflant* (province de Roussillon), des communes du canton et de l'abbaye royale de S. Michel de Cuixas, par Ernest Delamont. Perpignan, 1878. — 9° *La Table de bronze d'Aljustrel*, étude sur l'administration des mines au 1er siècle de notre ère, par Jacques Flach, 1879. — 10° *Il Sepolcreto romano di Mologno* in valle cavallina. Cenno archeologico del prof. Gaetano Mantovani. Bergamo, 1878. — 11° *L'Autriche-Hongrie*, par Xavier Roux, 1879. — 12° *Une enquête en 1789* dans le Valgodemard et le Champsaur, d'après des documents inédits, par Xavier Roux, 1879. — 13° *Famiglia de Cristoforis*, per Damiano Muoni. Milano, 1878. — 14° *Epistola pastoralis*. ad clerum et populum diocesis Platrinæ. Petrus Saulini episcopus. Romæ. 1879. — 15° *Ristauro d'un palio d'altare, 1879.* — 16° *Ricordi funebri* del conte Scipione Bichi-Borghesi, senatori del regno. Siena, 1878. — 17° *Le Grenier à sel d'Abbeville*, par Ernest Prarond, 1879. — 18° *Notice sur Augustin-François Théry*, par Delacroix, 1879. — 19° *Les Beaux-Arts et l'enseignement du dessin à Langres*, par Henry Brocard, 1879. — 20° *Annexe de l'étude sur les Forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre*, par J. Bertin et George Vallée, 1879. — 21° *Parole nel inauguratione dell'anno accadem. 1877-1878.* Vimercati Sozzi Paolo, conte, commendatore. — 21. *Notizie illustrative d'una lapide araba e d'un epitaffio chinese.* Vimercati-Sozzi, 1878.

IV. PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

1° *Bull. de la Soc. Franklin.* — 2° *Bull. de l'Union centrale des Beaux-Arts.* — 3° *Revue de l'Art chrétien.* — 4° *Polybiblion.* — 5° *Revue Savoisienne.* — 6° *Rivista Europea.*

L'Administrateur,
COMTE DE BUSSY.

Le Secrétaire général,
GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typ. DELATTRE-LENOEL, rue des Rabuissons, 32.

45e Année. Septembre-Octobre 1879. N° 5.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

LA CORPORATION DES MÉNÉTRIERS ET LE ROI DES VIOLONS

I

TROUVÈRES ET TROUBADOURS, BATELEURS ET BALADINS.

A une époque où il est sans cesse question de concerts, d'orphéons, de fanfares et de symphonies, quand le goût de la musique se répand de plus en plus dans toutes les fractions de la société, j'ose espérer qu'on ne trouvera pas déplacée la tentative que je fais de raconter l'existence souvent accidentée de la corporation des Ménétriers ou joueurs de violon.

Et d'abord, qui donc a donné naissance aux diverses sociétés chorales et instrumentales, si ce n'est le modeste violoneux ? Cet humble musicien n'était pas toujours, il faut le dire, un simple racleur d'instrument, un musicien de carrefour, dont les talents, bornés à l'amusement du peuple, devaient être relégués dans les guinguettes. C'était souvent un artiste. Dans les pays du Nord, on le nommait trouvère ; dans le Midi, il prenait le nom de troubadour, et plus tard on l'appela partout ménestrel.

Les artistes musiciens de nos jours me pardonneront-ils de faire remonter leur origine à de pauvres jongleurs? J'ose l'espérer. Toutefois ils m'en voudront, j'en suis sûr, si je constate que la cupidité, l'insolence et les mœurs déréglées de ces jongleurs les firent bannir du royaume par Philippe-Auguste. Mais je me hâte d'ajouter qu'un autre roi, un roi pieux, Louis IX, les autorisa à rentrer et à exercer librement leur profession. Et, le croirait-on, il leur ouvrit gratuitement les portes de la capitale! Ce bon roi les exempta, en outre, du droit de péage imposé à tous les habitants, à l'entrée de Paris, sous le Petit-Châtelet, à la seule condition qu'ils feraient sauter leurs singes et chanteraient une chanson devant le péager (1).

C'est donc à ces sauteurs musiciens, à ces artistes ambulants que l'on peut faire remonter le proverbe si connu : *Payer en gambades ou en monnaie de singe.*

Les jongleurs étaient, comme leur nom l'indique, des bateleurs, des baladins qui amusaient le peuple ; et dans un temps où il n'y avait pas de spectacles, pendant les XIe et XIIe siècles, ils eurent un grand succès. Quelquefois ils accompagnaient les trouvères, et alors ils remplissaient par des tours d'adresse les intermèdes entre les chants du poète. « Leurs fonctions consistaient à faire des tours de gibecière, à faire sauter des singes, à exercer dans les cercles ou devant la populace curieuse les autres fonctions de bateleurs, au son des vielles dont ils se faisaient accompagner » (2).

Aux fêtes du mariage de Robert, comte d'Artois, frère de Louis IX, qui furent célébrées à Compiègne, le 14 juin 1238, étaient de véritables jongleurs exploitant également la poésie, la danse, la musique, l'escamotage, la prestidigitation, la lutte et l'éducation des animaux. Ils chantaient eux-mêmes leurs poésies, en s'accompagnant de la vielle, de la guiterne et du rebec ; mais, dans les intervalles de leurs chants, l'un traversait les airs sur une corde, un second se

---

(1) *Livre des Métiers*, d'Etienne Boileau, publ. par Depping, p. 287.

(2) *Abrégé historique de la Ménestrandie*, par Besche l'aîné. Versailles, 1774. Voyez aussi, pour les divers talents exigés des jongleurs, *le Roman de Flamenca*, dans le *Lexique* de Raynouard, et le *Fadet joglar* dans les *Poésies des Troubadours* du même éditeur.



faisait remarquer par son agilité ; enfin d'autres, montés sur des bœufs couverts de drap écarlate, sonnaient du cor à chaque plat que l'on servait sur la table du roi (1).

Allant de ville en ville, de village en village, les ménestrels célébraient tour-à-tour la valeur des héros et les exploits des chefs, les doux combats de l'amour et les tendres conquêtes des amants, la vie tumultueuse des camps et l'existence paisible des cloîtres. De l'humble chaumière ils montaient au donjon féodal, portaient souvent des messages et favorisaient les entreprises galantes. Enfin, par le jeu de leurs instruments, ils égayaient les spectacles publics, les fêtes solennelles et les entrées triomphales des souverains.

N'oublions pas d'ajouter que partout on aimait à entendre les poétiques accents de leur muse. Admis dans l'intimité du foyer domestique, ils prenaient part aux divertissements de famille, composaient des épithalames pour les jeunes mariés, amusaient de leurs récits les convives, et faisaient ensuite danser tout le monde (2).

Du reste, flatteurs du peuple comme ils étaient flatteurs des grands, ils cherchaient partout à se concilier les suffrages de leurs auditeurs, mais malheureusement, c'était trop souvent aux dépens de la vérité.

Quelques-uns cependant osaient parler avec franchise au nom de la justice et du droit méconnus. Ils se faisaient ainsi les interprètes des ressentiments ou des jalousies des castes qui divisaient alors la société ; et dans ces cas, ils avaient souvent l'adresse de mêler à leurs gracieux accents des traits fins et acérés, qui allaient droit au but, sans blesser directement personne.

En résumé, les jongleurs et ménestrels étaient d'amusants conteurs qui venaient égayer le foyer domestique. Ils y exécutaient leurs chants accompagnés de musique, et se montraient même quelquefois orateurs habiles, sachant déguiser avec art leurs témérités.

---

(1) *Histoire de saint Louis*, par le M[is] de Villeneuve-Trans. T. I, p. 225.
(2) G. Kastner. *Les Danses des Morts*. Paris, 1852. p. 144.

II

JONGLEURS, TROMPEURS ET FAISEURS DE VIEILLES.

Dans les temps anciens, on ne saurait trouver, parmi les ménestrels et joueurs d'instruments divers, que des individus isolés, n'ayant entre eux d'autre lien que celui de la communauté de profession. Cependant ces individus devaient avoir une certaine importance, si l'on en juge par le nombre de fabliaux dans lesquels ils jouent un rôle au moyen-âge (1).

C'est au XIIIe siècle seulement que l'on peut établir les premières traces d'association chez ces artistes nomades. Un nouvel ordre de chose commence alors pour eux. La corporation se forme ; l'exercice de l'art ne tardera pas à être soumis à des règles et à des devoirs.

Dès l'an 1292, nous voyons, dans les rôles des tailles payées à la ville de Paris, qu'il existait un certain nombre de musiciens désignés sous la qualification de *jugléeurs* ou jongleurs, *trompéeurs* ou joueurs de trompe, et enfin de *féseurs* de vielles. Ces individus, presque tous réunis sur un même point de la ville, avaient déjà donné leur nom à la rue des Jugléeurs (2), qui devint, au commencement du XVe siècle, la rue des Ménestrels, puis enfin celle des Ménétriers (3).

C'était donc à la rue des Jugleurs que l'on s'adressait pour se procurer ceux qu'on voulait employer dans les fêtes, dans les noces et dans toutes les assemblées de plaisir. On y trouvait tout à la fois « les jongleurs d'aucuns instruments et les ménestrels de bouche qui

---

(1) Voyez, dans les *Fabliaux et Contes* recueillis par Barbazan et Legrand d'Aussy, *les deux Ménétriers*, *saint Pierre et le Jongleur*, etc.

(2) H. Géraud. *Paris sous Philippe le Bel.* Paris, 1837, p. 61, 68.

(3) Il nous paraît curieux de rappeler ici que Talma vit le jour dans cette rue des Ménétriers le 15 janvier 1763. L'historiographe A. Jal, qui a reproduit l'acte de naissance de notre grand tragédien dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, nous apprend que Talma était fils de Michel-François-Joseph Talma, valet de chambre et d'Anne Mignolet, son épouse. Il nous rappelle également que le père de Talma quitta un jour le tablier de domestique pour embrasser la profession de dentiste qu'il alla exercer à Londres.

exploitaient plus particulièrement le domaine de la chanson » (1).

Connus comme jongleurs parmi le peuple, ils étaient surtout aimés et recherchés comme musiciens et comme poètes parmi les grands. C'est par eux que les poésies romanesques et burlesques se répandaient dans toutes les classes de la société. Sans eux, un poète n'aurait jamais pu se faire connaître. Aussi ne tardèrent-ils pas à acquérir une véritable importance, et l'on verra bientôt que leur profession devint rapidement lucrative et honorable.

Hâtons-nous de dire que la profession de jongleur était très populaire vers la fin du XIIIe siècle. Et quand je dis très populaire, je donne à ce mot toute l'extension dont il est susceptible, car il ne faut pas oublier que s'ils étaient les musiciens du peuple, les jongleurs s'employaient également à divertir les grands.

Ainsi nous savons, d'après certains états des officiers de la cour, que Philippe le Hardi, fils de saint Louis, et Philippe-le-Bel, entretenaient auprès d'eux des jugleurs et trompeurs formant un corps de musique. A côté des musiciens de Paris, ils appelaient même parfois ceux de la province, et nous remarquons, dans le nombre, deux champenois : 1° Jean Charmillon, qui finit par devenir chef des ménestrels de la ville de Troyes (2) ; 2° Colin Muset, célèbre ménestrel du XIIIe siècle, dont nous avons quelques poésies, et « qui alloit, dit Cl. Fauchet, par les cours des princes, jouant d'un vielle qui n'étoit point pareille à celle dont on se servit plus tard ». Fauchet veut certainement désigner ici le *rebec*, espèce de violon à trois cordes, accordé de quinte en quinte, et dont le son était, paraît-il, fort aigre.

III

PREMIER RÉGLEMENT DES JONGLEURS ET MÉNESTRELS.

Il n'est personne qui ne sache que nos rois faisaient jadis des distributions annuelles de vêtements aux personnes de la cour, et je

---

(1) Pour les ménestrels de bouche, v. *Comptes de l'hôtel du roi Charles VI, chap.* Dons. — Archives nationales, K 242.

(2) *Abrégé histor. de la Ménestrandie*, par M. Besche l'aîné. Versailles, 1774. p. 7. — Du Cange. *Glossarium*, v. *Juglatores.*



crois inutile de rappeler que ce fut ainsi que Louis IX enrôla pour la croisade nombre de gentilshommes auxquels il fit prendre des casaques toutes préparées la nuit de Noël 1245. (1) Eh ! bien, les ménestrels de la cour, d'après un règlement de l'hôtel du roi, donné par Philippe-le-Long en 1317, prenaient part à ces distributions annuelles de vêtements. Ils avaient aussi bouche à la cour, c'est-à-dire qu'ils recevaient le pain, le vin et la viande aux principales fêtes de l'année.

Ainsi admis à la cour, ils égayaient, par leurs voix et par leurs instruments, les festins royaux. On les nommait alors ménestreux ou ménestrels, du mot latin *ministrellus*, diminutif de *minister*, qui signifiait petit officier. Or, cette dénomination, employée d'abord pour désigner seulement les instrumentistes attachés à la maison du roi, devint bientôt générale, car elle ne tarda pas à passer, comme un titre d'honneur, à tous ceux qui exerçaient la profession de musicien.

Cependant, les joueurs d'instruments, comprenant que leur industrie était l'une des plus recherchées, songèrent à la régulariser à l'exemple des autres métiers. Quelques-uns d'entre eux se réunirent donc, dans le courant de l'année 1321, pour se concerter. Ils discutèrent leurs droits, leurs devoirs, et s'entendirent pour concentrer entre leurs mains les privilèges aussi bien que les profits du métier. Enfin, le lundi 14 septembre de cette même année 1321, le jour de la Sainte-Croix, un règlement composé de onze articles fut présenté à la sanction du prévôt de Paris, Gilles Haquin, par le ménestrel du roi, Pariset, au nom de vingt-neuf de ses confrères et de huit ménestrelles ou jongleresses (2).

On ne sera pas étonné si je dis que le réglement présenté par les ménétriers était tout simplement un monopole que les associés prenaient en main. En effet, il avait moins pour objet de déterminer

(1) H. Martin. *Hist. de France*, 4e édit., t. IV. p. 206.

(2) J'ai cru devoir conserver les noms de ces huit femmes tels qu'ils sont inscrits au bas du premier document concernant la corporation des ménétriers. C'est d'abord Isabelet la Rousselle, puis Marcel la Chartraine ; Liegart, fame Bienviegnaut ; Marguerite, la fame au Moine ; Jehanne la Ferpière ; Alison, fame Guillot-Guérin ; Adeline, fame G. L'Anglois ; enfin, Ysabiau la Lorraine.



les conditions d'entrée dans le corps que d'exclure du droit d'exercer la profession quiconque refuserait de faire partie de l'association.

Ainsi rédigé dans un but d'exclusion, et tout imparfait qu'il fût, cet acte fut pourtant sanctionné par le prévôt. Vingt ans plus tard, le 22 octobre 1341, il fut vidimé par Guillaume Gourmont, et resta dès lors comme la base des statuts qui devaient par la suite régir la société (1).

A dater de cette époque, les ménétriers vécurent sous l'administration d'un chef qui prit le titre de *Roi*.

Qu'on ne s'étonne pas de cette qualification. Le nom de Roi s'employait presque toujours autrefois pour désigner le chef d'un corps ou d'une corporation. Ce n'était pas assez d'avoir le Roi de France ; on se plaisait encore à créer des rois imaginaires, et on avait alors le roi des archers, le roi des merciers, le roi de la Bazoche, le roi des barbiers, le roi des ribauds, le roi des ménétriers, et bien d'autres dont la liste serait trop longue.

On a remarqué que le règlement ou les premiers statuts, dont il vient d'être question, indique les noms de huit femmes désignées comme jongleresses ou ménestrelles. La corporation n'avait donc pas exclu les femmes de la profession, soit qu'elles l'exerçassent en leur propre nom, soit qu'elles ne fissent que continuer le métier de leur père ou de leur époux. « Nulle part, en effet, dit B. Bernhard, les femmes ne pouvaient être admises à plus juste titre que dans une compagnie ayant pour objet l'art musical, puisque, indépendamment du chant, à elles appartient presque exclusivement le jeu de certains instruments, tels que la harpe, le luth et la guitare » (2).

Divers manuscrits du XIVe siècle témoignent, d'ailleurs, du goût particulier des femmes pour la musique à cette époque. De jolies miniatures nous les montrent jouant du luth, de l'orgue, de la harpe, du tympanon, et même du rebec (3), espèce de violon que nous avons déjà signalé, et dont Rabelais parle dans son *Pantagruel* : « Plus me

---

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes.* Série A, t. III, p. 400.
(2) Ibid. p. 387.
(3) De Laborde, *Essai sur l'histoire de la musique*, t. I, p. 256.

plait, dit-il, le son de la rustique cornemuse que les fredonnements de luths, rebecs et violons auliques ».

Nous ne connaissons aucun document qui nous permette d'affirmer que les femmes allaient, comme les hommes, faire danser aux fêtes et aux noces des particuliers ; mais de nombreux témoignages sont là pour attester qu'elles continuaient à chanter sur les places, dans les tavernes et dans les hôtels, en s'accompagnant de quelque instrument. Nous pouvons citer, entre autres, comme preuve de l'exercice des femmes, un compte de l'hôtel du duc de Berry, fils du roi Jean, où nous lisons qu'une gratification de trois francs soixante sols fut donnée à trois femmes ménétrières qui avaient été appelées « pour chanter et faire feste devant Monseigneur, en son hôtel, à Paris » (1).

IV

FLEURIE DE CHARTRES. — FONDATION DE L'HOSPICE ET DE LA CHAPELLE DE S. JULIEN-LE-PAUVRE.

Du moment où les joueurs d'instruments de Paris avaient résolu de former une association, en se donnant des statuts, ils s'étaient sentis assez forts déjà pour maintenir les privilèges qu'ils voulaient attribuer à leur profession. Mais un évènement important, qui arriva peu de temps après leur constitution, vint ajouter à la puissance de la corporation et contribuer à sa stabilité.

Ils fondèrent d'abord l'hospice de Saint-Julien-le-Pauvre, puis la chapelle du même nom, qui fut plus tard appelée Saint-Julien des Ménétriers. Voici ce qui donna lieu à ces deux fondations.

Au commencement de l'année 1328, les habitants de la rue Saint-Martin connaissaient tous une pauvre femme, dite la Fleurie de Chartres ou Fleurie la Chartraine, qui était paralytique et avait établi son domicile dans une charrette. Or, cette charrette semblait éternellement fixée sur un terrain vague, dans la rue Saint-Martin, au coin

(1) Archives nationales. K 229. f° 22.

de la rue Jehan Paulée (1). La malheureuse Fleurie, priant et souffrant, n'en bougeait ni jour ni nuit. Elle y restait exposée à l'intempérie des saisons et vivait des aumônes des bonnes gens (2).

Un jour, deux ménétriers d'origine étrangère, « lesquels s'entre aimoient parfaitement et estoient toujours ensemble », furent émus de compassion et prirent en pitié la pauvre paralytique : ils résolurent de lui venir en aide d'une manière efficace. A cet effet, ils achetèrent de l'abbesse de Montmartre, moyennant cent sols de rente et huit livres payables dans six ans, l'emplacement sur lequel Fleurie la Chartraine avait établie sa résidence.

L'acte est daté du dimanche avant la Saint-Denis de l'an 1330 (3).

Mais non contents de cette acquisition qui leur donnait une contenance de 36 toises en long et en large, bien insuffisante pour le but qu'ils se proposaient, nos deux ménétriers achetèrent encore, moyennant une rente de 12 livres 10 sols par an, une maison voisine, située au coin de la rue Jehan Paulée, et appartenant à Etienne d'Auxerre, avocat (4).

Comme il me paraît intéressant de faire connaître ces deux braves ménétriers du XIVe siècle, je dois dire que l'un était Lorrain, l'autre Lombard. Le premier, nommé Huet, était *guette* (5) du palais du roi ; le second, Jacques Grare, dit Lappe, était né à Pistoie, en Toscane.

Devenus ainsi maîtres d'un terrain suffisant, nos deux ménétriers firent élever sans retard une salle dans laquelle on plaça quelques lits

(1) La rue *Jehan Paulée*, ainsi nommée, d'après un rôle de 1313, était encore désignée sous le nom de *rue Palée* ou *rue Jehan Palée*, dans une déclaration des religieuses de Montmartre du 3 juillet 1551. Elle allait de la rue Saint-Martin à la rue Beaubourg. Quelquefois on l'appelait *rue Saint-Julien*, à cause de son voisinage de l'église, ou bien encore *rue de la Poterne*, parce qu'elle aboutissait dans la rue Beaubourg, à peu de distance de la poterne de Nicolas Huidelou. Enfin, en 1640, elle était connue sous le nom de *rue cour du More*, et elle est actuellement appelée *rue du Maure*.

(2) Du Breul. *Théâtre des antiquités de Paris*, Paris. 1639, p. 737 et seq.

(3) Ibid. p. 737.

(4) Millin. *Antiquités nationales*, t. IV. XLI, p. 5.

(5) Ce mot, qui vient de *guetter*, se prenait tantôt pour la haute tour du château où se tenait celui qui faisait le guet, tantôt pour la personne chargée d'épier, d'observer ceux qui chercheraient à nuire. « Cet homme, dit V. Hugo, passe sa vie dans la guette, petite cage qui a quatre lucarnes aux quatre vents ».



« au premier desquels fut couchée la pauvre femme paralytique, la malheureuse Fleurie de Chartres, et n'en bougea jamais jusques à son décès ».

On pendit à la porte une boîte destinée à recevoir les aumônes ; un clerc, Janot Brunel, qui faisait l'office d'écrivain, de procureur et de gardien de la maison, eut la mission d'aller quêter par la ville ; enfin, une femme, nommée Edeline de Dammartin, qui avait abandonné tous ses biens au nouvel établissement, se chargea volontairement de veiller aux soins à donner aux malades. Elle avait pension sur l'hôpital de 18 deniers par semaine (1).

Ainsi se trouva constitué, d'une manière fort modeste, le nouvel hospice, qui fut placé sous l'invocation de S. Julien le Pauvre, patron des pauvres voyageurs, et de S. Genest, comédien romain, martyrisé sous l'empereur Dioclétien, en l'an 303. Pour sceller leurs actes, les fondateurs de l'hospice firent exécuter un sceau de cuivre, dont le sujet était emprunté à la légende de S. Julien.

« Au milieu estoit Nostre Seigneur dans une nef, en guise de cadre; S. Julien, à l'un des bouts, tenant deux avirons, et à l'autre bout, sa femme tenant un aviron d'une main et de l'autre une lanterne..... Auprès de S. Julien estoit S. Genois tout droit tenant une vielle, comme s'il vielloit.... Autour du scel estoit escript : C'est le scel de l'hospital de Sainct Julien et Sainct Genois ». (2)

Cependant Jacques Grare et Huet le Lorrain n'avaient pas eu seulement en vue de venir au secours de quelques malheureux. Telle qu'elle était, leur œuvre était incomplète. Ils voulaient surtout, conformément à cet esprit qui régnait au moyen-âge, élever un asile pour leurs co-associés invalides et offrir un lieu d'hébergement aux ménétriers étrangers qui passeraient par Paris. En conséquence, ils convoquèrent une assemblée de tous leurs confrères les jongleurs et ménétriers, lesquels, d'une voix unanime, décidèrent que leur communauté serait établie en confrérie, sous les noms de Saint-Julien et Saint-Genest. Tous s'engagèrent aussi à contribuer dès ce jour, selon

---

(1) Du Breul. *Théâtre des Antiquités*, p. 739.
(2) Ibid., p. 738.



leurs facultés, aux frais d'achèvement et de dotation de l'hospice qui venait d'être fondé (1).

Ces diverses résolutions avaient été prises et arrêtées le 21 août 1331 ; dès le 23 novembre de la même année, la nouvelle confrérie était approuvée ; enfin, trois ans plus tard, les ménétriers ne possédaient pas seulement un hospice, bien installé et pourvu des choses nécessaires, ils avaient encore pu faire construire une chapelle.

Guillaume de Chanac, alors évêque de Paris, leur accorda, sans tarder, la permission d'y mettre des cloches et de célébrer l'office divin ; puis, pour augmenter les ressources des fondateurs, il accorda vingt jours de pardon à ceux qui visiteraient la nouvelle église, laquelle fut érigée en bénéfice à la nomination des ménétriers. Ajoutons cependant que ces autorisations n'avaient été accordées qu'à la suite d'un engagement pris en 1333 par Huet le Lorrain et ses compagnons, devant Jean de Milon, garde de la prévôté de Paris. Ces ménétriers s'engagèrent, tant pour eux que pour les autres *confréres et consueurs* présens et à venir, à doter, dans l'espace de quatre années, la nouvelle chapelle d'une rente annuelle de seize livres parisis pour l'entretien d'un chapelain, de le fournir de tous les objets nécessaires au service divin, et provisoirement à payer ladite rente au prêtre qui célébrerait l'office dans l'église (2).

La communauté ne prit pas seulement cet engagement, elle prit encore celui d'indemniser le curé de la paroisse Saint-Méry, qui prétendait aux droits paroissiaux sur la nouvelle chapelle, et, hâtons-nous de le dire, elle donna bien au-delà de ses promesses. Moyennant une somme de 190 livres, provenant de charités, parmi lesquelles figure une somme de cent sous donnée par le roi Philippe de Valois, la communauté acheta, le 15 avril 1337, de Guillemin le Vicomte, seigneur d'Othyolles, sur la recette de la vicomté de Corbeil, une rente de 20 livres parisis. Et comme le vendeur tenait cette rente en fief noble du roi, celui-ci, par lettres du 4 janvier 1338, autorisa la communauté à la tenir au même titre sans payer finance (3).

---

(1) Du Breul, *Théâtre des Antiquités*, p. 739.

(2) Félibien. *Histoire de la ville de Paris*, t, V, p. 648.

(3) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, série A, t. III, p. 392. — Félibien. *Hist. de la ville de Paris*, t. V, p. 652.

Quand toutes ces fondations eurent été bien établies, les ménétriers et jongleurs procédèrent, par devant Guillaume Gomont, garde de la prévôté de Paris, à l'élection des maîtres et gouverneurs de l'hôpital. Ils nommèrent Henriet de Montdidier et Guillaume Amy, *fleuteurs*, lesquels, en leur qualité d'administrateurs, poursuivirent auprès du pape et de l'évêque de Paris l'érection de la chapellenie de Saint-Julien en bénéfice perpétuel. Le 11 avril 1344, une bulle du pape Clément VI leur accorda la collation qu'ils demandaient et, en conséquence de cette bulle, Guillaume de Chanac, évêque de Paris, érigea le 29 juillet suivant, la chapellenie en bénéfice perpétuel qu'il conféra à Jean de Villars, prêtre du diocèse de Sens, présenté par l'administration.

Dans le règlement qu'il donna pour la nouvelle chapelle, l'évêque statua que chaque jour, au lever de l'aurore, le chapelain serait tenu de dire ou faire dire une messe basse à l'autel de S. Julien, et que tous les dimanches, ainsi qu'aux cinq grandes fêtes annuelles, aux fêtes de la Vierge, et à celle de S. Julien, il devrait célébrer une grand'messe (1). Les admiuistrateurs étaient tenus de lui procurer les ecclésiastiques nécessaires, ils fournissaient aussi le luminaire et donnaient au desservant un logement près de la chapelle (2).

Pendant plusieurs siècles, cette petite chapelle fonctionna sous la protection de ses premiers règlements; mais un jour, le 22 novembre 1644, l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, voulut enlever aux ménétriers leur droit de nomination. Il commit, de sa propre autorité, les prêtres de la Doctrine chrétienne, pour célébrer le service divin dans l'église de Saint-Julien. Mais les joueurs d'instruments n'étaient pas hommes à se laisser déposséder sans se plaindre. Ils réclamèrent et réclamèrent avec énergie. Ils prouvèrent que leurs prédécesseurs avaient obtenu le droit de nomination à des conditions qu'ils avaient remplies et, à la suite de divers arrêts, dont nous parlerons plus loin, ils furent enfin maintenus dans leur ancienne prérogative de nommer le chapelain de Saint-Julien des Ménétriers.

---

(1) Du Breul, dans son *Théâtre des Antiquités*, nous apprend que la première grand'-messe fut chantée à Saint-Julien par le prieur des Carmes le dimanche de devant la Saint-Remi de l'an 1335.

(2) Félibien. *Hist. de la ville de Paris*, t. V, p. 649-654.

V

MÉNÉTRIERS ERRANTS ET MÉNÉTRIERS ATTACHÉS AUX PRINCES.

Dans l'origine, les ménétriers étaient poètes aussi bien que musiciens. Comme les troubadours, ils chantaient leurs poésies; mais, dans la suite, on distingue le poète du ménétrier qui ne fut plus que musicien. Le premier cessa d'aller chanter ses vers de château en château (1), et le second ne tarda pas à devenir un artiste ambulant, un chanteur des rues, un musicien de carrefour.

Il paraît cependant que l'on dut mettre un frein à l'humeur vagabonde des ménétriers; car, le 27 octobre 1372, il leur fut défendu de jouer, après l'heure du couvre-feu, si ce n'était pour les mariages et dans l'intérieur des maisons seulement ; « que doresnavant nuls menestriers ne soyent si osés ne hardys, disait l'arrêt, de jouer ne faire leur métier, soit en tavernes ou dehors, après l'heure du couvre-feu sonnée, si ce n'est que ils soyent à nopces et en l'hostel où les nopces seront, sur peine de perdre instruments et de quarante sols parisis d'amende au roi ». (2)

Et comme à la chanson de geste ils se permettaient trop souvent d'ajouter la chanson politique ou satirique, on leur enjoignit encore, le 15 septembre 1395, d'avoir à ne plus parler, dans leurs ballades ou chansons, du pape, du roi, ni des seigneurs de France, « sous peine d'amende volontaire, et d'être mis en prison deux mois au pain et à l'eau ». (3)

Nous n'avons pas besoin de dire que ceux qui osaient ainsi critiquer le roi ou les seigneurs ne pouvaient être que des ménétriers errants. En effet, les princes avaient tous, dès le milieu du XIVe siècle, des ménestrels attachés à leur personne. Ainsi, Charles de Blois, celui-là même

---

(1) Il est reconnu aujourd'hui que les poèmes du XIe au XIVe siècle étaient en général composés pour le chant. C'est pourquoi ce genre de production était partout appelé *chanson de geste*.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Série A, t. 3. p. 403.

(3) Ibid., p. 404.

qui ne cessa de défendre ses droits sur la Bretagne contre le comte de Montfort, Charles de Blois, dis-je, avait des ménestrels. Nous les trouvons mentionnés dans les relevés de ses *Comptes* en 1340, 1342 et 1345. L'un d'eux s'appelait Guillot, et un second répondait au surnom de Trompette.

Le duc d'Alençon, fils de Charles de Valois, n'appréciait peut-être pas les joueurs de vielle ou de rebec, car, en 1360, quand il fut donné en otage aux anglais pour le roi Jean, il n'avait à son service que des joueurs de trompe, dits trompeurs.

Trente ans plus tard, les ducs de Bavière et de Bourbon aimaient au contraire les ménestrels et se plaisaient souvent à les entendre. Ils les payaient généreusement et leur donnaient même des gratifications dans les circonstances extraordinaires.

Quand le malheureux roi Charles VI commença à avoir ces accès de démence qui devaient être si funestes à l'Etat, on essaya de le distraire en appelant son attention sur la musique et le chant des ménestrels. On ne saurait dire, d'après les documents qui nous sont parvenus, quel était le nombre de ces musiciens ; mais nous pouvons citer cependant Gubozo et Triboux, qui touchaient des gages dès l'an 1393, et Jean d'Avignon, à qui le roi, ou plutôt la reine Isabeau de Bavière, fit don, le 24 janvier 1417, d'une rente de soixante sols parisis sur une maison de Paris, pour les bons et agréables services qu'il avait faits depuis plus de vingt-quatre ans.

Le duc de Savoie, le comte de Nevers, le comte de la Marche, avaient également leurs ménestrels ; mais, parmi tous ces princes et seigneurs de la cour, il en était un surtout qui se faisait particulièrement remarquer par son goût pour la musique et les musiciens ; c'était le duc d'Orléans.

Louis, deuxième fils du roi Charles V et frère de Charles VI, aimait le plaisir, le luxe et les fêtes. Or, les ménestrels donnaient tant de charme à ses réunions qu'il en avait toujours auprès de lui. Au nombre des joueurs de vielle, nous pouvons mentionner Georgelin, Bourgeois, Henry Plansof, qui recevaient des gages et des gratifications ; puis Collinet et Arbelin, auxquels le duc accorda une pension dès l'an 1396 (1).

---

(1) Champollion-Figeac, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*. Paris, 1844, p. 81.

Le duc d'Orléans avait aussi un habile joueur de rebec, Groulet de Coulongne ; un joueur de luth, Henry de Gavière ; un trompeur, Piètre Girart, et un harpeur, nommé Jehan Petit-Gay. Mais, non content de son personnel ordinaire, il appelait encore parfois auprès de lui, pour fêter ses hôtes, d'autres ménestrels qui venaient augmenter la troupe de ses musiciens. Ainsi, nous savons qu'en 1392, Jehan Portevin, *roy des ménestriers du royaume de France*, et ses compagnons, vinrent « faire leurs esbastements » en l'hôtel du duc d'Orléans, devant le roi, la reine et les ducs de Berry et de Bourgogne, ses oncles.

Quatre ans plus tard, en 1396, au mois d'avril, plusieurs ménestrels qui étaient venus « corner » devant le duc d'Orléans, au château d'Aniéres, recevaient une livre cinq sols tournois. Enfin, dans le relevé des *comptes de la maison d'Orléans*, nous trouvons que le duc fit donner, en 1406, dix livres à Hennequin de Coulongne et à Hennes Hokiwech, ménétriers du comte d'Ostrevant, en témoignage du plaisir qu'ils lui avaient fait.

On sait que le duc d'Orléans fit, en 1401, un voyage vers le Luxembourg et qu'il visita quelques parties de l'Allemagne. Or, pendant la durée de ce voyage, il se fit toujours présenter, pour les faire jouer devant lui, les ménestrels des différents princes ou personnages chez lesquels il s'arrêta. Il remarqua particulièrement et récompensa ceux du duc de Bavière, ceux de l'évêque de Mayence, et une troupe d'excellents musiciens composée de Laurent de Parde, Georges de Passo, Angelin Constant et Angelin Doussin, qui lui avait été amenée par un seigneur allemand (1).

Tandis que le duc d'Orléans voyageait, les ménétriers du prince avaient ordre de se mettre aux ordres d'Isabeau de Bavière, et, dans ces circonstances, ils se réunissaient au principal ménétrier de la reine de France, à Jehan d'Avignon, pour la réjouir par leurs jeux et par leurs chants.

A la fin du XIVe siècle, l'auteur du *Songe du viel Pélerin*, qui mourut en 1405, âgé de 93 ans, Philippe de Maizières, ne pouvait voir sans

(1) Champollion-Figeac, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, p. 119.

douleur les ménestrels ainsi admis auprès des princes ; il ne comprenait pas qu'on eût autant de goût pour ces jongleurs. Notre moraliste loue cependant la coutume d'avoir des ménestrels en grosse troupe, mais seulement en l'honneur de Dieu et partout où il y aura des solennités royales. « Encore et est chose convenable, ajoute-t-il, que le Roy aye des ménestrels à bas instruments pour aucune récréation, faisant bonne digestion de la personne royale après les causauls et travauls ». (1)

VI

CHRONOLOGIE DES ROIS DES MÉNÉTRIERS.

J'ai dit que les ménétriers étaient placés sous la domination d'un Roi ; mais je regrette d'avoir à constater que la dynastie ou plutôt la suite chronologique de ces souverains n'est pas bien exactement connue. Bien des noms manquent, et il y a là une lacune très regrettable ; mais il faut espérer qu'elle ne tardera pas à être comblée.

En attendant, et pour venir en aide à ceux qui voudraient essayer de dresser cette liste, nous devons recueillir ici tous les actes pouvant servir à cette curieuse reconstitution.

Le plus ancien document sur lequel on puisse s'appuyer est un État des officiers de la maison de Philippe-le-Bel, dans lequel on voit figurer, en 1288, un *Roi des joueurs de flûte*, sans que le nom soit désigné (2). Cet oubli est d'autant plus fâcheux que nous voyons, sous le même règne de Philippe-le-Bel, un celèbre jongleur, nommé Jehan Charmillon, prendre également le titre de *Roi* dans une ville de province. Ce Jehan Charmillon, né en Champagne, vers le milieu du XIIIe siècle, avait été désigné comme *Roi des ménestrels de la ville de Troyes*, par lettres-patentes de 1295.

---

(1) Champollion-Figeac, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, p. 234-235.
(2) Du Cange. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. t. V. p. 762.

Sous le règne de Louis X, c'est un certain Robert qui est nommé *Roi des ménestrels*, dans une ordonnance datée de l'an 1315, et nous voyons aussi paraître ce titre en tête des signatures des premiers statuts de la corporation, en 1321. « Paris ménestrel le Roy, pour luy et ses enfans ». Du Cange nous a conservé les noms de plusieurs personnages qui furent revêtus de la même dignité. Il cite d'abord un document de l'an 1338, où l'on trouve Robert Caveron (1), *roy des ménestrels du royaume de France*, déjà connu comme ayant participé, en 1326, à une distribution de vêtements faite à l'occasion du couronnement de la reine Jeanne d'Evreux, femme de Charles-le-Bel. On le retrouve encore dans un compte de l'hôtel de Jean, duc de Normandie, de l'année 1349, à l'occasion d'une somme de 60 livres, qu'il fut chargé de distribuer aux ménétriers qui avaient assisté aux noces du duc.

A Robert Caveron succéda Coppin de Brequin, mentionné dans divers titres de 1357, 1362 et 1367, mais qui était déjà enrôlé dans la bande des ménétriers du duc de Normandie en 1349. Cet artiste distingué, dont il reste une curieuse composition, une chanson à trois voix, se fit remarquer par son dévouement pour son maître; il accompagna le roi Jean en Angleterre, lors de sa première captivité, en 1359 (2).

Deux actes de la fin du XIVe siècle désignent sous le titre de *Roy des ménestriers du royaume de France* Jehan Portevin, lequel reconnaît avoir reçu du trésorier de Louis, duc d'Orléans, une somme de cinquante francs « pour plusieurs esbatements faits avec ses compagnons pendant le repas que le prince donna en son hôtel, le 14 novembre 1392, au roy et à ses beaux-oncles de Berry, de Bourgogne et de Bourbon ».

Jehan Boisard, dit Verdelet, dont le nom figure dans un compte des menus plaisirs de la reine Isabeau de Bavière, paraît avoir succédé à Jehan Portevin en qualité de roy des ménestriers. Il est cité avec ce

(1) Nommé Robin de Gavron en 1322, parmi les ménétriers de Charles-le-Bel a côté d'un autre Robert Petit, décoré du titre de Roi. — *Officiers civils et militaires des rois de France*. Ms. de la Bibl. Nat. supp. fr. p. 474.

(2) *Livre et journal auquel est contenu la recepte et despense de l'hostel du roy de France en Angleterre*, depuis le 1er jour de juillet MCCCLIX. Ms. de la Bibl. Nat. suppl. fr.

titre dans une charte du 19 février 1420, mentionnant une gratification de 200 livres faite à ses ménétriers par le régent Charles VII.

Jehan Boisard ne resta pas longtemps à la tête de la corporation, car nous trouvons Jehan Facien ou Facion, désigné comme *roy des ménestrels* dans un rôle des pauvres officiers auxquels le malheureux Charles VI légua, en 1422, quelques modiques sommes par son testament (1).

Après Jehan Facien, nous perdons la trace des rois ménétriers pendant plus d'un siècle. Le premier que nous retrouvons, François Roussel, gouvernait la corporation en 1572, et eut pour successeur Claude de Bouchandon, hautbois de Henri III, à qui le roi accorda, le 13 octobre 1575, des lettres de provision de l'office de *roy et maistre des ménestriers et de tous les joueurs d'instrumens du royaume*, office, dit l'acte, possédé naguères par le nommé Roussel (2).

Sous le règne de Henri IV, en 1590, Claude Nyon, violon ordinaire de la chambre du roi, reçut à son tour le titre et la charge de *roy des menestriers*, qu'il céda dix ans plus tard à son fils Guillaume-Claude Nyon, dit Lafont, également violon de la chambre du roi. Dans les lettres de provision qui furent accordées à ce dernier, le 8 février 1600, il est qualifié *Roy des joueurs d'instrumens par tout le royaume* (3). Un recueil de ballets fait en l'année 1600 signale une pièce à quatre dessus composée par ce Lafont pour le chef-d'œuvre de quelques fils de maîtres, et notamment de son propre fils.

Nous ne savons rien de ce fils ; mais, dans tous les cas, il ne succéda pas à l'office de Claude-Guillaume Nyon, car l'arrêt du parlement, rendu le 7 mars 1620, dans l'affaire des violons de la chambre, mentionne, sous le titre de *roy des joueurs d'instrumens*, le sieur François Richomme ou Rishomme, violon ordinaire du roi (4).

Quatre ans après, le sceptre de la ménestrandie passe en d'autres mains. En effet, le 12 décembre 1624, Louis XIII investit Louis Cons-

---

(1) *Officiers civils et militaires des rois de France.* Ms. de la Bibl. Nat. suppl. fr. p. 1300.

(2) Archives nationales. Sect. judiciaire. *Ordonn. de Henri III.*

(3) Archives nationales. Sect. judiciaire. *Ordonn. de Henri IV.*

(4) *Biblioth. de l'École des Chartes.* Série A, t. IV, p. 542.

tantin, l'un de ses violons ordinaires, de l'état et office de *roy et maitre des ménétriers et de tous les joueurs d'instruments, tant haut que bas du royaume* (1).

Vient ensuite la dynastie des Du Manoir, dont il va être question.

Quant au dernier souverain, à celui qui perdit la couronne, il avait un nom véritablement prédestiné : on l'appelait Guignon (Jean-Pierre). Pauvre Guignon ! Quel triste sort fut le sien ! Il lutta, il combattit vaillamment, et pourtant il dut un jour se résigner, il finit par abdiquer. Après trente ans d'un règne fort agité, pendant lequel il n'avait pu percevoir aucun des droits attribuées à sa haute dignité, Guignon dut déposer la couronne.

Mais n'anticipons pas sur les évènements.

VII

NOUVEAUX STATUTS DES MÉNÉTRIERS.

En l'an de grâce 1407, alors que les malheureux français voyaient les princes se disputer le pouvoir sous un monarque en démence, les ménétriers reconnaissaient pour leur roi Jehan Portevin, celui-là même que nous avons vu aller « faire ses esbastements », en 1392, chez le duc d'Orléans. Or, Jehan Portevin voulut marquer son passage sur le trône de la *ménestrandie* (2), et peut-être illustrer son règne. En conséquence il fit rédiger, pour la corporation des ménétriers, de nouveaux statuts, qui furent acceptés et confirmés par le Conseil du roi, le 24 avril 1407, sept mois avant l'assassinat du duc d'Orléans par les agents du duc de Bourgogne.

---

(1). Ce Constantin, auteur de plusieurs pièces à cinq et six parties, pour le violon, la viole et la basse, fut un des musiciens les plus distingués de son temps. Il laissa un fils, Jean Constantin, dont le nom figure, en 1657, parmi les vingt-quatre violons de la chambre.

(2) Le terme de *ménestrandie* ou *ménestrandise* forme, durant le moyen-âge, une locution d'un sens étendu, et désignant aussi bien la musique instrumentale en général que la profession spéciale du ménétrier.

Les premiers statuts n'avaient eu qu'un but, celui d'interdire l'exercice de la profession à tous ceux qui n'étaient pas associés. Ils déterminaient moins les conditions d'entrée que les motifs emportant exclusion. De plus, ils ne renfermaient aucune idée de prééminence au profit du roi des ménétriers sur les ménétriers des provinces.

Les statuts de 1407 eurent une bien plus grande importance. En premier lieu, ils rétablissaient le bon ordre parmi les ménétriers souvent désunis ; puis ils fixaient les conditions d'admission dans la corporation, ainsi que la durée de l'apprentissage, indiquaient les redevances dues à l'hospice de Saint-Julien, et déterminaient les attributions et le pouvoir du *Roi des Ménétriers du royaume de France.*

Placé à la tête du corps, le roi des ménétriers était chargé d'y maintenir la police ; il jugeait souverainement et en dernier ressort tout ce qui concernait l'exercice de l'industrie. C'était lui qui accordait les brevets de maîtrise ; il accordait ou retirait l'autorisation d'exercer la profession d'instrumentiste ; modifiait le règlement pour la durée de l'apprentissage, qui était de six ans ; accordait le droit d'ouvrir école, et pouvait même autoriser le ménétrier qui n'avait point juré l'observation du règlement, à exercer la profession. Il percevait pour émoluments de sa charge la moitié de la taxe levée sur tout aspirant à la maîtrise, et le quart de toutes les amendes (1).

D'après ce qui précède, on peut s'assurer que des pensées de conquête avaient germé dans l'esprit du roi des ménétriers. Il avait réussi, car tout individu, exerçant cette profession, qui venait s'établir à Paris, devait se soumettre à sa juridiction. Bientôt nous le verrons faire un pas de plus, en exigeant certaines redevances perçues par des lieutenants autorisés. Ainsi, par acte passé le 26 mars 1508, le maître des ménétriers de France donne pouvoir à Nicolas Hestier d'exercer, pendant six années, dans la ville de Tours et en Touraine, les droits dont il jouit lui-même (2).

La Corporation des Ménétriers, ainsi réorganisée, vécut tranquille pendant toute la durée du XVe, du XVIe et une partie du XVIIe siècle.

---

(1) *Ordonnances des Rois de France*, t. IX, p. 198.

(2) Archives nationales. *Dossier S. Julien des Ménétriers,* carton O, 1215.

Ce fut la seconde période de son existence et celle où elle atteignit son plus grand développement. Aussi la voyait-on gagner chaque jour de l'importance, tandis que l'autorité de son chef était respectée.

Mais pour maintenir leur pouvoir, les chefs de la Corporation prenaient soin de faire souvent confirmer leurs statuts par l'autorité royale. Ainsi que tous les corps d'arts et de métiers, la communauté des joueurs d'instruments s'était contentée dans les premiers temps de faire autoriser ses statuts par le prévôt de Paris. A dater du xve siècle, elle les fit approuver par les rois de France qu'elle avait intéressés à leur maintien, en admettant le fisc pour une part, non-seulement dans les droits anciens, mais encore dans les amendes qui en sortaient.

Le règlement de 1407 fut ainsi confirmé par les rois Charles VII, le 2 mai 1454; Louis XI, au mois de septembre 1480 ; Charles VIII, au mois d'août 1485 ; Louis XII, au mois de juillet 1499 ; François Ier, au mois de mars 1515 ; et de nouveau par le même roi, le 22 septembre 1545 (1).

Les troubles politiques et la courte durée des règnes de Henri II, François II et Charles IX ne permirent pas à la communauté de demander des lettres de confirmation à ces princes ; mais on la voit en solliciter et en obtenir de Henri III, au mois de mars 1576, et de Henri IV, au mois de janvier 1594 (2). Depuis ce jour, il n'existe plus de lettres de confirmation jusqu'au règne de Louis XIV, qui autorisa l'émission d'un règlement nouveau en l'année 1658.

VIII

TROUPE DU DUC D'ORLÉANS. — PREMIER BALLET EN FRANCE.

A mesure que l'on avançait dans le xve siècle, la profession de joueur d'instrument prenait une plus grande importance. C'est ainsi que le comte de Dunois, l'ambassadeur du roi de Naples, le maréchal

(1) *Recueil des Ordonnances des rois de France*, t. IX, XIV, XVIII. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Série A, t. IV. p. 533.

(2) Archives nationales. Sect judiciaire; *Ordonn. de Henri III et de Henri IV.*



de Gié, la duchesse de Montferrat, Mme Marguerite de Flandre, et bien d'autres seigneurs avaient leurs ménestrels, trompettes, tabourins, joueurs de musette et de rebec. Mais la meilleure troupe, celle que l'on aimait le plus à entendre, était certainement celle des ménestrels attachés à la maison d'Orléans. Les documents qui nous sont parvenus ne laissent aucun doute à cet égard.

L'époux de Valentine de Milan, mort assassiné dans la nuit du 23 au 24 novembre 1407, Louis, duc d'Orléans, dont le goût pour les arts est connu, avait eu pour successeur son fils Charles, né le 26 mai 1391. Comme son père, Charles d'Orléans ne perdait aucune occasion d'entendre ses musiciens, et Marie de Clèves sa troisième épouse, qui partageait ses goûts et ses plaisirs, avait fait choix de quelques ménétriers, parmi lesquels elle aimait surtout à entendre un jeune joueur de rebec dont nous ignorons le nom, et un tabourin qu'elle appelait gracieusement Gentil-Garçon.

On sait que le duc d'Orléans tenait ordinairement sa cour à Blois. Poète lui-même, il appelait les poètes. Ceux-ci venaient à lui, et il leur faisait toujours fête. Si on lui signalait un musicien renommé, le duc ne manquait jamais de le mander pour le faire jouer ou composer en sa présence (1). Il eut ainsi l'occasion d'entendre les ménétriers des ducs de Bourgogne et de Nevers, ainsi que ceux de monseigneur d'Argueil ; les tabourins de monseigneur de Clèves et du duc de Bretagne ; les trompettes de messeigneurs de Bourbon et Dunois ; les harpeurs de monseigneur de Lyon et du duc d'Albret, et bien d'autres joueurs d'instruments français, anglais et lombards. Toujours il se montra généreux envers les ménestrels, et M. A. Champollion-Figeac nous cite, d'après les actes qu'il a eus sous les yeux, quelques dons qu'il leur fit encore, aux derniers temps de sa vie.

1464. — A Georges Legrecque, joueur de harpe, serviteur de monseigneur le comte de Dunois, don à lui faict pour avoir joué devant ma dite dame, le jour des noces de la fille de la nourrice de Mademoiselle, la somme de LV sols tournois.

A Jehan Ycot, Marsault, Du Perat et Anthoine Planchechte,

---

(1) A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*. p. 353,360.

tabourins de mon dit seigneur à Blois, la somme de trois escus d'or, pour don à eux fait par mon dit seigneur le duc, pour avoir joué devant ma dite dame, durant sa gésine ; pour ce III livres II sols VI deniers tournois.

Janvier 1464. — Aux ménestrels de Blois qui jouèrent devant Monseigneur le jour de l'an, XXVII sols VI deniers (1).

Au surplus, le duc d'Orléans donnait ainsi l'exemple aux seigneurs qui vivaient retirés dans leurs hôtels. Pour se distraire, en l'absence des spectacles, ils organisaient des fêtes musicales, et faisaient venir, pour les joindre aux ménestrels de leur maison, des joueurs de vielle, de luth, de musette et de tambourin.

Charles d'Orléans eut pour fils celui qui devait être Louis XII, et qui partagea les goûts de ses ancêtres. Né le 27 juin 1462, et appelé au trône le 7 avril 1498, le duc d'Orléans avait précédé Charles VIII en Italie, lors de la conquête du royaume de Naples. Aussitôt après son avènement à la couronne, il passa encore une fois les monts pour marcher à la conquête du Milanais. Mais au milieu de ses triomphes, il n'oubliait pas l'art, et il fit alors venir d'Italie divers instrumentistes dont quelques-uns restèrent attachés à sa personne, tandis que les autres trouvaient facilement un emploi auprès des seigneurs de la cour.

La mode de la musique italienne devint en peu de temps une passion. On ne tarda pas à applaudir alors Barthélemy de Florence, Pierre Pagan, Christophe de Plaisance, Marchan de Milan, François de Virago, Nicolas de Brescia, François de Crémone, Sanxon de Plaisance, et surtout Albert de Rippe (2), célèbre joueur de luth mantouan, que Clément Marot n'a pas craint de comparer à Orphée. Du reste, cette concurrence des instrumentistes italiens donna rapidement une impulsion nouvelle au goût de nos pères. Une révolution s'opéra dans la musique, grâce à l'invention du contrepoint, et l'on vit bientôt se former un grand nombre de compositeurs habiles, parmi lesquels on distingue Guillaume Dufay, Jean Ockegheim, et plus tard, Josquin Déprez, Jean Mouton, son élève, maître de chapelle de François Ier,

(1) Champollion-Figeac. *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, 3e partie, p. 36.

(2) *Compte des menus plaisirs du roy François 1er*, du premier décembre 1528 au dernier décembre 1529. Archives nationales, K 343.

enfin Eustache Du Caurroy, le prince des musiciens de son temps, qui dirigea la chapelle royale sous Charles IX, Henri III et Henri IV (1). Ces maîtres, indépendamment de la musique d'église, produisirent, soit pour les voix, soit pour les instruments, une foule de compositions, appelées *Musique de chambre,* qui étaient fort estimées et répandirent vite le goût de l'art.

Ajoutons que l'influence exercée par les artistes étrangers sur les ménétriers français ne fut pas de courte durée ; elle se fit tellement sentir dans tout le XVIe siècle, que Charles IX n'hésita pas, en 1570, à accorder l'autorisation de fonder une *Académie de poésie et de musique.* Ce fut Jean-Antoine de Baïf, l'un des poètes de la Pleïade, qui obtint ces lettres-patentes du roi, et il établit la nouvelle Académie dans sa propre maison, au faubourg Saint-Marcel (2).

Cinq ans plus tard, on vit naître la célèbre *Confrérie de madame Sainte-Cécile,* fondée par un grand nombre de « musiciens zélateurs et amateurs de musique ». Ses statuts furent approuvées le 18 mai 1575, et elle était autorisée à tenir ses assemblées dans l'église des Grands-Augustins. « Seront advertis, porte l'article 9 de ses statuts, tous bons et excellens musiciens de ce royaume d'envoyer pour la feste de Sainte-Cécile quelques motets nouveaux ou autres cantiques honnestes de leurs œuvres pour être chantés, afin de connoistre et remarquer les bons auteurs, notamment celuy qui aura le mieux faict pour être honoré et gratiffié de quelque présent honorable ». (3) Au goût de l'art que répandirent cette confrérie et les réunions académiques, il faut nécessairement ajouter la puissance que donna à la musique vocale et instrumentale la mode des ballets, venue d'Italie et introduite en France sous le règne de Henri III.

Rappelons à ce propos que le premier ballet connu fut exécuté, en 1582, aux noces du duc de Joyeuse et de mademoiselle de Vaudemont, sœur de la reine. Il avait été composé par La Chesnaye, aumônier du roi, et mis en musique par le sieur de Beaulieu, Me Salmon, musicien de la chambre, et principalement par Balthasar de Beaujoyeux, « valet

---

(1) A. Vidal. *Les instruments à archet,* t. II, p. 54, 64.
(2) A. Vidal. *Les instruments à archet,* t. II. p. 59.
(3) *Bibliothèque de l'École des Charles.* Série A, t. IV. p. 537.

de chambre du roy et de madame sa mère ». Ce Balthazar, ou plutôt Baltazarini dit Beaujoyeux, à cause de la fécondité de son imagination pour amuser la cour, était venu en France avec une troupe de violons: il avait été envoyé de Piémont à la reine Catherine de Médicis par le maréchal de Brissac en 1577. Dans la description qu'il nous a donnée de son ouvrage (1), Beaujoyeux nous dit qu'au dedans de la voûte dorée, il y avait « dix concerts de musique différens les uns des autres », qui répondaient à tous les couplets chantés sur la scène.

IX

VIOLONS DU ROI. — LA GRANDE ET LA PETITE BANDE.

En signalant l'arrivée en France des instrumentistes italiens qui furent amenés par Charles VIII et Louis XII, nous avons négligé de dire que, sous le règne de François Ier, d'autres artistes vinrent chercher fortune dans le royaume de France. Mais alors ils étaient accompagnés d'un certain nombre d'ouvriers renommés pour la fabrication des instruments de musique. Parmi ces derniers on remarquait le fameux luthier Gaspard Duiffo-Pruggar, que François Ier ramena avec lui de Bologne, où il était allé signer le concordat en 1516.

Duiffo-Pruggar était tout à la fois luthier, sculpteur et peintre. Il s'établit à Lyon et il y fabriqua des violes, des violons et des basses de viole fort remarquables (2). En peu d'années, il fit même d'excellents élèves. Cependant, les musiciens français faisaient encore venir de Crémone les meilleurs instruments de lutherie. Les Amati y avaient créé une école, et sous leurs mains habiles, le violon était devenu un chef-d'œuvre. Désormais on reconnaissait que le luthier était doublé d'un savant ; il avait trouvé d'autres guides que son imagination. Le rebec de facture grossière, la basse de viole aux formes lourdes et

(1) *Balet comique de la Royne, faict aux nopces de monsieur le Duc de Joyeuse et mademoyselle de Vaudemont sa sœur*, Paris. 1582.

(2) Fétis. *Biographie univ. des musiciens*. 2e édit. t. III, p. 74.

sans grâce étaient abandonnés pour les violons des frères André et Nicolas Amati, qui se faisaient remarquer autant par la simplicité de leur forme que par leur timbre parfait.

Ce fut des ateliers d'André Amati que sortirent les violons, les violes et les basses destinés aux ménétriers attachés à la personne du roi Charles IX. A cette époque, ils prenaient le nom de violons de la chambre du roi. Ils avaient pour mission de faire danser aux bals de la cour, et ils devaient aussi jouer dans l'antichambre pendant le diner du roi. Mais il importe de constater que, du temps de Charles IX, ils ne furent jamais employés pour le service de la chapelle. C'est au milieu du XVII[e] siècle seulement que les instruments, et particulièrement les violons, furent introduits dans la musique de la chapelle des rois de France.

Disons plus. Sous le règne de Louis XIV, il y avait deux bandes de violons : *la grande bande* et *la petite bande* (1).

La Grande Bande était celle qu'on nommait aussi les *vingt-quatre violons* du roi. Les fonctions de ces musiciens consistaient uniquement à faire danser à tous les bals parés ou masqués qui se donnaient à la cour. Ils étaient également tenus de jouer des airs, des menuets et des rigaudons, dans l'antichambre du roi, pendant son lever et à son grand couvert le premier jour de l'an, le premier mai, le 25 août, jour de la Saint-Louis, et toutes les fois que le roi arrivait de Fontainebleau et revenait d'un voyage ou de la guerre.

La *bande des seize*, que l'on appeloit la Petite Bande, avait été créée par Louis XIV, pour remédier à l'insuffisance de talent de ceux de la grande. Elle devait jouer aussi aux bals de la côur, au lever et au grand couvert.

Ces deux bandes de violons, uniquement composées de ménétriers, maîtres à danser, formaient un corps à part, et n'avaient rien de commun avec le corps de la musique de la chambre du roi, lequel donnait des concerts de voix et de toutes sortes d'instruments dans l'intérieur de l'appartement royal. Comme le talent et les occupations de tous ces violons étaient absolument bornés à danser et à enseigner

---

(1) *Recueil d'édits et arrêts du Conseil du Roi.... en faveur des musiciens*, p. 75.

la danse, Louis XIV n'avait pas jugé à propos de les exempter de se faire recevoir de la communauté de Saint-Julien. Il s'était contenté de diminuer jusqu'à un certain point les frais de leur réception, et les avait dispensés en même temps de faire preuve de leur savoir devant le roi et maître des ménétriers et devant les jurés de la communauté.

Au commencement du règne de Louis XV, la Petite Bande disparut. On conserva les charges des vingt-quatre violons ; mais il ne fut plus permis que ces charges fussent acquises à l'avenir par des ménétriers. A mesure qu'elles devenaient vacantes, on les donnait à d'autres musiciens, qui ne furent plus soumis à payer aucun droit à la communauté de Saint-Julien. Aussi ces nouveaux titulaires ne furent-ils bientôt plus capables de remplir leurs fonctions aux bals de la cour ; et dans ces occasions, on dut souvent faire venir de Paris des ménétriers qui étaient loués pour un prix déterminé par séance.

Toutes les charges des vingt-quatre violons furent enfin supprimées en 1761, et les symphonistes du roi exécutèrent seuls, à dater de ce jour, les symphonies au lever et au grand couvert du roi.

X

PRÉTENTIONS DES CHEFS DE LA CORPORATION. DU MANOIR, ROI DES VIOLONS.

Nous avons dit que les luthiers italiens avaient formé de bons élèves. Mais les instrumentistes français ne restèrent pas en arrière. Poussés par une louable émulation, ils formèrent aussi des ouvriers habiles, parmi lesquels on peut compter les Bocquay, les Pierret, les Despons et les Véron. A la fin du XVIe siècle, ils se constituèrent en corps, après avoir rédigé des statuts qui furent approuvés par le roi, au mois de juillet 1599, et prirent alors le titre de *Maitres feseurs d'instruments de musique* (1).

(1) *Statuts, ordonnances, lettres de création... de la communauté des maistres faiseurs d'instrumens de musique.* Paris, 1741.

Ils fournissaient la harpe, le luth, la viole, l'orgue et l'épinette aux musiciens de la chambre. Ils fabriquaient aussi les hautbois, les cornets, les trompettes et les fifres pour la bande de l'écurie, c'est-à-dire pour les écuyers, pages et gens de livrée. Enfin, ils étaient chargés de la confection de tous les instruments à corde, violons, violoncelles ou autres, nécessaires à la grande bande des vingt-quatre violons de la chambre du roi.

Cependant, tous ces luthiers ou maitres instrumentistes étaient tenus de se faire agréer à la corporation des ménétriers, car le roi, Claude Nyon, voulait que tous les sons harmonieux, de quelque nature qu'ils fussent, rendissent hommage à son sceptre ou plutôt à son archet, et devinssent tributaires de son empire. Du reste, Sa Majesté ménétrière était réellement débonnaire. Pourvu que ses sujets fussent exacts à payer les droits de maitrise de police et autres, pourvu qu'ils acquittassent les amendes, les taxes d'apprentissage ou de confrérie, elle leur laissait pleine et entière liberté de se réunir, même la nuit, et d'aller en troupes, par la ville, pour donner des sérénades.

C'était surtout la veille de la fête de S. Julien, leur patron, que les membres de la corporation, précédés des vingt-quatre violons de la chambre du roi, parcouraient la cité, en exécutant des airs joyeux composés pour la circonstance. Mais le Parlement n'était pas aussi indulgent que le roi des ménétriers, et il jugea, peut-être à tort, que ces promenades nocturnes pouvaient devenir dangereuses. En conséquence, par un arrêt, en date du 26 août 1595, défenses furent faites « à toutes personnes de s'assembler et aller par troupes par les rues, y porter luth, mandolles et autres instrumens de musique et, sur quelque prétexte que ce soit, aller de nuit, à peine de la hart » (1).

L'arrêt était dur, sévère même ; mais il est à présumer que les ménétriers se montrèrent récalcitrants et ne se soumirent pas tout de suite, car nous possédons certains airs qu'ils jouèrent encore pendant les années 1603 et 1604.

D'un autre côté, le chef de la corporation, songeant toujours à ses droits autant qu'à ses intérêts, poursuivait sans relâche ceux qui se

---

(1) Félibien. *Hist. de la ville de Paris*, t. V, p. 28.

permettaient d'enseigner à danser sans autorisation. En outre, nous voyons qu'en 1628, Louis Constantin se plaignait que plusieurs joueurs d'instruments « quoique non reçus maîtres, entreprenaient des nopces, donnaient des aubades, jouaient dans les cabarets et lieux infames, au grand mépris des statuts et à la ruine des maîtres de l'art ».

Louis Constantin, violon de la musique du roi, avait, depuis 1624, le titre de Roi des ménétriers et maître des joueurs d'instruments du royaume. C'était un artiste habile, mais il maintint, peut-être un peu trop rigoureusement, les prétentions de ses prédécesseurs et n'accepta aucune transaction avec ceux qu'il voulait soumettre à son autorité. En outre, par un de ces abus trop fréquents chez les souverains qui ne savent pas borner leur puissance, il s'opposait aux progrès de l'art, en ne permettant aux ménétriers nomades, jouant dans les cabarets, l'emploi d'aucun autre instrument que le *rebec*, « le tout sous peine de 24 livres d'amende et bris d'instrument (1). »

Une pareille prétention devait nécessairement soulever des colères, amener des résistances. Chacun défendait donc ses droits avec énergie, et la lutte était vivement engagée, lorsque Constantin mourut, en 1641, laissant pour successeur dans sa charge de roi des ménétriers Claude Du Manoir, frère de Mathieu Du Manoir, qui était également qualifié maître joueur d'instruments et violon de la chambre du roi.

La royauté de Claude Du Manoir ne fut pas de longue durée, car le 21 novembre 1657, cette charge était donnée à son neveu Guillaume Du Manoir, l'un des vingt-quatre violons de la chambre du roi, à titre gratuit, c'est-à-dire sans payer finance et comme récompense de son mérite (2).

L'un des premiers actes de ce nouveau chef des ménétriers fut de vouloir comprendre, parmi ses vassaux, les maîtres à danser. Il obtint à cet effet, en 1658, de Louis XIV, de nouveaux statuts, d'après

---

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes.* Série A. t. IV. p. 543.
(2) *État général des officiers, domestiques et commensaux de la maison du Roy*, Paris. 1657, p. 169.



lesquels il prenait le titre pompeux de *Roi des violons, maîtres à danser et joueurs d'instruments tant hauts que bas* (1).

Maheureusement, les lettres-patentes du roi de France, enregistrées au Parlement le 22 août 1659, devinrent entre les mains de Guillaume Du Manoir une source interminable de procès. La gent musicale ne voulut pas se soumettre, et l'orgueil aussi bien que l'intérêt allumèrent une guerre qui devint bientôt très animée. Alors commencèrent ces controverses étranges, ces querelles qui n'étaient pas au fond si frivoles qu'on pourrait le supposer. Chacun défendait ses droits, et les factums, les requêtes et les mémoires se succédaient sans relâche.

D'un côté, une certaine classe d'artistes, composant ce qu'on pourrait appeler l'aristocratie musicale, repoussait toute accointance avec les ménétriers. Ces musiciens signalaient comme une cause de déconsidération pour leur profession, souvent l'inaptitude, et presque toujours les mauvaises mœurs des joueurs de rebec ou de violon vivant constamment dans les guinguettes et dans les cabarets; d'autre part, le roi des violons maintenait des privilèges aussi absolus que bizarres et qui font notre étonnement aujourd'hui. Mais de chaque côté, on s'attaquait avec violence, avec passion, et s'il nous était possible de citer les documents qui subsistent de cette singulière lutte, chacun pourrait étudier avec nous sur le vif les mœurs oubliées et parfois pleines d'originalité de cette société du XVIIe siècle, que certains écrivains voudraient voir revivre après deux cents ans.

XI

FONDATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE FRANCE.

La corporation des ménétriers, créée en 1321, n'avait cessé jusqu'alors de croître et de se développer ; mais on peut affirmer qu'elle était parvenue à son apogée lorsqu'elle eut obtenu de nouveaux

(1) *Statuts et règlements des maîtres de danse et joueurs d'instruments tant hauts que bas, par toutes les villes du royaume.* Paris, 1753.



statuts en 1658. A dater de ce jour, le système de privilège, qui formait la base de son existence, allait être attaqué par l'établissement d'autres corps également privilégiés, et l'art encore aux prises avec la passion et la routine ne devait pas tarder à laisser bien loin derrière lui le talent modeste du ménétrier.

C'est l'institution de l'*Académie royale de danse*, fondée au mois de mars 1661 (1), qui commença à ébranler la puissance du roi des violons. L'usage établi depuis longtemps était que les maîtres à danser tenaient alors des salles où ils donnaient des leçons publiques de danse. Pour afficher publiquement la liaison qu'il y avait entre la danse et le violon, un de ces instruments leur servait d'enseigne, avec ces mots tracés au-dessous : *Céans ou montre à danser* (2).

Louis XIV ayant donc érigé une Académie de danse, composée de treize personnes, ceux qui y furent admis voulurent changer leur nom de maîtres à danser en celui d'*Académiciens*, qui leur paraissait plus noble. Fiers de leur nouveau titre, ils voulurent encore que la danse formât un corps libre, absolument indépendant du violon et, à cet effet, ils rédigèrent des statuts particuliers.

Le violon soutint énergiquement ses prérogatives, et un nouveau procès s'engagea. Les divers mémoires qui furent publiés à cette occasion ne sont pas seulement utiles pour l'histoire de l'art, ils sont encore curieux au point de vue littéraire et pour l'étude des mœurs. Du reste, plus d'un lecteur y reconnaîtrait la source où s'inspira Molière pour faire la scène du maître à danser et du maître de musique dans le *Bourgeois gentilhomme*.

Mais avant de continuer notre récit, qu'il nous soit permis d'inscrire ici les noms des premiers membres de l'Académie royale de danse. Ils méritent certainement d'être connus, à cause de la lutte qu'ils soutinrent contre Guillaume Du Manoir. Le premier de tous était François Galland, sieur du Désert, maître ordinaire à danser de la reine. Après lui venaient : Jean Renauld, maître à danser du roi, en survivance du

(1) *Lettres patentes du Roy pour l'établissement de l'Académie royale de danse, en la ville de Paris*, Paris, 1663.

(2) *Factum pour Guillaume Du Manoir...*, à la suite du *Mariage de la Musique avec la danse*, Paris, 1664, p. 100.



sieur Prévost, et maître à danser de Monsieur, frère du roi (le duc d'Orléans) ; Thomas le Vacher, qui mourut quelques jours après la constitution de l'Académie et fut remplacé aussitôt par Bernard de Manthe ; Hilaire d'Olivet, Guillaume Reynal, maître à danser du Dauphin ; Jean Reynal son frère, Guillaume Quéru, Nicolas de l'Orge, Jean François Piquet, Jean Grigny, Florent Galland du Désert et Guillaume Renauld (1).

Les ménétriers et le roi des violons, ayant voulu mettre opposition à l'enregistrement des lettres d'établissement de l'Académie de danse, furent repoussés par un arrêt du Parlement en date du 30 août 1662 (2). Toutefois ils ne s'avouèrent pas vaincus, et exigèrent le payement des droits qu'ils prétendaient être dus à la confrérie par les membres de l'Académie.

De nos jours, il semble vraiment étrange que la danse et la musique aient pu être un seul instant en désaccord, et pourtant la brouille fut tellement forte au XVIIe siècle que les deux partis en vinrent à se dire les choses les plus insensées. Ainsi les membres de l'Académie, pour défendre leurs prétentions ne craignaient pas d'écrire, dans un long mémoire (3), que la danse n'a pas besoin des instruments de musique et qu'elle est absolument indépendante du violon. Et pour le prouver ils ajoutaient : « Le violon ne fait autre chose qu'animer les danseurs, qui demeureroient immobiles à tous ses mouvements, s'ils n'avoient auparavant appris de leurs maîtres ce qu'ils doivent faire tandis que les violons jouent.....

» Que s'il falloit, disaient-ils encore, parler des qualités nécessaires aux personnes qui dansent et à celles qui jouent du violon, il ne seroit pas difficile de faire voir que les danseurs ont tout l'avantage. Ils doivent être bien faits du corps ; ils doivent avoir le corps et l'esprit souples, et ils ne sauraient s'introduire chez les personnes de

---

(1) On remarquera qu'il n'y a que douze noms, quoiqu'il soit dit que cette Académie sera composée de treize des anciens et plus expérimentés audit art.

(2) Voyez cet arrêt à la suite des *Lettres patentes pour l'établissement de l'Académie royale de danse*, p. 27.

(3) Ce mémoire, ayant pour titre *Discours académique*, se trouve à la suite des *Lettres patentes du Roy*, p. 33.

condition, sans avoir ou sans contracter des teintures d'honnesteté et de courtoisie, qui supposent presque toujours une honneste aisance, ou du moins une bonne éducation ».

A cela Guillaume Du Manoir répondait dans un ouvrage spécial (1), que la maîtrise qu'on recevait était beaucoup plus attribuée à la manière de danser et d'enseigner la danse qu'au violon ; que le violon devait toujours rester uni à la danse ; de sorte qu'il était vrai de dire qu'il n'y avait pas même de maîtrise de violon, « sans l'attache et l'enchaînement de la danse avec cet instrument ». Puis, il ajoutait que, par le titre de Roi des Ménétriers, on avait de tout temps entendu et dû entendre le titre de Roi des Maîtres à danser, le mot seul de ménétrier signifiant maître à danser !

Enfin, après un long combat, soutenu des deux côtés par des railleries multipliées, qui allaient parfois jusqu'à l'injure, il intervint, en 1664, un jugement que l'on pourrait presque considérer comme une transaction. Tous les joueurs de violon et les maîtres à danser formèrent une seule et même communauté, à l'exception toutefois des treize membres de l'Académie.

XII

DROITS SUR LES JOUEURS D'INSTRUMENTS. FONDATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La confrérie de Saint-Julien avait été vaincue par les Académistes, comme on les appelait. Ceux-ci devenaient libres et n'avaient plus de droits à payer à la communauté. Mais Guillaume Du Manoir, « joueur de violon du cabinet de Sa Majesté, l'un des vingt-cinq de sa grand'-bande, pourvu de l'office de roi des joueurs d'instruments et des maîtres à danser de France », avait fait rayer des statuts des membres

(1) *Le mariage de la musique et de la danse contenant la réponse au livre des treize prétendus académiciens*, Paris, 1664.

de l'Académie l'article 7 portant que tous ceux qui voudraient faire profession de danse seraient tenus de faire enregistrer leurs noms sur un registre tenu par eux, sous peine d'être déchus de leurs privilèges et du droit d'être jamais admis parmi les académistes.

En outre, Du Manoir restait toujours l'ennemi déclaré de ses anciens sujets, et pour se venger de sa défaite, il se retourna contre les simples particuliers, auxquels il suscita des procès qui lui furent cette fois tous favorables. C'est ainsi que le roi des joueurs d'instruments fit défendre à toutes personnes non affiliées à la communauté de jouer aux noces et de donner des sérénades. Ses prescriptions étaient tellement sévères, qu'il ne permettait même à aucun maître de maison de tenir réunion ou assemblée le dimanche avec plusieurs violons. Un seul violon particulier devait suffire dans les fêtes de famille; et si l'on voulait avoir un plus grand nombre d'instrumentistes, on était tenu de les prendre parmi les membres de la communauté.

Tout cela s'était accompli, sans qu'il y eût nécessité de publier des factums ou des mémoires. Les ménétriers et maîtres de danse présentaient leur requête, et la justice leur accordait gain de cause. Aussi, forts de leur succès contre les particuliers, n'hésitèrent-ils pas à actionner les joueurs de hautbois, en articulant que ces musiciens anticipaient sur leurs droits, quand ils se permettaient de faire danser. Le hautbois, instrument commode pour la danse, était, en effet, assez recherché vers cette époque, et cela s'explique d'autant mieux que ceux qui s'en servaient avaient jusqu'alors échappé au monopole des ménétriers.

Les joueurs de hautbois, fiers de leur crédit, essayèrent donc de résister aux empiètements de la communauté; mais bientôt ils durent se soumettre. Toutefois, ce ne fut pas sans imposer leurs conditions, car les ménétriers se virent contraints, non pas seulement à admettre les joueurs de hautbois dans leurs rangs. mais encore à inscrire leur nom sur la bannière de la confrérie. Leur nouveau chef, Guillaume-Michel Du Manoir, qui avait succédé à son père, le 15 août 1668, prit alors le titre de *Roi des ménétriers, maîtres à danser, joueurs d'instruments tant hauts que bas et hautbois* (1). Le titre de Roi des

(1) *Archives nationales*. Registre O 1. 85, fol. 179.

violons, choisi par Guillaume Ier Du Manoir, ayant paru trop ambitieux, avait été abrogé par sentence du parlement.

A peu près vers la même époque, Guillaume-Michel Du Manoir, plus hardi et plus entreprenant que son père, voulut protester contre la fondation de l'*Académie royale de musique*, faite en 1672 (1); mais sa réclamation n'eut pas un meilleur succès que le procès intenté contre l'Académie de danse. Un arrêt du conseil fit droit aux prétentions du musicien favori du roi, et repoussa la requête de Du Manoir (2). On sentait déjà que la corporation allait perdre tout son éclat. Pendant le premier siècle de sa constitution, elle avait pu fonder un hospice, construire une église et établir une royauté de joueurs d'instruments. A dater de l'an 1407, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, elle s'était vue dans sa période d'accroissement, et l'on avait pu suivre son dévelpppement. Mais le moment marqué pour sa décadence était venu; sa décomposition était prochaine.

Frappé par divers arrêts et forcé de reconnaître qu'il ne pouvait pas rendre les nouvelles académies ses tributaires, Guillaume-Michel Du Manoir dut reconnaître que ses privilèges allaient successivement disparaître. Voyant alors diminuer sensiblement son autorité, et peut-être aussi ses revenus, il n'hésita pas à déclarer qu'il était fatigué de l'exercice d'une charge devenue l'ombre d'elle-même. Enfin, n'ayant pas la force d'assister à la ruine de son pouvoir, il abdiqua ses hautes fonctions et, par acte passé devant notaire, le 31 décembre 1685, il abandonna tous ses profits à la communauté, mais en conservant, jusqu'à la fin de ses jours, le titre de *Roi* (3).

En renonçant ainsi à son pouvoir, il restait simple violon du roi, et ne devait plus recevoir que 365 livres de gages annuels et 50 livres pour récompense de chaque quartier.

---

(1) *Lettres patentes du Roy portant permission au sieur Lulli de tenir Académie royale de musique*, enregistrées au parlement le 27 juin 1672.

(2) Archives nationales. Sect. administrative. *Minutes des arrêts du conseil. Arrêt du 14 août 1673.*

(3) *Biblioth. de l'École des Chartes.* Série A, t. V, p. 282.

XIII

ADMINISTRATION DES JURÉS. — LUTTE CONTRE LES ORGANISTES.

La retraite de Guillaume-Michel fut suivie d'un interrègne qui se prolongea jusqu'en 1741, et la corporation des ménétriers, marchant dès lors sans chef, ne cessa d'éprouver des désastres qui préparèrent insensiblement sa ruine. Quand nous disons sans chef, c'est une erreur. Tout au contraire, on avait divisé le pouvoir. Un édit de 1691 (1) avait remplacé l'autorité de l'ancien souverain par quatre jurés héréditaires, érigés en titre d'office. Ces quatre jurés étaient les nommés Thomas Duchesne, l'un des vingt-quatre violons de la chambre ; Jean Godefroy, maître à danser ; Vincent Pesant et Jean Aubert, aussi des vingt-quatre violons. Ils durent verser d'abord 18,000 livres, en 1691, puis l'année suivante 12,000 autres livres pour obtenir leurs provisions.

Louis XIV faisait ainsi succéder à une administration élective une administration vénale et héréditaire. Mais peu lui importait, pourvu qu'il put en tirer finance. N'oublions pas de constater que les revenus de l'ancienne royauté des ménétriers étaient excessivement réduits, et que cette royauté, maintenue à Guillaume-Michel Du Manoir, était bornée à la vie de celui-ci. Or, pour indemniser les jurés de la dépense qu'ils avaient faite, une déclaration du 2 novembre 1692 vint renouveler les défenses faites à toutes personnes de montrer à danser, sans avoir été reçues maîtres dans la communauté, à l'exception toutefois des treize maîtres composant l'Académie royale de danse, instituée par lettres-patentes du mois de mars 1661 (2).

Cependant, cela ne suffisait pas à l'ambition des jurés de la commu-

---

(1) *Déclaration du Roy portant règlement pour les fonctions de jurés syndics, en titre d'office, de la communauté des maîtres à danser et joueurs d'instruments.* Paris, 1692.

(2) Ibid.

nauté des maîtres à danser. Ils voulurent placer sous leurs lois toute l'harmonie de la ville et des provinces et, pour commencer dignement, ils ne craignirent pas de s'attaquer aux organistes et compositeurs de musique. Il ne s'agissait plus ainsi des maîtres à danser, ni des joueurs de hautbois qui venaient d'être incorporés parmi eux, mais bien de tous ceux qui faisaient profession d'enseigner à toucher le clavecin et les instruments d'harmonie. Certes, une pareille conquête était bien faite pour exciter la convoitise des ménétriers ; les revenus de la communauté pouvaient en être doublés. Mais les compositeurs, professeurs et organistes résistèrent énergiquement, ainsi qu'on doit le comprendre. Leurs droits, la liberté de leur art, furent défendus avec autant de fermeté que de talent, et pendant longtemps les factums succédèrent aux mémoires dans les deux camps. Enfin l'affaire, d'abord engagée au Châtelet, fut portée par appel au Parlement, auprès duquel les membres de la communauté avaient fait intervenir leur ancien chef, Guillaume-Michel Du Manoir, par une requête du 8 janvier 1694.

Le malheureux roi, après dix ans d'abdication, avait quitté sa retraite et renoncé aux douceurs de la vie privée pour se mettre à la tête de ses troupes (1). Malheureusement pour lui et pour la cause qu'il soutenait, sa présence ne servit qu'à illustrer le triomphe de ceux qu'il voulait écraser. Par arrêt du Parlement, rendu le 7 mai 1695, les jurés de la communauté des maîtres à danser et joueurs d'instruments furent repoussés et déboutés de leur demande (2).

Malgré cet insuccès, les membres de la confrérie de Saint-Julien continuèrent la lutte et firent de nouvelles tentatives contre la liberté des compositeurs de musique et des musiciens se servant de clavecins, de luths et autres instruments d'harmonie. Mais cette fois, ils n'agissaient pas ouvertement ; ils n'attaquaient pas en face. Ils se bornaient

---

(1) G.-M. Du Manoir mourut au commencement de l'année 1697. Un arrêt du conseil du 22 mai supprima aussitôt la charge de roi des violons, eu même temps que celle de vingt-cinquième violon de la chambre qui y était attachée. — *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. V. p. 284.

(2) *Recueil d'édits et arrêts du conseil du roi, lettres-patentes, mémoires, etc., en faveur des musiciens du royaume.* Paris, 1774, p. 1.

à demander la confirmation de l'exercice de leurs anciens droits, et ils parvinrent ainsi à se faire accorder, le 5 avril 1707, des lettres-patentes par lesquelles la communauté des maîtres à danser et les maîtres qui la composaient étaient maintenus non-seulement dans l'exercice de leur art, mais encore autorisés à enseigner à jouer « de tous instruments de musique, de quelque espèce que ce puisse être, sans aucune exception ». L'acte portait encore qu'ils avaient « le droit d'enseigner à jouer du clavecin, du dessus et de la basse de viole, du théorbe, du luth, de la guitare, de la flûte allemande et traversière, nonobstant tous arrêts et jugements à ce contraires ». (1)

Les organistes et les professeurs de musique virent dans ce nouveau droit un atteinte à la liberté de leur profession. Ils se hâtèrent de protester et de porter leurs réclamations à la cour. Insistant sur ce point qu'il importait pour leur art qu'ils fussent délivrés de toute entrave, ils demandaient formellement à ne pas être forcés de subir l'autorité des ménétriers ou maîtres à danser. Louis XIV écouta la voix de la justice, et, le 25 juin 1707, il signa la déclaration suivante:

« Voulant, disait-il, traiter favorablement les organistes de notre chapelle et autres faisant profession d'enseigner la composition et à toucher les instruments d'harmonie, et les maintenir dans le libre exercice de leur profession, nous avons, par ces présentes signées de notre main, ordonné que les maitres à danser ne pourraient prendre d'autres qualités que celles de maîtres à danser, joueurs d'instruments tant hauts que bas et hautbois. En conséquence, leur faisons défense de troubler les exposants dans l'exercice de leur profession, voulant que les maîtres à danser se renferment exactement dans les bornes qui leur ont été prescrites par notre déclaration du 2 novembre 1692 et par l'arrêt du 7 mai 1695 ». (2)

Ces titres furent enregistrés au Parlement le 4 juillet suivant et signifiés aussitôt à la communauté des maitres à danser, qui pendant longtemps cessa d'inquiéter les organistes et les professeurs.

Du reste, il faut constater ici que la gent ménétrière était alors en butte à bien d'autres tourments dont nous allons parler.

---

(1) *Recueils d'édits en faveur des musiciens du royaume*, p. 5.

(2) Ibid. p. 35.



XIV

LA CORPORATION DES MÉNÉTRIERS ET LES PÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

On a vu plus haut que la confrérie des ménétriers avait le droit d'élire le chapelain de l'église Saint-Julien. Tout alla bien, tant que les confrères n'eurent besoin que d'un desservant. Ils étaient les maîtres de leur chapelle ; mais ils cessèrent de l'être, dès que les besoins du service religieux en eurent réuni plusieurs. Ces prêtres usurpèrent l'autorité dans l'église ; des désordres d'une nature fâcheuse s'élevèrent, paraît-il, parmi les prêtres séculiers et, à la demande de la reine Anne d'Autriche, l'archevêque de Paris crut devoir les renvoyer, le 22 novembre 1644. Il les remplaça par des Pères de la Doctrine chrétienne, dont l'ordre avait été fondé en 1593, et qui étaient établis à Paris depuis huit ans à peine.

Mais en instituant d'autres desservants, on avait introduit de nouveaux loups dans la bergerie. Les ménétriers ne tardèrent pas à le reconnaître. En effet, les prétentions et les exigences des Pères augmentaient chaque jour. Les ménétriers devaient tout céder, tout accorder, ou sinon ils devaient se préparer à soutenir une lutte contre des adversaires puissants et habiles ; ils avaient à résister à l'avidité d'un corps religieux qui convoitait l'entière possession de leurs biens. Et ce n'était pas une pure conjecture. D'abord, les Pères de la Doctrine chrétienne s'étaient bornés à exercer leur ministère ; puis ils avaient demandé à s'installer dans les bâtiments de Saint-Julien, et ils y étaient parvenus ; enfin, ils s'étaient approprié les revenus de l'église, et comme la communauté s'y opposait, en 1653, ils se firent mettre en possession de l'église « par force et avec l'aide des archers ». C'était, en vérité, la fable de La Fontaine, *la Lice et sa Compagne*, mise en action.

On comprendra sans peine que les quatres jurés de la communauté des ménétriers et joueurs d'instruments ne voulussent pas consentir à se laisser dépouiller de leurs biens. Ils réclamèrent énergiquement

contre cette spoliation sans précédent ; mais ils avaient affaire à des gens peu disposés à restituer ce qu'ils avaient pris, et alors commencèrent des procès sans nombre, procès coûteux et d'autant plus terribles pour les ménétriers et maîtres à danser que l'on faisait constamment intervenir la question religieuse dans le différend (1).

Le dix-septième siècle était fini, le roi Louis XIV était mort, que la guerre durait encore. Elle menaçait de s'éterniser, lorsque enfin, le 7 mars 1718, le Parlement se décida à mettre un terme à cet état de choses. Par un arrêt rendu ce jour-là, il rétablit la communauté des ménétriers dans son droit de patronage, maintint le chapelain choisi et nommé par elle, et ordonna que toutes choses fussent remises sur l'ancien pied fixé par un arrêt du 2 juillet 1658 et une transaction de 1664. Quant aux Pères de la Doctrine chrétienne, ils durent reconnaître, bien malgré eux, que de toute ancienneté et à perpétuité, les maîtres joueurs de violon étaient les fondateurs, patrons laïques, présentateurs, gouverneurs et administrateurs de l'église. A ces conditions, ils furent autorisés à se servir de la chapelle, mais seulement moyennant bail (2).

La restitution de l'église Saint-Julien aux membres de la communauté fut tellement considérée par eux comme une victoire, qu'ils voulurent éterniser leur triomphe et constater publiquement leurs droits. En conséquence, ils firent placer dans l'église diverses inscriptions sur marbre noir qui devaient rappeler tout à la fois l'époque de la fondation du monument, et leur droit de patronage sur l'église.

L'une de ces inscriptions placée au-dessus du portail de l'église était ainsi conçue :

« L'an 1331, sous le règne de Philippe de Valois, roi de France, cette chapelle et église a été bâtie et fondée par un des vingt-quatre violons du roi et par un des maîtres de la ville de Paris, dont les vingt-quatre violons et les maîtres joueurs d'instrument et à danser de la ville de Paris ont été et sont de temps immémorial fondateurs, patrons laycs, seuls possesseurs, dotateurs, gouverneurs et adminis-

(1) *Biblioth. de l'École des Chartes.* Série A, t. V, p. 348-351.

(2) A. Vidal : *La chapelle St-Julien des Ménétriers et les Ménestrels à Paris.* Paris, 1878, p. 16.

trateurs d'icelle. Cette inscription a été posée du consentement de la communauté en l'année MDCCXIX, par les soins de Mes François Bourdin, Charles Goupil, Auroi et Pierre Deshayes, jurés-députés en charge ». (1)

Une seconde inscription, recueillie également par Millin et placée dans la chapelle de la Vierge, portait ces mots :

« La communauté des maîtres à danser et joueurs d'instruments de cette ville de Paris, lesquels sont fondateurs, et qui étaient en possession de temps immémorial du droit de patronage, et qui avait été troublée pendant vingt ans par la négligence de ses jurés ou autrement, a été enfin rétablie solennellement par arrêt du parlement rendu le 7 mars 1718, et ce à la poursuite et diligence de Jacques Roque, Claude Mullard, Benoit Malle et François Bourdin, lors jurés en charge ; et pour perpétuelle mémoire, ils ont fait apposer la présente inscription la même année 1718. Posé du temps de Charles Goupil, lors juré-maître, Claude-Charles Galand, prêtre bachelier de Sorbonne, nommé par eux chapelain titulaire de ce tte église le 3 avril 1715, intronisé le 9 avril 1718 ».

Quand les prêtres de la doctrine chrétienne eurent été soumis, ce furent les chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel qui voulurent s'emparer de l'église Saint-Julien en 1720 ; (2) puis, après soixante ans de tranquillité, le chapitre de Saint-Merry tenta vainement encore de déposséder les anciens propriétaires ; enfin, le 17 décembre 1789, les ménétriers allèrent en corps à l'Assemblée nationale faire don de leur chapelle à la nation. Un an plus tard, elle fut vendue et démolie pour faire place à de nouvelles constructions.

Ainsi disparut la chapelle de Saint-Julien des Ménétriers, qui pendant plusieurs siècles, avait été le lieu de prière de tous les joueurs d'instruments de Paris. Il n'en resta rien, pas même quelques-unes des petites statuettes qui ornaient la façade et qui dataient de la fondation.

Voici, d'après un acte de la fin du XVIIe siècle (3), quelles étaient les statues qui ornaient le portail :

---

(1) Millin. *Antiquités nationales*, t. IV, art. XLI. Chapelle de S. Julien des Ménétriers, p. 16.

(2) Félibien. *Histoire de Paris*, t. I, p. 578.

(3) Archives nationales ; *Papiers sequestrés*, carton T, n° 1492. Pièce datée du 29 juillet 1693.

« Audit portail sont trois grandes figures en pierre dont l'une posée dans le milieu représente le Sauveur, celle à droite représenté Saint-Julien, et celle à gauche saint Genès tenant d'une main un violon et de l'autre un archet (1), et dans le tour du cintre dudit portail sont insculptés en relief de pierres douze figures assises, qui sont six de chaque côté.

De celui de droite, en entrant :

La 1re figure joue d'un instrument difficile à cognoistre, à cause de l'antiquité.

La 2e figure joue d'une trompette marine.

La 3e figure, d'une musette.

La 4e figure, d'une fluste.

La 5e figure, de timballes.

La 6e figure, qui est tout en haut, représente un musicien qui tient un papier de musique développé.

Et du costé gauche :

La 1re figure, au dessus de la tête de S. Julien, joue d'un serpent.

La 2e figure joue d'un instrument à six cordes qui est un sistre.

La 3e figure joue d'une harpe.

La 4e figure joue d'un luth.

La 5e figure joue d'un instrument de manière de harpe renversée dont les cordes sont en large devant luy.

La 6e figure qui est tout en hault et à costé de la clef dudit cintre, joue d'un clavessin en forme d'épinette, et au-dessous de la traverse de la dicte porte, sont deux figures de chaque costé, qui représentent des musiciens, dont deux tiennent en main chacun un roulleau de papier de musique ».

En résumé, les artistes ni les antiquaires ne sauraient regretter l'église de Saint-Julien des Ménestriers, dont Millin nous a conservé le dessin ; elle n'offrait rien de remarquable ni dans son architecture ni dans ses ornements extérieurs ou intérieurs.

---

(1) Quelques personnes ont voulu voir dans cette figure Colin Muset, l'un des jongleurs de Thibaut, comte de Champagne ; mais tout nous porte à croire que les anciens ménétriers ont eu l'intention de représenter saint Genest, le second patron de leur chapelle.

XV

JEAN-PIERRE GUIGNON, ROI DES VIOLONS. — NOUVEAUX STATUTS.

Les organistes vivaient en paix depuis la déclaration royale du 25 juin 1707. N'ayant ni confrérie, ni communauté, ils étaient également unis par les liens de l'amitié personnelle et par l'amour de leur art ; enfin, ils exerçaient avec honneur leur profession, lorsque, après un état de calme qui avait duré trente-quatre ans, ils furent de nouveau troublés et menacés dans leur indépendance et leur liberté. Voici dans quelles circonstances :

Par un beau jour de printemps de l'année 1741, le premier violon de la chapelle du roi se sentit saisi d'une ambition extraordinaire ; la gloire troubla son cerveau et il voulut essayer de la royauté. Mais pour cela il fallait ramasser une couronne tombée depuis plus d'un demi-siècle. C'était une tentative hardie, dont la difficulté augmentait le mérite, et notre artiste musicien se fit fort de triompher des obstacles qui se présenteraient. Maître de musique du jeune Dauphin et de madame Adélaïde, il jouissait à ce titre d'une certaine influence à la cour. On l'aimait à cause de sa générosité, on l'applaudissait à cause de son talent réel de violoniste. Aussi, n'hésita-t-il pas à solliciter le rétablissement de la royauté ménétrière comme une récompense des services qu'il avait pu rendre. Ses jeunes élèves appuyèrent sa requête auprès du roi, et Louis XV eut la faiblesse de faire revivre une monarchie presque oubliée. Il signa les lettres-patentes de cette étrange résurrection, et les provisions en furent expédiées le 15 juin 1741, en faveur du sieur Jean-Pierre Guignon, maître violon de la chapelle de Sa Majesté (1), lequel put se parer désormais du titre de *Roi des violons*, anciennement porté par Guillaume Du Manoir.

Mais qu'on ne croie pas que Guignon fut un sobriquet d'aventure !

---

(1) *Archives nationales*. Registre O 85, f° 179 à 184.

Le nom de Guignon était bien réel. C'était celui d'un artiste distingué, d'un maître illustre qui, venu de Turin, s'était en peu de temps créé une grande réputation par la rare habileté avec laquelle il jouait du violon et du violoncelle. A peine arrivé en France, il avait été reconnu l'émule heureux de Leclair, et en même temps qu'il hantait la cour, il semait la ville d'agréables chansons qui étaient également répétées dans les salons et dans les guinguettes. Nul ne tirait alors du violon des sons plus purs, et personne ne dirigeait un orchestre avec plus de précision et d'intelligence (1).

Guignon était donc l'artiste destiné à faire revivre une triste royauté que l'on croyait morte à jamais. Après les infortunes de Du Manoir, obligé d'abdiquer, les musiciens avaient le malheur d'avoir pour chef un homme intelligent, sans doute, un artiste habile, à la vérité ; mais il avait un nom qui gâtait toutes ses belles qualités ; il se nommait Jean-Pierre Guignon ! Que voulez-vous ? La fortune a parfois ses ironies, et quand elle va trahir un homme ou un État, elle se plait souvent à lui envoyer des présages. C'est ainsi qu'elle fit monter Guignon sur le trône de la gaité, de la musique et de la danse.

Les considérants des lettres-patentes concédées à Guignon tendent à prouver que la corporation était tombée bien bas à cette époque. Nous en extrayons les lignes suivantes : « La survivance dudit office auroit été accordée à Michel-Guillaume Du Manoir fils, lequel s'en seroit volontairement démis en faveur de la communauté des maîtres à danser.... Mais cette réunion n'ayant pu être faite sans nos lettres d'autorisation, et étant d'ailleurs bien informé que, loin d'avoir été avantageuse aux maîtres d'instrumens et maîtres de danse, elle a donné lieu à un dérangement total dans les affaires de la communauté, tant par l'inexécution de leurs statuts et règlements que par les dettes considérables que la mauvaise administration des jurés lui a fait contracter, nous nous sommes déterminé à faire revivre un office si nécessaire au rétablissement du bon ordre dans cette communauté ». Et Louis XV, « connaissant l'expérience que le sieur Guignon s'étoit acquise dans sa profession, les travaux qu'il avoit faits et étant informé

(1) Fétis. *Biographie des musiciens.* 2e édit. t. IV. p. 157. — *État actuel de la musique du Roi.* Paris, 1775.

des vœux exprimés par les maîtres de la communauté, accorda au premier violon de sa chapelle l'état et office du roi et maître des ménétriers et de tous les joueurs d'instrumens tant hauts que bas de son obéissance, pour en jouir comme en avoit joui ou dû jouir Du Manoir ».

Dans les premiers temps, Guignon, l'excellent professeur dont on reconnaissait les grands services, se montra ce qu'il était réellement, aussi bon qu'intelligent et aussi habile que plein de savoir-faire. Il ne paraissait nullement songer à la revendication de certains droits de sa royauté, ni à faire revivre quelques prérogatives oubliées. Cependant un jour, six ans après son élévation au trône de la ménestrandie, Guignon crut devoir signaler la puissance de son gouvernement par la mise en vigueur d'un nouveau code intitulé : *Règlemens approuvés et confirmés par Sa Majesté pour la communauté des maîtres d'instrumens et de danse à Paris et par toutes les villes du royaume* (1).

Ces nouveaux statuts furent mis au jour le 25 juin 1747 ; mais nous ferons observer tout d'abord que le titre seul dénotait une usurpation, une extension de la qualité du roi des violons. En effet, les lettres-patentes de 1741 ne lui conféraient pas le droit d'envahir sous son autorité *tous les instruments* en général, mais simplement les ménétriers et joueurs d'instruments.

On remarquait également que ce nouveau règlement, mûrement élaboré, attestait une certaine habileté administrative, en même temps qu'une volonté clairement formulée de relever la corporation de l'état d'abaissement moral où elle était tombée. Mais ce qu'il était facile de prévoir arriva. A peine ces statuts furent-ils connus qu'une clameur formidable s'éleva contre eux parmi la gent musicale. Les organistes, les compositeurs, les clavecinistes de Paris et de Versailles se hâtèrent de protester; puis les organistes, les clavecinistes de la province se joignirent aux premiers, et tous ensemble ils refusèrent d'obéir à un chef qui, sans raison comme sans droit, et dans le seul but sans doute d'augmenter ses revenus, voulait étendre ses pouvoirs et multiplier le nombre de ses sujets. Ils formèrent donc opposition aux prétentions du roi Guignon, le 19 août 1747, c'est-à-dire moins de deux mois après la publication des derniers statuts.

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes.* Série A, t. V, p. 354.



Alors s'engagea une nouvelle lutte plus vive, plus acharnée que les précédentes. La guerre de Troie dura dix ans ; celle des ménétriers et des musiciens menaçait d'être éternelle, car elle renouvelait toutes les querelles anciennes.

Nous ne voulons pas énumérer ici les significations, les arrêts, les oppositions, les mémoires et tous les actes enfin qui furent faits durant ce nouveau procès (1). Qu'il nous suffise de dire que les Pères de la Doctrine chrétienne, établis à Saint-Julien, profitèrent de l'occasion pour s'unir aux ennemis du roi des violons. Ils lui reprochaient ses entreprises comme autant d'usurpations, avec l'espoir, s'il succombait, de rester seuls maîtres et possesseurs de l'église.

XVI

LES ORGANISTES ET COMPOSITEURS AFFRANCHIS DE LA DOMINATION DES MÉNÉTRIERS.

Certes, Guignon, dont chacun connaissait et admirait le talent incontestable, pouvait être un bon roi des ménétriers ; mais fallait-il pour cela se laisser dominer par lui quand il voulait asservir, contre toutes les règles et sans droit, l'orgue, le clavecin et tous les instruments d'harmonie ? Aussi lui rappelait-on que, d'après leurs anciens statuts, ses sujets étaient forcés, sous peine d'amende, de servir tout le temps qu'ils étaient loués aux noces et festins, aux bals publics, aux spectacles et autres lieux. On rappelait également aux ménétriers qu'il leur était défendu de s'attrouper sur la voie publique, soit le jour ou la nuit, et même de donner des sérénades.

Or, était-il admissible que les organistes et les musiciens pussent se transporter au milieu des noces ou dans les bals avec leurs orgues et leurs clavecins ? On ne le pensait certes pas. Et l'on ne risquait pas assurément davantage de les voir s'attrouper avec leurs instruments par les rues pour donner des sérénades publiques ou particulières.

(1) Tous les mémoires, arrêts, lettres-patentes concernant ces contestations se trouvent dans le *Recueil d'édits... en faveur des Musiciens du royaume.* Paris, 1774.



L'orgue, disait-on, est un instrument majestueux qui renferme toutes les parties de l'harmonie et autant d'instruments qu'il y a de jeux qui le composent. L'artiste qui en fait mouvoir les ressorts, livré au feu de son génie, peut composer et exécuter dans l'instant des morceaux à quatre ou cinq parties qui font l'éloge de son esprit, de sa science et de son talent. En pourrait-il être de même d'un joueur de violon qui ne s'est jamais exercé que sur le manche d'un instrument dont il sait à peine tirer quelques menuets ou contredanses destinés à exciter la joie dans les guinguettes ?

Or, tout en parlant ainsi, les défenseurs des musiciens professeurs se plaisaient à diminuer la valeur des violonistes au profit de leurs clients, qui refusaient absolument de se soumettre à l'examen des jurés et maîtres des ménétriers. Et pour montrer la supériorité de l'harmoniste sur le violon, ceux qui faisaient métier d'enseigner la composition musicale et de toucher de l'orgue citaient parmi les professeurs d'harmonie nombre de personnes engagées dans l'état ecclésiastique.

C'était d'abord le sieur Dumont, abbé commendataire de Silly, qui avait été longtemps organiste de l'église Saint-Paul ; puis l'organiste de Saint-Leu, Pierre Vinot, et plusieurs autres prêtres, remplissant les mêmes fonctions à Caen, au Mans et ailleurs.

Les organistes refusaient enfin leur incorporation dans la communauté de Saint-Julien, parce qu'ils se sentaient humiliés d'être confondus avec tous les violons qui peuplaient les cabarets. L'inscription de leurs noms sur les registres de la corporation aurait été pour eux une véritable dérogeance, et ils se plaisaient à constater que la profession de l'harmonie n'avait jamais dérogé. Ainsi, l'on avait vu plusieurs gentilshommes s'adonner à l'étude et à l'exécution de l'orgue, et parmi eux, il fallait citer en première ligne le sieur Jean Buterne, écuyer, capitoul de Toulouse, ainsi que les sieurs de Charbonnières et de Montalant, qui n'avaient nullement perdu les privilèges de leur noblesse pour s'être consacrés à cet art.

Cette résistance énergique, soutenue avec une certaine dignité, ne manqua pas de trouver des approbateurs. Guignon ne fut pas des derniers à le reconnaître. Aussi, voyant sa cause compromise, jugea-t-il prudent, dès le 9 avril 1750, d'abandonner toutes ses prétentions à l'égard des organistes et des joueurs de clavecin. Ils les maintint

seulement pour les autres instrumentistes ; mais ses adversaires ne lui laissèrent même pas cette dernière planche de salut. Ils repoussaient également toutes les exigences de la corporation, et demandaient que le corps musical tout entier fût à jamais affranchi de la domination des ménétriers. Hâtons-nous de dire qu'ils obtinrent gain de cause. Leurs justes réclamations furent entendues, et un arrêt du Parlement rendu en la Grand'Chambre, le 30 mai 1750 (1), maintint tous les professeurs d'instruments servant à l'accompagnement des voix dans la liberté dont ils jouissaient. Le sieur Jean-Pierre Guignon et les maîtres à danser furent déboutés de leurs prétentions, et les articles de leurs statuts, qui étaient contraires à la liberté de l'art musical, durent tous être réformés. Enfin, le chef de la communauté dut prendre à l'avenir le titre plus modeste de Roi et maître des ménétriers, joueurs d'instruments tant hauts que bas, et hautbois, et communauté des maîtres à danser.

Quand la signification de cet arrêt fut faite au sieur Guignon, en son domicile, à l'hôtel de Villeroy, à Versailles, il parut profondément affecté, mais résigné. Malheureusement, les jurés de la communauté n'eurent pas la même résignation. Ils songeaient à résister, à combattre les décisions de la justice, et le jour où la signification leur fut présentée, le 26 juin 1750, ils s'absentèrent et laissèrent une femme étrangère remettre le registre de leurs délibérations à l'huissier Henry Griveau, qui s'empressa d'y transcrire l'arrêt précité (2).

Malgré quelques petites difficultés, on devait croire que toute lutte avait cessé, à la suite de l'arrêt rendu par le Parlement, et les organistes se flattaient que les ménétriers ne tenteraient plus de les troubler dans l'exercice de leur profession. L'attitude du sieur Guignon pouvait d'autant plus les entretenir dans cette douce persuasion, que le malheureux roi paraissait soumis et donnait lui-même l'exemple de l'obéissance aux décisions de la justice. Mais, nous venons de le dire, les jurés de la communauté de Saint-Julien ne se résignaient

---

(1) *Mémoires, lettres-patentes et arrêts pour les organistes compositeurs de musique.... contre le roi et maître des ménétriers.* Paris, 1751, p. 35.

(2) Ibid., p. 44.

pas aussi facilement, et nous les verrons bientôt renouveler leurs prétentions sous une autre forme.

Tant qu'il avait été convaincu de son droit, Guignon était resté l'adversaire déclaré des musiciens qu'il voulait soumettre à son autorité. Mais le jour où il avait été condamné par un arrêt souverain, il avait dignement accepté sa défaite, il s'était incliné devant le jugement des magistrats. Bien plus, et pour prouver que dans son esprit comme dans ses actes il n'y avait jamais eu une pensée de lucre, il renonça de son propre mouvement à certains droits qui lui étaient expressément réservés. Ainsi, il ne fit percevoir ni directement ni indirectement aucune somme sur ceux qui enseignaient la danse en faisant danser au son de leurs instruments, dans les bals, assemblées, noces, cabarets et guinguettes, soit à Paris, soit dans les provinces du royaume.

Guignon était véritablement un artiste de cœur, et l'on doit croire que ses intentions furent inspirées par un sentiment louable. Il faut donc le plaindre, puisqu'il ne retira de ses efforts que des déceptions et des peines. Quoi qu'il en soit, après sa défaite, il montra combien il était dévoué à son art, en ouvrant gratuitement sa maison aux élèves peu fortunés (1). Commençait-il à comprendre que l'avenir de l'art était, non pas dans une règlementation restrictive, mais au contraire dans la liberté la plus complète ? Tout nous porte à le penser.

XVII

MATHELIN TAILLASSON. — LIEUTENANTS DU ROI DES MÉNÉTRIERS.

Je viens de parler des provinces, et ceci n'amène à dire que le roi des violons, ne pouvant être présent en personne dans toutes les villes, possédait, en vertu des statuts, le droit de nommer des lieutenants dans les diverses provinces du royaume. Sans doute, il y avait

(1) *État actuel de la musique du Roi*. Paris, 1775.

eu résistance de la part des ménétriers des provinces; mais il avait fallu céder, et les principales villes de France étaient devenues, dès le commencement du XVI[e] siècle, de véritables succursales de la corporation de Paris. Il en avait été créé à Orléans, à Amiens, à Bordeaux, à Abbeville, à Blois et à Tours, ainsi que le prouve l'acte suivant daté du 26 mars 1508 : « Le maître des ménestriers de France donne pouvoir au nommé Nicolas Hestier d'exercer dans la ville de Tours en Touraine, pendant six années, les droits dont il jouit luy mesme ». (1)

Il va sans dire que l'exercice de ces droits en province n'était accordé que moyennant une redevance à la corporation de Paris.

En 1608, Claude Guillaume Nyon, dit Lafont, alors roi des violons de France, fut informé de la réputation qu'avait acquise à Toulouse un certain Mathelin Taillasson, habile joueur de violon. Ce Taillasson, dont le frère était revêtu de la dignité de capitoul en 1613, ne fut pas seulement chanté par le poète Augier Gaillard, le charron de Rabastens ; il était tellement admiré dans le pays qu'on le citait comme une des merveilles de Toulouse, dans un distique méridional qui mettait sur le même rang : 1° la plus jolie femme de l'époque, Paule de Viguier, dit la Belle Paule ; 2° une basilique admirable, Saint-Sernin ; 3° un moulin sans rival, le Bazacle ; 4° un artiste de talent, Mathelin Taillasson.

La Bello Paulo, San-Sarni,
Lé Bazaclé, Mathali (2).

Or, Mathelin étant venu à Paris, le roi des violons de France désira l'entendre et fut émerveillé de son talent; et pour lui témoigner toute son estime, il consentit à le revêtir d'une partie de son autorité, après l'avoir reçu maître. Par acte passé le 21 août 1608, il concéda donc à Mathelin Taillasson le droit de recevoir tous maîtres joueurs d'instruments tant à Toulouse que dans les villes du ressort du parlement de cette cité, comme aussi il lui donna l'autorisation de faire toutes corrections et punitions qu'il reconnaîtrait justes et nécessaires (3).

---

(1) Archives nationales. *Dossier S. Julien des Ménestriers*, carton A, 1215.

(2) Un poète gascon, Dastros, a dit aussi dans son ode à Goudoulin : *Toalousa tenque per miracle soun Sen-Sarni é soun Bazaclé, la bello Paulo é Matélin.*

(3) *Biographie Toulousaine*, t. II, p. 417.

Ce n'est pas ici le lieu de dire comment Mathelin Taillasson dut défendre et soutenir ses privilèges contre les ménestriers récalcitrants de son pays. Il me suffit de constater qu'il fut confirmé dans sa possession par arrêt du parlement de Toulouse, rendu le 26 mars 1609, et qu'il porta le titre de Roi des violons jusqu'à son dernier jour.

Jean-Baptiste Guignon fut moins heureux dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et ses sujets furent la cause principale de sa perte. En effet, les jurés de la communauté des ménétriers refusaient de se conformer à l'arrêt du 30 mai 1750 ; mais comme ils ne pouvaient agir à Paris, ils eurent la pensée d'atteindre les musiciens de provinces, persuadés que ceux-ci devaient toujours ignorer les lois qui assuraient la liberté de l'art musical. Ils résolurent, en conséquence, de créer et de vendre, sans le concours et sans l'agrément du sieur Guignon, diverses charges de lieutenants-généraux du roi des ménétriers, en leur assignant diverses parties du royaume.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils rendaient ces charges héréditaires, et qu'ils concédaient à ceux qui en étaient pourvus, non seulement le droit de disposer de leur survivance, mais encore de se nommer des lieutenants particuliers.

Un document authentique, une sentence du lieutenant-général de police de la ville d'Angers, du 22 avril 1772, nous a conservé les noms de ces étranges lieutenants du roi des ménétriers (1). Ainsi, les jurés avaient nommé :

Jean-Baptiste Le Lièvre, lieutenant à Saint-Quentin, en Vermandois;

Charles-René Chauveau, à Blois, en survivance d'un sieur Sauvageau, qui était cabaretier et ménétrier dans cette ville ;

Claude Jouan, à Vitry-le-François (2), avec la généralité de Châlons, en Champagne ;

Pierre de Pensieu, à Soissons ;

Enfin, le sieur Etienne-Henri Barbotin d'Ayraut-Bajet avait acquis de la communauté parisienne une lieutenance générale héréditaire,

---

(1) *Recueil d'Édits, arrêts du Conseil*, p. 188.

(2) Pendant environ vingt ans que Claude Jouan exerça à Vitry, il empêcha un seul musicien, habitant cette ville, d'enseigner à jouer des instruments. — *État actuel de la musique du Roi*, p. 21.

une sorte de vice-royauté, sur les deux tiers environ du royaume. Il avait, en effet, le droit d'exercer son pouvoir sur le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, l'Auvergne, le Beaujolais, la Bourgogne, le Nivernais, l'Ile de France, la Brie, la Beauce, l'Orléanais, le Blaisois, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Bretagne, les provinces du ressort du conseil supérieur de Poitiers et de la ville de Bordeaux.

La communauté des ménétriers avait cédé cette lieutenance générale au sieur Barbotin, pour l'indemniser d'une somme de 25,293 livres environ qu'il avait déboursée et avancée pour elle. L'acte en avait été passé le 1er décembre 1762, par devant Me Voulges et son confrère, notaires à Paris (1).

Barbotin, à qui on venait de livrer la plus grande partie de la France, avait été, d'après les écrits du temps, « ci-devant laquais d'un avocat, demeurant dans l'île Saint-Louis et dans l'antichambre duquel il avait appris à racler du violon ». Il s'était fait ensuite nommer lieutenant particulier à Poitiers, mais il n'avait jamais pu faire reconnaître ses pouvoirs (2).

Avec un pareil homme, il était impossible que la ménestrandie pût se relever dignement. En effet, Barbotin s'empressa de céder ses pouvoirs à ceux qui voulurent les lui acheter. C'est ainsi qu'il choisit et nomma divers lieutenants, pour la plupart gens sans aveu ou insolvables, lesquels portèrent aussitôt le trouble et le désordre partout où ils voulaient exercer les droits qu'ils avaient acquis.

Parmi ceux qui tenaient leurs pouvoirs de Barbotin, il faut citer :

Le sieur Houattin, qui prenait le titre de lieutenant du roi des ménétriers, à Saint-Denis en France, pour le diocèse de Paris, à l'exception de la capitale.

Le sieur Surentine jouissait des mêmes droits à Dijon, pour la province de Bourgogne, et son fils s'intitulait lieutenant en survivance.

On a vu plus haut que le sieur Sauvageau, cabaretier à l'enseigne du Signe de la Croix, tenait le sceptre du violon à Blois.

---

(1) *Recueil d'Édits... en faveur des Musiciens du royaume*, p. 194.
(2) *État actuel de la Musique du Roi.* Paris, 1774, p. 15.

Le sieur Charles Champion, perruquier à Chartres, était lieutenant pour la Beauce (1).

Le sieur Vendimène avait le même titre à Tours.

Un marchand d'orviétan et arracheur de dents, nommé Le Maire, exerçait son pouvoir à Bourges.

Le sieur Lemierre était lieutenant à Rennes, pour toutes les parties de la Bretagne.

Enfin, une espèce de charlatan, Pierre-Olivier Josson, se disant « musicien et maître à danser de la ville et académie royale d'Angers », prenait le titre de lieutenant du roi des violons pour les provinces d'Anjou et du Maine.

Nous allons voir maintenant quel fut le résultat de ces concessions et de toutes ces transactions.

XVIII

ARRÊT ANNULANT LES CHARGES DES LIEUTENANTS PROVINCIAUX. ABDICATION ET MORT DE J.-P. GUIGNON, DERNIER ROI DES VIOLONS.

Certes, personne n'eût fait attention aux lieutenances secondaires qui avaient été successivement créées, si tous les délégués se fussent contentés de mettre à contribution les instruments hauts et bas et les hautbois. Mais, imbus des idées des maîtres de la communauté des ménétriers, ils étaient convaincus que l'arrêt de 1750 ne pouvait émanciper les maîtres organistes des provinces. Dès lors, leurs prétentions allèrent jusqu'à exiger le payement des droits de maîtrise, non-seulement des clavecinistes et des musiciens de tout rang, mais

(1) Ce garçon perruquier, natif de Verneuil au Perche, fit rendre et afficher à Chartres une sentence dans le goût de celle d'Angers, et la fit signifier au sieur Dupont, abbé et musicien de la cathédrale. Il eut aussi l'infamie de mettre à contribution les pauvres ménétriers de la campagne, dont la plupart furent obligés de vendre leurs meubles pour assouvir les exigences de ce concussionnaire. — Voir l'*Abrégé historique de la Ménestrandie*, où nous trouvons une note manuscrite qui dit que : « Champion et son frère ont été roués en effigie à Chartres, le 4 juin 1774, pour crime d'assassinat ».



encore des organistes et des maîtrises des églises et des cathédrales.

Ces titulaires indignes poursuivaient ainsi sans pitié tout musicien qui voulait exercer son art librement ; ils attaquaient même devant les tribunaux les prêtres qui, dans les églises, enseignaient à jouer de l'orgue ou à chanter à des enfants de chœur, et ils obtinrent de plusieurs tribunaux des sentences qui défendaient à tous musiciens, même à ceux des églises cathédrales, d'enseigner la musique vocale et instrumentale, de jouer des instruments dans les concerts, ni dans aucun spectacle, sans s'être fait préalablement recevoir maîtres par lesdits lieutenants (1).

De telles poursuites, intentées dans un but de vénalité, irritèrent les musiciens. Les plaintes et les réclamations devinrent générales. Enfin, les prétentions exorbitantes des lieutenants du roi des ménétriers décidèrent par le fait de l'affranchissement de l'art tout entier ; ce fut un évènement.

De toutes les parties du royaume, les organistes, musiciens et compositeurs adressèrent leurs plaintes aux musiciens de la musique du roi. Non-seulement ceux-ci accueillirent la requête de leurs confrères des provinces, mais ils prirent chaudement en main une cause dont la justice ne leur paraissait nullement douteuse. Un mémoire fut rédigé afin de prouver tout l'odieux des persécutions de Barbotin et de ses agents, et ce mémoire, appuyé et soutenu par les gentilshommes de la chambre, fut présenté au Conseil d'État du roi, qui rendit un arrêt favorable le 13 février 1773. Or, cet arrêt, confirmé par lettres-patentes du 3 avril suivant, annulait toutes les ventes et concessions qui avaient été faites des charges de lieutenants-généraux et particuliers du roi des violons dans toute l'étendue du royaume (2).

Guignon avait été atterré par l'arrêt du 30 mai 1750 ; mais quand l'arrêt du 13 février vint lui révéler tout ce qui avait été fait depuis vingt-trois ans, sans sa participation, par les membres de la communauté, il comprit qu'il n'avait été roi des ménétriers que de nom. L'ambition qu'il avait eue de relever sa profession, son désir de

---

(1) *Sentence de M. le Lieutenant général de police de la ville d'Angers*, du 22 avril 1772, dans le *Recueil d'édits en faveur des musiciens du royaume*, p. 188.

(2) *Recueil dÉ'dits, arrêts de conseil...en faveur des musiciens du royaume*, p. 120.



donner plus de relief à l'art musical, ses rêves de gloire enfin, tout s'évanouit. Las de tous ces procès auxquels il aurait voulu rester étranger, désenchanté de toutes choses, il se décida à renoncer aux vanités de ce monde et se démit volontairement d'une charge qui avait été la source de tant de contestations. Il fit plus, il demanda la suppression d'une royauté devenue absolument illusoire et ridicule.

Par un édit du mois de mars 1773, enregistré au Parlement, le 31 du même mois, Louis XV accepta la démission de Guignon et supprima l'office de roi et maître des ménétriers.

« Notre amé Jean-Pierre Guignon, disait cet édit, Nous ayant très-humblement supplié d'agréer sa démission pure et simple de l'office de Roy et maitre des menestriers et joueurs d'instruments tant hauts que bas dans notre royaume, dont Nous l'avions pourvu par nos lettres du 15 juin 1741, Nous nous sommes fait rendre compte des pouvoirs et privilèges généralemeut attribués à cette charge ; et bien informé que l'exercice desdits privilèges que ledit sieur Guignon s'est abstenu de mettre en usage, paroit nuire à l'émulation si nécessaire au progrès de l'art de la musique que notre intention est de protéger de plus en plus, Nous avons jugé à propos, en déférant à la demande dudit sieur Guignon, de supprimer à toujours ladite charge.

« A ces causes et autres, de l'avis de notre conseil et de notre science certaine, pleine puissance et autorité royale, Nous avons, par notre édit perpétuel et irrévocable, éteint et supprimé, éteignons et supprimons la charge de Roi et maître des ménestriers et joueurs d'instruments tant hauts que bas de notre royaume, vacante par la démission volontaire qu'en a faite le sieur Guignon.... (1) »

A la suite de son abdication, Guignon conservait encore, outre son emploi de l'un des vingt-quatre violons de la chambre à 750 livres de gages, le titre de serpent de la chapelle aux appointements de 900 livres. Il jouissait également d'une pension de 1,000 livres qui lui avait été accordée le 17 mai 1745 et dont il devait être payé par chacun an, sa vie durant (2). Moins de deux mois après avoir résigné

(1) *Recueil d'édits, arrêt du conseil.... en faveur des musiciens du royaume*. p. 219.
(2) Archives nationales. O. 89. f° 111.

ses pouvoirs, le 30 janvier 1775, il mourut à Versailles d'une attaque d'apoplexie. Jean-Pierre Guignon allait atteindre sa soixante-treizième année, et tous ceux qui l'avaient connu lui donnaient encore le titre vain et ridicule de *Roi des violons*.

Désormais, c'en était fait de la confrérie de Saint-Julien. L'édit de Louis XV, déclarant supprimée la charge de Roi et maître des ménétriers, avait tué la corporation. Elle était bien morte avec sa royauté, mais l'édit de février 1776, rendu par Louis XVI, portant snppression des anciennes communautés d'arts et métiers, vint enfin mettre un terme légal à son existence.

EUGÈNE D'AURIAC.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la Marine de tous les peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. DU SEIN, professeur de l'Ecole navale en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, membre correspondant de la *Société des Etudes historiques*. 2 forts vol. gr. in-8°. Firmin-Didot et Cie imp., Paris. 1879 (1).

Dans le bel ouvrage qu'il vient de publier, notre savant confrère raconte les origines, les phases de développement et de décadence de la marine de tous les peuples, les expéditions des grands navigateurs; découvertes, colonisations, voyages d'exploration, administration, constructions navales, tactique, guerres maritimes, enfin *tous les grands évènements dont presque toutes les mers du globe ont été le théâtre depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours*, tout y est traité avec soin, instructif et plein d'intérêt. L'exposé est clair, les divisions bien faites; des plans et cartes sont intercalés dans le texte. Les écrivains s'étaient généralement jusqu'alors à peine occupés des faits maritimes, dont l'importance fut pourtant si grande à toutes les époques dans l'histoire des peuples et de la civilisation, aussi l'ouvrage de M. du Sein rend-il un véritable service ; c'est un travail neuf, fruit de longues études et de patientes recherches, — et l'auteur était professeur à l'école navale de Brest ; — il est bien écrit et sa place est marquée dans toutes les bibliothèques.

Cte DE BUSSY.

(1) Prix : 30 francs.

L'Administrateur, COMTE DE BUSSY.

Le Secrétaire général, GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typ. DELATTRE-LENOEL, rue des Rabuissons, 32.

46e Année. Novembre-Décembre 1879. No 6.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

MORT DU BARON TAYLOR.

Le 4 septembre 1879, le bruit se répandit dans Paris que le baron Taylor avait cessé d'exister. La presse toute entière poussa un long cri de deuil en annonçant la perte de cet homme de bien, et le regret unanime que cette mort excita prit les proportions d'une douleur publique.

A la première nouvelle, le Président et le Bureau de la *Société des Études historiques* s'inscrivirent au domicile mortuaire, pour donner un témoignage à la veuve et à la famille du baron Taylor du deuil particulier que la Société ressentait en voyant disparaître le philanthrope pratique qu'elle avait eu l'honneur d'avoir à sa tête comme Président, et qui, depuis de longues années, figurait sur son tableau comme Président honoraire.

Le 15 septembre ont eu lieu les funérailles solennelles du baron Taylor. Les rares membres de la Société présents à Paris, à cette époque de l'année, s'étaient fait un devoir d'y assister. Le gouvernement de la République était représenté à ces obsèques. Un imposant cortège se déroula du domicile de l'illustre défunt, rue de Bondy n° 68, jusqu'à l'église Saint-Eustache où la Messe fut chantée par la Maîtrise et les premiers artistes.

Au cimetière de l'Est (Père Lachaise) l'Institut, auquel le baron

Taylor appartenait comme membre libre, et les nombreuses associations dont il était le fondateur ont payé, par l'organe de voix éloquentes, le tribut d'éloges et de regrets dûs à sa mémoire. Tous les journaux ont enregistré ces discours. Nous n'avons donc rien à apprendre à nos lecteurs sur la vie du baron Taylor; et cependant, en attendant une appréciation de ses travaux plus recueillie et plus digne de lui-même, nous ne pouvons nous dispenser de dire à grands traits dans l'*Investigateur*, comment a été remplie cette belle et longue existence.

Le baron Taylor (Isidore-Justin-Séverin) est né à Bruxelles le 15 août 1789. Il descendait, par son père, d'une vieille famille d'Angleterre, naturalisée française; et, par sa mère, il tenait aux *Wallvein* qui ont joué un rôle dans l'histoire de Flandre.

Il fit ses études à Paris et se destina d'abord à l'École Polytechnique; mais il fut bientôt entraîné dans une autre direction par un goût très-prononcé pour les arts et la littérature.

Dès 1816 (il avait alors 27 ans) il écrivait pour le théâtre; et, de cette année à l'année 1822, il composa des ouvrages dramatiques qui furent représentés avec quelques succès.

Propre à tous les emplois, le baron Taylor suivit, vers la même époque, la carrière militaire et fut, sous la Restauration, lieutenant d'artillerie, puis capitaine, puis chef d'escadron.

Obéissant à sa vocation artistique, il fit successivement des voyages de recherches en Flandre, en Allemagne, en Italie, en Syrie, en Palestine, en Grèce, en Turquie et sur les côtes d'Afrique et il conquit à nos musées des richesses archéologiques et des objets d'art très nombreux.

Son appartement était lui-même un véritable musée. J'y fus admis vers 1843, époque où j'eus l'avantage d'entretenir avec le baron Taylor des relations suivies, et je pus admirer ses collections et sa bibliothèque.

En 1824, le baron Taylor fut nommé Commissaire Royal près la Comédie Française. C'est de là que datent ses liaisons avec les chefs de la nouvelle école, à laquelle il rendit d'éminents services. Tout le monde sait qu'on lui doit la première représentation d'*Hernani*, et Alexandre Dumas a révélé au public, notamment dans la préface de

son *Théâtre,* ce qu'il dut à la bienveillance et à l'amitié du Commissaire Royal.

A quelques années de là, le baron Taylor fut envoyé en Égypte pour y traiter de l'acquisition des obélisques de Louqsor et de curiosités égyptiennes. Sa mission ne fut terminée qu'après 1830. Une révolution s'était accomplie pendant son absence. Le baron Taylor rendit ses comptes au nouveau gouvernement, et il y a lieu de noter que sur une somme de 100,000 francs qui avait été mise à sa disposition pour ses achats artistiques, il en remit 83,000 qu'il n'avait pas employés.

Sa vie, dès lors, fut presque entièrement remplie par les nombreuses fondations auxquelles son nom demeurera pour toujours attaché. Depuis longtemps, sa pensée se reportait constamment sur le sort des artistes, dont les nobles préoccupations excusent si bien l'imprévoyance. Il voulut, par le lien puissant de l'association, leur assurer une retraite et propager en même temps entre tous les membres de cette grande famille l'esprit de solidarité. Grâce à ses efforts persévérants, les sociétés des artistes peintres, architectes et sculpteurs — des artistes musiciens — des artistes dramatiques — des inventeurs et des membres de l'enseignement — furent successivement créées, et l'on sait quelle prospérité matérielle et morale a couronné toutes ces créations. Plus de quinze années de la vie du baron Taylor ont été consacrées à cette grande œuvre de fondation et d'organisation.

Ces titres suffiraient à l'illustration du nom du baron Taylor. Mais elle lui est assurée plus encore par des publications importantes qui marquent sa place au rang des premiers écrivains en matière d'art.

De 1820 à 1854, il fit paraître, en collaboration avec Charles Nodier, des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, grand ouvrage in-f°, avec planches et dessins et pour lequel il avait obtenu le concours des artistes les plus éminents, Ingres, Viollet-le-Duc, Dauzat. En 1837 et dans les années suivantes il publia *la Palestine et la Judée*, in-4°, et en 1841 un *Pèlerinage à Jérusalem*. Nous ne citons là que les œuvres principales.

Le baron Taylor était depuis 1837, Commandeur de la Légion d'honneur. Le 6 mai 1869, un décret auquel tout le monde applaudit,

le nomma Sénateur, dignité qu'il conserva jusqu'à la chûte de l'Empire. Notre Société ne peut oublier que dans tous les temps, il se montra profondément sympathique à ses travaux; qu'il a été son Président, qu'il assistait à l'une de nos dernières séances publiques, et qu'à sa mort il lui appartenait encore comme Président honoraire.

J.-C. BARBIER,
Président de la Société des Études historiques
Membre de la 2e classe.

RAIMBAUD DE VACQUEIRAS

Nous admirons le pieux sentiment qui pousse les historiens littéraires et les érudits à recueillir, au prix des plus grandes peines, les moindres débris des œuvres du XVIIe et du XVIIIe siècles ; mais tout en profitant de ce zèle enthousiaste nous ne pouvons nous empêcher de soupirer parfois en songeant aux pauvres poëtes du midi de la France au moyen âge, si délaissés et si peu connus encore. Sans parler du grand Pierre Cardinal, dont les plus nobles inspirations ont été moins lues que les billets de Mme du Deffend, il est parmi les trouvères méridionaux un groupe dont l'étude offrirait un grand charme à qui voudrait s'y livrer: c'est cette pléïade qui brillait de tout son éclat au moment où une affreuse catastrophe vint blesser à mort la civilisation provençale tout entière. Là figurent Hugues Brunet, Guy d'Usset, Peyrols, Cadenet, Arnaud Daniel et Raimbaud de Vacqueiras.

Ce dernier se distingue par des qualités originales et sympathiques dont nous voudrions chercher à donner une idée d'après les fragments pnbliés par Raynouard.

Raimbaud était fils d'un pauvre vassal d'Orange et servit d'abord sous Guilhem de Baux, titulaire de ce comte, alors en guerre avec le comte de Toulouse Raimond. Vers 1184 Guilhem de Baux s'efforçait de venger son frère, tué naguère dans cette lutte, et de rallier ses amis effrayés des succès de Raimond ; c'est pour lui venir en aide que Raimbaud de Vacqueiras, à la fois guerrier et poëte, composa la première de ses pièces, la première du moins qui soit venue jusqu'à nous. Il rappelle à Guilhem de Montpellier et à Bernard d'Anduze les engagements qu'ils ont pris avec la maison de Baux ; il les somme de ne pas laisser Raimond tranquille possesseur du château de Mornas ravi au comte d'Orange. Dans un second sirvente, de 1185, l'auteur s'a-

dresse au roi d'Aragon Alphonse II, alors occupé à traiter avec Raimond V. Il lui rappelle que ce prince lui a débauché son frère Sanche; il s'efforce de raviver sa haine, et en même temps il cherche à l'attendrir sur le sort de Guilhem de Baux qui a déjà perdu trente châteaux; le poëte ne néglige rien pour piquer l'amour-propre du monarque; s'il veut conserver sa réputation il ne fera pas la paix ; un jeune roi doit s'illustrer par ses exploits; quand il sera vieux, il pourra être pacifique (1); remarquons que l'auteur était lui-même fort jeune à cette époque.

Vers 1189 nous trouvons Raimbaud de Vacqueiras attaché au marquis de Montferrat. Le Montferrat, faisait alors partie des contrées appelées provençales, ainsi qu'on le voit dans le passage suivant d'un sirvente de notre poëte :

« En Provence, dans la victoire ou dans la retraite, je crie : Montferrat! c'est l'enseigne à laquelle j'appartiens. Là-bas, de l'autre côté d'Alexandrie, je crie : Quartona ! » (2)

On ne parlait à la Cour de Montferrat que le français méridional, à l'exclusion de l'Italien. Il n'est donc pas étonnant que les trouveurs provençaux fréquentassent le palais hospitalier du marquis, lequel se considérait comme leur compatriote.

Guilhem le vieux, alors chef de la maison de Monferrat, avait une fille fort belle, femme ou veuve d'Henri de Carret. Raimbaud ne manqua pas de la choisir pour dame de ses pensées. Entr'autres chants qu'il composa pour elle il nous en reste un qui par son caractère allégorique et sa verve maligne rappelle certaines compositions fort vantées des XVIIe et XVIIIe siècles.

Pour la comprendre il faut se souvenir que Guilhem le vieux avait eu à lutter toute sa vie contre la ligue lombarde, et qu'Alexandrie avait été bâtie par les communes coalisées dans le seul but de lui nuire et de gêner ses communications avec Pavie.

---

(1) Joves deu far guerra e cavalairia
E quant er veilh taing ieu quén patz estia.

(2) En Proensa cant encaus o cant fuis
Crit Monferrat! l'ensenha don ieu suis,
E Quartona lai part Alexandria.

« La révolte lève la tête : Les dames de ce pays, imitant les vilains, ont pris les armes (1) ; elles ont entrepris de bâtir elles aussi une ville, en plaine ou en montagne, une ville garnie de tours, pour de là attaquer la gloire toujours croissante de celle qui les efface toutes ; c'est Dona Beatrix, dont la réputation fait leur désespoir et à qui elles ont résolu de porter guerre et feu, fumée et poussière.

« La cité s'élève ; pour faire murs et fossés les dames accourent de tous côtés sans se faire prier, marchant à la conquête de mérite, jeunesse et beauté. La fille du marquis va avoir fort à faire, elle qui a conquis en paix tous ces biens et toutes les perfections de la courtoisie ; mais elle ne reculera pas, car elle est franche, brave et de bonne race, et aussi belliqueuse que son père, qui naguère s'est repris à combattre.

« Les dames de Verceil arrivent en grande hâte à l'armée insurgée : Voici Sembeline et Guilha et Dona Rixende et les d'Amize, la mère et la fille ; à quelque prix que ce soit viendront aussi Agnès de Lenta et Gibeline de Vintimille. Enfin la cité est debout. De tous côtés on s'y presse en grande joie. Les dames qui l'ont faite la nomment Troie et madame de Savoie en est élue podestat....

« La cité se vide, le Carroccio se met en mouvement. La milice communale, composée des vieilles, marche à l'assaut. Elles ont jeté sur leurs dos des cuirasses de truie avec lesquelles elles couvrent leurs os ; elles ont gambais, arcs et carquois ; elles ne craignent pas la pluie, et de fait le mauvais temps ne saurait leur nuire beaucoup. Elles vont aujourd'hui faire de grands exploits. L'attaque commence sur toute la ligne. Elles croient abattre Dona Beatrix ; mais c'est en vain qu'elles sont quatre contre une.

« Dona Beatrix monte et va s'armer non de haubert ni de pourpoint, mais de Mérite. Celle à qui elle se prend est sure de mourir ; elle les joint, les abat, et leur porte de tels coups qu'elle rompt leur armée ; elle pique au Carroccio et le met en pièces. Elle en a tant pris,

---

(1) **Truan mala guerra**
Sais volon comensar
Donas d'esta terra
E'ls vilas contrafar.

tant tué, tant brisé que la milice communale des vieilles se désespère et prend la fuite ; elle les refoule dans Troie et les y enferme.... »

Ce n'étaient pas là des compliments sans sincérité, inspirés uniquement par la flatterie : Raimbaud avait conçu pour Mme de Carret un sentiment profond, et qu'il devait emporter au tombeau. Béatrix de son côté finit par lui avouer qu'il lui avait inspiré dès le premier moment l'amour qu'il avait éprouvé lui-même. C'est sans doute ce que veut dire ce vers charmant d'une des chansons de Raimbaud :

Lo jorn que n's ac Amors abdos eletz

« Le jour où l'amour nous a choisis tous deux. »

Sur ces entrefaits, le vieux marquis mourut, et son fils Boniface vint de Palestine prendre le gouvernement du Montferrat : c'était en 1191. Il paraît que le nouveau suzerain ferma complaisamment les yeux sur l'attachement mutuel de sa sœur et du poète. La biographie provençale de Raimbaud raconte à ce sujet une piquante anecdote qui depuis, sous d'autres noms a défrayé les recueils de fabliaux, mais que nous n'oserons rapporter ici. — Raimbaud dans ses pièces amoureuses ne désignait Beatrix que sous un nom supposé : Il l'appelait Beau Chevalier, parceque, dit le biographe, il l'avait trouvé un jour espadonnant avec l'épée de son frère.

Raimbaud était écuyer du marquis Boniface, qui l'employait fréquemment dans ses expéditions. Le poète lui rappelle une de ces aventures dans un récit plein de naïveté et de grâce : Il s'agit d'une riche héritière que Boniface alla enlever sur le territoire de la république de Pise à un chef sarde auquel on l'avait vendue.

« Souvenez-vous, dit Raimbaud, d'Aimonet le jongleur et des nouvelles qu'il vous vint conter : comment on voulait emmener Jacopino en Sardaigne pour l'y marier contre son gré. Vous vous prîtes à soupirer un peu : Vous vous rappeliez qu'en prenant congé de vous elle vous avait instamment prié de la défendre contre son oncle qui voulait la deshériter. Vons fîtes monter à cheval cinq écuyers. Nous chevauchâmes toute la nuit, après avoir soupé. Il y avait avec vous Hugues d'Alfar, Bertaudon qui nous servit de guide, et moi, que je ne veux pas oublier. Ce fut moi qui la pris dans mes bras sur le port, au moment où on l'embarquait. Aussitôt, sur mer et sur terre, des cris s'élèvent cavaliers et piétons se mettent à nos trousses ; on nous serrait de

près et nous ne songions qu'à bien courir ; nous espérions leur échapper bellement quand une troupe de ceux de Pise nous barre le chemin : En voyant devant nous tant de cavaliers serrer leurs rangs, tant de gonfanons voltiger, si nous eûmes peur on peut bien le penser. Vous eussiez mieux aimé être entre le Benc et le Finar... (1) Nous restâmes deux jours cachés, sans boire ni manger : le troisième enfin nous pûmes partir ; mais voilà qu'au Pas de Belestar nous rencontrons douze brigands qui s'étaient mis là pour piller ; nous ne savions que faire, car ils s'étaient postés de manière que nous ne pouvions les assaillir à cheval. J'y allai donc à pied et j'y fus blessé d'un coup de pique à l'épaule ; mais j'en blessai de mon côté trois ou quatre, à ce que je crois, et leur fis enfin tourner le dos avec le secours de Bertaudon et d'Hugues qui me voyant pressé m'étaient venus en aide. Nous débarrassâmes la route de ces coquins, et vous devez vous souvenir que nous dinâmes, joyeusement mais non suffisamment, d'un pain tout sec, sans laver et sans boire. »

En 1194 Boniface se fit suivre par Raimbaud dans la campagne qu'il fit avec l'empereur Henri VI ; le guerrier poète était avec le marquis à Messine lorsque dans une rixe entre les Génois et les Pisans ce prince fut renversé et risqua de périr ; Raimbaud le couvrit de son écu au moment où on l'accablait de coups. (2) Puis ils coururent ensemble aux secours d'Albert de Malespine également démonté dans la bagarre. En récompense de ces services Boniface éleva son écuyer fidèle à la dignité de chevalier. C'est à cette occasion que le poète dut composer ces vers où il explique comment il comprend la chevalerie :

Galoper, trotter, courir, bondir, veiller, souffrir seront mes plaisirs désormais. — Je supporterai le froid et le chaud, vêtu de fer et d'acier, la lance en main ; les bois et les sentiers seront mes palais, les chants de guerre et les discorts seront mes chansons, et je maintiendrai les faibles contre les forts. (3)

---

(1) Localités du Montferrat sans doute.

(2) A Messina vos cobri del blizo ;
En la batalha vos vene ental sazo
Que vos ferian pel peitz e pel mento.

(3) E mantenrai les frevols contr'els fortz.

En 1201 le marquis s'engagea dans la Croisade avec une foule de nobles seigneurs, et fut choisi comme chef suprême de cette grande expédition. Ses frères avaient été l'un roi de Jérusalem, l'autre prince de Tyr; lui-même était allé avec son père au secours de son jeune neveu le roi Baudouin et avait combattu à Tibériade. Du reste sa vaillance et sa capacité le mettaient tout à fait hors de pair, comme le constate Villehardouin. Il était donc plus en état que personne pour conduire l'armée de la foi.

On sait comment la croisade détournée de sa destination primitive aboutit à la conquête de l'empire grec. Raimbaud de Vacqueiras qui accompagnait toujours le marquis, avait pris une part importante aux exploits des croisés, ainsi qu'il le rappelle dans ces vers par lesquels il sollicite, selon un usage alors universel, la récompense de ses services.

« Je puis me vanter d'avoir su tenir ma place convenablement à votre cour, comme un chevalier bien appris, qui sait dépenser son argent, honorer les dames, cacher leurs faveurs, souffrir leurs rigueurs. Pas un ne peut dire que je lui aie fait tort. Nul ne peut non plus me reprocher de m'être à la guerre éloigné de vous, ni d'avoir craint la mort quand il s'agissait de faire honneur à votre bannière. J'ai assisté à toutes vos besognes ; en sorte que j'ai triple titre à votre faveur, étant à la fois votre témoin, votre chevalier et votre barde, seigneur Marquis ! (1)

Boniface récompensa Raimbaud comme il le méritait : Devenu l'un des maîtres de l'empire, il lui donna en ce pays de grandes terres et de larges revenus, dit le biographe. Voici le remerciement du nouveau baron ; il ne manque pas d'intérêt an point de vue historique :

« Vaillant marquis, seigneur de Monferrat, je rends grâces à Dieu de l'honneur qu'il vous a fait ; vous avez plus conquis et plus donné qu'homme quelconque dans la chrétienté, les rois à part. Moi que vous avez nourri, équipé, fait chevalier, à qui vous avez donné de grands biens et que du néant vous avez élevé au pinacle, je vous avais de mon côté servi de tout mon cœur; j'ai avec vous en maint bon lieu fait ma cour aux dames, avec vous dans la guerre tantôt perdu, tantôt

(1) Testimoni, cavalier e joglar,
Senher marques.



gagné ; avec vous j'ai chevauché à travers la Grèce, reçu maint dur horion et donné aussi quelques bons coups ; j'ai sauté avec vous des barrières, escaladé des fossés et des barbacanes et traversé de rudes mêlées ; je vous ai aidé à conquérir un empire, un royaume, des terres étrangères, des îles, des duchés ; j'ai assiégé avec vous de beaux palais ; avec vous je poursuivis don Philippe, l'empereur de Romanie que vous avez détrôné pour couronner l'autre. Autour des Blaquernes, sous votre gonfanon, je combattais armé en brabançon vers la tour du perron : j'y fus blessé sous mon haubert, mais je n'en restai pas moins armé... jusqu'à ce que fût tombé le félon empereur, celui qui avait tué son frère en trahison. Il voulut d'abord combattre ; mais le cœur aux talons il s'enfuit avec ses vils compagnons ; une lieue durant nous fûmes les autours et eux les passereaux ; nous les chassâmes comme le loup chasse les moutons. Enfin l'empereur nous laissa son palais de Bucaléon et sa fille au noble visage, seigneur Marquis. »

Voilà donc Raimbaud de Vacqueiras installé dans quelque château fort des monts Rhodope ou des bords de l'Hèbre. Ces grandes positions dans le Levant flattaient tellement l'orgueil des chevaliers de France qu'on avait vu Bertrand de St-Gilles renoncer pour le Comté de Tripoli aux duchés de Provence, de Gothie et de Toulouse, et bien d'autres personnages éminents quitter une situation très enviable en Occident pour aller terminer leurs jours sur les rochers de l'ile de Chypre, de la Syrie et de la Palestine ; mais Raimbaud avait le cœur trop tendre pour supporter longtemps le séjour de la Thrace, et le désenchantement ne tarde guère à se faire jour dans ses écrits. D'abord on le voit se livrer à des réflexions amères sur le néant des richesses ; puis tout-à-coup sa douleur éclate naïvement dans un chant dont on ne saurait contester le puissant intérêt au point de vue psychologique :

Rien ne me plait, ni l'hiver, ni l'été,
Ni le beau temps ni la feuille du chêne ;
Tous mes trésors ne sont que pauvreté,
Mes jeux qu'ennuis et mes plaisirs que peine.
Il fut un temps où le monde et l'amour
Me tenaient gai comme un poisson dans l'onde :

Fête de tous, j'entendais chaque jour
Mes mots heureux répétés à la ronde :
Ici, privé de tout ce que j'aimais,
Ma vie est mort, mon bien être, souffrance :
La fleur d'amour est perdue à jamais ;
Adieu le grain, le doux fruit, l'espérance.
Ah ! si l'orgueil ne me tenait debout,
Je me serais éteint, comme une flamme
S'affaisse et meurt lorsque l'huile est à bout ;
Mais je combats ces faiblesses de l'âme.
Si malheureux que je sois en ces lieux,
Mes ennemis n'en verront rien paraître ;
Je sais cacher des regrets dont leurs yeux
Seraient sans doute heureux de se repaître.
Il faut payer l'honneur du conquérant ;
Et jamais, certe, aucun peuple du monde
N'en acquit un si complet ni si grand !
Dieu nous conduit et sa main nous seconde.
Harnais dorés, valeureux chevaliers,
Brillants coursiers, charges retentissantes,
Tours s'écroulant sous les coups des béliers,
Murs enfoncés, enseignes flamboyantes,
J'ai ce spectacle à toute heure du jour.....
Et je ne puis y trouver aucuns charmes.
Rien dans mon cœur ne remplace l'amour.
Je vais errant, couvert de riches armes,
Cherchant la gloire à défaut du bonheur ;
Mais parceque l'amour manque à ma vie,
Rien ne me plaît, ni les biens ni l'honneur,
Ni ces chansons qui font que l'on oublie.....
Et cependant, grâce au vaillant marquis,
Au Champenois, au comte Henri de Flandre,
A notre foi l'Orient est conquis ;
Que fit de plus le fameux Alexandre ?
Jamais nul temps ne vit de tels guerriers ;
Jamais Louis, Aimery de Narbonne,
Charles, Roland avec ses cavaliers
N'ont su gagner une telle couronne :
Ils sont à nous tous ces palais romains ;

Leurs garnisons grecques et sarrazines,
Leurs fiers barons sont tombés en des mains
Que conduisaient les puissances divines.
Nous avons fait des empereurs, des rois,
Ouvert les ports de Brindes au Bosphore
L'Europe enfin a recouvré ses droits,
Bysance à Rome obéit donc encore !....
Mais que m'importe à moi cette splendeur ?
Heureux le temps où sans or, sans puissance,
Aimant, aimé, plein de sève et d'ardeur,
Je respirais l'air de notre Provence !
Un seul regard me faisait plus ravi
Que tous les dons que peut m'offrir l'empire.
Plus j'en reçois, et plus, inassouvi,
Dans mon palais je languis et soupire.
Beau Chevalier, je ne vous verrai plus.
Tous autres biens sont pour moi superflus.

A cette pièce est joint un *envoi* au marquis-roi. Le poète y proteste de son attachement pour Boniface. Il prédit la délivrance de la Palestine et la conquête de Damas par les armes victorieuses de l'empire latin de Constantinople et de Boniface lui-même. Il maudit en finissant les pélerins parjures qui (sous les ordres de l'abbé de Vaux-Cernay et de Simon de Montfort) ont abandonné l'armée à Zara.

On avouera que cette pièce est importante à connaître, tant par les circonstances dans lesquelles elle fut écrite, que par les idées qu'elle exprime. On y sent le combat que se livrent dans le cœur d'un homme supérieur les sentiments tendres et les instincts guerriers ; on y voit triompher tour à tour l'amour et la gloire, la nostalgie de l'exilé et l'orgueil du chevalier. Il y a là une lueur jetée sur les mystères de l'âme à une époque où la lumière ne pénètre guère à de telles profondeurs : on y surprend des faiblesses qui ne sont certes pas exclusivement modernes, mais que nul alors ne savait exprimer.

La traduction ne peut rendre le charme des vers provençaux. La pensée, chez les Trouveurs, marche sur un terrain toujours uni, fuyant l'exagération et la bizarrerie, se nourrissant de sentiments naturels et simples, qui par eux-mêmes n'appartiennent pas plus aux vers qu'à

la prose ; les images y sont rares et peu cherchées ; la poésie proprement dite est ici dans le rhythme, d'une perfection et d'une richesse inouies, dans le mouvement, dans les rimes sonores, toutes choses qui s'évaporent entre les mains du traducteur ; on ne saurait donc juger Raimbaud de Vacqueiras d'après les lignes qui précèdent ; mais elles peuvent donner le désir d'étudier ce poète singulier dans sa langue originale, le vieux français du Midi, idiôme où l'on trouverait bien d'autres trésors enfouis dont la découverte agrandirait la sphère de nos gloires nationales.

Raimbaud mourut au royaume de Salonique, à ce que nous apprend son biographe. Il est donc probable qu'il ne revit jamais Beatrix ni les cénacles élégants de Chivas et d'Orange, si regrettés par lui !

MEUNIER.

SIMPLE NOTE

SUR

L'OBLIGATION DE RENDRE LE PAIN BÉNIT

AUX SIÈCLES DERNIERS.

Le paragraphe suivant du compte des recettes et des dépenses pour l'année 1753, des fabriques de St-Pierre des Arcis et de St-Martial, qui lui était unie, à Paris, et dont j'ai trouvé des feuillets parmi d'anciens papiers, m'a suggéré l'idée de faire quelques recherches sur l'obligation qu'il mentionne : ce paragraphe vient après plusieurs articles dont le total est de 162 livres 19 sols 2 deniers pour le produit des messes et du pain bénit ; il est ainsi conçu :

« Plus sera ajouté à la dite somme celle de quatre livres dix sols » provenant du Sr Chabert, en quoi il a été condamné envers ladite » fabrique par sentence contradictoire rendue au Châtelet de Paris » le 21 février 1753, pour n'avoir pas mis des cierges sur le pain » qu'il a présenté pour bénir ; scavoir trois livres pour les cierges et » trente sols attribués à la sacristie par forme de domage et intérêt ; » laquelle sentence est aussi rendue contre le nommé Sivoy, parois- » sien, et le condamne à rendre un pain bény décent, sinon authorise » la fabrique d'en faire présenter un à ses dépens jusqu'à concurrence » de quinze livres, et l'un et l'autre condamné aux dépens, cy... 4 l. 10 s.

L'usage du pain bénit est très ancien dans l'Église ; le Concile d'Antioche de l'année 341, établit qu'à cette époque le pain offert par les fidèles était divisé en deux parts, dont l'une, en quantité suffisante, était consacrée pour les personnes qui devaient communier, et l'autre

était bénie par le célébrant à la fin de la messe, et distribuée aux autres fidèles qui avaient assisté au Saint-Sacrifice, à la place de l'Eucharistie, en compensation, αντιδωρον, (1)

On a longtemps appelé le pain bénit, pain eulogique, eulogies, bénédiction. N'ayant point l'intention de faire ici une dissertation sur ce sujet, mais seulement de signaler certains usages qui le concernaient aux siècles derniers, je me bornerai à étudier l'extrait du compte de la fabrique de St-Pierre des Arcis, après avoir toutefois noté que si l'usage du pain bénit est très ancien, il n'était cependant pas encore universel au XVIII[e] siècle, et n'était pas connu alors dans plusieurs diocèses, notamment dans celui de Cambrai. (2) Ce que je vais dire ne concerne pas évidemment ces derniers.

On voit d'abord par la sentence de 1753, que l'obligation de rendre le pain bénit existait pour les paroissiens, et que cette offrande devait être décente, c'est-à-dire convenable, suivant l'état de chacun. C'est aussi ce que Jousse nous dit dans son Traité du gouvernement temporel des paroisses, et il ajoute que cela avait été aussi jugé par plusieurs arrêts. Il était à cet effet, généralement, tenu un registre des habitants chefs de famille, par rues et par maisons, et il était établi un tour qui devait être régulièrement suivi.

On voit par la même sentence que lorsqu'un paroissien refusait de rendre à son tour le pain bénit, la fabrique pouvait se faire autoriser à le rendre à ses frais, et qu'une certaine somme était alors arbitrée pour cela par le tribunal ; Jousse cite une sentence du Chatelet, en date du 16 mars 1737, qui juge de même.

La sanction légale existait non seulement quant à l'obligation de rendre le pain bénit à son tour, d'une manière convenable, mais encore il fallait le faire suivant l'usage établi en la paroisse; notre sentence du 21 février 1753 condamne en effet le S[r] Chabert pour n'avoir pas mis des cierges sur le pain qu'il a présenté pour bénir.

Les personnes qui présentaient le pain à bénir, à Paris, devaient *quêter en personne pour les pauvres, sans qu'elles puissent envoyer ou commettre autres personnes de moindre qualité, à peine de dommages-*

---

(1) *Dict. des antiq. chrét.* par l'abbé Martigny, au mot *Eulogies*.

(2) *Collection de Jurisprudence*, par Denisart, tom. II, au mot *Pain Bénit*.



intérêts. Denisart rappelle plusieurs arrêts conformes rendus sur les conclusions du Procureur général, dont le premier en date est du 26 mars 1599.

Toute cette jurisprudence était-elle beaucoup plus ancienne, je n'ai pu le découvrir, mais je ne le crois pas.

J'ajouterai que c'était aux Marguilliers qu'appartenait le soin de veiller à la distribution du pain bénit, et que les morceaux devaient être tous égaux (1) sauf les exceptions motivées par la condition, l'état ou l'office de quelques personnes privilégiées, auxquelles même des parts pouvaient être portées à domicile.

La distribution dans l'Église devait être faite par le bedeau à tous les assistants, à la messe paroissiale, et d'abord, par préférence et par morceaux distingués, au clergé, même aux laïques en surplis (2), et puis au seigneur patron de l'église, (3) et au seigneur haut-justicier ; après eux à leurs officiers de justice.

L'usage était établi de le distribuer ensuite, par honneur et bienséance, plutôt que par devoir et obligation, avant les Marguilliers, aux gentilshommes qui demeuraient dans la paroisse et aux autres personnes qualifiées, suivant leurs rangs et préséances, et ces préférences ont très souvent occasionné des scandales, des contestations et des procès très sérieux. *Vanitas vanitatum !*

Je rappellerai à ce sujet qu'on distinguait deux sortes d'honneurs dans l'Église, dont les uns étaient appelés *Majores*, et les autres *Minores*.

Majores sunt, dit de Roye, l. 1, ch. 1, præsentatio idonei clerici, alimenta ex bonis Ecclesiæ, listræ, (4) processionalis receptio, thus preces, sepultura et sedes in choro. Minores sunt panis benedictus, osculum pacis, aqua benedicta et sedes in honoratiore loco navis Ecclesiæ.

---

(1) Denisart, au mot *Pain bénit*. — Rituel d'Alet, part. 2, inst. 9.

(2) Edit de 1695, art. 45.

(3) Patronum faciunt, disait une ancienne maxime, dos, ædificatio, fundus.

(4) On appelait *litres* ou *ceintures funèbres*, des bandes de la largeur de deux pieds au plus, peintes en noir avec les écussons des armes de distance en distance, tout autour d'une église ou d'une chapelle, en dedans et en dehors, en signe de deuil du patron ou du seigneur haut-justicier.

Ces derniers, parmi lesquels on voit compris la distribution par préférence du pain bénit, n'étaient à proprement parler que des distinctions de politesse qu'on accordait aux personnes les plus notables.

Les honneurs de l'Église proprement dit, qui étaient ceux désignés plus haut sous le titre de *Majores*, appartenaient de droit, et à l'exclusion de tous autres, au Patron et au Seigneur haut-justicier ; ils ne pouvaient avoir de concurrents pour les prières nominales, la litre, l'encens.

Je dirai avec un ancien, (1) en terminant : frivola hæ fortassis videbuntur, sed tamen honesta curiositas ea non respuit.

J'ai cru qu'après avoir exposé par qui le pain bénit devait être offert, il n'était pas indifférent de dire comment il était distribué.

Comte DE BUSSY.

---

(1) Vopiscus, in Aurel.

RAPPORTS
SUR DES
OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

1. **Théâtre de la Foire,** avec un essai historique sur les spectacles forains, par Eugène d'Auriac. — 2. **Revue de l'art Chrétien,** année 1878. — 3. **Invasion de la France en 1707. Siège de Toulon,** par M. le baron Textor de Ravizy. — 4. **Histoire des Comtes de Montbéliard,** par M. Tuefferd. — 5. **Orphelinat du Lycée de La Roche-sur-Yon,** par M. Eugène Louis.

1. — Théâtre de la Foire, avec un essai historique sur les spectacles forains, par Eugène d'Auriac. 1 vol. in-18.

On éprouve en littérature comme en toute chose des désillusions, qui ont leur côté triste ou fâcheux, selon le sujet qui les fait naître. Ainsi pour nous, rien ne nous a plus désanchanté, que la lecture du *Théâtre de la Foire.* Nous avions cru, sur une certaine renommée, que ce Théâtre, hardi dans ses scénarios, original dans ses types, audacieux dans ses péripéties, vif dans son dialogue, spirituel dans ses traits, amateur de paillettes et de pompons, de grivoiseries et de clinquant, rachetait par le détail des scènes, l'absence de logique, le dédain des règles, l'horreur du convenu et même du convenable. Nous rêvions en scène à des personnages aussi fantastiques, à des événements aussi extravagants, à des rencontres aussi bizarres, à des caractères aussi excentriques que ceux des *Mille et une Nuits,* intrigues embrouillées quoique attachantes, coups de langue valant des coups d'épée, surprises inattendues, imagination folle mais inépuisable. Nous n'avons, hélas! trouvé que bien peu de tout cela; et nous ne comprenons pas qu'un homme de l'esprit de Lesage, que l'auteur de *Gilblas,* de *Turcaret* et de *Crispin rival de son maître,* ait pu se

condamner à écrire les platitudes qu'on lui attribue. Il n'y a pas à l'heure qu'il est de vaudevilliste du deuxième ordre, qui n'ait plus d'art, dans ses levers de rideaux, d'intérêt et de verve que la plupart des rhapsodies qu'on jouait à la foire Saint-Germain, ou à la foire Saint-Laurent.

Et qu'on ne nous dise pas que c'est l'enfance de l'art, qu'il faut être indulgent pour les pièces de la Foire, comme pour les atellanes romaines, pour les autos espagnols, pour les fabliaux gaulois, pour les saynettes indiennes qui précèdent le théâtre de Kalidasa. Dans ces œuvres rudimentaires où l'on se contente d'applaudir une intention, de rire d'un trait à peine esquissé, de louer un fragment réussi, il n'y a qu'une chose qui surprenne et qui intéresse, c'est la naissance de l'esprit, de l'observation, de la satyre. Ce n'est bien que relativement, comme le sont les lueurs indécises de l'aube, comme l'est la poésie barbare à ses premiers bégayements; cela ne plaît véritablement que comme curiosité historique, et c'est certainement à ce titre que l'éditeur ingénieux et docte, qui a recueilli ces épaves littéraires, s'en est occupé avec la conscience qu'il met à tout ce qu'il produit. M. Eugène d'Auriac nous rappelle, dans le choix de ses publications, le tact et l'originalité de Charles Nodier. Bibliothécaire comme lui, au lieu de se décourager devant ces masses compactes de livres qui l'entourent, au lieu de reculer d'épouvante à l'aspect de ces créations continues et incessantes de l'imagination humaine, il les affronte courageusement pour y chercher tout ce qu'on a oublié de faire saillir et de conserver qui a trait aux mœurs, aux habitudes, aux goûts des populations. C'est à ce point de vue qu'il a déjà écrit, avec autant de grâce que d'àpropos, l'histoire des ménétriers, de ces amuseurs du peuple, dont on avait reconnu l'utilité et protégé la royauté éphémère et fantastique. C'est sans doute, pour compléter son étude des amusements populaires qu'il nous offre aujourd'hui un choix du théâtre de la foire.

L'étude de M. E. d'Auriac, qui précède les pièces de la foire, est donc la partie sérieusement importante et curieuse de ce volume. Il y raconte avec beaucoup d'intérêt l'origine de ces agglomérations de marchands et de consommateurs, qui venaient s'approvisionner pendant quelques jours pour une année entière. Le choix était

difficile au milieu de tant de produits similaires, et, pour chasser l'ennui, pour entretenir le zèle des acheteurs, pour garder la foule il fallait l'amuser. De là, avec les montreurs de phénomènes et de bêtes féroces, les danseurs de corde et bateleurs, les cirques et les jeux, les cafés et les guinguettes, des tentatives de scènes théâtrales, qui dans les premières foires de Saint-Clair, de Saint-Ovide, de Temple et de Saint-Laurent, amenèrent la représentation de certains mystères mêlés de moralités, et qui, à la foire Saint-Germain, par les essais d'un théâtre mixte, passèrent pour avoir donné naissance à notre Opéra-Comique. A coup sûr le fils vaut mieux que le père; mais est-ce bien à ces imbroglios informes du théâtre de la foire Saint-Germain ou Saint-Laurent que Sedaine doit ses petits drames si intéressants, dont la musique de Grétry doublait le charme? Sont-ce ces improvisations grossières que Marsollier aurait imité dans ses pièces si attendrissantes, Etienne dans ses opéras comiques si originaux, Alexandre Duval dans ses comédies chantantes si spirituelles, comme *Maison à vendre*, par exemple qui faisait dire à Carle Vernet : « Comprend-on cet Alexandre Duval qui m'offre une maison à vendre, là « où je ne trouve qu'une pièce à louer. »

Quelle que soit l'influence qu'une première tentative, même primitive, puisse avoir sur un genre littéraire, fécond en petits chefs-d'œuvres, il faut avouer qu'il y a bien loin d'*Arlequin, roi de Serendib*, de Lesage, à *Joconde* d'Étienne, et du *Remouleur d'amour* aux *Visitandines*. Qu'Ennius soit l'inspirateur éloigné de Virgile, nous voulons bien n'y pas trop contredire ; mais au moins il y avait plusieurs siècles entre eux, tandis que le Théâtre de la Foire est presque le contemporain de l'Opéra-Comique. C'est cela qui nous gâte ce qu'il peut y avoir de passable dans ces pièces, sans prétention, et qui justifie, à nos yeux, notre sévérité peut-être excessive. N'oublions pas, d'ailleurs, que c'est par les théâtres secondaires que s'altère le goût de la saine littérature, et que Boileau n'avait pas tout à fait tort en reprochant le sac de Scapin à l'auteur du *Misanthrope*.

JULES DAVID.

---

2. — Revue de l'Art chrétien, organe de la Société de Saint-Jean. Vol. XXV et XXVI (année 1878).

La *Revue de l'Art chrétien* qui compte vingt-et-un ans d'existence sous la savante direction de M. l'abbé Corblet, vient d'augmenter ses publications déjà si remarquables, en devenant, depuis le 1er janvier 1878, l'organe de la Société de Saint-Jean. Cette société fondée en 1872, poursuivait le même but avec le même esprit, elle ne pouvait que prospérer en profitant du crédit de sa devancière, et en lui donnant la main comme une sœur plus jeune à son aînée. La fusion a ajouté de nouvelles forces à l'une et à l'autre. C'est ainsi qu'à côté des études toujours si consciencieuses et si complètes du directeur et des écrivains de la *Revue de l'Art chrétien*, nous trouvons des articles pleins d'élévation et de savoir dus à la plume, bien connue du monde artistique, de M. Félix Clément, Vice-Président de la Société de Saint-Jean, et de ses collaborateurs. Ces deux associations ont donc gagné à se communiquer et à réunir ensemble leurs vues et leurs travaux. C'est ce que vous allez pouvoir apprécier, Messieurs, en faisant passer sous vos yeux un aperçu trop rapide à notre gré, tant la matière est abondante, des questions traitées dans les mille pages des deux volumes de l'année 1878. Ils ne contiennent pas moins, en effet, de cinquante articles et quarante-huit dessins.

M. l'abbé Corblet a voulu faire les honneurs de sa Revue à ses nouveaux collaborateurs en commençant l'année par « *Quelques mots de M. Félix Clément sur la Mission des Beaux-Arts.* » Personne n'était d'ailleurs plus compétent en cette matière que le Vice-Président de la Société de Saint-Jean. Nous voudrions pouvoir le suivre dans sa dissertation sur l'esthétique des beaux-arts, mais nous ne pouvons que rendre hommage aux idées philosophiques et chrétiennes qu'il a développé en montrant que les beaux-arts ont une mission intellectuelle et morale et qu'on ne doit pas se borner seulement, comme on le prétend de nos jours, dans une certaine école, à faire de l'*art pour l'art*, sans se préoccuper de l'agrandissement et de l'élévation de la pensée humaine.

Citons encore du même écrivain, un bel article sur « l'*Idéal*

chrétien, » dans lequel il poursuit et condamne de plus en plus la maxime de l'*art pour l'art,* qui « fait perdre à l'art sa plus belle prérogative, l'action exercée par le dessin et la couleur sur les idées et les sentiments. » A l'absence de foi ou d'idéal correspond ordinairement une décadence dans l'art. Dès qu'il cesse de puiser ses inspirations en haut pour se concentrer dans le monde de la matière, dès qu'il n'est plus l'alliance du beau et du bien, c'est-à-dire l'*art pour la pensée,* il s'abaisse, s'amoindrit et se dégrade, « car il n'y a pas d'art sans la science unie à la pensée et au goût ; il n'y a pas d'art sans tradition, sans style, sans une recherche de l'idéal. Un art qui ne relèverait que de lui-même ne saurait vivre longtemps. Réduit à un réalisme grossier, il se lasserait bientôt de ses types, il deviendrait un métier servile et s'exclurait lui-même volontairement des arts libéraux. » A l'appui de sa thèse, M. Clément cite les merveilles enfantées par le Moyen-Age, depuis les premières peintures des Catacombes jusqu'aux peintures du Giotto, au Campo-Santo de Pise, depuis la décoration de la crypte de saint Calixte, au IIIe siècle, jusqu'à la construction de la cathédrale de Chartres aux XIIe et XIIIe siècles.

Peut-être oserions-nous dire que M. Clément, dans l'enthousiasme de son sujet, se montre un peu trop exclusif et accuse trop vivement la Renaissance d'avoir entraîné l'art dans la décadence dont il ne s'est pas encore relevé. Aussi est-il obligé pour sauver Raphaël, de l'absoudre d'avoir mêlé le profane au sacré dans ses compositions religieuses, en rejetant la faute sur ceux qui les lui commandèrent. Mais alors c'est le génie de Raphaël qui manque de dignité, ce sont les princes de l'Église, les papes pour lesquels il travailla qui deviennent coupables d'avoir contribué à dévoyer l'art chrétien.

Mais laissons cette appréciation à de plus éclairés que votre rapporteur et continuons à passer en revue toute une série de solides travaux qui viennent affirmer la grandeur et la fécondité de l'art chrétien. C'est M. Corblet qui nous rappelle les noms, les formes, l'emplacement, l'ornementation des lieux et des édifices destinés au Baptême, et qui nous esquisse l'iconographie de ce sacrement aux premiers siècles, pendant le Moyen-âge et la Renaissance. Mgr Barbier de Montault retrace l'archéologie des églises de Rome ; M. le comte

de Saint-Laurent, à propos du 3e volume de la *Roma-Sotteranea* de M. de Rossi, annonce une étude sur l'*Orante* ou l'image des fidèles en prière, telle qu'on la retrouve si souvent dans les Catacombes. Les *Lettres d'un Solitaire*, par M. Cartier, étudient le symbolisme religieux que M. Saint-Paul nous montre dans la position et la forme des clochers. L'usage du signe de la croix dès les premiers siècles est longuement traité d'après les monuments de l'Orient et de l'Occident, dans les articles de M. Davin, au sujet de la *Capella greca* du cimetière de Priscille, sur la voie Salaria. Mme d'Aysac consacre à la belette une étude de zoologie mystique, où nous apprenons que cet animal, pris en bonne part, désigne l'humilité et la vigilance, tandis qu'en mauvaise part il figure le mépris de la parole de Dieu, et la vie de vagabondage ou d'aventure, en sorte qu'il pourrait devenir l'emblème des libres penseurs et des bohêmes! Avant de quitter la partie symbolique de la *Revue de l'Art chrétien*, mentionnons encore un article de M. Germer-Durand sur l'iconographie théologique et légendaire de l'Assomption.

Non contente de nous entretenir de l'art chétien en général, la Revue de l'abbé Corblet nous offre deux études sur l'art russe, l'une du P. Martinov qui analyse le savant ouvrage que M. Viollet-le-Duc vient d'y consacrer et en confirme les conclusions sur l'existence contestée jusqu'ici d'un art original en Russie, puisé à des sources occidentales et qui est devenu indépendant et fécond en ressources, susceptible de progrès et appelé à un sérieux avenir; l'autre de M. de Linas, sur les origines de l'orfèvrerie cloisonnée en Sibérie et dans la Russie centrale qui conclut dans le même sens.

Ce sont encore d'intéressantes recherches sur l'art roman dans le département de l'Aisne, par M. Corblet, un essai archéologique et historique sur saint Georges de Lacouë et saint Fraimbault de Gabrone, dans le département de la Sarthe, par M. Charles. Mais nous devons surtout mentionner une belle description, par M. Germer-Durand du curieux tombeau de saint Augustin que l'on admire à Pavie. On sait que le corps du saint docteur conservé à Hippone, en fut emporté lors de la persécution des Vandales ariens, et déposé d'abord en Sardaigne, puis, à cause des Maures, transporté à Pavie dans l'église de Saint-Pierre et enfin dans la cathédrale. C'est là

qu'une partie de ses restes repose sous une arche de marbre sculptée au XVIe siècle par des artistes de l'École Lombarde qui a inspiré le dôme de Milan et la Chartreuse de Pavie. Le monument mesure trois mètres de longueur, un mètre soixante dix de largeur et quatre mètres de hauteur. Il renferme tout un monde de reliefs et de statues, au nombre de près de 300, qui retracent la vie, les miracles, et la doctrine du grand Africain, présentés sous les formes les plus gracieuses et les plus attrayantes. Les anges, les apôtres, les vertus, les docteurs de l'Église latine viennent rendre hommage à cet incomparable génie qui est représenté « revêtu des ornements pontificaux, avec cette magnifique ampleur que le Moyen-Age avait su conserver aux vêtements sacrés. Ses deux mains tiennent un livre ouvert, que ses yeux semblent lire encore, et l'expression de son visage, qui accuse une douce tristesse, nous dit assez que ce livre est celui de ses *Confessions*, témoignage immortel du plus grand exemple d'humilité qui ait été donné au monde par un homme. »

La Céramique figure aussi dans la Revue par un article sur les carrelages émaillés de la Champagne, de M. le comte de Barthélemy. La littérature chrétienne n'est pas oubliée non plus. Nous y trouvons une étude de M. Clément sur la poësie latine employée dans la liturgie catholique depuis le IVe siècle jusqu'à Sauteul ! Peut-être là encore ne serions-nous pas tout à fait d'accord avec l'auteur pour condamner ou déprécier en faveur du Moyen-Age la belle latinité des hymnes que possédait notre élégant rit parisien. M. Auber nous résume les derniers travaux sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, dans un article où nous trouvons des preuves assez certaines que ce livre, si justement loué par Fontenelle, comme le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, ne peut être attribué à un autre auteur qu'à Thomas à Kempis. Il rectifie aussi deux erreurs encore accéditées de nos jours sur les traductions attribuées au P. Gonnelieu et à Lamenais. La première est de Jean Cusson, avocat de Paris, et l'autre est d'un ami de Lamenais resté inconnu et non pas d'Eugène Genoude comme l'ont imprimé faussement certains éditeurs. Le P. Gonnelieu est seulement l'auteur des réflexions, et des pratiques qui terminent chaque chapitre de la traduction qui porte son nom, et Lamenais n'a composé que quelques réflexions des trois premiers livres de

celle qu'on lui attribue, comme il l'a déclaré lui-même au marquis de Roussy.

N'oublions pas une curieuse étude sur les calendiers populaires par le P. Cahier, et terminons en mentionnant quelques actualités intéressantes, telles que la Semaine Sainte à Séville, en 1878, par M. Corblet, de spirituelles notes de voyage au Mont Saint-Michel, de M. Giraud, une biographie d'un artiste chétien : Savinien Petit, par M. Depelchin, la description du monument élevé au Père-Lachaise, à la mémoire des généraux Lecomte et Clément Thomas, par l'architecte Lucas, et enfin des considérations sur l'exposition rétrospective du Trocadéro et la belle verrière de M. Bazin représentant l'entrevue du Camp du drap d'or.

L. BOUQUET.

---

3. — Invasion de la France en 1707; Siège de Toulon, par M. le baron Textor de Ravizy. Mémoire lu à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, et publié dans les *Annales de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de la Loire.*

Le 7 septembre 1706, le prince Eugéne forçait, dans ses lignes, l'armée française, qui assiégeait Turin, et la rejetait en débris, hors d'Italie. De nos régiments décimés, une partie alla renforcer les armées de Flandre et d'Espagne. Avec 30,000 hommes environ, mais appuyé par Suze et les fortes positions occupées aux débouchés des Alpes depuis la campagne de Louis XIII en 1630, le maréchal de Tessé dut couvrir le Dauphiné, la Provence, et séparer de l'ennemi les Cévennes encore chaudes des luttes des Camisards.

Le duc de Savoie, Victor Amédée II, dégagé par la victoire du prince Eugène, avait été mis à la tête de l'armée formée par les impériaux et les Sardes; Eugène était son major-général; la position de Tessé leur sembla trop forte pour être abordée de front; ils résolurent de la tourner par sa droite, et, laissant devant lui une quinzaine de mille hommes, ils allèrent franchir le col de Tende avec 65,000 hommes environ, et envahirent la France en suivant le rivage de la Méditerranée. La flotte anglo-batave, maîtresse de la mer, transpor-

terait les gros bagages. Elle devait, en outre, porter à Victor Amédée, un million promis par l'Angleterre. — D'autre part, il ne devait trouver d'obstacle sérieux, sur cette ligne, que Toulon, et les reconnaissances de ses ingénieurs avaient constaté le mauvais état de cette place; il comptait donc l'enlever en passant, jeter cette riche proie à la flotte, puis remonter sans obstacle la vallée du Rhône.

Le sort qui attendait Toulon 86 ans plus tard doit être présent à notre souvenir et justifiera notre reconnaissance pour les braves soldats, pour les excellents citoyens qui, en 1707, sauvèrent ce grand port.

Heureusement l'inaction relative de l'ennemi sur les Alpes et la présence de la flotte donnèrent l'éveil, de bonne heure, au lieutenant-général de la Provence, et, bien que la Cour refusât longtemps de se rendre à ses avis, il prit ses mesures pour remédier à l'imperfection des défenses de la place. Ce lieutenant-général était M. de Grignan, dont il nous plaît de retrouver ici le nom; alors âgé de 74 ans et survivant à son illustre belle-mère, et à sa femme, Françoise de Sévigné, il connaissait parfaitement la Provence, qu'il gouvernait depuis longues années, au nom du duc de Vendôme; il fut secondé par le lieutenant-général Langeron, commandant de la Marine; par le marquis de Chalmazel, d'une famille du Forez, commandant de la place (1); par M. de Vauvray, intendant de Provence; enfin, par les consuls de Toulon et la milice bourgeoise, dont M. de Ravizy s'attache, avec raison, à mettre en relief la patriotique coopération. Ce sont là des exemples qu'il convient de glorifier.

En juin seulement, le Roi, enfin détrompé, multiplia les ordres et envoya des secours. Le lieutenant-général de Saint-Pater, secondé par le brigadier de Cadrieu, vint prendre le commandement des troupes. Le lieutenant-général marquis de Bezons fut chargé de défendre la vallée du Rhône et autorisé à se rendre à Toulon. L'armée des Alpes détacha au passage du Var le lieutenant-général de Sailly avec 7 bataillons et 7 escadrons. Tessé lui-même dut se diriger sur Toulon avec la plus grande partie de ses troupes. Y arriverait-il à temps?

(1) C'est cette origine qui explique l'insertion de cet ouvrage dans les annales de la Société.

Cependant le zèle des autorités locales avait porté ses fruits. Toulon n'était déjà plus la place presque démantelée qu'avaient vue les ingénieurs Sardes. Les bastions étaient réparés, les fossés creusés; les camps de Missiessy et de Saint-Antoine couvraient la place du côté de France, sur les rivières Neuve et du Las. Le camp Sainte-Anne barrait l'espace compris entre la place et le pied sud du Faron. Des postes avancés étaient préparés à la Croix Faron, seul point où la crête de l'âpre montagne qui domine Toulon au Nord soit abordable (par une pente douce venant de l'Est), et sur les hauteurs d'Artigues et de Sainte-Catherine qui bordent la route d'Italie. La grosse tour qui occupe, entre la petite et la grande rade, l'extrémité de la croupe de la Malgue; les forts de Saint-Louis et de Sainte-Marguerite, assis, comme elle, sur la cote Est de la grande rade, étaient remis en état de défense. Toulon devait tromper toutes les prévisions de l'ennemi; il en fut ainsi à Béfort en 1870, où les Allemands se heurtèrent à deux forts construits postérieurement à la date des plans qu'ils avaient trouvés à Strasbourg. — Ce fut là la cause réelle du salut de la Provence et l'honneur en revient aux autorités locales et aux milices de la Ville. M. de Ravizy y insiste avec raison, bien qu'il n'ait pas trouvé dans le manuscrit d'un adjoint de M. de Chalmazel, qui lui a été commuuniqué, tous les détails désirables de cette action préliminaire à laquelle il faut attacher tant d'importance.

M. de Sailly avait été repoussé des bords du Var par le concours de l'armée et de la flotte ennemie; il arriva le 19 juillet, ayant fait, à Cuers, un retour offensif sur la cavalerie qui le poursuivait: il l'avait culbutée en prenant son chef, M. de Beaufort.

Sur le conseil de M. de Grignan qui connaissait bien son terrain, les divisions de l'armée de Tessé évitèrent Cuers où la route du Dauphiné rencontre, à 20 kilomètres de Toulon, la route d'Italie, et suivirent, à l'Ouest, les chemins de la montagne par Tavernes et Roque-Bressanne.

Le 23, la division de Goësbriant occupa les camps Sainte-Anne et Saint-Antoine et la Croix-Faron; elle devançait de trois jours l'armée ennemie qui avait perdu, à Nice, un jour entier à attendre le subside anglais.

Celle-ci parut à son tour, à la Valette, le 26; le jour même, une

attaque bien combinée fit tomber dans ses mains le petit plateau en avant de Sainte-Catherine et la Croix-Faron. Le brigadier le Guerchois, de Sainte-Colombe, colonel de la Marine, se retira péniblement de ce dernier poste par les pentes presques impraticables qui regardent la Ville. Le général de Dillon reprit Sainte-Catherine; mais ce poste et celui de l'Artigues furent reperdus le 2 août, et encore par la Marine et le Guerchois.

L'ennemi se trouve alors, par sa gauche, en face des bastions les plus solides de la place; à droite, il a devant lui le camp Sainte-Anne; toute la ligne, de la mer au Faron, est ainsi barrée. Il prend le parti de tourner le Faron et de redescendre par la rivière du Las, vers la partie de Toulon qui regarde la France, et que les rapports précédents signalaient comme hors de défense. C'est le prince Eugène qui conduit en personne cette attaque, dont le succès paraît certain. Vain espoir! De ce côté, le corps même de la place n'est pas abordable; les camps Saint-Antoine et Missiessy sont garnis des troupes de Nizas et Goësbriant; Eugène recula, laissant seulement un poste à l'ancienne poudrière de Dardennes.

Alors, le duc se résigne à commencer des travaux de siège; dans la nuit du 5 au 6, on travaille à transformer en parallèle le lit de l'Egouttier, qui longe au Nord, le pied de la Malgue et aboutit à la petite rade, entre la grosse tour et la place, à 400 mètres de celle-ci. La grosse artillerie, débarquée le 1er août, garnit cet ouvrage de formidables batteries et ouvre un feu terrible, auquel répondent les canons de la place servis par l'artillerie de la marine; au feu des ramparts s'ajoute celui des vaisseaux le Tonnant et le Saint-Philippe, fortifiés de revêtements (probablement eu bois) et embossés vis-à-vis de l'embouchure de l'Egouttier; le reste de la flotte, sauf deux navires de cinquante canons, a été coulé dans le port par ordre de M. de Langeron, pour être relevé après le siège. Victor Amédée sembla avoir projeté d'éviter les lenteurs d'un siège, en ruinant de loin les défenses de la place, et brusquant l'assaut.

Le courage des defenseurs semble grandir sous le feu; les travailleurs comme les commandants, recherchèrent le poste d'honneur des bastions Saint-Bernard et des Minimes, opposés à l'ennemi; l'arsenal de la marine redoubla d'activité pour fournir les outils et les

engins nécessaires; on éleva des retranchements intérieurs dans les bastions menacés d'un assaut; on arma la presqu'île de Sepet qui s'allonge à l'extrémité de la grande rade et dont le feu contint la flotte ennemie.

Le 10 août, le maréchal de Tessé arriva avec 23 bataillons. Fut-ce comme l'assure M. de Ravizy, contre les ordres de Chamillart qui prétendait le maintenir sur la Durance et le Rhône, et sur les instances de MM. de Grignan et de Bezons, qu'il se décida à porter jusqu'à Toulon toutes ses troupes disponibles en laissant Médavy couvrir, à Seillons et Saint-Maximin, au Nord de Toulon, la route de Marseille? Quoiqu'il en soit, il sentait bien que son séjour ne pouvait se prolonger et, surtout, qu'il ne pouvait se laisser enfermer dans la place. Il se résolut à faire un vigoureux effort pour rejeter l'ennemi des positions avancées dont il s'était saisi. Par son ordre, dès le 11, le chef d'escadre d'Ailly occupa, avec 600 suisses et un bataillon, la presqu'île de Sepet et ouvrit le feu sur la flotte Anglo-Batave.

Chaque nuit, dès lors, l'ennemi fut attaqué sur divers points; c'était le moyen de le fatiguer d'abord, puis de le mettre hors de garde au moment décisif. Enfin le 14 août, à 8 heures du soir, la division de Dillon, le Guerchois en tête, s'engagea silencieusement sur les pentes abruptes qui mènent à la crête du Faron. Sa colonne avait pour guide un courageux bourgeois, M. Lerand; à 11 heures, le brigadier de Barville remonta le Las vers Dardennes. En même temps, M. de Goësbriant forma, devant Sainte-Anne, trois colonnes destinées à attaquer l'Artigues à gauche, Sainte-Catherine à droite; les troupes de Missiessy, avec Grignan et le Maréchal, devaient marcher en seconde ligne. Toutes les troupes de la garnison et les milices bourgeoises garnissaient les remparts sous les ordres de Saint-Pater et de Chalmazel.

On attendit ainsi, les yeux tournés vers la Croix-Faron; enfin, à 4 heures du matin, trois fusées éclatent successivement sur la crête; c'est le signal! le Guerchois vengeant les échecs des premiers jours, a brillamment chassé l'ennemi de la montagne et court à sa suite vers la Vallette; tout s'ébranle et les colonnes de Goësbriant se précipitent en avant; le comte de Tessé longe le Faron, tombe à l'improviste sur les quatre bataillons qui occupaient l'Artigues et les rejette en désordre sur leurs réserves qu'ils paralysent. — Au centre, M. de Goësbriant

engage un combat furieux contre le prince de Saxe Gotha qui défend Sainte Catberine, que Caraccioli et des Touches tournent à droite. Le prince est tué et ses troupes attaquées sur les deux flancs, sont rejetées en déroute derrière l'Egouttier; on leur a pris deux canons. Une charge de leurs cuirassiers sauve leur artillerie de siège, « J'ai été moi même, écrit Tessé au Roi, emporté jusque dans les bas au dessous de Sainte-Catherine, où j'ai eu beaucoup de peine à arrêter les drapeaux. »

Il fallait arrêter, en effet; les réserves du duc de Savoie accouraient au secours de la première ligne. Eugène s'avance dans la vallée conduisant une nombreuse infanterie flanquée de cavalerie. Heureusement, Tessé a été assez sage pour s'arrêter à proximité de la place. Les bastions tonnent de toutes leurs pièces sur la colonne ennemie; le Saint-Philippe et le Tonnant joignent leurs feux à ceux de la place. En avant, au pont de l'Égouttier, les marins du capitaine de Court servent, au plus près de l'ennemi, 6 pièces de campagne, dont deux viennent de lui être prises. L'ennemi, sous cette pluie de feu s'arrête, se débande, et se réfugie derrière ses tranchées. Mais, là même, il est pris à revers par la mousqueterie du plateau de Ste-Catherine et le canon de M. de Court. Le prince de Wurtemberg est tué, le prince Eugène a deux chevaux tués sous lui : tout le terrain en avant de l'Egouttier est jonché de morts et de blessés.

M. de Cadrieu, débarqué à la grosse Tour avec un détachement, avait partagé, par une attaque vigoureuse, l'attention de l'ennemi. Le fort St-Louis protégea sa retraite. — Barville avait enlevé Dardennes et détruit les postes du Las.

Après ce brillant combat, le siège, assez mal commencé jusque là, pouvait être regardé comme impossible. Cependant Victor Amédée essaya, du moins, de ruiner la Ville, son arsenal, ses vaisseaux. Les forts Ste-Marguerite et St-Louis succombèrent les 16 et 18 août. Les batteries de terre d'abord, puis, après la chûte des forts, 6 galiotes embossées entre le fort St-Louis, et le cap Brun, firent pleuvoir les bombes sur la ville. Les 2 vaisseaux laissés à flot furent brûlés dans le port : beaucoup de maisons furent détruites ou ébranlées. Les habitants supportèrent courageusement le bombardement et leurs intelligents efforts en diminuèrent les désastres : l'évêque, Mgr de Chalucet; porta

partout ses secours et l'encouragement de sa présence : Toulon restait aussi fière, aussi inabordable, que le jour de la bataille.

Le 20, cessa le feu des batteries de terre. Le 23, une batterie de 12 pièces de 36, commencée, dès le 18, à la grosse Tour, ouvrit son feu sous le commandement du capitaine de vaisseau de Court, et chassa les Galiotes de leur mouillage. — Victor Amédée se voyait moins avancé qu'au premier jour du siège ; des renforts accouraient vers la Provence (les régiments de Navarre, de Brendlé, de Surbeck, étaient déjà à Dôle et à Montélimart). Il se décida à reculer.

La flotte s'éloigna : l'armée ennemie, encore très supérieure en nombre, regagna le Var, conduite, d'ailleurs, avec intelligence et fermeté, mais diminuée d'un quart. Victor Amédée se reporta vers les Alpes et prit Suze qui nous ouvrait, depuis 1830, un accès en Italie.

M. de Ravisy apporte, à la relation de cette importante campagne, un soin, un esprit d'ordre qui, joints à la passion patriotique qui l'anime, sont dignes de tous les éloges. Chaque partie du sujet est signalée par un entête ; l'exposé des faits est distinct de leur discussion : les données positives trouvées dans le manuscrit qui lui a servi de guide sont transcrites avec une exactitude trop souvent négligée par d'autres historiens : aussi tous les noms des régiments sont là, avec les postes assignés à chacun d'eux ; il en est de même des généraux.

Quant aux réflexions, à la discussion des mesures prises, aux appréciations des responsabilités encourues ou des reproches mérités par chacun, depuis le Roi et le Ministre jusqu'au bourgeois de Toulon et aux paysans de la Provence, elles sont soigneusement, honnêtement mises à part, et l'on peut ne pas partager les vues de l'auteur et trouver cependant, dans son travail, plaisir et intérêt.

J'avoue qu'en effet je ne serais pas d'accord avec lui sur tous les points. Je ne vois pas volontiers, par exemple, introduire dans cette relation Mme de Maintenon et en parler avec une rigueur que la mode a sanctionnée longtemps mais qui me semble d'autant moins juste qu'on est beaucoup moins sévère pour les maîtresses de Louis XIV et même de Louis XV. Le Roi, très laborieux toujours, et qui était alors le vrai ministre de la guerre, a bien pu se tromper pendant un mois sur les projets du duc de Savoie, sans être le vieillard inerte et dominé que

représente M. de Ravisy. Non seulement, dès que le danger lui apparut, il y pourvut avec toute l'énergie et l'activité possible ; mais encore je n'ai pu m'empêcher en lisant M. de Ravisy, de me rappeler les instructions si libéralement sages que reçut Villars, 5 ans après, pour la campagne de Denain ; et la lettre célèbre que lui écrivait, en l'autorisant à combattre, le monarque de 72 ans. « Est-ce donc là un prince dont on puisse dire : « faible vieillard, il ne régnait plus que par une femme. » ?

Les reproches du Roi à propos de la chûte de Suze auraient dû être réfutés autrement que par les lettres même du Maréchal. Le régiment de Beauvoisis, réduit à 304 hommes après la prise de Turin, a formé la garnison de Suze et ne s'est rendu que le 4 octobre. Or le passage du Var avait eu lieu le 1er septembre, il ne semblait donc pas impossible que la place fut secourue.

Saint-Simon peut être suspect quand il accuse le Maréchal de Tessé d'avoir été bas courtisan ; mais il faut le croire quand il dit que le Maréchal s'est porté mollement à la défense des Alpes : il faut le croire quand il affirme que Tessé écrivait à Pontchartrain tous les détails de la campagne dans le style de Don Quichotte, dont il se disait le triste écuyer, « et tout ce qu'il mandait, ajoute-t-il, il l'adaptait aux aventures de ce roman, avec plus de suite et d'esprit que je ne lui en aurais crus. Pontchartrain en mourait de rire : » mais Saint-Simon a raison de juger qu'il y a là un étrange emploi du temps d'un homme chargé de l'affaire capitale de l'Etat, et même de celui du Secrétaire d'état qui reçoit ses lettres.

Le régime militaire du moment est loin, d'ailleurs, d'être à l'abri du blâme. On peut remarquer le nombre exorbitant des généraux et la faiblesse des régiments presque toujours commandés par des brigadiers.

Ce qui motive cette surabondance de corps, c'est malheureusement, le seul intérêt pécuniaire des colonels. Un régiment est une ferme qui rapporte 40,000 francs au moins, et l'on fait la fortune d'un gentilhomme en lui en donnant un. Il y a là un de ces abus qui grandissent sans cesse et que l'on ne fait cesser que par une sorte de révolution administrative comme en fit plus tard Saint-Germain.

Encore un mot et j'aurai fini : j'ai parlé, dans l'affaire de Ste-Catherine, de la diversion dirigée par M. de Cadrieu le long de l'arête

de la Malgue et c'est là, pour M. de Ravisy, l'opération essentielle de la bataille : La Malgue est le point stratégique où auraient dû être portées les principales forces françaises, je ne puis me ranger à cette opinion et blâmer le Maréchal du rôle secondaire attribué à M. de Cadrieu. La troupe qui agissait à la Malgue n'y pouvait aller par terre, ce qui exclut l'envoi d'une force considérable : En outre, elle agissait loin du canon de la place et pouvait rencontrer de front toute l'armée ennemie, très supérieure en nombre à l'armée française tout entière. M. de Tessé eut raison de maintenir la bataille sous le feu de la place.

En résumé, sans partager toutes les manières de voir de M. de Ravisy, je pense qu'il a mis en lumière un glorieux épisode de notre gloire nationale et que nous devons lui savoir gré d'avoir rempli, avec tout le soin, le travail, et la chaleur désirable, ce patriotique devoir.

Quant au Maréchal de Tessé, c'est un capitaine étrange et inégal, comme le fut sa fortnne. Mais la bataille de Ste-Catherine est le plus beau fleuron de sa couronne militaire. Ce fut, comme le dit Thiers en parlant de Zurich et de Masséna » une de ces batailles qui sauvent. »

Colonel FABRE.

---

4. — Histoire des Comtes de Montbéliard, par M. TUEFFERD, *publiée dans les mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 3e série, 1 volume.

Ce volume de plus de 700 pages, contient tout ce que M. Tuefferd a recueilli de documents sur l'histoire des Comtes de Montbéliard. L'auteur en a tiré une chronique contenant la série des Comtes depuis le XIe siècle jusqu'à la réunion du Comté à la France en 1797. Une carte détaillée du Comté et des seigneuries annexes éclaire et complète son histoire. C'est un travail important qui intéresse même l'histoire générale ; notamment celle de la Réforme.

Le Comté de Montbéliard a une histoire étrange, qui n'est pas, d'ailleurs, sans analogies, avec celles de ses voisines, l'Alsace et la Franche-Comté. C'est un pays absolument Gallo-Romain, et les anciennes chartes qui le concernent sont exclusivement écrites en latin ou en français. Il a fait partie de l'empire de Lothaire Ier, a été disputé, comme le reste de cet empire, entre la France et l'Allemagne,

et a fini, au temps des Othons, par être rangé au nombre des dépendances de l'Empire, comme la Suisse, l'Alsace, le Comté de Bourgogne, surtout la Lorraine, à laquelle le rattache plus spécialement sa plus ancienne histoire. Il a obéi à la famille de Gérard d'Alsace, qui a donné des souverains à la Lorraine et à l'Autriche, et sa première dynastie souveraine authentique est celle des Comtes de Mousson, famille Lorraine dans le domaine originel, Mousson, situé entre Metz et Toul, a laissé son nom à la ville de Pont-à-Mousson. Le Comté de Montbéliard passe au XIIe siècle, à la maison Bizontine de Monfaucon, à défaut d'héritiers mâles de Mousson : la maison de Châlons, également de la Comté de Bourgogne, occupe, 50 ans, la seigneurie de Monlbéliard, qui revient au XIVe siècle, à la branche cadette de Montfaucon, dont la descendance mâle s'éteint à son tour, en 1397. Jusques là, Montbéliard a été Lorrain ou Bourguignon, mais en 1397, le comte Etienne, après avoir perdu son dernier fils, le vaillant Henri d'Orbez tué à la bataille de Nicopolis, succombait à son tour sous les atteintes de l'âge et du chagrin et laissait le Comté de Montbéliard à sa petite fille Henriette, qui épousa en 1407, Eberhard de Wurtemberg. La maison de Wurtemberg posséda le Comté de Montbéliard jusqu'en 1793, tantôt immédiatement, tantôt comme suzeraine de quelque prince de sa race, en faveur duquel Montbéliard avait été constitué en souveraineté.

Au point de vue du droit politique, c'est une situation très particulière que celle de fief immédiat de l'Empire, situation que Montbéliard revendique d'après une charte d'Othon Ier, et que Thierry III, le grand baron, a fait consacrer vers le milieu du XIIIe siècle, en prêtant hommage à l'Empereur. Cela constitue au Comté une indépendance complète vis-à-vis de ses voisins (sauf l'union personnelle avec le Wurtemberg, depuis que les Comtes, puis ducs de Wurtemberg, en ont hérité) et à peu près complète vis-à-vis de l'Empire, très peu exigeant, pendant de longs siècles, vis-à-vis de ces concitoyens d'outre Rhin. — Ce n'est guères qu'après Maximilien que l'Empereur prétend devenir pour tout l'Empire, un souverain obéi, un maitre ! En ce moment, d'ailleurs, la réforme intervient, et Charles-Quint doit sans cesse compter avec elle. Le Montbéliard, contraint, par ses souverains Wurtembergeois, de se ranger du côté des Luthéniens, échappait ce-

pendant à une solidarité complète avec le Wurtemberg : tandis que celui-ci était confisqué sur le duc Ulric au profit de Ferdinand, roi des Romains, Montbéliard était vendu à François Ier (1534), moyennant le paiement d'une somme qui permit à Ulric de louer une armée et de rentrer en possession du Wurtemberg, comme vassal, il est vrai, de l'Archiduc. Mais, en 1535, François Ier restitua le Montbéliard à Ulric réconcilié avec l'Empereur, celui-ci avait insisté pour cette rétrocession, avec des menaces que le roi ne crut pas devoir braver.

A partir de ce moment et, sauf une occupation temporaire du Comté par la France, entre les traités de Nimègue et de Ryswich, Montbéliard n'a plus guère qu'une histoire intérieure, qui n'est pas sans intérêt, surtout parce qu'elle rappelle, en bien des points, l'histoire générale de ce temps. Ce sont des querelles contre ses souverains pour la défense de ses franchises : c'est surtout l'introduction de la Réforme, suspendue quelques années par l'opposition des cantons Suisses catholiques, puis poursuivie par les ducs de Wurtemberg avec un esprit de prosélytisme passionné. M. Tuefferd paraît être calerniste, et insiste sur les persécutions dont fut l'objet le calvinisme, professé surtout par les français, réfugiés en grand nombre à Montbéliard. Les ducs de Wurtemberg sont luthériens : mais le promoteur de la réforme à Montbéliard est Farel, français et calviniste. Les dissentiments, les essais de conciliation entre les deux communions reparaissent à toutes les pages de cette histoire. Quant aux catholiques, on aperçoit seulement, dans une note, que le libraire Beber est fortement réprimandé pour avoir imprimé un catéchisme catholique. Il en avait besoin pour vivre, allègue-t-il : et cette excuse, qui fut admise, semble prouver que les catholiques étaient, au commencement du XVIIe siècle, en assez grand nombre dans le Comté. Je ne sais ce qu'il en est aujourd'hui.

Au XVIIIe siècle, les débordements de Léopold Eberhard, dont les enfants illégitimes appelèrent toutes les puissances voisines au soutien de leurs prétentions, la tyrannie de Charles Alexandre, les interventions continuelles de la France et de l'Empire, troublèrent profondément la paix du Comté : il devenait évident que l'indépendance de ce faible état n'était plus suffisamment garantie pour assurer la liberté et l'autonomie dont il avait joui quelques siècles auparavant. — De 1723 à 1769, aucun prince de la famille de Wurtemberg n'avait même

résidé à Montbéliard. A cette époque, le duc de Wurtemberg y envoya, avec le titre de Stathouder à perpétuité, son frère Frédéric Eugène qui y créa une cour littéraire, rivale de celle de Weymar. Comme sous l'influence de cette aimable floraison intellectuelle, Georges Cuvier naît à Montbéliard en 1769. La baronne d'Oberkirch nous a laissé sur cette époque, d'intéressants mémoires. La nombreuse famille de Frédéric Eugène contracte d'ailleurs, d'illustres alliances: deux de ses filles épousent l'une, le grand duc Paul de Russie; l'autre, l'archiduc François d'Autriche. Mais la Révolution Française éclate à côté du Comté et toutes les passions qui agitent la France se retrouvent chez les sujets français du duc de Wurtemberg. Ils refusent d'acquitter les droits féodaux, et, d'autre part, la diète d'Allemagne refuse d'en autoriser le rachat. Le prince de Montbéliard conserve seulement les immeubles qu'il possédait dans les seigneuries d'Héricourt, Chatelet, Blâmont et Chémont, qui prennent place dans les nouveaux cantons du département de la Haute-Saône. En 1792, il se décide à quitter Montbéliard à demi insurgé. Enfin le 10 août 1793, le général Desprès Crassier prend possession du Comté au nom de la nation Française, le duc de Wurtemberg étant entré dans la ligue des princes de l'Empire contre la France. — Le 20 août 1796, une convention signée à Paris par les commissaires du nouveau duc de Wurtemberg, Frédéric Eugène, l'ancien Stathouder de Montbéliard, céda à la France le Comté de Montbelliard: des sécularisations, consacrées par le traité de Lunéville et attribuées au duc Frédéric Guillaume, successeur de Frédéric Eugène, indemnisèrent largement le Wurtemberg, en attendant que son souverain fut créé roi, en 1806, par l'Empereur Napoléon.

Depuis le 9 janvier 1816, les cantons de Montbéliard et d'Audincourt appartiennent au département du Doubs.

Certes, il serait à désirer qu'on trouvât, pour chacune des unités politiques qui composent la France, un travail d'ensemble comme celui que M. Tuefferd a exécuté pour Montbéliard. Nous devons donc lui en être reconnaissants tout en doutant un peu de son impartialité en fait de religion et de nationalité. M. Tuefferd, n'est pas seulement calviniste et trop préoccupé de sa petite église à laquelle il fait une place exagérée. En outre, son nom même, d'accord avec les affections qui se font jour dans son travail; semble indiquer une origine allemande.

Ajouterons-nous que ses procédés historiques nous semblent aussi réunir les qualités et les défauts qu'à tort ou à raison, nous attribuons à nos voisins de la rive droite du Rhin: des documents entassés sans un souci suffisant de la marche du récit, un esprit de critique trop large et qui laisse des doutes sur l'authenticité des faits qu'il rapporte. — Je trouve, dès les premières pages, l'assertion qu'Alaise de Franche-Comté a été le lieu de la dernière lutte de la nationalité Gauloise contre César. C'est un point d'histoire au moins controversé. M. Tuefferd n'exprime même pas un doute. — Il est pour les princes de Wurtemberg un sujet si loyal qu'il leur donne toujours raison même pour les nombreux procès qu'ils perdent contre d'autres héritiers de la famille de Montfaucon. Il rappelle un temps où les abus de la force sont nombreux et où la tolérance n'est de mise d'aucun côté. — Les excès des catholiques, qnand il s'en produit, sont relatés avec un grand luxe de détails, avec une grande abondance de récréminations et de plaintes. Mais si, au lieu d'une armée auxiliaire des Guise, il s'agit simplement de l'indiscipline de soldats suisses ou allemands, un mot, une note suffisent. Quand, après le siège de Dijon, en 1511, les Suisses qui venaient de servir près d'Ulric de Wurtemberg, retournent chez eux par le Comté de Montbéliard, « ils se permirent tout, dit d'Avernoy cité par M. Tuefferd ; incendies, pillages, mauvais traitements, profanation des églises : ils allaient même jusqu'à exhumer les cadavres pour les dépouiller de leurs linceuls. » — C'est tout : et ce n'est pas du reste le seul témoignage des maux effroyables que l'indiscipline des gens de guerre et l'insuffisante administration des armées apportaient à tout pays occupé par des soldats, amis ou ennemis. Les Suisses de 1511 n'étaient plus les simples héros de Granson et de Morat. C'étaient des parvenus de la gloire corrompus par la prospérité. Les soldats mal payés de Richelieu et de Louis XIV ne vaudront pas beaucoup mieux, et l'on s'étonne, après les longues plaintes, en partie fondées, auxquelles donne lieu leur conduite, de trouver dans la population de Montbéliard, à la fin du XVIIIe siècle, un élan sincère vers la rèunion à la France, et, depuis, un patriotisme qui ne s'est pas démenti : elle avait été impériale par accident: par le sang, par la langue, par la manière de penser et de sentir, cette population était française.

Colonel FABRE.



5. — L'Orphelinat du Lycée de La Roche-sur-Yon et son fondateur M. l'abbé Le Loup. — Notice par M. EUGÈNE LOUIS.

Notre collègue M. Charles Eugène LOUIS, professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée), un de nos lauréats du concours Raymond, année 1875, nous avait adressé, l'année dernière, plusieurs brochures dont vous avez entendu l'analyse avec intérêt (*Investigateur*, pages 331 à 333). Cette année, il nous offre un opuscule qui doit prendre rang dans la bibliothèque historique de la *charité*. Cette notice nous fait connaître l'œuvre essentiellement pratique et méritoire de l'*Orphelinat du Lycée de La Roche-sur-Yon.*

En octobre 1857, le digne aumônier de ce Lycée, M. l'abbé Le Loup, rencontre dans la rue un petit orphelin vivant de mendicité. Il intéresse au sort de ce malheureux enfant les élèves de la première division du collége ; une quête ouverte séance tenante produit 150 francs ; l'enfant est placé en apprentissage.

Trop peu digne de ce *bienfait*, le petit malheureux ne tarde pas à fuir l'obligation protectrice du travail, il reprend sa vie d'oisiveté et de misère. (1)

Cet essai infructueux ne découragea pas le digne aumônier, son zèle s'accrut devant cette épreuve si mal récompensée ; deux mois après, le 6 décembre 1857, les élèves du Lycée de La Roche-sur-Yon, secondant, avec un empressement qui les honore, l'initiative de leur bon aumônier, fondaient la Société de patronage des orphelins de la ville.

Notre collègue, M. Eugène Louis, après nous avoir indiqué l'origine de cette fondation, nous en retrace l'organisation et les développements, nous indique le nombre d'orphelins protégés, les professions qu'ils ont embrassées, suivies avec succès.

Un pareil exemple serait bon à pratiquer dans nos villes de province ; que de services pourraient rendre de pareils Orphelinats organisés près de chaque Lycée, près de chaque collège.

(1) Quelques années plus tard, il expiait au bagne cet oubli de son propre intérêt.

Venir aux secours des enfants deshérités des faveurs de la fortune et des *bienfaits* de l'éducation ne serait-ce pas pour les jeunes écoliers un honorable emploi des petites épargnes réservées à leurs plaisirs. Certes, les sociétés, associations, colonies agricoles, organisées pour recueillir les enfants renvoyés en vertu des articles 66 et 67 du code pénal dans des maisons d'éducation correctionnelle, rendent des services signalés à la société, (1) mais n'est-il pas préférable d'arrêter le mal dans son germe et de protéger l'enfant avant que le vagabondage, le larcin, le grapillage ou même trop fréquemment le vol, l'aient conduit en police correctionnelle.

Sans doute, il existe en France des Orphelinats ; mais ils pourraient être plus nombreux. L'idée bienfaisante de l'abbé Le Loup devrait être étendue et généralisée. On sait combien l'Orphelinat d'Auteuil, de l'abbé Roussel, a sauvé d'enfants de la misère. Dans les villes dotées d'Orphelinats, il serait très facile de pratiquer l'institution comme en Angleterre avec les *Bedeaux des enfants*. Ces Bedeaux sont des agents chargés de rechercher, de recueillir, de conduire dans un asile, sans intervention de la police ou de la justice, les enfants vagabonds délaissés par leurs parents.

Remercions notre collègue M. Eugène Louis de son intéressante et utile communication ; nous faisons bien volontiers connaître sa notice, dans l'espérance que parmi nos correspondants de province il se rencontrera des amis de l'enfance désireux de recommander au Lycée de leur ville la fondation d'un Orphelinat semblable à celui de La Roche-sur-Yon. (2)

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

---

(1) Notamment à Paris : la société pour le Patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine ; en Province la colonie de Mettray. Voyez l'Histoire d'un jeune détenu par G. J. Desclosières, et Mettray par M. Bertin ; voyez aussi la poésie de M. P. du Château sur Mettray, (*Investigateur* 1875, p. 59, 273 et 278.)

(2) A Paris l'Ecole Bossuet patronne un asile d'apprentissage qui ne renferme pas moins de 30 enfants.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 2 ET 18 JUILLET, 5 ET 21 NOVEMBRE, 3-6 ET 19 DÉCEMBRE 1879.

SÉANCE DU 2 JUILLET. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER. — Le procès-verbal de la dernière séance rédigé et lu par M. G. DUVERT, est adopté.

M. L'ADMINISTRATEUR donne lecture d'une lettre par laquelle M. DEPOISIER, frère de notre collègue annonce la mort de ce dernier. M. le comte DE BUSSY est chargé de transmettre à la famille la douleur que la Société éprouve à cette nouvelle.

M. L'ADMINISTRATEUR communique la liste des ouvrages reçus pendant le mois de juin.

M. le Commandeur Léon HILAIRE et M. le comte DE BUSSY, présentent la candidature de M. Henri D'ANDRÉ, ancien magistrat, à Toulouse, comme membre associé libre de la 2e classe.

Une commission composée de MM. NIGON DE BERTY, DUVERT et Raphaël PINSET, est nommée pour l'examen de cette candidature.

MM. DESCLOSIÈRES et de BUSSY présentent ensuite la candidature de M. DE VAUDICHON, ancien préfet, comme membre associé libre de la 2e classe.

MM. le colonel FABRE, VAVASSEUR et DUVERT, sont désignés pour former la commission d'examen.

M. DE BUSSY lit la suite du mémoire de M. DONAUD DU PLAN intitulé : *Formation de la Prusse moderne.*

M. Raphaël PINSET lit la suite de son étude sur *la Peinture et les principaux Peintres français au* XVIIe *siècle.*

Ces deux lectures sont écoutées avec un grand intérêt.

SÉANCE DU 18 JUILLET. — *Présidence de* M. NIGON DE BERTY. — M. JORET-DESCLOSIÈRES donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qu'il a rédigé. Ce procès-verbal est adopté.

M. BARBIER et M. FLACH se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le comte DE BUSSY, administrateur, fait connaître qu'il a écrit aux journaux pour les prier de publier le programme des prix.

M. le colonel FABRE présente un rapport sur la candidature de M. DE VAUDICHON, présentée par MM. JORET-DESCLOSIÈRES et DE BUSSY.

M. de Vaudichon est admis à l'unanimité comme membre associé-libre de la 2e classe.

M. Stephen LIÉGEARD dit qu'il connaît notre nouveau collègue, qu'il a remplacé jadis comme sous-préfet à Carpentras, et se félicite de le voir admis dans la Société.

M. DE BUSSY présente, au nom de M. PINSET, un rapport sur la candidature de M. Jean-André-Guillaume-Marie D'ANDRÉ, ancien magistrat, secrétaire-général de la Société Franco-Ibérique. Les conclusions favorables du rapport sont adoptées à l'unanimité. M. D'ANDRÉ est admis dans la 2e classe en qualité d'associé-libre.

Sur la demande du bureau, M. LIÉGEARD donne lecture de sa poésie, *le Cadeau de noces*, qui vient d'être couronnée par la Société nationale de l'Encouragement au bien.

L'auteur reçoit les félicitations et les applaudissements de ses collègues vivement émus par cette poésie qui exprime le plus pur sentiment de patriotisme et d'abnégation.

M. Raphaël PINSET lit la dernière partie des *Considérations sur la Peinture et les principaux Peintres français du* XVIIe *siècle*. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. JORET-DESCLOSIÈRES fait un compte-rendu de l'étude de M. AUDIAT, intitulée : *Un Fils d'Etienne Pasquier, Nicolas Pasquier*.

Le rapporteur est félicité, par ses collègues, et après quelques observations de M. de Bussy sur la famille Pasquier, le rapport est renvoyé au comité du journal.

SÉANCE du 5 NOVEMBRE. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER. — M. DUVERT, secrétaire-général-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-veabal est adopté.

M. l'Administrateur communique la liste des ouvrages reçus par la Société pendant les vacances.

M. Joret-Desclosières fait hommage à la Société des Etudes historiques d'un rapport qu'il a présenté à la Société générale des Prisons et traitant de l'importante question de la transformation et de la reconstruction des prisons départementales. Ce travail, imprimé par ordre de la Société, a été distribué à tous les Conseils généraux de France et offert à M. le Ministre de l'Intérieur par le Président de la Société, M. Dufaure, dans une lettre où nous voyons apprécier le travail de notre collègue en ces termes : « J'ai l'honneur, M. le Ministre, de vous adresser le rapport consciencieusement étudié dans lequel un des membres les plus distingués de notre Société, M. Gabriel Joret-Desclosières, a réuni, comparé au milieu d'objets d'une nature différente, mais d'un intérêt égal au point de vue de la réforme, les résultats de notre enquête. »

La lettre également signée de M. Dufaure qui sert d'introduction à ce rapport dit encore :

« Le Conseil de Direction pense que ce travail remarquable, et par la valeur des renseignements qu'il renferme et par la netteté de ses conclusions, doit être soumis aux Conseils généraux au moment où ils vont être appelés à statuer sur la reconstruction et la transformation des prisons départementales ; qu'il convient, en outre, avec le concours de la presse départementale, de le présenter au public comme un résumé complet et impartial dans des questions les plus dignes de fixer son attention. »

M. le Secrétaire-général offre aussi à la Société une brochure reproduisant une lecture qu'il a faite à la Société Philotechnique : *Nicolas Pasquier, fils d'Estienne Pasquier, sa vie et ses œuvres*, et une autre brochure intitulée : *Compte-rendu de l'Introduction historique sur la législation des brevets d'invention*, par M. Malapert, avocat à la Cour d'appel de Paris, lecture également faite à la Société Philotechnique.

Sont déposés plusieurs ouvrages et publications dont la liste sera insérée au Bulletin bibliographique.

M. le comte de Bussy communique ensuite une lettre de M. Eugène d'Auriac qui, relevant d'une douloureuse maladie, est dans l'impossibilité d'assister à la séance de ce soir.

MM. Nigon de Berty et Raphaël Pinset, présentent la candidature de M. Veyret, professeur général au collège Chaptal, comme membre titulaire résidant.

La commission d'examen est composée de MM. Bougeault, colonel Fabre, et Louis-Lucas.

MM. Menu et de Bussy, présentent la candidature de M. le chevalier Alexandre de Lubawsky comme membre correspondant.

La commission d'examen se compose de MM. Nigon de Berty, Bougeault, Duvert.

M. le Président annonce à l'assemblée la mort de M. le baron Taylor, notre Président honoraire, et lit une notice dans laquelle il retrace à grands traits la vie et les mérites éminents de cet homme de bien. Cette notice, unanimement approuvée, sera insérée dans le plus prochain numéro de *l'Investigateur*, en attendant un travail plus étendu que la Société doit à la mémoire de M. le baron Taylor et dont M. Duvert sera chargé,

M. Quesnel a la parole pour un fait personnel.

M. Quesnel s'étonne des retards et des difficultés apportés à la publication de son étude sur *Monsieur, frère de Louis XIV*, dont une partie a été lue à la séance publique de cette année. Il conteste le bien-fondé des observations qui lui ont été adressées à ce sujet.

M. le Secrétaire-général, au nom du Comité du journal, répond qu'aucun article n'est inséré sans avoir été renvoyé au Comité. Il déclare que le Comité a apporté dans cette affaire des idées de conciliation, mais que le travail de M. Quesnel, tel qu'il lui a été soumis ne pouvait être inséré sans blesser les légitimes susceptibilités d'un grand nombre de nos collègues. Les modifications consenties au moment de la lecture publique, bien qu'ayant été faites de vive voix ont été omises sur le manuscrit. D'ailleurs, le retard apporté dans la publication ne préjuge rien.

M. Quesnel dit que c'est par suite d'un malentendu que certaines modications, auxquelles il ne s'est pas refusé, n'ont pas été faites.

Après un échange d'observations entre M. le Président, M. Quesnel, MM. de Bussy, Desclosières, Duvert, colonel Fabre et Louis-Lucas, et le principe de l'insertion dans le journal étant maintenus dans tous les cas de lecture publique, la solution de la question pendante entre le Comité du journal et M. Quesnel est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Desclosières donne lecture d'une légende normande intitulée : *la Fée d'Argouges*. Cette lecture est écoutée avec un grand intérêt et accueillie par des félicitations.

M. Bougeault présente son rapport sur une brochure de MM. Bertin et

VALLÉE, nos honorables correspondants, et qui est un appendice à leur *Histoire des Forestiers de Flandre.*

Les auteurs ont demandé l'insertion de ce travail dans *l'Investigateur,* mais la Société ayant pour règle de ne publier que des ouvrages inédits, il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

Le rapport de M. BOUGEAULT est renvoyé au comité du journal.

M. le comte DE BUSSY communique un travail sur l'*Administration municipale à Ault* (Somme), aux derniers siècles.

Ce travail vaut à son auteur d'unanimes félicitations.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE. — *Présidence de* M. BARBIER. — M. PINSET, Secrétaire de la 4e classe, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qu'il a rédigé. Ce procès-verbal est adopté.

M. DESCLOSIÈRES, offre à chacun de ses collègues un exemplaire du tirage à part de la Notice rur la Roche de Fontenailles (falaises du Calvados), qui a été publiée dans l'*Investigateur.*

M. L'ADMINISTRATEUR dépose sur le bureau un volume offert à la Société par son auteur, M. Georges Dufour. Cet ouvrage, intitulé « *Traité de l'Impôt foncier* » est renvoyé à l'examen de M. le Président Barbier.

M. ANTHYME-SAINT-PAUL a demandé à échanger l'*Année archéologique* dont il est directeur, contre nos publications, dont il offre de rendre compte.

M. L'ADMINISTRATEUR est autorisé à faire cet échange.

M. DE VAUDICHON remercie la Société de son admission, et accuse réception de l'envoi qui lui a été fait de son diplôme.

M. le colonel FABRE donne lecture d'un rapport qu'il présente au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Veyret, professeur général au Collège Chaptal, candidat présenté par MM. NIGON DE BERTY et Raphaël PINSET. — Le rapporteur conclut à l'admission de M. VEYRET comme membre associé-libre de la 3e classe.

M. le Président fait procéder au scrutin sur les conclusions du rapport de la commission. Elles sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la communication du comité du journal relativement à la publication d'un Mémoire lu en séance publique par M. QUESNEL, sous ce titre : *Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.*

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal du comité qui conclut à la suppression de six passages du mémoire de M. QUESNEL,

demande une explication au sujet d'un septième point, et présente une observation sur le ton général de l'ouvrage.

M. l'Administrateur lit la lettre qui lui a été adressée par M. Quesnel, en réponse à l'envoi d'une copie du procès-verbal du comité, auquel l'auteur conteste le droit d'examen.

M. le Secrétaire-général rend compte de la correspondance qu'il a échangée avec l'auteur, et de la réunion qui a eu lieu chez M. le Président, réunion dans laquelle M. Quesnel a consenti à la suppression des quatre premiers points.

Après une discussion à laquelle prennent part presque tous les membres présents, M. Quesnel consent à modifier les six premiers passages signalés et en arrête la rédaction nouvelle.

En ce qui concerne le septième point, c'est-à-dire la question de l'âge du prince, l'explication est fournie par l'auteur qui maintient sa rédaction.

M. le Président dit que satisfaction est donnée aux observations du comité du journal.

M. l'Administrateur fait remarquer que la dernière observation relative au ton et à l'aspect général du mémoire n'a pas été discutée.

M. le Président répond que ce qui a été lu en séance publique, doit être inséré dans l'*Investigateur*, sauf les modifications qui ont été demandées.

M. David offre à M. Quesnel de s'entendre avec lui pour modifier la forme sans changer le fond de l'œuvre. Cette offre n'est pas acceptée.

M. le baron Carra de Vaux fait appel à l'auteur lui-même en le priant de se conformer à la demande du comité.

M. Louis-Lucas appuie la proposition de M. Carra de Vaux en priant M. Quesnel de donner satisfaction aux susceptibilités de la Société.

L'assemblée, donnant acte à M. Quesnel des suppressions et modifications demandées par le comité du journal, et par lui consenties, exprime le désir qu'en révisant lui-même son manuscrit, l'auteur adoucisse certains passages qui ont excité la susceptibilité de plusieurs membres de la Société, et passe à l'ordre du jour.

M. David propose d'insérer une note, à la suite de l'article de M. Quesnel, indiquant que la Société laisse à l'auteur toute la responsabilité de son œuvre.

M. le colonel Fabre fait observer que le comité n'a pas demandé qu'une mesure semblable fut prise.

M. Louis-Lucas dit qu'il préfère une note, rédigée en termes généraux, placée soit au commencement, soit à la fin du journal, mais ne s'appliquant pas spécialement au travail de M. Quesnel.

MM. Nigon de Berty et Carra de Vaux font remarquer que quelles que soient la forme et la place qu'on donne à cette mention, elle ne peut modifier la responsabilité de la Société, notamment au sujet des prescriptions de la loi du 17 mai 1819.

M. Joret-Desclosières, approuvant la pensée de M. Louis-Lucas, propose de rédiger de la manière suivante la note à insérer en tête du journal:

« *Le comité du journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.* »

La proposition de M. David, soumise au scrutin, est repoussée par sept voix contre quatre sur onze votants. Celle de MM. Louis-Lucas et Joret-Desclosières est adoptée à la majorité des votes émis par mains levées.

En conséquence l'avertissement tel qu'il est rédigé ci-dessus sera placée en tête de chaque numéro de *l'Investigateur*.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE. — *Présidence de* M. J.-C. Barbier. — Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé et lu par M. Duvert, secrétaire-général adjoint, est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Mgr Tolra de Bordas, notre vice-président, que des raisons de santé tiennent en ce moment éloigné de Paris. Mgr Tolra de Bordas exprime l'espoir de reprendre sa place à nos séances au mois de janvier prochain ; en attendant, il est, quoique absent, tout à la disposition de la Société pour les travaux qu'on voudra bien lui confier.

M. le Secrétaire-général communique une lettre de M. Jules David, qui est retenu chez lui par des raisons de famille et ne peut assister à la séance de ce soir.

M. l'Administrateur donne lecture d'une lettre par laquelle M. Tissot, membre titulaire correspondant de la 3e classe donne sa démission.

M. Louis-Lucas rappelle qu'il a fait, il y a quelques années ~~un rapport concernant~~ un remarquable travail de M. Tissot sur le *Nil*.

La Société, tout en comprenant les raisons qui ont déterminé la retraite de M. Tissot, regrette d'être privé de la collaboration d'un de ses membres distingués.

M. l'Administrateur communique la liste des ouvrages offerts à la Société pendant le mois de novembre.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. René Demond, posant sa candidature comme membre associé-libre de la 3e classe ; M. Demond est présenté par MM. Duvert et Joret-Desclosières. L'assemblée, conformément aux statuts, nomme, pour examiner cette candidature, une commission composée de MM. de Berty, Dufour et Louis-Lucas.

M. Jacques Frassi, ingénieur-architecte à Milan, pose sa candidature appuyée par MM. Damiano Muoni et de Bussy.

La commission chargée de l'examen de cette candidature est composée de MM. Tolra de Bordas, Nigon de Berty et colonel Fabre.

M. Bougeault présente son rapport sur la candidature de M. le chevalier Lubawski. Le rapporteur conclut à l'ajournement, vu le défaut de renseignement précis.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

M. le Président annonce à l'assemblée que M. Henri Delpech a reçu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une *première mention honorable* pour son ouvrage sur *la bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au* XIIIe *siècle*, ouvrage sur lequel un rapport a été présenté à la Société par M. Barbier.

M. de Bussy annonce que M. Jules d'Auriac membre correspondant, vient d'être nommé officier d'Académie.

M. Louis-Lucas parle de l'ouverture faite au Collège de France et à laquelle plusieurs membres de la Société ont assisté, d'un cours de législation comparée par M. Flach, dont notre Compagnie a pu souvent apprécier la science et l'activité.

M. le colonel Fabre donne lecture d'un compte-rendu de l'ouvrage de M. Boutaric sur le règne de Philippe le Bel. Il fait ressortir les points de ressemblance de cette époque avec la nôtre, et démontre que beaucoup de questions, à l'étude aujourd'hui, s'étaient déjà présentées alors.

M. Nigon de Berty fait quelques observations sur l'application du droit d'aubaine et du droit de mutation.

M. le colonel Fabre dit que l'impôt actuel s'applique, en ce qui concerne les achats manuels, non à la vente elle-même, mais à la constatation de cette vente et à la pièce libératoire.

M. Quesnel dit qu'il ne faut pas s'exagérer l'importance de l'altération

des monnaies au XIIIe siècle ; ces altérations étant, sinon justifiées, du moins expliquées par les dépenses excessives auxquelles était obligé le roi par les nécessités de sa politique.

Le travail de M. le colonel Fabre est renvoyé au comité du journal.

M. Georges DUFOUR communique son étude sur *M. le premier Président de Royer*. Quelques objections sont soulevées par cette étude, dont certains passages visent plutôt la politique actuelle que l'histoire proprement dite. L'assemblée rend d'ailleurs pleinement hommage au très-respectable sentiment d'affection personnelle qui a guidé M. Georges DUFOUR.

Sur la proposition du bureau, le banquet confraternel que la Société a coutume d'organiser l'hiver de chaque année, à la reprise de ses travaux, est fixé au 11 de ce mois.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE. — *Présidence de* M. LOUIS-LUCAS, *Président de la* 3e *classe*. — M. PINSET, secrétaire de la 4e classe, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Ce procès-verbal est adopté.

M. le secrétaire-général DESCLOSIÈRES lit une lettre de M. BARBIER, exprimant le regret de ne pouvoir présider la séance ; il annonce qu'il a vu M. Camille DOUCET qui, malgré son état de santé et ses nombreuses occupations, accepte la candidature à la présidence de la Société des Etudes historiques.

M. Eugène LOUIS, membre correspondant, lauréat de la société, envoie deux exemplaires d'une brochure contenant une allocution, prononcée par lui à la Roche-sur-Yon, sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

M. Jules DAVID écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

MGR TOLRA DE BORDAS remercie par lettre ses collègues, et particulièrement M. le Président BARBIER du toast porté à sa santé au banquet du 11 décembre.

M. le colonel FABRE présente un rapport au nom de la commission chargée de l'examen de la candidature de M. Jacques FRASSI, architecte-ingénieur à Milan, présentée par M. Damiano MUONI et DE BUSSY. Sur les conclusions favorables du rapporteur, le candidat est admis à l'unanimité membre titulaire correspondant de la 3e classe.

M. LOUIS-LUCAS lit un rapport qu'il présente au nom de la commission chargée de l'examen de la candidature de M. DEMOND, présenté par MM. DUVERT et DESCLOSIÈRES.

M. René Demond est admis à l'unanimité en qualité de membre associé libre de la 1re classe.

M. Duvert remercie M. Louis-Lucas des termes élogieux de son rapport sur la carrière et les travaux de M. Demond.

L'ordre du jour appelle les élections annuelles pour le renouvellement des bureaux de la Société. M. le président fait remarquer qu'il a déjà été question de nommer deux vice-présidents, et qu'il pense que ce pourrait être utile cette année.

M. Nigon de Berty rappelle que ce serait revenir à l'un des anciens usages de l'Institut historique.

M. de Bussy fait observer que les classes ne se réunissant plus séparément, les conditions ne sont plus les mêmes ; mais que, sans nommer un second vice-président, ce qui serait contraire aux prescriptions des statuts, on peut déléguer à ces fonctions l'un des présidents de classe.

MM. Joret-Desclosières et Duvert approuvent cette proposition qui est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

On procède ensuite à la nomination des bureaux. Le scrutin donne les résultats suivants :

GRAND BUREAU.

MM. Camille Doucet, Secrétaire-perpétuel de l'Académie française, Président ;
J.-C. Barbier, Conseiller à la Cour de Cassation, Président honoraire ;
le colonel Fabre, Vice-Président ;
G. Duvert, Secrétaire-général adjoint.

M. Joret-Desclosières et M. le Comte de Bussy, non soumis à réélection conservent respectivement leurs fonctions de Secrétaire général et d'Administrateur.

BUREAUX DES CLASSES.

1re *classe.* — Mgr Tolra de Bordas, Président ;
— MM. Ed. Goepp, Vice-Président ;
— l'Abbé Bouquet, Secrétaire.

2e *classe.* — MM. Bougeault, Président ;
— Jules David, Vice-Président ;
— Prarond, Secrétaire.

3e *classe*. — MM. Nigon de Berty, Président ;
— Louis-Lucas, Vice-Président ;
— Jacques Flach, Secrétaire.

4e *classe*. — MM. Léon Cogniet, Président honoraire ;
Eug. d'Auriac, Président,
G. Dufour, Vice-Président ;
R. Pinset, Secrétaire.

M. Bougeault, président de la 2e classe, est délégué pour remplir les fonctions de Vice-Président adjoint de la Société.

M. le Président fait ensuite procéder à la nomination des membres de la Commission des Comptes. Sont nommés MM. Louis-Lucas, Georges Dufour et Gustave Duvert.

OUVRAGES OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1879.

I. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES FRANÇAISES.

1° *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Périgord*. Tome VI n°ˢ 3, 4, 5. — 2° *Bull. de la Soc. d'Agric. Sciences. et Arts de Valenciennes*, avril à novembre 1879. — 3° *Mém. de l'Académie nat. de Caen* 1879. — 4° *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie* 1879. n°ˢ 2 et 3. — 5° *Bull. de la Soc. Arch. de Tarn et Garonne*, 2ᵉ et 3ᵉ trim. 1879. — 6° *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de Langres*. 1879. — 7° *Annales de la Soc. d'Agr. Arts et Belles-Lettres du dép. d'Indre-et-Loire*. Tome LVIII. n°ˢ 1 à 6. — 8° *Bull. de a Soc. arch. de Touraine*. 3ᵉ et 4ᵉ Trim. 1878. — 9° *Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*. 28ᵉ année, 1879. 3ᵉ liv. — 10° *Bull. de la Soc. des Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*.

II. PAR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1° *Bull. de l'Académie Imp. de Saint-Pétersbourg*. Tome XXV. n° 4. — 2° *Giornale araldico*. Anno VII, n° 1 à 4. — 3° *Atti della Accademia fisio-medico-statistica di Milano*. Anno XXV. 1879. — 4° *Sitzungsberichte der philos. philolog. und hist. classe der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München*. 1878. Band. II. Heft. II, III ; 1879, Band. II. Heft. I, II, III. — 5° *Sitzungsb, der math. phys. classe der k. b. Akad. der Wissenschaften zu München*. Heft. II. — 6° *Abhandlungen der Hist. classe der k. b. Akad. der Wissenschaften*. 1879. — 7° *Beïtrage zur Kunde Steiermarkisker Geschichtsquessen*. 16 jahrgang 1879. — 8° *Mittheilungen des hist. vereines für Steiermark*. XXVII, Heft. 1879. — 9° *Zeitschrist des hist. vereins fur Niedersachen*. Jahrgang 1879. — 10° *Essex Institute. Hist. collections*. Vol. XIV et XV. — 11° *Bull. of the Essex Institute*. Vol. II, n°ˢ 1 à 6. — 12° *Smithsonian miscellaneous collections*. Vol. XIII, XIV et XV. 1878. — 13° *Annual Report of the board of Regents of the Smithsonian institution for the year*. 1877.

III. PAR LES AUTEURS.

1° *Charte concernant l'histoire de Combs la Grandville*, par L. Germain. — 2° *Notes sur les Armoiries de Diane de Dammartin, marquise d'Havré*, par le même, 1879. — 3° *Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy de Gaudy*, par J.-B. Thuot, 1879. — 4° *La malédiction du Dante*, poésie par Ach. Maffre de Baugé, 1879. — 5° *Dissertatione sui nummi popolari cartacei italiani*. P. Vimercati-Sozzi, Bergamo. 1879. — 6° *Traité de l'impôt foncier, étude de législation financière et de pratique administrative*, par Georges Dufour, avocat à la cour d'appel, Paris 1880. — 7° *Rapp. sur un ouvrage de* M. Audiat, intitulé *Nicolas Pasquier, fils d'Etienne Pasquier*, par M. J. Joret-Desclozières. 1879. — 8° *Compte-rendu de l'Introd. hist. sur la législation des Brevets d'invention*, par M. Malapert. Article de M. Desclozières, 1879. — 9° *Notice hist. et arch. sur la citadelle de Cambrai*. 1553-1876, par M. A. de Cardevacque, 1879. — 10° *Episode de la guerre Franco-Allemande. Armée de l'Ouest. Souvenir militaire. La Camisade d'Etrepagny, 29 nov. 1870*, par le vicomte Ulric Guelfe de Civry. — 11° *Etude sur Nicolas Psaulme, évêque et comte de Verdun*, 1518-1875, par M. l'abbé Gabriel, 1867. — 12° *Journal du blocus et du bombardement de Verdun pendant la guerre de 1870*, par le même. 1872. — 13° *Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes*, par le même, 1874.

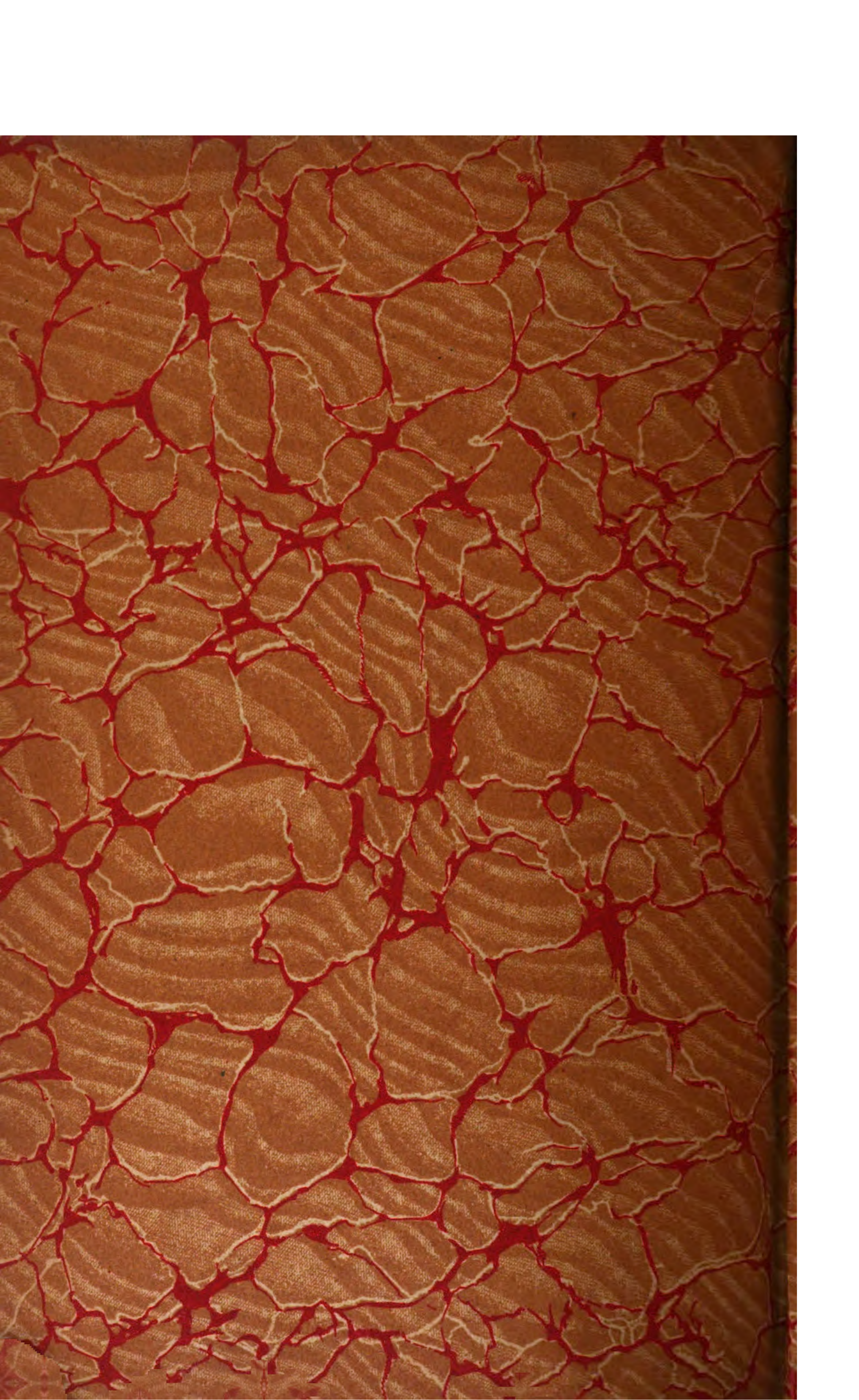
IV. PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

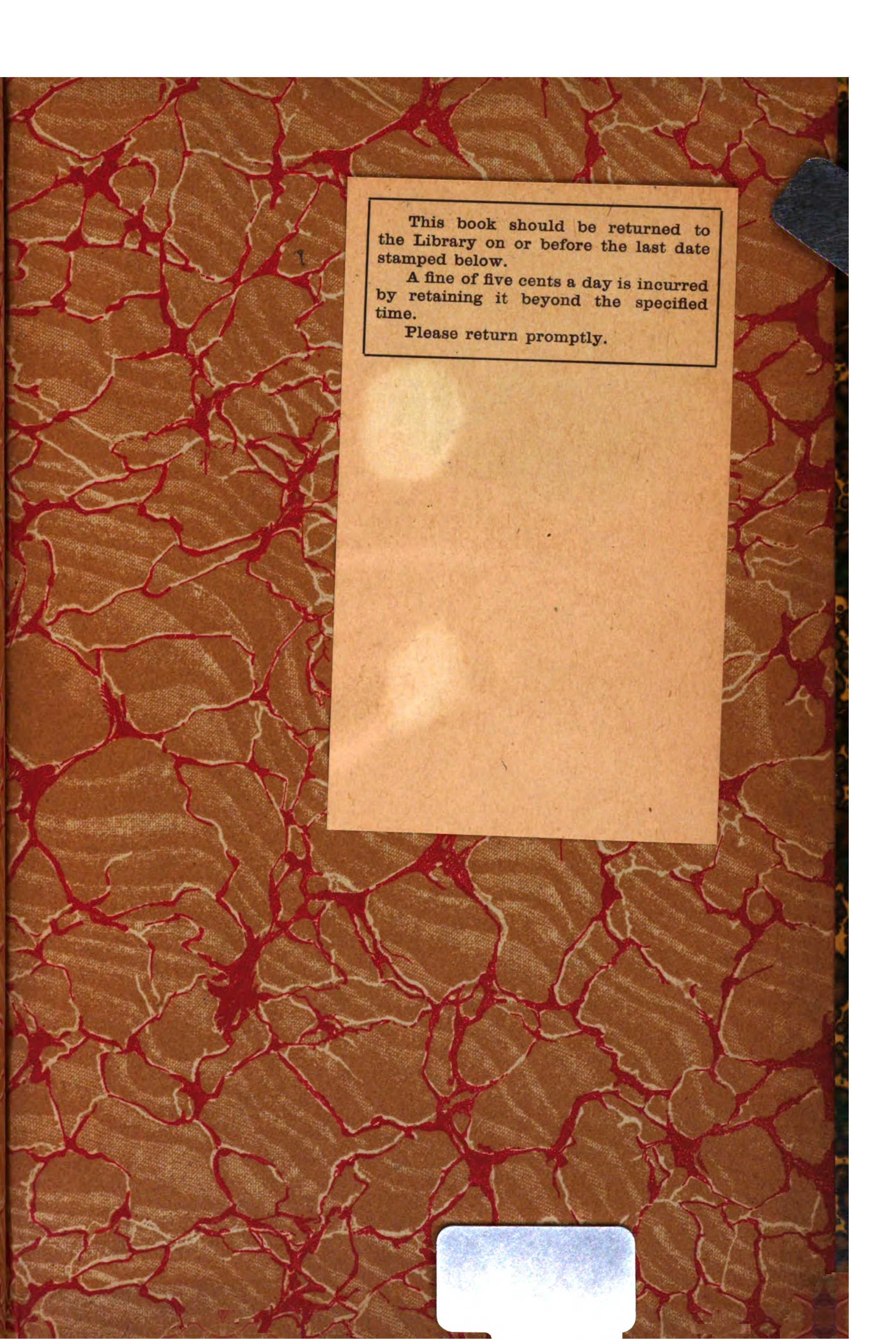
1° *Revue de l'Art chrétien*. — 2° *Rivista Europea*. — 3° *Bull. de la Soc. Franklin*. — 4° *Bull. de l'Union centrale des Beaux-Arts*. — 5° *Revue Savoisienne*. — 6° *Polybiblion*.

TABLE DES NOMS

TABLE DES MATIÈRES

Amiens. — Typ. DELATTRE-LENOBL, rue des Rabuissons, 32.






Widener Library
3 2044 098 670 573